

Contrats de co-développement 6ème génération (2024-2027) - Fiches-actions par commune

Ambarès-et-Lagrave

Nombre de fiches-actions : 59

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BBA Direction multimodalité	AMBA - Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Révision	Par délibération de juillet 2010, la CUB, devenue Bordeaux Métropole, a engagé la mise en œuvre des Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) des 28 communes pour leur permettre de prioriser des actions en faveur des déplacements des piétons, personnes à mobilité réduite (P.M.R), personnes âgées... La Métropole engage maintenant la révision des PAVE car tous sont réalisés ou en cours de finalisation. Les communes participent activement à ces études et les validant. Les plannings seront à affiner en fonction de l'avancement des dossiers.	10 000 €	10 000 €	Réaliser l'étude Initier la démarche Réaliser la prestation Accompagner financièrement le programme	Participer aux études Valider les suites opérationnelles de l'étude Mener la concertation
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaitent dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambitieux de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Réseau Vélo Express	Le Réseau Vélo Express (ReVE) est un projet phare du 3ème plan vélo métropolitain. Il consiste en la création de 14 itinéraires répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagement cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.	25 000 000 €	25 000 000 €	Initier la démarche Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types : - des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux. - des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment. Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes. En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	<p>Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité. La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022.</p> <p>Ce plan prévoit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". <p>La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-618 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune.</p> <p>En pratique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: Olivier Westeel 0611911402 - La DG Mobilité ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin exprimé dans le cadre de projets d'aménagements / de voirie demandant l'installation de bornes de recharge, et en cas de prise en charge de l'investissement par le porteur du projet (compter environ 25000€ par station), la DG Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). <p>Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire.</p> <p>Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE.</p> <p>2 types de configurations possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4;6;8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11kW). 	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - COROL31 (future liaison Bus Express Presqu'île Campus)	<p>COROL31 (future liaison Bus Express Presqu'île Campus).</p> <p>Bassens : Requalification du quai Français entre le giratoire de l'avenue Puy Pla et le giratoire dit de "la GT": AVP en cours, insertion de couloirs bus dans les deux sens et aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle (ReVE 4) + trottoirs.</p> <p>Bassens/Lormont : Contournement du giratoire dit de "la GT". Travaux en cours pour le contournement du giratoire dit de "la GT" par les bus. Mise en service programmée pour automne 2023.</p> <p>Lormont : Aménagement du carrefour Ricard / Banlin : Concertation prévue pour été 2023. Bilan de concertation attendue pour fin 2023.</p> <p>Bordeaux : Terres de Borde : requalification de la rue Terres de Borde en vue de la mise en service de la voie bus bidirectionnelle. Travaux en cours. Mise en service septembre 2023.</p>	0 €	0 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude pré opérationnelle Réaliser l'étude Mener la concertation Réceptionner les travaux Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Ensemble des 7 lignes de bus express	<p>Présentation générale des 7 lignes de bus express prévues par le schéma des mobilités</p> <p>Ligne Bordeaux Saint Jean - Saint Aubin de Médoc et Saint Médard en Jalles - Issac : pas de fiche dédiée, mise en service prévue en 2024</p> <p>Ligne Pellegrin Thouars Mallartic : fiche dédiée</p> <p>Circulaire entre rocade et boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Circulaire des boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Liaison Gare Saint Jean - Artigues : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Liaison Presqu'île - Campus : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Technobus extrarocade : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p>	0 €	0 €	Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif
CAE Dir de l'eau	AMBA - Amélioration des réseaux d'eaux usées	<p>Amélioration du fonctionnement du réseau d'eaux usées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chemin de la vie (y compris place Gazillon) jusqu'au carrefour à feux - Avenue de la Liberté - Reprise rue des Vergers/Léon Blum (Erables) - J. Ferry : depuis la déchetterie jusqu'à la gare de La Gorp <p>Dans le cadre de ce CODEV, il n'est prévu que des études. A l'issue certaines réalisations pourront être prises en charge selon le degré de complexité dans le cadre de ce CODEV</p>	200 000 €	200 000 €	Réaliser l'étude	Participer aux études
CAE Dir de l'eau	AMBA - Amélioration du fonctionnement du réseau d'eaux usées avenue du Roy	<p>Les travaux de l'amélioration du fonctionnement des eaux usées de l'avenue du Roy, ont été réalisés en 2022 et début 2023. Il n'y a pas eu de débordements depuis, notamment suite à des pluies intenses. La commune demande de garder une vigilance sur ce secteur et de réaliser des études en cas de besoin.</p>	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CAE Dir de l'eau	AMBA - Lutte contre les inondations Domaine d'Hosteins	Lutte contre les inondations: - Construction du bassin de rétention du Barbère (Domaine d'Hosteins) - Bassin à la Hourcade	100 000 €	100 000 €	Réaliser les études préalables	Participer aux études
CAE Dir de l'eau	MULTI - Transfert des effluents traités de la station d'épuration de Sabarèges en Garonne	Afin de protéger le Guâ et d'accompagner le développement du territoire du Bassin Versant de la STEP Sabarèges, il est prévu de déplacer le point de rejet de la STEP en Garonne au lieu du ruisseau du Guâ. L'opération consiste à réaliser les travaux de 6km de réseaux entre la station et la Garonne.	11 500 000 €	11 500 000 €	Réaliser les travaux	Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets	L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'usager. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment : Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire Action 18 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable Action 34 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer Action 20 : Frigo anti-gaspi installés Action 30 : Déployer des boîtes à dons dans l'espace public	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écogestes au jardin. Il se décline notamment par la mise en place d'opérations gratuites de broyage des végétaux dans certains centres de recyclage (Bassens, Bordeaux Surcouf, Pessac Bourgaillh, St Médard en Jalles) et sur les communes volontaires.	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Compostage de proximité	Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource. Le plan stratégique Déchets a adopté 2 actions déclinées comme suit sur votre commune : - Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison; - Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé.	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBC Dir exploitation PPGD	AMBA - Ambarès Construction d'un centre de ressources nouvelle génération	Construction d'un centre de ressources nouvelle génération	7 000 000 €	2 150 000 €	Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CCB Dir strat et MOA PVB	AMBA - Travaux d'aménagement de l'espace d'inhumation avec végétalisation du cimetière	La Ville souhaite végétaliser son cimetière. Elle a amorcé des expérimentations qu'elle souhaite généraliser sur la totalité du cimetière. Elle souhaite également mettre en place des outils de communication pour sensibiliser les usagers aux changements à venir. La Métropole pourra apporter un fonds de concours selon les termes du RI Nature agriculture. La Ville prévoit notamment: - Végétalisation des allées de l'ancien cimetière: coût à venir - Végétalisation du cimetière médian: 1 – enlèvement des graviers actuels dans les allées et ajout éventuel de terre végétale afin de permettre engazonnement des allées et inter-tombes. Coût : 43 000 € HT Devis Société CMR 2 –solution mixte : gros œuvre société CMR et ensemencement Société SEMENCE NATURE pour enrichir la biodiversité par un mélange adapté à la nourriture de la faune, et en particulier des oiseaux. Coût : 37 000 € HT(Société CMR) + 2 500 € HT (Sté SEMENCE NATURE) – coût total : 39 500 € HT - Végétalisation de l'extension cimetière: La préoccupation municipale sur cette partie est de « casser » l'aspect général (allées de desserte béton), de créer une continuité avec l'îlot végétal du jardin du souvenir, et d'offrir ainsi des zones d'ombre aux visiteurs, et à la faune ornithologique. Le choix de la commune s'est porté sur des arbres adultes qui fleurissent longtemps (Lagoestremias), résistants (Quercus et Cupressus) ainsi que sur des buissons à feuilles persistantes (photinias) et feront l'objet d'une plantation en automne pour favoriser l'enracinement afin de leur permettre de résister aux étés à venir. La commune dispose du matériel nécessaire pour procéder à un arrosage indispensable dans les deux premières années de végétation: 19 996 e	112 496 €	56 248 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention Participer à l'étude	Signer une convention Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CCD Dir funéraire PVB	AMBA - reprises de concessions et emplacements	exhumations administratives: 5 à 7 emplacements par an jusqu'en 2026. La participation financière de BM sera calculée au vu du RI qui sera en vigueur au moment de la demande de fonds de concours de la commune. Le montant indiqué pour la participation de BM est un montant maximum.	21 000 €	10 500 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention Accompagner financièrement le programme	Signer une convention Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal	Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal. Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes. 4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilités sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; le suivi et l'assistance pendant la phase travaux. Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.	2 000 000 €	2 000 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal	Bordeaux Métropole accompagne les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal. Cet accompagnement se décline dans un parcours, en plusieurs phases. Une commune pourra solliciter des accompagnements sur les phases opérationnelles 2 et/ou 3, si elle peut justifier d'avoir déjà réalisé la phase stratégique 1. - 0. Animation territoriale, via le club tertiaire de BM : réunions présentiels ou webinaires, communication d'informations techniques et réglementaires, partages d'expériences - 1. Définition d'une stratégie globale « énergie – climat » sur le patrimoine communal - 1.1 Bilan énergétique patrimonial (avec l'ALEC BM) : permet à la commune d'avoir un bilan global de ses consommations énergétiques par fluide, en ratio spécifique et par profil de bâtiment - 1.2 Aide à la saisie des données du « décret tertiaire » sur l'outil OPERAT (avec l'ALEC BM) : la commune bénéficie d'un accompagnement à la saisie des données sur la plateforme Operat et d'une assistance en cas d'anomalie(s) rencontrée(s) pendant la déclaration Operat - 1.3 Définition d'un plan d'action global pour la rénovation du patrimoine et la décarbonation des équipements de production (avec l'ALEC BM) : il s'agit de définir un plan d'action énergétique et financier par l'élaboration d'une trajectoire générale de la performance énergétique et d'appréhender les solutions à la décarbonation des équipements de production - 1.4 Elaboration d'une politique patrimoniale : conseille la commune (choix de scénarios, calendrier, moyens humains et financiers, scénario d'exploitation, etc.) - 2. Aide à la conduite d'opération par projet de rénovation de bâtiments - 2.1 Audit énergétique programmatique : permet à la commune de définir un budget et un programme de travaux sur les postes liés à la performance énergétique (avec l'ALEC BM ou prestataire externe) - 2.2 Assistance à la passation de contrats de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux de rénovation énergétique (BM) : mise à disposition de la commune de clausiers types - 2.3. Délégation de conduite d'opération de rénovation énergétique de bâtiments (sous réserve d'un accompagnement spécifique désigné – de type SPL ou équivalent) - 2.4. Accompagnement à la valorisation des travaux d'économies d'énergies par l'obtention de certificats d'économies d'énergie - sous réserve d'acquisition des ressources nécessaires à BM - 3. Accompagnement à l'exploitation – maintenance des équipements techniques - 3.1. Assistance à la passation de contrats d'exploitation – maintenance - 3.2. Etude d'opportunité pour la décarbonation des équipements de production (faisabilité de production d'énergie renouvelable : bois, géothermie, pompes à chaleurs, etc.) - 3.3. Bâtiment numérique; mission d'assistance pour la mise en place d'un système d'automatismes de supervision des installations, en collaboration avec la DGNSI dans le cadre du schéma directeur du bâtiment numérique Notes : il faut considérer les coups partis du Codev 5 sur les phases 0, 1.1 et 2.1, décrit ci-dessus, pour les communes de Ambarès, Artigues, Cenon, Eysines, Parempuyre, St Médard, Talence, Villenave, Pessac, Bouliac, Floirac, Le Haillan, Lormont	4 000 000 €	4 000 000 €	Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider les études réalisées par le délégué Participer à l'étude	Valider le programme Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	<p>Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». A cet effet, il comprend notamment des actions destinées à encourager la formation et l'information, développer les pratiques de coopérations, et accompagner au changement tous les publics, au premier rang desquels, les habitants, avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées et les plus fragiles.</p> <p>L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole en ce sens s'illustre par trois dispositifs majeurs de sensibilisation, de mobilisation et d'actions en faveur des enjeux de transition écologique.</p> <p>Ces dispositifs sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention.</p> <p>Les dispositifs qui seront détaillés en pièce-jointe sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire ainsi que des structures du péri et de l'extra-scolaire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable, par la formation d'animateurs ou encore par l'accompagnement de projets type labellisation E3D ou définition projets transition écologique d'établissement péri-extrascolaire. - Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier) - Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole : mise à disposition des communes de dispositifs d'accompagnement au changement de comportements dédiés à la transition écologique (type les Super Défis) et propose des collaborations sur ces thématiques (recensement, évaluation et partage des bonnes pratiques, d'outils d'exposition, communication, ...). 	4 869 000 €	1 880 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codev : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis).</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.</p>	0 €	0 €	Initier la démarche Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Signer une convention
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.	200 000 €	70 000 €	Initier la démarche Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner financièrement le programme
HCB Dir dév amén - R droite	AMBA - Continuité de l'itinéraire doux pour relier le giratoire de l'estuaire à la gare de Lagrave d'Ambarès - 3ème phase du projet	Poursuite des études de la 2ème tranche de la voie verte du giratoire de l'estuaire à la gare de Lagrave d'Ambarès en fin de CODEV 6. Travaux au CODEV7	514 480 €	514 480 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Céder ou acheter le foncier	Mener la concertation Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider les suites opérationnelles de l'étude Accompagner financièrement le programme Accompagner techniquement une démarche/une étude Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Participer aux études

Ambarès-et-Lagrange

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HCB Dir dev amén - R droite	AMBA - OIM ARD - Développement du secteur à vocation économique le Chêne Vert : cession de fonciers métropolitains	Le groupe MILEWAY, spécialisé dans la logistique urbaine, a acquis en 2022 un site à vocation économique situé rue de Canteranne dit "Chêne Vert" et créé initialement par l'opérateur Bleu Mercure. Après avoir accompagné l'opérateur initial pendant toute la durée de son implantation, la MAE travaille avec le nouveau propriétaire à la cession de fonciers métropolitains attenants au site (délai de voirie), situés le long de l'avenue de la Libération pour y développer des cellules à vocation artisanale et encourager le développement économique du secteur. La MAE travaille à la levée de tous les préalables fonciers (définition d'une emprise, déclassement du domaine public, actualisation estimation Domaines), naturels (bande d'entretien de 4 m pour l'entretien du fossé attenant), techniques (défense incendie) et réseaux du site (réseaux sur parcelle à identifier) afin de pouvoir procéder à la cession. La MAE accompagnera également le promoteur à la commercialisation du site.	0 €	0 €	Céder ou acheter le foncier Aider à la commercialisation des lots Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif
HCB Dir dev amén - R droite	AMBA - OIM ARD - Projet d'un centre de ressources Artisanat : Eco construction et Numérique	En croisant les conclusions du diagnostic sur les spécificités économiques des entreprises artisanales du territoire ambarésien porté en 2022 par la commune et les résultats de la grande enquête rive droite portée par l'OIM ARD également en 2022 sur les besoins des artisans du secteur du BTP de la rive droite, il apparaît opportun de mener une action expérimentale sur le territoire de la commune en faveur des acteurs économiques précités. Il apparaît qu'un tel projet s'inscrirait dans un des deux piliers de l'OIM ARD, à savoir l'accompagnement des entreprises artisanales du bâtiment ainsi que dans sa traduction opérationnelle par la mise en place d'un plan d'actions spécifiques en faveur de la rénovation énergétique et de la construction durable. Ainsi, l'objectif est d'identifier un site qui pourrait devenir un lieu d'expérimentation répondant aux enjeux de formation des artisans en faveur des nouveaux modes constructifs et de la place du numérique dans cette filière. Le projet se décompose ainsi en deux temps : l'identification d'un site (de préférence de propriété public) et la réalisation d'une étude qui permettrait d'en définir les usages futurs et le modèle économique afférent (modalités d'exploitation, de gestion et de réalisation d'éventuels travaux nécessaires à sa mise en œuvre opérationnelle).	80 000 €	80 000 €	Réaliser les études préalables Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Établir le programme Accompagner financièrement le programme Valider l'étude Réaliser la prestation Réaliser l'étude de faisabilité Lancer des consultations Réaliser l'étude	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider le programme Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études
HCB Dir dev amén - R droite	AMBA - PEM Lagrange phase 2 (agrandissement du parking)	2ème phase_ agrandissement du parking. La ville souhaite que BM s'engage à lancer les négociations foncières avec la SNCF sur le CODEV 6 en vue de la 2ème phase de travaux au CODEV 7. Lancement d'une procédure foncière avec SNCF Réseau et SNCF Gares et connexion nécessaire au démarrage de la phase 2	50 000 €	50 000 €	Lever les préalables fonciers Initier la démarche	Participer à la démarche/au dispositif
HCB Dir dev amén - R droite	AMBA - quartier Bel Air - aménagement des espaces publics et soutien en ingénierie	Aménagement des espaces publics du quartier Bel Air dans le cadre de son renouvellement urbain (180 logements démolis, 300 construits) et soutien en ingénierie et montage opérationnel (mise en œuvre d'un PUP Alur, participation aux consultations opérateurs/Moe, volet foncier, soutien à Domofrance dans le cadre des dispositifs de droit commun)	3 000 000 €	3 000 000 €	Réaliser l'étude préliminaire Mener la concertation Créer, suivre ou clôturer un Projet Urbain Partenarial (PUP) Assurer une veille foncière Réaliser les équipements du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers Accompagner financièrement le programme Céder ou acheter le foncier Valider l'étude Réaliser les études préalables Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lancer des consultations	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Formaliser la demande de financement Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Mener la concertation Accompagner financièrement le programme Participer aux études
HCB Dir dev amén - R droite	AMBA - quartier Bel Air - aménagement du parc communal Bel Air en délégation de MOA BM	Le projet vise à créer un parc municipal de près de 3 000m² dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Bel Air. Le parc sera réalisé par Bordeaux Métropole dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage, afin que l'ensemble des espaces publics (voirie et espaces verts) soit conçu et mis en œuvre en cohérence. Le plan guide a été réalisé sous la MOA de Domofrance par le groupement autour des architectes urbanistes de ZWA. Le programme propose la réalisation de jardins potagers partagés, d'un jardin d'enfants et de sport de 300m², d'une zone de "guinguette" (marché, food truck), d'une dizaine de places de stationnement minute (à proximité du pied d'immeuble accueillant la future crèche) et d'un jardin destiné à la petite enfance. L'ensemble du parc sera abondamment planté en comparaison de l'existant. La Métropole interviendra au titre du RI Nature, dans les conditions et plafonds en vigueur.	423 600 €	211 800 €	Lancer des consultations Accompagner financièrement le programme Lever les préalables fonciers Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les équipements du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Céder ou acheter le foncier Formaliser la demande de financement Mener la concertation Participer aux études Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

Ambarès-et-Lagrave

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HCB Dir dev amén - R droite	AMBA - Réaménagement de l'avenue de la Libération : section comprise entre le giratoire rue Faulat et le giratoire rue de la Commanderie des templiers	Poursuite des études de requalification de la voie en intégrant les déplacements modes doux sur cet axe principal de la commune. L'étude prendra en compte le réaménagement du carrefour entre l'avenue de la Libération et l'avenue de Saint-Loubès. Une première phase des travaux pourrait être envisagée durant la dernière année du CODEV6 sous réserve de la levée des préalables réglementaires et techniques.	3 500 000 €	3 500 000 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Participer aux études Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HCB Dir dev amén - R droite	AMBA - Réaménagement de l'avenue de la Libération - Section du giratoire commanderie des templiers au carrefour à feu rue de la vierge et rue Victor Hugo	Réalisation du programme et des études préliminaires concernant la requalification de la voie en intégrant les déplacements modes doux sur cet axe principal de la commune.	100 000 €	100 000 €	Lever les préalables fonciers Réaliser l'étude préliminaire Établir le programme	
HCB Dir dev amén - R droite	AMBA - Réaménagement de l'entrée de ville, rue de Carbon-Blanc	L'étude préliminaire réalisée au Codev4 n'a pas permis d'aboutir à une validation collégiale. La demande de la Ville de réaliser un cheminement des 2 côtés de la voie a amené à reprendre les études au Codev5. Ainsi, de nouveaux préalables fonciers et environnementaux doivent être levés. Le calendrier et la réalisation ou non de travaux au Codev6 seront conditionnés par l'avancement des procédures réglementaires qu'impose le projet, notamment avec le dossier loi sur l'eau. Le 1er tronçon qui pourrait démarrer en travaux sur ce Codev concerne la portion entre le giratoire de l'avenue de l'Europe et le chemin de la Hontasse. Bordeaux s'engage sur le Codev6 à : - finaliser l'AVP sur l'ensemble du linéaire - déposer le Dossier Loi sur l'Eau - lever les préalables fonciers sur le tronçon 1 prévu en travaux - démarrer les travaux sur le tronçon 1 une fois les préalables levés	3 000 000 €	2 800 000 €	Réceptionner les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les travaux	Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HCB Dir dev amén - R droite	AMBA - Réaménagement du chemin de la vie	Projet d'un aménagement pour apaiser la circulation. Réalisation d'une voie verte Projet de création d'une voie verte de la Rue de Saint Denis à la Rue du Monastère pour améliorer la sécurité. L'itinéraire s'inscrit dans la politique Métropolitaine d'amélioration des modes doux au titre des itinéraires vélos REVE. Le planning est calé pour que la phase opérationnelle puisse être réalisée sur le CODEV 7 sous réserve de l'avancement des études et des travaux d'assainissement à réaliser sur le CODEV 6	160 000 €	160 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables fonciers Mener la concertation Réaliser l'étude préliminaire Établir le programme	Valider les suites opérationnelles de l'étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HCB Dir dev amén - R droite	AMBA - Réaménagement rue du Président Coty (entre Europe et la Gorp)	L'objectif est d'étudier l'apaisement de ce tronçon (de l'av. de l'Europe à la rue de la Gorp) et de lever les préalables fonciers et réglementaires nécessaires. L'étude intégrera également le projet de suppression du carrefour à feux à l'intersection de l'av. de l'Europe avec l'intégration d'un giratoire. En fonction de l'avancée des études et de la levée des préalables, les travaux du giratoire pourront être envisagés en fin de codev.	1 400 000 €	1 351 750 €	Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Céder ou acheter le foncier Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Réaliser l'étude préliminaire Assurer une veille foncière Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Formaliser la demande de financement Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Mener la concertation Réaliser l'étude Participer aux études Participer aux négociations Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention Valider le programme

Ambarès-et-Lagrave

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HCB Dir dev amén - R droite	AMBA - Végétalisation des cours d'école	Dans le cadre de la résorption des îlots de chaleur en milieu urbain et de la désimperméabilisation des cours d'écoles, la ville de Ambarès et Lagrave s'est engagé dans la réalisation d'un projet par an. Le projet s'inscrit dans la stratégie 1 Million d'arbres de Bordeaux Métropole. Projet sous MOA communale pour lequel le PTRD intervient en maîtrise d'œuvre au titre du service commun	160 000 €	80 000 €	Réaliser l'étude préliminaire Réaliser l'étude Réceptionner les travaux Signer une convention Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les travaux	Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HCB Dir dev amén - R droite	AMBA - ZAC Secteur A - Allée du Guâ et Place de la Poste	- Les études règlementaires, portant essentiellement sur l'allée du Guâ (étude d'impact, loi sur l'eau, ...) seront soumis à l'approbation de l'Etat sur le 2ème semestre 2023. L'obtention de cette autorisation sera l'élément clé pour poursuivre les étapes préalables et les études pour l'aménagement du secteur A de la ZAC, dont : - sur la base d'un programme arrêté début 2024, réaliser l'étude préliminaire de la place de la Poste. - Intégrer les résultats des études règlementaires dans l'Avant projet (AVP) de l'allée du Guâ - Réaliser l'AVP de l'allée du Guâ et de la place de la Poste. - les études et l'aménagement surfacique des espaces publics du hangar Albert seront portés par l'aménageur. L'aménagement d'écobox sera porté par la ville. Le fonctionnement hybride de la future voie structurante de l'allée du Guâ sera étudiée. Le portage de cette action pourra être revu en fonction de la révision de l'équilibre financier de la ZAC ainsi que du calendrier opérationnel des projets immobiliers et des aménagements sous MOA Ville et Aménageur. La réalisation de l'allée du Guâ et de la place de la Poste sera découpée selon les parties primaire et travaux de finition. Le prévisionnel de réalisation s'échelonnnera de 2025 à début 2027. Participation FIC à hauteur de 20 %.	3 290 000 €	3 290 000 €	Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les équipements du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage Céder ou acheter le foncier Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables règlementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers Réceptionner les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les travaux Établir le programme	Accompagner financièrement le programme Mener la concertation Valider les suites opérationnelles de l'étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Participer aux négociations Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement Céder ou acheter le foncier
HCB Dir dev amén - R droite	AMBA - ZAC Secteur A - Aménagement paysager du Parc environnemental du Guâ	Élaboration et réalisation de l'aménagement paysager du Parc du Gua au sein du secteur A de la ZAC centre-ville. Réalisation de l'étude AVP par mobilisation de l'ingénierie interne à la Métropole Consultations des entreprises pour les différentes phases opérationnelles de l'aménagement du parc et de sa signalétique. Attribution d'un RI nature et RI 1MA le cas échéant pour action sous MOA communal en lien avec le service commun.	257 877 €	257 877 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Réceptionner les travaux	Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Mener la concertation Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement
HCB Dir dev amén - R droite	AMBA - ZAC Secteur A, B et E - ajustement du dossier de réalisation selon évolution du projet	Deuxième dossier de modification de la ZAC à réaliser avec Aquitanis et la Ville : - pour les secteurs A, B et E. - et actualiser le Programme Global de Construction, le Programme d'Equipement Public et le bilan financier prévisionnel actualisé. - l'allée des écoliers est réalisée de l'allée de la Mairie à la rue de la Poste par l'aménageur (la partie du parc Charron se fera en lien avec la ville)	0 €	0 €	Créer, suivre ou clôturer une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Établir le bilan financier de l'opération	Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement Accompagner financièrement le programme Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HCB Dir dev amén - R droite	AMBA - ZAC Secteur B - continuités douces	Réalisation des Equipements B3.1 et B6 pour les continuités des modes doux : - lever les préalables environnementaux (DLE) ; - arrêter le programme et réaliser les études préliminaires et AVP en fonction des préconisations environnementales ; - réaliser les travaux. Participation par le FIC (20 %).	260 000 €	260 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Prendre la confirmation de décision de faire Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réceptionner les travaux Céder ou acheter le foncier Lever les préalables fonciers Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les équipements du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage	Accompagner financièrement le programme Mener la concertation Participer aux négociations Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Céder ou acheter le foncier Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement Valider les suites opérationnelles de l'étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC
HCB Dir dev amén - R droite	MULTI - Mise à jour plan de Gestion des jalles	Mise à jour du plan de gestion des jalles de la presqu'île d'Ambès. Suite à un refus des autorités administratives (manquement de prescription concernant la préservation de la biodiversité), une consultation pour la mise à jour du plan de gestion est prévue. Actuellement la rédaction du CCTP se fait en concertation avec l'Agence de l'eau, le Forum des Marais Atlantiques et la CATERZH33.	250 000 €	250 000 €	Réaliser la prestation Initier la démarche	Participer à la démarche/au dispositif
HCB Dir dev amén - R droite	MULTI - Réalisation d'un itinéraire doux pour relier la sortie du centre bourg de Saint-Vincent-de-Paul à la gare de Lagrange d'Ambarès - 1ère phase	Le projet porte sur la réalisation d'un itinéraire modes doux sur la presqu'île, pour permettre de relier à terme la sortie du centre bourg de Saint Vincent de Paul à la gare de Lagrange d'Ambarès, au regard des nouveaux besoins à venir. Cet itinéraire structurant sera déployé sur le principe d'une voie verte dans un souci d'améliorer la sécurité et la vitesse de déplacement en modes doux mais également de requalification du paysage, en lien avec les territoires limitrophes. Les travaux seront pris en charge pour partie par le CODEV - plan vélo avec une participation FIC. En effet, l'itinéraire s'inscrit dans la politique métropolitaine d'amélioration des modes doux au titre des itinéraires vélos REVE et Structurants. Une partie des travaux est engagée sur le Codev 5 et l'autre sur le Codev 6. Les travaux d'éclairage public et les espaces verts sont à la charge de la ville (et non comptabilisés dans le coût de cette fiche-action). Il convient de prévoir une participation FIC à hauteur de 430 000€ et 155 000€ sur le budget de la ville pour l'ensemble du projet. Cette première phase de travaux démarre à la fin du 2ème semestre 2023 après les dévoiements de réseaux réalisés pour se poursuivre sur 2024. Pour une optimisation de ceux-ci, les travaux démarreront depuis le giratoire du côté d'Ambarès et à revenir vers les Jaugues ou selon les contraintes de co-activités.	2 239 700 €	1 137 000 €	Réaliser les travaux Prendre la confirmation de décision de faire Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables fonciers	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Valider les suites opérationnelles de l'étude Mener la concertation Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement
HCB Dir dev amén - R droite	MULTI - Rue de la Mouline - Projet d'un aménagement pour apaiser la circulation et réaliser une voie verte	Projet de création d'une voie verte. La rue de la Mouline située sur les communes d'Ambarès-et-Lagrange, Bassens et Carbon-Blanc est un axe qui permet de relier des quartiers de ces communes vers la bretelle d'autoroute A10 au niveau de l'échangeur n°43. Son profil ne permet pas de garantir un croisement de véhicules à double sens en toute sécurité. Plusieurs accidents se sont produits, ce qui a amené une réflexion des 3 communes et de Bordeaux métropole pour faire évoluer cette situation à moyen terme. L'urbanisation de ce secteur de la rive droite, notamment avec le PRU quartier de l'avenir à Bassens, et les travaux d'aménagement de la rue de Formont réalisés, laissent entrevoir une augmentation du trafic à moyen terme dans ce quartier, et donc la nécessité de trouver un axe structurant mais apaisé pour le bon fonctionnement du secteur qui aujourd'hui repose sur les rues de la Mouline et des vergers (par défaut). La rue de la Mouline est un maillon marquant de cet axe Ouest-Est structurant de voirie pour assurer correctement la desserte de l'ensemble de ce secteur à la zone industrielle de la Mouline et l'autoroute A10 via l'échangeur n°43. L'aménagement à plus ou moins long terme de la rue de la Mouline doit permettre de structurer un axe de niveau intercommunal en double sens tout en prenant en compte le cheminement des modes actifs et le trafic routier qui ne cessera d'augmenter. Il s'agit d'effectuer notamment une voie verte complémentaire à la chaussée pour sécuriser les modes actifs sur le secteur. Il s'agit de lancer les études et les acquisitions nécessaires au projet, sur la base de l'emplacement réservé en vigueur au PLU 3.1. Les communes partagent le souhait que la phase opérationnelle puisse s'engager sur cet axe sur les crédits du Codev 7.	200 000 €	200 000 €	Réaliser l'étude préliminaire Assurer une veille foncière Céder ou acheter le foncier Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Mener la concertation Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner financièrement le programme
HCB Dir dev amén - R droite	MULTI - Travaux Phase 2 PAPI Jalles (Programme d'Action et de Prévention des Inondations)	L'objectif est d'adapter le réseau afin de rendre fonctionnel le système pour le stockage et l'évacuation aussi bien en période normale qu'en période d'inondation. L'amélioration de l'évacuation des eaux et le drainage de la nappe par les principales jalles doivent permettre de raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés et d'en réduire leur vulnérabilité. Ce projet consiste à adapter le réseau de ressuyage de la Presqu'île d'Ambès pour améliorer la vidange en cas d'inondations, mettre en place un réseau hydraulique cohérent et réduire la vulnérabilité des secteurs à enjeux les plus exposés. Projet financé à 40% par l'Etat.	18 000 000 €	18 000 000 €	Réaliser les travaux Réaliser les études préalables	Participer à la démarche/au dispositif
LAF Dir foncier DGA	AMBA - Etude et prospective foncières autour des gares RER (La Gorp, Lagrange), en lien avec les démarches d'études urbaines	Etude et prospective foncières autour des gares RER (La Gorp, Lagrange), en lien avec les démarches d'études urbaines. Identifier les fonciers stratégiques, identifier les points de dureté foncière, identifier les conditions de mutation foncière et les outils fonciers à mettre en place, assurer une veille foncière.	0 €	0 €	Réaliser l'étude Assurer une veille foncière Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif

Ambarès-et-Lagrave

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAF Dir foncier DGA	AMBA - Stratégie foncière : co-construction et co-mise en oeuvre	L'objet de la fiche action est d'organiser et mettre en œuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics, etc. L'objectif est de partager avec les élus et services communaux, en continu, la connaissance : - des enjeux fonciers du territoire communal et métropolitain (ZAN, ressources foncières, marchés fonciers et immo, etc.) - des besoins fonciers pour les politiques publiques (aménagement, nature, équipements, etc.) Dans le but de déterminer et anticiper des actions opérationnelles et réglementaires d'encadrement, de négociation, d'étude de faisabilité (fiche de lot, etc.), ou de maîtrise du foncier en accord avec le PPI foncier de BM et de l'EPF. En fonction du contexte communal, une attention particulière pourra être portée sur les enjeux liés au ZAN, à la mobilisation des périmètres de convention avec l'EPF, à l'établissement de fiches de faisabilités (fiche de lot) sur des secteurs ciblés, etc.	0 €	0 €	Assurer une veille foncière Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Mise en oeuvre du Permis de louer/diviser/déclaration de mise en location	Mobilisation d'un service d'instruction des permis de louer/diviser/déclarations de mise en location, sur des périmètres identifiés afin de lutter efficacement contre le mal logement et améliorer la qualité du parc locatif privé. A ce jour, les communes ayant manifesté leur intérêt pour ces outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne sont : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Bègles, Carbon Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Haillan, Lormont, Mérignac, Parempuyre, Saint-Louis-de-Montferand, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave d'Ornon. Des ateliers seront organisés entre mai et septembre 2023 afin de déterminer les nouveaux périmètres d'intervention, intégrer éventuellement de nouvelles communes et préciser les moyens RH nécessaires à l'instruction des dossiers concernés par les nouveaux périmètres définis.	255 000 €	255 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	AMBA - Acquisition foncière d'espaces à préserver	Acquisition Terrains Boutot, dans le cadre de la création de la coulée verte le long du ruisseau du Guâ	70 000 €	35 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Céder ou acheter le foncier
LAH Dir de la nature DGA	AMBA - Dynamique d'agriculture urbaine	Suite à l'étude réalisée par la SAFER sur les friches agricoles existantes sur la commune et les perspectives de cession de certaines exploitations, la SAFER, en lien avec Bordeaux Métropole, pourra conduire les acquisitions et trouver des exploitants intéressés pour développer un projet agricole sur lesdits fonciers.	150 000 €	150 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner financièrement le programme Valider le programme Participer aux études Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Faire de la réserve foncière Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement Formaliser la demande de financement Céder ou acheter le foncier Accompagner techniquement une démarche/une étude Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Études "1 Million d'arbres" sur des sites d'activation	6 sites font l'objet d'une étude de préprogrammation par l'agence d'urbanisme en 2023 dans le cadre de l'opération "Plantons 1 million d'arbres". Ces différentes propositions sont à étudier et à préciser dans le cadre du contrat, et à réaliser pour partie si possible. Ces sites sont: Bordeaux Nord, la zone d'activité d'Eysines rue Mermoz, le secteur du Burk commun à Pessac et Mérignac le long du Peugeot, les aménagements de ripisylves le long du Gua en rive droite, le secteur Morlette/Jean Zay à Cenon et le tissu périurbain entre Blanquefort et Le Taillan-Médoc.	2 000 000 €	2 000 000 €	Établir le programme	
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié. Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financés hors FIC par l'opération. Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.	35 000 000 €	30 000 000 €	Réaliser la prestation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement
LAI Dir urbanisme DGA	AMBA - Etudes de faisabilités ZAC sur secteur Lachaze et la Gorp	La Direction de l'Urbanisme accompagnera la commune dans sa réflexion sur les périmètres des secteurs Lachaze et La Gorp afin d'étudier la faisabilité d'une ZAC. Cet accompagnement pourra se faire en régie ou par le biais d'un prestataire.	50 000 €	50 000 €	Réaliser l'étude de faisabilité	Participer aux études

Ambarès-et-Lagrive

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAI Dir urbanisme DGA	AMBA - RI Ecoles hors OAIM - Ecole La Gorp ou Le Bourg	La commune étudie la création de 7 classes supplémentaires pour un montant de travaux estimé de 5,3M€. Ces créations de classes se feront dans l'école de La Gorp ou dans celle du Bourg, en fonction des conclusions de l'étude de faisabilité. La Métropole interviendra au titre du RI Ecoles hors OAIM sur le site qui sera retenu par la ville, dans la limite des conditions du RI.	5 300 000 €	2 500 000 €	Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Réaliser l'opération
MAE Dir dév éco DGDE	AMBA - Accompagnement à l'identification de lieux pouvant accueillir des entreprises de l'ESS	La commune souhaite être accompagnée sur l'identification de lieux (foncier, bâti, locaux commerciaux, boutiques éphémères...) qui pourraient accueillir des entreprises de l'ESS	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Céder ou acheter le foncier Accompagner techniquement une démarche/une étude
MAE Dir dév éco DGDE	AMBA - AIRE 2 Barbère - Etudes opérationnelles	Etudes opérationnelles pilotées par la Fab autour du site AIRE2 Barbère (lauréat : groupe Carle) et de la gare de la Grave, nouveau PEM et future station du RER métropolitain. Levée des préalables environnementaux, réglementaires et fonciers, notamment avec SNCF Réseau. A l'issue, un choix sera fait quant aux modalités juridiques de l'opération : ZAC, lotissement,...	0 €	0 €	Assurer une veille foncière Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider les études réalisées par le délégataire Accompagner financièrement le programme	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Accompagner techniquement une démarche/une étude
MAE Dir dév éco DGDE	MULTI - Etude de diagnostic et de préconisation sur la création et le développement de tiers-lieux	Il est proposé de réaliser une étude globale de diagnostic et de préconisations pour la création de lieux socialement innovants (de type tiers lieux) sur la Rive Droite.	30 000 €	30 000 €	Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer aux études Formaliser la demande de financement
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	AMBA - Les Vertigineuses	Chaque été depuis 2014, la ville d'Ambarès et Lagrive s'attache à construire une manifestation culturelle mêlant arts de la piste et ouverture interculturelle, avec un fort volet sur la pratique artistique et découverte des espaces naturels remarquables de la commune. Culturellement les arts de la piste sont porteurs d'un fort imaginaire. Chose qui s'avère d'autant plus vrai pour la ville d'Ambarès et Lagrive de par sa tradition d'accueil des familles de circassiens et des constructeurs de chapiteaux. Au fil des ans, cette manifestation placée début juillet est devenu un rendez-vous culturel identifié rassemblant près de 1000 personnes de l'agglomération, public auquel il faut ajouter les nombreux participants aux actions de sensibilisation. Cette spécificité culturelle sur le territoire entre en résonance avec la dynamique autour des arts de la piste identifiée sur la métropole.	102 000 €	25 500 €	Accompagner financièrement le programme	Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement Signer une convention
MAI Dir Tourisme DGDE	AMBA - Etude de faisabilité / mise en tourisme du Plan d'eau de La Blanche	Le plan d'eau de La Blanche est un lieu privilégié de nature, classé en zone Natura 2000. C'est aussi un site d'activités nautiques avec la base nautique Bauget. Un parc aquatique est également en projet, ainsi que le développement d'activités sportives estivales dans le cadre de l'opération CAP 33. La vocation touristique de ce site est donc à développer.	30 000 €	30 000 €	Réaliser l'étude de faisabilité Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer aux études
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre	Définition d'un schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole. 1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole, GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boucles locales existantes sur Parempuyre, Artigues, Bouliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc - Des boucles urbaines existent sur certaines communes, Lormont, Pessac, Gradignan... (vérifier les sites internet des communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boucles dans le parc des Jalles - Boucles les randos sur l'eau - ... 2) Proposer des boucles de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boucles ainsi créées - Toutes ces boucles seront à faire valider par les communes - Proposer les boucles idéales, en faisant apparaître les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies ferrées, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boucles alternatives pour une mise en œuvre rapide 3) Valoriser les boucles - Les boucles devront un avoir intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BBA Direction multimodalité	AMBE - Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Révision	Par délibération de juillet 2010, la CUB, devenue Bordeaux Métropole, a engagé la mise en œuvre des Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) des 28 communes pour leur permettre de prioriser des actions en faveur des déplacements des piétons, personnes à mobilité réduite (P.M.R), personnes âgées... La Métropole engage maintenant la révision des PAVE car tous sont réalisés ou en cours de finalisation. Les communes participent activement à ces études et les validant. Les plannings seront à affiner en fonction de l'avancement des dossiers.	9 900 €	9 900 €	Réaliser l'étude Réaliser la prestation Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Mener la concertation Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux études
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaitent dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambitieux de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types : - des véloboxs : modules de stationnement sécurisés de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux. - des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment. Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes. En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité. La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022. Ce plan prévoit: - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-618 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune. En pratique: - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: Olivier Westeel 0611911402 - La DG Mobilité ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin exprimé dans le cadre de projets d'aménagements / de voirie demandant l'installation de bornes de recharge, et en cas de prise en charge de l'investissement par le porteur du projet (compter environ 25000€ par station), la DG Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire. Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE. 2 types de configurations possibles : - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4;6;8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11kW).	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Ensemble des 7 lignes de bus express	Présentation générale des 7 lignes de bus express prévues par le schéma des mobilités Ligne Bordeaux Saint Jean - Saint Aubin de Médoc et Saint Médard en Jalles - Issac : pas de fiche dédiée, mise en service prévue en 2024 Ligne Pellegrin Thouars Mallartic : fiche dédiée Circulaire entre rocade et boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Circulaire des boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Liaison Gare Saint Jean - Artigues : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Liaison Presqu'île - Campus : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Technobus extrarocade : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra	0 €	0 €	Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif
CAE Dir de l'eau	MULTI - Réhabilitation de la digue de la presqu'île d'Ambès	Maîtrise d'œuvre et réalisation des travaux (y compris secteur du port) pour les protections de lutte contre les inondations dans le cadre du PAPI sur le secteur de la presqu'île d'Ambès.	33 600 000 €	31 800 000 €	Lancer des consultations Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Prendre la confirmation de décision de faire	Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets	L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment : Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire Action 18 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable Action 34 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer Action 20 : Frigo anti-gaspi installés Action 30 : Déployer des boîtes à dons dans l'espace public	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écogestes au jardin. Il se décline notamment par la mise en place d'opérations gratuites de broyage des végétaux dans certains centres de recyclage (Bassens, Bordeaux Surcouf, Pessac Bourgaillh, St Médard en Jalles) et sur les communes volontaires.	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Compostage de proximité	Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource. Le plan stratégique Déchets a adopté 2 actions déclinées comme suit sur votre commune : - Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison; - Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé.	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CCB Dir strat et MOA PVB	AMBE - Désimpermeabilisation et végétalisation des cours de l'école maternelle et élémentaire	La préservation et la valorisation de la biodiversité sont des actions que Bordeaux Métropole soutient techniquement et financièrement avec le règlement d'intervention Nature Agriculture (délibération 2018-154 du 23 mars 2018). Bordeaux Métropole subventionne jusqu'à 50% et 350 000 € par an et par commune les études, travaux, acquisitions foncières, sensibilisation, communication et formation des projets Nature en ville. La commune d'Ambès a développé un projet de requalification des cours des écoles maternelle et élémentaire avec la CAUE. Choix de l'AMO en décembre 2022. Actuellement phase d'AVP. Début des travaux attendu pour octobre 2023. Projet orienté sur l'accessibilité des cours: - Implantation de jeux ludiques, - Création d'un potager partagé entre les classes. Au travers de ces cours rénovés c'est l'envie de proposer aux enfants et enseignants des espaces modernes, qui tiennent compte des besoins de l'enfant tout en assurant sa sécurité. Il s'agit également d'être sur des espaces qui vivent et favorisent des pratiques différentes comme par exemple avec la création d'un amphithéâtre permettant aux professeurs de faire des cours en extérieur.	550 000 €	225 000 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Participer à l'étude	Signer une convention Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CCB Dir strat et MOA PVB	AMBE - Végétalisation du cimetière	La Ville souhaite végétaliser son cimetière. Un fonds de concours pourra lui être versé selon les termes du RI Nature Agriculture.	100 000 €	50 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention Participer à l'étude	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention Réaliser l'étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
CCD Dir funéraire PVB	AMBE - Reprise de concessions et emplacements	Bordeaux Métropole accompagne la ville dans la reprise de concessions et des emplacements. La participation financière de Bordeaux Métropole sera calculée au vu du règlement d'intervention qui sera en vigueur au moment de la demande de fonds de concours de la commune.	29 700 €	29 700 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Développement des réseaux de chaleur	<p>Bordeaux Métropole est compétente en matière de réseaux de chaleur publics. Ils permettent de développer les énergies renouvelables et leur bilan carbone est excellent. Ces réseaux nécessitent des investissements élevés. Ils ne peuvent se développer que dans les îlots urbains ou dans les quartiers présentant une densité de besoins de chaleur suffisante.</p> <p>A partir des données de consommation de gaz et des projets de développement urbain, les services métropolitains ont identifié tous les secteurs présentant des besoins de chaleur suffisants pour qu'un réseau de chaleur de plus de 1 GWh soit envisageable.</p> <p>Bordeaux Métropole s'est engagée à étudier l'ensemble des secteurs identifiés puis à conduire jusqu'à leur terme les projets qui s'avèreraient réalisables.</p> <p>La présente action Codev consiste à lister et à suivre l'ensemble des projets en cours ou à engager.</p> <p>I- RESEAUX EN SERVICE</p> <p>1- Hauts de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Artigues - poursuite des importants travaux de reconstruction des 16 km de réseaux "historiques" - divers développement du réseau, en densification (raccordement de bâtiments existants) et vers des projets urbains neufs - étude de développement vers Artigues Perspective de moyen terme : Intégrer le réseau de chaleur aux réflexions concernant le devenir de l'usine d'incinération des déchets de Cenon</p> <p>2- Plaine de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Bordeaux - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (Lormont Lissandre et Cascades, Bordeaux Brazza, Bordeaux Niel, EPA Garonne Eiffel, bas-Floirac, plaine sud Garonne)</p> <p>3- Bordeaux Bègles énergie : Bordeaux, Bègles - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (EPA) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Bègles Dorat et Bègles Thorez</p> <p>4- Mériadeck énergie : Bordeaux - Renouvellement de l'autorisation d'exploiter le forage géothermique et réflexions associées sur la valorisation de l'eau - Développement du réseau</p> <p>5- Grand parc énergies : Bordeaux, Le Bouscat - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau, construction de la chaufferie bois et mise en service de la géothermie</p> <p>6- Saint Médard Hastignan : Saint Médard en Jalles - Suivre l'exploitation du réseau et un développement éventuel vers le collège</p> <p>II - RESEAUX EN COURS</p> <p>7- Mérignac centre énergie - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>8- Le Haillan : Le Haillan, Eysines - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>9- Métropole sud : Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan - Passation de la concession - Etudes opérationnelles - Développement commercial du réseau et partenariat avec l'Université, le CHU et Domofrance - Travaux de construction (réseau, géothermie, chaufferie bois) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Mérignac/Pessac Le Burck, Bègles Vaclav Havel, Villenave d'Ornon Chambéry</p> <p>10- Blanquefort - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>11- Eysines, Bruges, Le Bouscat - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>12- Mérignac Aéroparc - Suivre les études amont</p>	67 400 000 €	67 400 000 €		

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Métropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal	<p>Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal.</p> <p>Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes.</p> <p>4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; le suivi et l'assistance pendant la phase travaux.</p> <p>Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.</p>	2 000 000 €	2 000 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal	<p>Bordeaux Métropole accompagne les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal.</p> <p>Cet accompagnement se décline dans un parcours, en plusieurs phases. Une commune pourra solliciter des accompagnements sur les phases opérationnelles 2 et/ou 3, si elle peut justifier d'avoir déjà réalisé la phase stratégique 1.</p> <p>- 0. Animation territoriale, via le club tertiaire de BM : réunions présentielles ou webinaires, communication d'informations techniques et réglementaires, partages d'expériences</p> <p>- 1. Définition d'une stratégie globale « énergie – climat » sur le patrimoine communal</p> <p>- 1.1 Bilan énergétique patrimonial (avec l'ALEC BM) : permet à la commune d'avoir un bilan global de ses consommations énergétiques par fluide, en ratio spécifique et par profil de bâtiment</p> <p>- 1.2 Aide à la saisie des données du « décret tertiaire » sur l'outil OPERAT (avec l'ALEC BM) : la commune bénéficie d'un accompagnement à la saisie des données sur la plateforme Operat et d'une assistance en cas d'anomalie(s) rencontrée(s) pendant la déclaration Operat</p> <p>- 1.3 Définition d'un plan d'action global pour la rénovation du patrimoine et la décarbonation des équipements de production (avec l'ALEC BM) : il s'agit de définir un plan d'action énergétique et financier par l'élaboration d'une trajectoire générale de la performance énergétique et d'appréhender les solutions à la décarbonation des équipements de production</p> <p>- 1.4 Elaboration d'une politique patrimoniale : conseille la commune (choix de scénarios, calendrier, moyens humains et financiers, scénario d'exploitation, etc.)</p> <p>- 2. Aide à la conduite d'opération par projet de rénovation de bâtiments</p> <p>- 2.1 Audit énergétique programmatique : permet à la commune de définir un budget et un programme de travaux sur les postes liés à la performance énergétique (avec l'ALEC BM ou prestataire externe)</p> <p>- 2.2 Assistance à la passation de contrats de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux de rénovation énergétique (BM) : mise à disposition de la commune de clausiers types</p> <p>- 2.3. Délégation de conduite d'opération de rénovation énergétique de bâtiments (sous réserve d'un accompagnement spécifique désigné – de type SPL ou équivalent)</p> <p>- 2.4. Accompagnement à la valorisation des travaux d'économies d'énergies par l'obtention de certificats d'économies d'énergie - sous réserve d'acquisition des ressources nécessaires à BM</p> <p>- 3. Accompagnement à l'exploitation – maintenance des équipements techniques</p> <p>- 3.1. Assistance à la passation de contrats d'exploitation – maintenance</p> <p>- 3.2. Etude d'opportunité pour la décarbonation des équipements de production (faisabilité de production d'énergie renouvelable : bois, géothermie, pompes à chaleurs, etc.)</p> <p>- 3.3. Bâtiment numérique, mission d'assistance pour la mise en place d'un système d'automatismes de supervision des installations, en collaboration avec la DGNSI dans le cadre du schéma directeur du bâtiment numérique</p> <p>Notes : il faut considérer les coups partis du Codev 5 sur les phases 0, 1.1 et 2.1, décrit ci-dessus, pour les communes de Ambarès, Artigues, Cenon, Eysines, Parempuyre, St Médard, Talence, Villenave, Pessac, Bouliac, Floirac, Le Haillan, Lormont</p>	4 000 000 €	4 000 000 €	Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider les études réalisées par le délégataire Participer à l'étude	Valider le programme Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	<p>Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». A cet effet, il comprend notamment des actions destinées à encourager la formation et l'information, développer les pratiques de coopérations, et accompagner au changement tous les publics, au premier rang desquels, les habitants, avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées et les plus fragiles.</p> <p>L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole en ce sens s'illustre par trois dispositifs majeurs de sensibilisation, de mobilisation et d'actions en faveur des enjeux de transition écologique.</p> <p>Ces dispositifs sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention.</p> <p>Les dispositifs qui seront détaillés en pièce-jointe sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire ainsi que des structures du péri et de l'extra-scolaire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable, par la formation d'animateurs ou encore par l'accompagnement de projets type labellisation E3D ou définition projets transition écologique d'établissement péri-extrascolaire. - Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier) - Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole : mise à disposition des communes de dispositifs d'accompagnement au changement de comportements dédiés à la transition écologique (type les Super Défis) et propose des collaborations sur ces thématiques (recensement, évaluation et partage des bonnes pratiques, d'outils d'exposition, communication, ...). 	4 869 000 €	1 880 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens. Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codev : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis).</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.</p>	0 €	0 €	Initier la démarche Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Signer une convention
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.	200 000 €	70 000 €	Initier la démarche Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner financièrement le programme
HCB Dir dév amén - R droite	AMBE - Accompagnement en ingénierie du projet d'équipement faisant office de zone-refuge	<p>Il a été convenu lors du précédent contrat d'étudier la possibilité d'un partenariat de Bordeaux Métropole, la MOA demeurant à ce stade à la commune d'Ambès. Cette dernière se questionne sur la forme que pourrait prendre cet équipement et la possibilité d'y regrouper différentes fonctions.</p> <p>La ville a porté les premières études de programmation à ce stade.</p> <p>La création d'une zone refuge est inscrite au schéma directeur de zones refuges de la presqu'île d'Ambès. Cet équipement peut prendre la forme d'un équipement multifonctionnel faisant office de zone refuge, de poste de commandement et de secours avancés en cas de crises naturelles et/ou technologiques.</p> <p>Le territoire de la Presqu'île d'Ambès est entièrement soumis au risque inondation. Sa géographie particulière de plaine et de marais à la confluence de la Garonne et de la Dordogne, sans liaison vers les autres rives, lui confère un certain isolement et une grande vulnérabilité en cas d'inondation fluvio-maritime. Ainsi, une étude sur l'ensemble de la Presqu'île a permis d'estimer une population vulnérable de 2 900 habitants. Il apparaît donc nécessaire de proposer des moyens de mise à l'abri pour cette population en cas d'alerte, en amont de l'inondation. Bordeaux Métropole et les communes menacées ont établi une stratégie pour que chacun puisse se mettre à l'abri proche de chez lui, et fléché dans un schéma directeur des équipements existants pouvant accueillir du public en cas de crise, en fonction de la praticabilité des routes pendant l'inondation. Les refuges se trouvant dans des zones à risque technologique seront adaptés en fonction de ce risque.</p>	3 744 600 €	20 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude	Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement Réaliser l'étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HCB Dir dév amén - R droite	AMBE - Aménagement du CD 10 coté Dordogne (nord du centre bourg)	La ville souhaite réaliser une étude de voirie permettant de réduire la vitesse sur le CD au nord du centre ville, coté Dordogne, et gagner en sécurité.	150 000 €	150 000 €	Mener la concertation Initier la démarche Établir le bilan financier de l'opération Réaliser l'étude préliminaire Assurer une veille foncière	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux négociations Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider le programme Mener la concertation

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HCB Dir dév amén - R droite	AMBE - Aménagement du centre bourg : parking de la Cale, place de la Halte nautique	Afin de finaliser l'aménagement du centre bourg, les études AVP du parking de la Cale et de la place de la halte nautique seront réalisées sur ce contrat. Il s'agit d'un coup parti du codev 5.	100 000 €	100 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Valider l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Mener la concertation Valider les suites opérationnelles de l'étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Participer aux études
HCB Dir dév amén - R droite	AMBE - Aménagement du centre bourg : Rue E. Bonnet + plateau	Dans le cadre du réaménagement du centre bourg d'Ambès, les études préliminaire et l'AVP de la rue E. Bonnet ont été réalisées sur le Codev 4. Le PRO a été réalisé sur le Codev 5 ainsi que les études d'assainissement. L'enfouissement et dévoiements des réseaux sont à prévoir en amont des travaux de voirie. Bordeaux Métropole s'engage sur ce contrat à réaliser les travaux. Il s'agit d'un coup parti du Codev 5.	1 400 000 €	1 400 000 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HCB Dir dév amén - R droite	AMBE - Etude urbaine préalable et de programmation du centre ville	Mener une étude préalable architecturale et urbaine afin de qualifier le centre bourg. L'objectif est de proposer des espaces publics plus confortable et de donner une identité centrale au centre bourg. L'étude sera concentrée sur les espaces publics, mais aussi l'identification des ilots mutables dans le centre ville ou des ilots à réhabiliter (patrimoine Gironde Habitat). Des ilots mutables en renouvellement pourront faire l'objet de fiche programmatique (ilot station service), avec l'objectif de développer des services et du commerce.	300 000 €	300 000 €	Lancer des consultations Assurer une veille foncière Établir le programme Valider l'étude Mener la concertation Réaliser les études préalables Établir le bilan financier de l'opération	Accompagner techniquement une démarche/une étude Mener la concertation Participer aux études Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
HCB Dir dév amén - R droite	AMBE - OIM ARD - Développer la démarche ZIRI sur la zone industrialo-portuaire d'Ambès	La démarche ZIRI (Zone d'Intégration des Réseaux Intelligents) est une démarche collective d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) qui vise à proposer un accompagnement aux entreprises de la zone Industrialo-portuaire pour réduire leur impact environnemental, optimiser leurs ressources (énergie, eau, déchets, transport, ressources humaines etc...) et développer des synergies de mutualisation et de substitution entre elles. Cette démarche, déjà en œuvre sur d'autres zones de la Métropole, est portée et coanimée avec Bordeaux Technowest. Il est attendu de la Mission Animation Economique (MAE) du PTRD de : - participer aux réunions techniques et de pilotage de la démarche; - co-animer des ateliers d'identification de synergies avec des entreprises; - de développer le label ZIRI sur la rive droite en lien avec la démarche de l'OIM.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Accompagner financièrement le programme	Participer à la démarche/au dispositif
HCB Dir dév amén - R droite	MULTI - Mise à jour plan de Gestion des jalles	Mise à jour du plan de gestion des jalles de la presqu'île d'Ambès. Suite à un refus des autorités administratives (manquement de prescription concernant la préservation de la biodiversité), une consultation pour la mise à jour du plan de gestion est prévue. Actuellement la rédaction du CCTP se fait en concertation avec l'Agence de l'eau, le Forum des Marais Atlantiques et la CATERZH33.	250 000 €	250 000 €	Réaliser la prestation Initier la démarche	Participer à la démarche/au dispositif
HCB Dir dév amén - R droite	MULTI - Travaux Phase 2 PAPI Jalles (Programme d'Action et de Prévention des Inondations)	L'objectif est d'adapter le réseau afin de rendre fonctionnel le système pour le stockage et l'évacuation aussi bien en période normale qu'en période d'inondation. L'amélioration de l'évacuation des eaux et le drainage de la nappe par les principales jalles doivent permettre de raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés et d'en réduire leur vulnérabilité. Ce projet consiste à adapter le réseau de ressuyage de la Presqu'île d'Ambès pour améliorer la vidange en cas d'inondations, mettre en place un réseau hydraulique cohérent et réduire la vulnérabilité des secteurs à enjeux les plus exposés. Projet financé à 40% par l'Etat.	18 000 000 €	18 000 000 €	Réaliser les travaux Réaliser les études préalables	Participer à la démarche/au dispositif
LAF Dir foncier DGA	AMBE - Stratégie foncière : co-construction et co-mise en oeuvre	L'objet de la fiche action est d'organiser et mettre en œuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics, etc. L'objectif est de partager avec les élus et services communaux, en continu, la connaissance : - des enjeux fonciers du territoire communal et métropolitain (ZAN, ressources foncières, marchés fonciers et immo, etc.) - des besoins fonciers pour les politiques publiques (aménagement, nature, équipements, etc.) Dans le but de déterminer et anticiper des actions opérationnelles et réglementaires d'encadrement, de négociation, d'étude de faisabilité (fiche de lot, etc.), ou de maîtrise du foncier en accord avec le PPI foncier de BM et de l'EPF. En fonction du contexte communal, une attention particulière pourra être portée sur les enjeux liés au ZAN, à la mobilisation des périmètres de convention avec l'EPF, à l'établissement de fiches de faisabilités (fiche de lot) sur des secteurs ciblés, etc.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Assurer une veille foncière	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Mise en oeuvre du Permis de louer/diviser/déclaration de mise en location	Mobilisation d'un service d'instruction des permis de louer/diviser/déclarations de mise en location, sur des périmètres identifiés afin de lutter efficacement contre le mal logement et améliorer la qualité du parc locatif privé. A ce jour, les communes ayant manifesté leur intérêt pour ces outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne sont : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Bègles, Carbon Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Haillan, Lormont, Mérignac, Parempuyre, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave d'Ornon. Des ateliers seront organisés entre mai et septembre 2023 afin de déterminer les nouveaux périmètres d'intervention, intégrer éventuellement de nouvelles communes et préciser les moyens RH nécessaires à l'instruction des dossiers concernés par les nouveaux périmètres définis.	255 000 €	255 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	AMBE - Faire vivre les territoires inondables - Etude sur l'enfouissement des réseaux	Bordeaux Métropole met à la disposition des communes une expertise (urbanistes et hydrauliciens), en faveur de la valorisation des secteurs inondables. Elle accompagne les porteurs de projets de construction, aménagement ou valorisation des secteurs en zone inondable. Cette expertise peut prendre plusieurs formes en fonction des besoins exprimés : études urbaines en zone inondable et recommandations, accompagnement dépôt d'AOS en secteur inondable, sensibilisation usagers, ... La ville d'Ambès a souhaité mobiliser une réflexion sur l'enfouissement des réseaux.	20 000 €	20 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études
LAH Dir de la nature DGA	AMBE - Impact sonore multi-sources	Réalisation d'un état initial de l'environnement sonore permettant d'identifier et de caractériser le bruit issu des différentes sources, notamment du transport routier et fluvial et de l'activité industrielle.	6 400 €	6 400 €	Initier la démarche Réaliser la prestation Réaliser l'étude Valider les études réalisées par le délégataire Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
LAH Dir de la nature DGA	AMBE - PPRT Ambès nord et Ambès sud	Participation de Bordeaux Métropole à la mise en œuvre des prescriptions réglementaires des PPRT d'Ambès nord et d'Ambès sud: mesures foncières (éloignement des habitants) et travaux sur logements (protection des habitations). La mise en œuvre des PPRT est pilotée par l'Etat (DREAL et DDTM). Les conventions de financement prévoient le montant de la participation de l'Etat, de l'industriel à l'origine du risque, et des personnes publiques (Région, Département, Bordeaux Métropole), ainsi que les modalités de mise en œuvre des acquisitions foncières et des travaux sur logements, en fonction de la proximité des habitations avec le site Seveso seuil haut. Les estimations financières de ces mesures au sein des conventions sont les suivantes : - Mesures foncières estimées au total à 1 300 000€, dont 397 000€ de participation de Bordeaux Métropole - Travaux sur logements estimés au total à 580 000€, dont 190 500€ de participation de Bordeaux Métropole. Les travaux sur logements, prolongés par avenant jusqu'au 31/12/2022, sont aujourd'hui achevés. L'Etat fournira un bilan actualisé du coût et de la répartition des financements. Deux acquisitions foncières ont été mises en œuvre, dans le cadre du droit de délaissement: - novembre 2021, propriété de Mme Rambure: 296 000€ (prix de vente, hors frais notariés et de mise en sécurité) - octobre 2022, propriété de M. Tarbe: 170 000€ Deux mesures foncières sont à prévoir d'ici dans la cadre de la mise en œuvre du PPRT Ambès nord: foncier bâti communal droit de délaissement) et propriété de M. et Mme Cheminade (droit d'expropriation).	1 880 000 €	361 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Céder ou acheter le foncier	Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	AMBE - Requalification des friches industrielles - Projet de dépollution et de renaturation de la ZI du bec d'Ambès	La commune souhaite mener un projet de dépollution et de renaturation sur la zone industrielle du bec d'Ambès. Bordeaux Métropole accompagne ce projet via le règlement d'intervention Nature.	100 000 €	50 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Accompagner financièrement le programme Accompagner techniquement une démarche/une étude Formaliser la demande de financement Réaliser l'étude
LAH Dir de la nature DGA	AMBE - Soutien à l'aménagement du parc de Canteferrière	La ville souhaite continuer les travaux d'aménagement entrepris au parc de Canteferrière. La phase de travaux a débuté en 2020 et qui se poursuivra jusqu'en 2025. Il est prévu divers aménagements paysagers, des parcours sportifs et pédagogiques, relatifs à la biodiversité. Aux abords du parc, des aménagements de l'espace public sont également en cours de réalisation (cheminement piéton, aire de jeux pour enfants, sanitaires, préau etc ...).	2 300 000 €	900 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Formaliser la demande de financement Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Réaliser l'opération
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié. Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financés hors FIC par l'opération. Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.	35 000 000 €	30 000 000 €	Réaliser la prestation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAE Dir dév éco DGDE	AMBE - Etude de diagnostic et de programmation commerciale sur le centre-ville - soutien financier de Bordeaux Métropole à l'étude sous maîtrise d'ouvrage communale	<p>La ville souhaite lancer une étude urbaine générale de type plan guide, sous la MOA du PTRD. En accompagnement de ce travail de fond, et afin de nourrir le fond de dossier du futur prestataire, la ville souhaiterait lancer une étude sur le potentiel commercial de la ville au titre du plan en faveur du commerce. Cette étude vise à faire ressortir les éléments prospectifs et des préconisations d'évolution sur le potentiel commercial.</p> <p>Le centre-ville d'Ambès est relativement bien identifié, mais les équipements et centres d'intérêt sont éclatés en différents points du bourg. Les nouveaux élus pointent l'absence de diversité commerciale comme un frein à la pratique de leur centre-ville en cours de réhabilitation, voir à l'installation de nouveaux habitants. L'étude urbaine mentionnée ci-avant aura notamment pour objectif l'identification de sites potentiels pouvant se densifier et recevoir des nouveaux logements et éventuellement des commerces et des services.</p>	8 000 €	4 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer aux études Formaliser la demande de financement
MAE Dir dév éco DGDE	MULTI - Etude de diagnostic et de préconisation sur la création et le développement de tiers-lieux	Il est proposé de réaliser une étude globale de diagnostic et de préconisations pour la création de lieux socialement innovants (de type tiers lieux) sur la Rive Droite.	30 000 €	30 000 €	Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer aux études Formaliser la demande de financement
MAE Dir dév éco DGDE	MULTI - Etude sur le potentiel économique d'Ambès et de Bassens	Il est convenu que Bordeaux Métropole accompagne les communes d'Ambès et de Bassens pour étudier le potentiel des fonciers à vocation économique de la presqu'île sur les 2 ZIP, dont ceux de propriété GPMB. Entre autres, ce travail de fond permettra d'alimenter notre EPCI pour sa participation à la démarche ZIBaC (Zone Industrielle Bas Carbone), AAP lancé par l'ADEME et visant à accompagner les territoires industriels dans leur transformation écologique et énergétique afin de gagner en compétitivité et en attractivité.	150 000 €	150 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	AMBE - Les Odyssées	Le festival des Odyssées est une manifestation créée en 2004, programmée chaque été le dernier week-end du mois d'août, autour de différentes disciplines des arts de la scène : la musique, le cirque, le théâtre, la danse... La ligne artistique du festival propose une programmation mêlant artistes nationaux et scène locale. Le festival est un moment festif, convivial et familial fédérant de nombreuses associations de la commune.	500 000 €	40 000 €	Accompagner financièrement le programme	Réaliser l'opération Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Signer une convention
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	AMBE - RI Plan piscines - Mise au norme de la piscine communale	La commune d'Ambès a délibéré le 15/12/14 sur une demande de fonds de concours au titre du règlement d'intervention sport pour le projet de réhabilitation de la piscine municipale dont le coût prévisionnel s'élève à 2 018 605 € HT. La ville doit fournir des éléments de programmation du projet.	2 018 605 €	504 651 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	AMBE - RI Sport - Pumptrack	La ville souhaite réorienter ses investissements relatifs aux équipements sportifs en lien avec le RI sport voté en 2015. Aussi, il est prévu que la demande qui sera formulée à Bordeaux Métropole ne concernera plus la piscine Caneton, mais la réalisation d'un pump track. Pour l'heure, les éléments de programmation ne permettent pas de projeter précisément la participation financière métropolitaine. Une délibération métropolitaine sera nécessaire pour valider le niveau de participation métropolitain grâce à la transmission des pièces nécessaires par la ville conformément à la délibération 2014/0080.	150 000 €	75 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement
MAI Dir Tourisme DGDE	AMBE - Fête de l'eau	<p>La commune d'Ambès relance la Fête de l'eau. Fête qui se déroule au mois de juin, moment de convivialité, de partage et de mise en valeur de la Dordogne (activité de navigation, repas thématique, déambulation etc ...).</p> <p>Bordeaux Métropole propose un accompagnement en ingénierie : coordination, appui technique, relais de communication, appui à la recherche d'embarcations et bateaux et mise à disposition du bateau de service avec équipage.</p>	40 000 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Réaliser l'opération Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Refonte de la signalétique "pontons" publique et privée	Concevoir une charte graphique et une signalétique commune pour tous les pontons de Bordeaux Métropole.	120 000 €	120 000 €	Accompagner financièrement le programme Initier la démarche Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre	<p>Définition d'un schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole.</p> <p>1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir</p> <ul style="list-style-type: none"> - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole, GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boucles locales existantes sur Parempuyre, Artigues, Bouliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc - Des boucles urbaines existent sur certaines communes, Lormont, Pessac, Gradignan... (vérifier les sites internet des communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boucles dans le parc des Jalles - Boucles les randos sur l'eau - ... <p>2) Proposer des boucles de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boucles ainsi créées - Toutes ces boucles seront à faire valider par les communes - Proposer les boucles idéales, en faisant apparaître les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies ferrées, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boucles alternatives pour une mise en œuvre rapide <p>3) Valoriser les boucles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les boucles devront un avoir intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes 	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Valorisation du site Natura 2000 Garonne : Parcours éducatif et d'interprétation du milieu naturel	Création d'une signalétique informative auprès des pontons de Bordeaux Métropole en vue de valoriser et d'interpréter le milieu naturel de la Garonne.	120 000 €	120 000 €	Accompagner financièrement le programme Établir le programme Réaliser les travaux Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaitent dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambitieux de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Réseau Vélo Express	Le Réseau Vélo Express (ReVe) est un projet phare du 3ème plan vélo métropolitain. Il consiste en la création de 14 itinéraires répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagements cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.	25 000 000 €	25 000 000 €	Initier la démarche Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types : - des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux. - des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment. Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes. En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Amélioration échangeurs 2 et 26 de la rocade	L'Etat doit produire le bilan de la concertation réalisée en 2022. Perspective d'inscription du projet au contrat de plan Etat Région. A ce stade, il n'est pas certain que l'Etat veuille inscrire ce projet au prochain CPER. Cela ne se fera sûrement qu'à travers les études préalables à la DUP. Les engagements de Bordeaux Métropole sur ce contrat consisteront à un accompagnement de l'Etat dans les études.	100 000 000 €	0 €	Participer à l'étude	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

Artigues-Près-Bordeaux

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	<p>Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité. La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022.</p> <p>Ce plan prévoit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". <p>La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-618 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune.</p> <p>En pratique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: Olivier Westeel 0611911402 - La DG Mobilité ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin exprimé dans le cadre de projets d'aménagements / de voirie demandant l'installation de bornes de recharge, et en cas de prise en charge de l'investissement par le porteur du projet (compter environ 25000€ht par station), la DG Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). <p>Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire.</p> <p>Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE.</p> <p>2 types de configurations possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4;6;8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11kW). 	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Aménagement du ReVE 5 Artigues près Bordeaux	Etudes et travaux du ReVE 5 entre l'échangeur 26 de la rocade et l'avenue du Périgord (entre l'avenue de la Prairie et le N°59 de l'Av du Périgord)	0 €	0 €	Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser l'étude Réceptionner les travaux Réaliser les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer aux études Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux négociations Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Ensemble des 7 lignes de bus express	<p>Présentation générale des 7 lignes de bus express prévues par le schéma des mobilités</p> <p>Ligne Bordeaux Saint Jean - Saint Aubin de Médoc et Saint Médard en Jalles - Issac : pas de fiche dédiée, mise en service prévue en 2024</p> <p>Ligne Pellegrin Thouars Mallartic : fiche dédiée</p> <p>Circulaire entre rocade et boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Circulaire des boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Liaison Gare Saint Jean - Artigues : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Liaison Presqu'île - Campus : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Technobus extrarocade : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p>	0 €	0 €	Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif
CAE Dir de l'eau	ARTI - Lutte contre les inondations - rue Pouqueyras	L'opération consiste à créer un bassin de rétention au droit de la rue Pouqueyras et les réseaux afférents	1 000 000 €	1 000 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réceptionner les travaux Lever les préalables fonciers Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Lancer des consultations	

Artigues-Près-Bordeaux

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écocgestes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'usager. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions.</p> <p>La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <p>Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire Action 18 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable Action 34 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer Action 20 : Frigo anti-gaspi installés Action 30 : Déployer des boîtes à dons dans l'espace public</p>	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écocgestes au jardin. Il se décline notamment par la mise en place d'opérations gratuites de broyage des végétaux dans certains centres de recyclage (Bassens, Bordeaux Surcouf, Pessac Bourgaill, St Médard en Jalles) et sur les communes volontaires.	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Compostage de proximité	<p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 2 actions déclinées comme suit sur votre commune :</p> <p>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison; - Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé.</p>	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CCB Dir strat et MOA PVB	ARTI - Végétalisation cours d'école	La Ville souhaite végétaliser et améliorer les aménagements paysagers des cours d'école. Elle souhaite bénéficier de l'aide de la Métropole pour les études et les travaux. Bordeaux Métropole pourra apporter un fonds de concours selon les termes du règlement d'intervention Nature Agriculture.	1 €	0 €	Signer une convention Participer à l'étude Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Signer une convention
CCD Dir funéraire PVB	ARTI-Extension du cimetière et aménagement	extension du cimetière communal et aménagement : création colombarium, jardin du souvenir, terrain commun, mur enceinte... Le chiffrage des travaux a été estimé en première intention à 500 000€. La participation financière de BM sera calculée au vu du RI qui sera en vigueur au moment de la demande de fonds de concours de la commune.	500 000 €	250 000 €	Signer une convention Accompagner financièrement le programme Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Signer une convention Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
CDB Dir strat et MOA ACTE	ARTI - Halle de marché à toiture photovoltaïque	<p>La parcelle section BC n°6 est propriété de Bordeaux Métropole.</p> <p>La ville souhaiterait, dans le cadre de son projet de revitalisation du centre-ville, y développer un projet de halle de marché. Bordeaux Métropole déploie quant à elle une politique d'utilisation de son foncier artificialisé à des fins de production d'énergies renouvelables du type panneaux photovoltaïques qui pourraient être déployés sur ce même foncier.</p> <p>Bordeaux Métropole porte la totalité de la maîtrise d'ouvrage du projet. La ville prend à sa charge le surplus du coût de la structure, correspondant aux exigences architecturales qui auront été définies. Les usages de cette installation sont ainsi mutualisés.</p> <p>Espace de stationnement couvert en semaine, lieu d'accueil pour le marché le week-end, ce vaste édifice implanté au cœur du centre-ville supportera une installation photovoltaïque de 970m2 et sera en mesure de générer une énergie électrique de l'ordre de 225 000 kilowatts/heure . Cette réalisation rejoint les objectifs en matière de performance énergétique des deux collectivités. Plus particulièrement elle s'inscrit dans l'Objectif 3 du PCAET qui visent à porter la part des énergies renouvelables à 32% en 2030.</p>	1 092 205 €	0 €		

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Développement des réseaux de chaleur	<p>Bordeaux Métropole est compétente en matière de réseaux de chaleur publics. Ils permettent de développer les énergies renouvelables et leur bilan carbone est excellent. Ces réseaux nécessitent des investissements élevés. Ils ne peuvent se développer que dans les îlots urbains ou dans les quartiers présentant une densité de besoins de chaleur suffisante.</p> <p>A partir des données de consommation de gaz et des projets de développement urbain, les services métropolitains ont identifié tous les secteurs présentant des besoins de chaleur suffisants pour qu'un réseau de chaleur de plus de 1 GWh soit envisageable.</p> <p>Bordeaux Métropole s'est engagée à étudier l'ensemble des secteurs identifiés puis à conduire jusqu'à leur terme les projets qui s'avèreraient réalisables.</p> <p>La présente action Codev consiste à lister et à suivre l'ensemble des projets en cours ou à engager.</p> <p>I- RESEAUX EN SERVICE</p> <p>1- Hauts de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Artigues - poursuite des importants travaux de reconstruction des 16 km de réseaux "historiques" - divers développement du réseau, en densification (raccordement de bâtiments existants) et vers des projets urbains neufs - étude de développement vers Artigues Perspective de moyen terme : Intégrer le réseau de chaleur aux réflexions concernant le devenir de l'usine d'incinération des déchets de Cenon</p> <p>2- Plaine de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Bordeaux - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (Lormont Lissandre et Cascades, Bordeaux Brazza, Bordeaux Niel, EPA Garonne Eiffel, bas-Floirac, plaine sud Garonne)</p> <p>3- Bordeaux Bègles énergie : Bordeaux, Bègles - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (EPA) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Bègles Dorat et Bègles Thorez</p> <p>4- Mériadeck énergie : Bordeaux - Renouvellement de l'autorisation d'exploiter le forage géothermique et réflexions associées sur la valorisation de l'eau - Développement du réseau</p> <p>5- Grand parc énergies : Bordeaux, Le Bouscat - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau, construction de la chaufferie bois et mise en service de la géothermie</p> <p>6- Saint Médard Hastignan : Saint Médard en Jalles - Suivre l'exploitation du réseau et un développement éventuel vers le collège</p> <p>II - RESEAUX EN COURS</p> <p>7- Mérignac centre énergie - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>8- Le Haillan : Le Haillan, Eysines - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>9- Métropole sud : Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan - Passation de la concession - Etudes opérationnelles - Développement commercial du réseau et partenariat avec l'Université, le CHU et Domofrance - Travaux de construction (réseau, géothermie, chaufferie bois) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Mérignac/Pessac Le Burck, Bègles Vaclav Havel, Villenave d'Ornon Chambéry</p> <p>10- Blanquefort - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>11- Eysines, Bruges, Le Bouscat - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>12- Mérignac Aéroparc - Suivre les études amont</p>	67 400 000 €	67 400 000 €		

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Métropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal	<p>Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal.</p> <p>Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes.</p> <p>4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; le suivi et l'assistance pendant la phase travaux.</p> <p>Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.</p>	2 000 000 €	2 000 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal	<p>Bordeaux Métropole accompagne les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal.</p> <p>Cet accompagnement se décline dans un parcours, en plusieurs phases. Une commune pourra solliciter des accompagnements sur les phases opérationnelles 2 et/ou 3, si elle peut justifier d'avoir déjà réalisé la phase stratégique 1.</p> <p>- 0. Animation territoriale, via le club tertiaire de BM : réunions présentielles ou webinaires, communication d'informations techniques et réglementaires, partages d'expériences</p> <p>- 1. Définition d'une stratégie globale « énergie – climat » sur le patrimoine communal</p> <p>- 1.1 Bilan énergétique patrimonial (avec l'ALEC BM) : permet à la commune d'avoir un bilan global de ses consommations énergétiques par fluide, en ratio spécifique et par profil de bâtiment</p> <p>- 1.2 Aide à la saisie des données du « décret tertiaire » sur l'outil OPERAT (avec l'ALEC BM) : la commune bénéficie d'un accompagnement à la saisie des données sur la plateforme Operat et d'une assistance en cas d'anomalie(s) rencontrée(s) pendant la déclaration Operat</p> <p>- 1.3 Définition d'un plan d'action global pour la rénovation du patrimoine et la décarbonation des équipements de production (avec l'ALEC BM) : il s'agit de définir un plan d'action énergétique et financier par l'élaboration d'une trajectoire générale de la performance énergétique et d'appréhender les solutions à la décarbonation des équipements de production</p> <p>- 1.4 Elaboration d'une politique patrimoniale : conseille la commune (choix de scénarios, calendrier, moyens humains et financiers, scénario d'exploitation, etc.)</p> <p>- 2. Aide à la conduite d'opération par projet de rénovation de bâtiments</p> <p>- 2.1 Audit énergétique programmatique : permet à la commune de définir un budget et un programme de travaux sur les postes liés à la performance énergétique (avec l'ALEC BM ou prestataire externe)</p> <p>- 2.2 Assistance à la passation de contrats de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux de rénovation énergétique (BM) : mise à disposition de la commune de clausiers types</p> <p>- 2.3. Délégation de conduite d'opération de rénovation énergétique de bâtiments (sous réserve d'un accompagnement spécifique désigné – de type SPL ou équivalent)</p> <p>- 2.4. Accompagnement à la valorisation des travaux d'économies d'énergies par l'obtention de certificats d'économies d'énergie - sous réserve d'acquisition des ressources nécessaires à BM</p> <p>- 3. Accompagnement à l'exploitation – maintenance des équipements techniques</p> <p>- 3.1. Assistance à la passation de contrats d'exploitation – maintenance</p> <p>- 3.2. Etude d'opportunité pour la décarbonation des équipements de production (faisabilité de production d'énergie renouvelable : bois, géothermie, pompes à chaleurs, etc.)</p> <p>- 3.3. Bâtiment numérique, mission d'assistance pour la mise en place d'un système d'automatismes de supervision des installations, en collaboration avec la DGNSI dans le cadre du schéma directeur du bâtiment numérique</p> <p>Notes : il faut considérer les coups partis du Codev 5 sur les phases 0, 1.1 et 2.1, décrit ci-dessus, pour les communes de Ambarès, Artigues, Cenon, Eysines, Parempuyre, St Médard, Talence, Villenave, Pessac, Bouliac, Floirac, Le Haillan, Lormont</p>	4 000 000 €	4 000 000 €	Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider les études réalisées par le délégataire Participer à l'étude	Valider le programme Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	<p>Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». A cet effet, il comprend notamment des actions destinées à encourager la formation et l'information, développer les pratiques de coopérations, et accompagner au changement tous les publics, au premier rang desquels, les habitants, avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées et les plus fragiles.</p> <p>L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole en ce sens s'illustre par trois dispositifs majeurs de sensibilisation, de mobilisation et d'actions en faveur des enjeux de transition écologique.</p> <p>Ces dispositifs sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention.</p> <p>Les dispositifs qui seront détaillés en pièce-jointe sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire ainsi que des structures du péri et de l'extra-scolaire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable, par la formation d'animateurs ou encore par l'accompagnement de projets type labellisation E3D ou définition projets transition écologique d'établissement péri-extrascolaire. - Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier) - Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole : mise à disposition des communes de dispositifs d'accompagnement au changement de comportements dédiés à la transition écologique (type les Super Défis) et propose des collaborations sur ces thématiques (recensement, évaluation et partage des bonnes pratiques, d'outils d'exposition, communication, ...). 	4 869 000 €	1 880 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens. Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codev : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis).</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.</p>	0 €	0 €	Initier la démarche Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Signer une convention
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.	200 000 €	70 000 €	Initier la démarche Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner financièrement le programme
HCB Dir dév amén - R droite	ARTI - Action PLAN GUIDE (action 11) : requalification Boulevard Feydeau (section rocade/ Gay Lussac)	A mettre en corrélation avec la mutation du secteur Feydeau/Blancherie et/ou avec les études relatives au tracé du Bus Express	1 700 000 €	1 700 000 €	Réaliser les travaux Réaliser l'étude Réceptionner les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études préalables Valider l'étude Participer à l'étude Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser l'étude préliminaire Établir le programme Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Valider le programme Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

Artigues-Près-Bordeaux

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HCB Dir dev amén - R droite	ARTI - Action PLAN GUIDE (action 3): Place Pierre Curie	Afin d'accompagner la prochaine "mutation" du secteur Blancherie, l'ilot TDF notamment, il convient de requalifier la place Pierre Curie pour accompagner l'accueil de nouvelles entreprises (innovation, artisanat, ESS). Bordeaux métropole s'engage à réaliser l'aménagement espaces publics	900 000 €	900 000 €	Réaliser l'étude Réaliser les travaux Lancer des consultations Réceptionner les travaux Participer à l'étude Valider l'étude Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les études préalables Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Établir le programme Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser l'étude préliminaire	Valider le programme Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HCB Dir dev amén - R droite	ARTI - Avenue du Périgord : de l'ITEP Hirondelette jusqu'à l'avenue de la Moune	Dans le prolongement de la requalification de l'avenue du Périgord, il est proposé de réaliser les études d'aménagement général sur le tronçon compris entre l'ITEP Hirondelette et l'avenue de la Moune .	100 000 €	100 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables fonciers	Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HCB Dir dev amén - R droite	ARTI - Avenue du Périgord : du carrefour Poteau d'Yvrac à l'avenue de la Moune	Dans la poursuite du CODEV5, Il est projeté la réalisation des travaux de l'aménagement de l'avenue du Périgord jusqu'à l'avenue de la Moune et le traitement particulier du carrefour du Poteau d' Yvrac. Bordeaux métropole s'engage à réaliser les travaux.	2 000 000 €	2 000 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HCB Dir dev amén - R droite	ARTI - OIM ARD - Centre de ressources ESS-Artisanat TDF	Suite à la finalisation du plan-guide des secteurs à vocation économique Blancherie et Feydeau, BM a procédé à l'acquisition en 2023 des locaux de l'antenne de radiophonie TDF situés place Pierre Curie à Artigues. Après avoir réalisé une étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de définir les usages futurs du site visant notamment l'implantation d'activités ESS et artisanales, il convient maintenant de procéder à la réalisation des études techniques pour programmer des travaux de réhabilitation à partir de 2024.	1 300 000 €	1 300 000 €	Réaliser les études préalables Accompagner financièrement le programme Signer une convention Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Établir le programme Réaliser la prestation Réceptionner les travaux Valider l'étude Réaliser l'étude préliminaire Lancer des consultations Réaliser l'étude pré opérationnelle Réaliser les travaux Réaliser l'étude de faisabilité Réaliser l'étude	Participer aux études Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
HCB Dir dev amén - R droite	ARTI - OIM ARD - Desserte du secteur économique du Meynot	Avec plus de 22 000 m² en zonage à urbaniser, le secteur du Meynot présente un potentiel d'implantations d'entreprises. Les acquisitions foncières sont difficiles mais en cours de réalisation par Bordeaux Métropole. A terme, une consultation d'opérateurs pourrait ainsi être envisagée afin de retenir un projet qualitatif et favorisant l'implantation d'entreprises sur ce secteur. Enfin, la MAE proposera un suivi et un accompagnement à la commercialisation du futur projet.	1 600 000 €	1 600 000 €	Céder ou acheter le foncier Participer à l'étude Aider à la commercialisation des lots Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser les travaux	Participer à la démarche/au dispositif

Artigues-Près-Bordeaux

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HCB Dir dév amén - R droite	ARTI - OIM ARD - Plan-guide : études pour l'aménagement du secteur Feydeau, pôle commerce/sport/loisirs	Suite au plan-guide des secteurs à vocation économique Blancherie-Feydeau, le secteur Feydeau est pressenti pour accueillir un pôle commerce/sport/loisirs. Pour ce faire, un bâtiment totem composé de cellules commerciales en RDC, parking public/privé sur 3 niveaux et siège d'une fédération régionale de sport en attique est proposé sur des fonciers métropolitains. Pour entrer en opérationnalité, ce secteur nécessitera l'aménagement des espaces publics suivants : une bretelle d'accès sur la rue des Noyers depuis la RD936, une voirie interne au secteur, un parvis pour desservir le bâtiment totem et un parc naturel préservant les espaces à enjeux environnementaux. Ainsi, il convient à ce stade de sécuriser le scénario d'aménagement proposé sur les plans technique, juridique et financier afin de définir les modalités d'aménagement les plus adaptées au projet. Seront également prévus l'étude d'une requalification du terrain de BMX ainsi que les travaux afférents.	100 000 €	100 000 €	Lever les préalables fonciers Valider les études réalisées par le délégataire Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Céder ou acheter le foncier Réaliser les études préalables Réaliser l'étude de faisabilité Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Lancer la DUP Accompagner financièrement le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider le programme
HCB Dir dév amén - R droite	ARTI - OIM ARD - Plan-guide : implantation d'un pôle écoconstruction bois sur les fonciers métropolitains Blancherie	Suite à la finalisation du plan-guide sur les secteurs économiques Blancherie-Feydeau : -Mettre en place une méthodologie de travail partenarial avec un opérateur/aménageur pour déployer un pôle écoconstruction bois orienté vers les thématiques formation, artisanat et réemploi. -Assurer le suivi du projet pluripartenarial en termes d'ingénierie. -Procéder à l'acquisition de fonciers complémentaires et définir les modalités de mise à disposition optimales via une assistance juridico-technique et financière.	5 400 000 €	5 350 000 €	Céder ou acheter le foncier Mener la concertation Valider l'étude Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Établir le bilan financier de l'opération Lever les préalables fonciers	Valider les suites opérationnelles de l'étude Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer aux études
HCB Dir dév amén - R droite	ARTI - OIM ARD - Poursuivre et développer la démarche ZIRI sur les zones d'activités Descartes et Mirail	La démarche ZIRI (Zone d'Intégration des Réseaux Intelligents) est une démarche collective d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) qui vise à proposer un accompagnement aux entreprises de la zone Industriale-portuaire pour réduire leur impact environnemental, optimiser leurs ressources (énergie, eau, déchets, transport, ressources humaines etc...) et développer des synergies de mutualisation et de substitution entre elles. Cette démarche, déjà en œuvre sur d'autres zones de la Métropole, est portée et coanimée avec Bordeaux Technowest. Il est attendu de la Mission Animation Economique (MAE) du PTRD de : - participer aux réunions techniques et de pilotage de la démarche; - co-animer des ateliers d'identification de synergies avec des entreprises; - de développer le label ZIRI sur la rive droite en lien avec la démarche de l'OIM.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Accompagner financièrement le programme	Participer à la démarche/au dispositif
HCB Dir dév amén - R droite	ARTI - OIM Rive Droite- Projet de redéploiement des conciergeries solidaires sur la Rive Droite	BM a réaffirmé son soutien à l'économie de proximité et l'économie sociale et solidaire, notamment au travers d'une action expérimentale pilotée par la Mission Animation Economique qui vise le déploiement de la Conciergerie Solidaire (CS) sur des communes de la Rive Droite (contractualisation CODEV 5). Ainsi, dans le cadre de cette expérimentation, 2 projets d'implantation ont vu le jour : à Saint-Vincent de Paul (ouverture de la CS le 16/09) et à Floirac (avec une inauguration et un lancement de cette nouvelle offre de services le 12/10) ! La Conciergerie Solidaire propose aux entreprises et à leurs collaborateurs ainsi qu'aux habitants des quartiers, un service de conciergerie de proximité. Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire; la conciergerie solidaire favorise également l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Ainsi, son activité de Conciergerie sert de support à l'insertion et à l'action sociale. La MAE accompagne en ingénierie cette action de déploiement du modèle de la CS sur les communes de la RD (5 communes en expérimentation).	10 000 €	10 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Initier la démarche Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HCB Dir dév amén - R droite	ARTI - Orée du Bois - acquisition démolition et finition aménagement	Suite aux inondations, BM a acquis le bâti concerné en vue de sa démolition et de l'aménagement d'un espace naturel paysager. Les travaux d'aménagement sont réalisés. Il reste une maison en cours d'acquisition. Mme Billaud a accepté la proposition de la métropole. Après la démolition de la maison, les travaux d'aménagement de l'espace naturel pourront être terminés.	6 400 000 €	450 000 €	Lever les préalables fonciers Réaliser les travaux	Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer aux négociations
HCB Dir dév amén - R droite	ARTI - Requalification du boulevard Feydeau	Suite aux études réalisées lors du précédent contrat de co-développement (AVP -PRO) , Bordeaux Métropole réalisera les travaux afin de requalifier le boulevard Feydeau, notamment par l'intégration des modes doux, en accompagnement de l'urbanisation, et la mise en valeur d'une propriété viticole. La voie verte sur le trottoir NORD du boulevard Feydeau (prévue entre l'avenue de Eglise Romane et la rue Fondaudin) sera prolongée jusqu'à l'avenue Gay Lussac par un aménagement cyclable sur le trottoir SUD. Le travaux entre la rue de Fontaudin et la rue des Romarins sont en cours de réalisation et seront finis fin 2023. Les études de la partie restante entre la rue des Romarins et la rue Eglise Romane sont en cours pour une réalisation en 2024	2 800 000 €	1 900 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser les travaux	Participer aux études Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

Artigues-Près-Bordeaux

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAF Dir foncier DGA	ARTI - Stratégie foncière : co-construction et co-mise en oeuvre	L'objet de la fiche action est d'organiser et mettre en oeuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics, etc. L'objectif est de partager avec les élus et services communaux, en continu, la connaissance : - des enjeux fonciers du territoire communal et métropolitain (ZAN, ressources foncières, marchés fonciers et immo, etc.) - des besoins fonciers pour les politiques publiques (aménagement, nature, équipements, etc.) Dans le but de déterminer et anticiper des actions opérationnelles et réglementaires d'encadrement, de négociation, d'étude de faisabilité (fiche de lot, etc.), ou de maîtrise du foncier en accord avec le PPI foncier de BM et de l'EPF. En fonction du contexte communal, une attention particulière pourra être portée sur les enjeux liés au ZAN, à la mobilisation des périmètres de convention avec l'EPF, à l'établissement de fiches de faisabilités (fiche de lot) sur des secteurs ciblés, etc.	0 €	0 €	Assurer une veille foncière Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAG Dir habitat DGA	ARTI - Habitat participatif Rue du Béguey	Ingénierie et accompagnement sur la définition du projet : faisabilité, choix maître d'ouvrage, maîtrise d'usage, maîtrise d'oeuvre Mise en place d'une convention tripartite (BM, commune, opérateur). Cession du foncier métropolitain (AS 388, 389, 390, 391, 392, 393) d'une contenance de 1969 m ² à l'opérateur désigné, avec décote de 20% selon règlement d'intervention en vigueur (estimée à ce jour à environ 111 k€, selon avis DIE de 557 k€) Subvention habitat participatif à l'opérateur (8 k€) Suivi du projet jusqu'à livraison	120 000 €	120 000 €	Accompagner financièrement le programme Céder ou acheter le foncier Établir le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Initier la démarche Lancer des consultations Signer une convention	Signer une convention Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Accompagner financièrement le programme
LAH Dir de la nature DGA	ARTI - Aménagement et mise en valeur du parc de la mairie à Artigues-près-Bordeaux	Une contribution en terme d'ingénierie mais également un soutien financier de Bordeaux Métropole sera apporté via le Règlement d'Intervention (RI) Nature actuel et futur ainsi qu'éventuellement le million d'arbres. Cette participation sera destinée aux études travaux, à la valorisation ainsi qu'à l'animation du parc, permettant ainsi la mise en réseau avec les autres espaces de nature s'inscrivant à plus grande échelle à l'armature paysagère de la rive droite. La collectivité souhaite inscrire le parc de la Mairie dans une démarche de labellisation ENS en vue de soutenir sa préservation. Pour ce faire, suite au rendu de l'étude menée en 2021 et au plan pluri annuel de gestion qui en a découlé (2 300 000€, montant global comprenant des fiches actions relatives à la restauration écologique et forestière et des fiches actions relatives à l'aménagement), il a été convenu d'inscrire au CODEV VI les actions suivantes : - études plan programme restauration et gestion écologique (40 000€), - mise en place d'une signalétique (39000€) - sécurisation des cheminements (70000€) - animation et sensibilisation (montant à préciser)	150 000 €	75 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Accompagner financièrement le programme	Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Réaliser l'opération
LAH Dir de la nature DGA	ARTI - Domaine St Leu : projet agroécologique	Aménagement du site de Saint Leu dans le cadre de la mise en place d'une triple installation (projet agroécologique, installation d'une structure regroupant des IAE, bail à réhabilitation pour de l'habitat jeune) : - séparation des réseaux (BM) - consolidation de la voirie (Ville) - restauration du puit existant/création d'un nouveau puit (BM)	100 000 €	0 €	Réaliser les études préalables Établir le programme Accompagner financièrement le programme Réaliser les travaux	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Études "1 Million d'arbres" sur des sites d'activation	6 sites font l'objet d'une étude de préprogrammation par l'agence d'urbanisme en 2023 dans le cadre de l'opération "Plantons 1 million d'arbres". Ces différentes propositions sont à étudier et à préciser dans le cadre du contrat, et à réaliser pour partie si possible. Ces sites sont: Bordeaux Nord, la zone d'activité d'Eysines rue Mermoz, le secteur du Burk commun à Pessac et Mérignac le long du Peugeot, les aménagements de ripisylves le long du Gua en rive droite, le secteur Morlette/Jean Zay à Cenon et le tissu périurbain entre Blanquefort et Le Taillan-Médoc.	2 000 000 €	2 000 000 €	Établir le programme	
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié. Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financés hors FIC par l'opération. Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.	35 000 000 €	30 000 000 €	Réaliser la prestation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement
LAI Dir urbanisme DGA	ARTI - Projet de redynamisation du centre-bourg - accompagnement de la commune sur le projet global	Le projet de redynamisation du centre-bourg d'Artigues comporte plusieurs volets, parmi lesquels l'animation du site, l'agrandissement des écoles en place, le réexamen du fonctionnement urbain en matière d'équipements communaux et d'espaces publics (voirie, stationnement, requalification du parc, salles communales...) Dans ce même projet global, l'îlot Bel Air fait l'objet d'une fiche codév particulière. Il est proposé d'accompagner la commune sur le projet global pour assurer la cohérence et la planification, et sur les projets individualisés, notamment ceux sous compétences métropolitaines (espaces publics à financer sur le FIC).	50 000 €	50 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Mener la concertation Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
LAI Dir urbanisme DGA	ARTI - RI écoles hors OAIM : nouvelle école Feydeau	Participation métropolitaine à l'agrandissement des écoles communales hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, dans le cadre du règlement d'intervention. Si la subvention allouée par l'Etat est inférieure à celle demandée, la subvention de Bordeaux Métropole sera réévaluée.	7 048 632 €	2 351 242 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Signer une convention

Artigues-Près-Bordeaux

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAE Dir dév éco DGDE	ARTI - Campus Atlantica	Le Campus Atlantica, ex-maison de la promotion sociale, est un site de 4 Ha appartenant au département de la Gironde et géré par des structures émanant de la fédération Léo Lagrange par l'intermédiaire d'un bail emphytéotique. En complément de ses activités initiales (hébergement temporaire, formation, accueil de séminaire,...), la fédération souhaite compléter son offre de formation autour d'un campus dédié aux nouveaux métiers des transitions, et développer ses activités en créant un tiers-lieu et un pôle d'accompagnement autour des entreprises de l'ESS. Dans un premier temps, la fédération interroge Bordeaux Métropole sur l'opportunité de reprendre le site auprès du département compte-tenu des nouvelles thématiques abordées, mais également sur les possibilités d'accompagnement sur le volet programmatiques par un AMO tel que la foncière solidaire.	150 000 €	150 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Céder ou acheter le foncier Initier la démarche	Participer à la démarche/au dispositif Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
MAE Dir dév éco DGDE	MULTI - Etude de diagnostic et de préconisation sur la création et le développement de tiers-lieux	Il est proposé de réaliser une étude globale de diagnostic et de préconisations pour la création de lieux socialement innovants (de type tiers lieux) sur la Rive Droite.	30 000 €	30 000 €	Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer aux études Formaliser la demande de financement
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	ARTI - Arts de rue	Un des objectifs du projet culturel de la Ville d'Artigues-près-Bordeaux est de favoriser l'accès à la culture, en privilégiant l'itinérance et les actions hors les murs, avec un axe de valorisation du patrimoine naturel et architectural et des propositions culturelles dans l'espace public. La manifestation « Les Arts de la rue », art se définit par sa pluridisciplinarité et par le lieu où elle est proposée, hors les murs, hors des équipements culturels. Cette proposition culturelle permet de mettre en lumière chaque année, une discipline artistique : des arts du cirque, à la danse, au ballet aérien, en valorisant les espaces (espace public, patrimoine bâti, espaces verts)	36 800 €	8 500 €	Accompagner financièrement le programme	Accompagner financièrement le programme Signer une convention Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	ARTI - RI Sport - Création d'une salle polyvalente	La ville souhaite aménager une salle des fêtes à côté de la salle de basket qui serait construite par la fédération. Un terrain métropolitain serait mis à disposition sur le secteur Feydeau pour ce faire et Bordeaux Métropole accompagnerait la ville dans son montage technico-financier de l'opération. Une étude de pré-programmation et de localisation en lien avec la ligue Aquitaine de basket pourra donc se dérouler sous le présent contrat. Ce projet devra étudier au regard du plan guide Blancherie / Feydeau. Le planning reste à définir avec la fédération de Basket, la ville et les équipes métropolitaines.	1 €	1 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre	Définition d'un schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole. 1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole, GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boucles locales existantes sur Parempuyre, Artigues, Bouliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc - Des boucles urbaines existent sur certaines communes, Lormont, Pessac, Gradignan... (vérifier les sites internet des communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boucles dans le parc des Jalles - Boucles les randos sur l'eau - ... 2) Proposer des boucles de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boucles ainsi créées - Toutes ces boucles seront à faire valider par les communes - Proposer les boucles idéales, en faisant apparaître les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies ferrées, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boucles alternatives pour une mise en œuvre rapide 3) Valoriser les boucles - Les boucles devront un avoir intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
2AA Dir Terr Avenir en coop	BASS - Ouverture d'une fenêtre verte sur garonne	<p>La commune de Bassens souhaite aménager un espace offrant un accès aux berges de la Garonne à l'attention des habitants. Le site identifié, appelé « Fenêtre Verte » pourrait à terme accueillir un ponton permettant l'amarrage d'embarcation proposant des services touristiques, de loisirs ou de mobilité urbaine.</p> <p>Le développement de ce projet est porté par une série d'études conduites par les différents services de la Métropole en charge des thématiques visées (Mobilité, GEMAPI, Nature, Tourisme, Pole Territorial) et obéissant à des calendriers distincts.</p> <p>La Mission Fleuve se propose de jouer le rôle d'ensemblier de ce projet multithématique et d'interface entre les directions Métropolitaines et la ville. Il sera ensuite nécessaire de lever les préalables environnementaux et réglementaires. En cas de poursuite favorable des études, une mise au propre du site pourrait être envisagée afin d'ouvrir ce site au public.</p>	100 000 €	100 000 €	Initier la démarche Participer à l'étude Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	BASS - Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Révision	Par délibération de juillet 2010, la CUB, devenue Bordeaux Métropole, a engagé la mise en œuvre des Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) des 28 communes pour leur permettre de prioriser des actions en faveur des déplacements des piétons, personnes à mobilité réduite (P.M.R), personnes âgées... La Métropole engage maintenant la révision des PAVE car tous sont réalisés ou en cours de finalisation. Les communes participent activement à ces études et les validant. Les plannings seront à affiner en fonction de l'avancement des dossiers.	0 €	0 €	Réaliser l'étude Réaliser la prestation Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux études Mener la concertation
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaiteront dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambitieux de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Réseau Vélo Express	Le Réseau Vélo Express (ReVe) est un projet phare du 3ème plan vélo métropolitain. Il consiste en la création de 14 itinéraires répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagements cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.	25 000 000 €	25 000 000 €	Initier la démarche Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	<p>Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types :</p> <p>- des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux.</p> <p>- des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment.</p> <p>Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes.</p> <p>En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.</p>	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	<p>Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité. La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022.</p> <p>Ce plan prévoit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". <p>La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-618 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune.</p> <p>En pratique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: Olivier Westeel 0611911402 - La DG Mobilité ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin exprimé dans le cadre de projets d'aménagements / de voirie demandant l'installation de bornes de recharge, et en cas de prise en charge de l'investissement par le porteur du projet (compter environ 25000€ht par station), la DG Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). <p>Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire.</p> <p>Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE.</p> <p>2 types de configurations possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4;6;8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11kW). 	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - COROL31 (future liaison Bus Express Presqu'île Campus)	<p>COROL31 (future liaison Bus Express Presqu'île Campus).</p> <p>Bassens : Requalification du quai Français entre le giratoire de l'avenue Puy Pla et le giratoire dit de "la GT": AVP en cours, insertion de couloirs bus dans les deux sens et aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle (ReVE 4) + trottoirs.</p> <p>Bassens/Lormont : Contournement du giratoire dit de "la GT". Travaux en cours pour le contournement du giratoire dit de "la GT" par les bus. Mise en service programmée pour automne 2023.</p> <p>Lormont : Aménagement du carrefour Ricard / Banlin : Concertation prévue pour été 2023. Bilan de concertation attendue pour fin 2023.</p> <p>Bordeaux : Terres de Borde : requalification de la rue Terres de Borde en vue de la mise en service de la voie bus bidirectionnelle. Travaux en cours. Mise en service septembre 2023.</p>	0 €	0 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude pré opérationnelle Réaliser l'étude Mener la concertation Réceptionner les travaux Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Ensemble des 7 lignes de bus express	<p>Présentation générale des 7 lignes de bus express prévues par le schéma des mobilités</p> <p>Ligne Bordeaux Saint Jean - Saint Aubin de Médoc et Saint Médard en Jalles - Issac : pas de fiche dédiée, mise en service prévue en 2024</p> <p>Ligne Pellegriin Thouars Mallartic : fiche dédiée</p> <p>Circulaire entre rocade et boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Circulaire des boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Liaison Gare Saint Jean - Artigues : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Liaison Presqu'île - Campus : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Technobus extrarocade : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p>	0 €	0 €	Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - LIANE 7 - Amélioration de la vitesse commerciale	<p>LIANE 7 - Amélioration de la vitesse commerciale</p> <p>Bassens : Requalification du quai Français entre le giratoire de l'avenue Puy Pla et le giratoire dit de "la GT": AVP en cours, insertion de couloirs bus dans les deux sens et aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle (ReVE 4) + trottoirs.</p> <p>Bassens/Lormont : Contournement du giratoire dit de "la GT": travaux en cours pour le contournement du giratoire dit de "la GT" par les bus. La mise en service est programmée pour automne 2023.</p> <p>Lormont : Aménagement du carrefour Ricard / Banlin : concertation prévue pour été 2023. Le bilan de la concertation est attendue pour fin 2023.</p> <p>Cenon : Requalification du carrefour giratoire dit de "La Souricière" : AVP en cours. L'OA de franchissement sous la voie ferrée pour piétons et vélo (ReVE 4) en cours d'études par la SNCF.</p>	0 €	0 €	Réaliser l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude pré opérationnelle Réceptionner les travaux Réaliser les études préalables Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les travaux Mener la concertation Lever les préalables fonciers Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude de faisabilité	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CAE Dir de l'eau	MULTI - Réhabilitation de la digue de la presqu'île d'Ambès	Maîtrise d'œuvre et réalisation des travaux (y compris secteur du port) pour les protections de lutte contre les inondations dans le cadre du PAPI sur le secteur de la presqu'île d'Ambès.	33 600 000 €	31 800 000 €	Lancer des consultations Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Prendre la confirmation de décision de faire	Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'usager. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions.</p> <p>La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <p>Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire Action 18 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable Action 34 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer Action 20 : Frigo anti-gaspi installés Action 30 : Déployer des boîtes à dons dans l'espace public</p>	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écogestes au jardin. Il se décline notamment par la mise en place d'opérations gratuites de broyage des végétaux dans certains centres de recyclage (Bassens, Bordeaux Surcouf, Pessac Bourgaill, St Médard en Jalles) et sur les communes volontaires.	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Compostage de proximité	<p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 2 actions déclinées comme suit sur votre commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison; - Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé. 	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBC Dir exploitation PPGD	BASS - Bassens Modernisation du centre de recyclage en centre de ressources	Modernisation du centre actuel en centre de ressources	2 000 000 €	250 000 €	Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CCB Dir strat et MOA PVB	BASS - Mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion écologique	Mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion intercommunal : - actions de débroussaillage, de fauche, d'entretien des lisières forestières, de mise en sécurité du patrimoine arboré, de gestion de la faune et la flore introduite, d'aménagement de cavités, de surcreusement de mares... - mise en œuvre d'actions de formation et de sensibilisation (élus, jardiniers, habitants...) et accompagnement des événements pour le respect du plan de gestion - revalorisation des déchets verts	116 000 €	58 000 €	Participer à l'étude Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Réaliser l'étude Signer une convention Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
CCB Dir strat et MOA PVB	BASS - Préservation des abeilles	Projet de préservation des abeilles et lutte contre le frelon asiatique : Dans le cadre de son Agenda 21, plus particulièrement sur les axes de la sensibilisation à l'environnement et à la préservation et valorisation du patrimoine naturel, la commune met en place un projet de préservation des abeilles et lutte contre le frelon asiatique via plusieurs outils : - mise à disposition gratuite d'un terrain municipal par conventionnement visant un apiculteur amateur de la commune à exploiter des ruches peuplées sur site municipal. Le rucher, objet du présent contrat, est installé et exploité par les soins de l'apiculteur, sur le domaine de Beauval, derrière le mur de la serre et plus précisément sur une partie des parcelles communales cadastrées section AA, n° 154 et 155, dans un but de sauvegarde de l'abeille et de développement de cheptel / reconduction chaque année. - acquisition d'un kit de sensibilisation à la préservation des abeilles permettant à l'apiculteur de réaliser des animations pédagogiques auprès de différents publics (manifestation Faites nature, animations pour les scolaires/tout public) – le contenu du kit est à élaborer (exposition itinérante, tenues de protection pour approcher les ruches – enfants et adultes etc.). - achat de pièges à frelons asiatiques pour distribution auprès de la population (API Distribution) et réalisation d'une réunion d'information pédagogique en collaboration via le GDSA33 et la FREDON Nouvelle-Aquitaine. Coût prévisionnel total : 2 432 € - dont 8 combinaisons intégrales adultes : 1 000 € - dont pièges frelons asiatiques à distribuer (150 pièges + sticks) : 631,54 € - dont réalisation d'une exposition en 4 panneaux dibond : 400 € - dont réalisation d'une animation de sensibilisation du public : 400 €	2 432 €	1 216 €	Signer une convention Participer à l'étude Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)
CCB Dir strat et MOA PVB	MULTI - GIP-GPV : Parc des Coteaux - Plan de gestion intercommunal / Pilotage-animation-valorisation / Eco-pâturage	Pilotage-animation-valorisation Cette action concerne l'animation du parcLAB. Elle s'articule autour de trois grands axes : - la réalisation d'études stratégiques (sur les usages, la résilience du patrimoine arboré au changement climatique, la seconde peau des parcs, les milieux humides, un bilan global du plan de gestion écologique après 10 ans de mise en œuvre sera également réalisé ainsi qu'un bilan carbone), - le développement d'actions de médiation : outils de valorisation (carte, jeu), mallette pédagogique, communication sur les réseaux sociaux, événementiel... - la coordination du plan de gestion : pilotage, animation de 4 rdv annuels, formation « maître jardinier » Cette fiche s'inscrit dans le cadre du programme Biodiver/Cité 2021-2026 porté par Bordeaux Métropole. Pour la période 2024-2027, le budget prévisionnel s'élève à 450 000 €. La part de financement demandé à Bordeaux Métropole s'élève à 169 000 euros sur 4 ans : 40 000 € en 2024, 43 000 € de 2025 à 2027 Eco-pâturage Pérennisation du projet d'écopâturage du troupeau de brebis sur les parcs du Parc des Coteaux : - recrutement d'un ou une nouvelle bergère - prestations diverses et travaux. - Achats de matériel et de fournitures Le montant total de la dépense envisagée est de 300 000 € sur le codev6, la part de financement demandée à Bordeaux Métropole s'élève à 160 500 euros sur 4 ans, soit 40 125 €/an. Maison itinérante du parc des Coteaux : Pour la période 2024-2027, le budget dédié à la médiation de la maison itinérante du parc des coteaux s'élève à 120 000 euros. La part de financement demandée à Bordeaux Métropole dans le CODEV 2024-2027 s'élève à 60 000 euros sur 4 ans, soit 15 000 €/an. Le programme d'animation sera proposé par le GPV, en lien avec les communes, faisant appel à une diversité d'intervenants et partenaires associatifs.	870 000 €	389 500 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Participer à l'étude Signer une convention	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention Réaliser l'étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Formaliser la demande de financement
CCD Dir funéraire PVB	BASS - RI cimetière-Reprise de concessions et aménagements	Exhumations administratives de concessions/emplacements en pleine terre et caveaux	200 000 €	100 000 €	Signer une convention Accompagner financièrement le programme Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Développement des réseaux de chaleur	<p>Bordeaux Métropole est compétente en matière de réseaux de chaleur publics. Ils permettent de développer les énergies renouvelables et leur bilan carbone est excellent. Ces réseaux nécessitent des investissements élevés. Ils ne peuvent se développer que dans les îlots urbains ou dans les quartiers présentant une densité de besoins de chaleur suffisante.</p> <p>A partir des données de consommation de gaz et des projets de développement urbain, les services métropolitains ont identifié tous les secteurs présentant des besoins de chaleur suffisants pour qu'un réseau de chaleur de plus de 1 GWh soit envisageable.</p> <p>Bordeaux Métropole s'est engagée à étudier l'ensemble des secteurs identifiés puis à conduire jusqu'à leur terme les projets qui s'avèreraient réalisables.</p> <p>La présente action Codev consiste à lister et à suivre l'ensemble des projets en cours ou à engager.</p> <p>I- RESEAUX EN SERVICE</p> <p>1- Hauts de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Artigues - poursuite des importants travaux de reconstruction des 16 km de réseaux "historiques" - divers développement du réseau, en densification (raccordement de bâtiments existants) et vers des projets urbains neufs - étude de développement vers Artigues Perspective de moyen terme : Intégrer le réseau de chaleur aux réflexions concernant le devenir de l'usine d'incinération des déchets de Cenon</p> <p>2- Plaine de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Bordeaux - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (Lormont Lissandre et Cascades, Bordeaux Brazza, Bordeaux Niel, EPA Garonne Eiffel, bas-Floirac, plaine sud Garonne)</p> <p>3- Bordeaux Bègles énergie : Bordeaux, Bègles - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (EPA) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Bègles Dorat et Bègles Thorez</p> <p>4- Mériadeck énergie : Bordeaux - Renouvellement de l'autorisation d'exploiter le forage géothermique et réflexions associées sur la valorisation de l'eau - Développement du réseau</p> <p>5- Grand parc énergies : Bordeaux, Le Bouscat - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau, construction de la chaufferie bois et mise en service de la géothermie</p> <p>6- Saint Médard Hastignan : Saint Médard en Jalles - Suivre l'exploitation du réseau et un développement éventuel vers le collège</p> <p>II - RESEAUX EN COURS</p> <p>7- Mérignac centre énergie - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>8- Le Haillan : Le Haillan, Eysines - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>9- Métropole sud : Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan - Passation de la concession - Etudes opérationnelles - Développement commercial du réseau et partenariat avec l'Université, le CHU et Domofrance - Travaux de construction (réseau, géothermie, chaufferie bois) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Mérignac/Pessac Le Burck, Bègles Vaclav Havel, Villenave d'Ornon Chambéry</p> <p>10- Blanquefort - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>11- Eysines, Bruges, Le Bouscat - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>12- Mérignac Aéroparc - Suivre les études amont</p>	67 400 000 €	67 400 000 €		

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Métropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal	<p>Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal.</p> <p>Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes.</p> <p>4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; le suivi et l'assistance pendant la phase travaux.</p> <p>Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.</p>	2 000 000 €	2 000 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal	<p>Bordeaux Métropole accompagne les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal.</p> <p>Cet accompagnement se décline dans un parcours, en plusieurs phases. Une commune pourra solliciter des accompagnements sur les phases opérationnelles 2 et/ou 3, si elle peut justifier d'avoir déjà réalisé la phase stratégique 1.</p> <p>- 0. Animation territoriale, via le club tertiaire de BM : réunions présentielles ou webinaires, communication d'informations techniques et réglementaires, partages d'expériences</p> <p>- 1. Définition d'une stratégie globale « énergie – climat » sur le patrimoine communal</p> <p>- 1.1 Bilan énergétique patrimonial (avec l'ALEC BM) : permet à la commune d'avoir un bilan global de ses consommations énergétiques par fluide, en ratio spécifique et par profil de bâtiment</p> <p>- 1.2 Aide à la saisie des données du « décret tertiaire » sur l'outil OPERAT (avec l'ALEC BM) : la commune bénéficie d'un accompagnement à la saisie des données sur la plateforme Operat et d'une assistance en cas d'anomalie(s) rencontrée(s) pendant la déclaration Operat</p> <p>- 1.3 Définition d'un plan d'action global pour la rénovation du patrimoine et la décarbonation des équipements de production (avec l'ALEC BM) : il s'agit de définir un plan d'action énergétique et financier par l'élaboration d'une trajectoire générale de la performance énergétique et d'appréhender les solutions à la décarbonation des équipements de production</p> <p>- 1.4 Elaboration d'une politique patrimoniale : conseille la commune (choix de scénarios, calendrier, moyens humains et financiers, scénario d'exploitation, etc.)</p> <p>- 2. Aide à la conduite d'opération par projet de rénovation de bâtiments</p> <p>- 2.1 Audit énergétique programmatique : permet à la commune de définir un budget et un programme de travaux sur les postes liés à la performance énergétique (avec l'ALEC BM ou prestataire externe)</p> <p>- 2.2 Assistance à la passation de contrats de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux de rénovation énergétique (BM) : mise à disposition de la commune de clausiers types</p> <p>- 2.3. Délégation de conduite d'opération de rénovation énergétique de bâtiments (sous réserve d'un accompagnement spécifique désigné – de type SPL ou équivalent)</p> <p>- 2.4. Accompagnement à la valorisation des travaux d'économies d'énergies par l'obtention de certificats d'économies d'énergie - sous réserve d'acquisition des ressources nécessaires à BM</p> <p>- 3. Accompagnement à l'exploitation – maintenance des équipements techniques</p> <p>- 3.1. Assistance à la passation de contrats d'exploitation – maintenance</p> <p>- 3.2. Etude d'opportunité pour la décarbonation des équipements de production (faisabilité de production d'énergie renouvelable : bois, géothermie, pompes à chaleurs, etc.)</p> <p>- 3.3. Bâtiment numérique, mission d'assistance pour la mise en place d'un système d'automatismes de supervision des installations, en collaboration avec la DGNSI dans le cadre du schéma directeur du bâtiment numérique</p> <p>Notes : il faut considérer les coups partis du Codev 5 sur les phases 0, 1.1 et 2.1, décrit ci-dessus, pour les communes de Ambarès, Artigues, Cenon, Eysines, Parempuyre, St Médard, Talence, Villenave, Pessac, Bouliac, Floirac, Le Haillan, Lormont</p>	4 000 000 €	4 000 000 €	Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider les études réalisées par le délégataire Participer à l'étude	Valider le programme Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	<p>Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». A cet effet, il comprend notamment des actions destinées à encourager la formation et l'information, développer les pratiques de coopérations, et accompagner au changement tous les publics, au premier rang desquels, les habitants, avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées et les plus fragiles.</p> <p>L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole en ce sens s'illustre par trois dispositifs majeurs de sensibilisation, de mobilisation et d'actions en faveur des enjeux de transition écologique.</p> <p>Ces dispositifs sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention.</p> <p>Les dispositifs qui seront détaillés en pièce-jointe sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire ainsi que des structures du péri et de l'extra-scolaire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable, par la formation d'animateurs ou encore par l'accompagnement de projets type labellisation E3D ou définition projets transition écologique d'établissement péri-extrascolaire. - Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier) - Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole : mise à disposition des communes de dispositifs d'accompagnement au changement de comportements dédiés à la transition écologique (type les Super Défis) et propose des collaborations sur ces thématiques (recensement, évaluation et partage des bonnes pratiques, d'outils d'exposition, communication, ...). 	4 869 000 €	1 880 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens. Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codev : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis).</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.</p>	0 €	0 €	Initier la démarche Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Signer une convention
FBA Dir inno amén numérique	MULTI - Projet Wifi social : Installation de bornes d'accès Wifi gratuit	<p>Dans le cadre de ses actions en matière d'inclusion numérique et d'aménagement numérique du territoire, Bordeaux Métropole souhaite déployer des points d'accès Wifi gratuits au service des plus démunis sur son territoire.</p> <p>Dans un premier temps, les quartiers prioritaires de la politique de la Ville sont ciblés dans la mesure où ils concentrent les zones défavorisées et leurs habitants.</p> <p>Il s'agira d'installer des points d'accès Wifi, disposant dans la mesure du possible de prises de recharge de téléphones / tablettes, d'un abri et de panneaux solaires d'alimentation électrique. Une réflexion sera menée pour proposer des animations et des aides régulières sur ces points dans le cadre de la politique d'inclusion numérique. Afin de maximiser le nombre de sites installés, l'installation des bornes, quand cela sera possible, se fera au niveau de mobiliers urbains déjà existants (abris bus, lieux de convivialité, ...).</p> <p>La Métropole dispose d'un budget de 350 K€ sur la période 2024/2026 pour mettre en place ces lieux d'accès Wifi avec leurs mobiliers urbains afin de desservir quelques zones dans certains QPV.</p> <p>Les communes qui souhaiteraient de tels points d'accès Wifi, mais situées hors périmètre des quartiers prioritaires de la politique de ville, pourront conventionner avec la Métropole pour financer l'installation de points d'accès homogènes et en cohérence avec ceux installés dans le cadre des contrats de Codev.</p>	300 000 €	300 000 €	Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les études préalables Réaliser les travaux Réaliser la prestation Réaliser l'étude de faisabilité Lancer des consultations Réceptionner les travaux Initier la démarche Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude Établir le bilan financier de l'opération	Participer à la démarche/au dispositif
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	<p>Assistance à maitrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.</p>	200 000 €	70 000 €	Initier la démarche Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner financièrement le programme
HCB Dir dév amén - R droite	BASS - Amélioration de l'accessibilité et de la visibilité de la gare de Bassens dans le cadre de l'amélioration de la desserte ferroviaire (PEM)	<p>Bordeaux Métropole s'engage à réaliser les modalités d'amélioration de l'accessibilité et la visibilité de la gare, en proposant l'aménagement de la gare de Bassens en Pôle d'Echange Multimodal (PEM), ainsi que la desserte de la gare par les transports en commun et l'aménagement d'un parking pour les usagers de la gare à l'angle de la rue du Moulin et de l'avenue du Général Leclerc.</p> <p>Le calendrier est sous réserve des négociations foncières avec la SNCF.</p>	3 200 000 €	2 700 000 €	Réaliser les travaux Réceptionner les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HCB Dir dév amén - R droite	BASS - Aménagement de l'axe Cailleau-République : giratoire Manon Cormier	<p>Au CODEV 6, finalisation des travaux du giratoire Manon Cormier démarrés au CODEV 5. Cet axe est concerné par le réseau hiérarchisé cyclable de la politique vélo (réseau structurant).</p>	1 500 000 €	1 500 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser les travaux	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HCB Dir dev amén - R droite	BASS - Aménagement en faveur des modes actifs, de l'espace paysager et du stationnement sur l'avenue Manon Cormier	Poursuite des études et réalisation des travaux d'aménagement de l'avenue Manon Cormier: - résorption des discontinuités des modes actifs - résorption des besoins en stationnement devant le parc d'activités Manon Cormier - aménagement paysager o Réalisation des aménagements depuis l'avenue Félix Cailleau jusqu'au giratoire de Cerexagri (incluant acquisition foncière pour élargir la voie)	4 300 000 €	4 300 000 €	Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables fonciers Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider les suites opérationnelles de l'étude
HCB Dir dev amén - R droite	BASS - Etude avenue Puy Pla et rue Franklin avec réaménagement d'ensemble, insertion et sécurisation modes actifs et végétalisation (continuité aménagement quai Français et avenue Manon Cormier)	Cette séquence s'inscrit dans la continuité de réaménagement du quai Français (amélioration de la vitesse commerciale du bus express Presqu'île Campus et intégration modes actifs) et de l'aménagement de l'avenue Manon Cormier	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude préliminaire Établir le programme Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HCB Dir dev amén - R droite	BASS - OIM ARD - Accompagnement au rebond du secteur économique des Guerlandes	Le site des Guerlandes présente un potentiel intéressant de développement économique en continuité de la zone portuaire de Bassens. Concerné par la conjonction de plusieurs problématiques environnementales (PPRI, PPRT, pollution amiante, présence de déchets), le rebond de ce site nécessite un accompagnement fort par les collectivités. Aussi, Bordeaux Métropole et la ville de Bassens, après l'actualisation du plan guide au regard du nouveau plan de prévention du risque littoral permettant de définir les capacités de réaménagement et de constructibilité du site, ont accompagné les projets AZURA 2 et SEREM Abrimotion (permis accordés 2019-2020) et travaux en cours (2021). Dans le cadre de la cession des bâtiments de la SCI Saint-Louis à la société SEREM Abrimotion, situés le long de la route de Saint-Louis, Bordeaux métropole a préempté les 3 logements existants sur le site, dans le cadre de la politique de déprise de l'habitat en risque inondation majeur et en contexte industriel. Une fois les habitants relogés, sous l'égide du CCAS de Bassens, les services métropolitains ont procédé en 2023 à leur démolition. Les services métropolitains réaliseront les études opérationnelles permettant d'améliorer l'accessibilité, la sécurité et la visibilité des entreprises présentes sur le site et étudieront les modalités de financement des aménagements à réaliser.	70 000 €	70 000 €	Lever les préalables fonciers Mener la concertation Réaliser les études préalables Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les études d'avant projet (AVP) Établir le programme Céder ou acheter le foncier Réaliser l'étude pré opérationnelle	Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider le programme Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude
HCB Dir dev amén - R droite	BASS - OIM ARD - Centre de ressources - Site ex-Lafon/Madic	- L'entreprise Lafon/Madic, pour ses besoins d'extension ont fait le choix de partir de leur site historique de Bassens. - Le repreneur potentiel du site, Fradin, n'apportant pas toutes les garanties attendues vis-à-vis du site, les élus décident de préempter le bien à l'été 2022. - Afin de maintenir la sécurisation du site (risques intrusions forts) la passation des systèmes de sécurité est organisée avant la date de signature de l'acte authentique. - L'ensemble des éléments permettant une gestion optimale dès la jouissance du bien sont échangés avec les vendeurs (PPRT, protocoles de confinement, factures des fluides, contacts de maintenance des divers équipements du site, neutralisation des cuves d'hydrocarbures, rapport de sécurité incendie, plans des bâtiments, plans de récolement, diagnostics divers...) A noter : il existe un contentieux toujours en cours sur le dernier bâtiment construit en 2015 entre Lafon et l'architecte/entreprise FAYAT. L'ensemble de la dalle est à refaire. Les assureurs respectifs travaillent au dossier. La direction du juridique est en charge du dossier (). - Programmation du site : lancement d'une AMO en septembre 2022 pour nous accompagner sur des éléments de préféabilité (cabinets Roussel/Bal) pour l'aménagement du site et les différentes configuration imaginables pour l'accueil de plusieurs entités différentes. - Les espaces verts et naturels présents sur le site sont à valoriser. Lien avec le projet 1 million d'arbres / Approche à formaliser auprès de la direction de la nature. - Identification de prospects : * Coop&Bat, coopérative d'artisans, est entrée dans les lieux le 17 mars 2023. Elle sera présente pour 18 à 24 mois le temps que son siège sorte de terre. * à ce jour est prévue un technopole de Bordeaux TechnoWest * sont souhaitées pour intégrer le site des entreprises en lien avec les enjeux de décarbonation des activités industrielles et portuaires, l'écologie industrielle et l'écoconstruction/rénovation énergétique. Ont montré de l'intérêt les entreprises suivantes (suite à une première visite de site) : Ifabe, Circouleur, des artisans de l'éco-construction. Des travaux sont à prévoir : - pour maintenir le bon état général du bâtiment et continuer d'accueillir des locataires - pour prévoir une rénovation globale du site permettant de faire de ce lieu un démonstrateur en terme de transition écologique et énergétique A prévoir : identification de la méthodologie de gestion du site (gestion immobilière, animation globale...)	4 520 000 €	4 520 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Accompagner financièrement le programme Établir le programme Lancer des consultations Aider à la commercialisation des lots	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HCB Dir dév amén - R droite	BASS - OIM ARD - Poursuivre et développer la démarche ZIRI sur la Zone Industriale-Portuaire de Bassens	La démarche ZIRI (Zone d'Intégration des Réseaux Intelligents) est une démarche collective d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) qui vise à proposer un accompagnement aux entreprises de la zone Industriale-portuaire pour réduire leur impact environnemental, optimiser leurs ressources (énergie, eau, déchets, transport, ressources humaines etc..) et développer des synergies de mutualisation et de substitution entre elles. Cette démarche, déjà en œuvre sur d'autres zones de la Métropole, est portée et coanimée avec Bordeaux Technowest. Il est attendu de la Mission Animation Economique (MAE) du PTRD de : - participer aux réunions techniques et de pilotage de la démarche; - co-animer des ateliers d'identification de synergies avec des entreprises; - de développer le label ZIRI sur la rive droite en lien avec la démarche de l'OIM.	140 000 €	140 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation Accompagner financièrement le programme	Participer à la démarche/au dispositif
HCB Dir dév amén - R droite	BASS - PRU AVENIR - Aménagement des venelles et des cheminements	Espace public réalisé dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage confié à SETEC Regroupe la fiche action n° C050320044 du CoDev5. Un réseau de venelles et de passages complète l'armature urbaine ainsi que le traitement de la frange sud. La maîtrise d'ouvrage de l'assainissement du secteur a été confiée à SETEC. Le financement de ces espaces publics mobilise 5% du FIC communal, en complément des crédits Direction de l'Habitat (95%). Lorsque les espaces publics ont été confiés à une maîtrise d'ouvrage déléguée, les frais de maîtrise d'ouvrage sont estimés à 10% du coût total des travaux (y compris coût du mandataire). Un protocole foncier a été signé le 30 juin 2022 et en cours de mise en œuvre.	425 000 €	425 000 €	Réaliser les travaux Mener la concertation Lever les préalables fonciers Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HCB Dir dév amén - R droite	BASS - PRU AVENIR - Aménagement des voies principales structurantes, des voies secondaires et des prairies humides	Espace public réalisé dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage confié à SETEC Regroupe les fiches action n° C050320042, n° C050320043 et n° C050320045 du CoDev5. Une nouvelle armature urbaine structurante est conçue en s'appuyant sur le réseau existant : - En créant une voie nouvelle principale, nord-sud, s'appuyant sur la rue Yves Montand prolongée, avec un nouvel accès sur la rue du Moura ; - En conservant l'accès sur la rue de la Pomme d'Or, par la rue Laffue, reconfigurée ; - En conservant l'accès sur la rue Lafayette, par la rue Prévert, reconfigurée. Un réseau de voies secondaires permet de desservir les lots : - La création d'une voie nord-Sud, parallèle à la rue Yves Montand restructurée, permet la desserte vers l'est ; - Tandis que la création de trois barreaux est-ouest, permet de desservir l'îlot du nord au sud, tout en se connectant aux deux axes Nord-Sud. Enfin, une longue prairie régulatrice traverse le quartier d'Est en Ouest. Contribuant à réguler les eaux de pluie du quartier, elle ouvre un espace paysager central à tout le quartier, tout en introduisant une diversité de milieux. La maîtrise d'ouvrage de l'assainissement du secteur a été confiée à SETEC. EU et EP étant en renouvellement, une délégation de crédits sera effectuée par la Régie de l'Eau. Le financement de ces espaces publics mobilise 5% du FIC communal, en complément des crédits Direction de l'Habitat (95%). Lorsque les espaces publics ont été confiés à une maîtrise d'ouvrage déléguée, les frais de maîtrise d'ouvrage sont estimés à 10% du coût total des travaux (y compris coût du mandataire). Un protocole foncier a été signé le 30 juin 2022 et en cours de mise en œuvre.	4 000 000 €	4 000 000 €	Réaliser les travaux Céder ou acheter le foncier Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réceptionner les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HCB Dir dév amén - R droite	BASS - PRU Quartier Avenir - Aménagement de la rue du Moura, rue de la Pomme d'Or, carrefour Prévot et rue Lafayette Nord et Sud	Bordeaux Métropole s'engage à réaliser dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain Quartier Avenir - Les travaux de requalification de la rue du Moura (la partie entre le cours Clémenceau et la liaison douce , 225 m environ, les travaux seront intégralement financés sur le FIC); - les travaux de requalification de la rue le Pomme d'Or entre la rue du Moura et la rue Lafayette; - les travaux de requalification du carrefour Prévot; - les travaux de requalification de la rue Lafayette Nord et Sud y compris au droit du château Grillon; - la levée des préalables fonciers ; - Les travaux de réseaux d'assainissement seront terminés sur ce codev Financement 5% FIC.	4 200 000 €	4 200 000 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Réceptionner les travaux Lever les préalables fonciers Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Céder ou acheter le foncier
HCB Dir dév amén - R droite	BASS - REVE 4 - Quais Français / Vial - Création d'une piste cyclable entre l'avenue de Puy Pelat et la rue du Port	Bordeaux Métropole s'engage à faire les études d'aménagement cyclable sur le réseau structurant des quais de Bassens (Quai Français et quai de Vial). Cet axe se trouve dans le réseau cyclable à haut niveau de services (ReVE), sur les tronçons 2 et 3 (entre Puy Pelat et rue du Port). La possibilité de réalisation de travaux sur la dernière année de contrat sera à évaluer au moment de l'avenant 2026 en fonction de l'avancée des études.	6 700 000 €	600 000 €	Faire de la réserve foncière Lever les préalables fonciers Réaliser l'étude préliminaire Céder ou acheter le foncier Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Mener la concertation Assurer une veille foncière Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lancer des consultations Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Mener la concertation Participer aux négociations Valider les suites opérationnelles de l'étude Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer aux études

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HCB Dir dév amén - R droite	MULTI - Mise à jour plan de Gestion des jalles	Mise à jour du plan de gestion des jalles de la presqu'île d'Ambès. Suite à un refus des autorités administratives (manquement de prescription concernant la préservation de la biodiversité), une consultation pour la mise à jour du plan de gestion est prévue. Actuellement la rédaction du CCTP se fait en concertation avec l'Agence de l'eau, le Forum des Marais Atlantiques et la CATERZH33.	250 000 €	250 000 €	Réaliser la prestation Initier la démarche	Participer à la démarche/au dispositif
HCB Dir dév amén - R droite	MULTI - Rue de la Mouline - Projet d'un aménagement pour apaiser la circulation et réaliser une voie verte	Projet de création d'une voie verte. La rue de la Mouline située sur les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Bassens et Carbon-Blanc est un axe qui permet de relier des quartiers de ces communes vers la bretelle d'autoroute A10 au niveau de l'échangeur n°43. Son profil ne permet pas de garantir un croisement de véhicules à double sens en toute sécurité. Plusieurs accidents se sont produits, ce qui a amené une réflexion des 3 communes et de Bordeaux métropole pour faire évoluer cette situation à moyen terme. L'urbanisation de ce secteur de la rive droite, notamment avec le PRU quartier de l'avenir à Bassens, et les travaux d'aménagement de la rue de Formont réalisés, laissent entrevoir une augmentation du trafic à moyen terme dans ce quartier, et donc la nécessité de trouver un axe structurant mais apaisé pour le bon fonctionnement du secteur qui aujourd'hui repose sur les rues de la Mouline et des vergers (par défaut). La rue de la Mouline est un maillon marquant de cet axe Ouest-Est structurant de voirie pour assurer correctement la desserte de l'ensemble de ce secteur à la zone industrielle de la Mouline et l'autoroute A10 via l'échangeur n°43. L'aménagement à plus ou moins long terme de la rue de la Mouline doit permettre de structurer un axe de niveau intercommunal en double sens tout en prenant en compte le cheminement des modes actifs et le trafic routier qui ne cessera d'augmenter. Il s'agit d'effectuer notamment une voie verte complémentaire à la chaussée pour sécuriser les modes actifs sur le secteur. Il s'agit de lancer les études et les acquisitions nécessaires au projet, sur la base de l'emplacement réservé en vigueur au PLU 3.1. Les communes partagent le souhait que la phase opérationnelle puisse s'engager sur cet axe sur les crédits du Codev 7.	200 000 €	200 000 €	Réaliser l'étude préliminaire Assurer une veille foncière Céder ou acheter le foncier Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Mener la concertation Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner financièrement le programme
HCB Dir dév amén - R droite	MULTI - Travaux Phase 2 PAPI Jalles (Programme d'Action et de Prévention des Inondations)	L'objectif est d'adapter le réseau afin de rendre fonctionnel le système pour le stockage et l'évacuation aussi bien en période normale qu'en période d'inondation. L'amélioration de l'évacuation des eaux et le drainage de la nappe par les principales jalles doivent permettre de raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés et d'en réduire leur vulnérabilité. Ce projet consiste à adapter le réseau de ressuyage de la Presqu'île d'Ambès pour améliorer la vidange en cas d'inondations, mettre en place un réseau hydraulique cohérent et réduire la vulnérabilité des secteurs à enjeux les plus exposés. Projet financé à 40% par l'Etat.	18 000 000 €	18 000 000 €	Réaliser les travaux Réaliser les études préalables	Participer à la démarche/au dispositif
LAF Dir foncier DGA	BASS - Etude et prospective foncières autour de la gare RER, en lien avec les démarches d'études urbaines	Etude et prospective foncières autour des gares RER, en lien avec les démarches d'études urbaines. Identifier les fonciers stratégiques, identifier les points de dureté foncière, identifier les conditions de mutation foncière et les outils fonciers à mettre en place, assurer une veille foncière.	0 €	0 €	Assurer une veille foncière Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif
LAF Dir foncier DGA	BASS - Stratégie foncière : co-construction et co-mise en oeuvre	L'objet de la fiche action est d'organiser et mettre en œuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics, etc. L'objectif est de partager avec les élus et services communaux, en continu, la connaissance : - des enjeux fonciers du territoire communal et métropolitain (ZAN, ressources foncières, marchés fonciers et immo, etc.) - des besoins fonciers pour les politiques publiques (aménagement, nature, équipements, etc.) Dans le but de déterminer et anticiper des actions opérationnelles et réglementaires d'encadrement, de négociation, d'étude de faisabilité (fiche de lot, etc.), ou de maîtrise du foncier en accord avec le PPI foncier de BM et de l'EPF. En fonction du contexte communal, une attention particulière pourra être portée sur les enjeux liés au ZAN, à la mobilisation des périmètres de convention avec l'EPF, à l'établissement de fiches de faisabilités (fiche de lot) sur des secteurs ciblés, etc.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Assurer une veille foncière	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAG Dir habitat DGA	BASS - PRU Quartier de l'Avenir : coordination, partenariat et volet logement	<p>Le Quartier de l'Avenir est un quartier prioritaire de la politique de la ville, qui fait l'objet d'un PRU d'intérêt local. C'est une OAIM. L'opération d'aménagement a été créée par le Conseil de BM du 25 septembre 2020. Il inclut les quartiers Prévert-Moura, cité Beauval et Hameau des Sources. La concertation réglementaire sur l'ensemble du PRU Quartier de l'Avenir a été menée d'octobre 2018 à décembre 2019.</p> <p>Bordeaux Métropole pilote ce projet de renouvellement urbain, co-piloté par la ville.</p> <p>Pour le secteur Prévert, un plan guide a été validé fin 2019. La convention pluriannuelle de renouvellement urbain, sur le secteur Prévert, a été signée le 15 décembre 2021.</p> <p>Cette fiche concerne uniquement les interventions liées à la coordination du projet, à l'ingénierie, aux volets logement et foncier, et aux fonds de concours.</p> <p>Elle est complétée par d'autres fiches concernant des interventions sous maîtrise d'ouvrage directe de Bordeaux Métropole. Afin de relier facilement ces dernières au projet global, le titre de chacune est précédé de la mention « PRU Quartier de l'Avenir ».</p> <p>1. Volet habitat : Bordeaux Métropole peut intervenir à plusieurs niveaux dans le cadre de son règlement d'intervention au titre de la politique de la ville : sur les programmes de démolition, de réhabilitation et ou de reconstitution de l'offre des LLS, dans les conditions définies. Ce volet inscrit dans le règlement d'intervention étant lié à l'éligibilité et au niveau d'ambition des projets des bailleurs, un chiffrage n'est pour l'instant pas possible.</p> <p>2. Volet ingénierie et coordination A travers ce volet, Bordeaux Métropole prévoit différentes actions : - Poursuite du marché d'AMO Architecte coordinateur pour 7 ans depuis mi-2019 - Poursuite du marché d'OPCU pour 7 ans depuis fin 2019 - Poursuite des études et missions diverses (OPCIC, AMO concertation...) et de procédures réglementaires - Démarche d'évaluation du PRU - Etude de sûreté de prévention situationnelle La Ville de Bassens participe au cofinancement des études ainsi que le bailleur social DOMOFrance pour une partie.</p> <p>3. Volet équipements Le pôle d'animation et de lien social est achevé en 2021 (avenant CODEV 4). La participation à la réalisation et la restructuration des écoles Rosa Bonheur et Frédéric Chopin est achevée en 2023.</p> <p>5. Volet voiries et espaces publics : Les interventions sous maîtrise d'ouvrage directe de Bordeaux Métropole font l'objet de fiches spécifiques suivant le programme d'actions détaillé. A noter que les opérations de voiries et d'espaces publics font l'objet d'une conduite d'opérations externe confiée au mandataire Setec.</p> <p>6. Volet foncier : Animation du dispositif de cessions/acquisitions.</p>	24 249 500 €	597 050 €	Réaliser les travaux Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Céder ou acheter le foncier	Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Mise en oeuvre du Permis de louer/diviser/déclaration de mise en location	<p>Mobilisation d'un service d'instruction des permis de louer/diviser/déclarations de mise en location, sur des périmètres identifiés afin de lutter efficacement contre le mal logement et améliorer la qualité du parc locatif privé. A ce jour, les communes ayant manifesté leur intérêt pour ces outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne sont : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Bègles, Carbon Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Haillan, Lormont, Mérignac, Parempuyre, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave d'Ornon.</p> <p>Des ateliers seront organisés entre mai et septembre 2023 afin de déterminer les nouveaux périmètres d'intervention, intégrer éventuellement de nouvelles communes et préciser les moyens RH nécessaires à l'instruction des dossiers concernés par les nouveaux périmètres définis.</p>	255 000 €	255 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	BASS - Acquisitions foncières dans le cadre de projets Nature-Agriculture	<p>La commune souhaite réaliser trois acquisitions foncières: 3 sites concernés : - terrain ancien site équestre à côté du domaine de Beauval - propriété Juillard : avis des Domaines en cours : -terrain jouxtant jardins familiaux, propriété MIEYAA : prise de contact à réaliser, estimation, projet JUILLARD // MIEYAA -Parcelle jouxtant Cerexagri + vignes Ce cofinancement devra respecter les règles du RI nature-agriculture modifié.</p>	150 000 €	75 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Signer une convention Accompagner financièrement le programme Faire de la réserve foncière Céder ou acheter le foncier Accompagner techniquement une démarche/une étude Formaliser la demande de financement
LAH Dir de la nature DGA	BASS - étude du prolongement de mur anti-bruit de la SNCF	<p>La commune souhaite que la SNCF considère la possibilité de prolonger son mur anti bruit jusqu'au lotissement de la Chênaie. Elle souhaite également que la SNCF considère le prolongement de son mur anti-bruit jusqu'au lotissement Beauval. Bordeaux métropole, en tant qu'autorité en charge de la compétence en matière de lutte contre les nuisances sonores et porteuse à ce titre du PPBE, accompagne et soutient la démarche de la commune. elle apporte une expertise permettant de donner des avis sur les études et recommandations à produire par le maître d'ouvrage SNCF Réseaux.</p>	15 000 €	15 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAH Dir de la nature DGA	BASS - Etudes et diagnostics de sols à vocation agricole	Réalisation d'études pour déterminer le potentiel agronomique de fonciers de plusieurs terrains dans le cadre de perspective de création d'une zone d'agriculture urbaine 2 sites concernés	2 000 €	0 €	Participer à l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Signer une convention Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Participer aux études Accompagner financièrement le programme Signer une convention Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
LAH Dir de la nature DGA	BASS- Projet Alimentaire Territorial : volet transition écologique / sensibilisation	Favoriser une alimentation de qualité et durable pour tous / volet sensibilisation : Soutien et accompagnement d'un projet ESS d'épicerie sociale mobile réfléchi avec l'association Graine de solidarité	62 000 €	31 500 €	Accompagner financièrement le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Accompagner financièrement le programme
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - GIP GPV : Projet Alimentaire de Territoire - Agriculture urbaine et alimentation	Financement du Projet Alimentaire Territorial du GPV Rive Droite, divisée en trois volets : # Etudes, actions autour de l'agriculture urbaine # Etudes, actions autour de l'alimentation # Ingénierie du PAT de la rive droite	460 000 €	230 000 €	Accompagner financièrement le programme	Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Maisons de la nature du Parc des Coteaux	Plusieurs communes du Parc des Coteaux (Lormont, Bassens, Cenon, Floirac) portent l'ambition de développer des Maisons de la Nature : Floirac dans un bâti au sein du Domaine de La Burthe, Bassens au sein du Parc Beauval. Cenon développe le programme d'animations de la Maison de transition écologique La Source. Lormont développe le volet nature de la programmation de la Villa Valmont. Par ailleurs Bordeaux Métropole développe sur d'autres territoires des projets de Maisons Métropolitaines de la nature (Eco-Moulin du Moulinat au Haillan et Maison du Baron à Bruges) au sein de l'OAİM Parc des Jalles, et envisage de soutenir d'autres projets : Maison de la Forêt à St Aubin de Médoc ou Maison des marais à St Vincent de Paul. A ce jour la politique métropolitaine en faveur de la sensibilisation aux enjeux nature n'est pas écrite, c'est pourquoi il est proposé une fiche intercommunale, actant les principes suivants : - les projets de Maisons de la Nature du Parc des Coteaux sont sous maîtrise d'ouvrage communale - Bordeaux Métropole peut apporter une ingénierie d'accompagnement concernant l'intérêt métropolitain de tels équipements, leur positionnement en termes de cibles et de fonctionnement, leur localisation géographique. Cette ingénierie pourra être apportée, soit en régie soit en mobilisant une AMO (financée Bordeaux Métropole). - Bordeaux Métropole apportera une aide aux communes sous forme de fonds de concours pour les études programmatiques, les travaux de réhabilitation et de muséographie / scénographie, les aménagements nature extérieurs s'ils ont une dimension pédagogique et écologique, le fonctionnement ultérieur. Les règles de cofinancement seront définies ultérieurement. A noter que Bordeaux Métropole incite à la recherche de fonctionnement intercommunaux, de cofinancement sur ce type de projet, à l'écoresponsabilité (viser si possible un label passif ou BDNA). Bordeaux Métropole cofinance le GPV Rive Droite pour le programme d'animations "Maison de la nature itinérante du Parc des Coteaux" (objet d'une autre fiche codev).	1 000 000 €	0 €	Participer à l'étude Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié. Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financés hors FIC par l'opération. Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.	35 000 000 €	30 000 000 €	Réaliser la prestation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement
LAI Dir urbanisme DGA	BASS - Etude urbaine centre-ville élargi	Une étude urbaine s'engage dans le programme 2023 de la Fab depuis septembre 2022, visant à définir un projet urbain compatible avec le cadre de vie du centre-bourg : évolution des règles d'urbanisme, actions sur les espaces publics, notamment la place du marché, la redynamisation commerciale, le développement des liaisons douces en lien avec la gare, future gare RER métropolitain, l'inscription du bus à haut niveau de service...	0 €	0 €	Participer à l'étude Valider l'étude	Participer à la démarche/au dispositif Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux études Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAI Dir urbanisme DGA	MULTI - Ville-Port	Suite au concours d'idées Europan 16 et au travail mené avec les trois équipes lauréates, il convient d'amorcer la mutation urbaine de ce secteur par un projet d'urbanisme tactique en accompagnement de la mutation économique et énergétique de ce territoire, et en lien avec la valorisation de la Garonne. Il s'agit d'intensifier les usages sur ce territoire industriel, de participer à sa résilience, de l'ouvrir à l'ensemble des habitants et de mieux connecter le port au territoire métropolitain. Il convient de se doter d'un AMO pour la mise en oeuvre du projet d'urbanisme tactique et l'accompagnement de la mutation de ce territoire.	600 000 €	600 000 €	Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Initier la démarche Lancer des consultations	Mener la concertation Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la démarche/au dispositif Participer aux négociations
MAE Dir dév éco DGDE	BASS - Secteur la Baranquine : ingénierie en aménagement économique	Etude de l'aménagement économique du secteur habité de la Baranquine, notamment en terme d'ingénierie et d'acquisitions foncières. L'objectif est de faire muter à terme ce secteur habité en site économique de services et hôtel d'entreprises en lien avec la ZIP.	0 €	0 €	Établir le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Céder ou acheter le foncier	Valider les suites opérationnelles de l'étude Accompagner techniquement une démarche/une étude
MAE Dir dév éco DGDE	MULTI - Etude de diagnostic et de préconisation sur la création et le développement de tiers-lieux	Il est proposé de réaliser une étude globale de diagnostic et de préconisations pour la création de lieux socialement innovants (de type tiers lieux) sur la Rive Droite.	30 000 €	30 000 €	Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer aux études Formaliser la demande de financement
MAE Dir dév éco DGDE	MULTI - Etude sur le potentiel économique d'Ambès et de Bassens	Il est convenu que Bordeaux Métropole accompagne les communes d'Ambès et de Bassens pour étudier le potentiel des fonciers à vocation économique de la presqu'île sur les 2 ZIP, dont ceux de propriété GPMB. Entre autres, ce travail de fond permettra d'alimenter notre EPCI pour sa participation à la démarche ZIBaC (Zone Industrielle Bas Carbone), AAP lancé par l'ADEME et visant à accompagner les territoires industriels dans leur transformation écologique et énergétique afin de gagner en compétitivité et en attractivité.	150 000 €	150 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif
MAE Dir dév éco DGDE	MULTI - GIP GPV - Ecologie Industrielle Territoriale Rive Droite	Dans le cadre des contrats de co-développement 2024-2027, cette fiche concerne la coordination et l'animation de la démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) portée par le GIP GPV Rive Droite. Cette démarche est organisée autour des actions suivantes : - Le réemploi et le recyclage des matériaux du BTP : accompagnement des acteurs du BTP (MOA, MOE, entreprises) dans le cadre des opérations de renouvellement urbain de la rive droite, mise en place de formations et sessions de sensibilisation au réemploi, proposition d'outils (diagnostics ressources sur 9 chantiers pilotes, étude de métabolisme urbain sur la filière BTP), projet de création d'une plateforme du réemploi à la Halle Lissandre sur la commune de Cenon (ce dernier projet faisant l'objet d'une fiche CODEV spécifique). - La valorisation des biodéchets dans le cadre du projet alimentaire de territoire (PAT) : accompagnement des établissements médico-sociaux et scolaires pour mettre en place des plateformes de compostage de proximité, formation des personnels de cuisine scolaire. La démarche d'EIT portée par le GIP GPV Rive Droite s'inscrit pleinement dans la feuille de route en faveur de l'économie circulaire prochainement adoptée par Bordeaux Métropole pour la période 2024-26.	687 070 €	212 460 €	Accompagner financièrement le programme	Participer à la démarche/au dispositif
MAE Dir dév éco DGDE	MULTI- GIP/GPV Territoire Entrepreneur - Economie sociale et solidaire	Soutien au GIP/GPV en vue d'accompagner, accueillir et développer les entreprises de l'ESS sur le territoire des 4 communes du GIP/GPV en lien avec le service ESS de la Métropole et en cohérence avec la feuille de route ESS votée en juillet 2022. Accompagnement d'un développement économique durable et inclusif à travers des actions : - favorisant la coopération entre acteurs, notamment relevant de l'ESS - appuyant au développement de projets répondant aux enjeux de formation, d'insertion, d'emploi et de montée en compétences des habitants les plus fragiles - favorisant l'entrepreneuriat dans les QPV via le dispositif Citéslab (accueil, accompagnement à l'amorçage des projets de création d'entreprise, orientation des publics vers le réseau d'acteurs) - en favorisant l'émergence de projets d'innovation sociale et leur structuration	100 000 €	100 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Accompagner financièrement le programme Participer à la démarche/au dispositif
MAE Dir dév éco DGDE	MULTI - GIP GPV Territoire Entrepreneur Rive Droite (TERD) - Aménagement économique	Volet économique de la démarche "Territoire Entrepreneur Rive Droite (TERD)". A ce jour, 3 actions contribuant au renouvellement urbain économique sur le territoire du GIP GPV sont identifiées : - accompagnement à la finalisation du plan-guide de la ZAE de la Gardette à Lormont, et à sa mise en œuvre, - accompagnement à la mise en œuvre du plan-guide de la ZAE Jean Zay à Cenon, - lancement d'une étude urbaine sur le lotissement de la vieille cure à Cenon. Sur les communes de Floirac et de Bassens, les études potentielles seront à préciser en fonction des opportunités intervenant durant ce contrat.	180 000 €	180 000 €	Accompagner financièrement le programme Valider l'étude Participer à l'étude	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider les suites opérationnelles de l'étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	BASS - Soutien financier "National Petanque"	Le National de Pétanque est un événement annuel organisé sur 3 jours début juin depuis 21 ans par la Ville de Bassens.. Il réunit un nombreux publics (environ 5 000 personnes + 1 500 joueurs) et se déroule à l'Espace Garonne. Cette compétition fait partie du calendrier officiel de la Fédération de Pétanque et se déroule chaque année dans 4 à 5 communes de France. Bordeaux Métropole s'engage à soutenir financièrement cet évènement, sous réserve de la validation du comité de pilotage grands évènements. La commune devra déposer chaque année une candidature au guichet unique.	12 000 €	6 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MULTI - Carnaval des 2 rives	Créé en 1996, le Carnaval des deux rives investit les deux rives de la Garonne chaque année en mars et développe en amont une dynamique de création sur plusieurs mois en lien avec les opérateurs à caractère social du territoire métropolitain et plus particulièrement des 4 communes du GPV et de Bordeaux. Il propose aux habitants des quartiers prioritaires, principalement les enfants, de participer à des ateliers de préparation de la parade, des animations musicales ainsi que des concerts. Les temps d'apprentissages et d'échanges sont encadrés notamment par des artistes. Le point d'orgue de ces ateliers se concrétise par la parade du Carnaval, chaque année au mois de mars qui réunit près de 40.000 personnes tout le long de son parcours. Le Carnaval fédère ainsi des personnes et des acteurs autour d'un projet artistique et social qui fait sens dans l'esprit des participants. Il crée du lien social et donne corps au « territoire ». La direction artistique de l'évènement est confiée depuis 2015 à des artistes. Après Charlie Le Mindu (de 2015 à 2017) puis Guillaumit (de 2018 à 2020), elle a été confiée en 2021 aux artistes Grems (arts visuels, musiques) et Skorpio Dancer (danse). Ces directions confèrent à l'évènement une qualité et une ambition artistique plus prégnantes ainsi qu'un rayonnement national plus grand. Manifestation co-portée par Bassens, Bordeaux, Cenon, Floirac et Lormont.	700 000 €	60 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MULTI - Faites des Bulles	L'association intercommunale Passage à l'art, organisatrice du festival Faites des bulles, est née de la volonté des 4 communes du GPV de favoriser le développement culturel sur le territoire, et l'accès à la culture pour tous, d'encourager l'ouverture au monde par les pratiques culturelles, de promouvoir l'illustration et la bande dessinée et les acteurs sur le territoire de l'agglomération bordelaise et de participer à l'amélioration de l'image du territoire par une offre artistique de qualité. Afin de valoriser les actions menées avec les publics tout au long de l'année, l'association organise chaque printemps un événement festif sous forme d'expositions, d'animations, de rencontres et de dédicaces autour de la bande dessinée et du livre jeunesse.	252 800 €	60 800 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Formaliser la demande de financement Signer une convention Réaliser l'opération Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MULTI - Festival des Hauts de Garonne	L'association Musiques de Nuit Diffusion organise depuis 1993 le festival des Hauts de Garonne. La diversité de la programmation, où les musiques du monde occupent une place prépondérante est un atout de ce festival qui sait s'ouvrir au jazz ou au hip hop. Les « soirées-concerts », toujours au nombre de 4, réunissent entre 600 et 3000 personnes selon les sites et les années. Un tournant dans la vie du festival a lieu au début des années 2000 : les concerts, jusqu'alors cantonnés dans des salles municipales de faible capacité, avec entrées payantes, accompagnent la volonté du Grand Projet de Villes de valoriser les espaces verts, les parcs des Hauts de Garonne : les concerts deviennent gratuits, et constituent l'activité principale du festival. Avec une programmation innovante composée d'artistes souvent peu entendus dans les autres festivals, le festival des Hauts de Garonne se déroule sur une même édition dans les parcs des communes de Cenon, Lormont, Floirac et Bassens. En étroite coopération avec le Grand Projet des Villes (GPV), celui-ci s'inscrit dans le projet de territoire de la Rive droite et accompagne ainsi l'évolution et les changements d'image de ce territoire intercommunal, autour de 5 axes fondateurs : - briser les logiques discriminatoires - désenclaver le territoire - s'appuyer sur la qualité et sur l'innovation - résonner à l'échelle intercommunale - communiquer et impliquer les habitants Ces objectifs structurent la programmation et le format du Festival des Hauts de Garonne, qui continue d'attirer autant des publics de la rive droite que ceux de l'agglomération, du département, et de la région. Viennent sur les communes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont, des personnes et des familles curieuses et séduites par l'originalité et la diversité des propositions musicales. Autant d'occasions de : - (re)découvrir la culture de l'autre à travers ses musiques, - de valoriser le patrimoine culturel de l'immigration, - de voyager à travers le monde depuis la Rive Droite ! Manifestation co-portée par Bassens, Cenon, Floirac et Lormont.	729 200 €	100 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MULTI - PanOramas / La nuit verte Biennale	<p>Mise en œuvre des 7ème (2024) et 8ème (2026) éditions de la Nuit Verte de panoramas, biennale de création contemporaine dans le parc des Coteaux de la Rive Droite. Le programme comprend,</p> <ul style="list-style-type: none"> - en amont de l'événement : des résidences de recherche artistique et de création impliquant les habitant.e.s et les acteurs du territoire, notamment des QPV - en amont et pendant l'événement : des actions de médiation permettant de mobiliser les publics et notamment les habitants des QPV (classe panoramas, balades, rencontres avec les artistes, repas partagés, les Petites marches...) - l'événement en lui-même : la Nuit Verte, programmée en général le dernier WE de septembre des années paires, dans une des 4 villes du GPV (à tour de rôle). Le parcours prend place dans un des parcs du parc des Coteaux, jalonné d'œuvres et de performances d'artistes contemporains, locaux, nationaux et internationaux (large place faite aux artistes plasticiens et aux arts visuels). La déambulation est libre, en présence de médiateurs bénévoles, le temps d'une nuit. <p>Événement éco-conçu. Événement à portée métropolitaine.</p> <p>Une augmentation de la participation est demandée pour faire face à la hausse des coûts d'organisation des événementiels (sécurité, matériaux, énergie) et à la montée en puissance de la Nuit Verte, événement de plus en plus repéré et attendu, dans un contexte de forte hausse de fréquentation des espaces naturels de la métropole.</p>	800 000 €	120 000 €	<p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p> <p>Signer une convention</p>	<p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Signer une convention</p>
MAI Dir Tourisme DGDE	BASS - création d'un ponton "fenêtre verte"	Création d'un ponton mixte bat3, plaisance et day cruise	864 000 €	864 000 €	<p>Réaliser les études préalables</p> <p>Réaliser l'étude pré opérationnelle</p> <p>Prendre la confirmation de décision de faire</p> <p>Réaliser l'étude préliminaire</p> <p>Participer à l'étude</p> <p>Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Valider l'étude</p> <p>Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)</p> <p>Réaliser la prestation</p> <p>Établir le bilan financier de l'opération</p> <p>Réaliser les études d'avant projet (AVP)</p> <p>Réaliser l'étude de faisabilité</p> <p>Réaliser le projet (phase PRO/DCE)</p>	<p>Participer à la mise au point de l'opération</p> <p>d'aménagement</p> <p>Participer à la démarche/au dispositif</p>
MAI Dir Tourisme DGDE	BASS - Etude de programmation château de Beauval	Etude de programmation de travaux pour une mise en tourisme et culture du lieu	20 000 €	20 000 €	<p>Réaliser les études préalables</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p> <p>Réaliser l'étude de faisabilité</p> <p>Participer à l'étude</p>	<p>Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune</p> <p>Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain</p> <p>Valider les suites opérationnelles de l'étude</p> <p>Participer aux études</p> <p>Participer à la démarche/au dispositif</p>
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Refonte de la signalétique "pontons" publique et privée	Concevoir une charte graphique et une signalétique commune pour tous les pontons de Bordeaux Métropole.	120 000 €	120 000 €	<p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Initier la démarche</p> <p>Établir le programme</p> <p>Réaliser les travaux</p>	<p>Accompagner techniquement une démarche/une étude</p>

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre	<p>Définition d'un schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole.</p> <p>1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir</p> <ul style="list-style-type: none"> - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole, GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boucles locales existantes sur Parempuyre, Artigues, Bouliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc - Des boucles urbaines existent sur certaines communes, Lormont, Pessac, Gradignan... (vérifier les sites internet des communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boucles dans le parc des Jalles - Boucles les randos sur l'eau - ... <p>2) Proposer des boucles de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boucles ainsi créées - Toutes ces boucles seront à faire valider par les communes - Proposer les boucles idéales, en faisant apparaître les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies ferrées, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boucles alternatives pour une mise en œuvre rapide <p>3) Valoriser les boucles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les boucles devront un avoir intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes 	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Valorisation du site Natura 2000 Garonne : Parcours éducatif et d'interprétation du milieu naturel	Création d'une signalétique informative auprès des pontons de Bordeaux Métropole en vue de valoriser et d'interpréter le milieu naturel de la Garonne.	120 000 €	120 000 €	Accompagner financièrement le programme Établir le programme Réaliser les travaux Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
2AA Dir Terr Avenir en coop	MULTI - Inventons le.s Boulevard.s du XXle siècle	<p>Depuis septembre 2022, le projet des boulevards et des barrières est entré dans une phase plus opérationnelle. Pour rappel, l'enjeu est de parvenir, en moins d'une décennie, à apaiser et transformer durablement l'ambiance des boulevards en misant sur le confort, le design et la diversité des usages.</p> <p>Pour relever ce défi, Bordeaux Métropole et les villes partenaires (Bègles, Bordeaux, Cenon, Floirac, Le Bouscat & Talence) misent sur la réalisation d'un projet urbain innovant en faisant la part belle aux expérimentations.</p> <p>L'objectif est d'assurer un pilotage d'ensemble: 1/ unissant rive droite et rive gauche 2/ multi-thématique et dans l'épaisseur des quartiers (espace public, mobilités, habitat, économie, biodiversité, foncier etc.) 3/ articulant court, moyen et long terme</p> <p>L'ambition est de développer à partir de cet axe de 19 km un programme de type « Inventons le.s Boulevard.s du XXle siècle » autour de trois modalités d'action aux échelles et objectifs variés : > des sites de projet supports d'aménagements provisoires, d'occupation temporaires et/ou de micro-aménagements potentiellement reproductibles pour tester (exp. aménagement Boulevard Antoine Gautier - Chartreuse, site Beaulieu ...), > des interfaces pour accompagner ce qui est engagé en intégrant sous des formats à déterminer et en fonction de la pertinence et des enjeux pour les boulevards, les équipes projet constituées (exp. Pont Simone Veil ...). > cinq séquences pour impulser, fabriquer, transformer (cf. cartographie des séquences).</p> <p>La gouvernance du programme se structure autour d'une équipe projet restreinte et inter-services, d'un collège des élus (réunissant les maires dont les communes sont traversées en limite des boulevards et d'Andréa Kiss en sa qualité de Vice-Présidente en charge des espaces publics, de la voirie et du Fonds) et d'un collège des parties prenantes.</p> <p>Chaque étape structurante du programme fait l'objet d'un comité de pilotage, d'un rapport au bureau et en conseil. Les réalisations suite à l'élaboration du plan-guide seront examinées dans le cadre de l'avenant.</p>	0 €	0 €	Réaliser l'étude Mener la concertation	Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	BEGL - Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Révision	Par délibération de juillet 2010, la CUB, devenue Bordeaux Métropole, a engagé la mise en œuvre des Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) des 28 communes pour leur permettre de prioriser des actions en faveur des déplacements des piétons, personnes à mobilité réduite (P.M.R), personnes âgées... La Métropole engage maintenant la révision des PAVE car tous sont réalisés ou en cours de finalisation. Les communes participent activement à ces études et les validant. Les plannings seront à affiner en fonction de l'avancement des dossiers.	14 000 €	14 000 €	Accompagner financièrement le programme Réaliser la prestation Réaliser l'étude Initier la démarche	Mener la concertation Participer aux études Valider les suites opérationnelles de l'étude
BBA Direction multimodalité	BEGL - ReVE 4 - Mise à niveau des aménagements cyclables rue des quatre Castera et rue Louis Blériot	ReVE 4 - Villenave d'Ornon - Saint Louis de Montferrand Amélioration des aménagements cyclables existant sur les rue Quatre Castera et Louis Blériot pour les rendre conformes aux standards du Réseau Vélo Express. L'étude prend en compte les connexions avec les futurs ouvrages (pont Mitterrand, passerelle sur l'Estey de Franc) Poursuite de l'étude préliminaire commencé au CODEV 5, levées de préalables fonciers et réglementaires, études AVP et PRO, travaux	1 400 000 €	1 400 000 €	Réaliser les études préalables Réaliser les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers Réaliser les études d'avant projet (AVP)	
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaitent dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambitieux de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Réseau Vélo Express	Le Réseau Vélo Express (ReVE) est un projet phare du 3ème plan vélo métropolitain. Il consiste en la création de 14 itinéraires répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagements cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.	25 000 000 €	25 000 000 €	Initier la démarche Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	<p>Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux. - des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment. <p>Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes.</p> <p>En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.</p>	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BDA Dir Voirie Ouvragesd'Art	BEGL - Etude franchissement de la rocade	<p>Étude pour la création d'une traversée dédiée aux modes doux au dessus de la rocade entre la rue de la gare et la rue des frères Lumière dans la continuité du parc de l'Estey et du delta vert. Sur la durée du contrat, Bordeaux Métropole s'engage à poursuivre et affiner les études engagées au précédent contrat de co-développement.</p> <p>Pour un coût travaux estimé à 11 M€TTC selon l'étude d'avant-projet de INGEROP de février 2023 (présentation à la mairie de Bègles le 07/07/2023) et sur la base de notre marché de maîtrise d'œuvre, l'estimation des études est la suivante : Mission Maîtrise d'œuvre : EP+AVP+PRO+ACT+DET+AOR+OPC + études environnementales = 400 000 €TTC Mission géotechnique passerelle = 75 000€ TTC Mission contrôle technique passerelle = 50 000 €TTC Mission CSPS passerelle = 20 000 € TTC Etudes spécifiques vis-à-vis des crues : 75 000 € TTC Total de la prestation des études= 620 000 € TTC arrondi à 650 000€ TTC en tenant compte des révisions.</p>	12 000 000 €	12 000 000 €		
BEB Dir Circulation Stat	BEGL - Etude de déplacement / circulation et modélisations de la mise en sens unique des grands axes	<p>Etude a été réalisée dans le cadre du CODEV 5. la fiche CODEV vise à réaliser une modélisation complémentaire pour l'évaluation d'un nouveau scénario le cas échéant à l'aide du modèle multimodal d'agglomération. L'analyse détaillée sur les voiries de proximité dans Bègles sera à mener dans le cadre d'une autre fiche CODEV par le PTSud. Etude à articuler avec l'étude du BEX et les profils d'aménagements potentiels.</p>	50 000 €	50 000 €	Initier la démarche Réaliser l'étude	Valider les suites opérationnelles de l'étude Accompagner techniquement une démarche/une étude
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	<p>Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité. La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022. Ce plan prévoit: - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-618 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune. En pratique: - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: Olivier Westeel 0611911402 - La DG Mobilité ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin exprimé dans le cadre de projets d'aménagements / de voirie demandant l'installation de bornes de recharge, et en cas de prise en charge de l'investissement par le porteur du projet (compter environ 25000€ht par station), la DG Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire. Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE. 2 types de configurations possibles : - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4;6;8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11KW).</p>	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Aménagement de la Route de Toulouse	<p>Il est prévu de réaliser les études et les travaux pour l'aménagement de la route de Toulouse en faveur des modes actifs et des transports en commun entre les boulevards et le Pont de la Maye. Conformément à la délibération qui a dressé le bilan de la concertation, des emprises foncières sont recherchées afin de compenser le stationnement impacté par les aménagements projetés. Pour cela, Bordeaux Métropole mobilise une enveloppe financière complémentaire. Le carrefour giratoire avec la rue Robespierre fera l'objet d'un cofinancement avec le "Projet BAHIA" dans le cadre d'un PUP.</p>	9 000 000 €	9 000 000 €	Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lancer des consultations	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Ensemble des 7 lignes de bus express	Présentation générale des 7 lignes de bus express prévues par le schéma des mobilités Ligne Bordeaux Saint Jean - Saint Aubin de Médoc et Saint Médard en Jalles - Issac : pas de fiche dédiée, mise en service prévue en 2024 Ligne Pellegrin Thouars Mallartic : fiche dédiée Circulaire entre rocade et boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Circulaire des boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Liaison Gare Saint Jean - Artigues : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Liaison Presqu'île - Campus : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Technobus extrarocade : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra	0 €	0 €	Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - LIANE 11 - Amélioration de la vitesse commerciale	LIANES 11 - Amélioration de la vitesse commerciale Réalisation de travaux de réaménagement de voirie à Mérignac avenue Marcel Dassault entre les giratoires de Marchegay et des Girondins : Aménagement en faveur des TC (VR2+) et des vélos (ReVE 11). Etudes PRO en cours de finalisation. Procédures réglementaires à partir du 2nd semestre 2023 (DUP, MECPLU, enquête publique,....). Travaux à partir de fin 2024 et mise en service horizon 2027.	0 €	0 €	Réceptionner les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les études préalables Réaliser les travaux Lever les préalables fonciers Réaliser l'étude Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Mener la concertation Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude préliminaire Lancer des consultations Lancer la DUP Réaliser l'étude pré opérationnelle Réaliser l'étude de faisabilité	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écocgestes en faveur de la réduction des déchets	L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'usager. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment : Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire Action 18 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable Action 34 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer Action 20 : Frigo anti-gaspi installés Action 30 : Déployer des boites à dons dans l'espace public	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écocgestes au jardin. Il se décline notamment par la mise en place d'opérations gratuites de broyage des végétaux dans certains centres de recyclage (Bassens, Bordeaux Surcouf, Pessac Bourgaillh, St Médard en Jalles) et sur les communes volontaires.	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Point d'apport volontaire et compostage	Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource. Le plan stratégique Déchets a adopté 3 actions déclinées comme suit sur votre commune : - Action 23 - Développer le compostage individuel en habitat individuel en maison ; - Action 24 - Développer le compostage partagé en participant à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités ; - Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade.	4 000 000 €	4 000 000 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CCB Dir strat et MOA PVB	BEGL - Accompagnement des jardins partagés	La ville souhaite le développement de jardins partagés. Des collectifs d'habitants et les communes qui le souhaitent peuvent être accompagnés par un prestataire mandaté par la métropole pour ce faire. Il existe également un soutien de la métropole pour l'animation des jardins existants, à la condition que la ville ait créé le jardin. La ville souhaite, dans le cadre de ce contrat de co-développement, solliciter une aide financière incluant le déplacement de 11 parcelles (jardin Cassan) et la création de 4 jardins. Le cout estimé est de 150K€. Bordeaux Métropole apportera un fonds de concours selon les termes du RI Nature agriculture.	150 000 €	75 000 €	Signer une convention Participer à l'étude Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
CCB Dir strat et MOA PVB	BEGL - Jardins partagés de Terre sud	La Ville souhaite, dans le cadre d'un projet environnemental dans le quartier de Terre sud, créer des jardins partagés sur une surface de 1000m². Elle sollicite la Métropole dans le cadre du RI Nature pour participer aux travaux de raccordement en eau, l'acquisition de mobilier (cabane, table de pique nique, bac de jardinage...). Le projet intergénérationnel permettra aux jeunes enfants et aux personnes âgées de l'EHPAD de jardiner ensemble. Le projet sera par ailleurs accompagné par le prestataire de la Métropole: Les Possibilistes (Hélène Poulon).	30 000 €	15 000 €	Participer à l'étude Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
CCB Dir strat et MOA PVB	BEGL - Réhabilitation de la digue de Bègles	Maîtrise d'œuvre et réalisation des travaux (y compris secteur du port) pour les protections de lutte contre les inondations dans le cadre du PAPI sur le secteur de Bègles. 600ml de muret de digue à démolir et à reconstruire au niveau du quai Wilson à Bègles	3 305 000 €	3 305 000 €	Réaliser les travaux Prendre la confirmation de décision de faire Lancer des consultations Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Développement des réseaux de chaleur	<p>Bordeaux Métropole est compétente en matière de réseaux de chaleur publics. Ils permettent de développer les énergies renouvelables et leur bilan carbone est excellent. Ces réseaux nécessitent des investissements élevés. Ils ne peuvent se développer que dans les îlots urbains ou dans les quartiers présentant une densité de besoins de chaleur suffisante.</p> <p>A partir des données de consommation de gaz et des projets de développement urbain, les services métropolitains ont identifié tous les secteurs présentant des besoins de chaleur suffisants pour qu'un réseau de chaleur de plus de 1 GWh soit envisageable.</p> <p>Bordeaux Métropole s'est engagée à étudier l'ensemble des secteurs identifiés puis à conduire jusqu'à leur terme les projets qui s'avèreraient réalisables.</p> <p>La présente action Codev consiste à lister et à suivre l'ensemble des projets en cours ou à engager.</p> <p>I- RESEAUX EN SERVICE</p> <p>1- Hauts de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Artigues - poursuite des importants travaux de reconstruction des 16 km de réseaux "historiques" - divers développement du réseau, en densification (raccordement de bâtiments existants) et vers des projets urbains neufs - étude de développement vers Artigues Perspective de moyen terme : Intégrer le réseau de chaleur aux réflexions concernant le devenir de l'usine d'incinération des déchets de Cenon</p> <p>2- Plaine de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Bordeaux - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (Lormont Lissandre et Cascades, Bordeaux Brazza, Bordeaux Niel, EPA Garonne Eiffel, bas-Floirac, plaine sud Garonne)</p> <p>3- Bordeaux Bègles énergie : Bordeaux, Bègles - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (EPA) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Bègles Dorat et Bègles Thorez</p> <p>4- Mériadeck énergie : Bordeaux - Renouvellement de l'autorisation d'exploiter le forage géothermique et réflexions associées sur la valorisation de l'eau - Développement du réseau</p> <p>5- Grand parc énergies : Bordeaux, Le Bouscat - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau, construction de la chaufferie bois et mise en service de la géothermie</p> <p>6- Saint Médard Hastignan : Saint Médard en Jalles - Suivre l'exploitation du réseau et un développement éventuel vers le collège</p> <p>II - RESEAUX EN COURS</p> <p>7- Mérignac centre énergie - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>8- Le Haillan : Le Haillan, Eysines - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>9- Métropole sud : Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan - Passation de la concession - Etudes opérationnelles - Développement commercial du réseau et partenariat avec l'Université, le CHU et Domofrance - Travaux de construction (réseau, géothermie, chaufferie bois) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Mérignac/Pessac Le Burck, Bègles Vaclav Havel, Villenave d'Ornon Chambéry</p> <p>10- Blanquefort - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>11- Eysines, Bruges, Le Bouscat - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>12- Mérignac Aéroparc - Suivre les études amont</p>	67 400 000 €	67 400 000 €		

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Métropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal	<p>Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal.</p> <p>Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes.</p> <p>4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; le suivi et l'assistance pendant la phase travaux.</p> <p>Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.</p>	2 000 000 €	2 000 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal	<p>Bordeaux Métropole accompagne les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal.</p> <p>Cet accompagnement se décline dans un parcours, en plusieurs phases. Une commune pourra solliciter des accompagnements sur les phases opérationnelles 2 et/ou 3, si elle peut justifier d'avoir déjà réalisé la phase stratégique 1.</p> <p>- 0. Animation territoriale, via le club tertiaire de BM : réunions présentielles ou webinaires, communication d'informations techniques et réglementaires, partages d'expériences</p> <p>- 1. Définition d'une stratégie globale « énergie – climat » sur le patrimoine communal</p> <p>- 1.1 Bilan énergétique patrimonial (avec l'ALEC BM) : permet à la commune d'avoir un bilan global de ses consommations énergétiques par fluide, en ratio spécifique et par profil de bâtiment</p> <p>- 1.2 Aide à la saisie des données du « décret tertiaire » sur l'outil OPERAT (avec l'ALEC BM) : la commune bénéficie d'un accompagnement à la saisie des données sur la plateforme Operat et d'une assistance en cas d'anomalie(s) rencontrée(s) pendant la déclaration Operat</p> <p>- 1.3 Définition d'un plan d'action global pour la rénovation du patrimoine et la décarbonation des équipements de production (avec l'ALEC BM) : il s'agit de définir un plan d'action énergétique et financier par l'élaboration d'une trajectoire générale de la performance énergétique et d'appréhender les solutions à la décarbonation des équipements de production</p> <p>- 1.4 Elaboration d'une politique patrimoniale : conseille la commune (choix de scénarios, calendrier, moyens humains et financiers, scénario d'exploitation, etc.)</p> <p>- 2. Aide à la conduite d'opération par projet de rénovation de bâtiments</p> <p>- 2.1 Audit énergétique programmatique : permet à la commune de définir un budget et un programme de travaux sur les postes liés à la performance énergétique (avec l'ALEC BM ou prestataire externe)</p> <p>- 2.2 Assistance à la passation de contrats de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux de rénovation énergétique (BM) : mise à disposition de la commune de clausiers types</p> <p>- 2.3. Délégation de conduite d'opération de rénovation énergétique de bâtiments (sous réserve d'un accompagnement spécifique désigné – de type SPL ou équivalent)</p> <p>- 2.4. Accompagnement à la valorisation des travaux d'économies d'énergies par l'obtention de certificats d'économies d'énergie - sous réserve d'acquisition des ressources nécessaires à BM</p> <p>- 3. Accompagnement à l'exploitation – maintenance des équipements techniques</p> <p>- 3.1. Assistance à la passation de contrats d'exploitation – maintenance</p> <p>- 3.2. Etude d'opportunité pour la décarbonation des équipements de production (faisabilité de production d'énergie renouvelable : bois, géothermie, pompes à chaleurs, etc.)</p> <p>- 3.3. Bâtiment numérique, mission d'assistance pour la mise en place d'un système d'automatismes de supervision des installations, en collaboration avec la DGNSI dans le cadre du schéma directeur du bâtiment numérique</p> <p>Notes : il faut considérer les coups partis du Codev 5 sur les phases 0, 1.1 et 2.1, décrit ci-dessus, pour les communes de Ambarès, Artigues, Cenon, Eysines, Parempuyre, St Médard, Talence, Villenave, Pessac, Bouliac, Floirac, Le Haillan, Lormont</p>	4 000 000 €	4 000 000 €	Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider les études réalisées par le délégataire Participer à l'étude	Valider le programme Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	<p>Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». A cet effet, il comprend notamment des actions destinées à encourager la formation et l'information, développer les pratiques de coopérations, et accompagner au changement tous les publics, au premier rang desquels, les habitants, avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées et les plus fragiles.</p> <p>L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole en ce sens s'illustre par trois dispositifs majeurs de sensibilisation, de mobilisation et d'actions en faveur des enjeux de transition écologique.</p> <p>Ces dispositifs sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention.</p> <p>Les dispositifs qui seront détaillés en pièce-jointe sont :</p> <p>- Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire ainsi que des structures du péri et de l'extra-scolaire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable, par la formation d'animateurs ou encore par l'accompagnement de projets type labellisation E3D ou définition projets transition écologique d'établissement péri-extrascolaire.</p> <p>- Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier)</p> <p>- Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole : mise à disposition des communes de dispositifs d'accompagnement au changement de comportements dédiés à la transition écologique (type les Super Défis) et propose des collaborations sur ces thématiques (recensement, évaluation et partage des bonnes pratiques, d'outils d'exposition, communication, ...).</p>	4 869 000 €	1 880 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens. Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codev : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis).</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.</p>	0 €	0 €	<p>Initier la démarche</p> <p>Réaliser l'étude</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p>	<p>Participer à la démarche/au dispositif</p> <p>Valider le programme</p> <p>Signer une convention</p>
FBA Dir inno amén numérique	MULTI - Projet Wifi social : Installation de bornes d'accès Wifi gratuit	<p>Dans le cadre de ses actions en matière d'inclusion numérique et d'aménagement numérique du territoire, Bordeaux Métropole souhaite déployer des points d'accès Wifi gratuits au service des plus démunis sur son territoire.</p> <p>Dans un premier temps, les quartiers prioritaires de la politique de la Ville sont ciblés dans la mesure où ils concentrent les zones défavorisées et leurs habitants.</p> <p>Il s'agira d'installer des points d'accès Wifi, disposant dans la mesure du possible de prises de recharge de téléphones / tablettes, d'un abri et de panneaux solaires d'alimentation électrique. Une réflexion sera menée pour proposer des animations et des aides régulières sur ces points dans le cadre de la politique d'inclusion numérique. Afin de maximiser le nombre de sites installés, l'installation des bornes, quand cela sera possible, se fera au niveau de mobiliers urbains déjà existants (abris bus, lieux de convivialité, ...).</p> <p>La Métropole dispose d'un budget de 350 K€ sur la période 2024/2026 pour mettre en place ces lieux d'accès Wifi avec leurs mobiliers urbains afin de desservir quelques zones dans certains QPV.</p> <p>Les communes qui souhaiteraient de tels points d'accès Wifi, mais situées hors périmètre des quartiers prioritaires de la politique de ville, pourront conventionner avec la Métropole pour financer l'installation de points d'accès homogènes et en cohérence avec ceux installés dans le cadre des contrats de Codev.</p>	300 000 €	300 000 €	<p>Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)</p> <p>Réaliser les études préalables</p> <p>Réaliser les travaux</p> <p>Réaliser la prestation</p> <p>Réaliser l'étude de faisabilité</p> <p>Lancer des consultations</p> <p>Réceptionner les travaux</p> <p>Initier la démarche</p> <p>Réaliser le projet (phase PRO/DCE)</p> <p>Réaliser les études d'avant projet (AVP)</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Réaliser l'étude</p> <p>Établir le bilan financier de l'opération</p>	<p>Participer à la démarche/au dispositif</p>
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	<p>Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.</p>	200 000 €	70 000 €	<p>Initier la démarche</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p> <p>Participer à l'étude</p> <p>Réaliser le projet (phase PRO/DCE)</p>	<p>Valider les suites opérationnelles de l'étude</p> <p>Participer à la démarche/au dispositif</p> <p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p> <p>Valider le programme</p> <p>Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p>
HEB Dir dév et amén - Sud	BEGL-Aménagement du square Y Farge	<p>Dans le cadre de l'opération d'aménagement du secteur des Terres Neuves, La ville a pour projet l'aménagement et la végétalisation du square Yves Farge. Dès la fin 2023, une concertation sera menée auprès des habitants du quartier afin d'aider à déterminer les attentes et réaliser les éléments programmatiques, elle sera suivie par les études de conception ainsi que les travaux. La Ville demande une aide de fond de concours au titre du RI Nature</p>	300 000 €	150 000 €	<p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p>	<p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p> <p>Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)</p>
HEB Dir dév et amén - Sud	BEGL-Aménagement et végétalisation du Parvis de la Maison Municipale de la Musique	<p>La Ville a un projet d'étude d'aménagement afin de créer un espace public de proximité en lien avec les équipements publics en développement (Musée, Bibliothèque, Maison municipale de la musique)</p> <p>La 1er phase de travaux est prévue en 2026. La ville demande une aide de fond de concours de 75000 Euros au titre du RI Nature.</p>	150 000 €	80 000 €		

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HEB Dir dév et amén - Sud	BEGL - Carrefour des rues Calixte Camelle et Delattre de Tassigny	Dans le cadre du codev5 ont été étudiés différentes variantes d'aménagement du carrefour plateau CCamelle/Slitinsky/De Lattre de Tassigny/Leclerc, aux fins de sécurisation de tous les modes de déplacement à cette intersection. Il a été acté de reprendre ce carrefour plateau afin d'accroître son ralentisseur, d'en modifier les règles de priorité, et d'en améliorer la lisibilité, tout en conservant le confort actuel des piétons et 2 roues non motorisées, ainsi que les capacités de giration des bus. Compte-tenu des vitesses constatées sur l'axe Slitinsky, il est par ailleurs acté d'aménager un 2e carrefour plateau sur cet axe, permettant ainsi de jalonner de dispositifs ralentisseurs ce parcours, offrant une vitesse régulée des véhicules motorisés sur le linéaire ainsi que des traversées piétonnes sécurisées dans le cœur du parc habité des Sécheries. L'évaluation de cet aménagement par des comptages vitesses avant/après travaux permettra d'identifier d'éventuels compléments d'études et d'aménagement qui pourraient être estimés nécessaires.	400 000 €	400 000 €	Réaliser les travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HEB Dir dév et amén - Sud	BEGL - Création continuité cyclable du ReVE sur le quai Wilson entre 4 Castéra et la rue Pauly	Dans un premier temps, les travaux seront réalisés en phase définitive de Pauly à Leclerc, et en phase provisoire de Leclerc à 4 Castéra. Dans un second temps après réalisation du confortement de la digue par la direction de l'eau, l'aménagement définitif entre 4 Castéra et Leclerc sera réalisé.	1 300 000 €	1 300 000 €	Réaliser les travaux	Accompagner financièrement le programme
HEB Dir dév et amén - Sud	BEGL - Création d'une liaison cyclable ReVE sur la rue Blériot entre Eiffel et Lino Ventura	L'action consiste à finaliser les études et réaliser les travaux pour assurer une liaison cyclable entre la rue Blériot et la rue Lino Ventura derrière le centre commercial Rives d'Arcins. Cet itinéraire est identifié comme ReVE dans le plan vélo de Bordeaux Métropole.	1 300 000 €	1 200 000 €	Réaliser les travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HEB Dir dév et amén - Sud	BEGL - Création d'une liaison douce entre la rue Karl Marx et la rue Radio Londres - Desserte du campus SNCF	Projet imposé par un équipement d'intérêt métropolitain : l'ouverture du centre de formation SNCF. Réalisation d'une liaison douce entre la rue Karl Marx et la rue Radio Londres pour desservir le Campus SNCF. Cette liaison traverse le parc de l'Estey et longe la voie de desserte des établissements COREP. L'action consiste à lever les préalables foncier et environnementaux, terminer les études de MOE, et les travaux.	1 500 000 €	1 500 000 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers Réaliser les travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HEB Dir dév et amén - Sud	BEGL - Création d'une voie verte sur la rue Gustave Eiffel // OU // liaison cyclable depuis les frères lumières	Création d'une voie verte sur la rue Gustave Eiffel entre les rues Louis Blériot et des Frères Lumières, ou réalisation d'une connexion directe au franchissement de la rocade en cours d'étude depuis la rue des Frères Lumières. Le choix de l'aménagement sera fait en fonction des conclusions de l'étude sur le franchissement de la rocade inscrite au CODEV. L'action consistera à mener les études, lever les préalables fonciers, et réaliser les travaux si le calendrier le permet. La ville et BM souhaitent étudier un itinéraire moins redondant depuis la rue des frères lumière en lien direct avec la passerelle au dessus de la rocade qui pourrait être une passerelle à rampes multiples - Les études seront engagées en ce sens sur la durée du contrat afin de vérifier la faisabilité et de préciser le coût de ce projet qui pourrait être intégré à l'étude menée par les ouvrages d'art et une intervention du PTS sur le rue des frères lumière en accompagnement	1 200 000 €	1 200 000 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Lever les préalables fonciers Mener la concertation Réceptionner les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HEB Dir dév et amén - Sud	BEGL - Etude d'aménagement de la place du 14 juillet	La Ville va lancer une étude urbaine sur le secteur du 14 juillet et la place du Bicentenaire (morphologie urbaine / commercialité / fonctionnalité). Une concertation autour de ce projet aura lieu entre 2024 et 2026. BM accompagnera la maîtrise d'œuvre urbaine et architecturale de la ville sur le volet mobilité / espaces publics sur la durée du contrat. Les éléments programmatiques sur l'ensemble des fonciers qui seront maîtrisés par la ville seront nécessaires pour lancer les études d'accompagnement sur les volets mobilités et espaces publics	140 000 €	140 000 €	Participer à l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude
HEB Dir dév et amén - Sud	BEGL - Etude d'aménagement sur les grands axes suite aux modélisations de report de trafic	Action à préciser d'ici 2027 au regard du déploiement du BEX et de l'étude de modélisation sur les grands axes qui aura été réalisée par la DGM et validée par la ville	80 000 €	80 000 €		
HEB Dir dév et amén - Sud	BEGL - Etude d'un axe cyclable parallèle à Victor Hugo (entre Bérégovoy et Blum)	La ville souhaite s'appuyer sur la maîtrise conséquente du foncier concerné par l'ER existant (T2321) entre la rue Léon Blum et la rue Pierre Bérégovoy, pour réaliser un axe cyclable parallèle au cours Victor Hugo. Cet aménagement définirait un itinéraire Nord/Sud privilégié pour les mobilités douces et un aménagement paysager emblématique en centre-ville. Dans le cadre du Codev 5, Bordeaux Métropole s'est engagé à définir le programme d'aménagement, réaliser l'étude préliminaire et préparer le dossier de DUP (qui devra être lancé sur la base d'une étude préliminaire validée). En parallèle les négociations foncières visant à finaliser la maîtrise foncière nécessaire à l'aménagement seront engagées. Au Codev 6, il est proposé que Bordeaux Métropole finalise les études (AVP/PRO) et réalise les travaux sur la séquence 2 (de Paris à Lyautey), et sur la séquence 3 (de Lyautey à Touton), si le foncier est maîtrisé.	800 000 €	800 000 €	Réaliser l'étude préliminaire Assurer une veille foncière Établir le programme Lancer la DUP Initier la démarche Faire de la réserve foncière Lever les préalables fonciers Céder ou acheter le foncier	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer aux négociations Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
HEB Dir dév et amén - Sud	BEGL - OIN-Aménagement des espaces publics au droit du projet Newton	L'action consistera à réaliser les travaux de requalification de la rue Ferdinand Buisson au droit du projet du parc Newton entre la rue Rosa Bonheur et le magasin Lidl. Ces travaux se feront en coordination avec l'EPA Euratlantique qui réalise le parvis devant l'opération Newton.	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HEB Dir dev et amén - Sud	BEGL- Parc des Soeurs de la Charité	<p>La ville a lancé l' acquisition d'une parcelle située dans le quartier Nord Ouest du territoire afin de réaliser un parc public appelé "parc des sœurs de la charité"</p> <p>Au titre du règlement d'intervention Nature, La Ville demande au CODEV 6 la participation de BM.</p> <p>Cette présente fiche regroupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aquisition de la parcelle (Coup parti Codev 5) : 1 000 000 Euros - la réévaluation du foncier (+400KE) et les travaux d'aménagement (300KE) proposition CODEV 6 dont le montant est estimé à 700 KE 	1 700 000 €	600 000 €		
HEB Dir dev et amén - Sud	BEGL - Rue des deux Esteys - étude et travaux	Aménagement des espaces publics à réaliser en lien avec les opérations portées dans le cadre de la ZAC route de Toulouse par La Fabrique Métropolitaine. Aménagements nécessaires à la livraison de l'ilot Labro prévue en 2027. Prise en charge 50% FIC et 50% CODEV	500 000 €	500 000 €	<p>Réaliser les études d'avant projet (AVP)</p> <p>Réaliser le projet (phase PRO/DCE)</p> <p>Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)</p> <p>Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)</p> <p>Lever les préalables fonciers</p> <p>Établir le programme</p> <p>Prendre la confirmation de décision de faire</p> <p>Mener la concertation</p> <p>Réaliser l'étude préliminaire</p> <p>Réaliser les travaux</p>	<p>Valider le programme</p> <p>Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune</p> <p>Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC</p> <p>Mener la concertation</p> <p>Accompagner techniquement une démarche/une étude</p> <p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p> <p>Participer aux études</p>
HEB Dir dev et amén - Sud	BEGL-Végétalisation des cours d'écoles	La Ville a initié un programme de déminéralisation, végétalisation des cours d'école sur son territoire, l'action concerne 3 écoles durant ce contrat (Ecoles : Marcel Sembat, Paul Langevin et maternelle La Ferrade). Elle demande un fond de concours au titre du RI Nature.	450 000 €	225 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	<p>Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)</p> <p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p>
HEB Dir dev et amén - Sud	MULTI - ZAC Route de Toulouse	<p>Par délibération n° 2016/156 du 25 mars 2016, le Conseil métropolitain a approuvé le dossier de réalisation de cette opération d'aménagement et a confié son aménagement à la Société publique locale (SPL) La Fab par un traité de concession.</p> <p>Il s'agit d'une ZAC de 15,1 ha qui vise à anticiper, accompagner et impulser la mutation urbaine de cet axe d'agglomération, inhérente à sa future desserte par l'extension de la ligne C du tramway, de la station Vaclav Havel jusqu'au terminus au sud de la rocade</p> <p>Le programme des équipements publics du dossier de réalisation de la ZAC s'insère dans un schéma de déplacements métropolitains par la création de liens piétons et cyclables entre les différents secteurs de projet (connexion à la boucle verte, continuité voie verte au nord) et la création d'espaces publics nouveaux s'appuyant sur 3 séquences différentes, du nord au sud, de Bègles à Villenave d'Omon :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'espace public Terre Sud, • l'avenue Promenade, • la place Aristide Briand. <p>Le programme de construction demeure essentiellement consacré à l'habitat. Au regard de la programmation des premiers permis de construire, le nombre de logement est porté à 1 191 pour environ 84 131 m² de SP</p> <p>En synthèse, 34% des surfaces sont dédiées aux logements sociaux, 23% des surfaces à l'accession sociale/abordable et 43% des surfaces à l'accession libre.</p> <p>ETAPES 2024-2027</p> <ul style="list-style-type: none"> - COPRO et modification du PEP - Phase 2 des travaux de la place Aristide Briand: finalisation des travaux en lien avec la livraison de l'îlot L1 et réalisation d'une partie de la place Aurélie Ducros - Travaux de réalisation des espaces publics de l'avenue promenade en accompagnement des livraisons d'ilots (CA1', CA1...) - Ilot L1 : poursuite des travaux et livraison - Ilot CA1' : démarrage des travaux au premier trimestre 2024 - Ilot CA1 : Obtention du PC et démarrage des travaux en 2024 - Ilot CA3 : PC en 2024 - Ilot CA3' : PC en 2025 - Ilots CA4-CA5 : possible PC en 2024 - Labro : démarrage des travaux fin 2024 - Labro Simply, Simply, Bourloux Méliés, L4/L5 en 2025-2026 	45 187 032 €	4 109 864 €	Créer, suivre ou clôturer une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)	<p>Accompagner techniquement une démarche/une étude</p> <p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p>

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAF Dir foncier DGA	BEGL - Stratégie foncière : co-construction et co-mise en oeuvre	L'objet de la fiche action est d'organiser et mettre en œuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics, etc. L'objectif est de partager avec les élus et services communaux, en continu, la connaissance : - des enjeux fonciers du territoire communal et métropolitain (ZAN, ressources foncières, marchés fonciers et immo, etc.) - des besoins fonciers pour les politiques publiques (aménagement, nature, équipements, etc.) Dans le but de déterminer et anticiper des actions opérationnelles et réglementaires d'encadrement, de négociation, d'étude de faisabilité (fiche de lot, etc.), ou de maîtrise du foncier en accord avec le PPI foncier de BM et de l'EPF. En fonction du contexte communal, une attention particulière pourra être portée sur les enjeux liés au ZAN, à la mobilisation des périmètres de convention avec l'EPF, à l'établissement de fiches de faisabilités (fiche de lot) sur des secteurs ciblés, etc.	0 €	0 €	Assurer une veille foncière Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
LAG Dir habitat DGA	BEGL-LOGEMENT TEMPORAIRE D'INSERTION	Dans le cadre de la stratégie départementale de résorption des squats, conduite en partenariat avec l'Etat, Bordeaux Métropole s'engage à mettre en oeuvre des solutions d'hébergement à destination des publics vivant en squats ou bidonvilles, en complément des dispositifs de droit commun existants. La commune de Bègles souhaite accueillir un LTI et prendre sa part dans la résorption des squats installés sur son territoire ou ailleurs dans une logique de solidarité métropolitaine.	386 664 €	386 664 €	Accompagner financièrement le programme Réaliser la prestation	
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Expérimentation Espaces Temporaires d'Insertion et Logements Temporaires d'Insertion sur le territoire métropolitain	Dans le cadre de la stratégie départementale de résorption des squats, conduite en partenariat avec l'Etat, Bordeaux Métropole s'engage à mettre en oeuvre des solutions d'hébergement à destination des publics vivant en squats ou bidonvilles, en complément des dispositifs de droit commun existants. Les communes qui le souhaitent peuvent ainsi accueillir un ETI et/ou un LTI et prendre leur part dans la résorption des squats installés sur leur territoire, dans une logique de solidarité métropolitaine.	9 123 977 €	9 123 977 €	Réaliser les travaux Réaliser les études préalables	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider le programme Participer aux négociations Faire de la réserve foncière Participer à la démarche/au dispositif
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Mise en oeuvre du Permis de louer/diviser/déclaration de mise en location	Mobilisation d'un service d'instruction des permis de louer/diviser/déclarations de mise en location, sur des périmètres identifiés afin de lutter efficacement contre le mal logement et améliorer la qualité du parc locatif privé. A ce jour, les communes ayant manifesté leur intérêt pour ces outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne sont : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Bègles, Carbon Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Haillan, Lormont, Mérignac, Parempuyre, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave d'Ornon. Des ateliers seront organisés entre mai et septembre 2023 afin de déterminer les nouveaux périmètres d'intervention, intégrer éventuellement de nouvelles communes et préciser les moyens RH nécessaires à l'instruction des dossiers concernés par les nouveaux périmètres définis.	255 000 €	255 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	BEGL - étude acoustique Rocade	La commune souhaite disposer d'un état de l'environnement sonore aux abords de la Rocade. L'objectif est, au-delà de s'assurer que les riverains sont suffisamment protégés par rapport à la réglementation, davantage de caractériser la gêne. Sur quelques secteurs clé, il sera procédé à l'évaluation de l'exposition de la population au bruit selon les indicateurs réglementaires et des indicateurs plus fins et représentatifs de la gêne. Le cas échéant, l'étude pourra recommander des mesures à mettre en place pour améliorer l'environnement sonore des riverains de la rocade.	30 000 €	30 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	BEGL - LIFE Biodiver'Cité - pollution lumineuse et biodiversité	Dans le cadre du plan d'action Biodiver'cité, Bordeaux Métropole porte des actions de préservation de la biodiversité vis à vis de la pollution lumineuse. Des sites d'importance écologique ont été déterminés et des actions seront mises en oeuvre en maîtrise d'ouvrage déléguée sur les communes concernées.	50 000 €	40 000 €	Réaliser les études préalables Établir le programme Initier la démarche Réaliser les travaux Accompagner financièrement le programme	Accompagner financièrement le programme Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAH Dir de la nature DGA	BEGL - Projet maraîchage Terrain Bastard	Soutien au maraîchage de proximité. BEA signé avec Cultures d'envol	20 000 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser les études préalables Réaliser les travaux	Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	BEGL- Soutien en ingénierie au projet de légumerie de la cuisine centrale	Accompagnement en ingénierie et en recherche de financement sur le montage d'un projet de légumerie pour la cuisine centrale	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Réaliser l'étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Réaliser l'opération
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - 1 million d'arbres - Liaison organique de l'Ouest	Issue d'une proposition du plan guide paysage "1 Million d'arbres", étude d'un parc linéaire continu densément arboré s'appuyant sur les rues contournant le centre de la métropole en rive gauche au-delà des boulevards.	1 500 000 €	1 500 000 €	Établir le programme Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - 2ème campagne de résorption du bruit	Bordeaux métropole lance une deuxième campagne de résorption du bruit. Il s'agit de réaliser des audits acoustiques gratuits et de financer des travaux d'isolation acoustique dans les logements identifiés comme points noirs du bruit routier métropolitain sur 7 secteurs répartis sur 8 communes : 1/ Bd Roosevelt -Albert 1er : Bordeaux, Bègles, Talence ; 2/ Route de Toulouse Nord : Bordeaux, Bègles, Talence, Villenave d'Ornon ; 3/ Cours Portal - Verdun : Bordeaux ; 4/ Av de Bordeaux Austin Comte : Carbon, Blanc ; 5/ Av de la Marne : Bordeaux, Mérignac ; 6/ Av de Lattre de Tassigny : Bordeaux, Mérignac, Eysines ; 7/ Cours Joliot Curie Nord : Bordeaux, Cenon. Au total, ce sont environ 1 000 logements qui potentiellement éligibles au dispositif. 1M€ de travaux sont prévus, en estimant un taux de passage à l'acte d'environ 10% et une animation de la démarche par un prestataire acousticien.	1 500 000 €	1 500 000 €	Réaliser l'étude Accompagner financièrement le programme	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Identification et préservation de Zones de ressourcement	Dans le cadre du programme européen life biodiversité et résilience, il est prévu de "créer" et de préserver 5 zones de ressourcement sur la métropole. Cette mesure s'inscrit également dans le programme d'action du PPBE "Identifier et préserver des zones clames". La dimension sonore occupe donc une part centrale dans la caractérisation du ressourcement. 1/ caractériser le ressourcement à travers la production d'un outil simple d'évaluation du caractère ressourçant d'un parc public. 2/ tester cet outil sur 1 parc en 2023 et 4 parcs en 2024 et élaborer des plans d'action pour améliorer le ressourcement et préserver les 5 parcs. 3/déploiement des plans d'action et de leurs outils et process. 4/ diffusion de la démarche d'évaluation et des outils d'aide à l'amélioration et à la préservation du ressourcement. au delà de Bordeaux métropole et des communes porteuses des parcs identifiés comme secteurs d'expérimentation, 2 partenaires : l'Agence d'urbanisme et le laboratoire de recherche CNRS Passages. 215 000 € pour évaluer, améliorer et préserver le ressourcement de 5 parcs d'ici 2027. Les parcs pressentis : le bois du Burck, les sources du Peugue et/ou le forêt du Bourgailh, la forêt du Taillan, la réserve écologique des Barails, le delta vert de Bègles.	140 000 €	140 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié. Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financés hors FIC par l'opération. Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.	35 000 000 €	30 000 000 €	Réaliser la prestation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement
LAI Dir urbanisme DGA	BEGL - RI écoles hors OAIM : école Gambetta	Participation métropolitaine à l'agrandissement des écoles communales hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, dans le cadre du règlement d'intervention. En attente dossier de demande de la part de la ville	500 000 €	208 500 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Formaliser la demande de financement Signer une convention
LAI Dir urbanisme DGA	BEGL - RI écoles hors OAIM : école Joliot Curie	Participation métropolitaine à l'agrandissement des écoles communales hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, dans le cadre du règlement d'intervention. En attente dossier de demande de la part de la ville.	3 120 000 €	1 300 000 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Signer une convention Formaliser la demande de financement
LAI Dir urbanisme DGA	BEGL - RI écoles hors OAIM : GS Prévert	Participation métropolitaine à l'agrandissement des écoles communales hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, dans le cadre du règlement d'intervention. En attente dossier de demande de la part de la ville	17 000 000 €	2 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Signer une convention Formaliser la demande de financement
LAI Dir urbanisme DGA	MULTI - Accompagnement de la mutation de la route de Toulouse	Accompagnement de la mutation sous les angles urbains, architecturaux et paysagers en lien avec le projet de requalification de la Route de Toulouse (traité en parallèle par la DG Mobilité): Etude menée conjointement par l'A'urba et la Fab En repartant de la précédente étude menée par l'A'Urba (2004/2005), et d'un état des lieux des mutations opérées et des coups-partis, la présente étude vise à identifier les fonciers mutables, faire état des règles d'urbanisme (PLU) et outils d'aménagement (PPC) actuellement en vigueur. L'étude vise ainsi à proposer une lecture et une programmation communes à l'échelle des façades des 4 villes desservies par la Route de Toulouse : Bègles, Bordeaux, Talence et Villenave-d'Ornon. Cette approche devra se faire en coordination avec la DG Mobilité afin de gérer les interfaces espaces publics du projet de requalification de la Route de Toulouse. Sur la base d'un diagnostic partagé, il s'agira de proposer une vision prospective sur les perspectives d'évolution du secteur, présentée en plusieurs scénarii à horizon de 10-20 ans, pour mettre en évidence les atouts et les contraintes de ce territoire, déterminer les éventuels freins qu'il conviendrait de lever, les potentialités et les spécificités sur lesquelles s'appuyer pour élaborer un schéma d'intentions.	0 €	0 €	Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Valider les suites opérationnelles de l'étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	BEGL - Cirques sous chapiteau	Le projet cirque se développe à Bègles depuis 2006. Il se déploie dans un quartier qui connaît de grandes phases de mutations, les Terres Neuves. Le projet cirque est rapidement apparu comme un acteur culturel susceptible d'accompagner la transformation de la ville et la mixité des populations. Aujourd'hui, la CitéCirque est le nom donné à tout le volet développé en faveur du cirque à Bègles. Elle est à la fois un équipement et un établissement culturel dont les principes et le périmètre d'intervention sont en évolution constante, notamment dans le cadre de la Métropole. A l'image du cirque et de son nomadisme, la citéCirque se déploie sur Bègles et depuis Bègles vers la Métropole et plus récemment la grande Région sur des principes d'itinérances et de mutualisations avec des partenaires institutionnels, des opérateurs, des artistes et des compagnies. Afin de favoriser le regard des publics sur les propositions de la citéCirque et développer des temps événementiels révéant la dimension exceptionnelle des accueils programmés, deux temps très spécifiques seront mis en lumière : un temps sur le 1er trimestre de l'année, à l'image de Chapiteau en Hiver, véritable temps fort du Cirque de Création, opération unique en son genre sur le territoire national. Ce temps sera complété d'un deuxième événement hautement territorialisé car venant en résonnance aux grands événements métropolitains des quatrième trimestres et en accompagnement des rentrées de septembre/octobre. Ainsi une année civile sera rythmée par deux temps événementiels de cirque de création au rayonnement métropolitain.	545 000 €	190 000 €	Accompagner financièrement le programme	Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	BEGL - EIM Musée de la création franche et Square Chopin	Projet de rénovation/extension du Musée de la Création Franche à Bègles - Equipement d'Intérêt Métropolitain + aménagement du parking et du Square Chopin. Opération globale. Maitrise d'œuvre désignée en 2022.	8 500 000 €	8 500 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser les travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	BEGL - Participation financière aux travaux du stade Moga / centre de formation UBB	Possibilité d'accompagner l'UBB, au travers de la compétence sur le soutien aux investissements des centres de formation des clubs professionnels comme nous l'avons fait par le passé. Accord de principe de Bordeaux métropole reste à discuter des montants	0 €	0 €		
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MULTI - Lettres du monde	Chaque année en novembre, le festival Lettres du monde réunit une vingtaine d'écrivains du monde entier, illustrateurs, traducteurs, éditeurs autour d'un titre, fil rouge de la programmation. Pendant une dizaine de jours, les auteurs se déplacent sur l'agglomération et en Nouvelle-Aquitaine pour un programme d'une cinquantaine de rendez-vous littéraires avec le public. Les rencontres sont organisées en partenariat avec les professionnels du livre et de la lecture publique (bibliothèques, médiathèques, librairies indépendantes), et les établissements scolaires et universitaires.	653 428 €	40 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention Accompagner financièrement le programme	Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
MAI Dir Tourisme DGDE	BEGL - Création d'un ponton "Terre Neuvas"	Création d'un ponton "Terre Neuvas" : construction d'un ponton, avec les études préalables nécessaires pour établir sa faisabilité. Les travaux dépendront des résultats de l'étude.	720 000 €	720 000 €	Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude Réceptionner les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser l'étude de faisabilité Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Participer à la démarche/au dispositif
MAI Dir Tourisme DGDE	BEGL - Rénovation et éco-certification de Port Garonne	Rénovation totale de port Garonne à Bègles : port de plaisance + ponton à passagers, création d'un service de traitement des eaux usées des bateaux, création d'un ponton avion.	2 200 000 €	2 200 000 €	Réaliser les travaux Réceptionner les travaux	Participer à la démarche/au dispositif
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Refonte de la signalétique "pontons" publique et privée	Concevoir une charte graphique et une signalétique commune pour tous les pontons de Bordeaux Métropole.	120 000 €	120 000 €	Accompagner financièrement le programme Initier la démarche Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre	<p>Définition d'un schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole.</p> <p>1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir</p> <ul style="list-style-type: none"> - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole, GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boucles locales existantes sur Parempuyre, Artigues, Bouliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc - Des boucles urbaines existent sur certaines communes, Lormont, Pessac, Gradignan... (vérifier les sites internet des communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boucles dans le parc des Jalles - Boucles les randos sur l'eau - ... <p>2) Proposer des boucles de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boucles ainsi créées - Toutes ces boucles seront à faire valider par les communes - Proposer les boucles idéales, en faisant apparaître les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies ferrées, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boucles alternatives pour une mise en œuvre rapide <p>3) Valoriser les boucles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les boucles devront un avoir intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes 	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Valorisation du site Natura 2000 Garonne : Parcours éducatif et d'interprétation du milieu naturel	Création d'une signalétique informative auprès des pontons de Bordeaux Métropole en vue de valoriser et d'interpréter le milieu naturel de la Garonne.	120 000 €	120 000 €	Accompagner financièrement le programme Établir le programme Réaliser les travaux Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BBA Direction multimodalité	BLAN - Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Révision	Par délibération de juillet 2010, la CUB, devenue Bordeaux Métropole, a engagé la mise en œuvre des Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) des 28 communes pour leur permettre de prioriser des actions en faveur des déplacements des piétons, personnes à mobilité réduite (P.M.R), personnes âgées... La Métropole engage maintenant la révision des PAVE car tous sont réalisés ou en cours de finalisation. Les communes participent activement à ces études et les validant. Les plannings seront à affiner en fonction de l'avancement des dossiers.	0 €	0 €	Accompagner financièrement le programme Initier la démarche Réaliser la prestation Réaliser l'étude	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux études Mener la concertation
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaitent dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambitieux de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Réseau Vélo Express	Le Réseau Vélo Express (ReVE) est un projet phare du 3ème plan vélo métropolitain. Il consiste en la création de 14 itinéraires répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagements cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.	25 000 000 €	25 000 000 €	Initier la démarche Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types : - des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux. - des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment. Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes. En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	<p>Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité. La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022.</p> <p>Ce plan prévoit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". <p>La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-618 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune.</p> <p>En pratique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: Olivier Westeel 0611911402 - La DG Mobilité ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin exprimé dans le cadre de projets d'aménagements / de voirie demandant l'installation de bornes de recharge, et en cas de prise en charge de l'investissement par le porteur du projet (compter environ 25000€ par station), la DG Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). <p>Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire.</p> <p>Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE.</p> <p>2 types de configurations possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4;6;8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11kW). 	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Aménagement du ReVE 3	Aménagement du ReVE 3 entre Blanquefort et Parempuyre: Amélioration des aménagements cyclables existant et mise en place de la signalétique et des équipements ReVE. Cette fiche ne prend pas en compte la résorption de la discontinuité cyclable.	1 500 000 €	0 €	Réceptionner les travaux Réaliser l'étude Réaliser les travaux	Participer aux études Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI- Ligne 76 - Amélioration de la vitesse commerciale	<p>Insertion de couloir bus pour l'amélioration de la vitesse commerciale de la Ligne 76</p> <p>Ligne 76 (Parempuyre / Blanquefort / Bordeaux) :</p> <p>Expérimentation à partir de l'été 2023 pour l'insertion d'un couloir bus sur l'avenue de Labarde entre le giratoire de la rue des Palus et le giratoire de l'avenue du Roy.</p> <p>Eude préliminaire et AVP en cours pour insertion de couloirs bus à l'approche des carrefours sur la rue des Palus et l'avenue de Labarde entre la rue des Palus et le giratoire des 3 Cardinaux.</p>	0 €	0 €	Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les études préalables Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude de faisabilité Réceptionner les travaux Réaliser l'étude pré opérationnelle Lancer des consultations Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser l'étude Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CAE Dir de l'eau	BLAN - Extension de la station d'épuration de Lille (Blanquefort)	Le marché d'AMO a été attribué mi-2023. Ce marché va permettre de rédiger le cahier des charges de la conception-réalisation de l'extension de la station d'épuration afin de choisir le groupement pour réaliser les travaux.	24 000 000 €	24 000 000 €	Lancer des consultations Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions.</p> <p>La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <p>Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire Action 18 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable Action 34 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer Action 20 : Frigo anti-gaspi installés Action 30 : Déployer des boîtes à dons dans l'espace public</p>	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écogestes au jardin. Il se décline notamment par la mise en place d'opérations gratuites de broyage des végétaux dans certains centres de recyclage (Bassens, Bordeaux Surcouf, Pessac Bourgaill, St Médard en Jalles) et sur les communes volontaires.	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Compostage de proximité	<p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 2 actions déclinées comme suit sur votre commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison; - Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé. 	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBC Dir exploitation PPGD	BLAN - Déconstruction et Reconstruction d'un centre de ressources nouvelle génération	Construction d'un centre de ressources nouvelle génération	7 000 000 €	1 250 000 €	Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CCB Dir strat et MOA PVB	BLAN - Acquisitions foncières pour des jardins familiaux	<p>La ville de Blanquefort dispose de jardins familiaux rue de la Forteresse. 30 parcelles, dont deux collectives, sont mises à disposition d'habitants blanquefortais pour la culture biologique de légumes, à des fins personnelles.</p> <p>La ville souhaite développer un second site de jardins familiaux sur le nord de la commune, afin de permettre à des habitants de se secteur de pouvoir bénéficier de jardins de proximité. Le site n'est pas encore défini. L'objectif est donc d'identifier un site et de l'acquérir, pour ensuite l'aménager en jardins familiaux.</p> <p>Parallèlement, le premier site de jardins familiaux est situé sur une parcelle propriété de Bordeaux Métropole. La ville de Blanquefort souhaite donc racheter ce terrain pour avoir la maîtrise foncière du lieu et pérenniser les aménagements déjà entrepris.</p> <p>Sont donc programmés au CODEV 6 les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - achat de la parcelle rue de la forteresse (1,2 ha soit 15000€) - achat foncier pour la création d'un second site vers Caychac (achat de terrain : 15 000 €) ; études et chiffrages des aménagements futurs. <p>La Métropole apportera un fonds de concours selon les termes du RI Nature Agriculture.</p>	30 000 €	15 000 €	Participer à l'étude Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Signer une convention Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Développement des réseaux de chaleur	<p>Bordeaux Métropole est compétente en matière de réseaux de chaleur publics. Ils permettent de développer les énergies renouvelables et leur bilan carbone est excellent. Ces réseaux nécessitent des investissements élevés. Ils ne peuvent se développer que dans les îlots urbains ou dans les quartiers présentant une densité de besoins de chaleur suffisante.</p> <p>A partir des données de consommation de gaz et des projets de développement urbain, les services métropolitains ont identifié tous les secteurs présentant des besoins de chaleur suffisants pour qu'un réseau de chaleur de plus de 1 GWh soit envisageable.</p> <p>Bordeaux Métropole s'est engagée à étudier l'ensemble des secteurs identifiés puis à conduire jusqu'à leur terme les projets qui s'avèreraient réalisables.</p> <p>La présente action Codev consiste à lister et à suivre l'ensemble des projets en cours ou à engager.</p> <p>I- RESEAUX EN SERVICE</p> <p>1- Hauts de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Artigues - poursuite des importants travaux de reconstruction des 16 km de réseaux "historiques" - divers développement du réseau, en densification (raccordement de bâtiments existants) et vers des projets urbains neufs - étude de développement vers Artigues Perspective de moyen terme : Intégrer le réseau de chaleur aux réflexions concernant le devenir de l'usine d'incinération des déchets de Cenon</p> <p>2- Plaine de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Bordeaux - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (Lormont Lissandre et Cascades, Bordeaux Brazza, Bordeaux Niel, EPA Garonne Eiffel, bas-Floirac, plaine sud Garonne)</p> <p>3- Bordeaux Bègles énergie : Bordeaux, Bègles - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (EPA) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Bègles Dorat et Bègles Thorez</p> <p>4- Mériadeck énergie : Bordeaux - Renouvellement de l'autorisation d'exploiter le forage géothermique et réflexions associées sur la valorisation de l'eau - Développement du réseau</p> <p>5- Grand parc énergies : Bordeaux, Le Bouscat - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau, construction de la chaufferie bois et mise en service de la géothermie</p> <p>6- Saint Médard Hastignan : Saint Médard en Jalles - Suivre l'exploitation du réseau et un développement éventuel vers le collège</p> <p>II - RESEAUX EN COURS</p> <p>7- Mérignac centre énergie - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>8- Le Haillan : Le Haillan, Eysines - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>9- Métropole sud : Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan - Passation de la concession - Etudes opérationnelles - Développement commercial du réseau et partenariat avec l'Université, le CHU et Domofrance - Travaux de construction (réseau, géothermie, chaufferie bois) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Mérignac/Pessac Le Burck, Bègles Vaclav Havel, Villenave d'Ornon Chambéry</p> <p>10- Blanquefort - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>11- Eysines, Bruges, Le Bouscat - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>12- Mérignac Aéroparc - Suivre les études amont</p>	67 400 000 €	67 400 000 €		

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal	Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal. Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes. 4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilités sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; le suivi et l'assistance pendant la phase travaux. Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.	2 000 000 €	2 000 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». A cet effet, il comprend notamment des actions destinées à encourager la formation et l'information, développer les pratiques de coopérations, et accompagner au changement tous les publics, au premier rang desquels, les habitants, avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées et les plus fragiles. L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole en ce sens s'illustre par trois dispositifs majeurs de sensibilisation, de mobilisation et d'actions en faveur des enjeux de transition écologique. Ces dispositifs sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention. Les dispositifs qui seront détaillés en pièce-jointe sont : - Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire ainsi que des structures du péri et de l'extra-scolaire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable, par la formation d'animateurs ou encore par l'accompagnement de projets type labellisation E3D ou définition projets transition écologique d'établissement péri-extrascolaire. - Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier) - Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole : mise à disposition des communes de dispositifs d'accompagnement au changement de comportements dédiés à la transition écologique (type les Super Défis) et propose des collaborations sur ces thématiques (recensement, évaluation et partage des bonnes pratiques, d'outils d'exposition, communication, ...).	4 869 000 €	1 880 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens. Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions. Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codev : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis). En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires. Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.	0 €	0 €	Initier la démarche Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Signer une convention
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.	200 000 €	70 000 €	Initier la démarche Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner financièrement le programme
HDB Dir dév et amén - Ouest	BLAN - Aménagement cyclable Avenue de la salle de Breillan (Four à Chauv/ Jacques)	Réaliser les travaux d'aménagement d'une voie verte dans la continuité des travaux réalisés sur le Codev5	650 000 €	650 000 €	Lever les préalables fonciers Réaliser les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Accompagner techniquement une démarche/une étude

Blanquefort

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HDB Dir dév et amén - Ouest	BLAN - Aménagement d'une voie verte entre la rue de la Rivière et la rue J.Duvert le long de l'avenue du 11 novembre et de la voie ferrée Médoc/BDX à Blanquefort - tronçon REVE3	Dans le cadre du réseau express vélo (ligne REVE3), il est prévu la création d'une voie verte entre la rue de la Rivière et la rue J.Duvert à Blanquefort. Cette voie verte longe pour partie l'avenue du 11 novembre, puis la voie ferrée Médoc/Bordeaux. Les études (voirie et passerelle) ont été réalisées au CODEV5 et les préalables levés (acquisitions foncières, dossier loi sur l'eau, dossier CNPN). Un marché subséquent sera notifié mi-2023 pour les travaux de voirie, pour la passerelle l'accord-cadre à bons de commande sera utilisé. Les travaux doivent débiter fin 2023 et se poursuivre jusqu'à mi-2024. Il est prévu au CODEV6 de poursuivre et finaliser les travaux, réceptionner l'ouvrage et le remettre en gestion. Il est également prévu au CODEV6 de réaliser les travaux de compensation environnementale.	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Céder ou acheter le foncier Réceptionner les travaux	Participer à la démarche/au dispositif Céder ou acheter le foncier Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HDB Dir dév et amén - Ouest	BLAN - Avenue du Général de Gaulle, section Bel Air/Le Pian-Médoc	Réalisation d'un programme/étude pour cette section. (tronçon en continuité de l'opération Gravières/Bel Air avec intégration de l'aménagement de voirie et d'assainissement)	2 600 000 €	85 000 €	Établir le programme	Valider le programme
HDB Dir dév et amén - Ouest	BLAN - Avenue du Général de Gaulle, section Gravières/Bel Air	Des études préliminaires et une concertation ont été menées sur le CODEV4. Sur le CODEV5, les études AVP voirie et assainissement ont été réalisées, ainsi qu'un diagnostic faune/flore, et une partie des préalables fonciers a été levée. A la fin des études d'AVP, la commune a souhaité relancer les études dès la phase EP dans une recherche d'optimisation des coûts et des délais. Ainsi, il a été décidé de lancer un appel d'offres de MOE spécifique pour reprendre ces études, en commençant par une réinterrogation du programme et des études antérieures. Avec un objectif de démarrage des travaux, fin 2026. Il est prévu au CODEV6, la réalisation des nouvelles études EP, AVP et PRO, la levée des préalables fonciers (y compris DUP si nécessaire), des préalables réglementaires environnementaux (loi sur l'eau, cnpn, défrichement si nécessaire), et le démarrage des travaux (durée estimée à ce jour à 3ans, selon les anciennes études).	7 900 000 €	4 300 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lever les préalables fonciers Valider l'étude Réaliser les travaux Lancer la DUP	Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer aux études Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HDB Dir dév et amén - Ouest	BLAN - ZI Blanquefort - Desserte du secteur Nord	Valorisation de la zone Nord-Ouest de l'Ecoparc de Blanquefort. Etudes et travaux relatifs à la réalisation d'un giratoire sur l'avenue du 11 novembre et d'une branche de desserte de différents lots économiques sur un parc 4 à 6 hectares environ. Les études ont démarré au titre du contrat de CODEV 5	600 000 €	600 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réceptionner les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les travaux	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux études
HDB Dir dév et amén - Ouest	BLAN - ZI Ecoparc - Aménagement voirie et espaces publics entre passage SNCF et giratoire Duvert/Charcot	Etudes et travaux d'aménagement de voirie et d'espaces publics entre le passage SNCF et le giratoire Duvert/Charcot. Aménagement fonctionnel et de sécurisation prenant en compte les projets économiques portés par la fabrique de Bordeaux Métropole et par la direction du développement économique (Lamso, Lot B) ainsi que les contraintes existantes sur le secteur (voie SNCF, accès parking Tram/Train, ReVE 3, ...).	500 000 €	44 000 €	Établir le programme Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude préliminaire	Valider le programme Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider les suites opérationnelles de l'étude
LAF Dir foncier DGA	BLAN - Etude et prospective foncières autour de la gare RER	Etude et prospective foncières autour de la gare RER. Identifier les fonciers stratégiques, identifier les points de dureté foncière, identifier les conditions de mutation foncière et les outils fonciers à mettre en place, assurer une veille foncière.	0 €	0 €	Assurer une veille foncière Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif
LAF Dir foncier DGA	BLAN - Stratégie foncière : co-construction et co-mise en oeuvre	L'objet de la fiche action est d'organiser et mettre en oeuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics, etc. L'objectif est de partager avec les élus et services communaux, en continu, la connaissance : - des enjeux fonciers du territoire communal et métropolitain (ZAN, ressources foncières, marchés fonciers et immo, etc.) - des besoins fonciers pour les politiques publiques (aménagement, nature, équipements, etc.) Dans le but de déterminer et anticiper des actions opérationnelles et réglementaires d'encadrement, de négociation, d'étude de faisabilité (fiche de lot, etc.), ou de maîtrise du foncier en accord avec le PPI foncier de BM et de l'EPF. En fonction du contexte communal, une attention particulière pourra être portée sur les enjeux liés au ZAN, à la mobilisation des périmètres de convention avec l'EPF, à l'établissement de fiches de faisabilités (fiche de lot) sur des secteurs ciblés, etc.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Assurer une veille foncière	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Expérimentation Espaces Temporaires d'Insertion et Logements Temporaires d'Insertion sur le territoire métropolitain	Dans le cadre de la stratégie départementale de résorption des squats, conduite en partenariat avec l'Etat, Bordeaux Métropole s'engage à mettre en oeuvre des solutions d'hébergement à destination des publics vivant en squats ou bidonvilles, en complément des dispositifs de droit commun existants. Les communes qui le souhaitent peuvent ainsi accueillir un ETI et/ou un LTI et prendre leur part dans la résorption des squats installés sur leur territoire, dans une logique de solidarité métropolitaine.	9 123 977 €	9 123 977 €	Réaliser les travaux Réaliser les études préalables	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider le programme Participer aux négociations Faire de la réserve foncière Participer à la démarche/au dispositif

Blanquefort

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Mise en oeuvre du Permis de louer/diviser/déclaration de mise en location	Mobilisation d'un service d'instruction des permis de louer/diviser/déclarations de mise en location, sur des périmètres identifiés afin de lutter efficacement contre le mal logement et améliorer la qualité du parc locatif privé. A ce jour, les communes ayant manifesté leur intérêt pour ces outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne sont : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Bègles, Carbon Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Haillan, Lormont, Mérignac, Parempuyre, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave d'Ornon. Des ateliers seront organisés entre mai et septembre 2023 afin de déterminer les nouveaux périmètres d'intervention, intégrer éventuellement de nouvelles communes et préciser les moyens RH nécessaires à l'instruction des dossiers concernés par les nouveaux périmètres définis.	255 000 €	255 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	BLAN - Espace-test agricole Tanaïs	Etudes, entretien et aménagement du lieu-test agricole de Tanaïs.	24 000 €	12 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement
LAH Dir de la nature DGA	BLAN - Parc naturel et agricole métropolitain - Parc des Jalles - Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain	cf préambule pour le descriptif de l'action métropolitaine à l'échelle de l'OAIM Parc des Jalles Spécifiquement sur le périmètre Parc des Jalles de la commune de Blanquefort : acquisitions foncières : achat foncier exploitation Mr Labegurie dont forteresse de Blanquefort et prairies alentours projets en MOA BM études écologiques structurantes : animation Natura 2000 du site réseau hydrographique de la jalle, étude ZPENS Marais Gravières (MOA ville car cofinancé CD33), plan de gestion écologique et paysager du Parc de Majolan projets en MOA BM Maisons Portes Chemins prioritaires : Porte de Vacherie-Majolan (MOE + travaux), Porte Forteresse (MOE + travaux) projets d'investissement en MOA villes fonds de concours BM RI nature : travaux sur le Parc Majolan projets de fonctionnement en MOA villes fonds de concours BM RI nature : Programme Vacherie et Festival nature	1 400 000 €	0 €	Établir le programme Mener la concertation Établir le bilan financier de l'opération Réaliser les travaux Réaliser l'étude Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Céder ou acheter le foncier Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Assurer une veille foncière Accompagner financièrement le programme	Accompagner financièrement le programme Participer aux études Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider le programme Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts.) Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Formaliser la demande de financement Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
LAH Dir de la nature DGA	BLAN - Plan de gestion du domaine de Tanaïs: étude naturaliste, entretien et aménagement	Etudes et travaux de restauration dans le cadre du plan de gestion du Domaine de Tanaïs validé en 2012 et mis à jour pour la période 2018-2028. Plusieurs actions de gestion et de suivi des milieux naturels sont donc programmées sur les 10 prochaines années. D'autres actions de régulation ou éradication d'espèces animales ou végétales envahissantes seront programmées sur le site de Tanaïs.	69 600 €	69 600 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'étude Formaliser la demande de financement
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Études "1 Million d'arbres" sur des sites d'activation	6 sites font l'objet d'une étude de préprogrammation par l'agence d'urbanisme en 2023 dans le cadre de l'opération "Plantons 1 million d'arbres". Ces différentes propositions sont à étudier et à préciser dans le cadre du contrat, et à réaliser pour partie si possible. Ces sites sont: Bordeaux Nord, la zone d'activité d'Eysines rue Mermoz, le secteur du Burk commun à Pessac et Mérignac le long du Peugeot, les aménagements de ripisylves le long du Gua en rive droite, le secteur Morlette/Jean Zay à Cenon et le tissu périurbain entre Blanquefort et Le Taillan-Médoc.	2 000 000 €	2 000 000 €	Établir le programme	
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié. Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financés hors FIC par l'opération. Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.	35 000 000 €	30 000 000 €	Réaliser la prestation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts.) Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAI Dir urbanisme DGA	BLAN- Plan guide centre bourg de Caychac	<p>Etablir un plan guide de l'aménagement/développement du bourg de Caychac</p> <p>La ville a besoin d'un projet urbain « ensemblier » qui intègre le temps long de l'urbanisme et de l'aménagement (10 à 15 ans) pour</p> <ul style="list-style-type: none"> - prendre soin de la polarité du bourg de Caychac comme lieu de vie de proximité, paisible et fédérateur. - anticiper et orienter l'évolution équilibré de tous les espaces inclus dans ce large périmètre en valorisant l'armature verte et bleue encore très présente. - relier progressivement ces espaces autour d'un fonctionnement d'ensemble cohérent, - s'adapter en s'appuyant sur une gouvernance solide et durable qui donne le rythme et garantit la qualité urbaine, architecturale, paysagère. <p>Il s'agit de mettre en place une démarche projet « champs des possibles » sur le long terme fondée sur</p> <ul style="list-style-type: none"> - un diagnostic partagé et transversal, - un plan guide évolutif qui organise, imbrique les futurs projets d'aménagement des espaces publics, d'équipements, d'habitat et d'économie - une stratégie foncière pertinente - une programmation pluriannuelle des investissements publics (infrastructures, équipements, ...) - une programmation mixte publique/privée à envisager (avec des PUP ? hors ZAC) 	60 000 €	60 000 €	Réaliser l'étude	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Participer à la démarche/au dispositif
LAI Dir urbanisme DGA	BLAN - Urbalab 2 Secteur de la Rivière	<p>La démarche URBALAB engagée sur le site de La Rivière à Blanquefort, vise à développer un projet d'habitat sous la thématique des "nouvelles formes de lotissement", répondant au mieux aux enjeux fondamentaux en matière de production de logements que sont l'insertion paysagère, la qualité résidentielle, la qualité patrimoniale, la qualité environnementale, le développement d'une dynamique sociale de quartier. Le projet ainsi élaboré devra être exemplaire et reproductible.</p> <p>La démarche a été la mise en concurrence de 4 équipes (opérateurs immobiliers, architectes, BE environnementaux, sociologues...) présélectionnées au cours d'une première étape ; les projets devront développer les meilleures propositions sur l'ensemble des thématiques exigées. In fine, un lauréat sera désigné par le jury pour lui permettre de réaliser le projet retenu. Le foncier concerné étant métropolitain, il fera l'objet d'une cession à l'opérateur retenu.</p>	20 000 €	20 000 €	Réaliser l'étude	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Mener la concertation Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Valider le programme Participer à la démarche/au dispositif
MAE Dir dev éco DGDE	BLAN - Ecoparc - opération d'aménagement économique	<p>Opération d'aménagement économique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - valorisation des fonciers économiques Bordeaux Métropole et fonciers FAB. - accompagnement des projets immobiliers et des implantations d'entreprises, y compris le traitement de l'espace public. - poursuite des aménagements liés aux mobilités douces. 	1 500 000 €	1 500 000 €	Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	BLAN - Echappée Belle	<p>Festival de référence au niveau métropolitain pour sa programmation jeune public et arts de rue, Echappée belle a fêté ses 30 ans en 2022 et accueilli plus de 13 000 festivaliers.</p> <p>Formidable outil de coopération entre les associations de Blanquefort, la commune et la Scène nationale Carré-Colonnes, il joue un rôle primordial en termes de démocratisation culturelle. Avec 2 journées dédiées aux scolaires et 2 journées tout public, Echappée belle est pilote de projets d'action culturelle innovants à la frontière de la pratique artistique et du laboratoire de création. La programmation innovante et familiale met chaque année à l'honneur une vingtaine de compagnies nationales et régionales des arts du cirque, de la danse, du théâtre de rue ou d'objets, au cœur et à proximité du parc de Fongravey.</p>	1 200 000 €	180 000 €	Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner financièrement le programme
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre	<p>Définition d'un schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole.</p> <p>1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir</p> <ul style="list-style-type: none"> - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole, GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boucles locales existantes sur Parempuyre, Artigues, Bouliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc - Des boucles urbaines existent sur certaines communes, Lormont, Pessac, Gradignan... (vérifier les sites internet des communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boucles dans le parc des Jalles - Boucles les randos sur l'eau - ... <p>2) Proposer des boucles de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boucles ainsi créées - Toutes ces boucles seront à faire valider par les communes - Proposer les boucles idéales, en faisant apparaître les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies ferrées, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boucles alternatives pour une mise en œuvre rapide <p>3) Valoriser les boucles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les boucles devront un avoir intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes 	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
2AA Dir Terr Avenir en coop	MULTI - Inventons le.s Boulevard.s du XXle siècle	<p>Depuis septembre 2022, le projet des boulevards et des barrières est entré dans une phase plus opérationnelle. Pour rappel, l'enjeu est de parvenir, en moins d'une décennie, à apaiser et transformer durablement l'ambiance des boulevards en misant sur le confort, le design et la diversité des usages.</p> <p>Pour relever ce défi, Bordeaux Métropole et les villes partenaires (Bègles, Bordeaux, Cenon, Floirac, Le Bouscat & Talence) misent sur la réalisation d'un projet urbain innovant en faisant la part belle aux expérimentations.</p> <p>L'objectif est d'assurer un pilotage d'ensemble: 1/ unissant rive droite et rive gauche 2/ multi-thématique et dans l'épaisseur des quartiers (espace public, mobilités, habitat, économie, biodiversité, foncier etc.) 3/ articulant court, moyen et long terme</p> <p>L'ambition est de développer à partir de cet axe de 19 km un programme de type « Inventons le.s Boulevard.s du XXle siècle » autour de trois modalités d'action aux échelles et objectifs variés : > des sites de projet supports d'aménagements provisoires, d'occupation temporaires et/ou de micro-aménagements potentiellement reproductibles pour tester (exp. aménagement Boulevard Antoine Gautier - Chartreuse, site Beaulieu ...), > des interfaces pour accompagner ce qui est engagé en intégrant sous des formats à déterminer et en fonction de la pertinence et des enjeux pour les boulevards, les équipes projet constituées (exp. Pont Simone Veil ...). > cinq séquences pour impulser, fabriquer, transformer (cf. cartographie des séquences).</p> <p>La gouvernance du programme se structure autour d'une équipe projet restreinte et inter-services, d'un collège des élus (réunissant les maires dont les communes sont traversées en limite des boulevards et d'Andréa Kiss en sa qualité de Vice-Présidente en charge des espaces publics, de la voirie et du Fonds) et d'un collège des parties prenantes.</p> <p>Chaque étape structurante du programme fait l'objet d'un comité de pilotage, d'un rapport au bureau et en conseil. Les réalisations suite à l'élaboration du plan-guide seront examinées dans le cadre de l'avenant.</p>	0 €	0 €	Réaliser l'étude Mener la concertation	Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	BORD - Création d'un parking vélo dans le quartier BRAZZA à Bordeaux	<p>Dans le cadre du troisième plan vélo métropolitain 2021-2026 et de son objectif de développer le stationnement vélo, le quartier Brazza à Bordeaux, qui vise à devenir un quartier "100% vélo", a été naturellement identifié pour accueillir un parking vélo de grande capacité (sur la place Andréa Chédid) à horizon 2025.</p> <p>Une étude de programme a été menée en 2023 sur le CODEV 5</p> <p>Les prochaines étapes pourraient être, en fonction de l'évolution de l'opération Brazza : 2023 : Programme 2023-2024 : APS - APD - PRO jusqu'au permis de construire 2024-2025 : Travaux avec livraison en 2025</p>	1 600 000 €	1 600 000 €	Établir le programme Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
BBA Direction multimodalité	BORD - Etude pour une gare routière longue distance	Sous réserve de l'analyse du fonctionnement de la gare routière de Paludate	0 €	0 €	Réaliser l'étude de faisabilité	Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	BORD - Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Révision	Par délibération de juillet 2010, la CUB, devenue Bordeaux Métropole, a engagé la mise en œuvre des Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) des 28 communes pour leur permettre de prioriser des actions en faveur des déplacements des piétons, personnes à mobilité réduite (P.M.R), personnes âgées... La Métropole engage maintenant la révision des PAVE car tous sont réalisés ou en cours de finalisation. Les communes participent activement à ces études et les valident. Les plannings seront à affiner en fonction de l'avancement des dossiers.	30 600 €	30 600 €	Réaliser l'étude Accompagner financièrement le programme Initier la démarche Réaliser la prestation	Participer aux études Mener la concertation Valider les suites opérationnelles de l'étude
BBA Direction multimodalité	BORD - Pôle multimodal St Jean	Suite à la validation d'un schéma d'aménagement du PEM St Jean en décembre 2022, il est prévu de poursuivre les études (niveau études préliminaires) avec pour objectif une livraison de l'ensemble des aménagements à horizon 2030. Ces aménagements prévoient entre autres la végétalisation du parvis, la réorganisation des arrêts de bus urbains et de cars interurbains, le réaménagement des parkings souterrains et de la voirie.	810 000 €	0 €	Participer à l'étude	
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaitent dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambitieux de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BBA Direction multimodalité	MULTI - Réseau Vélo Express	Le Réseau Vélo Express (ReVE) est un projet phare du 3ème plan vélo métropolitain. Il consiste en la création de 14 itinéraires répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagements cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.	25 000 000 €	25 000 000 €	Initier la démarche Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études
BBA Direction multimodalité	MULTI - ReVE 11 - Rue Judaique, avenue de la République, avenue d'Arès, rue Georges Bonnac	Ligne 11 du Réseau Vélo Express (Bordeaux - Martignas-sur-Jalles) Poursuite des études préliminaires initiées dans le cadre du codev 5 pour créer des aménagements cyclables sur la rue Judaique, l'avenue de la République, l'avenue d'Arès et la rue G. Bonnac Le présent contrat inscrit la poursuite des études techniques (AVP, PRO), les acquisitions foncières éventuelles, l'élaboration des dossiers réglementaires et les travaux.	3 800 000 €	3 800 000 €	Réaliser les travaux Céder ou acheter le foncier Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lancer des consultations Lever les préalables fonciers	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
BBA Direction multimodalité	MULTI - ReVE 4 - Aménagement du quai de Brazza/Bd André Ricard	ReVE 4 - Villenave d'Ornon - Saint Louis de Montferrand Aménagement du quai de Brazza (Bordeaux) et du boulevard André Ricard (Lormont) pour créer un aménagement cyclable conforme aux standards du Réseau Vélo Express Poursuite de l'étude préliminaire commencée au CODEV 5, levées de préalables fonciers et réglementaires, études AVP et PRO, travaux	2 200 000 €	2 200 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les études préalables Réaliser les travaux Lever les préalables fonciers	
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types : - des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux. - des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment. Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes. En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBD Dir Equip Pat de Transports	BORD - Restructuration du dépôt bus Lescure	Le projet consiste en la restructuration du dépôt bus Lescure situé boulevard Antoine Gautier à Bordeaux. Cette opération comporte la réhabilitation de la grande halle, la construction de bâtiments administratifs destinés au délégataire Tb2m, la construction d'un atelier de maintenance, l'aménagement des espaces de stationnement. Ce dépôt est destiné à accueillir environ 190 bus.	90 577 440 €	22 000 000 €	Réaliser les travaux Réceptionner les travaux Assurer une veille foncière Lancer des consultations	Participer à la démarche/au dispositif
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité. La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022. Ce plan prévoit: - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-618 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune. En pratique: - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: Olivier Westeel 0611911402 - La DG Mobilité ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin exprimé dans le cadre de projets d'aménagements / de voirie demandant l'installation de bornes de recharge, et en cas de prise en charge de l'investissement par le porteur du projet (compter environ 25000€ht par station), la DG Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire. Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE. 2 types de configurations possibles : - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4;6;8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11kW).	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BED Dir Grands Projets Mob	BORD - Aménagement cyclable Quais des Chartrons et de Bacalan		2 500 000 €	2 500 000 €	Réaliser les travaux Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réceptionner les travaux	Participer aux études Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
BED Dir Grands Projets Mob	BORD - Aménagement cyclable rue D. Johnston et partiellement rue de la Course		1 500 000 €	1 500 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser l'étude Réaliser les travaux	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer aux études Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Aide au déploiement du stationnement résident sur voirie	Bordeaux Métropole encourage la mise en œuvre du stationnement résident (payant) sur voirie afin de favoriser le report modal vers d'autres solutions que l'automobile et dégager de l'espace public pour d'autres affectations que le stationnement des véhicules légers. Bordeaux Métropole prend en charge 50% du coût de fourniture et de pose des horodateurs et 100% de la signalisation.	400 000 €	400 000 €	Accompagner financièrement le programme	Réaliser l'opération Mener la concertation Accompagner financièrement le programme
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Aménagement de la Route de Toulouse	Il est prévu de réaliser les études et les travaux pour l'aménagement de la route de Toulouse en faveur des modes actifs et des transports en commun entre les boulevards et le Pont de la Maye. Conformément à la délibération qui a dressé le bilan de la concertation, des emprises foncières sont recherchées afin de compenser le stationnement impacté par les aménagements projetés. Pour cela, Bordeaux Métropole mobilise une enveloppe financière complémentaire. Le carrefour giratoire avec la rue Robespierre fera l'objet d'un cofinancement avec le "Projet BAHIA" dans le cadre d'un PUP.	9 000 000 €	9 000 000 €	Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lancer des consultations	Accompagner techniquement une démarche/une étude
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Aménagement du ReVE 5 - entre Stalingrad et Butinière	Aménagement du ReVE 5 entre la place Stalingrad sur la commune de Bordeaux (non compris la place) et la Butinière sur les communes de Cenon et Lormont. Calendrier prévisionnel et étapes sur le codev 5 : A ce jour les études d'AVP/PRO sont en cours de finalisation (automne 2023). Le consultation pour les travaux démarrera à l'automne 2023 (mi novembre 2023).	0 €	0 €	Réaliser les travaux Réaliser l'étude Réceptionner les travaux	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Participer aux études Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Bus express Pellegrin-Thouars-Malartic	Bordeaux Métropole souhaite améliorer la desserte du quartier Thouars à Talence et du quartier Malartic à Gradignan par la création d'un Bus express (type BHNS). Le projet Bus Express Pellegrin-Thouars-Malartic vise à améliorer les performances du réseau de bus et les conditions de déplacements des voyageurs, par des aménagements adaptés au territoire. Il renforcera la régularité des lignes et réduira les temps de trajets. Il permettra ainsi d'améliorer les conditions de rabattement vers le réseau structurant (Tramway, RER Métropolitain). Ce projet court jusqu'en 2028 (codev 7), où il restera des travaux à réaliser en fonction de la réalisation des acquisitions foncières et de leur mise à disposition, ainsi que des travaux de finitions...	95 000 000 €	95 000 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études préalables	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - COROL31 (future liaison Bus Express Presqu'île Campus)	<p>COROL31 (future liaison Bus Express Presqu'île Campus).</p> <p>Bassens : Requalification du quai Français entre le giratoire de l'avenue Puy Pla et le giratoire dit de "la GT": AVP en cours, insertion de couloirs bus dans les deux sens et aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle (ReVE 4) + trottoirs.</p> <p>Bassens/Lormont : Contournement du giratoire dit de "la GT". Travaux en cours pour le contournement du giratoire dit de "la GT" par les bus. Mise en service programmée pour automne 2023.</p> <p>Lormont : Aménagement du carrefour Ricard / Banlin : Concertation prévue pour été 2023. Bilan de concertation attendue pour fin 2023.</p> <p>Bordeaux : Terres de Borde : requalification de la rue Terres de Borde en vue de la mise en service de la voie bus bidirectionnelle. Travaux en cours. Mise en service septembre 2023.</p>	0 €	0 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude pré opérationnelle Réaliser l'étude Mener la concertation Réceptionner les travaux Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Ensemble des 7 lignes de bus express	<p>Présentation générale des 7 lignes de bus express prévues par le schéma des mobilités</p> <p>Ligne Bordeaux Saint Jean - Saint Aubin de Médoc et Saint Médard en Jalles - Issac : pas de fiche dédiée, mise en service prévue en 2024</p> <p>Ligne Pellegrin Thouars Mallartic : fiche dédiée</p> <p>Circulaire entre rocade et boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Circulaire des boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Liaison Gare Saint Jean - Artigues : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Liaison Presqu'île - Campus : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Technobus extrarocade : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p>	0 €	0 €	Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI- Liaison "Pont à Pont" (future liaison Bus Express Circulaire des boulevards)	<p>Liaison "Pont à Pont" (future liaison Bus Express Circulaire des boulevards)</p> <p>Différents tronçons en cours d'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tronçon Faure / Daney : aménagements en vue de la création de couloirs vus et franchissement de la place de Latule. AVP/PRO en cours. Mise en service attendue à l'horizon 2025. - Tronçon Brazza : projet urbain sous MOA PT Bordeaux, aménagement de couloirs bus bidirectionnels. - Tronçon rue des Queyries (entre allée du fleuve et le pont Bouthier) : AVP/PRO en cours. Mise en service attendue à l'horizon 2025. - Tronçon ZAC Bastide Niel : projet sous MOA BMA, aménagement de couloirs bus bidirectionnels. - Tronçon cours du Rouzic : AVP/PRO en cours. Mise en service attendue à l'horizon 2025. Modification du schéma de circulation. En interface avec le projet d'aménagement de la place Calixte Camelle. - Tronçon rue de la Benaugue : AVP/PRO en cours y compris le raccordement avec la trémie Benaugue. Mise en service à coordonner avec la mise en service de la trémie. - Tronçon trémie Benaugue : en cours d'études par l'EPA dans le cadre d'une convention de transfert de MOA. PRO en cours. Livraison attendue à l'horizon 2026. - Tronçon voie Eymet : AVP en cours. Mise en service attendue à l'horizon 2025. - Tronçon avenue de la Garonne : AVP/PRO en cours. Mise en service attendue à l'horizon 2025. 	0 €	0 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude préliminaire Mener la concertation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réceptionner les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Réaliser les études préalables Réaliser l'étude de faisabilité Réaliser l'étude Lancer des consultations Réaliser l'étude pré opérationnelle Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - LIANE 11 - Amélioration de la vitesse commerciale	<p>LIANES 11 - Amélioration de la vitesse commerciale</p> <p>Réalisation de travaux de réaménagement de voirie à Mérignac avenue Marcel Dassault entre les giratoires de Marchegay et des Girondins :</p> <p>Aménagement en faveur des TC (VR2+) et des vélos (ReVE 11).</p> <p>Etudes PRO en cours de finalisation.</p> <p>Procédures réglementaires à partir du 2nd semestre 2023 (DUP, MECPLU, enquête publique,.....).</p> <p>Travaux à partir de fin 2024 et mise en service horizon 2027.</p>	0 €	0 €	<p>Réceptionner les travaux</p> <p>Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)</p> <p>Réaliser les études d'avant projet (AVP)</p> <p>Réaliser les études préalables</p> <p>Réaliser les travaux</p> <p>Lever les préalables fonciers</p> <p>Réaliser l'étude</p> <p>Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)</p> <p>Mener la concertation</p> <p>Réaliser le projet (phase PRO/DCE)</p> <p>Réaliser l'étude préliminaire</p> <p>Lancer des consultations</p> <p>Lancer la DUP</p> <p>Réaliser l'étude pré opérationnelle</p> <p>Réaliser l'étude de faisabilité</p>	Accompagner techniquement une démarche/une étude
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - LIANE 4 - Amélioration de la vitesse commerciale	<p>LIANES 4 - Amélioration de la vitesse commerciale</p> <p>Avenue Jean Jaurès :</p> <p>Insertion d'un couloir bus en approche du giratoire Tauzin (sens ouest -> est) et sécuriser les traversées cycles et piétons.</p> <p>AVP/PRO en cours.</p> <p>Mise en service à l'horizon 2026.</p>	0 €	0 €	<p>Réaliser l'étude</p> <p>Lever les préalables fonciers</p> <p>Réaliser l'étude préliminaire</p> <p>Réceptionner les travaux</p> <p>Réaliser les travaux</p> <p>Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)</p> <p>Réaliser les études d'avant projet (AVP)</p> <p>Réaliser l'étude pré opérationnelle</p> <p>Réaliser les études préalables</p> <p>Réaliser le projet (phase PRO/DCE)</p> <p>Réaliser la prestation</p> <p>Lancer des consultations</p> <p>Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)</p>	Accompagner techniquement une démarche/une étude
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - LIANE 7 - Amélioration de la vitesse commerciale	<p>LIANE 7 - Amélioration de la vitesse commerciale</p> <p>Bassens :</p> <p>Requalification du quai Français entre le giratoire de l'avenue Puy Pla et le giratoire dit de "la GT": AVP en cours, insertion de couloirs bus dans les deux sens et aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle (ReVE 4) + trottoirs.</p> <p>Bassens/Lormont :</p> <p>Contournement du giratoire dit de "la GT": travaux en cours pour le contournement du giratoire dit de "la GT" par les bus. La mise en service est programmée pour automne 2023.</p> <p>Lormont :</p> <p>Aménagement du carrefour Ricard / Banlin : concertation prévue pour été 2023. Le bilan de la concertation est attendue pour fin 2023.</p> <p>Cenon :</p> <p>Requalification du carrefour giratoire dit de "La Souricière" : AVP en cours. L'OA de franchissement sous la voie ferrée pour piétons et vélo (ReVE 4) en cours d'études par la SNCF.</p>	0 €	0 €	<p>Réaliser l'étude</p> <p>Réaliser le projet (phase PRO/DCE)</p> <p>Réaliser l'étude pré opérationnelle</p> <p>Réceptionner les travaux</p> <p>Réaliser les études préalables</p> <p>Réaliser l'étude préliminaire</p> <p>Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)</p> <p>Réaliser les travaux</p> <p>Mener la concertation</p> <p>Lever les préalables fonciers</p> <p>Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)</p> <p>Réaliser les études d'avant projet (AVP)</p> <p>Réaliser l'étude de faisabilité</p>	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI- Ligne 76 - Amélioration de la vitesse commerciale	Insertion de couloir bus pour l'amélioration de la vitesse commerciale de la Ligne 76 Ligne 76 (Parempuyre / Blanquefort / Bordeaux) : Expérimentation à partir de l'été 2023 pour l'insertion d'un couloir bus sur l'avenue de Labarde entre le giratoire de la rue des Palus et le giratoire de l'avenue du Roy. Etude préliminaire et AVP en cours pour insertion de couloirs bus à l'approche des carrefours sur la rue des Palus et l'avenue de Labarde entre la rue des Palus et le giratoire des 3 Cardinaux.	0 €	0 €	Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les études préalables Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude de faisabilité Réceptionner les travaux Réaliser l'étude pré opérationnelle Lancer des consultations Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser l'étude Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - ReVE 3 - aménagement des Allées de Boutaut	Travaux liés à la mise en place d'un Réseau Vélo Express (ReVE) n°3 : Bordeaux / Parempuyre. Pour ce projet, il est prévu de finaliser les travaux et la mise en service progressive de l'itinéraire par grand tronçon.	7 600 000 €	0 €	Réaliser les travaux Réaliser l'étude Réceptionner les travaux	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer aux études
CAB Dir bâtiments	BORD - création du groupe scolaire Armagnac et d'une salle sportive municipale	création du groupe scolaire Armagnac de 20 classes, second Groupe scolaire créé dans l'opération d'aménagement St Jean Belcier sous maîtrise d'ouvrage de L'EPA Euratlantique. Equipement mutualisé avec une salle sportive municipale de 500 m².	18 320 000 €	14 000 000 €	Réaliser les travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
CAB Dir bâtiments	BORD - création du groupe scolaire BAF3	création du groupe scolaire complémentaire à BAF1 et BAF2. La ville demande la création de 13 classes comprenant les classes dédoublées. Une étude devra définir la faisabilité technique (réemploi de A Daney à l'étude) et les parts respectives de prise en charge ville / BM	9 100 000 €	6 000 000 €	Réaliser les travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
CAB Dir bâtiments	BORD - création du groupe scolaire Brazza 2 et d'une crèche	création du second groupe scolaire de 20 classes pour l'opération d'aménagement Brazza, mutualisé avec une crèche de 40 berceaux et une place municipale (parvis).	18 200 000 €	11 920 000 €	Réaliser les travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
CAB Dir bâtiments	BORD - création du groupe scolaire COMBES	création du groupe scolaire Combes dans le cadre de la ZAC Garonne Eiffel, dans le périmètre de l'OIN Euratlantique. Etude de faisabilité à lancer pour une capacité scolaire à confirmer de 18 classes. Voir si mutualisation avec un équipement ville ?	14 400 000 €	12 000 000 €	Établir le programme Réaliser l'étude de faisabilité Créer, suivre ou clôturer une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
CAB Dir bâtiments	BORD - création du groupe scolaire Niel 2 et d'une crèche	création du second groupe scolaire de 15 classes pour l'opération d'aménagement Niel, mutualisé avec une crèche (nombre de berceaux : 60 à confirmer).	16 500 000 €	9 750 000 €	Réaliser les travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
CAB Dir bâtiments	BORD - Mise en état Correct du Groupe scolaire Nuyens	Mise en Etat correct du groupe scolaire Nuyens de X classes, suite à de nombreuses malfaçons. Réalisation de travaux par tranches. Etudes en cours, projet à préciser (prestation technique, montant, planning)	5 000 000 €	5 000 000 €	Mise en état correct des écoles : Transfert automatique à la ville à la fin des travaux	MEC : transfert automatique de l'école à la ville à la fin des travaux

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CAB Dir bâtiments	BORD - Mise en état correct et extension de l'élémentaire Lac2	restructuration de l'école élémentaire existante de 8 classes, et extension de + 2 classes, avec adaptation aux dédoublements. Opération réalisée dans le cadre du PRU du quartier des Aubiers.	8 270 000 €	6 630 000 €	Mise en état correct des écoles : Transfert automatique à la ville à la fin des travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales MEC : transfert automatique de l'école à la ville à la fin des travaux
CAE Dir de l'eau	BORD - Traversée Sous-fluviale au niveau de Brazza	Suite à l'incident survenu en janvier 2020 (venue d'eau dans le tunnel en cours de construction), il a été déclaré lors de l'expertise en cours que les travaux ne pouvaient être poursuivis. L'objectif est désormais de solder le marché en cours afin de disposer des ouvrages construits, d'être acteur de l'expertise en cours et de lancer un marché de conception-réalisation afin de réaliser une traversée sous-fluviale.. Pour cela, un marché d'assistance à MOA devra être lancé préalablement.	30 000 000 €	0 €	Lancer des consultations Établir le programme Lever les préalables fonciers Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	
CBB Dir strat et MOA PPGD	BORD - Plan stratégique Déchets 2026 - Construction d'un centre de ressources (Rue du Commandant COUSTEAU)	Le périmètre des projets urbains menés dans le cadre de l'O.I.N. Euratlantique a entraîné la fermeture d'un centre de recyclage quai de Paludate en aout 2021 et la fermeture programmée de celui du quartier bastide (quai Deschamps) à horizon 2025. Une parcelle a été identifiée rue du Commandant COUSTEAU à proximité des quartiers Brazza et Bastide Niel mais avec la prise en compte de plusieurs contraintes (prescriptions du PPRI, arbres, dépollution ...). Bordeaux Métropole souhaite réaliser un centre de ressources dont les axes principaux sont : ¿ Apporter une offre de service en milieu urbanisé ; ¿ Garantir une insertion de l'équipement dans son environnement ; ¿ Développer le réemploi et participer à la réduction des déchets ; ¿ Offrir aux habitants une proximité de service en voiture, à vélo ou à pied ; ¿ Garantir à la collectivité et aux agents des installations conformes ; ¿ Contribuer à la réduction de certains dépôts sauvages.	4 700 000 €	4 400 000 €	Lancer des consultations Réaliser les travaux Réceptionner les travaux Céder ou acheter le foncier Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les études préalables Initier la démarche Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Établir le programme Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude de faisabilité	Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	BORD - Plan stratégique Déchets 2026 - Création d'un centre de ressources urbain (Bordeaux Sud) - MIN	Suite à la fermeture du centre de recyclage de Paludate, il s'agit d'identifier l'implantation d'un équipement incluant une aire de réemploi dans le secteur sud de Bordeaux. Pour mémoire, dans la délibération de l'EPA en date du 16 -12-2016, il est prévu de réaliser un équipement pour garantir une offre de service aux habitants en matière de collecte et valorisation des déchets ménagers. La réduction des quantités de déchets est la priorité absolue du Plan stratégique de prévention et de gestion des déchets 2026, avec une priorité au « réemploi » ou une « deuxième vie des objets » avant la valorisation matière ou énergétique des déchets. Le Pôle Prévention et Gestion des Déchets souhaite réaliser un centre de réemploi pérenne dont les objectifs principaux sont : ¿ Apporter une offre ciblée au milieu urbain où le foncier est inaccessible ; ¿ Participer à la réduction des déchets et développer le réemploi ; ¿ Contribuer à la réduction de certains dépôts sauvages ; ¿ Offrir aux habitants une proximité de service en voiture, à vélo ou à pied ; ¿ Créer des points de sensibilisation des habitants à la gestion des déchets ; ¿ Garantir à la collectivité et aux agents des installations conformes ; (Note d'expression des besoins dans "documentaire")	3 600 000 €	50 000 €	Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Initier la démarche Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lancer des consultations Céder ou acheter le foncier Réaliser les études préalables Réaliser l'étude de faisabilité Réceptionner les travaux Établir le programme Réaliser les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Accompagner techniquement une démarche/une étude Céder ou acheter le foncier Participer à la démarche/au dispositif Faire de la réserve foncière
CBB Dir strat et MOA PPGD	BORD - Plan stratégique Déchets 2026 - Création d'un centre de ressources urbain dans le quartier CAUDERAN	La réduction des quantités de déchets est la priorité absolue du Plan stratégique de prévention et de gestion des déchets 2026, avec une priorité au « réemploi » ou une « deuxième vie des objets » avant la valorisation matière ou énergétique des déchets. Une étude de faisabilité et de capacité urbaine du quartier Monséjour à Bordeaux a été pilotée en 2022 par le pôle territorial de Bordeaux Le Pôle Prévention et Gestion des Déchets souhaite réaliser un centre de réemploi pérenne dont les objectifs principaux sont : ¿ Apporter une offre ciblée au milieu urbain où le foncier est inaccessible ; ¿ Participer à la réduction des déchets et développer le réemploi ; ¿ Contribuer à la réduction de certains dépôts sauvages ; ¿ Offrir aux habitants une proximité de service en voiture, à vélo ou à pied ; ¿ Créer des points de sensibilisation des habitants à la gestion des déchets ; ¿ Garantir à la collectivité et aux agents des installations conformes ;	3 400 000 €	3 400 000 €	Réaliser les études préalables Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Réaliser l'étude de faisabilité Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CBB Dir strat et MOA PPGD	BORD - Plan stratégique Déchets 2026 - Reconstruction du centre de recyclage SURCOUF en "centre de ressources"	Le projet consiste à la reconstruction complète d'un centre de recyclage actuel situé dans le quartier Bordeaux Maritime sur une parcelle de 9577 M ² desservie par la rue Surcouf. Ce nouveau centre de ressources aura pour objectif est de mieux orienter les dépôts d'objets et de déchets apportés avec le développement du réemploi, le déploiement de nouveaux flux, la compaction et la réduction de la fraction ultime. La réduction des quantités de déchets est la priorité absolue du Plan stratégique de prévention et de gestion des déchets 2026, avec une priorité au « réemploi » ou une « deuxième vie des objets » avant la valorisation matière ou énergétique des déchets.	6 200 000 €	50 000 €		
CBB Dir strat et MOA PPGD	BORD - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine	Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource. Le plan stratégique Déchets a adopté 4 actions déclinées comme suit sur le périmètre de cette commune : - Action 23 - Développer le compostage individuel en habitat individuel en maison; - Action 24 -Développer le compostage partagé par une solution de gestion des biodéchets en fonction des opportunités; - Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade; - Action 26 - Mettre en place une collecte séparée par une collecte innovante pour l'hyper centre de Bordeaux.	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets	L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment : Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire Action 18 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable Action 34 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer Action 20 : Frigo anti-gaspi installés Action 30 : Déployer des boîtes à dons dans l'espace public	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écogestes au jardin. Il se décline notamment par la mise en place d'opérations gratuites de broyage des végétaux dans certains centres de recyclage (Bassens, Bordeaux Surcouf, Pessac Bourgaill, St Médard en Jalles) et sur les communes volontaires.	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBC Dir exploitation PPGD	BORD - Construction d'un centre de ressources urbain	Construction d'un centre de ressources nouvelle génération	3 000 000 €	1 200 000 €	Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CCB Dir strat et MOA PVB	BORD - Etudes et travaux de la requalification de la Réserve écologique des Barails	La ville de Bordeaux souhaite faire évoluer ce site vers une réserve écologique où la biodiversité est mise en avant (zone de quiétude, observatoire, désimpermeabilisation, gestion des espèces exotiques ou horticoles, aménagements d'espaces d'accueil...). Une étude préliminaire est en cours et sera suivie d'un AVP et d'un PRO, puis des travaux.	3 700 000 €	1 850 000 €	Participer à l'étude Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
CCB Dir strat et MOA PVB	BORD - Grand Parc - Renouvellement urbain : requalification du parc, Phases 2 et 3		9 000 000 €	5 129 599 €		

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CCB Dir strat et MOA PVB	BORD - Végétalisation du cimetière de Bordeaux nord	La Ville de Bordeaux possède un cimetière sur la commune de Bruges: cimetière de Bordeaux Nord. Elle souhaite végétaliser le cimetière et travailler sur la perméabilité des allées. La plantation des 3 strates est prévue: arbres, arbustes et herbacées. L'objectif est aussi d'améliorer l'accueil de la biodiversité. Le fonds RI Nature et agriculture permettra de financer les études et travaux, ainsi que les formations des agents. LA ville pourra aussi faire appel au RI 1 million d'arbres. La ville de Bordeaux dispose d'un marché de maîtrise d'oeuvre au Pôle patrimoine végétal et biodiversité que la direction des cimetières pourra mobiliser. L'étude préliminaire est estimée à 10 000 € et le cout des travaux à 150 000€	160 000 €	80 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Participer à l'étude Signer une convention	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Réaliser l'opération Réaliser l'étude Signer une convention
CCD Dir funéraire PVB	BORD - Aménagements cinéraires Cimetières Pins Francs et Bordeaux Nord	Extension du columbarium du cimetière des Pins francs prévue pour l'année 2025 (20 000 € TTC) et extension du columbarium du cimetière de Bordeaux Nord prévu en 2026 (30 000 € TTC). La participation financière de BM sera calculée au vu du RI en vigueur au moment de la demande de fonds de concours de la commune.	50 000 €	25 000 €		
CCD Dir funéraire PVB	BORD- Reprise de concessions et emplacements	Un projet de reprises de concessions via la centrale d'achat géré par la DCAP de BX Métropole sur le cimetière de la Chartreuse ; le coût a été estimé à 42 000€ HT par an jusqu'en 2026. La participation financière de BM sera calculée au vu du RI en vigueur au moment de la demande de fonds de concours de la commune.	151 200 €	75 600 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Développement des réseaux de chaleur	<p>Bordeaux Métropole est compétente en matière de réseaux de chaleur publics. Ils permettent de développer les énergies renouvelables et leur bilan carbone est excellent. Ces réseaux nécessitent des investissements élevés. Ils ne peuvent se développer que dans les îlots urbains ou dans les quartiers présentant une densité de besoins de chaleur suffisante.</p> <p>A partir des données de consommation de gaz et des projets de développement urbain, les services métropolitains ont identifié tous les secteurs présentant des besoins de chaleur suffisants pour qu'un réseau de chaleur de plus de 1 GWh soit envisageable.</p> <p>Bordeaux Métropole s'est engagée à étudier l'ensemble des secteurs identifiés puis à conduire jusqu'à leur terme les projets qui s'avèreraient réalisables.</p> <p>La présente action Codev consiste à lister et à suivre l'ensemble des projets en cours ou à engager.</p> <p>I- RESEAUX EN SERVICE</p> <p>1- Hauts de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Artigues - poursuite des importants travaux de reconstruction des 16 km de réseaux "historiques" - divers développement du réseau, en densification (raccordement de bâtiments existants) et vers des projets urbains neufs - étude de développement vers Artigues Perspective de moyen terme : Intégrer le réseau de chaleur aux réflexions concernant le devenir de l'usine d'incinération des déchets de Cenon</p> <p>2- Plaine de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Bordeaux - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (Lormont Lissandre et Cascades, Bordeaux Brazza, Bordeaux Niel, EPA Garonne Eiffel, bas-Floirac, plaine sud Garonne)</p> <p>3- Bordeaux Bègles énergie : Bordeaux, Bègles - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (EPA) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Bègles Dorat et Bègles Thorez</p> <p>4- Mériadeck énergie : Bordeaux - Renouvellement de l'autorisation d'exploiter le forage géothermique et réflexions associées sur la valorisation de l'eau - Développement du réseau</p> <p>5- Grand parc énergies : Bordeaux, Le Bouscat - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau, construction de la chaufferie bois et mise en service de la géothermie</p> <p>6- Saint Médard Hastignan : Saint Médard en Jalles - Suivre l'exploitation du réseau et un développement éventuel vers le collège</p> <p>II - RESEAUX EN COURS</p> <p>7- Mérignac centre énergie - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>8- Le Haillan : Le Haillan, Eysines - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>9- Métropole sud : Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan - Passation de la concession - Etudes opérationnelles - Développement commercial du réseau et partenariat avec l'Université, le CHU et Domofrance - Travaux de construction (réseau, géothermie, chaufferie bois) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Mérignac/Pessac Le Burck, Bègles Vaclav Havel, Villenave d'Ornon Chambéry</p> <p>10- Blanquefort - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>11- Eysines, Bruges, Le Bouscat - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>12- Mérignac Aéroparc - Suivre les études amont</p>	67 400 000 €	67 400 000 €		

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Métropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal	<p>Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal.</p> <p>Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes.</p> <p>4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; le suivi et l'assistance pendant la phase travaux.</p> <p>Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.</p>	2 000 000 €	2 000 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal	<p>Bordeaux Métropole accompagne les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal.</p> <p>Cet accompagnement se décline dans un parcours, en plusieurs phases. Une commune pourra solliciter des accompagnements sur les phases opérationnelles 2 et/ou 3, si elle peut justifier d'avoir déjà réalisé la phase stratégique 1.</p> <p>- 0. Animation territoriale, via le club tertiaire de BM : réunions présentielles ou webinaires, communication d'informations techniques et réglementaires, partages d'expériences</p> <p>- 1. Définition d'une stratégie globale « énergie – climat » sur le patrimoine communal</p> <p>- 1.1 Bilan énergétique patrimonial (avec l'ALEC BM) : permet à la commune d'avoir un bilan global de ses consommations énergétiques par fluide, en ratio spécifique et par profil de bâtiment</p> <p>- 1.2 Aide à la saisie des données du « décret tertiaire » sur l'outil OPERAT (avec l'ALEC BM) : la commune bénéficie d'un accompagnement à la saisie des données sur la plateforme Operat et d'une assistance en cas d'anomalie(s) rencontrée(s) pendant la déclaration Operat</p> <p>- 1.3 Définition d'un plan d'action global pour la rénovation du patrimoine et la décarbonation des équipements de production (avec l'ALEC BM) : il s'agit de définir un plan d'action énergétique et financier par l'élaboration d'une trajectoire générale de la performance énergétique et d'appréhender les solutions à la décarbonation des équipements de production</p> <p>- 1.4 Elaboration d'une politique patrimoniale : conseille la commune (choix de scénarios, calendrier, moyens humains et financiers, scénario d'exploitation, etc.)</p> <p>- 2. Aide à la conduite d'opération par projet de rénovation de bâtiments</p> <p>- 2.1 Audit énergétique programmatique : permet à la commune de définir un budget et un programme de travaux sur les postes liés à la performance énergétique (avec l'ALEC BM ou prestataire externe)</p> <p>- 2.2 Assistance à la passation de contrats de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux de rénovation énergétique (BM) : mise à disposition de la commune de clausiers types</p> <p>- 2.3. Délégation de conduite d'opération de rénovation énergétique de bâtiments (sous réserve d'un accompagnement spécifique désigné – de type SPL ou équivalent)</p> <p>- 2.4. Accompagnement à la valorisation des travaux d'économies d'énergies par l'obtention de certificats d'économies d'énergie - sous réserve d'acquisition des ressources nécessaires à BM</p> <p>- 3. Accompagnement à l'exploitation – maintenance des équipements techniques</p> <p>- 3.1. Assistance à la passation de contrats d'exploitation – maintenance</p> <p>- 3.2. Etude d'opportunité pour la décarbonation des équipements de production (faisabilité de production d'énergie renouvelable : bois, géothermie, pompes à chaleurs, etc.)</p> <p>- 3.3. Bâtiment numérique, mission d'assistance pour la mise en place d'un système d'automatismes de supervision des installations, en collaboration avec la DGNSI dans le cadre du schéma directeur du bâtiment numérique</p> <p>Notes : il faut considérer les coups partis du Codev 5 sur les phases 0, 1.1 et 2.1, décrit ci-dessus, pour les communes de Ambarès, Artigues, Cenon, Eysines, Parempuyre, St Médard, Talence, Villenave, Pessac, Bouliac, Floirac, Le Haillan, Lormont</p>	4 000 000 €	4 000 000 €	Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider les études réalisées par le délégataire Participer à l'étude	Valider le programme Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	<p>Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». A cet effet, il comprend notamment des actions destinées à encourager la formation et l'information, développer les pratiques de coopérations, et accompagner au changement tous les publics, au premier rang desquels, les habitants, avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées et les plus fragiles.</p> <p>L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole en ce sens s'illustre par trois dispositifs majeurs de sensibilisation, de mobilisation et d'actions en faveur des enjeux de transition écologique.</p> <p>Ces dispositifs sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention.</p> <p>Les dispositifs qui seront détaillés en pièce-jointe sont :</p> <p>- Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire ainsi que des structures du péri et de l'extra-scolaire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable, par la formation d'animateurs ou encore par l'accompagnement de projets type labellisation E3D ou définition projets transition écologique d'établissement péri-extrascolaire.</p> <p>- Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier)</p> <p>- Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole : mise à disposition des communes de dispositifs d'accompagnement au changement de comportements dédiés à la transition écologique (type les Super Défis) et propose des collaborations sur ces thématiques (recensement, évaluation et partage des bonnes pratiques, d'outils d'exposition, communication, ...).</p>	4 869 000 €	1 880 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codev : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis).</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.</p>	0 €	0 €	<p>Initier la démarche</p> <p>Réaliser l'étude</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p>	<p>Participer à la démarche/au dispositif</p> <p>Valider le programme</p> <p>Signer une convention</p>
FBA Dir inno amén numérique	BORD - Projet Wifi social : Installation de bornes d'accès Wifi gratuit	<p>Dans le cadre de ses actions en matière d'inclusion numérique et d'aménagement numérique du territoire, Bordeaux Métropole souhaite déployer des points d'accès Wifi gratuits au service des plus démunis sur son territoire.</p> <p>Dans un premier temps, les quartiers prioritaires de la politique de la Ville sont ciblés dans la mesure où ils concentrent les zones défavorisées et leurs habitants.</p> <p>Il s'agira d'installer des points d'accès Wifi, disposant dans la mesure du possible de prises de recharge de téléphones / tablettes, d'un abri et de panneaux solaires d'alimentation électrique. Une réflexion sera menée pour proposer des animations et des aides régulières sur ces points dans le cadre de la politique d'inclusion numérique. Afin de maximiser le nombre de sites installés, l'installation des bornes, quand cela sera possible, se fera au niveau de mobiliers urbains déjà existants (abris bus, lieux de convivialité, ...).</p> <p>De son côté, la Ville de Bordeaux a retenu le projet "Bornes de recharge solaires et Point Wifi" proposé par l'association Les Gratuits Gironde Solidarité dans le cadre de son budget participatif. Elle prévoit d'installer de tels points d'accès Wifi, situés hors périmètre des quartiers prioritaires de la politique de ville et finance à hauteur de 165 000 € ce projet dans le cadre des contrats de Codev.</p>	165 000 €	165 000 €	<p>Établir le bilan financier de l'opération</p> <p>Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)</p> <p>Réaliser la prestation</p> <p>Lancer des consultations</p> <p>Participer à l'étude</p> <p>Réaliser l'étude de faisabilité</p> <p>Réaliser les travaux</p> <p>Réaliser les études préalables</p> <p>Réaliser le projet (phase PRO/DCE)</p> <p>Réceptionner les travaux</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p> <p>Réaliser l'étude</p> <p>Réaliser les études d'avant projet (AVP)</p>	<p>Accompagner financièrement le programme</p>
FBA Dir inno amén numérique	MULTI - Projet Wifi social : Installation de bornes d'accès Wifi gratuit	<p>Dans le cadre de ses actions en matière d'inclusion numérique et d'aménagement numérique du territoire, Bordeaux Métropole souhaite déployer des points d'accès Wifi gratuits au service des plus démunis sur son territoire.</p> <p>Dans un premier temps, les quartiers prioritaires de la politique de la Ville sont ciblés dans la mesure où ils concentrent les zones défavorisées et leurs habitants.</p> <p>Il s'agira d'installer des points d'accès Wifi, disposant dans la mesure du possible de prises de recharge de téléphones / tablettes, d'un abri et de panneaux solaires d'alimentation électrique. Une réflexion sera menée pour proposer des animations et des aides régulières sur ces points dans le cadre de la politique d'inclusion numérique. Afin de maximiser le nombre de sites installés, l'installation des bornes, quand cela sera possible, se fera au niveau de mobiliers urbains déjà existants (abris bus, lieux de convivialité, ...).</p> <p>La Métropole dispose d'un budget de 350 K€ sur la période 2024/2026 pour mettre en place ces lieux d'accès Wifi avec leurs mobiliers urbains afin de desservir quelques zones dans certains QPV.</p> <p>Les communes qui souhaiteraient de tels points d'accès Wifi, mais situées hors périmètre des quartiers prioritaires de la politique de ville, pourront conventionner avec la Métropole pour financer l'installation de points d'accès homogènes et en cohérence avec ceux installés dans le cadre des contrats de Codev.</p>	300 000 €	300 000 €	<p>Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)</p> <p>Réaliser les études préalables</p> <p>Réaliser les travaux</p> <p>Réaliser la prestation</p> <p>Réaliser l'étude de faisabilité</p> <p>Lancer des consultations</p> <p>Réceptionner les travaux</p> <p>Initier la démarche</p> <p>Réaliser le projet (phase PRO/DCE)</p> <p>Réaliser les études d'avant projet (AVP)</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Réaliser l'étude</p> <p>Établir le bilan financier de l'opération</p>	<p>Participer à la démarche/au dispositif</p>

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.	200 000 €	70 000 €	Initier la démarche Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner financièrement le programme
HBB Dir dév et amén - Bx	BORD - Avenue Dassault et rue Lavignolle	Dans le cadre du PUP approuvé en 2017, aménagement des 2 voies en accompagnement du programme COVIVIO en cours de construction sur l'ancienne parcelle IBM. Rue Lavignolle : création d'une voie verte et trottoirs , aménagements paysagers, reprise de l'éclairage Avenue Dassault : création de trottoirs et aménagements paysagers, plateau et traversée du tramway en continuité de la venelle du programme Covivio, reprise de l'éclairage. Suite aux études menées au codev 5: - Finalisation du dossier de consultation des entreprises - Réaliser les travaux	1 800 000 €	1 750 000 €	Réaliser les travaux Réceptionner les travaux Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	Accompagner financièrement le programme
HBB Dir dév et amén - Bx	BORD - Avenue des 40 Journaux - travaux	Aménagement de l'avenue des 40 Journaux Suite aux actions menées au codev5: - confirmation de la décision de faire - Préparation du Dossier de consultation des entreprises - Travaux voirie à réaliser	4 100 000 €	3 800 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser les travaux	Accompagner financièrement le programme
HBB Dir dév et amén - Bx	BORD - Benauges - Renouvellement urbain - rue du Recteur Thamin et rue Professeur Calmette - études	Réalisation d'études de deux voiries identifiées au regard des planning des opérations du PRU Joliot-Curie et inscrites dans la convention ANRU, selon les principes d'aménagement du plan guide : - secteur Cité Blanche : rue du Recteur Thamin et Professeur Calmette - en coordination avec l'aménagement du parc de la Cité Blanche et la réhabilitation des bâtiments de CDC Habitat et les constructions sur la parcelle de l'ancien collège Elul. Financement à 95 % par le budget de la Direction de l'Habitat et 5% FIC.	2 315 000 €	155 000 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études préalables Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables fonciers Établir le programme	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Mener la concertation Valider le programme
HBB Dir dév et amén - Bx	BORD - Benauges - Renouvellement urbain - rue Galin : études et travaux	Réalisation d'études et de travaux de deux voiries identifiées au projet de renouvellement urbain Joliot-Curie et inscrites dans la convention ANRU, selon les principes d'aménagement du plan guide : - secteur Galin : rue Galin au droit de la piscine et du stade Financement à 95 % par le budget de la Direction de l'Habitat et 5% FIC.	1 480 000 €	1 424 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables fonciers Réceptionner les travaux Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Mener la concertation Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HBB Dir dév et amén - Bx	BORD - Benauges - Renouvellement urbain - rue Professeur André Lambinet - études et travaux	Réalisation d'études et de travaux de deux voiries identifiées au projet de renouvellement urbain Joliot-Curie et inscrites dans la convention ANRU, selon les principes d'aménagement du plan guide : - secteur Cité Blanche : rue Professeur André Lambinet - en coordination avec l'aménagement du boulevard Joliot-Curie, le parc de la Cité Blanche et la réhabilitation des Tours de CDC Habitat Financement à 95 % par le budget de la Direction de l'Habitat et 5% FIC.	1 852 000 €	1 765 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réceptionner les travaux Prendre la confirmation de décision de faire Lever les préalables fonciers	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Mener la concertation Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HBB Dir dév et amén - Bx	BORD - Benauges - Renouvellement urbain - rue Professeur Vincent, rue Dr Yersin, rue Alexander Fleming - études	Réalisation d'études de deux voiries identifiées au regard des plannings de réalisation des opérations du PRU Joliot-Curie et inscrites dans la convention ANRU, selon les principes d'aménagement du plan guide : - secteur Yersin : rue Professeur Vincent, Dr Yersin, Alexander Fleming - en coordination avec la réhabilitation du centre commercial, des bâtiments de CDC Habitat et Aquitanis et les constructions sur la parcelle de l'ancien collège Elul. Financement à 95 % par le budget de la Direction de l'Habitat et 5% FIC.	3 126 000 €	200 000 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lever les préalables fonciers Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les études préalables Établir le programme Réaliser les travaux	Mener la concertation Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider le programme

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HBB Dir dev et amén - Bx	BORD - Brazza : Allée des Coteaux (lanière 3)	L'allée des Coteaux est située au nord du projet Brazza sera strictement dédiée aux modes de déplacements actifs et très arborée. Ces espaces publics sont au cœur du projet urbain Brazza, avec la volonté de prolonger le Parc aux Angéliques à l'intérieur du quartier par le biais des Lanières. Ces espaces publics majeurs du quartier accueillent les cheminements piétons, les pistes-cyclables et les transports en commun. Des pelouses, composées d'espèces inféodées au prairies basses, accompagnent ces boisements. Elles peuvent avoir des mélanges spécifiques propres à des pelouses de prairies basses.	5 971 250 €	5 971 000 €	Lever les préalables fonciers Réaliser l'étude Réaliser les travaux Établir le programme	Valider le programme Accompagner financièrement le programme
HBB Dir dev et amén - Bx	BORD - Brazza : Allée du Fleuve (lanière 1)	Cette première Lanrière, la plus importante (2,25 Ha), est au débouché du Pont Jacques Chaban-Delmas. Elle se compose d'un mail arboré dense traversé par la future circulaire de Boulevards (Bex), un axe cyclable structurant ainsi qu'un cheminement piéton. Cette lanrière ne sera pas circulée par les VL. Le démarrage des travaux est conditionné à la maîtrise du foncier par Bordeaux Métropole.	14 073 000 €	7 304 080 €	Établir le programme Lever les préalables fonciers Réaliser l'étude	Valider le programme
HBB Dir dev et amén - Bx	BORD - Brazza : dépenses globales	Cette fiche vise à intégrer les aménagements/configurations provisoires indispensables à la viabilisation et l'accessibilité des premiers îlots construits. Cette provision financière pourra éventuellement permettre la collecte de données d'entrée spécifiques préalablement à la réalisations des autres espaces publics de Brazza faisant l'objet de fiches CODEV distinctes.	1 000 000 €	1 000 000 €	Réaliser l'étude Réaliser les travaux	
HBB Dir dev et amén - Bx	BORD - Brazza : Place André Chédid	La place A.Chédid est un espace public structurant de l'opération Brazza. Située entre deux importantes opérations d'aménagement, elle assure un maillage paysager et naturel mais aussi un espace de respiration planté et dédié aux modes actifs. Elle accueillera aussi un équipement public (la Maison du Vélo) qui sera implanté au droit du futur réseau express vélo.	8 871 500 €	8 771 500 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers Établir le programme Réaliser les travaux	Valider le programme
HBB Dir dev et amén - Bx	BORD-Brazza : Rue des Queyries - travaux	Bordeaux Métropole prévoit la réalisation du prolongement de la rue des Queyries jusqu'au boulevard Chaigneau, pour une livraison en 2023 dans une configuration provisoire, afin de permettre la desserte et la viabilisation du futur quartier Brazza. Pour rappel, le foncier n'est, à ce jour, pas maîtrisé sur la totalité du tracé.	8 740 000 €	1 300 000 €	Lancer des consultations Lever les préalables fonciers Réaliser les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HBB Dir dev et amén - Bx	BORD - Brazza : rue Marie Marvingt	Le projet consiste à créer le tronçon Ouest de la rue Marie Marvingt entre la rue des Vélos et le Quai de Brazza. Le tronçon Est étant réalisé sous maîtrise d'ouvrage DomoFrance. Le démarrage des travaux est conditionné à la maîtrise du foncier.	4 371 250 €	4 371 250 €	Réaliser les travaux Lever les préalables fonciers Réaliser l'étude Établir le programme	Valider le programme
HBB Dir dev et amén - Bx	BORD-Bus Express actions d'accompagnement sur Caudéran	actions d'accompagnement d'aménagement et circulation sur Caudéran	1 470 000 €	1 470 000 €	Réaliser l'étude Réaliser les travaux	Participer à la démarche/au dispositif
HBB Dir dev et amén - Bx	BORD - Claveau - Renouveau urbain - rue Francis Jammes - études	Déclinant le plan guide du quartier Claveau, les études de requalification de la rue Francis Jammes auront pour objectif de redonner une coloration de cité jardin, en cohérence avec les travaux effectués rue Léon Blum. Financement à 95 % par le budget de la Direction de l'Habitat et 5 % du FIC.	1 500 000 €	100 000 €	Réaliser les études préalables Établir le programme Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables fonciers	Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Mener la concertation
HBB Dir dev et amén - Bx	BORD - Claveau - Renouveau urbain - rue Léon Blum - travaux	Conformément à la convention, la requalification de la rue selon les orientations du plan guide de Claveau a démarré en mars 2023 pour la partie VRD. Suite aux travaux VRD, se dérouleront fin 2023 et début 2024 les travaux de plantation. Les travaux de finalisation permettront pendant les 3 années suivantes de conforter les nouvelles plantations. Financement à 95 % par le budget de la Direction de l'Habitat et 5 % du FIC.	2 040 000 €	515 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser les travaux	
HBB Dir dev et amén - Bx	BORD - Claveau - Renouveau urbain - rue Louis Beydts - études	Déclinant le plan guide du quartier Claveau, les études de requalification de la rue Louis Beydts auront pour objectif de redonner une coloration de cité jardin, en cohérence avec les travaux effectués rue Léon Blum. Financement à 95 % par le budget de la Direction de l'Habitat et 5 % du FIC.	1 000 000 €	100 000 €	Réaliser les études préalables Lever les préalables fonciers Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Établir le programme	Mener la concertation Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Valider le programme
HBB Dir dev et amén - Bx	BORD_Continuité écologique de la Jalle et sécurisation de l'Avenue Labarde	Le projet prévoit le réaménagement de l'Avenue Labarde entre le Giratoire de la Jallère et le carrefour avec l'Avenue du Golf. Il comprend une reprise totale du profil en travers en vue de : - Limiter les vitesses de circulation - Sécuriser l'accès et le contrôle lors d'évènements culturels et sportifs au Matmut Atlantique - Limiter le stationnement sauvage lors d'évènements - Assurer une continuité cyclable - Restaurer les continuités écologiques par la plantation d'arbres et la création de passages à faune	4 600 000 €	4 450 000 €		
HBB Dir dev et amén - Bx	BORD - Etude de circulation sur Bordeaux Sud : Yser, Bègles, Marne, Amédée St Germain	Dans la continuité des projets et réflexions déjà engagées (mise à sens unique du cours de la Somme, expérimentation de la rue de Bègles, parvis de la gare Saint-Jean, projet de vélo-rue, etc.), la métropole et la ville de Bordeaux poursuivent la réflexion sur le quadrant Sud de Bordeaux afin de stabiliser un plan de circulation à l'échelle du secteur permettant la mise en œuvre des objectifs d'apaisement et de végétalisation de la ville et le lancement de futurs projets d'aménagement.	50 000 €	50 000 €	Réaliser l'étude	Mener la concertation Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HBB Dir dev et amén - Bx	BORD - Etude urbaine des secteurs diffus à Caudéran	Etude urbaine visant à maîtriser le développement des secteurs diffus à Caudéran en intégrant des ambitions de mixité, proximité (équipements, espaces verts...), encadrement des projets privés et qualité urbaine (sur la base de l'étude des AOS délivrées ces dernières années).	200 000 €	200 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Assurer une veille foncière Réaliser l'étude pré opérationnelle Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	Mener la concertation Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Valider le programme
HBB Dir dev et amén - Bx	BORD - Etude urbaine et paysagère du quartier de Mériadeck	Etude urbaine et paysagère du quartier de Mériadeck élargi : vision globale des enjeux de mobilité, animation / intensité urbaine, paysage, patrimoine, renouvellement urbain (...) à l'échelle architecturale et urbaine et définition d'actions et modes de faire prioritaires et cohérents entre les différents acteurs	200 000 €	200 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Établir le programme Valider l'étude Réaliser l'étude Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Mener la concertation Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux études
HBB Dir dev et amén - Bx	BORD - PAE Bassins à flot : espaces publics de l'arrière-base	Aménagement des espaces publics de l'arrière-base en fonction des permis de construire accordés. La Métropole s'engage à réaliser les études et travaux conformément à la convention de co-maîtrise d'ouvrage, et à conduire les acquisitions foncières auprès du Port. La Ville s'engage à verser la contribution prévue à la convention de co-maîtrise d'ouvrage et à participer aux frais de maîtrise d'œuvre, d'OPC et de CSPS. A titre indicatif sous réserve de levée des préalables et d'avancement des opérations, il s'agira : - de poursuivre les études et la réalisation, par phase, de la rue Michel Siltinsky ; - de poursuivre les études et lancer la réalisation par phase, du parc 3.8 ha ; - de poursuivre l'aménagement de l'allée Alexandra David Neel.	11 400 000 €	10 500 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser les travaux Réaliser l'étude	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner financièrement le programme Participer aux études
HBB Dir dev et amén - Bx	BORD - PAE des Bassins à Flot- Aménagement de la plaque portuaire	Aménagement des espaces publics de la plaque portuaire autour des bassins à flot. Bordeaux métropole s'engage à réaliser les études et travaux conformément à la convention de Co-Maîtrise d'ouvrage et en fonction des transferts de foncier du Port. La ville s'engage à verser la contribution prévue à la convention de co-maîtrise d'ouvrage et à participer aux frais de MOE, OPC et SPS. Déclinaison des études en fonction des secteurs opérationnels du PAE et des libérations foncières, travaux idem.	25 412 000 €	6 100 000 €	Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lever les préalables fonciers Réaliser les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux études Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
HBB Dir dev et amén - Bx	BORD - PAE des Bassins à flot : Espaces publics secteurs Bacalan et Chartrons	Aménagement des espaces publics de cœur d'îlots, voies nouvelles et sentes pour les permis de construire accordés sur les secteurs Bacalan et Chartrons, requalification des voies existantes au fur et à mesure de la fin des chantiers immobiliers. La Métropole s'engage à réaliser les études et travaux conformément à la convention de co-maîtrise d'ouvrage, et à poursuivre les acquisitions foncières. La Ville s'engage à verser la contribution prévue à la convention de co-maîtrise d'ouvrage et à participer aux frais de maîtrise d'œuvre, d'Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) et de Coordination, sécurité et protection de la santé (CSPS). A titre indicatif sous réserve de levée des préalables et d'avancement des opérations : - sente Marie-Galante, sente des Gabarres ; - place Alice Girou, parvis Bamako ; - requalification des rues Bourbon (phase 3), A. Dulamon, Boileau, Etrangers (trottoir sud), Delbos (trottoir nord), Armand Lalande	30 000 000 €	4 700 000 €	Réaliser les équipements du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage	Accompagner financièrement le programme Participer aux études
HBB Dir dev et amén - Bx	BORD - Place Stalingrad, tête de Pont de pierre	La requalification de la Place de Stalingrad, Tête du Pont de pierre, vise à maintenir la fonction de pôle d'échange multimodal tout en améliorant la continuité et la sécurité des itinéraires cyclables (REVE 4 et 5) et en créant une continuité du parc aux Angéliques. Suite aux lever des préalables réglementaires, aux études de maîtrise d'œuvre - avant-projet, projet et ACT -, les travaux sont envisagés courant 2025 en coordination avec les travaux du pont de Pierre (2024/2025)	3 800 000 €	3 600 000 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réceptionner les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Mener la concertation Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Mener la concertation Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HBB Dir dev et amén - Bx	BORD - Prolongement de l'avenue de Tourville - Création d'une nouvelle voie	- Aménagement du prolongement de l'avenue de Tourville en accompagnement de l'accueil d'entreprises sur les terrains du Port et de la pérennisation de l'aire de grand passage - Requalification d'une partie de l'avenue de Tourville existante (à partir de l'avenue de Surcouf) afin de végétaliser, apaiser et sécuriser la zone tout en garantissant la continuité cyclable - Création d'une voie verte avec connexion cyclable à la piste Bordeaux-Lacanau.	4 025 000 €	3 460 000 €	Réaliser les travaux Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HBB Dir dev et amén - Bx	BORD - PRU Grand Parc: Prolongement rue Schweitzer phase 2	La phase 1 du prolongement de la rue du Dr Schweitzer a été réalisée au codev4, elle a consisté à réaliser la voie et en partie les trottoirs. La phase 2 permettra la finalisation du trottoir au sud de la voie . Ces travaux ne pourront être réalisés qu'après démolition de l'annexe A par la ville, ces démolitions sont prévues en 2023 / 2024. Opération soumise donc à un préalable réalisé par la Ville.	80 000 €	80 000 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HBB Dir dev et amén - Bx	BORD - PRU Grand Parc: Rue Artus	Requalification de la section de la Rue Artus. L'aménagement de la rue Artus consistera à aménager la "porte d'entrée" du quartier du Grand Parc depuis les boulevards en direction de la bande ludique du parc déjà aménagé. Ces travaux sont aussi nécessaires compte tenu de la construction de l'ilot Godard en 2023. Les études (EP) ont été réalisées en 2023.	920 000 €	920 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Céder ou acheter le foncier Accompagner financièrement le programme Faire de la réserve foncière Accompagner techniquement une démarche/une étude
HBB Dir dev et amén - Bx	BORD- PRU Grand Parc Rue Coty	Requalification de la rue René Coty située entre la rue Mandron et la rue Trébod Sud . Les travaux de la rue Trébod prévus en 2026/2027 permettront un apaisement des déplacements par l'aménagement des espaces pour les modes doux . Aussi les études pour la rue Coty permettront de définir un aménagement dans la continuité et la cohérence de la rue Trebod sud, en prolongeant notamment les itinéraires pour les modes doux. .	800 000 €	100 000 €	Réaliser les études préalables Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HBB Dir dev et amén - Bx	BORD - PRU Grand Parc: Rue Schuman	Requalification de la section de la Rue Schuman . Cette rue dessert de nombreux équipements de quartier, notamment la bibliothèque, le centre d'animation, le Parc du Grand Parc mais aussi les projets d'aménagement du centre commercial Europe et de la tour CPAM. Les études EP sont en cours en 2023. Les travaux se réaliseront en 2 phases. La phase 1 concerne la section ouest de la rue entre les rues Mandron et Trébod. Pour mémoire la phase 2 à réaliser après 2027 et après les travaux du centre commercial Europe et le la tour CPAM concernera la partie Est de la rue Schuman.	2 200 000 €	1 210 000 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC
HBB Dir dev et amén - Bx	BORD - PRU Grand Parc: Rue Schweitzer	Le prolongement de la rue Schweitzer a été réalisée en 2021, la rue Finlay a été réhabilitée en 2018 et finalisée par un parvis en 2021. La section de la rue Schweitzer située entre le prolongement et la rue Finlay est très dégradée, aussi les travaux de réhabilitation sont nécessaire, ils permettront des déplacements sécurisés pour tous les modes sur l'ensemble de la rue et de végétaliser ces espaces. Les études AVP ont été réalisés en 2023.	475 000 €	475 000 €	Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HBB Dir dev et amén - Bx	BORD - PRU Grand Parc: Rues Lévêque et Manés	La rue François Lévêque accueillera l'extension de la polyclinique de Bordeaux Nord dont l'ouverture au public est programmée mi 2023. Aussi la requalification de cette rue et celle de la rue Manés ont été étudié (AVP) en 2023 afin de réaliser dans un premier temps les travaux de la section Nord de la rue Francois Lévêque après la réalisation des travaux de l'extension de la polyclinique , puis en phase 2 la section sud et la rue Manés après la réhabilitation de l'immeuble D par le bailleur social.	2 700 000 €	2 610 000 €		

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HBB Dir dév et amén - Bx	BORD - PRU Grand Parc: Rue Trébod Sud	Requalification de la section de la Rue Trébod Sud située entre les rues Schuman et Mandron. Cette rue dessert de nombreux équipements de quartier, notamment le collège, le gymnase et la bibliothèque de quartier. Les études EP sont en cours en 2023.	2 000 000 €	2 000 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC
HBB Dir dév et amén - Bx	BORD - PRU les Aubiers - Le Lac. Etudes et travaux de voirie et d'espaces publics.	Les études de maîtrise d'oeuvre se poursuivent, supervisées dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage confié au cabinet SETEC organisation. La programmation des travaux de voirie et d'espaces publics correspondants est elle aussi étroitement liée à l'avancement des différentes opérations de logement des bailleurs et opérateurs intervenant conjointement sur le périmètre de rénovation urbaine des Aubiers le Lac, ainsi qu'au planning de réalisation des équipements publics (sportifs, scolaires etc). Les travaux consistent en le réaménagement de voies existantes, le prolongement de certaines voiries pour le désenclavement du quartier, la réalisation d'espaces publics de qualité pour améliorer la convivialité, la création de circulations douces etc. Ces opérations sont inscrites à la convention PNRU (Programme national pour la rénovation urbaine). Participation du FIC à hauteur de 5 %.	32 232 172 €	23 328 208 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réceptionner les travaux Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Accompagner financièrement le programme Mener la concertation Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer aux études
HBB Dir dév et amén - Bx	BORD - Quais rive droite (entre rue Reignier et boulevard Ricard)	Aménagement des quais rive droite entre la rue Reignier et le boulevard Ricard, hors giratoire et hors ouvrage SNCF. La requalification des quais vise à assurer les continuités urbaines, paysagères et fonctionnelles entre le parc aux angéliques, le quartier Brazza et le quartier Bastide Niels. Suites aux actions menées au codev 5: - Validation du dossier d'autorisation environnementale - Confirmation de décision de faire - Dossier de consultation des entreprises - Réaliser les travaux Coût total de l'opération : 22,8M€ dont 16,75 M€ inscrit sur la durée du codev 6 Phasage travaux prévisionnel : - séquence sud (entre rue Reignier et Rue Jacquet de la Guerre): 2025 à mi 2026 - séquence nord (entre rue Jacquet de la Guerre et boulevard Ricard): démarrage travaux envisagé mi 2026 sous réserve de la DUP Brazza.	22 800 000 €	18 800 000 €	Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les travaux Prendre la confirmation de décision de faire Réceptionner les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers	Accompagner financièrement le programme
HBB Dir dév et amén - Bx	BORD - Recentres PNRQAD - Travaux des rues de Lalande et Labirat	En complément des travaux sur les rues Préssensé, Kléber, Ravez et Leyteire, Broca et Gratiolet, et en fonction des crédits restant disponibles au titre de la convention PNRQAD, travaux pour l'achèvement de la trame douce de [Re]Centres pour les rues identifiées dans la convention et dans l'appel à projets trame douce : achèvement rue Lalande, Labirat	450 000 €	430 000 €	Réaliser les travaux Réceptionner les travaux	
HBB Dir dév et amén - Bx	BORD - Requalification de la rue de Pessac - Travaux	A la suite de l'expérimentation de la mise à sens unique en 2023, requalification de la rue de Pessac entre les rues Costedoat et F. Audeguil : réalisation des aménagements définitifs avec amélioration des modes doux et et végétalisation des rives en visant à limiter le coût des travaux. Réalisation des travaux.	3 300 000 €	3 200 000 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Mener la concertation
HBB Dir dév et amén - Bx	BORD - Requalification des allées de Tourny - Etudes et travaux	La métropole et la ville de Bordeaux souhaitent réinvestir et requalifier les allées de Tourny en mettant les usages et les usagers au cœur du projet et en tenant compte du contexte patrimonial sensible et de l'histoire des lieux pour créer un lieu de vie en phase avec les nouveaux usages et les orientations politiques. Le projet poursuivra ainsi trois principaux objectifs : - apaiser les allées, pour améliorer le cadre de vie, favoriser les usages nouveaux et faciliter les déplacements doux ; - végétaliser les allées, et contribuer ainsi au plan « Bordeaux Grandeur Nature », pour créer un îlot de fraîcheur à l'échelle du quartier ; - animer les allées pour créer un lieu alliant l'exceptionnel et le quotidien. Il s'agira donc d'investir rapidement le lieu, d'améliorer ce dernier par des aménagements simples et rapides en se concentrant dans un premier temps sur l'apaisement de la circulation automobile, le désenclavement de l'espace public et le confortement des allées plantées en donnant des meilleures conditions au développement des arbres et en diversifiant la végétation par des strates basses, puis d'occuper le lieu par l'installation d'une base-vie sur le site permettant d'aller au-devant de la population pour co-construire et préfigurer le projet in situ et enfin de mettre en œuvre le projet.	9 000 000 €	9 000 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser l'étude Établir le bilan financier de l'opération	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer aux études Mener la concertation Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HBB Dir dév et amén - Bx	BORD - Requalification du cours de la Somme - Etudes et travaux	A la suite du plan d'urgence vélo, requalification du cours de la Somme entre la place de la Victoire et la barrière de Toulouse hors barrière et place Nansouty : réalisation des aménagements définitifs avec intégration du Réseau Express Vélo selon les standards d'aménagement du plan vélo et végétalisation des rives en visant à limiter le coût des travaux. Réalisation des études et travaux.	9 600 000 €	6 400 000 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Mener la concertation Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HBB Dir dév et amén - Bx	BORD_Rue Léo Saignat	Le projet prévoit la requalification générale de la Rue Léo Saignat entre le giratoire Campeyrat et le carrefour en Y de la Rue de Cheminade à Bordeaux. Il permettra ainsi de : - D'apaiser la circulation par le repositionnement du giratoire et la création de plateaux - De sécuriser et d'améliorer les liaisons cyclables par la création d'une voie verte et d'une piste cyclable - De lutter contre les îlots de chaleur urbains par la plantations de 51 arbres, de nombreux arbustes et vivaces - De supprimer le stationnement sauvage lors d'évènements au Stade Chaban-Delmas - De créer un parvis et une continuité verte au Jardin de la Béchade - D'éloigner la circulation des habitations	1 950 000 €	1 950 000 €		
HBB Dir dév et amén - Bx	BORD-séquence 1 des quais - Miroir d'eau	résorption de la discontinuité cyclable et sécurisation des quais	100 000 €	100 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Participer à la démarche/au dispositif
HBB Dir dév et amén - Bx	MULTI- PRU JOLIOT CURIE - Boulevards Joliot Curie et de l'Entre Deux Mers	BM s'engage dans la poursuite des études, la levée des préalables et à un commencement des travaux sur les boulevards Joliot Curie et Entre 2 Mers. L'objectif est de requalifier cet axe en boulevard urbain avec une forte dominante paysagère ainsi qu'une priorité donnée aux TC et modes doux. Un phasage travaux devra être défini en cohérence avec les plannings des projets connexes, et dans un souci de les réaliser sur les villes de Bordeaux, Cenon et Floirac dans la même temporalité. Le coût global de l'opération (25 000 000 €) est réparti ainsi : - sur la partie Bordeaux : 15 000 000€ (60%) - sur la partie Cenon / Floirac : 10 000 000€ (40%) Les villes auront à leur charge le coût des travaux d'éclairage public (50%, le reste est financé dans le cadre du CODEV voies de catégorie 2). Ce projet a deux chefs de projet BM : Claire Lhote du PT Bordeaux et Magali Cuesta du PTRD qui compléteront la présente fiche en collaboration, Claire sur le codev de Bordeaux et Magali sur celui de Cenon et Floirac.	25 000 000 €	24 000 000 €	Réaliser les travaux Réceptionner les travaux Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Mener la concertation	Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude Signer une convention Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HDB Dir dév et amén - Ouest	MULTI - Aménagement de l'accès au futur centre aqualudique	Aménagement de la desserte tous modes de déplacements pour l'accès au futur centre aqualudique, au futur data center, et réalisation de cheminements piétons et cyclables s'inscrivant dans le cadre de l'aménagement du tour du Lac. La desserte du futur équipement nécessite des aménagements qui devront veiller à être accessibles en continu et à minimiser les contraintes liées à l'exploitation du grand stade et des autres équipements (parc des expositions notamment) présents à proximité. Il convient de prendre en compte dans le cadre de ce projet la sensibilité écologique du site et de son environnement ainsi que les mesures compensatoires mises en œuvre à proximité immédiate et sur le tracé du futur accès. Ces mesures de compensations (existantes et à créer) liées au projet du Grand Stade et de l'atelier de maintenance du tram sont précisées dans le plan de gestion et les arrêtés préfectoraux et ministériels. La direction des espaces verts et la direction de la nature ainsi que le gestionnaire de ces espaces sont associés pour s'assurer de la conformité auprès des services de l'Etat. La direction de la nature a déposé un dossier "cas par cas" en mars 2023, probablement suivi d'un dossier d'étude environnementale : ces dossiers comprennent à la fois l'emprise du futur centre aqualudique, celle du futur data center, et celles des aménagements d'accès et de cheminements. Le projet s'appuie sur l'étude de déplacements réalisée en 2020, ainsi que sur l'étude de programme validée en comité de pilotage du 21 mars 2023. Ont été validées les séquences suivantes : - 1 : cheminement piéton suivant l'itinéraire REVE 3 le long du boulevard Chaban-Delmas entre le rond-point de l'Emulation nautique et le carrefour avec la voie de la Jalle Noire ; - 2 : voie de la Jalle Noire : réouverture de la voie, cheminements piéton et cyclable ; - 4 : accès au data center et poursuite du cheminement tour du Lac ; - la réalisation du cheminement piéton longeant le REVE 3 entre le passage sous la rocade et le giratoire de l'Emulation nautique a été ajoutée lors du COPIL (travaux). Les études sont réalisées par la direction mobilités. La séquence 3 (allée du Bois) nécessite d'être réétudiée ; elle relève des FIC communaux à 50/50. Les études préliminaires et AVP sont réalisées sur le codev 5. Le codev 6 prévoit la poursuite des études de maîtrise d'œuvre (PRO/DCE) et la réalisation des travaux, en plusieurs phases, à préciser selon le calendrier de livraison du centre aqualudique.	2 800 000 €	2 800 000 €	Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Établir le bilan financier de l'opération Prendre la confirmation de décision de faire Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réceptionner les travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer aux études Participer à la démarche/au dispositif Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Accompagner techniquement une démarche/une étude Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Valider les suites opérationnelles de l'étude
HDB Dir dév et amén - Ouest	MULTI - Place Mondésir - Réaménagement	Coup parti : les études de programme visant le réaménagement de la place Mondésir ont abouti à l'établissement de scénarios d'aménagement. Il importe de valider la pertinence d'un de ces scénarios au regard des contraintes de circulations de la place ; les études préliminaires sont été lancées à l'automne 2023, ainsi que la concertation réglementaire. Les études d'AVP sont lancées en suivant et s'achèveront courant 2024. Objet de la négociation : La suite des études, les levées de préalables et les éventuelles levées de préalables fonciers, les appels d'offres de travaux et la réalisation des travaux. Le projet doit permettre l'intégration de l'itinéraire REVE 10 (axes avenue de la République, avenue d'Arès est, avenue de la Marne), ainsi que de l'itinéraire vélo structurant en direction du centre-ville de Mérignac (avenue d'Arès ouest), la prise en compte de cheminements piétons confortables et sécurisés. Les arbres existants seront préservés autant que possible. La désimpermeabilisation et la renaturation des espaces, et l'aménagement d'espaces publics favorisant la vie de quartier, constituent des objectifs.	3 570 000 €	2 470 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réceptionner les travaux Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Établir le bilan financier de l'opération Prendre la confirmation de décision de faire Mener la concertation Céder ou acheter le foncier Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables fonciers	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Mener la concertation Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux études Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAF Dir foncier DGA	BORD - Etude et prospective foncières autour de la gare RER de Caudéran	Etude et prospective foncières autour de la gare RER de Caudéran. Identifier les fonciers stratégiques, identifier les points de dureté foncière, identifier les conditions de mutation foncière et les outils fonciers à mettre en place, assurer une veille foncière.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Assurer une veille foncière Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif
LAF Dir foncier DGA	BORD - Etude et prospective foncières autour de l'axe du bus express, en lien avec les démarches d'études urbaines	Etude et prospective foncières autour de l'axe du bus express, en lien avec les démarches d'études urbaines. Identifier les fonciers stratégiques, identifier les points de dureté foncière, identifier les conditions de mutation foncière et les outils fonciers à mettre en place, assurer une veille foncière.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Assurer une veille foncière Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif
LAF Dir foncier DGA	BORD - Etude et prospective foncières dans le secteur Aliénor, en lien avec les démarches d'études urbaines	Etude et prospective foncières dans le secteur Aliénor, en lien avec les démarches d'études urbaines. Identifier les fonciers stratégiques, identifier les points de dureté foncière, identifier les conditions de mutation foncière et les outils fonciers à mettre en place, assurer une veille foncière.	0 €	0 €	Assurer une veille foncière Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif
LAF Dir foncier DGA	BORD - Etude et prospective foncières dans le secteur entre Brazza et Niel, en lien avec les démarches d'études urbaines	Etude et prospective foncières dans le secteur entre Brazza et Niel, en lien avec les démarches d'études urbaines. Identifier les fonciers stratégiques, identifier les points de dureté foncière, identifier les conditions de mutation foncière et les outils fonciers à mettre en place, assurer une veille foncière.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Assurer une veille foncière Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif
LAF Dir foncier DGA	BORD - Stratégie foncière : co-construction, co-mise en œuvre, ciblage et mobilisation des secteurs de convention EPF.	L'objet de la fiche action est d'organiser et mettre en œuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics, etc. L'objectif est de partager avec les élus et services communaux, en continu, la connaissance : - des enjeux fonciers du territoire communal et métropolitain (ZAN, ressources foncières, marchés fonciers et immo, etc.) - des besoins fonciers pour les politiques publiques (aménagement, habitat, nature, équipements, etc.) Dans le but de déterminer et anticiper des actions opérationnelles et réglementaires d'encadrement (ZAD, etc.), de négociation, d'étude de faisabilité (fiche de lot, etc.), ou de maîtrise du foncier, en accord avec le PPI foncier de BM et de l'EPF. Conformément au contexte communal et aux besoins en matière d'habitat, une attention particulière sera portée sur les enjeux liés à la mobilisation des périmètres de convention avec l'EPF, et au ciblage de nouveaux périmètres potentiels de convention avec l'EPF.	0 €	0 €	Assurer une veille foncière Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
LAG Dir habitat DGA	BORD - Aire d'accueil des gens du voyage	Réalisation d'une aire d'accueil des Gens du Voyage de 15 emplacements (soit 30 places) sur la rive droite de Bordeaux (Brazza) conformément aux prescriptions du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. Le projet est en attente depuis 2021 de l'approbation du nouveau PPR1	3 350 000 €	0 €		
LAG Dir habitat DGA	BORD - Concession d'aménagement pour la requalification du centre historique de Bordeaux	La concession d'aménagement pour la requalification du centre historique de Bordeaux a pour objectif la revalorisation de l'habitat en centre historique de Bordeaux. Elle intervient en continuité de la Concession d'aménagement 2014 - 2022, et doit permettre de poursuivre les avancées obtenues par cette dernière. Un ensemble d'objectifs en matière de réhabilitation, de production de logements sociaux, de mixité fonctionnelle et sociale, est attaché à cette concession. Un volet coercitif en matière d'habitat indigne est également présent.	11 400 000 €	4 150 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Accompagner financièrement le programme	Réaliser l'opération Accompagner financièrement le programme
LAG Dir habitat DGA	BORD - Création d'une opération d'aménagement pour la requalification du centre ancien de Bordeaux	Le Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés s'achèvera en 2025. La mise en œuvre de ce programme aura permis de développer l'offre de logements locatifs sociaux en centre historique par opération de recyclage d'îlots dégradés, de développer des actions en matière de lutte contre l'habitat indigne et le mal-logement, de travailler au développement du confort urbain par la réhabilitation d'espaces publics de proximité, de réhabiliter et/ou créer des équipements publics. Pour autant, la nécessité d'une intervention publique sur ce secteur paraît nécessaire à concevoir à l'issue du PNRQAD afin de poursuivre l'action et favoriser son développement au vu des évolutions du centre historique. Il sera donc proposé de lancer la procédure de création d'une nouvelle opération d'aménagement pour la requalification du centre historique à l'été 2023. La première étape (2023-2025) consistera à réaliser les études et la concertation préalable à la définition du projet.	2 000 000 €	2 000 000 €	Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lancer des consultations Initier la démarche Mener la concertation	Valider les suites opérationnelles de l'étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer aux études Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Accompagner financièrement le programme Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement
LAG Dir habitat DGA	BORD - Opération programmée d'amélioration de l'habitat de renouvellement urbain copropriétés dégradées (OPAH CD)	La troisième OPAH-RU conduite sur le centre de Bordeaux s'est dotée en 2017 d'un volet « traitement des copropriétés en difficulté ». Elle constituait le volet incitatif du projet de revitalisation du centre historique « Bordeaux [Re]Centres ». Cette action ainsi que le Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) métropolitain, pour la période 2019-2022, ont confirmé des dysfonctionnements spécifiques aux copropriétés du centre ancien de Bordeaux (petites copropriétés désorganisées et désordres relevant insalubrité ou péril). A cela, s'ajoute également le contexte des effondrements des immeubles de la rue de la Rousselle, renforçant ainsi la nécessité de déployer une politique publique ad hoc. Afin de poursuivre le développement de son action à destination des copropriétés du centre historique, Bordeaux Métropole souhaite aujourd'hui déployer une Opération programmée d'amélioration de l'habitat volet copropriétés dégradées (OPAH CD) comprenant des missions de repérage et diagnostic d'une part et d'accompagnement d'autre part.	672 500 €	672 500 €	Signer une convention Lancer des consultations Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Accompagner financièrement le programme	Accompagner financièrement le programme Signer une convention Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAG Dir habitat DGA	BORD - POURSUITE DES EXPERIMENTATIONS D'HABITAT PARTICIPATIF	Poursuivre les expérimentations d'habitat participatif sur le ville de Bordeaux	36 000 €	0 €	Assurer une veille foncière Céder ou acheter le foncier Accompagner financièrement le programme Signer une convention Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Initier la démarche Lever les préalables fonciers	Mener la concertation Valider le programme Céder ou acheter le foncier Signer une convention Faire de la réserve foncière Accompagner financièrement le programme Participer à la démarche/au dispositif Participer aux négociations
LAG Dir habitat DGA	BORD - Projet de renouvellement urbain Joliot Curie : pôle culturel de la Benauges	Dans le cadre du projet urbain Joliot Curie, la construction d'un pôle culturel est prévue. Elle vise à conforter et requalifier l'offre d'équipements culturels existants dans le quartier de la Benauges : l'antenne du conservatoire, qui ne dispose pas de lieu dédié, ainsi que la bibliothèque, qui ne dispose pas de locaux suffisants et qui est amenée à être démolie dans le cadre du projet de restructuration du centre commercial. Le pôle culturel sera implanté sur le secteur nord de la parcelle de l'ancien collège Jacques Ellul. Les objectifs du futur pôle culturel sont : - Une nouvelle offre pour la rive droite, ancrant les pratiques artistiques et culturelles à la Benauges. Il s'agit d'y installer durablement l'antenne du conservatoire, en augmentant sa capacité d'accueil (ambition 400 élèves) pour un rayonnement élargi, la bibliothèque « augmentée » et une salle de spectacle polyvalente adaptée aux spectacles d'arts de la scène - Faire du pôle un véritable lieu de vie qui anime le quartier tant dans sa programmation intérieure qu'extérieure, sur la future place parvis, vers Galin. Leur rôle actuel, à la fois social et de proximité pour le secteur de la Benauges, sera préservé. - Un équipement « co-conçu » avec les habitants : une programmation participative, notamment pour la bibliothèque. La maîtrise d'ouvrage de cet équipement est portée par la Ville de Bordeaux. Les travaux sont prévus à ce jour sur la période 2026-2028. Bordeaux Métropole est sollicitée pour un cofinancement à la réalisation de cet équipement au titre de son règlement d'intervention Politique de la Ville. L'équipement est cofinancé par l'ANRU. Remarque concernant le règlement d'intervention de la politique de la ville sollicité par la présente fiche : Le nouveau contrat de ville intégrera les évolutions de la géographie des quartiers prioritaires et des territoires de veille et entraînera des adaptations du règlement d'intervention au titre de la politique de la ville de Bordeaux Métropole. Aussi, les demandes de financement seront étudiées dans le cadre de ces nouveaux dispositifs.	17 000 000 €	1 000 000 €	Participer à l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Accompagner financièrement le programme Céder ou acheter le foncier	Réaliser l'opération Céder ou acheter le foncier Formaliser la demande de financement
LAG Dir habitat DGA	BORD-PRU Aubiers-Lac-Coordination, partenariat, volet logement et fonds de concours	Une mission d'actualisation du projet urbain d'Aubiers-Lac a été lancée par Bordeaux Métropole fin 2016. Cette mission confiée à l'agence Flint a permis d'aboutir à une première version du plan guide finalisée en 2018, actualisée en 2019 qui a servi de base aux négociations pour la convention avec l'ANRU signée en 2020. Dans le cadre de la mission de plan guide, le programme d'actions est désormais arrêté. La présente fiche concerne uniquement les interventions liées à la coordination du projet, à l'ingénierie, aux volets logement et foncier, et aux fonds de concours. Elle est complétée par d'autres fiches concernant des interventions sous maîtrise d'ouvrage directe de Bordeaux Métropole ou ville de Bordeaux pour les équipements publics sous sa maîtrise d'ouvrage. 1. Volet habitat : Réhabilitation des logements sociaux et reconstitution de l'offre. 2. Volet ingénierie et coordination : A travers ce volet, Bordeaux Métropole prévoit différentes actions : marché d'AMO Architecte coordinateur pour 4 ans lancé depuis 2021, marché d'OPCU – OPCIC pour 4 ans lancé depuis 2021, poursuite d'études thématiques (études environnementales, stationnement, sécurité et situation préventive...), démarche d'évaluation du PRU. Le coût global est estimé sur ce volet à 911 552 € TTC sur 3 ans et 235 000 EUR TTC pour la 4ème année. La Ville de Bordeaux participe au cofinancement des études d'AMO dans le cadre du suivi pré-opérationnel et opérationnel du PRU : mission d'AMO architecte coordinateur, concertation et démarche d'évaluation. Pour l'OPCU, un cofinancement sera demandé à l'ensemble des maîtres d'ouvrage. 3. Volet Maison du projet : recrutement d'un animateur par la Métropole	1 146 552 €	1 146 552 €	Accompagner financièrement le programme Lever les préalables fonciers Céder ou acheter le foncier Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Mener la concertation Lancer des consultations Réaliser les études préalables Établir le bilan financier de l'opération Signer une convention Établir le programme Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Participer aux négociations Participer à la démarche/au dispositif Accompagner financièrement le programme Céder ou acheter le foncier Participer aux études Formaliser la demande de financement Valider le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Mener la concertation
LAG Dir habitat DGA	BORD - PRU Aubiers-Lac - Développement de l'offre de soins et de santé	Bordeaux Métropole est sollicitée pour une subvention dans le cadre de son règlement de la politique de la ville. Remarque concernant le règlement d'intervention de la politique de la ville sollicité par la présente fiche : Le nouveau contrat de ville intégrera les évolutions de la géographie des quartiers prioritaires et des territoires de veille et entraînera des adaptations du règlement d'intervention au titre de la politique de la ville de Bordeaux Métropole. Aussi, les demandes de financement seront étudiées dans le cadre de ces nouveaux dispositifs.	450 000 €	90 000 €		

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAG Dir habitat DGA	BORD - PRU Aubiers-Lac - Nouveau centre d'animation du Lac	<p>Le centre d'animation du Lac est actuellement installé, cours des Aubiers, en rez-de-chaussée d'un bâtiment appartenant à Aquitanis. Les locaux sont vétustes et trop exigus pour les activités nombreuses du centre et ne permet pas de développer l'offre dans un quartier en forte attente. Dans le cadre du PRU des Aubiers-Le Lac conventionné avec l'ANRU, il est acté la construction d'un nouveau centre d'animation dans les alcôves libérées par la démolition de l'ancien siège d'Aquitanis, permettant ainsi de répondre aux mieux aux besoins identifiés.</p> <p>Bordeaux Métropole est sollicité pour une subvention dans le cadre de son règlement d'intervention de la politique de la ville.</p> <p>Remarque concernant le règlement d'intervention de la politique de la ville sollicité par la présente fiche :</p> <p>Le nouveau contrat de ville intégrera les évolutions de la géographie des quartiers prioritaires et des territoires de veille et entrainera des adaptations du règlement d'intervention au titre de la politique de la ville de Bordeaux Métropole. Aussi, les demandes de financement seront étudiées dans le cadre de ces nouveaux dispositifs.</p>	2 997 917 €	599 583 €	<p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p> <p>Participer à l'étude</p>	<p>Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)</p> <p>Céder ou acheter le foncier</p> <p>Accompagner techniquement une démarche/une étude</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Réaliser l'opération</p> <p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p> <p>Formaliser la demande de financement</p> <p>Mener la concertation</p>
LAG Dir habitat DGA	BORD-PRU Aubiers-Lac - Nouvelle Ecole de Cirque	<p>L'Ecole de Cirque de Bordeaux, équipement culturel majeur de la métropole est actuellement installée sur un foncier appartenant à GPMB. Cette occupation précaire et temporaire doit prendre fin dans quelques mois pour permettre la réalisation d'un projet immobilier dans le cadre de l'opération des Bassins à Flots. Pour répondre à l'un des objectifs majeurs du PRU des Aubiers - Le Lac qui est de renforcer l'attractivité du quartier, il a été acté d'implanter la nouvelle Ecole de Cirque dans le quartier. Cet équipement de rayonnement métropolitain et régional développera également une offre de proximité grâce au développement d'actions spécifiques en lien avec le nouveau groupe scolaire des Aubiers, le centre d'animation du Lac et le réseau d'acteurs présents sur le quartier. Une participation de Bordeaux Métropole est sollicitée dans le cadre de son règlement d'intervention de la politique de la ville.</p> <p>Remarque concernant le règlement d'intervention de la politique de la ville sollicité par la présente fiche :</p> <p>Le nouveau contrat de ville intégrera les évolutions de la géographie des quartiers prioritaires et des territoires de veille et entrainera des adaptations du règlement d'intervention au titre de la politique de la ville de Bordeaux Métropole. Aussi, les demandes de financement seront étudiées dans le cadre de ces nouveaux dispositifs.</p>	5 000 000 €	1 000 000 €	<p>Lever les préalables fonciers</p> <p>Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)</p> <p>Céder ou acheter le foncier</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p> <p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p>	<p>Accompagner techniquement une démarche/une étude</p> <p>Réaliser l'opération</p> <p>Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)</p> <p>Céder ou acheter le foncier</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Formaliser la demande de financement</p> <p>Mener la concertation</p> <p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p>
LAG Dir habitat DGA	BORD - PRU Grand Parc : Coordination, partenariat et volet logement	<p>Suite à l'étude pré opérationnelle de l'agence Leclerc en 2014, poursuite de la mise en œuvre du Projet de renouvellement urbain du Grand Parc.</p> <p>La présente fiche concerne uniquement les interventions liées à la coordination du projet, à l'ingénierie et au volet logement. Elle est complétée par d'autres fiches concernant des interventions sous maîtrise d'ouvrage directe de Bordeaux Métropole. Afin de relier facilement ces dernières au projet global, le titre de chacune est précédé de la mention "PRU Grand Parc ».</p> <p>Pour cette fiche, plusieurs volets sont concernés :</p> <p>1. volet habitat :</p> <p>Bordeaux Métropole intervient à plusieurs niveaux dans le cadre de son règlement d'intervention au titre de la politique de la ville.</p> <p>Tout d'abord, elle peut intervenir sur les programmes de réhabilitation des logements sociaux, dans les conditions définies dans le cadre du règlement.</p> <p>Ce volet inscrit dans le règlement d'intervention étant lié à l'éligibilité et au niveau d'ambition des projets des bailleurs, un chiffrage n'est pour l'instant pas possible.</p> <p>2. volet ingénierie et coordination ;</p> <p>A travers ce volet, Bordeaux Métropole prévoit différentes actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marché d'AMO Architecte coordinateur - Marché d'OPCU - Etude de sureté de prévention situationnelle <p>Le coût global est estimé sur ce volet à 576 000 € HT sur 4 ans (portage par la Ville).</p> <p>Bordeaux Métropole participe au cofinancement des études dans le cadre du RI à hauteur de 25%</p> <p>3. Volet voiries et espaces publics :</p> <p>Les interventions sous maîtrise d'ouvrage directe de Bordeaux Métropole font l'objet de fiches spécifiques suivant le programme d'actions détaillé.</p> <p>Pour information, la clé de répartition financière est la suivante : 95% budget RU (dir Habitat), 5% FIC.</p> <p>Le parc étant par ailleurs soutenu dans le cadre du RI Nature.</p>	576 000 €	144 000 €	<p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p>	<p>Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement</p> <p>Participer à la démarche/au dispositif</p>

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAG Dir habitat DGA	BORD - PRU Grand Parc : Escargot	<p>Le bâtiment occupé par le centre d'animation du Grand Parc est un bâtiment emblématique du quartier. Conçu par les architectes Gilles Autier et Guy Pessard en 1964, son architecture rappelle l'enroulement d'une coquille d'escargot. Il est identifié dans le PLU comme une construction remarquable en application du Code de l'urbanisme : construction à préserver et à mettre en valeur pour des motifs d'ordre architectural, urbain, historique et / ou culturel. Cependant, il est nécessaire d'entreprendre des travaux de réhabilitation et de réaménagement de cet équipement. Une étude de faisabilité et de préprogrammation a été confiée au groupement composé de Ville ouverte, ANA Ingenierie et Scénographic.</p> <p>Ce projet de réhabilitation poursuit plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégrer l'équipement dans une dynamique globale - Mettre en avant une dominante jeunesse - Programmer un équipement d'intérêt général - Rayonner au-delà du quartier <p>Bordeaux Métropole est sollicité pour une subvention dans le cadre de son règlement d'intervention.</p> <p>Remarque concernant le règlement d'intervention de la politique de la ville sollicité par la présente fiche : Le nouveau contrat de ville intégrera les évolutions de la géographie des quartiers prioritaires et des territoires de veille et entraînera des adaptations du règlement d'intervention au titre de la politique de la ville de Bordeaux Métropole. Aussi, les demandes de financement seront étudiées dans le cadre de ces nouveaux dispositifs.</p>	7 320 000 €	500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération Réaliser l'étude Participer aux études Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
LAG Dir habitat DGA	BORD - PRU Grand Parc : Maison du projet	<p>Signature de la convention partenariale pour l'aménagement et l'animation d'une maison du projet pour le PRU du Grand Parc le 3 décembre 2016 pour une durée initiale de 3 ans (jusqu'en juin 2019) puis prolongation du dispositif par avenants jusqu'au 30 juin 2023.</p> <p>Nouvelle convention prévue pour poursuivre les missions de la maison du projet jusqu'au 30 juin 2028. Signataires : Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, Aquitania, Incité, SNI (Société nationale immobilière), Polyclinique Bordeaux Nord et Vilogia.</p> <p>La Maison du Projet est un lieu d'animation, dédié aux habitants et usagers du quartier pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - informer et communiquer sur le PRU global et les opérations ; - proposer des temps de rencontre et d'échanges pédagogiques ; - réunir les conditions pour une meilleure appropriation du projet. <p>La participation de Bordeaux Métropole à la Maison du Projet est la prise en charge d'un poste d'animateur pour la durée de la convention et des avenants.</p>	239 216 €	133 056 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif
LAG Dir habitat DGA	BORD - [Re]Centres/PNRQAD : actions logements et d'accompagnement des MOA Ville	<p>PNRQAD : dans le respect de la convention 2011-2017 prolongée par avenant en 2018, Bordeaux Métropole participe à la mise en oeuvre du projet sur les volets suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - volet logement (recyclage foncier) ; - volet espaces publics et équipements sous MOA Ville (fonds de concours) ou autre (crèche des Doutes par le CCAS) ; - volet action économique sous maîtrise d'ouvrage InCité (fonds de concours) pour un hôtel d'entreprise de centre urbain ; <p>Les autres interventions sur les espaces publics sous maîtrise d'ouvrage Bordeaux Métropole font l'objet de fiches spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pôle territorial de Bordeaux : trame douce (Leyteire-Broca-Gratiolet, rue Lalande, rues identifiées suite à l'Appel à projet Trame douce, Rue Ravez) ; - volet aménagements de proximité pour le Jardin des Remparts (maîtrise d'ouvrage Bordeaux Métropole). 	8 553 422 €	400 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner financièrement le programme Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Mener la concertation
LAG Dir habitat DGA	BORD - Réorganisation des dispositifs Emmaüs BAF	<p>Emmaüs Bassins à flot – dans le cadre du projet urbain des bassins à flot (arrière base) nécessité de réorganiser les dispositifs d'Emmaüs qui accueillent de 100 à 120 personnes (Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) + 6 chalets dédié au service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) + 10 chalets MOUS ROM gérés par le COS+ 3 Chalets Ville de Bordeaux).</p> <p>AOT entre le Port de Bdx et Emmaüs a pris fin en décembre 2022. Parallèlement, l'agrément d'Emmaüs pour le CHRS s'est terminé également fin 2022. A priori, l'Etat ne renouvelera pas cet agrément auprès de l'association et confirme que la construction d'un nouveau CHRS n'est pas dans les perspectives.</p> <p>Position de la Ville de Bordeaux à réinterroger quant à son souhait de conserver un accueil très social sur site ou de développer de nouvelles structures sociales: un programme mixte de logements familiaux et structure collective (type résidence sociale ou pension de famille) pourrait être proposé.</p>	0 €	0 €		
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Expérimentation Espaces Temporaires d'Insertion et Logements Temporaires d'Insertion sur le territoire métropolitain	<p>Dans le cadre de la stratégie départementale de résorption des squats, conduite en partenariat avec l'Etat, Bordeaux Métropole s'engage à mettre en oeuvre des solutions d'hébergement à destination des publics vivant en squats ou bidonvilles, en complément des dispositifs de droit commun existants.</p> <p>Les communes qui le souhaitent peuvent ainsi accueillir un ETI et/ou un LTI et prendre leur part dans la résorption des squats installés sur leur territoire, dans une logique de solidarité métropolitaine.</p>	9 123 977 €	9 123 977 €	Réaliser les travaux Réaliser les études préalables	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider le programme Participer aux négociations Faire de la réserve foncière Participer à la démarche/au dispositif
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Mise en oeuvre du Permis de louer/diviser/déclaration de mise en location	<p>Mobilisation d'un service d'instruction des permis de louer/diviser/déclarations de mise en location, sur des périmètres identifiés afin de lutter efficacement contre le mal logement et améliorer la qualité du parc locatif privé. A ce jour, les communes ayant manifesté leur intérêt pour ces outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne sont : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Bègles, Carbon Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Haillan, Lormont, Mérignac, Parempuyre, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave d'Ornon.</p> <p>Des ateliers seront organisés entre mai et septembre 2023 afin de déterminer les nouveaux périmètres d'intervention, intégrer éventuellement de nouvelles communes et préciser les moyens RH nécessaires à l'instruction des dossiers concernés par les nouveaux périmètres définis.</p>	255 000 €	255 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAG Dir habitat DGA	MULTI - OPAH Copropriétés Dégradées multisites	Le Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété (POPAC métropolitain) adopté en 2019 s'est achevé en octobre 2022. Ce programme avait pour objectif d'apporter une réponse globale aux difficultés rencontrées par les copropriétés repérées comme étant en situation de fragilité avec une cible de 26 copropriétés. Le bilan présenté en octobre 2022 aux partenaires est satisfaisant : 80% des objectifs ont été atteints, 21 copropriétés sur les 26 envisagées au départ ayant fait l'objet d'un diagnostic multicritère et d'un accompagnement adapté. L'évaluation a préconisé la mise en œuvre, entre autres, d'une opah-cd multisites pour 4 copropriétés considérées en difficulté et pour lesquelles le POPAC n'a pas été suffisant pour un retour à un fonctionnement normal : «Godard A B C» (240 logements) au Bouscat, « Mozart » à Bordeaux (100 logements), « Hameau de Bourbon 1 et 2 » à Floirac (224 logements), objet du présent contrat. Le lancement opérationnel est prévu pour le 1er trimestre 2024.	1 300 000 €	1 300 000 €	Lever les préalables fonciers Lancer des consultations Initier la démarche Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Accompagner financièrement le programme Valider le programme Signer une convention Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAG Dir habitat DGA	MULTI - PRU Joliot Curie : Coordination, ingénierie et fonds de concours	Le projet de renouvellement urbain Joliot Curie est composé de plusieurs axes d'interventions : habitat, équipements, espaces publics, commerces et activités économiques. La présente fiche concerne les interventions de Bordeaux Métropole liées à la coordination du projet, à l'ingénierie, aux volets logement et foncier, et aux fonds de concours. Elle est complétée par d'autres fiches concernant des interventions sous maîtrise d'ouvrage directe de Bordeaux Métropole. 1. Ingénierie et coordination du projet de renouvellement urbain Ce volet regroupe les missions de pilotage et de coordination du projet de renouvellement urbain assurées par Bordeaux Métropole. Ces missions s'appuient sur plusieurs prestations externalisées : l'accord cadre d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi du projet, ainsi qu'un ensemble d'études complémentaires en lien avec le pilotage du projet. Le coût global de ce volet est estimé à 2M € sur la période du CODEV 6 (2024-2027). Il comprend : - la mission d'architecte-urbaniste coordinateur pour le suivi et la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain - les missions d'élaboration des études préalables de programmation des espaces publics et des équipements publics inscrits au plan guide. Pour les espaces publics : voiries, places, parvis, parcs, projets d'agriculture urbaine... - Appui aux démarches de concertation - Appui à l'élaboration des procédures opérationnelles et réglementaires - Mission d'OPCU et d'OPCIC - Mission d'évaluation in itinere du PRU - Autres études spécifiques selon besoin. Un cofinancement des communes de Bordeaux, Cenon et Floirac sera demandé pour certaines de ces études, selon le règlement d'intervention en vigueur. 2. Maison du projet et occupation provisoire de l'ancien collège Jacques Ellul Bordeaux Métropole porte, pour les besoins du PRU, le projet d'occupation provisoire de l'ancien collège Jacques Ellul à la Benaige et finance l'investissement ainsi que l'ingénierie liés à l'installation de la Maison du projet dans ces locaux. Les travaux sont estimés à 2 270 000 € et sont prévus en 2024. 3. Fonds de concours 3.1 Mobilisation du règlement d'intervention de Bordeaux Métropole en matière de politique de la ville sur des équipements publics inscrits au plan guide. - construction du pôle culturel de la Benaige sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Bordeaux - reconstruction de la salle Sellier sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Cenon - aménagement de la sous face de l'estacade et installation d'équipements sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Cenon - construction de l'école Léo Lagrange sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Cenon - projet de maison des associations dans le quartier de la Benaige (projet au stade de réflexion). Les équipements dont la réalisation est prévue sur la durée du présent CODEV font l'objet de fiches dédiées. 3.2 Mobilisation du règlement d'intervention habitat - Participation de Bordeaux Métropole à la réhabilitation de la tour Epicea de la cité Sellier sous maîtrise d'ouvrage de Domofrance. 4. Volet foncier Réalisation et animation du protocole foncier récapitulant les procédures foncières liées au projet de renouvellement urbain en lien avec les services fonciers de Bordeaux Métropole. Notamment : - Acquisitions, déclassements, cessions de fonciers nécessaires au projet, - Mise à disposition de foncier par convention d'occupation pour des projets en lien avec le PRU. Sur la période du CODEV 6 , Bordeaux métropole s'engage notamment à travailler avec la Ville de Floirac sur les modalités de mise en œuvre d'un projet porté par la Ville d'occupation transitoire sur l'ancien restaurant "Chez Carmen" dont le foncier appartient à Bordeaux Métropole.	70 000 000 €	4 570 000 €	Céder ou acheter le foncier Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention Établir le programme Lancer des consultations Établir le bilan financier de l'opération Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser l'étude Accompagner financièrement le programme Mener la concertation	Participer à la démarche/au dispositif Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement Participer aux études Formaliser la demande de financement Signer une convention Mener la concertation Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer aux négociations Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
LAH Dir de la nature DGA	BORD - Emergence d'un réseau de fermes urbaines sur la commune de Bordeaux	Fiche générique pour formaliser un soutien en ingénierie sur l'identification de nouveau site pouvant accueillir une ferme urbaine, ainsi que sur le montage de projet le cas échéant.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Mener la concertation
LAH Dir de la nature DGA	BORD - LIFE Biodiver'Cité - pollution lumineuse et biodiversité	Dans le cadre du plan d'action Biodiver'cité, Bordeaux Métropole porte des actions de préservation de la biodiversité vis à vis de la pollution lumineuse. Des sites d'importance écologique ont été déterminés et des actions seront mises en œuvre en maîtrise d'ouvrage déléguée sur les communes concernées.	350 000 €	280 000 €	Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude Réaliser les travaux Initier la démarche Établir le programme	Accompagner financièrement le programme Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAH Dir de la nature DGA	BORD - Parc naturel et agricole métropolitain - Parc des Jalles - Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain	cf préambule pour le descriptif de l'action métropolitaine à l'échelle de l'OAIM Parc des Jalles Spécifiquement sur le périmètre Parc des Jalles de la commune de Bordeaux : projets en MOA BM études écologiques structurantes : - REB : étude faune flore 4 saisons et rédaction du plan de gestion écologique - Parc des Berges : étude faune flore 4 saisons et rédaction du plan de gestion écologique - site Jallère - village andalou : projet de site naturel de compensation projets en MOA BM Maisons Portes Chemins prioritaires : Ouvrages belvédères sur le Parc des Berges (MOE + travaux) Grand tour du Lac (MOE), Accès sud REB (MOE), Projet agroécologique de la Jallère projets d'investissement en MOA villes fonds de concours BM RI nature : petit tour du lac	1 400 000 €	0 €	Céder ou acheter le foncier Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Réaliser l'étude Établir le programme Mener la concertation Réaliser les travaux Lever les préalables fonciers Réaliser les études préalables Établir le bilan financier de l'opération Assurer une veille foncière Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Accompagner financièrement le programme	Valider le programme Participer aux études Accompagner financièrement le programme Formaliser la demande de financement Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC
LAH Dir de la nature DGA	BORD - PRU Grand Parc : Ferme urbaine	Aménagement de la ferme urbaine du Grand Parc : - bâtiment d'exploitation - substrat de culture - système d'irrigation	150 000 €	0 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération
LAH Dir de la nature DGA	BORD - SECTEUR STRATEGIQUE DE BORDEAUX NORD - Création d'une zone de compensation dans le secteur Labarde	L'objectif est d'étudier la faisabilité d'un projet de Site Naturel de Compensation (SNC) sur ce territoire (compensation par l'offre). De nombreux préalables sont encore à lever avant d'avoir la certitude que ce secteur peut effectivement obtenir l'agrément SNC. Un état initial du site a déjà été réalisé, ainsi qu'un diagnostic pollution et un diagnostic archéologique. L'ensemble de ces éléments permettra de déterminer le périmètre exact de ce SNC et de rédiger un plan de gestion complet. Ce plan de gestion pourrait faire l'objet d'une demande d'agrément auprès du ministère de la Transition écologique. Si un agrément est obtenu la mise en œuvre opérationnelle pourra démarrer conformément au plan de gestion (travaux de génie écologique). Des échanges ont déjà eu lieu avec la ville de Bordeaux propriétaire du site : la ville souhaite rester propriétaire du site et souhaite qu'en parallèle du projet de SNC, la faisabilité d'une extension de la centrale photovoltaïque au sud soit étudiée. Le budget de travaux de restauration écologique dans le cadre d'un SNC reste à définir (rendu du diagnostic écologique complet au mois de juin 2023 - et préconisations de renaturation d'ici à l'automne 2023). Si ce projet aboutissait, BM prendra en charge l'intégralité des dépenses concernées.	0 €	0 €	Lever les préalables fonciers Établir le programme Réaliser les travaux Signer une convention Réaliser la prestation Réceptionner les travaux Réaliser l'étude Initier la démarche Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Valider le programme Participer à la démarche/au dispositif Signer une convention Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - 2ème campagne de résorption du bruit	Bordeaux métropole lance une deuxième campagne de résorption du bruit. Il s'agit de réaliser des audits acoustiques gratuits et de financer des travaux d'isolation acoustique dans les logements identifiés comme points noirs du bruit routier métropolitain sur 7 secteurs répartis sur 8 communes : 1/ Bd Roosevelt -Albert 1er : Bordeaux, Bègles, Talence ; 2/ Route de Toulouse Nord : Bordeaux, Bègles, Talence, Villenave d'Ornon ; 3/ Cours Portal - Verdun : Bordeaux ; 4/ Av de Bordeaux Austin Comte : Carbon, Blanc ; 5/ Av de la Marne : Bordeaux, Mérignac ; 6/ Av de Lattre de Tassigny : Bordeaux, Mérignac, Eysines ; 7/ Cours Joliot Curie Nord : Bordeaux, Cenon. Au total, ce sont environ 1 000 logements qui potentiellement éligibles au dispositif. 1M€ de travaux sont prévus, en estimant un taux de passage à l'acte d'environ 10% et une animation de la démarche par un prestataire acousticien.	1 500 000 €	1 500 000 €	Réaliser l'étude Accompagner financièrement le programme	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Brazzaligne - Requalification de voies ferroviaires en partie désaffectées en promenades douces	Le projet consiste à aménager des promenades douces et à installer de nombreuses plantations (arbres le long des voies, fleurissement du talus) sur une emprise ferroviaire dont le périmètre s'étend depuis le pont Bouthier à Bordeaux Bastide jusqu'au chemin de Lissandre à Lormont, en incluant la parcelle et les voies ferrées de la demi-Lune à Cenon. Les aménagements sont simples et réversibles, en utilisant et en valorisant l'existant, afin de conserver l'identité du lieu. Une 1ère phase à consister à planter des arbres tout le long du linéaire de la Brazzaligne sur des délaissés de voirie, de 2019 à 2021. Une 2ème phase, débutée à l'automne 2021 et en cours d'achèvement, a consisté à aménager et à planter la parcelle Demi-Lune, ainsi que son emprise ferroviaire. Une aire de jeux et de loisirs a ainsi été confortée et complétée, une chêneraie de 80 sujets a été plantée, et les talus ont été agrémentés de vivaces et d'arbustes. Cet espace, devenu un véritable espace de nature et de biodiversité, sera également un espace de vie amélioré, en capacité d'accueillir à l'avenir des manifestations. La livraison est prévue au plus tard au mois de juin. L'étude de faisabilité de l'aménagement du tronçon Brazza-Lissandre est en cours. Des réflexions sont menées en parallèle avec la SNCF, concernant les autorisations requises d'aménagement de l'emprise ferroviaire, puis de son ouverture au public.	6 454 800 €	0 €	Réaliser l'étude pré opérationnelle Valider les études réalisées par le délégataire Réaliser les travaux Accompagner financièrement le programme Signer une convention Établir le programme	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Études "1 Million d'arbres" sur des sites d'activation	6 sites font l'objet d'une étude de préprogrammation par l'agence d'urbanisme en 2023 dans le cadre de l'opération "Plantons 1 million d'arbres". Ces différentes propositions sont à étudier et à préciser dans le cadre du contrat, et à réaliser pour partie si possible. Ces sites sont: Bordeaux Nord, la zone d'activité d'Eysines rue Mermoz, le secteur du Burk commun à Pessac et Mérignac le long du Peugue, les aménagements de ripisylves le long du Gua en rive droite, le secteur Morlette/Jean Zay à Cenon et le tissu périurbain entre Blanquefort et Le Taillan-Médoc.	2 000 000 €	2 000 000 €	Établir le programme	
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Identification et préservation de Zones de ressourcement	Dans le cadre du programme européen life biodiversité et résilience, il est prévu de "créer" et de préserver 5 zones de ressourcement sur la métropole. Cette mesure s'inscrit également dans le programme d'action du PPBE "identifier et préserver des zones clames". La dimension sonore occupe donc une part centrale dans la caractérisation du ressourcement. 1/ caractériser le ressourcement à travers la production d'un outil simple d'évaluation du caractère ressourçant d'un parc public. 2/ tester cet outil sur 1 parc en 2023 et 4 parcs en 2024 et élaborer des plans d'action pour améliorer le ressourcement et préserver les 5 parcs. 3/déploiement des plans d'action et de leurs outils et process, 4/ diffusion de la démarche d'évaluation et des outils d'aide à l'amélioration et à la préservation du ressourcement. au delà de Bordeaux métropole et des communes porteuses des parcs identifiés comme secteurs d'expérimentation, 2 partenaires : l'Agence d'urbanisme et le laboratoire de recherche CNRS Passages. 215 000 € pour évaluer, améliorer et préserver le ressourcement de 5 parcs d'ici 2027. Les parcs pressentis : le bois du Burck, les sources du Peugue et/ou le forêt du Bourgailh, la forêt du Taillan, la réserve écologique des Barails, le delta vert de Bègles.	140 000 €	140 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié. Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financés hors FIC par l'opération. Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.	35 000 000 €	30 000 000 €	Réaliser la prestation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement
LAI Dir urbanisme DGA	BORD - Bâtiment frugal bordelais	Accompagnement de la démarche pour promouvoir une architecture frugale par la délivrance d'un label bâtiment frugal bordelais (à compléter)	385 200 €	385 200 €	Initier la démarche Établir le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAI Dir urbanisme DGA	BORD - Brazza : Pilotage de l'opération d'aménagement	<p>Situé au débouché du pont Chaban-Delmas sur la rive droite bordelaise, Brazza est une opération d'aménagement d'intérêt métropolitain réalisée en urbanisme négocié. Le projet prévoit le développement à terme de 4800 logements tout en participant à la dépollution et à la renaturation d'un site initialement composé pour partie de friches industrielles. Le programme intègre également le développement de 35 000m² d'artisanat, 50 000m² d'activités économiques (bureaux, loisirs, commerces) et d'équipements publics (2 groupes scolaires, 1 gymnase et 1 collège). Environ 9000 nouveaux habitants sont attendus sur ce quartier à haute valeur paysagère.</p> <p>L'opération est menée en régie par les équipes de Bordeaux Métropole et de la Ville de Bordeaux. Une mission d'AMO Conseil a été confiée au groupement mené par Youssef Tohmé en 2018 pour suivre la conception du quartier. L'opération est entrée en phase opérationnelle depuis 2019, les premières livraisons de logements ont eu lieu en 2021.</p> <p>La présente fiche regroupe les actions de pilotage et sécurisation du projet (étude pré opérationnelles, étude et procédures réglementaires et foncières, audit) de suivi de la qualité du projet (AMO Conseil), de la coordination des différents acteurs (volet OPC) et des mesures de suivi environnemental.</p>	5 500 000 €	2 500 000 €	<p>Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser l'étude pré opérationnelle Prendre la confirmation de décision de faire Mener la concertation Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Céder ou acheter le foncier Lever les préalables fonciers Valider l'étude Lancer la DUP Assurer une veille foncière Créer, suivre ou clôturer un Projet Urbain Partenarial (PUP) Accompagner financièrement le programme Réaliser les études préalables Aider à la commercialisation des lots Établir le programme Établir le bilan financier de l'opération Lancer des consultations</p>	<p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer aux études Accompagner financièrement le programme Céder ou acheter le foncier Valider le programme Signer une convention Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Formaliser la demande de financement</p>
LAI Dir urbanisme DGA	BORD - Brazza Sud	Au regard de la mutabilité foncière de ce secteur et suite à l'étude de capacité urbaine, il s'agit de poursuivre la réflexion sur l'évolution de ce secteur d'activités par la définition d'un projet urbain, architectural et paysager. Celui-ci permettra d'encadrer et d'accompagner les projets publics et privés au bénéfice du territoire, en complémentarité des quartiers environnants existants et en cours de réalisation, valorisant le déjà là et le développement des mobilités (bus express, Brazzaligne...).	200 000 €	200 000 €	<p>Valider l'étude Réaliser l'étude pré opérationnelle</p>	<p>Participer aux études Valider les suites opérationnelles de l'étude Mener la concertation</p>
LAI Dir urbanisme DGA	BORD - Brazza - Volet foncier de l'opération d'aménagement	Gestion des mutations foncières pour la réalisation du nouveau quartier Brazza (occupations, cessions, acquisitions, dossier de DUP).	75 000 000 €	48 000 000 €	<p>Créer, suivre ou clôturer un Projet Urbain Partenarial (PUP) Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Établir le bilan financier de l'opération Faire de la réserve foncière Initier la démarche Établir le programme Lever les préalables fonciers Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider l'étude Lancer des consultations Aider à la commercialisation des lots Accompagner financièrement le programme Céder ou acheter le foncier Mener la concertation Assurer une veille foncière Lancer la DUP</p>	<p>Céder ou acheter le foncier Valider le programme Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Accompagner financièrement le programme Valider les suites opérationnelles de l'étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune</p>
LAI Dir urbanisme DGA	BORD - Patrimoine mondial	Coordination de la gestion de Bordeaux, port de la Lune sur la liste du patrimoine mondial. Organisation des réunions du Comité Local UNESCO Bordeaux. Contribution à la vie des réseaux nationaux et internationaux du patrimoine mondial	301 400 €	301 400 €	<p>Accompagner financièrement le programme Participer à l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider l'étude Initier la démarche Établir le programme</p>	<p>Valider le programme Participer à la démarche/au dispositif</p>

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAI Dir urbanisme DGA	BORD - Porte métropolitaine du Lac	<p>Il s'agit d'une étude de définition des futures stratégies urbaines innovantes et de pré-programmation urbaine, économique, architecturale, sociologique, paysagère, de mobilités, environnementale et climatique sur le secteur "Aliénor" (qui intègre le Casino, le boulevard Aliénor, le secteur de Latule et le secteur Daney), d'un périmètre provisoire d'environ 314 ha au nord de Bordeaux. Véritable porte d'entrée métropolitaine, ce secteur visant à intégrer la démarche "Métropole à vivre" et toutes ses composantes, est également un territoire d'expérimentation.</p> <p>Une réflexion globale est donc à mener sur ce grand secteur urbain à dominante commerciale, qui recouvre des problématiques sur de nombreuses thématiques (économie, patrimoine, intensification urbaine, foncier, logement, environnement, mobilité intelligente, transition énergétique et climatique,...), avec un fort volet expérimental et disruptif. Comment faire la ville de demain ? C'est le défi du secteur Aliénor, porte d'entrée nord de Bordeaux, encadré entre les bassins à flots et les boulevards au sud, les berges du Tasta, Bordeaux Lac et Ginko à l'ouest, le quartier du stade et la rocade au nord et le pont d'Aquitaine et Bacalan à l'est.</p> <p>L'étude proposée sera déclinée en 3 missions spécifiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une étude de définition innovante des futures stratégies urbaines opérationnelles (intégrant un diagnostic objectif et partagé) ; 2. L'élaboration d'un plan d'aménagement à la fois exemplaire, pertinent et opérationnel, accompagné d'un pré-programme de construction chiffré ; 3. Une mission transversale de co-construction citoyenne du projet et d'accompagnement au changement. <p>L'étude devrait durer environ 20 mois à compter de son lancement, prévu fin 2023.</p>	500 000 €	500 000 €	<p>Participer à l'étude</p> <p>Réaliser l'étude</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Valider l'étude</p> <p>Prendre la confirmation de décision de faire</p> <p>Initier la démarche</p> <p>Céder ou acheter le foncier</p> <p>Faire de la réserve foncière</p> <p>Assurer une veille foncière</p>	<p>Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain</p> <p>Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune</p> <p>Accompagner techniquement une démarche/une étude</p> <p>Participer à la démarche/au dispositif</p>
LAI Dir urbanisme DGA	BORD - Poursuite de l'aménagement de la ZAC de la berge du lac / GINKO	<p>Poursuite de l'aménagement de la ZAC concédée à BOUYGUES. La Métropole poursuivra le pilotage du projet, le suivi des travaux d'aménagement et les reprises progressives d'ouvrage. La Ville réalise les équipements publics de superstructure prévus au Programme des équipements publics (PEP) à l'exception du second groupe scolaire sous MOA Bordeaux Métropole. Le Département réalise un collège d'une capacité de 700 élèves, ainsi qu'un gymnase.</p> <p>Cette fiche ne comprend pas la participation de Bordeaux Métropole au busage du fossé, à l'aménagement de la voie verte et les actions relatives à l'avenue des Quarante Journaux.</p> <p>A ce stade, 2 ilots restent à urbaniser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ilot A2-1 en berges du Lac, destiné à un programme de logements; - Ilot B3-1b destiné à un programme mixte comprenant des logements et un équipement public à vocation culturelle en RDC. <p>Cette partie du programme nécessite une évolution des documents cadre de la ZAC : dossier de réalisation modificatif n°6 et avenant au traité de concession n°8.</p> <p>La clôture de l'opération est à prévoir fin 2025.</p>	0 €	0 €	<p>Créer, suivre ou clôturer une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)</p>	<p>Accompagner techniquement une démarche/une étude</p>
LAI Dir urbanisme DGA	BORD - Quartier du Stade	<p>Accompagner Urbain des Bois dans le développement d'un quartier écologique exemplaire préservant les qualités paysagères du site, respectant le principe de zéro artificialisation et limitant les émissions carbone. Engager la concertation préalable et mettre en œuvre un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) pour participer au financement des futurs équipements publics rendus nécessaires par les mutations à venir.</p>	11 970 000 €	11 970 000 €	<p>Valider l'étude</p> <p>Établir le bilan financier de l'opération</p> <p>Mener la concertation</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p> <p>Créer, suivre ou clôturer un Projet Urbain Partenarial (PUP)</p>	<p>Mener la concertation</p> <p>Valider le programme</p> <p>Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain</p> <p>Accompagner techniquement une démarche/une étude</p>
LAI Dir urbanisme DGA	BORD - RI écoles hors OAIM : école élémentaire Cocteau	<p>Participation métropolitaine à l'agrandissement des écoles communales hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, dans le cadre du règlement d'intervention.</p>	8 101 457 €	600 000 €	<p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p> <p>Signer une convention</p>	<p>Formaliser la demande de financement</p> <p>Signer une convention</p>
LAI Dir urbanisme DGA	BORD - RI écoles hors OAIM : école Naujac	<p>Participation métropolitaine à l'agrandissement des écoles communales hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, dans le cadre du règlement d'intervention.</p>	1 802 762 €	751 151 €	<p>Signer une convention</p> <p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p>	<p>Formaliser la demande de financement</p> <p>Signer une convention</p>
LAI Dir urbanisme DGA	BORD - RI écoles hors OAIM : école Trébod	<p>Participation métropolitaine à l'agrandissement des écoles communales hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, dans le cadre du règlement d'intervention.</p>	9 758 000 €	2 500 000 €	<p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p> <p>Signer une convention</p>	<p>Signer une convention</p> <p>Formaliser la demande de financement</p>
LAI Dir urbanisme DGA	BORD - ZAC Bastide Niel	<p>Mise en œuvre opérationnelle de la ZAC selon les termes du Traité de concession signé avec la SAS Bastide Niel et le dossier de réalisation de la ZAC approuvé par le conseil en mars 2016.</p> <p>Procédure de modification de la ZAC et du Traité de concession à valider pour tenir compte de l'évolution de la ZAC.</p> <p>Négociations foncières auprès de la SNCF : Travail sur la libération du faisceau ferroviaire avec travaux de reconstitution des fonctions de retournement à réaliser (financement par BxM). Objectif de libération 2025</p>	113 830 000 €	8 162 399 €	<p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Créer, suivre ou clôturer une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)</p> <p>Lever les préalables fonciers</p>	<p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Céder ou acheter le foncier</p>

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAI Dir urbanisme DGA	MULTI - Accompagnement de la mutation de la route de Toulouse	Accompagnement de la mutation sous les angles urbains, architecturaux et paysagers en lien avec le projet de requalification de la Route de Toulouse (traité en parallèle par la DG Mobilité): Etude menée conjointement par l'A'urba et la Fab En repartant de la précédente étude menée par l'A'Urba (2004/2005), et d'un état des lieux des mutations opérées et des coups-partis, la présente étude vise à identifier les fonciers mutables, faire état des règles d'urbanisme (PLU) et outils d'aménagement (PPC) actuellement en vigueur. L'étude vise ainsi à proposer une lecture et une programmation communes à l'échelle des façades des 4 villes desservies par la Route de Toulouse : Bègles, Bordeaux, Talence et Villenave-d'Ornon. Cette approche devra se faire en coordination avec la DG Mobilité afin de gérer les interfaces espaces publics du projet de requalification de la Route de Toulouse. Sur la base d'un diagnostic partagé, il s'agira de proposer une vision prospective sur les perspectives d'évolution du secteur, présentée en plusieurs scénarii à horizon de 10-20 ans, pour mettre en évidence les atouts et les contraintes de ce territoire, déterminer les éventuels freins qu'il conviendrait de lever, les potentialités et les spécificités sur lesquelles s'appuyer pour élaborer un schéma d'intentions.	0 €	0 €	Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Valider les suites opérationnelles de l'étude
LAI Dir urbanisme DGA	MULTI - Etude mutation des axes et tissus du Bus Express Gare St Jean-St Aubin	La Métropole souhaite porter une réflexion afin d'accompagner les mutations des axes et des tissus de l'axe du Bus Express Gare St-Jean-St Aubin, du point de vue urbain, architectural et paysager. L'étude, portée par l'A-urba a pour double objectif : 1- évaluer la mutabilité des rives des axes pour proposer des orientations et des outils au service de la qualité paysagère et résidentielle des secteurs urbains traversés ; 2- assurer l'articulation des avenues avec les quartiers qui les bordent. Identifier les opportunités de transformation en faveur des trames verte et bleue. Revalorisation/création des aménités. Mise en réseau d'espace public et/ou de polarités.	0 €	0 €	Initier la démarche Valider l'étude Participer à l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme
LAI Dir urbanisme DGA	MULTI-Poursuite de l'aménagement des ZAC Garonne Eiffel et St Jean Belcier		0 €	0 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif
LAI Dir urbanisme DGA	MULTI - Ville-Port	Suite au concours d'idées Europan 16 et au travail mené avec les trois équipes lauréates, il convient d'amorcer la mutation urbaine de ce secteur par un projet d'urbanisme tactique en accompagnement de la mutation économique et énergétique de ce territoire, et en lien avec la valorisation de la Garonne. Il s'agit d'intensifier les usages sur ce territoire industriel, de participer à sa résilience, de l'ouvrir à l'ensemble des habitants et de mieux connecter le port au territoire métropolitain. Il convient de se doter d'un AMO pour la mise en oeuvre du projet d'urbanisme tactique et l'accompagnement de la mutation de ce territoire.	600 000 €	600 000 €	Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Initier la démarche Lancer des consultations	Mener la concertation Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la démarche/au dispositif Participer aux négociations
MAE Dir dév éco DGDE	BORD - Appel à manifestation d'intérêt (AMI) AIRE Fonciers économiques : site "Bordeaux Cardinal Richaud"	Ingénierie de Bordeaux Métropole et accompagnement de la commune dans la sélection d'un opérateur.	0 €	0 €	Initier la démarche Lancer des consultations	Participer à la démarche/au dispositif
MAE Dir dév éco DGDE	BORD - Bordeaux secteur Dangeard	Ce secteur est concerné par deux opérations AIRE, l'implantation d'IKOS et des projets privés. Au vu des enjeux économique et réglementaire, et en tenant compte de faisabilités déjà réalisées, un travail d'accompagnement des projets et de réalisation de travaux viaires sont à mener en identifiant les espaces de mutations possibles en périphéries de ces opérations.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Initier la démarche	Participer à la démarche/au dispositif
MAE Dir dév éco DGDE	BORD - Brazza - Expérimentation d'une opération de BRS (Bail Réel Solidaire)	Dans le cadre du projet urbain Brazza, sous pilotage de la Direction de l'Urbanisme de Bordeaux Métropole, une expérimentation relative à la mise en œuvre d'une opération en partie à vocation économique, selon le principe du Bail Réel Solidaire (BRS) est à organiser. Il s'agit d'identifier en amont le foncier visé, le programme et les acteurs (bailleurs, foncières...) susceptibles de l'opérer. Il s'agit ensuite d'étudier la faisabilité de sa mise en œuvre. En fonction de l'évolution du cadre juridique qui se précise progressivement depuis la loi 3DS, une expérimentation du BRS à vocation économique pourrait être effectuée sur Brazza.	0 €	0 €	Initier la démarche Réaliser l'étude pré opérationnelle Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif
MAE Dir dév éco DGDE	BORD - Etude et actions en vue de structurer la filière du recyclage et du réemploi		0 €	0 €	Initier la démarche Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer aux études Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAE Dir dév éco DGDE	BORD - Ikos supermarché du réemploi	Ikos est un collectif d'acteurs ESS engagés dans le secteur du réemploi et de la seconde vie des objets (Le Relais Gironde, Compagnons bâtisseurs, R3, Atelier d'éco solidaire, Eco Agir, Recyclerie sportive, ENVIE Gironde, Echange Nord Sud, Livre vert, ...). Son objectif est de construire un bâtiment de massification mutualisé pour les objets de seconde main collectés sur la Métropole, qui soit aussi le siège social de ses membres, un lieu de tri et valorisation des objets collectés, un lieu de recherche et développement sur l'économie circulaire, ainsi qu'un lieu de ressource pédagogique pour les jeunes générations autour du réemploi. Par ailleurs, Ikos envisage des créations de lieux de vente sur Bordeaux, dans des secteurs de forte fréquentation. L'appui de la Métropole sur ce projet est déterminant, sur le terrain métropolitain fléché pour le projet à Bordeaux Nord ainsi que sa cession.	20 000 000 €	1 500 000 €	Accompagner financièrement le programme	Participer à la démarche/au dispositif
MAE Dir dév éco DGDE	BORD- Mise au point d'un protocole d'aménagement dans et autour du Marché d'intérêt national de Bordeaux Brienne	Mise au point et suivi d'un protocole tripartite d'aménagement concernant le MIN de Bordeaux Brienne et ses abords, avec la Régie du MIN et l'EPA Bordeaux Euratlantique (modification des accès au MIN, modification du périmètre du MIN, projets rue Clément Thomas etc..)	0 €	0 €		
MAE Dir dév éco DGDE	BORD - Participation à la gouvernance et au financement de l'évènement GSEF2025 à Bordeaux	La ville de Bordeaux accueillera en octobre 2025 le Forum International GSEF2025. Cet évènement de dimension internationale sera coorganisé par les 4 niveaux de collectivité (Région, Département, Métropole et ville de Bordeaux). Une équipe dédiée (internalisée ou externalisée) aura en charge la programmation ainsi que l'ensemble de l'organisation de ce Forum qui se déroulera du 29 au 31 octobre 2025 au Palais des Congrès et sur l'ensemble du territoire de la ville de Bordeaux et de la métropole	0 €	0 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude Réaliser l'opération Accompagner financièrement le programme
MAE Dir dév éco DGDE	BORD - Projet de développement du Marché d'intérêt national de Bordeaux Brienne	Suite au Comité de pilotage réuni le 13 avril 2021 sous la présidence de M. Anziani des dispositions ont été arrêtées. Un groupe de travail composé d'élus dont la présidente du CA du MIN a été constitué pour définir plus précisément le projet de développement du marché avec la création d'un pôle d'excellence alimentaire et les modalités d'engagement de chacun des partenaires. Des études pour approfondir les éléments financiers et juridiques en fonction des ambitions décidées ont été menées. Cette phase doit se traduire par la présentation d'une délibération portant sur les ambitions et le montage juridique du projet de développement du MIN au Conseil de la métropole et au Conseil d'administration du MIN. Un calendrier plus détaillé reste à établir, sachant que l'objectif général est de permettre de choisir l'outil juridique et opérationnel en 2023, la consultation d'opérateurs en suivant et un démarrage des travaux d'ici 2024. En parallèle et dans les prochains mois, la Métropole devrait se prononcer sur l'opportunité d'acquérir des surfaces en RDC de projets situés en périphérie du MIN sous maîtrise d'ouvrage privée.	0 €	0 €		
MAE Dir dév éco DGDE	BORD - Requalification Zone d'activités Grand Stade	Bordeaux Métropole doit aujourd'hui répondre à la problématique de permettre la possibilité de poursuivre un développement économique tout en stoppant la logique d'expansion et d'artificialisation (et respecter la ZAN) ? Une des réponses passera notamment par la mutation des ZAE existantes : • il faut qu'elles se transforment, qu'elles puissent accueillir plus d'emplois tout en se désartificialisant (renaturer les espaces imperméabilisés) • qu'elles s'ouvrent à plus de multifonctionnalité pour accroître les flux locaux en mode doux tout en réduisant au global les déplacements et mixer les usages dans les zones d'activités (des zones vivante et vivables 7 jours sur 7) • qu'elles intègrent les enjeux de la transition notamment sur les espaces publics, par plus de végétalisation, de mobilités douces, sécurisation des flux des marchandises et des personnes... • qu'elles offrent à leurs entreprises et leurs salariés de nouveaux services de proximité pour rester attractives (restauration, équipements de proximité, logistique du dernier km...) Une étude en cours doit permettre : • de proposer un plan de remise à niveau et de modernisation des espaces publics donner plus de qualité et d'efficacité à la zone (voirie, mobilité douces, réseaux, énergies, végétalisation – millions d'arbres...) • d'accompagner les entreprises et propriétaires de la zone à s'engager sur leur terrain dans cette dynamique et faire monter en gamme l'ensemble de la zone (logique gagnant – gagnant pour les entreprises, la collectivité initiant la dynamique) • d'engager une démarche active et partenariale avec les entreprises et propriétaire pour améliorer leur patrimoine bâti : isolation des bâtiments, végétalisation, production énergie, capture carbone... (kit entreprises, évaluation impact carbone via Netcarbon, conseil isolation bâtiments : décret tertiaire...); ex 2 diagnostics en cours en lien avec la DGTERE. Avec cette démarche, il y a l'idée d'animer un collectif d'entreprises et de redynamiser la zone.	500 000 €	500 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lancer des consultations Céder ou acheter le foncier Accompagner financièrement le programme Assurer une veille foncière Lever les préalables fonciers Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	500 000 €
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	BORD - Chahuts	Le festival Chahuts met chaque mois de juin les arts de la parole à l'honneur grâce à des performances, des spectacles, des rencontres et des débats autour du théâtre, du conte, du slam, de la poésie, de la chanson, de la lecture, du récit... Sa programmation se décline à la fois en spectacles, en commandes in situ et en projets participatifs, d'artistes régionaux, nationaux et internationaux. Le festival propose également des rencontres issues d'un travail mené avec des publics et différents partenaires culturels, socio-culturels et éducatifs des quartiers de la politique de la ville et notamment du quartier Saint-Michel de Bordeaux, lieu d'enclavement de l'association organisatrice.	905 000 €	140 000 €	Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	BORD - Escale du livre	L'association Escales Littéraires Bordeaux Aquitaine soutient l'économie du livre, la création littéraire, les écrivains et illustrateurs dans toutes ses actions pour permettre l'accès de tous les publics aux livres et à la lecture. Temps fort de ses actions, la manifestation L'Escalade du livre est à la fois un festival de créations, de rencontres littéraires et un salon du livre aujourd'hui reconnu comme l'une des dix plus importantes manifestations littéraires nationales, accueillant chaque année éditeurs, auteurs, illustrateurs, journalistes... de toute la France et de l'étranger.	2 600 000 €	600 000 €	Signer une convention Accompagner financièrement le programme Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	BORD - Festival La Ruche	<p>Le TnBA, Centre Dramatique National, a pour mission de défendre la création contemporaine et de s'ancrer sur un territoire. Avec le festival de la Ruche, il met en lumière des artistes aussi prolifiques que divers en partageant différentes étapes de la création d'un spectacle (écriture du texte, recherche de coproducteurs, dernière résidence avant la création...).</p> <p>Le festival de La Ruche est l'occasion pour le grand public et le public professionnel de se faufiler dans les salles de répétition, de découvrir des lectures, des maquettes, des phases très abouties et d'autres en chantier, avec comme dénominateurs communs la joie communicative, le plaisir du jeu et des mots, celui de construire et d'élaborer ensemble.</p> <p>Il s'associe avec des partenaires du territoire comme la Manufacture Atlantique, le Glob théâtre et les scènes nationales de la Région.</p> <p>Le maintien de ce festival sur le Codev6 n'est pas confirmée, la directrice actuelle prenant sa retraite en décembre 2023. La confirmation de la poursuite d'une manifestation comme celle-ci dans le projet de la future équipe dirigeante est prématurée.</p>	724 000 €	80 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	BORD - FIFIB Festival international du film indépendant de Bordeaux	<p>2023 – 12e édition</p> <p>Le FIFIB - Festival International du Film Indépendant de Bordeaux est un rendez-vous incontournable pour les cinéphiles friands de films indépendants. Décalé, étrange, drôle, romantique ou engagé, la programmation poursuit chaque année son objectif de promotion de l'indépendance d'esprit, et de la liberté de création et d'innovation. De la romance au thriller, de la comédie au drame, le FIFIB explore le cinéma indépendant à travers une programmation éclectique et internationale qui réunit près de 30 000 spectateurs à chaque édition.</p> <p>Pendant une semaine, des réalisateurs du monde entier sont en lice pour remporter l'un des prix décernés par le jury dont le Grand Prix, les Prix du Long Métrage, le Prix du Court Métrage et le Prix Contrebande.</p> <p>En plus des projections, le FIFIB organise des rencontres, des master-classes et des soirées festives.</p>	2 000 000 €	104 000 €	Accompagner financièrement le programme Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	BORD - In situ	<p>Créé en 2014, le marathon littéraire INSITU est une manifestation mêlant littératures étrangères et patrimoine qui fait résonner textes et lieux insolites de l'agglomération. Chaque année en juillet une quinzaine de lectures publiques sont ainsi mises en voix par des comédiens dans des lieux méconnus ou traditionnellement fermés au grand public.</p> <p>Le choix des textes est confié aux bibliothécaires des villes partenaires et se fait en regard des lieux investis.</p> <p>Les toits de la base sous-marine, les anciennes usines Béghin Say, le terrain d'entraînement des joueurs de l'UBB, les serres Carmen Serra, la chocolaterie Cémol... sont quelques exemples de lieux découverts lors de précédentes éditions.</p>	58 000 €	15 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	BORD - Musical écran	<p>Créé en 2015, Musical Ecran est un festival unique en France : il est la seule manifestation entièrement dédiée au documentaire musical. D'année en année, il confirme sa réputation avec une fréquentation qui s'étend bien au-delà de la région, des invités de renom et des projets de collaboration européenne.</p> <p>Agrémentant sa programmation de projections de rencontres avec des réalisateurs et professionnels du cinéma et de soirées thématiques, il réunit près de 6000 personnes chaque automne.</p>	540 000 €	80 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	BORD - Nuit des Bibliothèques	<p>Portée par la ville de Bordeaux et coordonné par la Bibliothèque de Bordeaux dans le cadre de la coopération entre bibliothèques, la Nuit des bibliothèques est un événement festif et fédérateur créé en 2017 qui offre au grand public la possibilité de découvrir de façon originale les collections et les services des bibliothèques du territoire de Bordeaux Métropole.</p> <p>A l'instar de la Nuit européenne des musées, la Nuit des bibliothèques s'inscrit dans une démarche de développement de coopération entre les bibliothèques de la métropole. Il vise à promouvoir le territoire métropolitain et la vitalité de ses bibliothèques, premier réseau culturel de proximité. Il participe de manière plus générale à la promotion de l'offre culturelle métropolitaine autour du livre et de la lecture.</p>	380 000 €	20 000 €	Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Réaliser l'opération Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	BORD - Pouce !	<p>2023 – 12e édition</p> <p>Le Centre de Développement Chorégraphique National La Manufacture CDCN organise sur Bordeaux et ses environs POUCE !, un festival de danse contemporaine unique dédié exclusivement au jeune public dès le très jeune âge, avec un programme d'une trentaine de représentations dont une vingtaine à destination des scolaires, complétées d'actions d'éducation artistique et culturelle, d'ateliers de pratiques artistiques à expérimenter collectivement et de temps de culture chorégraphique.</p> <p>Les représentations ont lieu à La Manufacture CDCN ainsi que dans les villes et structures partenaires impliquées dans le projet.</p> <p>Temps fort et unique de la région (et rare sur le territoire national) POUCE ! se déploie sur différentes communes de la métropole (Bordeaux, Lormont, Floirac, Bruges, Ambarès-et-Lagrave, Saint-Médard-en-Jalles...) mais aussi en Charente-Maritime, où le CDCN est aussi implanté.</p> <p>Le festival favorise ainsi la circulation des publics et des œuvres et renforce la sensibilisation à l'art chorégraphique.</p>	640 000 €	80 000 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	BORD - Quatuor à Bordeaux/Vibre !	<p>L'association Quatuors à Bordeaux organise chaque printemps, en alternance sur une période de 3 ans, le festival Vibre ! deux années consécutives, et le Concours International de Quatuors à cordes la troisième année, tous dirigés artistiquement par le Quatuor Modigliani.</p> <p>La dernière édition de concours était en 2022. La prochaine sera en 2025</p> <p>Les festivals seront quant à eux en 2024, 2026 et 2027</p> <p>En 2021, Vibre ! avait réuni 2000 spectateurs dans un contexte extrêmement contraint d'accueil des publics (jauge limitée à 33% et distanciation physique dues au contexte de pandémie).</p> <p>Durant 15 jours, le festival reçoit des quatuors à cordes parmi les plus prestigieux de la scène française et internationale aux côtés de jeunes formations prometteuses.</p> <p>Près de 70 musiciens se produisent ainsi à l'occasion d'une quinzaine de concerts. Conférences et projections enrichissent la programmation pour évoquer les liens entre le quatuor à cordes et d'autres disciplines artistiques.</p> <p>Vibre ! est aussi un temps de pédagogie et de travail pour de jeunes quatuors invités à bénéficier d'un programme d'accompagnement spécifique, répondant aux besoins des jeunes musiciens à un moment charnière de leur parcours. Outre des master-classes (souvent publiques), les formations sont sensibilisées à des sujets essentiels trop souvent négligés par les cursus traditionnels tels que monter son répertoire, respecter les bonnes postures, trouver un instrument...</p>	1 000 000 €	60 000 €	Signer une convention Accompagner financièrement le programme Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	BORD - Relache !	<p>L'Association ADMAA (Association Des Musiques Alternatives en Aquitaine) plus connue sous le nom d'Allez Les Filles, fait partie du paysage culturel bordelais et métropolitain depuis 25 ans. Au fil des années, son activité initiale d'organisation de concerts s'est enrichie de nouvelles formes artistiques, s'adaptant aux attentes des publics et aux transformations sociétales.</p> <p>Le festival Relâche propose ainsi une quarantaine de concerts, bals et animations musicales estivales dans l'espace public bordelais. Majoritairement gratuits, les enjeux de ces événements sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - faire découvrir des artistes et des esthétiques musicales actuelles rock, soul, blues, reggae... - soutenir des groupes émergents, - insérer socialement et professionnellement les équipes et artistes, - sensibiliser les publics aux musiques actuelles. <p>Près de 40 000 personnes profitent chaque année du festival qui s'étend de mai à septembre.</p>	1 800 000 €	140 000 €	Accompagner financièrement le programme Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	BORD - RI Plan piscines - Création bassin nordique à Stéhélin	La ville de Bordeaux souhaite transformer le bassin extérieur de Stéhélin en bassin Nordique	1 000 000 €	1 000 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Réaliser l'opération Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	BORD - RI Plan piscines / Grand Parc	La ville de Bordeaux a formalisé une demande de fonds de concours au titre du RI Plan piscines concernant le projet de réhabilitation de la piscine du Grand Parc dont la livraison est programmée au cours de l'été 2023. Au regard des éléments communiqués dans le dossier de demande, la contribution métropolitaine dans le cadre de ce règlement d'intervention est évaluée à 749 786,87 €.	750 000 €	750 000 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Réaliser l'opération Signer une convention
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	BORD - RI Plan piscines / Judaïque	La ville de bordeaux souhaite procéder à des travaux de réhabilitation de la piscine Judaïque. Dossier non déposé à ce jour.	2 500 000 €	2 500 000 €	Accompagner financièrement le programme Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Signer une convention Réaliser l'opération

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MULTI - Carnaval des 2 rives	<p>Créé en 1996, le Carnaval des deux rives investit les deux rives de la Garonne chaque année en mars et développe en amont une dynamique de création sur plusieurs mois en lien avec les opérateurs à caractère social du territoire métropolitain et plus particulièrement des 4 communes du GPV et de Bordeaux.</p> <p>Il propose aux habitants des quartiers prioritaires, principalement les enfants, de participer à des ateliers de préparation de la parade, des animations musicales ainsi que des concerts. Les temps d'apprentissages et d'échanges sont encadrés notamment par des artistes.</p> <p>Le point d'orgue de ces ateliers se concrétise par la parade du Carnaval, chaque année au mois de mars qui réunit près de 40.000 personnes tout le long de son parcours.</p> <p>Le Carnaval fédère ainsi des personnes et des acteurs autour d'un projet artistique et social qui fait sens dans l'esprit des participants. Il crée du lien social et donne corps au « territoire ».</p> <p>La direction artistique de l'événement est confiée depuis 2015 à des artistes.</p> <p>Après Charlie Le Mindu (de 2015 à 2017) puis Guillaumit (de 2018 à 2020), elle a été confiée en 2021 aux artistes Grems (arts visuels, musiques) et Skorpion Dancer (danse). Ces directions confèrent à l'événement une qualité et une ambition artistique plus prégnantes ainsi qu'un rayonnement national plus grand.</p> <p>Manifestation co-portée par Bassens, Bordeaux, Cenon, Floirac et Lormont.</p>	700 000 €	60 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MULTI - Démon	<p>Initié par la Philharmonie de Paris en 2010, Démon est un dispositif d'enseignement musical collectif d'une durée de 3 ans, destiné à des enfants de 7 à 12 ans éloignés des lieux de pratique culturelle, vivant dans des quartiers relevant de la politique de la ville ou des territoires ruraux et n'ayant jamais pratiqué la musique. Le projet s'appuie sur un partenariat éducatif fort entre des musiciens professionnels et des travailleurs et animateurs sociaux (centres sociaux, centres de loisirs, associations...).</p> <p>Dès 2016, Bordeaux Métropole s'est associée à la démarche aux côtés du Département de la Gironde, avec pour villes métropolitaines Bouliac (première promotion 2016-2019), Bordeaux, Gradignan et Floirac (première et deuxième promotions 2019-2023 exceptionnellement allongée d'une année à la suite de la pandémie de Covid-19).</p> <p>A l'issue de la seconde promotion en juin 2023, plus de 200 enfants de la Métropole et de la Gironde ont ainsi pris part à l'aventure musicale et citoyenne Démon.</p> <p>Les objectifs du programme Démon sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lever les freins sociaux et culturels liés à l'image de la musique classique par la pratique artistique et la fréquentation des institutions culturelles (répétitions ouvertes, etc.), - stimuler le développement personnel de chaque enfant en renforçant sa capacité de concentration et d'attention à l'autre par la pratique collective, - initier un travail pédagogique innovant par l'association de compétences éducatives complémentaires, - encourager les actions de diffusion en lien avec les acteurs culturels de proximité et créer un ancrage musical avec le territoire de vie des enfants et un développement sur le long terme, - soutenir la fonction parentale d'apprentissage en renforçant les liens parents-enfants. 	1 200 000 €	80 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MULTI - FAB Festival international des Arts de Bordeaux Métropole	<p>Le FAB - Festival international des Arts de Bordeaux Métropole fera vibrer le territoire métropolitain de sa programmation innovante et ambitieuse dédiée aux créations de spectacles vivants régionales et internationales. Festival pluridisciplinaire coconstruit avec les acteurs culturels et institutionnels du territoire, le FAB allie temps forts dans l'espace public et performances en salle. Il accueille chaque année une trentaine de compagnies internationales, nationales et régionales dont les créations permettent 150 rencontres artistiques.</p> <p>L'édition 2022 a réuni 100 000 spectateurs en très grande majorité hors les murs, un pari réussi pour le festival qui souhaite aller davantage à la rencontre du public. L'espace public, présent dès les premières années du festival (Dominoes en 2016, Carabosse en 2017, le QG sur les quais Saint Michel en 2018 et 2019) sera ainsi renforcé en 2023 et offrira de nouvelles explorations. Le travail initié sur le fleuve Garonne, ses affluents, les plans d'eau, les zones humides... devient un axe fort de la manifestation dont la ligne éditoriale s'articulera autour de propositions artistiques le long du fleuve Garonne, sur les deux rives du Sud au Nord de la ville, et des traversées d'Est en Ouest pour les sources et ses affluents.</p>	4 000 000 €	640 000 €	Accompagner financièrement le programme Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MULTI - Lettres du monde	<p>Chaque année en novembre, le festival Lettres du monde réunit une vingtaine d'écrivains du monde entier, illustrateurs, traducteurs, éditeurs autour d'un titre, fil rouge de la programmation. Pendant une dizaine de jours, les auteurs se déplacent sur l'agglomération et en Nouvelle-Aquitaine pour un programme d'une cinquantaine de rendez-vous littéraires avec le public. Les rencontres sont organisées en partenariat avec les professionnels du livre et de la lecture publique (bibliothèques, médiathèques, librairies indépendantes), et les établissements scolaires et universitaires.</p>	653 428 €	40 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention Accompagner financièrement le programme	Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MULTI - Trente trente	<p>Initié et porté par la compagnie de théâtre Les Marches de l'été et son metteur en scène Jean-Luc Terrade, Trente Trente défend depuis sa création en 2004, une programmation de formes courtes et hybrides au croisement des disciplines : danse, performance, cirque, musique, théâtre, installation... Réunissant chaque année une trentaine de propositions artistiques, cette manifestation née à Bordeaux poursuit son rayonnement sur la Métropole et en région Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>Surprenant par son format et sa programmation, l'événement suscite la curiosité en offrant une vision plurielle et pointue de la création contemporaine. Dédié aux formes courtes engagées et expérimentales, il convie à découvrir sous forme de parcours des propositions audacieuses, valorisant la richesse et la créativité débridée de la scène locale, nationale comme internationale. Il propose également des workshops encadrés par les artistes de la programmation, ouverts aux amateurs de danse, de performance ou encore de musique... et valorise le processus de création par l'accueil en résidence d'une partie des artistes invités.</p>	840 000 €	60 000 €	Accompagner financièrement le programme Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAG Mis OIM OIN DGDE	MULTI - OIM BIC - Développement des territoires du secteur intra-rocade	<p>Sur les territoires du secteur intra-rocade, en plus des actions portées à la fiche générale "OIM BIC - Pilotage, animation, coordination", Bordeaux Métropole s'engage notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à décliner le schéma de déplacements tous modes en plan d'actions, à en assurer le financement et à en animer le suivi; - plus particulièrement, en matière de déplacements et d'aménagement de l'espace public : * à lever les préalables pour la mise en œuvre de l'étude Arts et Métiers selon validations intervenues en 2023; à réaliser le terminal bus à Arts et Métiers ainsi que les aménagements cyclables; * à réaliser le parking relais Libération; * à lancer les études pour l'aménagement des espaces publics et réaliser les travaux consécutivement aux études, en lien avec les plannings des opérations immobilières et avec la conclusion des accords nécessaires avec les partenaires : esplanade des Antilles, rue Lucie Aubrac, résorption des discontinuités cyclables, accès au campus depuis l'échangeur 16 et en coordination avec la DSP transports, étude d'un tourne-à-gauche vélo sur le cours de la Libération au niveau de Peixotto ... (liste non exhaustive); * à travailler sur une politique de stationnement coordonnée et raisonnée pour gérer les effets de bords des opérations; * à établir un schéma de référence avec les Universités et le SIGDU sur les interventions métropolitaines à prévoir sur le domaine universitaire; * à travailler sur les impacts de la ZFE en matière de déplacements sur le territoire; * à développer une communication dédiée au territoire en matière de mobilité. - à poursuivre la définition de la stratégie environnementale intra-rocade et de ses déclinaisons opérationnelles; - à poursuivre l'intégration du PRU de Saige à la stratégie globale de l'OIM, à travers les espaces publics (voir fiche dédiée) et la création de liens (médiation, communication, création d'interfaces); - à poursuivre le pilotage du secteur Saige-Montaigne-Compostelle et son passage à l'opérationnel; - à conduire les études urbaines Libération et Médoquine prévues au PPA ainsi qu'amorcer leurs déclinaisons opérationnelles; - à valoriser le bois de Thouars par : l'étude d'une liaison avec la coulée verte du campus pour créer une continuité, la mise en place d'une "zone de ressourcement" pilote; - à accompagner les projets du CHU et des Universités pour les arrimer à la vie du territoire. <p>Le détail, les modalités et les plannings de chaque élément constituant ces actions seront précisés au fil de l'exécution du contrat, en fonction des priorités opérationnelles, des opportunités de projet et des ressources mobilisées par Bordeaux Métropole. La fiche sera ainsi affinée et actualisée en cours d'exécution à l'occasion d'avenants, pour tenir compte des validations et délibérations à intervenir. Les actions de la fiche seront abordées avec souplesse en fonction des validations et priorités entérinées par le comité de pilotage de l'OIM BIC et du PPA. Les Communes s'engagent à participer activement aux actions listées, à les faciliter, et à y contribuer selon leurs compétences.</p>	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation Accompagner financièrement le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
MAG Mis OIM OIN DGDE	MULTI - OIM BIC - Pilotage, animation, coordination	<p>L'OIM Bordeaux Inno Campus s'étend sur le territoire de 4 communes : Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan. Elle vise l'accompagnement et la mise en cohérence du développement du territoire : valorisation, innovation, aménagement urbain, mobilités, programmation, économie, paysage, résilience, nature. A ce titre, Bordeaux Métropole mène des actions transverses de portée générale afin de piloter, coordonner et animer l'OIM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diffuser et alimenter une culture commune du projet, animer la communauté de projet; - conduire des actions de communication, de médiation et de valorisation; - co-animer avec l'Etat le projet partenarial d'aménagement; - organiser et conduire la gouvernance de l'OIM; - assurer le suivi de l'opération et produire de la donnée; - accompagner les porteurs de projets, propriétaires fonciers, acteurs économiques... dans une démarche de coordination et de facilitation; - mettre en place les outils opérationnels nécessaires à l'opération; - porter les stratégies environnementales; - promouvoir et développer les mobilités douces; - encourager et promouvoir les démarches d'innovation et d'expérimentation; - coordonner les interfaces avec les autres projets structurants du territoire : déploiement des bus express, réseau de chaleur... <p>Plus particulièrement, Bordeaux Métropole s'engage sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place et animation des ateliers de projets à l'échelle de l'OIM, - mobilisation des équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et architectes-urbanistes-coordonnateurs sur l'ensemble des projets, - développement du réseau des BIC BOX avec les partenaires du PPA, animation et développement des outils de communication, présence sur les salons... - poursuite des PMIE engagés (Bersol et campus), - conduite des études urbaines et réalisation de faisabilités pour encadrer les secteurs mutables, - poursuite de la démarche engagée avec Nobatek sur la qualité environnementale des projets, - mise en place d'un observatoire de l'OIM. <p>Les Communes s'engagent à participer activement aux dispositifs de pilotage, d'animation et de coordination mis en place, et à les alimenter.</p>	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation Accompagner financièrement le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
MAI Dir Tourisme DGDE	BORD - Adaptation du ponton Bastide amont	Adaptation d'un ponton existant en rive droite de Bordeaux pour l'accueil des Bat 3	770 000 €	770 000 €	Accompagner financièrement le programme Réaliser les travaux Réceptionner les travaux	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAI Dir Tourisme DGDE	BORD - Création d'une estacade "carrelet des itinérances" entre le pont de Pierre et le ponton d'honneur	Création d'une estacade " Carrelet des itinérances" pour promouvoir les itinérances douce de Bordeaux Metropole a terre et sur l'eau : offre de services : accueil, renseignement touristique, point réparation vélo, douche et sanitaire pour les équipages en escale au ponton d'honneur.	864 000 €	864 000 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Réaliser l'étude de faisabilité Réceptionner les travaux Accompagner financièrement le programme Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	Participer à la démarche/au dispositif
MAI Dir Tourisme DGDE	BORD - Création d'un ponton Bat3 secteur gare	Création d'un ponton Bat3 dans le secteur Gare / Euratlantique	1 440 000 €	1 440 000 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réceptionner les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP) Accompagner financièrement le programme Participer à l'étude Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser l'étude de faisabilité	Participer à la démarche/au dispositif
MAI Dir Tourisme DGDE	BORD - Création d'un ponton Brazza amont / Parc aux angéliques	Construction d'un ponton mixte à l'usage des Bat3 et des scouts marins	1 440 000 €	1 440 000 €	Réaliser les études préalables Établir le bilan financier de l'opération Réaliser les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser l'étude de faisabilité Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude Réceptionner les travaux Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif
MAI Dir Tourisme DGDE	BORD - Création d'un ponton public devant St Michel	Construction d'un ponton mixte Bat3 et logistique fluviale	1 872 000 €	1 872 000 €	Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser l'étude de faisabilité Accompagner financièrement le programme Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réceptionner les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAI Dir Tourisme DGDE	BORD - Création d'un ponton secteur miroir d'eau	Création d'un ponton secteur miroir d'eau pour améliorer l'accueil des escales événementielles et dans la perspective de l'accueil de navettes de transport de personnes à l'échelle de l'estuaire de la Gironde.	1 440 000 €	1 440 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les travaux Accompagner financièrement le programme Réceptionner les travaux	Participer à la démarche/au dispositif
MAI Dir Tourisme DGDE	BORD - Electrification des postes à paquebots fluviaux	Bordeaux Métropole souhaite équiper 3 postes à paquebots fluviaux de bornes électriques quai des Chartrons. L'objectif de ce projet est de permettre aux paquebots fluviaux de fonctionner à quai sans avoir à faire fonctionner les moteurs thermiques, et ainsi limiter les émissions de gaz à effet de serre en centre ville. Travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage Enedis.	3 188 462 €	3 188 462 €	Réceptionner les travaux Réaliser les travaux	Mener la concertation Participer à la démarche/au dispositif Participer aux négociations
MAI Dir Tourisme DGDE	BORD - Ponton Belvédère (ex ponton rive droite)	Bordeaux Métropole réalise un nouveau ponton rive droite. Ce ponton baptisé "Belvédère", du nom du nouveau quartier en cours d'aménagement a l'ambition de répondre à trois besoins identifiés : la création d'un emplacement pour base avancée du SDIS dont la caserne rive droite va être déplacée sur ce secteur, résoudre la problématique de l'attente des paquebots fluviaux pour le passage du pont de pierre à pleine mer, et enfin créer un poste d'accostage utilisable par les BATcub, en cas de création ultérieure d'une nouvelle ligne de transport de personnes en amont du pont de pierre.	2 130 000 €	2 130 000 €	Réceptionner les travaux Participer à l'étude Accompagner financièrement le programme Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les travaux	Participer à la démarche/au dispositif
MAI Dir Tourisme DGDE	BORD - Projet de ponton mixte : La jetée Bacalanaise	Projet de ponton mixte : création d'un ponton sur le cite de l'ancienne estacade "Brandebourg" : Bat3 , activité sportive, plaisance, pêche.	2 880 000 €	2 880 000 €	Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude de faisabilité Lever les préalables fonciers Établir le bilan financier de l'opération Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études préalables Établir le programme Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réceptionner les travaux Réaliser les travaux Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP)	
MAI Dir Tourisme DGDE	BORD - Soutien à Bordeaux Fête le Vin	Soutien à la manifestation annuelle Bordeaux Fête le Vin	1 182 000 €	560 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Refonte de la signalétique "pontons" publique et privée	Concevoir une charte graphique et une signalétique commune pour tous les pontons de Bordeaux Métropole.	120 000 €	120 000 €	Accompagner financièrement le programme Initier la démarche Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre	<p>Définition d'un schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole.</p> <p>1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir</p> <ul style="list-style-type: none"> - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole, GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boucles locales existantes sur Parempuyre, Artigues, Bouliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc - Des boucles urbaines existent sur certaines communes, Lormont, Pessac, Gradignan... (vérifier les sites internet des communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boucles dans le parc des Jalles - Boucles les randos sur l'eau - ... <p>2) Proposer des boucles de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boucles ainsi créées - Toutes ces boucles seront à faire valider par les communes - Proposer les boucles idéales, en faisant apparaître les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies ferrées, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boucles alternatives pour une mise en œuvre rapide <p>3) Valoriser les boucles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les boucles devront un avoir intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes 	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Valorisation du site Natura 2000 Garonne : Parcours éducatif et d'interprétation du milieu naturel	Création d'une signalétique informative auprès des pontons de Bordeaux Métropole en vue de valoriser et d'interpréter le milieu naturel de la Garonne.	120 000 €	120 000 €	Accompagner financièrement le programme Établir le programme Réaliser les travaux Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaiteront dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambitieux de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Réseau Vélo Express	Le Réseau Vélo Express (ReVe) est un projet phare du 3ème plan vélo métropolitain. Il consiste en la création de 14 itinéraires répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagements cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.	25 000 000 €	25 000 000 €	Initier la démarche Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types : - des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux. - des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment. Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes. En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité. La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022. Ce plan prévoit: - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-618 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune. En pratique: - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: Olivier Westeel 0611911402 - La DG Mobilité ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin exprimé dans le cadre de projets d'aménagements / de voirie demandant l'installation de bornes de recharge, et en cas de prise en charge de l'investissement par le porteur du projet (compter environ 25000€ht par station), la DG Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire. Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE. 2 types de configurations possibles : - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4;6;8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11kW).	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CAE Dir de l'eau	BOUL - Augmentation de la capacité de la station de pompage d'Arcins (eaux usées)	Le projet consiste à doubler la canalisation dans le pont François Mitterrand. une réserve est disponible pour implanter cette 2e canalisation et les pompes ont déjà été doublées pour amener 2 fois plus d'effluents sur l'autre rive. La DIRA a lancé une inspection du franchissement en 2021 et doit nous transmettre les prescriptions pour effectuer les travaux.	900 000 €	900 000 €	Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	
CAE Dir de l'eau	BOUL - Réalisation du SD d'assainissement de Bouliac opération 2 Vimeneay	Réalisation des travaux sur le réseau de la rue Vimeneay	3 000 000 €	2 000 000 €	Lancer des consultations Valider l'étude Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réceptionner les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	Participer à la démarche/au dispositif
CAE Dir de l'eau	BOUL - Réalisation du SD de Bouliac - opération 5 ruisseau des vergnes	Réalisation des travaux sur le réseau proximité ruisseau des vergnes	2 000 000 €	2 000 000 €	Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les travaux Réceptionner les travaux Valider l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lancer des consultations Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets	L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment : Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire Action 18 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable Action 34 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer Action 20 : Frigo anti-gaspi installés Action 30 : Déployer des boîtes à dons dans l'espace public	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écogestes au jardin. Il se décline notamment par la mise en place d'opérations gratuites de broyage des végétaux dans certains centres de recyclage (Bassens, Bordeaux Surcouf, Pessac Bourgaill, St Médard en Jalles) et sur les communes volontaires.	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Compostage de proximité	Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource. Le plan stratégique Déchets a adopté 2 actions déclinées comme suit sur votre commune : - Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison; - Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé.	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CCB Dir strat et MOA PVB	BOUL - Végétalisation et agrandissement de la cours d'école	La Ville souhaite agrandir la cours de son école et la végétaliser afin d'offrir aux enfants un espace de qualité et un îlot de fraîcheur. Il est notamment prévu de créer une nouvelle clôture au sein d'un bois existant afin qu'une partie du bois fasse par la suite partie de la cours de l'école. Cette clôture devra maintenir une transparence entre les 2 côtés du bois (cours et hors cours). Il est notamment demandé que des passages à petite faune soient intégrés régulièrement (tous les 2 à 3 m) au ras du sol, avec une ouverture sur la clôture/ mur de 20 à 30 cm de côté ou de diamètre. La métropole pourra accompagner la Ville selon les termes du RI nature et agriculture.	35 000 €	17 500 €	Participer à l'étude Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Signer une convention Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
CCD Dir funéraire PVB	BOUL - RI Cimetière - Extension du cimetière et aménagements paysagers	Construction clôture extension, agrandissement espace cinéraire, mur enceinte, aménagement allées favorisant infiltration eau, végétalisation Le projet fait appel aux RI Cimetière et RI Nature agriculture.	20 000 €	10 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal	Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal. Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes. 4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilités sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; le suivi et l'assistance pendant la phase travaux. Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.	2 000 000 €	2 000 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal	Bordeaux Métropole accompagne les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal. Cet accompagnement se décline dans un parcours, en plusieurs phases. Une commune pourra solliciter des accompagnements sur les phases opérationnelles 2 et/ou 3, si elle peut justifier d'avoir déjà réalisé la phase stratégique 1. - 0. Animation territoriale, via le club tertiaire de BM : réunions présentielles ou webinaires, communication d'informations techniques et réglementaires, partages d'expériences - 1. Définition d'une stratégie globale « énergie – climat » sur le patrimoine communal - 1.1 Bilan énergétique patrimonial (avec l'ALEC BM) : permet à la commune d'avoir un bilan global de ses consommations énergétiques par fluide, en ratio spécifique et par profil de bâtiment - 1.2 Aide à la saisie des données du « décret tertiaire » sur l'outil OPERAT (avec l'ALEC BM) : la commune bénéficie d'un accompagnement à la saisie des données sur la plateforme Operat et d'une assistance en cas d'anomalie(s) rencontrée(s) pendant la déclaration Operat - 1.3 Définition d'un plan d'action global pour la rénovation du patrimoine et la décarbonation des équipements de production (avec l'ALEC BM) : il s'agit de définir un plan d'action énergétique et financier par l'élaboration d'une trajectoire générale de la performance énergétique et d'appréhender les solutions à la décarbonation des équipements de production - 1.4 Elaboration d'une politique patrimoniale : conseille la commune (choix de scénarios, calendrier, moyens humains et financiers, scénario d'exploitation, etc.) - 2. Aide à la conduite d'opération par projet de rénovation de bâtiments - 2.1 Audit énergétique programmatique : permet à la commune de définir un budget et un programme de travaux sur les postes liés à la performance énergétique (avec l'ALEC BM ou prestataire externe) - 2.2 Assistance à la passation de contrats de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux de rénovation énergétique (BM) : mise à disposition de la commune de clauses types - 2.3. Délégation de conduite d'opération de rénovation énergétique de bâtiments (sous réserve d'un accompagnement spécifique désigné – de type SPL ou équivalent) - 2.4. Accompagnement à la valorisation des travaux d'économies d'énergies par l'obtention de certificats d'économies d'énergie - sous réserve d'acquisition des ressources nécessaires à BM - 3. Accompagnement à l'exploitation – maintenance des équipements techniques - 3.1. Assistance à la passation de contrats d'exploitation – maintenance - 3.2. Etude d'opportunité pour la décarbonation des équipements de production (faisabilité de production d'énergie renouvelable : bois, géothermie, pompes à chaleurs, etc.) - 3.3. Bâtiment numérique; mission d'assistance pour la mise en place d'un système d'automatismes de supervision des installations, en collaboration avec la DGNSI dans le cadre du schéma directeur du bâtiment numérique Notes : il faut considérer les coups partis du Codev 5 sur les phases 0, 1, 1 et 2.1, décrit ci-dessus, pour les communes de Ambarès, Artigues, Cenon, Eysines, Parempuyre, St Médard, Talence, Villenave, Pessac, Bouliac, Floirac, Le Haillan, Lormont	4 000 000 €	4 000 000 €	Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider les études réalisées par le délégataire Participer à l'étude	Valider le programme Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	<p>Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». A cet effet, il comprend notamment des actions destinées à encourager la formation et l'information, développer les pratiques de coopérations, et accompagner au changement tous les publics, au premier rang desquels, les habitants, avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées et les plus fragiles.</p> <p>L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole en ce sens s'illustre par trois dispositifs majeurs de sensibilisation, de mobilisation et d'actions en faveur des enjeux de transition écologique.</p> <p>Ces dispositifs sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention.</p> <p>Les dispositifs qui seront détaillés en pièce-jointe sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire ainsi que des structures du péri et de l'extra-scolaire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable, par la formation d'animateurs ou encore par l'accompagnement de projets type labellisation E3D ou définition projets transition écologique d'établissement péri-extrascolaire. - Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier) - Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole : mise à disposition des communes de dispositifs d'accompagnement au changement de comportements dédiés à la transition écologique (type les Super Défis) et propose des collaborations sur ces thématiques (recensement, évaluation et partage des bonnes pratiques, d'outils d'exposition, communication, ...). 	4 869 000 €	1 880 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codev : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis).</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.</p>	0 €	0 €	Initier la démarche Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Signer une convention
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.	200 000 €	70 000 €	Initier la démarche Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner financièrement le programme
HCB Dir dév amén - R droite	BOUL - Avenue Belle Etoile _ De Méliac à l'allée des Pelouses d'Ascot	<p>L'objectif de la commune est d'améliorer la continuité cyclable de l'avenue de la Belle étoile en remplaçant les bandes cyclables existantes trop étroites par une voie verte. En aménageant ce dernier tronçon, l'ensemble de l'avenue de la Belle étoile sera à terme aménagée en pistes cyclables ou voie verte. La mairie profitera des travaux pour poursuivre l'enfouissement des réseaux et renouveler l'éclairage public. L'étude préliminaire réalisée sur l'ensemble du tronçon de Méliac à Amanieu a été réalisée et validée au Codev4 et l'AVP validé au Codev5.</p> <p>Bordeaux Métropole s'engage sur le Codev6 à :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ finaliser les négociations foncières sur cette dernière tranche pour pouvoir démarrer des travaux 2/ réaliser les travaux 	1 400 000 €	1 400 000 €	Lever les préalables fonciers Réceptionner les travaux Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HCB Dir dév amén - R droite	BOUL- Avenue Belle Etoile_De Pelouse d'Ascot à l'Impasse Galilée	Fiche action coup parti et Les travaux démarrent sur le Codev6	1 610 000 €	1 610 000 €	Réaliser les travaux Réceptionner les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HCB Dir dév amén - R droite	BOUL - Etude d'une liaison cyclable entre le plateau de Bouliac et la plaine	Le coteau de Bouliac constitue une barrière physique importante qui, avec la perspective de la démocratisation des VAE, doit aujourd'hui pouvoir être franchie. Les contraintes d'emprises et de soutènement sur la cote de Bouliac imposent des études complexes mais ne doivent pas occulter l'urgence à libérer les trottoirs des obstacles à l'accessibilité que constituent quelques arbres sur la section basse de la Cote entre le giratoire du Pont de Bouliac et l'avenue du Domaine de Vialle. La ville souhaite donc que soit étudiée une liaison douce (vélos et piétons) entre le plateau de Bouliac et la plaine. Cette liaison pourra rejoindre la piste cyclable Lapébie soit par un ouvrage de franchissement de la RD113 (qui est programmé plus au Sud sur la commune de Latresne par le Département) soit par l'utilisation des parcours existants au Nord à aménager. Pour mémoire, il est prévu une fiche CODEV qui a pour objet d'étudier de désenclavement de la plaine pour les modes doux en reliant la voie Eymet de Bouliac aux quais de Garonne sur Floirac ainsi que deux fiches d'études et de travaux pour la création d'une voie verte sur la Route de Latresne.	100 000 €	100 000 €	Établir le programme Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables fonciers	Mener la concertation Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme
HCB Dir dév amén - R droite	BOUL - Plan de gestion Jalles	En vue de déposer une DIG pour instruction auprès de la préfecture, il est nécessaire d'élaborer un plan de gestion comportant deux volets: un programme de travaux et un programme pluriannuel d'entretien. Les deux enjeux majeurs: la préservation des biens et des personnes à travers la prévention contre les inondations et la préservation de la biodiversité du territoire. Actuellement en phase de négociation pour la passation du marché d'étude (le 24/04/2023).	85 000 €	85 000 €	Réaliser l'étude	Réaliser l'étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude
HCB Dir dév amén - R droite	BOUL - Route de Latresne - 1er tronçon_voie verte entre Le Marais et le giratoire des Quatre Murs	Dans la continuité de la fiche parallèle sur les préalables fonciers, la commune souhaite mettre en œuvre l'aménagement d'une voie verte le long de la Route de Latresne en rive Ouest, sur la section comprise entre le hameau du Marais et le giratoire des Quatre Murs en limite communale avec Latresne. BM s'engage à réaliser les études AVP/PRO et lancer les travaux une fois les acquisitions foncières réalisées. Fiche action coup parti Codev5	3 500 000 €	3 500 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réceptionner les travaux Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HCB Dir dév amén - R droite	BOUL - Route de Latresne - études globales de requalification	Dans la continuité de la fiche inscrite au précédent CODEV5, la commune souhaite poursuivre les acquisitions foncières sur l'ensemble du linéaire concerné . Bordeaux métropole s'engage à lancer les procédures d'acquisition foncière sur la base de la DUP accordée dans la section prioritaire, c'est à dire la section comprise entre le hameau du Marais et le giratoire des Quatre Murs. Une mise à jour du Dossier Loi sur L' eau auprès de la DDTM sera certainement nécessaire en cours de CODEV6 au regard de de la durée de validité de l'arrêté obtenu. Fiche action coup parti Codev5	300 000 €	300 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables fonciers	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Mener la concertation
HCB Dir dév amén - R droite	BOUL - Travaux d'aménagement de la Cote du Piquet et de sécurisation des talus	Dans la continuité des études réalisées au CODEV4 et 5, la commune à souhaité mettre en œuvre l'étude d'aménagement de voirie et de sécurisation des talus de la Cote du Piquet, seul accès entre le plateau de Bouliac et la plaine et le reste du territoire métropolitain, en dehors de Cote de Bouliac. Les études ont été réalisées dans ce cadre là. BM s'engage à lancer les travaux dernier trimestre 2023 (selon diagnostic écologique) pour une durée de 8 mois environ. La ville s'engage à végétaliser le coteau selon les préconisations de l'étude.	1 500 000 €	1 313 000 €	Réaliser les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HCB Dir dév amén - R droite	BOUL - Voies réservées bus et covoiturage RD113	Bordeaux Métropole souhaite fluidifier la circulation sur les pénétrantes métropolitaines, fortement saturées, en favorisant le report modal vers les transports en commun, le covoiturage et le vélo. Le projet s'inspire de la démarche des grandes allées métropolitaines (GAM) qui prône une fluidité adaptée et des espaces publics multifonctionnels. En partenariat avec le Conseil Départemental de Gironde, BM participe à la réalisation de voies dédiées aux transports en commun et au covoiturage, le long de la RD113 sur la commune de Bouliac. Il est prévu un rabattement des modes doux sur les points d'échanges et un franchissement de la RD 113 sur la commune de Latresne au droit du chemin d'Arcins .	24 000 000 €	4 800 000 €	Signer une convention Valider l'étude Accompagner financièrement le programme	
HCB Dir dév amén - R droite	BOUL - Voie verte Route de Tresses	Dans la cadre du schéma directeur vélo de la CDC Coteaux Bordelais, la commune de Carignan envisage de créer une liaison avec la métropole par la route de Tresses, depuis le giratoire du stade de Régéon sur Carignan jusqu'au giratoire de l'avenue de la Belle Etoile sur Bouliac, soit 1800m dont 180m sur le territoire bouliacais. Ce lien permettra aux usagers de Carignan d'atteindre la plaine de Bouliac et la piste cyclable des quais de Garonne et les usagers de Bouliac de rejoindre le collège de Lestonnac et Fargues Saint Hilaire. Pour assurer la cohérence de l'aménagement, il a été convenu que Bordeaux Métropole confiait la maîtrise d'ouvrage à la commune de Carignan dans le cadre d'une convention. Le coût prévisionnel a été calculé sur la base des ratios métropolitains et seront affinés avec l'avancement des études.	200 000 €	200 000 €	Accompagner financièrement le programme Signer une convention Lancer des consultations	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HCB Dir dév amén - R droite	MULTI - Voie Eymet Floirac - Bouliac et liaison au quai de la Souys	L'ancienne voie ferrée Bordeaux Eymet est porteuse de projets de liaisons de TC et de liaisons douces sur Floirac et Bouliac. Cet ancien axe est interrompu par la rocade. Pour rétablir la liaison, il est nécessaire d'aménager un « contournement » passant à 2 reprises d'un territoire communal à l'autre, via le chemin de Viméney, la route de Latresne (pont de Bouliac), et la rue de la Gabarre. Cet aménagement, se poursuivant le long du ruisseau de la Jacquotte, permettra également de relier la voie verte existante des quais Rive Droite en passant par la zone commerciale Auchan – Viméney. Ce projet d'enjeu intercommunal apportera une nouvelle entrée cyclable dans l'agglomération.	1 000 000 €	150 000 €	Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Mener la concertation Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAF Dir foncier DGA	BOUL - Stratégie foncière : co-construction et co-mise en oeuvre	L'objet de la fiche action est d'organiser et mettre en œuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics, etc. L'objectif est de partager avec les élus et services communaux, en continu, la connaissance : - des enjeux fonciers du territoire communal et métropolitain (ZAN, ressources foncières, marchés fonciers et immo, etc.) - des besoins fonciers pour les politiques publiques (aménagement, nature, équipements, etc.) Dans le but de déterminer et anticiper des actions opérationnelles et réglementaires d'encadrement, de négociation, d'étude de faisabilité (fiche de lot, etc.), ou de maîtrise du foncier en accord avec le PPI foncier de BM et de l'EPF. En fonction du contexte communal, une attention particulière pourra être portée sur les enjeux liés au ZAN, à la mobilisation des périmètres de convention avec l'EPF, à l'établissement de fiches de faisabilités (fiche de lot) sur des secteurs ciblés, etc.	0 €	0 €	Assurer une veille foncière Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAF Dir foncier DGA	MULTI - Etude et prospective foncières dans le secteur de porte d'entrée métropolitaine (Plaine Sud Garonne), en lien avec les démarches d'études urbaines	Etude et prospective foncières dans le secteur de porte d'entrée métropolitaine (Plaine Sud Garonne), en lien avec les démarches d'études urbaines. Identifier les fonciers stratégiques, identifier les points de dureté foncière, identifier les conditions de mutation foncière et les outils fonciers à mettre en place, assurer une veille foncière.	0 €	0 €	Assurer une veille foncière Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	BOUL - Actualisation de l'inventaire faunistique et floristique	Un inventaire faunistique et floristique réalisé en 2012 mériterait d'être actualisé et capitalisé. La métropole finance à hauteur de 50% via le RI nature avec un plafond à 30000€ par an	75 000 €	37 500 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Réaliser l'étude
LAH Dir de la nature DGA	BOUL - Création d'un espace naturel métropolitain dans la plaine de Bouliac	Suite à l'abandon du projet de fabae de création d'une exploitation agricole sur la plaine de Bouliac, la ville souhaite que Bordeaux Métropole poursuive les réflexions sur l'avenir du site, en lien avec les propriétaires. Les propriétaires n'étant pas vendeurs, Bordeaux Métropole ne pourra se positionner pour acheter ce foncier et porter un projet agro-écologique. Néanmoins, elle pourra accompagner les propriétaires et la ville, et travailler à une démarche partenariale avec la communauté de communes voisine Portes-entre-deux-mers (la plaine s'étendant hors métropole). Un lien pourra être également fait avec un potentiel projet de valorisation de l'île d'Arcins.	0 €	0 €	Céder ou acheter le foncier Participer à l'étude Assurer une veille foncière Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer aux études Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer aux négociations Valider le programme
LAH Dir de la nature DGA	BOUL - Création d'un parc arboré en centre bourg	La ville souhaite aménager un parc urbain sur une emprise foncière communale située en contrebas de la salle communale panoramique, face à l'église Saint Simeon. Il y a lieu de réaliser un diagnostic de l'existant (phytosanitaire et sous sol), de planter des arbres de qualité et d'aménager son accessibilité au public.	200 000 €	100 000 €	Accompagner financièrement le programme Participer à l'étude Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Accompagner financièrement le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Formaliser la demande de financement Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	BOUL - Etat de l'environnement acoustique abords rocade	La commune souhaite bénéficier d'un état précis de l'environnement sonore sur le linéaire aux abords de la Rocade. Elle souhaite que les éléments relatifs à la météo et au relief, déterminants pour la propagation du bruit dans le secteur, soient pris en compte de manière exemplaire. Il s'agit d'avoir, par cette étude, une connaissance précise de l'impact du bruit lié à la rocade sur le voisinage, et de confronter cette connaissance aux indicateurs réglementaires et à d'autres indicateurs plus attentifs à la gêne.	10 000 €	10 000 €	Réaliser l'étude	Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié. Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financés hors FIC par l'opération. Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.	35 000 000 €	30 000 000 €	Réaliser la prestation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement
LAI Dir urbanisme DGA	BOUL - Projet de territoire	Réalisation d'une étude de projet de territoire constitué d'un diagnostic des enjeux communaux fondé sur la concertation avec les habitants et d'un plan d'actions à horizon 2040. Cette action était déjà inscrite au Codev 5.	84 960 €	84 960 €	Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude Initier la démarche	Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAI Dir urbanisme DGA	MULTI - Porte métropolitaine Plaine Bouliac Floirac	o Le territoire d'environ 160 hectares situé entre la rocade et la ZAC Garonne-Eiffel, sur les communes de Bouliac et Floirac, constitue une porte d'entrée vers le coeur de la métropole et une porte vers les espaces de nature de la plaine de Bouliac. La réalisation du pont Simone Veil, le déploiement de nouvelles offres en matière de mobilité (bus express, pontons...) va entraîner une forte mutation de ce territoire déjà engagée dans le cadre de la ZAC des Quais et de l'aménagement du centre-bourg de Floirac. Afin d'accompagner celui-ci et au regard de la mutabilité foncière, une première réflexion a été engagée qui doit être poursuivie afin d'intégrer les enjeux liés au changement climatique et à la résilience, approfondir les ambitions urbaines, paysagères, environnementales et architecturales, préciser les orientations entre maîtrise des mutations et renouvellement urbain. Il s'agit de disposer d'un plan de référence à l'échelle de ce territoire permettant la cohérence et l'articulation des différents projets urbains en cours ou à venir, de préciser les attendus pour chaque sous-secteur (centre-bourg de Floirac hors ZAC, ZAC des Quais et Plaine Sud Garonne à Floirac, centre commercial Auchan à Bouliac...) et pour les projets d'aménagement des espaces publics structurants (quai de la Souys, voie Eymet...). Ce plan sera intégré dans le PLU 3.1 et pourra être décliné de façon plus précise dans les secteurs sous pression ou mutables permettant de formuler des préconisations réglementaires et opérationnelles. Une démarche solutions fondées sur la nature sera mobilisée pour accompagner le projet. Cet accompagnement pourra se faire en régie ou par le biais d'un prestataire.	400 000 €	400 000 €	Valider l'étude Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Assurer une veille foncière	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer aux études
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	BOUL - Les médiévales	Depuis 1999, les Médiévales représentent un évènement majeur organisé en septembre permettant au public de découvrir les réalités du Moyen-Âge de manière interactive par le biais de la musique, des outils, des costumes, de la gastronomie, des spectacles vivants, des ateliers, des initiations et des démonstrations. Tout est mis en place pour que le public s'intéresse et s'imprègne de cette période, avec la complicité de compagnies d'animation choisies pour leur qualité et la diversité de leurs prestations. Chaque année, le succès est grandissant, avec une fréquentation autour de 8000 spectateurs par édition.	262 220 €	26 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner financièrement le programme
MAI Dir Tourisme DGDE	BOUL - Création d'un ponton à Bouliac	Création d'un ponton mixte Bat3	720 000 €	720 000 €	Réceptionner les travaux Établir le programme Réaliser les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Établir le bilan financier de l'opération Réaliser les études préalables Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Accompagner financièrement le programme Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	Participer à la démarche/au dispositif
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Refonte de la signalétique "pontons" publique et privée	Concevoir une charte graphique et une signalétique commune pour tous les pontons de Bordeaux Métropole.	120 000 €	120 000 €	Accompagner financièrement le programme Initier la démarche Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre	Définition d'un schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole. 1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole, GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boucles locales existantes sur Parempuyre, Artigues, Bouliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc - Des boucles urbaines existent sur certaines communes, Lormont, Pessac, Gradignan... (vérifier les sites internet des communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boucles dans le parc des Jalles - Boucles les randos sur l'eau - ... 2) Proposer des boucles de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boucles ainsi créées - Toutes ces boucles seront à faire valider par les communes - Proposer les boucles idéales, en faisant apparaître les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies ferrées, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boucles alternatives pour une mise en œuvre rapide 3) Valoriser les boucles - Les boucles devront un avoir intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Valorisation du site Natura 2000 Garonne : Parcours éducatif et d'interprétation du milieu naturel	Création d'une signalétique informative auprès des pontons de Bordeaux Métropole en vue de valoriser et d'interpréter le milieu naturel de la Garonne.	120 000 €	120 000 €	Accompagner financièrement le programme Établir le programme Réaliser les travaux Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BBA Direction multimodalité	BRUG - Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Révision	Par délibération de juillet 2010, la CUB, devenue Bordeaux Métropole, a engagé la mise en œuvre des Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) des 28 communes pour leur permettre de prioriser des actions en faveur des déplacements des piétons, personnes à mobilité réduite (P.M.R), personnes âgées... La Métropole engage maintenant la révision des PAVE car tous sont réalisés ou en cours de finalisation. Les communes participent activement à ces études et les validant. Les plannings seront à affiner en fonction de l'avancement des dossiers.	0 €	0 €	Initier la démarche Réaliser la prestation Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux études Mener la concertation
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaitent dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambitieux de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plans déplacements employeurs	Accompagnement des communes du territoire métropolitain dans l'élaboration de leur plan de mobilité employeurs.	325 000 €	325 000 €	Participer à l'étude	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Réseau Vélo Express	Le Réseau Vélo Express (ReVe) est un projet phare du 3ème plan vélo métropolitain. Il consiste en la création de 14 itinéraires répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagements cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.	25 000 000 €	25 000 000 €	Initier la démarche Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types : - des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux. - des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment. Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes. En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BDA Dir Voirie Ouvragesd'Art	BRUG - Ausone - Aménagement d'un escalier d'accès à la station de tramway	Afin de faciliter l'accès des habitants du quartier Ausone à la station de tramway depuis la rue de Beyerman, la création d'un escalier est envisagée.	500 000 €	500 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études préalables Réaliser l'étude préliminaire Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser les travaux Réceptionner les travaux	Participer aux études Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	<p>Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité. La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022.</p> <p>Ce plan prévoit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". <p>La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-618 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune.</p> <p>En pratique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: Olivier Westeel 0611911402 - La DG Mobilité ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin exprimé dans le cadre de projets d'aménagements / de voirie demandant l'installation de bornes de recharge, et en cas de prise en charge de l'investissement par le porteur du projet (compter environ 25000€ht par station), la DG Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). <p>Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire.</p> <p>Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE.</p> <p>2 types de configurations possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4;6;8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11kW). 	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Aide au déploiement du stationnement résident sur voirie	Bordeaux Métropole encourage la mise en œuvre du stationnement résident (payant) sur voirie afin de favoriser le report modal vers d'autres solutions que l'automobile et dégager de l'espace public pour d'autres affectations que le stationnement des véhicules légers. Bordeaux Métropole prend en charge 50% du coût de fourniture et de pose des horodateurs et 100% de la signalisation.	400 000 €	400 000 €	Accompagner financièrement le programme	Réaliser l'opération Mener la concertation Accompagner financièrement le programme
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Ensemble des 7 lignes de bus express	<p>Présentation générale des 7 lignes de bus express prévues par le schéma des mobilités</p> <p>Ligne Bordeaux Saint Jean - Saint Aubin de Médoc et Saint Médard en Jalles - Issac : pas de fiche dédiée, mise en service prévue en 2024</p> <p>Ligne Pellegrin Thouars Mallartic : fiche dédiée</p> <p>Circulaire entre rocade et boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Circulaire des boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Liaison Gare Saint Jean - Artigues : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Liaison Presqu'île - Campus : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Technobus extrarocade : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p>	0 €	0 €	Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - ReVE 3 - aménagement des Allées de Boutaut	Travaux liés à la mise en place d'un Réseau Vélo Express (ReVE) n°3 : Bordeaux / Parempuyre. Pour ce projet, il est prévu de finaliser les travaux et la mise en service progressive de l'itinéraire par grand tronçon.	7 600 000 €	0 €	Réaliser les travaux Réaliser l'étude Réceptionner les travaux	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer aux études
CAE Dir de l'eau	BRUG - Lutte contre les inondations avenue Maryse Bastié et Clinique Jean Villar	Le secteur de la clinique Jean Villar et l'avenue Maryse Bastié est sujet aux inondations lors de fortes pluies. Le secteur a fortement évolué avec notamment la mise à 2 x 3 voies de la Rocade. Il est essentielle de reprendre le diagnostic de la zone et de reprendre les scénarios afin d'établir les travaux nécessaires. La recherche portera sur des solutions alternatives au bassin de stockage initialement envisagé même si elles sont moins performantes.	1 000 000 €	200 000 €	Réaliser l'étude Réaliser l'étude de faisabilité Réaliser les études préalables Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écocgestes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'usager. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions.</p> <p>La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <p>Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire Action 18 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable Action 34 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer Action 20 : Frigo anti-gaspi installés Action 30 : Déployer des boîtes à dons dans l'espace public</p>	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écocgestes au jardin. Il se décline notamment par la mise en place d'opérations gratuites de broyage des végétaux dans certains centres de recyclage (Bassens, Bordeaux Surcouf, Pessac Bourgaill, St Médard en Jalles) et sur les communes volontaires.	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Point d'apport volontaire et compostage	<p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 3 actions déclinées comme suit sur votre commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 23 - Développer le compostage individuel en habitat individuel en maison ; - Action 24 - Développer le compostage partagé en participant à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités ; - Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade. 	4 000 000 €	4 000 000 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBC Dir exploitation PPGD	BRUG - Construction centre de ressources nouvelle génération	Construction d'un centre de ressources nouvelle génération.	8 000 000 €	1 600 000 €	Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CCB Dir strat et MOA PVB	BRUG - Nature en ville: trottoirs enherbés et végétalisation des rues	<p>La préservation et la valorisation de la biodiversité sont des actions que Bordeaux Métropole soutient techniquement et financièrement avec le règlement d'intervention Nature Agriculture.</p> <p>Bordeaux Métropole subventionne les études, travaux, acquisitions foncières, sensibilisation, communication et formation des projets Nature en ville.</p> <p>La commune de Bruges souhaite notamment développer des projets de trottoirs réenherbés et végétalisation des rues.</p>	400 000 €	200 000 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Participer à l'étude	Signer une convention Réaliser l'étude Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
CCD Dir funéraire PVB	BRUG - Extension cimetière communal et reprise des concessions	<p>La ville de Bruges souhaite étendre son cimetière, il est prévu : études, acquisition parcelle et la réalisation des travaux clôture et des équipements. Elle envisage aussi de procéder à des reprises administratives.</p> <p>La participation financière de Bordeaux Métropole sera calculée au vu du règlement d'intervention qui sera en vigueur au moment de la demande de fonds de concours de la commune.</p>	1 416 000 €	800 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Céder ou acheter le foncier

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Développement des réseaux de chaleur	<p>Bordeaux Métropole est compétente en matière de réseaux de chaleur publics. Ils permettent de développer les énergies renouvelables et leur bilan carbone est excellent. Ces réseaux nécessitent des investissements élevés. Ils ne peuvent se développer que dans les îlots urbains ou dans les quartiers présentant une densité de besoins de chaleur suffisante.</p> <p>A partir des données de consommation de gaz et des projets de développement urbain, les services métropolitains ont identifié tous les secteurs présentant des besoins de chaleur suffisants pour qu'un réseau de chaleur de plus de 1 GWh soit envisageable.</p> <p>Bordeaux Métropole s'est engagée à étudier l'ensemble des secteurs identifiés puis à conduire jusqu'à leur terme les projets qui s'avèreraient réalisables.</p> <p>La présente action Codev consiste à lister et à suivre l'ensemble des projets en cours ou à engager.</p> <p>I- RESEAUX EN SERVICE</p> <p>1- Hauts de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Artigues - poursuite des importants travaux de reconstruction des 16 km de réseaux "historiques" - divers développement du réseau, en densification (raccordement de bâtiments existants) et vers des projets urbains neufs - étude de développement vers Artigues Perspective de moyen terme : Intégrer le réseau de chaleur aux réflexions concernant le devenir de l'usine d'incinération des déchets de Cenon</p> <p>2- Plaine de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Bordeaux - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (Lormont Lissandre et Cascades, Bordeaux Brazza, Bordeaux Niel, EPA Garonne Eiffel, bas-Floirac, plaine sud Garonne)</p> <p>3- Bordeaux Bègles énergie : Bordeaux, Bègles - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (EPA) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Bègles Dorat et Bègles Thorez</p> <p>4- Mériadeck énergie : Bordeaux - Renouvellement de l'autorisation d'exploiter le forage géothermique et réflexions associées sur la valorisation de l'eau - Développement du réseau</p> <p>5- Grand parc énergies : Bordeaux, Le Bouscat - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau, construction de la chaufferie bois et mise en service de la géothermie</p> <p>6- Saint Médard Hastignan : Saint Médard en Jalles - Suivre l'exploitation du réseau et un développement éventuel vers le collège</p> <p>II - RESEAUX EN COURS</p> <p>7- Mérignac centre énergie - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>8- Le Haillan : Le Haillan, Eysines - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>9- Métropole sud : Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan - Passation de la concession - Etudes opérationnelles - Développement commercial du réseau et partenariat avec l'Université, le CHU et Domofrance - Travaux de construction (réseau, géothermie, chaufferie bois) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Mérignac/Pessac Le Burck, Bègles Vaclav Havel, Villenave d'Ornon Chambéry</p> <p>10- Blanquefort - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>11- Eysines, Bruges, Le Bouscat - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>12- Mérignac Aéroparc - Suivre les études amont</p>	67 400 000 €	67 400 000 €		

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Métropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal	<p>Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal.</p> <p>Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes.</p> <p>4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; le suivi et l'assistance pendant la phase travaux.</p> <p>Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.</p>	2 000 000 €	2 000 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal	<p>Bordeaux Métropole accompagne les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal.</p> <p>Cet accompagnement se décline dans un parcours, en plusieurs phases. Une commune pourra solliciter des accompagnements sur les phases opérationnelles 2 et/ou 3, si elle peut justifier d'avoir déjà réalisé la phase stratégique 1.</p> <p>- 0. Animation territoriale, via le club tertiaire de BM : réunions présentielles ou webinaires, communication d'informations techniques et réglementaires, partages d'expériences</p> <p>- 1. Définition d'une stratégie globale « énergie – climat » sur le patrimoine communal</p> <p>- 1.1 Bilan énergétique patrimonial (avec l'ALEC BM) : permet à la commune d'avoir un bilan global de ses consommations énergétiques par fluide, en ratio spécifique et par profil de bâtiment</p> <p>- 1.2 Aide à la saisie des données du « décret tertiaire » sur l'outil OPERAT (avec l'ALEC BM) : la commune bénéficie d'un accompagnement à la saisie des données sur la plateforme Operat et d'une assistance en cas d'anomalie(s) rencontrée(s) pendant la déclaration Operat</p> <p>- 1.3 Définition d'un plan d'action global pour la rénovation du patrimoine et la décarbonation des équipements de production (avec l'ALEC BM) : il s'agit de définir un plan d'action énergétique et financier par l'élaboration d'une trajectoire générale de la performance énergétique et d'appréhender les solutions à la décarbonation des équipements de production</p> <p>- 1.4 Elaboration d'une politique patrimoniale : conseille la commune (choix de scénarios, calendrier, moyens humains et financiers, scénario d'exploitation, etc.)</p> <p>- 2. Aide à la conduite d'opération par projet de rénovation de bâtiments</p> <p>- 2.1 Audit énergétique programmatique : permet à la commune de définir un budget et un programme de travaux sur les postes liés à la performance énergétique (avec l'ALEC BM ou prestataire externe)</p> <p>- 2.2 Assistance à la passation de contrats de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux de rénovation énergétique (BM) : mise à disposition de la commune de clausiers types</p> <p>- 2.3. Délégation de conduite d'opération de rénovation énergétique de bâtiments (sous réserve d'un accompagnement spécifique désigné – de type SPL ou équivalent)</p> <p>- 2.4. Accompagnement à la valorisation des travaux d'économies d'énergies par l'obtention de certificats d'économies d'énergie - sous réserve d'acquisition des ressources nécessaires à BM</p> <p>- 3. Accompagnement à l'exploitation – maintenance des équipements techniques</p> <p>- 3.1. Assistance à la passation de contrats d'exploitation – maintenance</p> <p>- 3.2. Etude d'opportunité pour la décarbonation des équipements de production (faisabilité de production d'énergie renouvelable : bois, géothermie, pompes à chaleurs, etc.)</p> <p>- 3.3. Bâtiment numérique, mission d'assistance pour la mise en place d'un système d'automatismes de supervision des installations, en collaboration avec la DGNSI dans le cadre du schéma directeur du bâtiment numérique</p> <p>Notes : il faut considérer les coups partis du Codev 5 sur les phases 0, 1.1 et 2.1, décrit ci-dessus, pour les communes de Ambarès, Artigues, Cenon, Eysines, Parempuyre, St Médard, Talence, Villenave, Pessac, Bouliac, Floirac, Le Haillan, Lormont</p>	4 000 000 €	4 000 000 €	Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider les études réalisées par le délégataire Participer à l'étude	Valider le programme Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	<p>Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». A cet effet, il comprend notamment des actions destinées à encourager la formation et l'information, développer les pratiques de coopérations, et accompagner au changement tous les publics, au premier rang desquels, les habitants, avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées et les plus fragiles.</p> <p>L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole en ce sens s'illustre par trois dispositifs majeurs de sensibilisation, de mobilisation et d'actions en faveur des enjeux de transition écologique.</p> <p>Ces dispositifs sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention.</p> <p>Les dispositifs qui seront détaillés en pièce-jointe sont :</p> <p>- Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire ainsi que des structures du péri et de l'extra-scolaire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable, par la formation d'animateurs ou encore par l'accompagnement de projets type labellisation E3D ou définition projets transition écologique d'établissement péri-extrascolaire.</p> <p>- Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier)</p> <p>- Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole : mise à disposition des communes de dispositifs d'accompagnement au changement de comportements dédiés à la transition écologique (type les Super Défis) et propose des collaborations sur ces thématiques (recensement, évaluation et partage des bonnes pratiques, d'outils d'exposition, communication, ...).</p>	4 869 000 €	1 880 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens. Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions. Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codev : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis). En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires. Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.	0 €	0 €	Initier la démarche Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Signer une convention
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.	200 000 €	70 000 €	Initier la démarche Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner financièrement le programme
HDB Dir dév et amén - Ouest	BRUG - Aménagement d'une liaison douce entre les rues Durin et Claudeville	Le projet d'aménagement a pour objectif de désenclaver le quartier du Petit Bruges en créant une liaison douce (piétons et cycles), entre la rue Durin et la rue Claudeville, traversant les voies du tramway C et la rue des Aulnes, afin que les habitants du Petit Bruges puissent rejoindre la zone d'activités et de commerces, située au nord, en coupant la voie du tramway, sans avoir à emprunter les allées de Boutaut.	800 000 €	800 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réceptionner les travaux Réaliser les travaux	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HDB Dir dév et amén - Ouest	BRUG - Avenue de l'Europe - Etude pour la requalification de la voirie et de la piste cyclable	Depuis plusieurs années, l'avenue de l'Europe entre le secteur Terrefort et la rue du Jarreau s'est dégradée en raison de déformations liées à la présence de pins parasols et de leurs racines. L'étude aura pour objectif d'identifier comment résoudre cette problématique et de proposer un programme d'action. Elle comportera un volet paysager important au regard des enjeux liés à la présence d'alignements de pins sur cet axe. Compte tenu de la situation actuelle, des travaux d'urgence de sécurisation de certaines parties de la piste cyclable sont déjà engagés en 2023.	1 000 000 €	150 000 €	Réaliser les études préalables Réaliser les études d'avant projet (AVP) Établir le programme Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Participer à la démarche/au dispositif Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider le programme
HDB Dir dév et amén - Ouest	BRUG - Etude urbaine secteur Béquigneaux	La Ville souhaite mener une réflexion sur l'évolution future du secteur de Béquigneaux afin de définir les grandes orientations et d'encadrer sa mutation. Les fonciers sont actuellement maîtrisés par plusieurs acteurs : la Ville, Bordeaux Métropole et deux bailleurs sociaux. A l'échelle de ce site, qui abrite aujourd'hui principalement des activités de maraîchage, la Ville souhaite lancer une étude urbaine avec pour objectif de développer un quartier innovant et pionnier sur les questions environnementales : ambition d'un quartier pilote « bas carbone » ou décarboné. La présence de transports en commun à proximité (tramway : station la Vache) ainsi que celle de la Ligne Verte (usages piétons/cycles) est un des facteurs favorables pour la réussite de ce nouveau quartier du point de vue d'une mobilité sans voiture. Par ailleurs, la Ville envisage d'implanter une ferme urbaine (faisant l'objet d'une autre-fiche action) dans ce secteur.	110 000 €	110 000 €	Réaliser l'étude	Accompagner techniquement une démarche/une étude
HDB Dir dév et amén - Ouest	BRUG - Liaison Est/Ouest P1 (voie nouvelle Maumey / Aquitaine, yc giratoire Maumey) - Travaux	Le projet consiste en l'aménagement de la phase 1 du projet d'axe structurant entre le quartier du Lac et le centre de Bruges (liaison Est/Ouest).	5 365 000 €	2 500 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser les travaux Lever les préalables fonciers	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HDB Dir dév et amén - Ouest	BRUG - Liaison Est/Ouest P4 (rue André Messager + voie nouvelle Fusillés / Jaurès, yc giratoire Jaurès) - Etudes	Le projet consiste en la levée des préalables fonciers et la réalisation des études de conception de la phase 4 du projet d'axe structurant entre le quartier du Lac et le centre de Bruges (liaison Est/Ouest).	500 000 €	500 000 €	Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables fonciers Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Participer aux études

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HDB Dir dev et amén - Ouest	BRUG - Mise à jour du schéma de déplacement communal	Mise à jour du schéma de déplacement communal, au regard de la nouvelle stratégie des mobilités de Bordeaux Métropole et des ambitions du projet municipal. Cette étude comportera un bilan et évaluation du schéma précédent, et la définition d'un nouveau schéma constituant une vision stratégique de la ville et un document cadre pour la priorisation et les objectifs des projets d'aménagement. Des zooms thématiques (stationnement, écomobilité scolaire, ...) ou géographiques (Ausone, Tasta,...) pourront être intégrés, ils seront définis précisément en amont du démarrage de l'étude.	50 000 €	50 000 €	Réaliser l'étude	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Participer aux études
HDB Dir dev et amén - Ouest	BRUG - PAE Ausone	Le programme d'aménagement d'ensemble (PAE) Ausone a été instauré par délibération du conseil de communauté de novembre 2009. Sur ce contrat, Bordeaux Métropole s'engage à terminer la réalisation du programme d'équipements publics par l'aménagement des rues Allard et Maumey (incluant le passage supérieur à la voie SNCF et le giratoire sur l'avenue d'Aquitaine). Bordeaux Métropole s'engage également sur le suivi financier de l'opération, le suivi de la réalisation du programme de constructions et la clôture de l'opération (selon l'avancement du recouvrement des participations). La rue Maumey constitue la phase 2 du projet d'axe structurant entre le quartier du Lac et le centre de Bruges (liaison Est/Ouest). La commune s'engage à poursuivre la mise en œuvre du programme de constructions et à financer les équipements de sa compétence (éclairage public).	13 420 000 €	5 250 000 €	Suivre ou clôturer le PAE Lever les préalables fonciers Réaliser les équipements du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Participer aux études
HDB Dir dev et amén - Ouest	BRUG - Restructuration du centre-ville	Depuis plusieurs années, des équipements publics ont été remodelés/réhabilités/construits autour du centre-ville de Bruges (construction du groupe scolaire Olympe de Gougues livré en 2021 et la construction d'une ludo-médiathèque au sein du parc Treulon et la réhabilitation de l'école Pablo Picasso livrées en 2022), et d'autres sont en projets comme la démolition de l'ancienne école maternelle Pablo Picasso et réhabilitation d'une partie de l'ancienne école Camille Claudel. La démolition de l'ancienne école Camille Claudel, viendra créer un vaste espace public (face à la l'Hôtel-de-Ville jusqu'au Parc Treulon) à investir pour animer et dynamiser le centre-ville de Bruges. Dans ce cadre, la Ville souhaite poursuivre les réflexions sur la requalification de son centre-ville et redessiner l'espace commun qui relie les équipements publics. Le nouvel aménagement de la place devra donc assurer la cohabitation des différents usages et activités pratiqués sur le site, dans les meilleures conditions de confort, de sécurité et de fonctionnalité. Les objectifs poursuivis sur la durée du CODEV 6 sont : de mener la concertation et de réaliser les études de maîtrise d'œuvre. Dans le cadre de ce projet, la ville souhaite associer étroitement les usagers et mettre en place une démarche d'urbanisme transitoire. Cela permettra de tester différents usages (récréatifs, culturels...) et attirer les regards et la curiosité des riverains vers le projet en cours, participer à donner « une identité » à ce morceau de ville, afin de préparer son évolution et son appropriation future par les habitants et usagers. Les voies sont de catégories 3 et 4 et ne relèvent pas pour les travaux du droit commun du CODEV ; toutefois le financement des travaux sera à négocier lors du CODEV 7 selon les règles qui seront alors définies par les divers fonds d'interventions métropolitains.	3 200 000 €	200 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Réaliser l'étude Valider le programme Mener la concertation Signer une convention
HDB Dir dev et amén - Ouest	BRUG - Rue du Réduit (Allard / Jaurès) - Travaux de requalification	Poursuite de la requalification de la rue du Réduit entre les rues Allard et Jaurès.	600 000 €	600 000 €	Prendre la confirmation de décision de faire Réceptionner les travaux Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lancer la DUP Lever les préalables fonciers	Participer aux études Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)
HDB Dir dev et amén - Ouest	BRUG - Terrefort	Restructuration du secteur de Terrefort à travers la requalification des espaces publics et l'accompagnement de la mutation des fonciers. Par délibération n° 2022-31 du 28 janvier 2022, Bordeaux Métropole a décidé la création d'une opération d'aménagement dont elle a confié la réalisation à la FAB. Un P+R sera intégré à l'opération via un avenant au traité de concession.	11 465 480 €	7 200 000 €	Réaliser les équipements du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage Céder ou acheter le foncier	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Céder ou acheter le foncier Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement
HDB Dir dev et amén - Ouest	BRUG - Végétalisation des cours d'école	La ville va progressivement procéder à la végétalisation de ces cours d'école, et ce, par trois biais : - La désimperméabilisation des sols (au moins 30% des surfaces en enrobé supprimées) - La végétalisation des espaces passant par la protection des arbres existants par des aménagements en matériaux naturels, et la création d'espaces totalement végétalisés permettant de constituer un îlot de fraîcheur (réduction de la température) - La préservation de la biodiversité par la pédagogie en permettant l'installation de potager pédagogique Seconde vague de végétalisation des groupes scolaires de la ville, qui se dérouleront sur le CODEV 6 (2024-2027) : - cour du groupe scolaire Jacques Prévert (2024) - cour du groupe scolaire Olympe de Gougues (2024/2025)	180 000 €	90 000 €	Signer une convention Participer à l'étude Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser l'étude Signer une convention

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HDB Dir dev et amén - Ouest	BRUG - ZAC Les Vergers du Tasta	<p>Aménagement d'un nouveau quartier pour lequel une ZAC a été créée le 23/12/1988.</p> <p>Dans le présent contrat, la Métropole s'engage à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - finaliser le programme et commercialiser les deux derniers îlots de l'opération (C2.2 et C2.3); - poursuivre les aménagements paysagers complémentaires prévus par le dossier modificatif de ZAC du 14/02/2014 ; - poursuivre les études et les travaux des mesures correctives des phases 1 et 2; - actualiser le bilan financier et engager les procédures de modification de ZAC afin de tenir compte de l'évolution opérationnelle souhaitée par la ville (tant en ce qui concerne le programme des îlots commercialisés que le contenu des équipements publics réalisés). <p>La commune s'engage de son côté à faciliter la commercialisation des îlots de 3ème phase, à assurer une validation des différentes études compatible avec le respect du calendrier proposé par la maîtrise d'ouvrage et à acter la réalisation d'un programme d'équipements dans le respect des équilibres budgétaires définis par le dossier modificatif de février 2014.</p>	4 600 000 €	2 000 000 €	Créer, suivre ou clôturer une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Réaliser les travaux Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser les équipements du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage Réaliser les études d'avant projet (AVP) Établir le bilan financier de l'opération Réceptionner les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Céder ou acheter le foncier	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HDB Dir dev et amén - Ouest	MULTI - Aménagement de l'accès au futur centre aqualudique	<p>Aménagement de la desserte tous modes de déplacements pour l'accès au futur centre aqualudique, au futur data center, et réalisation de cheminements piétons et cyclables s'inscrivant dans le cadre de l'aménagement du tour du Lac. La desserte du futur équipement nécessite des aménagements qui devront veiller à être accessibles en continu et à minimiser les contraintes liées à l'exploitation du grand stade et des autres équipements (parc des expositions notamment) présents à proximité.</p> <p>Il convient de prendre en compte dans le cadre de ce projet la sensibilité écologique du site et de son environnement ainsi que les mesures compensatoires mises en œuvre à proximité immédiate et sur le tracé du futur accès. Ces mesures de compensations (existantes et à créer) liées au projet du Grand Stade et de l'atelier de maintenance du tram sont précisées dans le plan de gestion et les arrêtés préfectoraux et ministériels. La direction des espaces verts et la direction de la nature ainsi que le gestionnaire de ces espaces sont associés pour s'assurer de la conformité auprès des services de l'Etat. La direction de la nature a déposé un dossier "cas par cas" en mars 2023, probablement suivi d'un dossier d'étude environnementale : ces dossiers comprennent à la fois l'emprise du futur centre aqualudique, celle du futur data center, et celles des aménagements d'accès et de cheminements.</p> <p>Le projet s'appuie sur l'étude de déplacements réalisée en 2020, ainsi que sur l'étude de programme validée en comité de pilotage du 21 mars 2023. Ont été validées les séquences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 : cheminement piéton suivant l'itinéraire REVE 3 le long du boulevard Chaban-Delmas entre le rond-point de l'Emulation nautique et le carrefour avec la voie de la Jalle Noire ; - 2 : voie de la Jalle Noire : réouverture de la voie, cheminements piéton et cyclable ; - 4 : accès au data center et poursuite du cheminement tour du Lac ; - la réalisation du cheminement piéton longeant le REVE 3 entre le passage sous la rocade et le giratoire de l'Emulation nautique a été ajoutée lors du COPIL (travaux). Les études sont réalisées par la direction mobilités. <p>La séquence 3 (allée du Bois) nécessite d'être réétudiée ; elle relève des FIC communaux à 50/50.</p> <p>Les études préliminaires et AVP sont réalisées sur le codev 5. Le codev 6 prévoit la poursuite des études de maîtrise d'œuvre (PRO/DCE) et la réalisation des travaux, en plusieurs phases, à préciser selon le calendrier de livraison du centre aqualudique.</p>	2 800 000 €	2 800 000 €	Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Établir le bilan financier de l'opération Prendre la confirmation de décision de faire Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réceptionner les travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer aux études Participer à la démarche/au dispositif Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Accompagner techniquement une démarche/une étude Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Valider les suites opérationnelles de l'étude
HDB Dir dev et amén - Ouest	MULTI - Avenue du Médoc (Rocade/Hippodrome)	Réalisation d'une étude visant à sécuriser le déplacement des modes doux.	30 000 €	30 000 €	Réaliser l'étude préliminaire	Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAF Dir foncier DGA	BRUG - Stratégie foncière : co-construction et co-mise en œuvre	<p>L'objet de la fiche action est d'organiser et mettre en œuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics, etc.</p> <p>L'objectif est de partager avec les élus et services communaux, en continu, la connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des enjeux fonciers du territoire communal et métropolitain (ZAN, ressources foncières, marchés fonciers et immo, etc.) - des besoins fonciers pour les politiques publiques (aménagement, nature, équipements, etc.) <p>Dans le but de déterminer et anticiper des actions opérationnelles et réglementaires d'encadrement, de négociation, d'étude de faisabilité (fiche de lot, etc.), ou de maîtrise du foncier en accord avec le PPI foncier de BM et de l'EPF.</p> <p>En fonction du contexte communal, une attention particulière pourra être portée sur les enjeux liés au ZAN, à la mobilisation des périmètres de convention avec l'EPF, à l'établissement de fiches de faisabilités (fiche de lot) sur des secteurs ciblés, etc.</p>	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Assurer une veille foncière	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
LAF Dir foncier DGA	MULTI - Etude et prospective foncières autour des gares RER Sainte Germaine et Gare de Bruges	<p>Etude et prospective foncières autour des gares RER Sainte Germaine et Gare de Bruges.</p> <p>Identifier les fonciers stratégiques, identifier les points de dureté foncière, identifier les conditions de mutation foncière et les outils fonciers à mettre en place, assurer une veille foncière.</p>	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Assurer une veille foncière Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Expérimentation Espaces Temporaires d'Insertion et Logements Temporaires d'Insertion sur le territoire métropolitain	Dans le cadre de la stratégie départementale de résorption des squats, conduite en partenariat avec l'Etat, Bordeaux Métropole s'engage à mettre en oeuvre des solutions d'hébergement à destination des publics vivant en squats ou bidonvilles, en complément des dispositifs de droit commun existants. Les communes qui le souhaitent peuvent ainsi accueillir un ETI et/ou un LTI et prendre leur part dans la résorption des squats installés sur leur territoire, dans une logique de solidarité métropolitaine.	9 123 977 €	9 123 977 €	Réaliser les travaux Réaliser les études préalables	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider le programme Participer aux négociations Faire de la réserve foncière Participer à la démarche/au dispositif
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Mise en oeuvre du Permis de louer/diviser/déclaration de mise en location	Mobilisation d'un service d'instruction des permis de louer/diviser/déclarations de mise en location, sur des périmètres identifiés afin de lutter efficacement contre le mal logement et améliorer la qualité du parc locatif privé. A ce jour, les communes ayant manifesté leur intérêt pour ces outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne sont : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Bègles, Carbon Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Haillan, Lormont, Mérignac, Parempuyre, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave d'Ornon. Des ateliers seront organisés entre mai et septembre 2023 afin de déterminer les nouveaux périmètres d'intervention, intégrer éventuellement de nouvelles communes et préciser les moyens RH nécessaires à l'instruction des dossiers concernés par les nouveaux périmètres définis.	255 000 €	255 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	BRUG - Acquisition parcelle UGECAM	La Ville entend se porter acquéreur d'une partie d'un terrain de l'UGECAM, situé en zone agricole et occupé par l'association les jardins girondins. Madame le Maire et Sébastien Bringtown ont échangé avec M. LACHAT, le directeur de la SAFER qui est partie prenante de la vente du terrain s'agissant d'un terrain en zone agricole et dans un périmètre de protection des espaces naturels périurbain (PEANP) et il est conclu que la ville achète la partie du terrain à l'UGECAM et conclue un BEA avec l'association les jardins girondins. Le soutien financier de Bordeaux Métropole permettrait d'aider la commune à l'acquisition foncière. Par la suite, la ville conclura un BEA avec l'association Les jardins girondins.	40 000 €	40 000 €	Accompagner financièrement le programme	Céder ou acheter le foncier
LAH Dir de la nature DGA	BRUG - Etudes de définition des trames vertes, bleues et brunes	Etudes de définition des trames vertes, bleues, brunes (désimpermabilisation) et noires (extinction de l'éclairage public). La commune souhaite un accompagnement de Bordeaux Métropole dans la définition de la stratégie de l'émergence de ces trames : sollicitation d'une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dédiée (en lien avec la LPO).	28 000 €	14 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Formaliser la demande de financement Réaliser l'étude
LAH Dir de la nature DGA	BRUG - LIFE BiodiverCité - pollution lumineuse et biodiversité	Dans le cadre du plan d'action BiodiverCité, Bordeaux Métropole porte des actions de préservation de la biodiversité vis à vis de la pollution lumineuse. Des sites d'importance écologique ont été déterminés et des actions seront mises en oeuvre en maîtrise d'ouvrage déléguée sur les communes concernées.	160 000 €	0 €	Établir le programme Réaliser les travaux Réaliser l'étude Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Accompagner financièrement le programme
LAH Dir de la nature DGA	BRUG - Parc des Jalles - Semi-marathon de Bruges	L'organisation du semi-marathon de Bruges participe à faire connaître les espaces naturels et agricoles du Parc des Jalles au grand public. Cette manifestation d'ampleur intercommunale peut être le support d'animations (marchés fermiers, balades découverte...). Bordeaux Métropole souhaite que la manifestation soit éco-responsable, vertueuse vis-à-vis des impacts potentiels sur le milieu naturel et qu'elle participe à la sensibilisation effective du public aux enjeux du Parc des Jalles (préservation de la biodiversité, maintien et développement de l'agriculture locale...).	168 000 €	30 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement
LAH Dir de la nature DGA	BRUG - Parc naturel et agricole métropolitain - Parc des Jalles - Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain	Spécifiquement sur le périmètre Parc des Jalles de la commune de Bruges : - Acquisitions foncières : DUP Labatut - Projets en MOA BM études écologiques structurantes : animation Natura 2000 des Marais de Bruges - Projets en MOA BM Maisons Portes Chemins prioritaires : aménagement rue du Pont-neuf (MOE + travaux), aménagement du secteur Labatut (PEANP) - Projets de fonctionnement en MOA villes fonds de concours BM RI nature : Semi-marathon des Jalles cf préambule pour le descriptif de l'action métropolitaine à l'échelle de l'OAIM Parc des Jalles	12 300 000 €	12 300 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Établir le programme Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Réaliser les travaux Assurer une veille foncière Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études préalables Lever les préalables fonciers Céder ou acheter le foncier Accompagner financièrement le programme Établir le bilan financier de l'opération Mener la concertation Réaliser l'étude	Participer aux études Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Accompagner techniquement une démarche/une étude Formaliser la demande de financement Accompagner financièrement le programme Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAH Dir de la nature DGA	BRUG - RI Nature - Création d'une ferme urbaine	La commune souhaite créer une ferme urbaine sur le site de Béquigneaux, dans le cadre d'une stratégie communale « d'agriculture urbaine ». La ville souhaite être accompagnée dans sa réflexion sur une étude de faisabilité, ainsi que l'acquisition du foncier via le RI Nature.	80 000 €	40 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération
LAH Dir de la nature DGA	BRUG - Zone Activités Agricoles Labatut	La Ville de Bruges et Bordeaux Métropole entendent conduire une action sur la maîtrise de l'évolution du secteur de Labatut. Ce vaste secteur naturel de 115 ha concerné par le PPR1 se situe en totalité dans le périmètre du PEANP des Jalles et de l'OAIM Parc des Jalles. Il est soumis à une importante déprise, plusieurs occupations par des activités à caractère non agricole, des difficultés de fonctionnement pour les exploitations existantes (maraicher et ferme spiruline). La volonté politique est de stopper les dérives constatées et de lui redonner une vocation clairement tournée vers l'agriculture et compatible avec le caractère inondable du site. Il est proposé de construire et mettre en œuvre un projet d'aménagement global de la zone d'activité agricole : étudier la capacité à aménager en zone A, étudier et modifier le zonage du PLU, étudier les outils de maîtrise foncière des collectivités (achat, partenariat public-privé, etc...) et les outils à mettre en œuvre pour maîtriser le projet (emplacement réservé, orientation d'aménagement et de programmation, déclaration d'utilité publique...), étudier les outils de transformation de produits agricoles qui seraient utiles à mettre en place et des emplacements de ventes directes, amener tous les réseaux humides, convertir certains chemins privés en chemins publics, ... incluant le projet de ferme de la commune et le maintien des jardins familiaux brugeais. Spécifiquement, dans le présent contrat, il est proposé: - d'avancer concrètement vers une maîtrise foncière foncières, en lien avec la SAFER (rachat du GAEC Lechenné/Barbier et des jardins familiaux UGECAM, lancement DUP Travaux allée Sarreau...); - de lancer des études sur la viabilisation des chemins d'exploitation et le raccordement eau potable (voire assainissement) - et si possible lancer les travaux correspondants; - d'ouvrir le dialogue et instaurer un travail de fond avec les propriétaires et les agriculteurs; - de réaliser ce travail en parallèle et conjointement avec la procédure de remise en valeur des terres incultes et sous-exploitées lancée par le Conseil départemental sur le PEANP des Jalles;	5 000 000 €	0 €	Lancer la DUP Mener la concertation Réaliser les études préalables Céder ou acheter le foncier Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Initier la démarche Réaliser les travaux Faire de la réserve foncière Accompagner financièrement le programme	Céder ou acheter le foncier Faire de la réserve foncière Participer aux négociations Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - 1 million d'arbres - Liaison organique de l'Ouest	Issue d'une proposition du plan guide paysage "1 Million d'arbres", étude d'un parc linéaire continu densément arboré s'appuyant sur les rues contournant le centre de la métropole en rive gauche au-delà des boulevards.	1 500 000 €	1 500 000 €	Établir le programme Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié. Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financés hors FIC par l'opération. Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.	35 000 000 €	30 000 000 €	Réaliser la prestation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement
LAI Dir urbanisme DGA	BRUG - Etude urbaine centre-ville	La ville souhaite mener une étude sur La ville de demain, au niveau de son centre-ville élargi (jusqu'au tramway). L'objectif est d'avoir une étude prospective permettant d'anticiper l'évolution du tissu urbain à long terme. La question des outils fonciers sera également étudiée.	120 000 €	120 000 €	Lever les préalables fonciers Participer à l'étude Initier la démarche Réaliser l'étude Valider l'étude Mener la concertation	Participer aux études Participer aux négociations Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme
MAE Dir dév éco DGDE	BRUG - AIRE 2 - site de projet Bruges Terrefort	Bordeaux Métropole est propriétaire d'une parcelle de 1 hectare, le long de l'avenue de Terrefort, comprenant du bâti. Ce site de projet a été inclus dans l'AMI Aire 2ème édition. Le lauréat choisi par le jury est Demathieu Bard. Le projet qui sera développé est en lien avec l'écosystème existant : santé (clinique Jean Villar) et industrie (maison de l'industrie). L'opération est pilotée par la Fabrique de Bordeaux Métropole.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation	Participer à la démarche/au dispositif
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	BRUG - RI Plan piscines - construction d'un centre aqualudique	RI piscine voté par le conseil en avril 2017. Une Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) a évalué le montant de la participation financière de Bordeaux Métropole au regard des projets. Ce montant peut être revu à la hausse ou à la baisse en fonction des budgets prévisionnels communiqués par les villes au moment de la demande de subvention qui doit intervenir avant le 31/12/2019. Il est envisagé que cet équipement soit intercommunal avec la Ville de Bordeaux, ce qui est susceptible d'entraîner des évolutions du programme. Cette action pourra évoluer en fonction de l'intégration de la ville de Bordeaux dans le projet. Il convient de prendre en compte dans le cadre de ce projet la sensibilité écologique du site et de son environnement ainsi que les mesures compensatoires mises en œuvre à proximité immédiate. Ces mesures de compensations (existantes et à créer) liées au projet du Grand Stade et de l'atelier de maintenance du tram sont précisées dans le plan de gestion et les arrêtés préfectoraux et ministériels. La direction de la nature ainsi que le gestionnaire de ces espaces devront être associées pour s'assurer de la conformité auprès des services de l'Etat.	2 500 000 €	2 500 000 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Signer une convention Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	BRUG - RI Sport - Construction d'un centre aquatique	<p>Demande de fonds de concours au titre du RI sport. Construction d'un centre aquatique à proximité du camping international dans une conception sport-loisirs sur une surface foncière de 20 000 m². Surface bâtie au sol : 2 500 m². Surface totale de plan d'eau : 800 m². Le complexe comprendrait un espace aquatique couvert de 450 m² de plan d'eau (dont 1 bassin de 25 m et 1 mini bassin d'apprentissage 4 x 12 m + un bassin ludique de 150 m² et une pataugeoire de 50 m²), ainsi qu'un espace forme de 100 m² (spa hammam sauna) et un espace restauration de 250 m². En espaces extérieurs, il comprendrait un espace aquatique de 350 m² de plan d'eau (1 bassin loisirs de 300 m², toboggan, pataugeoire de 50 m² et équipements aquatiques), des espaces verts et un solarium. Il est envisagé que cet équipement soit intercommunal avec la Ville de Bordeaux, ce qui est susceptible d'entraîner des évolutions du programme.</p>	1 500 000 €	1 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Formaliser la demande de financement Signer une convention Réaliser l'opération
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre	<p>Définition d'un schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole.</p> <p>1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole, GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boucles locales existantes sur Parempuyre, Artigues, Bouliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc - Des boucles urbaines existent sur certaines communes, Lormont, Pessac, Gradignan... (vérifier les sites internet des communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boucles dans le parc des Jalles - Boucles les randos sur l'eau - ...</p> <p>2) Proposer des boucles de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boucles ainsi créées - Toutes ces boucles seront à faire valider par les communes - Proposer les boucles idéales, en faisant apparaître les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies ferrées, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boucles alternatives pour une mise en œuvre rapide</p> <p>3) Valoriser les boucles - Les boucles devront un avoir intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes</p>	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BBA Direction multimodalité	CARB - Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Révision	Par délibération de juillet 2010, la CUB, devenue Bordeaux Métropole, a engagé la mise en œuvre des Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) des 28 communes pour leur permettre de prioriser des actions en faveur des déplacements des piétons, personnes à mobilité réduite (P.M.R), personnes âgées... La Métropole engage maintenant la révision des PAVE car tous sont réalisés ou en cours de finalisation. Les communes participent activement à ces études et les validant. Les plannings seront à affiner en fonction de l'avancement des dossiers.	10 100 €	10 100 €	Accompagner financièrement le programme Réaliser la prestation Initier la démarche Réaliser l'étude	Mener la concertation Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux études
BBA Direction multimodalité	CARB - Pôle d'échange multimodal (PEM) de Carbon Blanc / Ste Eulalie	Etudes d'aménagement du pôle multimodal situé sur la commune de Sainte-Eulalie mais bénéficiant aux habitants de Carbon Blanc. Le montant serait affiné une fois le projet et son financement partenarial précisés.	2 700 000 €	200 000 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Signer une convention
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaitent dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambitieux de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Réseau Vélo Express	Le Réseau Vélo Express (ReVE) est un projet phare du 3ème plan vélo métropolitain. Il consiste en la création de 14 itinéraires répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagement cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.	25 000 000 €	25 000 000 €	Initier la démarche Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types : - des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux. - des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment. Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes. En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Amélioration échangeurs 2 et 26 de la rocade	L'Etat doit produire le bilan de la concertation réalisée en 2022. Perspective d'inscription du projet au contrat de plan Etat Région. A ce stade, il n'est pas certain que l'Etat veuille inscrire ce projet au prochain CPER. Cela ne se fera sûrement qu'à travers les études préalables à la DUP. Les engagements de Bordeaux Métropole sur ce contrat consisteront à un accompagnement de l'Etat dans les études.	100 000 000 €	0 €	Participer à l'étude	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	<p>Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité. La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022.</p> <p>Ce plan prévoit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". <p>La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-618 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune.</p> <p>En pratique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: Olivier Westeel 0611911402 - La DG Mobilité ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin exprimé dans le cadre de projets d'aménagements / de voirie demandant l'installation de bornes de recharge, et en cas de prise en charge de l'investissement par le porteur du projet (compter environ 25000€ par station), la DG Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). <p>Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire.</p> <p>Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE.</p> <p>2 types de configurations possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4;6;8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11kW). 	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - LIANE 7 - Amélioration de la vitesse commerciale	<p>LIANE 7 - Amélioration de la vitesse commerciale</p> <p>Bassens : Requalification du quai Français entre le giratoire de l'avenue Puy Pla et le giratoire dit de "la GT": AVP en cours, insertion de couloirs bus dans les deux sens et aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle (ReVE 4) + trottoirs.</p> <p>Bassens/Lormont : Contournement du giratoire dit de "la GT": travaux en cours pour le contournement du giratoire dit de "la GT" par les bus. La mise en service est programmée pour automne 2023.</p> <p>Lormont : Aménagement du carrefour Ricard / Banlin : concertation prévue pour été 2023. Le bilan de la concertation est attendue pour fin 2023.</p> <p>Genon : Requalification du carrefour giratoire dit de "La Souricière" : AVP en cours. L'OA de franchissement sous la voie ferrée pour piétons et vélo (ReVE 4) en cours d'études par la SNCF.</p>	0 €	0 €	Réaliser l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude pré opérationnelle Réceptionner les travaux Réaliser les études préalables Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les travaux Mener la concertation Lever les préalables fonciers Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude de faisabilité	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions.</p> <p>La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <p>Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire Action 18 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable Action 34 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer Action 20 : Frigo anti-gaspi installés Action 30 : Déployer des boîtes à dons dans l'espace public</p>	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	<p>Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écogestes au jardin. Il se décline notamment par la mise en place d'opérations gratuites de broyage des végétaux dans certains centres de recyclage (Bassens, Bordeaux Surcouf, Pessac Bourgaill, St Médard en Jalles) et sur les communes volontaires.</p>	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Carbon-Blanc

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Compostage de proximité	Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource. Le plan stratégique Déchets a adopté 2 actions déclinées comme suit sur votre commune : - Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison; - Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé.	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CCB Dir strat et MOA PVB	CARB - Jardins nourriciers	La ville souhaite développer les jardins partagés et sensibiliser les habitants aux enjeux alimentaires. Pour cela elle travaille avec Claircienne et Mésolia. Les bailleurs vont lancer les projets avec à leur côté des structures spécialisées: le Bocal Local et Germaine veille. La ville deviendra gestionnaire des sites via la mise en place d'une convention de gestion. La Ville demande à bénéficier d'un fonds de concours pour assurer la pérennité du projet. Il pourra être accordé selon les termes du RI Nature et agriculture.	40 000 €	20 000 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Participer à l'étude	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Signer une convention
CCB Dir strat et MOA PVB	CARB - Mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion écologique	Mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion intercommunal : - actions de débroussaillage, de fauche, d'entretien des lisières forestières, de mise en sécurité du patrimoine arboré, de gestion de la faune et la flore introduite, d'aménagement de cavités, de surcreusement de mares... - mise en œuvre d'actions de formation et de sensibilisation (élus, jardiniers, habitants...) et accompagnement des événements pour le respect du plan de gestion - revalorisation des déchets verts	24 100 €	12 050 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Participer à l'étude	Réaliser l'étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention
CCB Dir strat et MOA PVB	CARB - Végétalisation du cimetière et exhumations administratives	La ville souhaite végétaliser son cimetière. Le coût comprend les plantations et le coût de l'entreprise en charge des travaux. La Ville prévoit aussi des exhumations administratives pour environ 7 concessions. Bordeaux Métropole apportera un fonds de concours selon le RI Nature agriculture et le RI Cimetière	43 200 €	21 600 €	Participer à l'étude Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Signer une convention Réaliser l'étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CCB Dir strat et MOA PVB	MULTI - GIP-GPV : Parc des Coteaux - Plan de gestion intercommunal / Pilotage-animation-valorisation / Eco-pâturage	<p>Pilotage-animation-valorisation Cette action concerne l'animation du parcLAB. Elle s'articule autour de trois grands axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réalisation d'études stratégiques (sur les usages, la résilience du patrimoine arboré au changement climatique, la seconde peau des parcs, les milieux humides, un bilan global du plan de gestion écologique après 10 ans de mise en œuvre sera également réalisé ainsi qu'un bilan carbone), - le développement d'actions de médiation : outils de valorisation (carte, jeu), mallette pédagogique, communication sur les réseaux sociaux, événementiel... - la coordination du plan de gestion : pilotage, animation de 4 rdv annuels, formation « maître jardinier » <p>Cette fiche s'inscrit dans le cadre du programme Biodiver'Cité 2021-2026 porté par Bordeaux Métropole. Pour la période 2024-2027, le budget prévisionnel s'élève à 450 000 €. La part de financement demandé à Bordeaux Métropole s'élève à 169 000 euros sur 4 ans : 40 000 € en 2024, 43 000 € de 2025 à 2027</p> <p>Eco-pâturage Pérennisation du projet d'écopâturage du troupeau de brebis sur les parcs du Parc des Coteaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recrutement d'un ou une nouvelle bergère - prestations diverses et travaux. - Achats de matériel et de fournitures <p>Le montant total de la dépense envisagée est de 300 000 € sur le codev6, la part de financement demandée à Bordeaux Métropole s'élève à 160 500 euros sur 4 ans, soit 40 125 €/an.</p> <p>Maison itinérante du parc des Coteaux : Pour la période 2024-2027, le budget dédié à la médiation de la maison itinérante du parc des coteaux s'élève à 120 000 euros. La part de financement demandée à Bordeaux Métropole dans le CODEV 2024-2027 s'élève à 60 000 euros sur 4 ans, soit 15 000 €/an. Le programme d'animation sera proposé par le GPV, en lien avec les communes, faisant appel à une diversité d'intervenants et partenaires associatifs.</p>	870 000 €	389 500 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Participer à l'étude Signer une convention	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention Réaliser l'étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Formaliser la demande de financement
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal	<p>Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal. Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes. 4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilités sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; le suivi et l'assistance pendant la phase travaux. Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.</p>	2 000 000 €	2 000 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal	<p>Bordeaux Métropole accompagne les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal.</p> <p>Cet accompagnement se décline dans un parcours, en plusieurs phases. Une commune pourra solliciter des accompagnements sur les phases opérationnelles 2 et/ou 3, si elle peut justifier d'avoir déjà réalisé la phase stratégique 1.</p> <p>- 0. Animation territoriale, via le club tertiaire de BM : réunions présentielles ou webinaires, communication d'informations techniques et réglementaires, partages d'expériences</p> <p>- 1. Définition d'une stratégie globale « énergie – climat » sur le patrimoine communal</p> <p>- 1.1 Bilan énergétique patrimonial (avec l'ALEC BM) : permet à la commune d'avoir un bilan global de ses consommations énergétiques par fluide, en ratio spécifique et par profil de bâtiment</p> <p>- 1.2 Aide à la saisie des données du « décret tertiaire » sur l'outil OPERAT (avec l'ALEC BM) : la commune bénéficie d'un accompagnement à la saisie des données sur la plateforme Operat et d'une assistance en cas d'anomalie(s) rencontrée(s) pendant la déclaration Operat</p> <p>- 1.3 Définition d'un plan d'action global pour la rénovation du patrimoine et la décarbonation des équipements de production (avec l'ALEC BM) : il s'agit de définir un plan d'action énergétique et financier par l'élaboration d'une trajectoire générale de la performance énergétique et d'appréhender les solutions à la décarbonation des équipements de production</p> <p>- 1.4 Elaboration d'une politique patrimoniale : conseille la commune (choix de scénarios, calendrier, moyens humains et financiers, scénario d'exploitation, etc.)</p> <p>- 2. Aide à la conduite d'opération par projet de rénovation de bâtiments</p> <p>- 2.1 Audit énergétique programmatique : permet à la commune de définir un budget et un programme de travaux sur les postes liés à la performance énergétique (avec l'ALEC BM ou prestataire externe)</p> <p>- 2.2 Assistance à la passation de contrats de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux de rénovation énergétique (BM) : mise à disposition de la commune de clauses types</p> <p>- 2.3. Délégation de conduite d'opération de rénovation énergétique de bâtiments (sous réserve d'un accompagnement spécifique désigné – de type SPL ou équivalent)</p> <p>- 2.4. Accompagnement à la valorisation des travaux d'économies d'énergies par l'obtention de certificats d'économies d'énergie - sous réserve d'acquisition des ressources nécessaires à BM</p> <p>- 3. Accompagnement à l'exploitation – maintenance des équipements techniques</p> <p>- 3.1. Assistance à la passation de contrats d'exploitation – maintenance</p> <p>- 3.2. Etude d'opportunité pour la décarbonation des équipements de production (faisabilité de production d'énergie renouvelable : bois, géothermie, pompes à chaleurs, etc.)</p> <p>- 3.3. Bâtiment numérique : mission d'assistance pour la mise en place d'un système d'automatismes de supervision des installations, en collaboration avec la DGNSI dans le cadre du schéma directeur du bâtiment numérique</p> <p>Notes : il faut considérer les coups partis du Codev 5 sur les phases 0, 1.1 et 2.1, décrit ci-dessus, pour les communes de Ambarès, Artigues, Cenon, Eysines, Parempuyre, St Médard, Talence, Villenave, Pessac, Bouliac, Floirac, Le Haillan, Lormont</p>	4 000 000 €	4 000 000 €	<p>Valider l'étude</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p> <p>Valider les études réalisées par le délégataire</p> <p>Participer à l'étude</p>	<p>Valider le programme</p> <p>Participer aux études</p> <p>Accompagner techniquement une démarche/une étude</p> <p>Valider les suites opérationnelles de l'étude</p> <p>Participer à la démarche/au dispositif</p>
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	<p>Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». A cet effet, il comprend notamment des actions destinées à encourager la formation et l'information, développer les pratiques de coopérations, et accompagner au changement tous les publics, au premier rang desquels, les habitants, avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées et les plus fragiles.</p> <p>L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole en ce sens s'illustre par trois dispositifs majeurs de sensibilisation, de mobilisation et d'actions en faveur des enjeux de transition écologique.</p> <p>Ces dispositifs sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention.</p> <p>Les dispositifs qui seront détaillés en pièce-jointe sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire ainsi que des structures du péri et de l'extra-scolaire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable, par la formation d'animateurs ou encore par l'accompagnement de projets type labellisation E3D ou définition projets transition écologique d'établissement péri-extrascolaire. - Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier) - Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole : mise à disposition des communes de dispositifs d'accompagnement au changement de comportements dédiés à la transition écologique (type les Super Défis) et propose des collaborations sur ces thématiques (recensement, évaluation et partage des bonnes pratiques, d'outils d'exposition, communication, ...). 	4 869 000 €	1 880 000 €	<p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p>	<p>Participer à la démarche/au dispositif</p>
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codev : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis).</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.</p>	0 €	0 €	<p>Initier la démarche</p> <p>Réaliser l'étude</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p>	<p>Participer à la démarche/au dispositif</p> <p>Valider le programme</p> <p>Signer une convention</p>

Carbon-Blanc

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.	200 000 €	70 000 €	Initier la démarche Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner financièrement le programme
HCB Dir dév amén - R droite	CARB - Aménagement de la rue Racine (REVE)	Etudes préliminaire et AVP pour l'extension du réseaux REVE 12 sur la rue Racine. Lancement des études du réseau REVE sur la rue Racine suite au programme réalisé en 2023. Négociation des travaux en fin de codev 6 (de la rue Valdeiglesias à rue de la Lande) pour le lien vers le collège.	850 000 €	250 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les travaux	Mener la concertation Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Participer aux études
HCB Dir dév amén - R droite	CARB - Aménagement de l'avenue Austin Conte	Suite et fin des travaux démarrés au codev 3 sur l'avenue Austin Conte (de l'avenue Vignau Anglade à la rue Victor Hugo)	1 250 000 €	1 250 000 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réceptionner les travaux Réaliser les travaux	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Valider les suites opérationnelles de l'étude Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer aux études Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HCB Dir dév amén - R droite	CARB - Aménagement de l'avenue de Bordeaux	Suite et fin des travaux démarrés au codev 5 sur l'avenue de Bordeaux (de la sortie 45 de l'autoroute à la rue Lamothe). Les travaux pourront démarrer, lorsque les travaux de la sortie 45, d'enfouissement et d'assainissement seront terminés.	2 300 000 €	2 000 000 €	Réaliser les travaux Réceptionner les travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention Participer aux études Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HCB Dir dév amén - R droite	CARB - Etudes d'aménagement - avenue Lafontaine - AIRE 1	Les études de conception de l'avenue de la Fontaine vise à réaliser un espace public de qualité après la fin des travaux du projet économique AIRE 1. La possibilité de travaux sera à interroger sur la dernière année du contrat au titre de l'avenant 2026.	300 000 €	300 000 €	Lever les préalables fonciers Réaliser l'étude préliminaire Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lancer des consultations Mener la concertation	Mener la concertation Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider les suites opérationnelles de l'étude
HCB Dir dév amén - R droite	CARB - Giratoire Carbouney - travaux	La Métropole réalisera les travaux concernant la création du giratoire de Carbouney permettant l'amélioration de l'accessibilité de la ZA La Mouline.	800 000 €	680 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

Carbon-Blanc

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HCB Dir dév amén - R droite	CARB - OIM ARD - Centre de ressources Château Brignon	Après la réalisation au CODEV5 d'une étude programmatique sur les potentiels usages du site et les montants prévisionnels des travaux, il convient d'affiner ce premier travail et de réaliser une étude technique, juridique et financière permettant de préciser les modalités de gestion et d'exploitation futures du site, actuellement propriété de la commune. La ville souhaite affirmer un caractère économique tout en conservant un usage communal de certains espaces (accueil d'événements et cuisine à préserver). Il convient que la programmation prenne en compte la réhabilitation de la maison de maître, que le bâtiment où se situe la crèche puisse être libéré de cette activité et que tout nouveau projet de construction soit exclu.	425 000 €	425 000 €	Valider l'étude Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité Signer une convention Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude pré opérationnelle	Valider le programme Accompagner techniquement une démarche/une étude
HCB Dir dév amén - R droite	CARB - OIM ARD - Zone d'activités de La Mouline : réalisation d'une étude de requalification à visée opérationnelle	Un état des lieux de la Zone d'Activités de la Mouline a été réalisé en 2022 par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Nouvelle Aquitaine (CMA NA). L'analyse de la CMA NA et l'enquête menée auprès de 26 entreprises ont permis d'identifier et de confirmer les enjeux de requalification de la zone sur lesquels il conviendrait de travailler (qualité générale de la zone, mobilité, animation, etc.). Afin de passer à une phase plus opérationnelle, il convient maintenant de traduire techniquement et financièrement les pistes d'actions identifiées tout en les priorisant tant sur les espaces publics que sur les parcelles privées. La MAE, en lien avec la commune, assurera la rédaction d'un cahier des charges, la sélection d'un bureau d'étude et le pilotage de l'étude.	400 000 €	400 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Initier la démarche Participer à l'étude	Participer à la démarche/au dispositif
HCB Dir dév amén - R droite	MULTI - Aménagement de l'Avenue de la Gardette	Réalisation d'un programme et d'une étude préliminaire pour étudier l'aménagement de l'avenue de la Gardette sur le linéaire compris entre la Route de Bassens et le carrefour giratoire de l'Avenue de Paris / Chemin du Sourd	100 000 €	100 000 €	Établir le programme Réaliser l'étude préliminaire	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HCB Dir dév amén - R droite	MULTI - Av. de Bordeaux - étude entre Sortie 45 et giratoire la Gardette	Etude du dernier tronçon de cet itinéraire avenue de Bordeaux - Austin Conte (de la sortie 45 au giratoire la Gardette)	100 000 €	100 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers Céder ou acheter le foncier Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les études d'avant projet (AVP) Assurer une veille foncière	Participer aux études Mener la concertation Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HCB Dir dév amén - R droite	MULTI - Etudes de la résorption de la discontinuité cyclable avenue de Paris/avenue de la Gardette	Les travaux d'assainissement se font sur le CODEV5 et les travaux VRD se poursuivent sur le Codev6	500 000 €	500 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HCB Dir dév amén - R droite	MULTI - Rue de la Mouline - Projet d'un aménagement pour apaiser la circulation et réaliser une voie verte	Projet de création d'une voie verte. La rue de la Mouline située sur les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Bassens et Carbon-Blanc est un axe qui permet de relier des quartiers de ces communes vers la bretelle d'autoroute A10 au niveau de l'échangeur n°43. Son profil ne permet pas de garantir un croisement de véhicules à double sens en toute sécurité. Plusieurs accidents se sont produits, ce qui a amené une réflexion des 3 communes et de Bordeaux métropole pour faire évoluer cette situation à moyen terme. L'urbanisation de ce secteur de la rive droite, notamment avec le PRU quartier de l'avenir à Bassens, et les travaux d'aménagement de la rue de Formont réalisés, laissent entrevoir une augmentation du trafic à moyen terme dans ce quartier, et donc la nécessité de trouver un axe structurant mais apaisé pour le bon fonctionnement du secteur qui aujourd'hui repose sur les rues de la Mouline et des vergers (par défaut). La rue de la Mouline est un maillon marquant de cet axe Ouest-Est structurant de voirie pour assurer correctement la desserte de l'ensemble de ce secteur à la zone industrielle de la Mouline et l'autoroute A10 via l'échangeur n°43. L'aménagement à plus ou moins long terme de la rue de la Mouline doit permettre de structurer un axe de niveau intercommunal en double sens tout en prenant en compte le cheminement des modes actifs et le trafic routier qui ne cessera d'augmenter. Il s'agit d'effectuer notamment une voie verte complémentaire à la chaussée pour sécuriser les modes actifs sur le secteur. Il s'agit de lancer les études et les acquisitions nécessaires au projet, sur la base de l'emplacement réservé en vigueur au PLU 3.1. Les communes partagent le souhait que la phase opérationnelle puisse s'engager sur cet axe sur les crédits du Codev 7.	200 000 €	200 000 €	Réaliser l'étude préliminaire Assurer une veille foncière Céder ou acheter le foncier Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Mener la concertation Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner financièrement le programme

Carbon-Blanc

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAF Dir foncier DGA	CARB - Stratégie foncière : co-construction et co-mise en oeuvre	L'objet de la fiche action est d'organiser et mettre en œuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics, etc. L'objectif est de partager avec les élus et services communaux, en continu, la connaissance : - des enjeux fonciers du territoire communal et métropolitain (ZAN, ressources foncières, marchés fonciers et immo, etc.) - des besoins fonciers pour les politiques publiques (aménagement, nature, équipements, etc.) Dans le but de déterminer et anticiper des actions opérationnelles et réglementaires d'encadrement, de négociation, d'étude de faisabilité (fiche de lot, etc.), ou de maîtrise du foncier en accord avec le PPI foncier de BM et de l'EPF. En fonction du contexte communal, une attention particulière pourra être portée sur les enjeux liés au ZAN, à la mobilisation des périmètres de convention avec l'EPF, à l'établissement de fiches de faisabilités (fiche de lot) sur des secteurs ciblés, etc.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Assurer une veille foncière	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Expérimentation Espaces Temporaires d'Insertion et Logements Temporaires d'Insertion sur le territoire métropolitain	Dans le cadre de la stratégie départementale de résorption des squats, conduite en partenariat avec l'Etat, Bordeaux Métropole s'engage à mettre en œuvre des solutions d'hébergement à destination des publics vivant en squats ou bidonvilles, en complément des dispositifs de droit commun existants. Les communes qui le souhaitent peuvent ainsi accueillir un ETI et/ou un LTI et prendre leur part dans la résorption des squats installés sur leur territoire, dans une logique de solidarité métropolitaine.	9 123 977 €	9 123 977 €	Réaliser les travaux Réaliser les études préalables	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider le programme Participer aux négociations Faire de la réserve foncière Participer à la démarche/au dispositif
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Mise en oeuvre du Permis de louer/diviser/déclaration de mise en location	Mobilisation d'un service d'instruction des permis de louer/diviser/déclarations de mise en location, sur des périmètres identifiés afin de lutter efficacement contre le mal logement et améliorer la qualité du parc locatif privé. A ce jour, les communes ayant manifesté leur intérêt pour ces outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne sont : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Bègles, Carbon Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Haillan, Lormont, Mérignac, Parempuyre, Saint-Louis-de-Montferand, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave d'Ornon. Des ateliers seront organisés entre mai et septembre 2023 afin de déterminer les nouveaux périmètres d'intervention, intégrer éventuellement de nouvelles communes et préciser les moyens RH nécessaires à l'instruction des dossiers concernés par les nouveaux périmètres définis.	255 000 €	255 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	CARB - Etat initial de l'environnement secteur la moulaine	Pour objectiver les plaintes de riverains, la commune souhaite réaliser un état initial de l'environnement sonore sur le secteur de la moulaine.	3 600 €	3 600 €	Réaliser l'étude	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
LAH Dir de la nature DGA	CARB-Printemps de Carbon-Blanc	Soutien financier à la manifestation Printemps de Carbon-Blanc, événement culturel, environnemental et écocitoyen autour du thème du renouveau et du printemps. Cette fête aura plusieurs objectifs : - faire la promotion de la production locale raisonnée avec l'organisation d'un marché de printemps (fleurs, gastronomie, artisanat) grâce à de nombreux partenariats avec des producteurs locaux significativement issus de la rive droite - valoriser les actions du territoire en matière d'environnement et d'éco-citoyenneté avec la partie salon où se rassembleront des associations, le service environnement de la ville, des entreprises locales (Les doigts verts et la savonnerie la Caravane des senteurs par exemple) - sensibiliser et faire le lien entre les publics et les générations par des actions de médiation culturelle : conférences, tables rondes d'échanges d'expériences, projection/débat, rencontres, exposition participative géante avec la création d'une œuvre, ateliers créatifs, balades découverte de la faune et de la flore, intervention d'un artiste pour la création d'une œuvre originale... Cet événement aura lieu tous les 2 ans.	22 000 €	11 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement
LAH Dir de la nature DGA	CARB - Restauration et valorisation des trames vertes et bleues : secteurs du Gua et Gleysottes	Il s'agit de travailler à un schéma d'aménagement permettant de restaurer et valoriser les deux secteurs de la ville: le vallon du Gua et le vallon des Gleysottes. La DN accompagnera la commune pour définir une stratégie de restauration et de valorisation des deux secteurs. Elle s'appuiera sur les données issues de la Stratégie Biodiver/Cité de BM (corridors et réservoirs de biodiversité, zones humides, enjeux écologiques...). Ce travail consistera également à définir un programme d'acquisition foncière si nécessaire. Il pourra aboutir à l'élaboration d'un plan guide. Un partenariat avec le Syndicat mixte du bassin versant du ruisseau du Gua sera nécessaire afin de croiser et mettre en cohérence les stratégies. Sur le volet mobilité de l'allée du Gua, des études seront réalisées à travers le FIC de la commune pour définir le montant des acquisitions foncières et des travaux.	350 000 €	175 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Accompagner financièrement le programme	Céder ou acheter le foncier Accompagner financièrement le programme Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Réaliser l'opération Réaliser l'étude
LAH Dir de la nature DGA	CARB - Secteur du Faisan : valorisation de la plaine du Faisan	Accompagnement de la direction de la nature sur la valorisation de la plaine du Faisan. Possibilité de financement des projets éligibles au RI en cours de contrat (acquisitions foncières...)	350 000 €	175 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Réaliser l'étude Réaliser l'opération

Carbon-Blanc

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - 2ème campagne de résorption du bruit	Bordeaux métropole lance une deuxième campagne de résorption du bruit. Il s'agit de réaliser des audits acoustiques gratuits et de financer des travaux d'isolation acoustique dans les logements identifiés comme points noirs du bruit routier métropolitain sur 7 secteurs répartis sur 8 communes : 1/ Bd Roosevelt -Albert 1er : Bordeaux, Bègles, Talence ; 2/ Route de Toulouse Nord : Bordeaux, Bègles, Talence, Villenave d'Ornon ; 3/ Cours Portal - Verdun : Bordeaux ; 4/ Av de Bordeaux Austin Comte : Carbon, Blanc ; 5/ Av de la Marne : Bordeaux, Mérignac ; 6/ Av de Lattre de Tassigny : Bordeaux, Mérignac, Eysines ; 7/ Cours Joliot Curie Nord : Bordeaux, Cenon. Au total, ce sont environ 1 000 logements qui potentiellement éligibles au dispositif. 1M€ de travaux sont prévus, en estimant un taux de passage à l'acte d'environ 10% et une animation de la démarche par un prestataire acousticien.	1 500 000 €	1 500 000 €	Réaliser l'étude Accompagner financièrement le programme	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Études "1 Million d'arbres" sur des sites d'activation	6 sites font l'objet d'une étude de préprogrammation par l'agence d'urbanisme en 2023 dans le cadre de l'opération "Plantons 1 million d'arbres". Ces différentes propositions sont à étudier et à préciser dans le cadre du contrat, et à réaliser pour partie si possible. Ces sites sont: Bordeaux Nord, la zone d'activité d'Eysines rue Mermoz, le secteur du Burk commun à Pessac et Mérignac le long du Peugue, les aménagements de ripisylves le long du Gua en rive droite, le secteur Morlette/Jean Zay à Cenon et le tissu périurbain entre Blanquefort et Le Taillan-Médoc.	2 000 000 €	2 000 000 €	Établir le programme	
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié. Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financés hors FIC par l'opération. Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.	35 000 000 €	30 000 000 €	Réaliser la prestation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement
LAI Dir urbanisme DGA	CARB-Plan-guide du centre-ville de Carbon-Blanc	Après le travail mené par les étudiants d'IATU, la ville souhaite une étude opérationnelle pour donner des orientations fortes d'aménagement urbain sur le périmètre du centre-ville. La Direction de l'Urbanisme accompagnera la commune dans sa réflexion. Cet accompagnement pourra se faire en régie ou par le biais d'un prestataire.	50 000 €	50 000 €	Réaliser l'étude	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
LAI Dir urbanisme DGA	CARB - RI écoles hors OAIM : école Barbou	Participation métropolitaine à l'agrandissement des écoles communales hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, dans le cadre du règlement d'intervention. L'école Barbou est métropolitaine, elle bénéficiera d'une mise en état correct à capacité actuelle (MEC, voir fiche codév DBM) avant rétrocession ; si le projet détermine un besoin d'agrandissement, les classes supplémentaires, à charge à 100% de la commune, pourront bénéficier d'une subvention de BM dans le cadre du RI GS hors OAIM	480 000 €	200 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Formaliser la demande de financement Signer une convention
LAI Dir urbanisme DGA	CARB - RI écoles hors OAIM : école Prévert	Participation métropolitaine à l'agrandissement des écoles communales hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, dans le cadre du règlement d'intervention. Les études sont en cours sous MOA communale ; les besoins et chiffrages précise seront communiqués à l'automne 2023.	9 000 000 €	2 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Signer une convention Formaliser la demande de financement
MAE Dir dév éco DGDE	MULTI - Etude de diagnostic et de préconisation sur la création et le développement de tiers-lieux	Il est proposé de réaliser une étude globale de diagnostic et de préconisations pour la création de lieux socialement innovants (de type tiers lieux) sur la Rive Droite.	30 000 €	30 000 €	Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer aux études Formaliser la demande de financement

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre	<p>Définition d'un schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole.</p> <p>1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir</p> <ul style="list-style-type: none"> - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole, GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boucles locales existantes sur Parempuyre, Artigues, Bouliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc - Des boucles urbaines existent sur certaines communes, Lormont, Pessac, Gradignan... (vérifier les sites internet des communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boucles dans le parc des Jalles - Boucles les randos sur l'eau - ... <p>2) Proposer des boucles de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boucles ainsi créées - Toutes ces boucles seront à faire valider par les communes - Proposer les boucles idéales, en faisant apparaître les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies ferrées, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boucles alternatives pour une mise en œuvre rapide <p>3) Valoriser les boucles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les boucles devront un avoir intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes 	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
2AA Dir Terr Avenir en coop	MULTI - Inventons le.s Boulevard.s du XXle siècle	<p>Depuis septembre 2022, le projet des boulevards et des barrières est entré dans une phase plus opérationnelle. Pour rappel, l'enjeu est de parvenir, en moins d'une décennie, à apaiser et transformer durablement l'ambiance des boulevards en misant sur le confort, le design et la diversité des usages.</p> <p>Pour relever ce défi, Bordeaux Métropole et les villes partenaires (Bègles, Bordeaux, Cenon, Floirac, Le Boussat & Talence) misent sur la réalisation d'un projet urbain innovant en faisant la part belle aux expérimentations.</p> <p>L'objectif est d'assurer un pilotage d'ensemble:</p> <p>1/ unissant rive droite et rive gauche 2/ multi-thématique et dans l'épaisseur des quartiers (espace public, mobilités, habitat, économie, biodiversité, foncier etc.) 3/ articulant court, moyen et long terme</p> <p>L'ambition est de développer à partir de cet axe de 19 km un programme de type « Inventons le.s Boulevard.s du XXle siècle » autour de trois modalités d'action aux échelles et objectifs variés :</p> <p>> des sites de projet supports d'aménagements provisoires, d'occupation temporaires et/ou de micro-aménagements potentiellement reproductibles pour tester (exp. aménagement Boulevard Antoine Gautier - Chartreuse, site Beaulieu ...), > des interfaces pour accompagner ce qui est engagé en intégrant sous des formats à déterminer et en fonction de la pertinence et des enjeux pour les boulevards, les équipes projet constituées (exp. Pont Simone Veil ...). > cinq séquences pour impulser, fabriquer, transformer (cf. cartographie des séquences).</p> <p>La gouvernance du programme se structure autour d'une équipe projet restreinte et inter-services, d'un collège des élus (réunissant les maires dont les communes sont traversées en limite des boulevards et d'Andréa Kiss en sa qualité de Vice-Présidente en charge des espaces publics, de la voirie et du Fonds) et d'un collège des parties prenantes.</p> <p>Chaque étape structurante du programme fait l'objet d'un comité de pilotage, d'un rapport au bureau et en conseil. Les réalisations suite à l'élaboration du plan-guide seront examinées dans le cadre de l'avenant.</p>	0 €	0 €	Réaliser l'étude Mener la concertation	Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	CENO - Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Révision	Par délibération de juillet 2010, la CUB, devenue Bordeaux Métropole, a engagé la mise en œuvre des Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) des 28 communes pour leur permettre de prioriser des actions en faveur des déplacements des piétons, personnes à mobilité réduite (P.M.R), personnes âgées... La Métropole engage maintenant la révision des PAVE car tous sont réalisés ou en cours de finalisation. Les communes participent activement à ces études et les validant. Les plannings seront à affiner en fonction de l'avancement des dossiers.	10 310 €	10 310 €	Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude Initier la démarche Réaliser la prestation	Mener la concertation Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux études
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaitent dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambitieux de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plans déplacements employeurs	Accompagnement des communes du territoire métropolitain dans l'élaboration de leur plan de mobilité employeurs.	325 000 €	325 000 €	Participer à l'étude	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Réseau Vélo Express	Le Réseau Vélo Express (ReVe) est un projet phare du 3ème plan vélo métropolitain. Il consiste en la création de 14 itinéraires répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagements cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.	25 000 000 €	25 000 000 €	Initier la démarche Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	<p>Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux. - des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment. <p>Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes.</p> <p>En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.</p>	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Amélioration échangeurs 2 et 26 de la rocade	<p>L'Etat doit produire le bilan de la concertation réalisée en 2022. Perspective d'inscription du projet au contrat de plan Etat Région. A ce stade, il n'est pas certain que l'Etat veuille inscrire ce projet au prochain CPER. Cela ne se fera sûrement qu'à travers les études préalables à la DUP. Les engagements de Bordeaux Métropole sur ce contrat consisteront à un accompagnement de l'Etat dans les études.</p>	100 000 000 €	0 €	Participer à l'étude	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	<p>Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité. La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022. Ce plan prévoit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". <p>La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-618 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune. En pratique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: Olivier Westeel 0611911402 - La DG Mobilité ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin exprimé dans le cadre de projets d'aménagements / de voirie demandant l'installation de bornes de recharge, et en cas de prise en charge de l'investissement par le porteur du projet (compter environ 25000€ par station), la DG Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). <p>Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire. Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE. 2 types de configurations possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4;6;8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11kW). 	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Aménagement du ReVe 5 - entre Stalingrad et Butinière	<p>Aménagement du ReVe 5 entre la place Stalingrad sur la commune de Bordeaux (non compris la place) et la Butinière sur les communes de Cenon et Lormont. Calendrier prévisionnel et étapes sur le codev 5 : A ce jour les études d'AVP/PRO sont en cours de finalisation (automne 2023). Le consultation pour les travaux démarrera à l'automne 2023 (mi novembre 2023).</p>	0 €	0 €	Réaliser les travaux Réaliser l'étude Réceptionner les travaux	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Participer aux études Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Ensemble des 7 lignes de bus express	<p>Présentation générale des 7 lignes de bus express prévues par le schéma des mobilités</p> <p>Ligne Bordeaux Saint Jean - Saint Aubin de Médoc et Saint Médard en Jalles - Issac : pas de fiche dédiée, mise en service prévue en 2024 Ligne Pellegrin Thouars Mallartic : fiche dédiée Circulaire entre rocade et boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Circulaire des boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Liaison Gare Saint Jean - Artigues : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Liaison Presqu'île - Campus : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Technobus extrarocade : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p>	0 €	0 €	Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - LIANE 7 - Amélioration de la vitesse commerciale	<p>LIANE 7 - Amélioration de la vitesse commerciale</p> <p>Bassens : Requalification du quai Français entre le giratoire de l'avenue Puy Pla et le giratoire dit de "la GT": AVP en cours, insertion de couloirs bus dans les deux sens et aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle (ReVE 4) + trottoirs.</p> <p>Bassens/Lormont : Contournement du giratoire dit de "la GT": travaux en cours pour le contournement du giratoire dit de "la GT" par les bus. La mise en service est programmée pour automne 2023.</p> <p>Lormont : Aménagement du carrefour Ricard / Banlin : concertation prévue pour été 2023. Le bilan de la concertation est attendue pour fin 2023.</p> <p>Cenon : Requalification du carrefour giratoire dit de "La Souricière" : AVP en cours. L'OA de franchissement sous la voie ferrée pour piétons et vélo (ReVE 4) en cours d'études par la SNCF.</p>	0 €	0 €	Réaliser l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude pré opérationnelle Réceptionner les travaux Réaliser les études préalables Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les travaux Mener la concertation Lever les préalables fonciers Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude de faisabilité	Accompagner techniquement une démarche/une étude
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - ReVE 5 - études aménagement de l'axe avenue Carnot Kennedy	<p>Etude de l'aménagement du ReVE 5 entre la Butinière (non compris) et l'échangeur 26 de la rocade (non compris) sur les communes de Cenon et Lormont. Pour des raisons opérationnelles, cette fiche précise l'action initialement prévue au Codev 5 et se décline dorénavant en 3 nouvelles fiches une fiche étude EP (celle ci) puis 2 fiches études travaux (pour l'avenue Carnot puis l'avenue Kennedy).</p>	0 €	0 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Mener la concertation Réaliser l'étude	Participer aux négociations Valider les suites opérationnelles de l'étude Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer aux études Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - ReVE 5 - études et travaux avenue Carnot	<p>Etude puis travaux du ReVE 5 entre la place des 2 villes (non compris) et le carrefour Av Carnot / Av Kennedy / Av de Paris / Av Cassagne (y compris le carrefour) communes de Cenon et Lormont. Cette fiche concerne l'aménagement du ReVE sur l'avenue Carnot en implantation unilatérale du côté de Lormont et la sécurisation du cheminement cyclable (et du trottoir) côté Cenon. Ce projet prévoit également la sécurisation des traversés piétons et cycles notamment au droit du carrefour Av Carnot / Av Kennedy / Av de Paris / Av Cassagne</p>	0 €	0 €	Réaliser l'étude Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les travaux Lever les préalables fonciers Réceptionner les travaux	Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux négociations Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
CAB Dir bâtiments	CENO - Création de la maternelle Palmer	<p>Création d'une école maternelle neuve de 7 classes valant, conjointement avec l'opération "Fournier", mise en état correct (MEC) pour les anciennes écoles maternelles Daudet et Pergaud.</p>	7 757 000 €	6 060 000 €	Mise en état correct des écoles : Transfert automatique à la ville à la fin des travaux	MEC : transfert automatique de l'école à la ville à la fin des travaux Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
CAB Dir bâtiments	CENO - Mise en Etat Correct du Groupe scolaire Léon Blum	<p>Mise en Etat correct du Groupe scolaire Léon Blum d'une capacité d'origine de 10 classes. Adaptation au dédoublement : réaménagement de 7 classes entières et 6 demi- classes par la réutilisation des anciens logements</p>	4 700 000 €	4 700 000 €	Mise en état correct des écoles : Transfert automatique à la ville à la fin des travaux	MEC : transfert automatique de l'école à la ville à la fin des travaux Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CAB Dir bâtiments	CENO - PRU PALMER, SARAILLÈRE, 8 MAI 1945 / Mise en état correct maternelle Parc Palmer (Daudet)	Dans le cadre du Projet de Renouveau Urbain, l'école Daudet sera démolie et l'école Pergaud sera désaffectée d'ici 5 ans car elle est enclavée et subissent des effets de contournement. Par ailleurs, il est à prévoir une évolution démographique liée aux nouvelles constructions du Projet de Renouveau Urbain et du Projet Urbain Partenarial. Aussi, une nouvelle école maternelle de 7 classes doit être construite : la nouvelle école du parc Palmer, ex-Daudet-Pergaud). Cette école permettra d'accueillir une partie des écoliers de l'école Daudet et Pergaud et de nouveaux effectifs liés aux constructions nouvelles de logements. Un co-financement de l'ANRU est prévu à hauteur de 539 915 €. Une participation financière des promoteurs est également envisagée dans le cadre d'un conventionnement Projet Urbain Partenarial. Bordeaux Métropole s'engage à terminer les études avant la fin du présent contrat.	6 454 000 €	0 €	Réaliser l'étude	Participer aux études
CAB Dir bâtiments	CENO - Restructuration et extension de l'école maternelle Fournier	Restructuration de l'école maternelle existante de 4 classes et extension de + 3 classes, dans le cadre du PRU. Cette opération, conjointement avec l'opération "Palmer", vaut mise en état correct (MEC) pour les écoles maternelles anciennes Daudet et Pergaud	7 757 000 €	6 200 000 €	Mise en état correct des écoles : Transfert automatique à la ville à la fin des travaux	MEC : transfert automatique de l'école à la ville à la fin des travaux Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
CAE Dir de l'eau	CENO - Lutte contre les inondations Quartier Foch	Le quartier Foch subit des inondations et il était prévu de réaliser un bassin de stockage au droit de la station ferroviaire. Ce secteur a connu de grandes évolutions ces dernières années et notamment du pôle multimodal. La réalisation du bassin doit être questionnée et reprendre les études amont en prenant en compte les évolutions urbaines.	300 000 €	300 000 €	Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les études préalables Réaliser l'étude de faisabilité Lever les préalables fonciers Établir le programme Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets	L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment : Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire Action 18 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable Action 34 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer Action 20 : Frigo anti-gaspi installés Action 30 : Déployer des boîtes à dons dans l'espace public	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écogestes au jardin. Il se décline notamment par la mise en place d'opérations gratuites de broyage des végétaux dans certains centres de recyclage (Bassens, Bordeaux Surcouf, Pessac Bourgaill, St Médard en Jalles) et sur les communes volontaires.	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Point d'apport volontaire et compostage	Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource. Le plan stratégique Déchets a adopté 3 actions déclinées comme suit sur votre commune : - Action 23 - Développer le compostage individuel en habitat individuel en maison ; - Action 24 - Développer le compostage partagé en participant à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités ; - Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade.	4 000 000 €	4 000 000 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CCB Dir strat et MOA PVB	CENO - Mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion écologique	Mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion intercommunal : - actions de débroussaillage, de fauche, d'entretien des lisières forestières, de mise en sécurité du patrimoine arboré, de gestion de la faune et la flore introduite, d'aménagement de cavités, de surcreusement de mares... - mise en œuvre d'actions de formation et de sensibilisation (élus, jardiniers, habitants...) et accompagnement des événements pour le respect du plan de gestion - revalorisation des déchets verts	0 €	0 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention Participer à l'étude	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser l'étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Signer une convention
CCB Dir strat et MOA PVB	CENO - Végétalisation des cours d'école	La Ville souhaite végétaliser et désimperméabiliser les cours des écoles afin de créer des îlots de fraîcheur et des lieux favorables à la biodiversité. Bordeaux Métropole apportera un fonds de concours selon les termes du RI Nature Agriculture.	144 000 €	72 000 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Participer à l'étude	Réaliser l'étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Signer une convention Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement
CCB Dir strat et MOA PVB	CENO - Végétalisation du cimetière Saint Paul	Végétalisation du cimetière Saint-Paul Le CODEV 5 en cours de réalisation a permis l'acquisition de pergolas avec la plantation de plantes grimpantes. Plusieurs jardins bouquetiers ont été réalisés et des zones tests ont été réalisées pour l'enherbement. L'objectif de cette nouvelle fiche est de réaliser l'enherbement de l'ensemble du cimetière, ainsi que de procéder à son drainage avec récupération des eaux afin de pouvoir les utiliser en irrigation. Le site sera un lieu paysager traversant entre le chemin des Bories et le Chemin d'Artigues. La suite et la finalisation du projet est donc prévue comme suit : - Généralisation de l'enherbement : avec recours à un paysagiste pour décompacter l'ensemble des allées et semer le gazon. Un espace pour la plantation d'arbres fruitiers est également envisagé, création d'un ou 2 jardins bouquetiers supplémentaires ; - Réaliser une étude géotechnique du sol pour la faisabilité du drainage du site ; - Effectuer le drainage du site avec installation de récupérateurs d'eau et de pompes à énergie solaires pour irriguer les plantations du cimetière ; Bordeaux Métropole apportera un fonds de concours selon les termes du RI Nature Agriculture pour une participation aux coûts des études et des travaux. Les dépenses liées au drainage n'ont pas d'intérêt par rapport à la biodiversité et ne seront pas prise en charge. Le coût prévu est de 50 000 € TTC.	50 000 €	25 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Participer à l'étude Signer une convention	Réaliser l'étude Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Signer une convention
CCB Dir strat et MOA PVB	MULTI - GIP-GPV : Parc des Coteaux - Plan de gestion intercommunal / Pilotage-animation-valorisation / Eco-pâturage	Pilotage-animation-valorisation Cette action concerne l'animation du parLAB. Elle s'articule autour de trois grands axes : - la réalisation d'études stratégiques (sur les usages, la résilience du patrimoine arboré au changement climatique, la seconde peau des parcs, les milieux humides, un bilan global du plan de gestion écologique après 10 ans de mise en œuvre sera également réalisé ainsi qu'un bilan carbone), - le développement d'actions de médiation : outils de valorisation (carte, jeu), mallette pédagogique, communication sur les réseaux sociaux, événementiel... - la coordination du plan de gestion : pilotage, animation de 4 rdv annuels, formation « maître jardinier » Cette fiche s'inscrit dans le cadre du programme BiodiverCité 2021-2026 porté par Bordeaux Métropole. Pour la période 2024-2027, le budget prévisionnel s'élève à 450 000 €. La part de financement demandé à Bordeaux Métropole s'élève à 169 000 euros sur 4 ans : 40 000 € en 2024, 43 000 € de 2025 à 2027 Eco-pâturage Pérennisation du projet d'écopâturage du troupeau de brebis sur les parcs du Parc des Coteaux : - recrutement d'un ou une nouvelle bergère - prestations diverses et travaux. - Achats de matériel et de fournitures Le montant total de la dépense envisagée est de 300 000 € sur le codev6, la part de financement demandée à Bordeaux Métropole s'élève à 160 500 euros sur 4 ans, soit 40 125 €/an. Maison itinérante du parc des Coteaux : Pour la période 2024-2027, le budget dédié à la médiation de la maison itinérante du parc des coteaux s'élève à 120 000 euros. La part de financement demandée à Bordeaux Métropole dans le CODEV 2024-2027 s'élève à 60 000 euros sur 4 ans, soit 15 000 €/an. Le programme d'animation sera proposé par le GPV, en lien avec les communes, faisant appel à une diversité d'intervenants et partenaires associatifs.	870 000 €	389 500 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Participer à l'étude Signer une convention	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention Réaliser l'étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Formaliser la demande de financement

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CCD Dir funéraire PVB	CENO - Aide à la reprise de concessions (programme codev 5)	Cette action est un coup parti du codev 5 (délibération 2022-678). Construction d'un colobarium, de cases de colobariums et exhumations administratives. Cette fiche recouvre le versement d'un fonds de concours au titre du RI cimetière pour les travaux d'investissement.	48 134 €	48 134 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Signer une convention Réaliser l'opération Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
CCD Dir funéraire PVB	CENO - Ri cimetière : Reprise de concessions et emplacements cimetières Saint Paul et Saint-Romain (nouvelle demande)	La ville de Cenon demande au titre du contrat de codev 6 le versement d'un fonds de concours au titre du RI cimetière pour l'exhumation administrative de 79 concessions pleine terre (9 au cimetière St Paul et 70 au cimetière St Romain) Aménagement funéraire des cimetières Saint-Romain et Saint-Paul 79 nouvelles concessions pourraient ainsi être reprises et réaffectées pour la période de 2024 à 2027 (9 à Saint-Paul et 70 à Saint-Romain). Par ailleurs, la ville envisage la création d'espaces concédés : Création d'espaces concédés hors sol à Saint Romain: 18 000 € (hors sol : préciser la nature de la sépulture) Création d'un enfeu (15 places mini) à Saint Paul: 55 000 € La participation financière de BM sera calculée au vu du RI en vigueur au moment de la demande de fonds de concours de la commune.	65 556 €	65 556 €	Accompagner financièrement le programme Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Formaliser la demande de financement Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Développement des réseaux de chaleur	<p>Bordeaux Métropole est compétente en matière de réseaux de chaleur publics. Ils permettent de développer les énergies renouvelables et leur bilan carbone est excellent. Ces réseaux nécessitent des investissements élevés. Ils ne peuvent se développer que dans les îlots urbains ou dans les quartiers présentant une densité de besoins de chaleur suffisante.</p> <p>A partir des données de consommation de gaz et des projets de développement urbain, les services métropolitains ont identifié tous les secteurs présentant des besoins de chaleur suffisants pour qu'un réseau de chaleur de plus de 1 GWh soit envisageable.</p> <p>Bordeaux Métropole s'est engagée à étudier l'ensemble des secteurs identifiés puis à conduire jusqu'à leur terme les projets qui s'avèreraient réalisables.</p> <p>La présente action Codev consiste à lister et à suivre l'ensemble des projets en cours ou à engager.</p> <p>I- RESEAUX EN SERVICE</p> <p>1- Hauts de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Artigues - poursuite des importants travaux de reconstruction des 16 km de réseaux "historiques" - divers développement du réseau, en densification (raccordement de bâtiments existants) et vers des projets urbains neufs - étude de développement vers Artigues Perspective de moyen terme : Intégrer le réseau de chaleur aux réflexions concernant le devenir de l'usine d'incinération des déchets de Cenon</p> <p>2- Plaine de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Bordeaux - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (Lormont Lissandre et Cascades, Bordeaux Brazza, Bordeaux Niel, EPA Garonne Eiffel, bas-Floirac, plaine sud Garonne)</p> <p>3- Bordeaux Bègles énergie : Bordeaux, Bègles - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (EPA) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Bègles Dorat et Bègles Thorez</p> <p>4- Mériadeck énergie : Bordeaux - Renouvellement de l'autorisation d'exploiter le forage géothermique et réflexions associées sur la valorisation de l'eau - Développement du réseau</p> <p>5- Grand parc énergies : Bordeaux, Le Bouscat - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau, construction de la chaufferie bois et mise en service de la géothermie</p> <p>6- Saint Médard Hastignan : Saint Médard en Jalles - Suivre l'exploitation du réseau et un développement éventuel vers le collège</p> <p>II - RESEAUX EN COURS</p> <p>7- Mérignac centre énergie - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>8- Le Haillan : Le Haillan, Eysines - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>9- Métropole sud : Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan - Passation de la concession - Etudes opérationnelles - Développement commercial du réseau et partenariat avec l'Université, le CHU et Domofrance - Travaux de construction (réseau, géothermie, chaufferie bois) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Mérignac/Pessac Le Burck, Bègles Vaclav Havel, Villenave d'Ornon Chambéry</p> <p>10- Blanquefort - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>11- Eysines, Bruges, Le Bouscat - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>12- Mérignac Aéroparc - Suivre les études amont</p>	67 400 000 €	67 400 000 €		

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Métropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal	<p>Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal.</p> <p>Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes.</p> <p>4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; le suivi et l'assistance pendant la phase travaux.</p> <p>Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.</p>	2 000 000 €	2 000 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal	<p>Bordeaux Métropole accompagne les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal.</p> <p>Cet accompagnement se décline dans un parcours, en plusieurs phases. Une commune pourra solliciter des accompagnements sur les phases opérationnelles 2 et/ou 3, si elle peut justifier d'avoir déjà réalisé la phase stratégique 1.</p> <p>- 0. Animation territoriale, via le club tertiaire de BM : réunions présentielles ou webinaires, communication d'informations techniques et réglementaires, partages d'expériences</p> <p>- 1. Définition d'une stratégie globale « énergie – climat » sur le patrimoine communal</p> <p>- 1.1 Bilan énergétique patrimonial (avec l'ALEC BM) : permet à la commune d'avoir un bilan global de ses consommations énergétiques par fluide, en ratio spécifique et par profil de bâtiment</p> <p>- 1.2 Aide à la saisie des données du « décret tertiaire » sur l'outil OPERAT (avec l'ALEC BM) : la commune bénéficie d'un accompagnement à la saisie des données sur la plateforme Operat et d'une assistance en cas d'anomalie(s) rencontrée(s) pendant la déclaration Operat</p> <p>- 1.3 Définition d'un plan d'action global pour la rénovation du patrimoine et la décarbonation des équipements de production (avec l'ALEC BM) : il s'agit de définir un plan d'action énergétique et financier par l'élaboration d'une trajectoire générale de la performance énergétique et d'appréhender les solutions à la décarbonation des équipements de production</p> <p>- 1.4 Elaboration d'une politique patrimoniale : conseille la commune (choix de scénarios, calendrier, moyens humains et financiers, scénario d'exploitation, etc.)</p> <p>- 2. Aide à la conduite d'opération par projet de rénovation de bâtiments</p> <p>- 2.1 Audit énergétique programmatique : permet à la commune de définir un budget et un programme de travaux sur les postes liés à la performance énergétique (avec l'ALEC BM ou prestataire externe)</p> <p>- 2.2 Assistance à la passation de contrats de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux de rénovation énergétique (BM) : mise à disposition de la commune de clausiers types</p> <p>- 2.3. Délégation de conduite d'opération de rénovation énergétique de bâtiments (sous réserve d'un accompagnement spécifique désigné – de type SPL ou équivalent)</p> <p>- 2.4. Accompagnement à la valorisation des travaux d'économies d'énergies par l'obtention de certificats d'économies d'énergie - sous réserve d'acquisition des ressources nécessaires à BM</p> <p>- 3. Accompagnement à l'exploitation – maintenance des équipements techniques</p> <p>- 3.1. Assistance à la passation de contrats d'exploitation – maintenance</p> <p>- 3.2. Etude d'opportunité pour la décarbonation des équipements de production (faisabilité de production d'énergie renouvelable : bois, géothermie, pompes à chaleurs, etc.)</p> <p>- 3.3. Bâtiment numérique, mission d'assistance pour la mise en place d'un système d'automatismes de supervision des installations, en collaboration avec la DGNSI dans le cadre du schéma directeur du bâtiment numérique</p> <p>Notes : il faut considérer les coups partis du Codev 5 sur les phases 0, 1.1 et 2.1, décrit ci-dessus, pour les communes de Ambarès, Artigues, Cenon, Eysines, Parempuyre, St Médard, Talence, Villenave, Pessac, Bouliac, Floirac, Le Haillan, Lormont</p>	4 000 000 €	4 000 000 €	Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider les études réalisées par le délégataire Participer à l'étude	Valider le programme Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	<p>Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». A cet effet, il comprend notamment des actions destinées à encourager la formation et l'information, développer les pratiques de coopérations, et accompagner au changement tous les publics, au premier rang desquels, les habitants, avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées et les plus fragiles.</p> <p>L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole en ce sens s'illustre par trois dispositifs majeurs de sensibilisation, de mobilisation et d'actions en faveur des enjeux de transition écologique.</p> <p>Ces dispositifs sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention.</p> <p>Les dispositifs qui seront détaillés en pièce-jointe sont :</p> <p>- Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire ainsi que des structures du péri et de l'extra-scolaire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable, par la formation d'animateurs ou encore par l'accompagnement de projets type labellisation E3D ou définition projets transition écologique d'établissement péri-extrascolaire.</p> <p>- Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier)</p> <p>- Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole : mise à disposition des communes de dispositifs d'accompagnement au changement de comportements dédiés à la transition écologique (type les Super Défis) et propose des collaborations sur ces thématiques (recensement, évaluation et partage des bonnes pratiques, d'outils d'exposition, communication, ...).</p>	4 869 000 €	1 880 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens. Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codev : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis).</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.</p>	0 €	0 €	Initier la démarche Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Signer une convention
FBA Dir inno amén numérique	MULTI - Projet Wifi social : Installation de bornes d'accès Wifi gratuit	<p>Dans le cadre de ses actions en matière d'inclusion numérique et d'aménagement numérique du territoire, Bordeaux Métropole souhaite déployer des points d'accès Wifi gratuits au service des plus démunis sur son territoire.</p> <p>Dans un premier temps, les quartiers prioritaires de la politique de la Ville sont ciblés dans la mesure où ils concentrent les zones défavorisées et leurs habitants.</p> <p>Il s'agira d'installer des points d'accès Wifi, disposant dans la mesure du possible de prises de recharge de téléphones / tablettes, d'un abri et de panneaux solaires d'alimentation électrique. Une réflexion sera menée pour proposer des animations et des aides régulières sur ces points dans le cadre de la politique d'inclusion numérique. Afin de maximiser le nombre de sites installés, l'installation des bornes, quand cela sera possible, se fera au niveau de mobiliers urbains déjà existants (abris bus, lieux de convivialité, ...).</p> <p>La Métropole dispose d'un budget de 350 K€ sur la période 2024/2026 pour mettre en place ces lieux d'accès Wifi avec leurs mobiliers urbains afin de desservir quelques zones dans certains QPV.</p> <p>Les communes qui souhaiteraient de tels points d'accès Wifi, mais situées hors périmètre des quartiers prioritaires de la politique de ville, pourront conventionner avec la Métropole pour financer l'installation de points d'accès homogènes et en cohérence avec ceux installés dans le cadre des contrats de Codev.</p>	300 000 €	300 000 €	Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les études préalables Réaliser les travaux Réaliser la prestation Réaliser l'étude de faisabilité Lancer des consultations Réceptionner les travaux Initier la démarche Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude Établir le bilan financier de l'opération	Participer à la démarche/au dispositif
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	<p>Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.</p>	200 000 €	70 000 €	Initier la démarche Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner financièrement le programme
HBB Dir dev et amén - Bx	MULTI- PRU JOLIOT CURIE - Boulevards Joliot Curie et de l'Entre Deux Mers	<p>BM s'engage dans la poursuite des études, la levée des préalables et à un commencement des travaux sur les boulevards Joliot Curie et Entre 2 Mers.</p> <p>L'objectif est de requalifier cet axe en boulevard urbain avec une forte dominante paysagère ainsi qu'une priorité donnée aux TC et modes doux.</p> <p>Un phasage travaux devra être défini en cohérence avec les plannings des projets connexes, et dans un souci de les réaliser sur les villes de Bordeaux, Cenon et Floirac dans la même temporalité.</p> <p>Le coût global de l'opération (25 000 000 €) est réparti ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la partie Bordeaux : 15 000 000€ (60%) - sur la partie Cenon / Floirac : 10 000 000€ (40%) <p>Les villes auront à leur charge le coût des travaux d'éclairage public (50%, le reste est financé dans le cadre du CODEV voies de catégorie 2).</p> <p>Ce projet a deux chefs de projet BM : Claire Lhote du PT Bordeaux et Magali Cuesta du PTRD qui compléteront la présente fiche en collaboration, Claire sur le codev de Bordeaux et Magali sur celui de Cenon et Floirac.</p>	25 000 000 €	24 000 000 €	Réaliser les travaux Réceptionner les travaux Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Mener la concertation	Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude Signer une convention Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HCB Dir dev amén - R droite	CENO - Aménagement de voirie en périphérie de l'Unité de Valorisation Energétique de la Marègue	Dans le cadre du PRU Sarraillère/8 mai 1945/Palmer, l'étude de projet urbain permettra de définir la requalification des espaces publics de ce quartier, et notamment en proposant un programme d'intégration urbain et paysager de l'Unité de valorisation dans son contexte (aménagements paysagers, requalification de la clôture, traitement des buttes, ...). Sur la base de ce programme, les études opérationnelles seront menées (finalisation du programme, étude préliminaire, AVP) et la présente fiche action pourra être déclinée, le cas échéant en plusieurs opérations d'espaces publics (plusieurs fiches action). Les rues concernées par cette étude sont les rues Jean Cocteau, Pauline Kergomard et Paul Verlainne.	1 000 000 €	1 000 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer aux études Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HCB Dir dev amén - R droite	CENO - Création d'un cheminement modes doux reliant la zone Lissandre à la gare de Cenon en prenant en compte le projet de téléphérique	La commune souhaite une étude sur les connexions piétonnes/vélo reliant la zone Lissandre à la Brazzaigne et la gare de Cenon, en prenant en compte le projet de téléphérique. La décision sur le projet du téléphérique doit, selon le calendrier actuel du projet, intervenir lors du conseil métropolitain de juin 2023. En fonction des choix actés, BM s'engage à lancer une étude programmatique relative à un cheminement doux sur le secteur de Lissandre.	100 000 €	100 000 €	Établir le programme Initier la démarche	Participer aux études Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
HCB Dir dev amén - R droite	CENO - Etude de programmation économique et urbaine secteur Pelletan	Dans la continuité de la fiche inscrite au précédent CODEV5, l'étude de programmation économique et urbaine se poursuit sur le secteur de Pelletan.	100 000 €	100 000 €	Valider l'étude Réaliser l'étude	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux études
HCB Dir dev amén - R droite	CENO – JOLIOT CURIE – Aménagement des espaces publics liés au projet Léo Lagrange	Les orientations programmatiques du site Léo Lagrange sont les suivantes : • Le maintien des installations sportives au sud de la parcelle ; • La création d'un groupe scolaire de 11 classes (4 maternelles et 7 élémentaires), dont la livraison est souhaitée par la Ville en septembre 2027 ; • La construction d'un pôle intergénérationnel qui regrouperait une crèche de 40 berceaux, la reconstitution d'une salle d'activités pour le Relais Assistants Maternels et une salle d'activités pour le foyer de personnes âgées. Les espaces publics de compétence métropolitaine liés à ce projet ne sont pas à ce jour clairement définis et seront entièrement liés au planning des équipements municipaux. Un programme devra être établi et proposé au PTRD pour prise en compte et lancement des études. Le financement de ces espaces publics mobilisera 5% du FIC communal, en complément des crédits Direction de l'Habitat (95%). Un protocole foncier est en cours d'élaboration, porté par la Direction de l'Habitat. Le coût foncier des opérations pourra être précisé à la signature de ce protocole.	600 000 €	600 000 €	Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les travaux Réceptionner les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC
HCB Dir dev amén - R droite	CENO - OIM ARD - Centre de ressource plateforme réemploi Lissandre	Réaliser une étude d'opportunité, en lien avec le GIP-GPV, sur la mise en place d'une plateforme temporaire destinée au stockage des matériaux issus de la déconstruction des PRU et à leur réemploi. Préciser le modèle économique et lancer un AMI avec le GPV pour trouver un opérateur gestionnaire et exploitant du site. Financer l'ingénierie du GPV sur l'accompagnement du futur opérateur. Réaliser des travaux de mise aux normes du bâtiment par Bordeaux Métropole.	145 000 €	145 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser l'étude pré opérationnelle Lever les préalables fonciers Lancer des consultations Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Réaliser les travaux Réaliser les études préalables Signer une convention Réaliser l'étude préliminaire Réaliser l'étude de faisabilité	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider le programme

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HCB Dir dev amén - R droite	CENO – PRU JOLIOT CURIE – Aménagement de la rue Anatole France	<p>Espaces publics réalisés dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage confié à Artelia</p> <p>Poursuit la fiche action n° C051190049 du CoDev5</p> <p>Ce périmètre constitue l'interface entre l'îlot Henri Sellier, faisant l'objet d'interventions lourdes de renouvellement urbain, et le tissu pavillonnaire du bas Cenon, au sud du boulevard de l'Entre Deux Mers. Le profil de la voie est repris pour apporter davantage de confort aux modes doux. Le projet vise à renforcer la trame paysagère déjà bien établie en rive ouest de la rue Anatole France</p> <p>Sont concernés par cette fiche :</p> <ul style="list-style-type: none"> La passerelle sur le Boulevard : son devenir est en suspend (démolition ?). Son réaménagement était initialement prévu dans le mandat de maîtrise d'ouvrage ; La rue Anatole France (séquences 1, 2, 3 et 4 du Plan Guide), dont le parvis de la salle communale et le parking potentiel. Les travaux d'espaces publics sont liés au planning des travaux de Domofrance (réhabilitation et construction). <p>Le financement de ces espaces publics mobilisera 5% du FIC communal, en complément des crédits Direction de l'Habitat (95%). Lorsque les espaces publics ont été confiés à une maîtrise d'ouvrage déléguée, les frais de maîtrise d'ouvrage sont estimés à 10% du coût total des travaux (y compris coût du mandataire).</p> <p>Une subvention de l'ANRU est mobilisée à hauteur de 10% pour Bordeaux Métropole, soit 461 412,16 €, pour la rue Anatole France, la placette Eugène Louis, la place publique et le plateau piéton et la piste cyclable passant par l'estacade, pour un montant de travaux subventionnable de 4 614 121,56 € HT.</p> <p>Un protocole foncier est en cours d'élaboration, porté par la Direction de l'Habitat. Le coût foncier des opérations pourra être précisé à la signature de ce protocole.</p>	3 800 000 €	3 800 000 €	Réaliser l'étude préliminaire Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réceptionner les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les travaux Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HCB Dir dev amén - R droite	CENO – PRU JOLIOT CURIE – Aménagement de la voie verte le long de l'Estacade et des places urbaines attenantes	<p>Espaces publics réalisés dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage confié à Artelia</p> <p>Regroupe les fiches action n° C051190052 et n° C051190053 du CoDev5. (Fiche action n° C051190051 supprimée car sous maîtrise d'ouvrage communale)</p> <p>Le principe général de l'aménagement est de créer un itinéraire pour les modes actifs sur un linéaire utilisé actuellement pour l'entretien par la SNCF de ses ouvrages. Ponctuellement, en chapelet, des places urbaines à paysager égrainent le tracé pour offrir des espaces de respiration et de vie sur l'espace public. L'objectif est d'offrir de nouveaux usages aux riverains, en s'attachant aux retours issus de la concertation et en travaillant le projet pour permettre des usages complémentaires aux aménagements connexes déjà engagés (sous l'estacade).</p> <p>Sont concernés par cette fiche :</p> <ul style="list-style-type: none"> La séquence autour de l'école Camille Maumey La voie verte La placette Victor Hugo Le bassin de rétention SNCF (à confirmer) L'arrivée de la voie verte sur la rue Emile Combes L'aménagement de la rue Emile Combes (à confirmer) <p>Le financement de ces espaces publics mobilisera 5% du FIC communal, en complément des crédits Direction de l'Habitat (95%). Lorsque les espaces publics ont été confiés à une maîtrise d'ouvrage déléguée, les frais de maîtrise d'ouvrage sont estimés à 10% du coût total des travaux (y compris coût du mandataire).</p> <p>Une subvention de l'ANRU est mobilisée à hauteur de 10% pour Bordeaux Métropole, soit 461 412,16 €, pour la rue Anatole France, la placette Eugène Louis, la place publique et le plateau piéton et la piste cyclable passant par l'estacade, pour un montant de travaux subventionnable de 4 614 121,56 € HT.</p> <p>Pour réaliser les travaux d'aménagement des abords de l'estacade en voie verte, une convention avec SNCF Réseau a été signée, afin d'occuper et utiliser pendant 8 ans maximum le domaine public ferroviaire, avant une régularisation par un transfert de gestion devant notaire. Pour les autres sujets fonciers, un protocole foncier est en cours d'élaboration, porté par la Direction de l'Habitat. Le coût foncier des opérations pourra être précisé à la signature de ce protocole.</p>	3 000 000 €	3 000 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser les travaux	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HCB Dir dev amén - R droite	CENO - PRU JOLIOT CURIE / Sécurisation du Côteau Boulevard de l'Entre Deux Mers	<p>La sécurisation du coteau PRU Joliot Curie est un préalable à l'aménagement du boulevard de l'Entre-Deux-Mers prévu dans le cadre du Joliot Curie (Gallieni/Montrepos).</p> <p>Pour ce faire, la ville de Cenon a sollicité une AMO, le Bureau des Recherches Géologiques et Minières pour la rédaction d'un CCTP pour la consultation d'un bureau d'étude.</p> <p>Cette étude a montré la nécessité de réaliser un pare pierre sur le coteau.</p> <p>Les travaux doivent être réalisés avant les travaux au niveau du boulevard.</p> <p>Un diagnostic écologique est en cours.</p> <p>L'AVP a été réalisé au CODEV 5. PRO, DCE et début des travaux sont prévus au CODEV 5 suivant diagnostic écologique.</p> <p>Les travaux seront fait au CODEV 6.</p> <p>BM s'engage à réaliser les travaux et à acquérir le foncier nécessaire aux travaux.</p>	500 000 €	500 000 €	Réaliser les travaux Lever les préalables fonciers Céder ou acheter le foncier Réceptionner les travaux	Signer une convention Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude Céder ou acheter le foncier Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HCB Dir dév amén - R droite	CENO - PRU PALMER SARAILLERE – Création de la voie nouvelle et requalification de la rue Corot	<p>Espaces publics réalisés dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage confié à SETEC</p> <p>Regroupe les fiches action n° C051190047 et n° C051190048 du CoDév5.</p> <p>Afin de lier l'avenue Jean Zay à la rue du 8 Mai 1945, une voie nouvelle orientée Nord/Sud va être créée à la suite de la démolition des bâtiments localisés sur son emprise. Cette nouvelle voie structurante du quartier Sarailière sera accompagnée d'un vaste espace vert, lieu de rencontres et de loisirs pour les riverains.</p> <p>Cette voie à double sens effectuera la jonction avec les rues Watteau et Corot toutes-deux en sens unique. Un vaste plateau prendra place au carrefour de ces rues et permettra ainsi de créer un parvis propice au déroulement d'évènements. Des arbres d'alignements de grand développement viendront créer de l'ombre et rafraîchir le quartier durant l'été. L'ensemble des mobilités douces se fera via la voie verte de 5m positionnée dans l'espace vert attenant.</p> <p>La rue Corot aménagée, d'une largeur de 14 ml, offrira aux habitants une voie à sens unique, apaisée et ombragée grâce à un alignement d'arbres de grand développement de part et d'autre de la voirie. La rue permettra de desservir les bâtiments existants. Cette voie possèdera une voie cyclable à double sens pour faciliter les mobilités douces. Une large bande végétalisée se déploiera en rive Nord de la voirie et recueillera les eaux de ruissellement. Enfin, une majeure partie du stationnement existant sera résidentialisé afin d'optimiser le profil de voirie et de rendre l'espace public plus accueillant. Les seuls stationnements en Lincoln se positionneront sur le côté Sud de la voirie</p> <p>Le financement de ces espaces publics mobilisera 5% du FIC communal, en complément des crédits Direction de l'Habitat (95%). Lorsque les espaces publics ont été confiés à une maîtrise d'ouvrage déléguée, les frais de maîtrise d'ouvrage sont estimés à 10% du coût total des travaux (y compris coût du mandataire).</p> <p>Une subvention de l'ANRU est mobilisée à hauteur de 10% pour Bordeaux Métropole, soit 381 426,68 €, pour (les rues Rostand et Du Bellay), la voie nouvelle et la rue Corot, pour un montant de travaux subventionnable de 3 814 266,76 € HT.</p> <p>Un protocole foncier est en cours de finalisation (Conseil Métropolitain de juillet 2023). Le coût estimatif du foncier est intégré dans le budget de l'opération.</p>	4 120 000 €	4 120 000 €	Réaliser les travaux Réceptionner les travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC
HCB Dir dév amén - R droite	CENO - PRU PALMER SARAILLERE/ Espaces publics/ PTRD/ Requalification de la rue Colette	<p>Espace public réalisé sous MOA PTRD</p> <p>La transformation de la rue Colette passe par l'apaisement de la circulation (voie à sens unique), la réduction de la place de la voiture et l'aménagement d'une promenade plantée privilégiant les modes doux et structurant les liens paysagers entre la ville et le parc. Le carrefour Ouest à l'angle de la rue Colette et de l'Avenir Briand sera repris pour permettre la création d'un nouvel accès de l'école Palmer prévue en 2025.</p> <p>Interfaces: Une démolition partielle visant le désenclavement du quartier et du parc Palmer depuis l'avenue Camille Pelletan conditionne la réalisation des espaces publics et est prévue pour le 1er semestre 2022. La définition du projet sur la parcelle Domofrance au nord de la rue Colette Est est encore incertaine en mai 2023.</p> <p>Le projet présente des contraintes et des risques sur la gestion des interfaces et des plannings, notamment en termes de réseaux divers.</p> <p>Le financement de ces espaces publics mobilisera 5% du FIC communal, en complément des crédits Direction de l'Habitat (95%).</p> <p>La compétence « mobilier urbain » et « espaces verts » sur voirie est exercée par la Ville de Cenon par convention de délégation de gestion et financée par Bordeaux Métropole via le FIC (Fonds d'Intérêt Communal) pour les quartiers Palmer / Sarailière / 8 mai 45 / La Marègue et Joliot-Curie.</p> <p>Il mobilise également une subvention de l'ANRU à hauteur de 10% pour Bordeaux Métropole, soit 96 604,32 € pour un montant de travaux subventionnable de 966 043,24 € HT.</p> <p>Un protocole foncier, en cours d'élaboration depuis 2021, porté par la Direction de l'Habitat, permettra d'identifier et de quantifier les fonciers mutables, afin d'en clarifier l'usage, notamment en termes d'espaces publics, de voirie et de stationnement résidentialisé. Il engagera les différents propriétaires fonciers signataires. Le coût foncier des opérations pourra être précisé à la signature de ce protocole.</p>	1 700 000 €	1 700 000 €	Lancer des consultations Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude préliminaire Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Mener la concertation	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HCB Dir dév amén - R droite	CENO - PRU PALMER SARAILLERE – Pocket Squares des écoles Fournier et Pergaud	<p>Espaces publics réalisés dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage confié à SETEC</p> <p>Le Pocket Square de l'école Fournier est stratégiquement situé à la future intersection des rues Louis Pergaud et Edmond Rostand et situé à proximité direct de deux écoles. Le projet permet de créer un espace en relation directe avec les écoles proposant un parvis, des activités, un lieu d'attente, convivial et sécurisé.</p> <p>Le Pocket Square de l'école Pergaud se situe entre la rue Edmond Rostand et l'école maternelle Louis Pergaud. C'est un espace de proximité qui marque l'entrée à la maternelle et au cœur d'ilot de la résidence. Le projet crée un lieu d'attente végétalisé et ludique, comme un prolongement de la cour d'école. L'aménagement s'oriente sur une placette qui allie des espaces minéraux servant de support à du design actif et ludique développant l'imaginaire des enfants et des zones végétales et arborées où prennent place des jeux simples en bois.</p> <p>Interfaces : Une démolition partielle visant le désenclavement du quartier et du parc Palmer depuis l'avenue Camille Pelletan conditionne la réalisation du square de l'école Fournier et est prévue pour le 1er semestre 2024.</p> <p>Le financement de ces espaces publics mobilisera 5% du FIC communal, en complément des crédits Direction de l'Habitat (95%). Lorsque les espaces publics ont été confiés à une maîtrise d'ouvrage déléguée, les frais de maîtrise d'ouvrage sont estimés à 10% du coût total des travaux (y compris coût du mandataire).</p> <p>Un protocole foncier est en cours de finalisation (Conseil Métropolitain de juillet 2023). Le coût estimatif du foncier est intégré dans le budget de l'opération.</p>	900 000 €	900 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser les travaux	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HCB Dir dev amén - R droite	CENO - PRU PALMER SARAILLERE – Restructuration des rues Rostand, Pergaud et Du Bellay	<p>Espaces publics réalisés dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage confié à SETEC</p> <p>Regroupe les fiches action n° C051190045 et n° C051190046 du CoDev5.</p> <p>La transformation des rues Rostand et Du Bellay en « allée » passe par l'apaisement de la circulation, la réduction de la place de la voiture et l'aménagement d'une promenade plantée privilégiant les modes doux et structurant les liens paysagers entre la ville et le parc.</p> <p>L'accroche de la rue Pergaud au carrefour des rues Du Bellay et Rostand va être modifiée pour cadrer le stationnement et redonner une place privilégiée aux piétons. Une voie à double sens avec une bande de stationnement en créneau côté Ouest viendra donc desservir les bâtiments existants.</p> <p>Interfaces : Une démolition partielle visant le désenclavement du quartier et du parc Palmer depuis l'avenue Camille Pelletan conditionne la réalisation des espaces publics et est prévue pour le 1er semestre 2024.</p> <p>La maîtrise d'ouvrage de l'assainissement du secteur a été confiée à SETEC. EU et EP étant en renouvellement, une délégation de crédits sera effectuée par la Régie de l'Eau.</p> <p>Le financement de ces espaces publics mobilisera 5% du FIC communal, en complément des crédits Direction de l'Habitat (95%). Lorsque les espaces publics ont été confiés à une maîtrise d'ouvrage déléguée, les frais de maîtrise d'ouvrage sont estimés à 10% du coût total des travaux (y compris coût du mandataire).</p> <p>Une subvention de l'ANRU est mobilisée à hauteur de 10% pour Bordeaux Métropole, soit 381 426,68 €, pour les rues Rostand et Du Bellay, (la voie nouvelle et la rue Corot) pour un montant de travaux subventionnable de 3 814 266,76 € HT.</p> <p>Un protocole foncier est en cours de finalisation (Conseil Métropolitain de juillet 2023). Le coût estimatif du foncier est intégré dans le budget de l'opération.</p>	2 600 000 €	2 600 000 €	Réaliser les travaux Réceptionner les travaux	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HCB Dir dev amén - R droite	MULTI- Etude du ReVe 5 Avenue Kennedy	<p>Cette étude est rattachée à celle conduite sur le réseau REVE 5 pour le tronçon Kennedy et se nourrit de la réflexion sur les Grandes Allées Métropolitaines portée par l'Aurba pour requalifier les grands axes routiers de l'agglomération en boulevards urbains. Le CODEV 3 et 4 auront permis de réaliser le programme sur les 3 tronçons. Le CODEV 6 permettra de définir les actions à réaliser pour le prochain CODEV sur ce tronçon (av. Kennedy) en lien avec la réorganisation de l'échangeur 26.</p> <p>Des études préliminaires auront lieu sur l'ensemble du projet et l'étude d'avant-projet sera menée sur ce tronçon en fin de contrat.</p> <p>Cette fiche sera ajustée si besoin en fonction de la concertation sur le déploiement du RCHNS par la Dir. de la Mobilité.</p>	2 000 000 €	250 000 €	Réceptionner les travaux Lever les préalables fonciers Établir le programme Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les équipements du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage Réaliser l'étude préliminaire Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les travaux Céder ou acheter le foncier	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement Participer aux négociations Accompagner financièrement le programme Mener la concertation Céder ou acheter le foncier Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC
HCB Dir dev amén - R droite	MULTI - PRU DRAVEMONT – Aménagement de la rue Dubedout et poursuite du réseau REVE	<p>Espaces publics réalisés dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage confié à SETEC</p> <p>Poursuit la fiche action n° C051190043 du CoDev5.</p> <p>Le calendrier de déroulement de l'action sera précisé.</p> <p>L'aménagement initial prévoyait l'élargissement des trottoirs et l'amélioration des traversées piétonnes. Il devra également intégrer le débouché du réseau REVE et sa continuité vers la ville de Cenon. Le chiffrage de cet aménagement n'est pas inclus dans la fiche.</p> <p>Le financement de ces espaces publics mobilisera 5% du FIC communal, en complément des crédits Direction de l'Habitat (95%). Lorsque les espaces publics ont été confiés à une maîtrise d'ouvrage déléguée, les frais de maîtrise d'ouvrage sont estimés à 10% du coût total des travaux (y compris coût du mandataire).</p> <p>Un protocole foncier est en cours de finalisation (Conseil Métropolitain de mai 2023). Le coût estimatif du foncier est intégré dans le budget de l'opération.</p>	1 250 000 €	1 250 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude préliminaire Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réceptionner les travaux Réaliser les travaux	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
LAF Dir foncier DGA	CENO - Stratégie foncière : co-construction, co-mise en oeuvre, mobilisation des secteurs de convention EPF	<p>L'objet de la fiche action est d'organiser et mettre en oeuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics, etc.</p> <p>L'objectif est de partager avec les élus et services communaux, en continu, la connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des enjeux fonciers du territoire communal et métropolitain (ZAN, ressources foncières, marchés fonciers et immo, etc.) - des besoins fonciers pour les politiques publiques (aménagement, nature, équipements, etc.) <p>Dans le but de déterminer et anticiper des actions opérationnelles et réglementaires d'encadrement, de négociation, d'étude de faisabilité (fiche de lot, etc.), ou de maîtrise du foncier en accord avec le PPI foncier de BM et de l'EPF.</p> <p>Conformément à la demande communale, une attention particulière sera portée sur la mobilisation des fonciers mutables du périmètre Camille Pelletan, qui fait l'objet d'une convention d'intervention avec l'EPF.</p>	0 €	0 €	Céder ou acheter le foncier Faire de la réserve foncière Assurer une veille foncière Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAG Dir habitat DGA	CENO - Plan de sauvegarde de la copropriété Palmer	Située dans le quartier d'intérêt régional du NPNRU "Palmer-Sarailières-8 mai 1945-Dravemont" (protocole ANRU), la copropriété Palmer a fait l'objet d'une étude pré-opérationnelle dans le cadre du codev 3, et d'un Plan Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en copropriété (POPAC) au cours du codev 4 afin d'engager l'assainissement financier de la copropriété et favoriser la mobilisation des copropriétaires en vue du lancement d'un programme de travaux à moyen terme. Au cours du Popac, au vu des nombreuses difficultés observées sur la copropriété et de la complexité de traitement de la situation, Bordeaux Métropole et la Ville de Cenon ont décidé de solliciter la Préfète de la Gironde afin d'engager l'élaboration d'un plan de sauvegarde de la résidence pour aboutir à son redressement. Cette procédure, lancée par arrêté préfectoral en décembre 2019, a donc démarré par une première phase, dite d'élaboration du plan, pour une période de 24 mois (juin 2020-juin 2022). La phase 1 est conduite avec l'appui de l'opérateur Urbanis et aboutira à la signature d'une convention de plan de sauvegarde entre les copilotés de l'opération, la copropriété et les partenaires associés. Une seconde phase interviendra ensuite afin de mettre en œuvre le plan de sauvegarde qui aura été défini et contractualisé pour une période minimum de 5 ans. L'engagement dans cette seconde phase nécessitera alors un nouvel échange entre la commune de Cenon et BM dans le cadre du Codev 5 et 6 afin d'intégrer les nouvelles dépenses afférentes.	2 847 523 €	2 847 523 €	Prendre la confirmation de décision de faire Accompagner financièrement le programme Signer une convention Établir le programme Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude Signer une convention Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement Accompagner financièrement le programme Valider le programme
LAG Dir habitat DGA	CENO - Projet de renouvellement urbain Joliot Curie : aménagement Estacade, séquence sportive	Dans le cadre du PRU Joliot Curie, la sous face de l'estacade, ouvrage ferroviaire circulé soumis à un ensemble de contraintes techniques, va être aménagée. La sous face de l'ouvrage sera conçue comme un parc urbain en accès libre, scindé en 4 séquences : sportive, culturelle / événementielle, productive (agriculture urbaine) et équipements / services. La ville de Cenon aménagera dans un premier temps la séquence sportive de l'estacade. En parallèle, une voie verte dédiée aux piétons et cyclistes sera aménagée le long de l'estacade. La maîtrise d'ouvrage de cet équipement est portée par la Ville de Cenon. Les études sont en cours et se terminent fin 2023. Les travaux sont prévus entre janvier et octobre 2024. Bordeaux Métropole est sollicité pour un cofinancement à la réalisation de cet équipement au titre de son règlement d'intervention Politique de la Ville. L'équipement est cofinancé par l'ANRU. Remarque concernant le règlement d'intervention de la politique de la ville sollicité par la présente fiche : Le nouveau contrat de ville intégrera les évolutions de la géographie des quartiers prioritaires et des territoires de veille et entraînera des adaptations du règlement d'intervention au titre de la politique de la ville de Bordeaux Métropole. Aussi, les demandes de financement seront étudiées dans le cadre de ces nouveaux dispositifs.	1 776 000 €	296 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Accompagner financièrement le programme Participer à l'étude	Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement
LAG Dir habitat DGA	CENO - Projet de renouvellement urbain Joliot Curie : groupe scolaire Léo Lagrange	Dans le cadre du PRU Joliot Curie, l'aménagement du site Léo Lagrange prévoit, à la place du stade actuel, la construction d'un ensemble d'équipements publics tournés vers l'enfance (groupe scolaire) et vers la petite enfance (crèche), ainsi que l'aménagement d'un parc. La maîtrise d'ouvrage du groupe scolaire est portée par la Ville de Cenon. Les travaux sont prévus à compter de 2025 pour se terminer à la rentrée scolaire de septembre 2027. Bordeaux Métropole apportera un cofinancement à la réalisation de cet équipement à hauteur de 80% au titre de son règlement d'intervention Politique de la Ville sur les groupes scolaires. L'équipement est également cofinancé par l'ANRU. Remarque concernant le règlement d'intervention de la politique de la ville sollicité par la présente fiche : Le nouveau contrat de ville intégrera les évolutions de la géographie des quartiers prioritaires et des territoires de veille et entraînera des adaptations du règlement d'intervention au titre de la politique de la ville de Bordeaux Métropole. Aussi, les demandes de financement seront étudiées dans le cadre de ces nouveaux dispositifs.	9 000 000 €	3 803 120 €	Participer à l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Accompagner financièrement le programme	Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération
LAG Dir habitat DGA	CENO - Projet de renouvellement urbain Joliot Curie : reconstruction de la salle Sellier	Dans le cadre du PRU Joliot Curie, reconstruction de la salle Sellier sur le site "Sellier". L'objectif est de préserver la fonction de maison de quartier, de point de rencontre des habitants du quartier du Bas-Cenon dans un équipement neuf et adapté aux besoins. La démolition de la salle actuelle est réalisée par Domofrance. La maîtrise d'ouvrage de cet équipement est portée par la Ville de Cenon. Les études sont prévues de mars à octobre 2024 et les travaux à compter de début 2025. Bordeaux Métropole est sollicité pour un cofinancement à la réalisation de cet équipement au titre de son règlement d'intervention Politique de la Ville. L'équipement est cofinancé par l'ANRU. Remarque concernant le règlement d'intervention de la politique de la ville sollicité par la présente fiche : Le nouveau contrat de ville intégrera les évolutions de la géographie des quartiers prioritaires et des territoires de veille et entraînera des adaptations du règlement d'intervention au titre de la politique de la ville de Bordeaux Métropole. Aussi, les demandes de financement seront étudiées dans le cadre de ces nouveaux dispositifs.	690 000 €	69 000 €	Accompagner financièrement le programme Participer à l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAG Dir habitat DGA	CENO - PRU PALMER, SARAILLERE, 8 MAI 1945 - Centre des pratiques artistiques	<p>Aménagement d'un centre de pratiques artistiques en QPV. Le projet prévoit la réhabilitation de l'actuel bâtiment de l'école de musique. Une extension permettra d'y accueillir des associations culturelles et ainsi diversifier l'offre de pratiques artistiques. La demande de la Ville s'inscrit dans le cadre du RI politique de la ville, au titre des équipements de proximité.</p> <p>Remarque concernant le règlement d'intervention de la politique de la ville sollicité par la présente fiche : Le nouveau contrat de ville intégrera les évolutions de la géographie des quartiers prioritaires et des territoires de veille et entraînera des adaptations du règlement d'intervention au titre de la politique de la ville de Bordeaux Métropole. Aussi, les demandes de financement seront étudiées dans le cadre de ces nouveaux dispositifs.</p>	3 200 000 €	500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Participer à l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Réaliser l'opération Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Céder ou acheter le foncier Formaliser la demande de financement Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Accompagner techniquement une démarche/une étude Mener la concertation
LAG Dir habitat DGA	CENO - PRU PALMER, SARAILLERE, 8 MAI 1945 - Coordination, partenariats, volet logement et fonds de concours	<p>Une mission d'élaboration du projet urbain des secteurs Palmer, Sarailière, 8 mai 1945 a été lancée par Bordeaux Métropole début 2017. Cette mission confiée à l'agence Devillers et Associés a permis d'aboutir à plan guide finalisé en 2018 et qui a servi de base à l'élaboration et la négociation de la convention pluriannuelle avec l'ANRU dans le cadre du NPNRU, cette dernière a été signée en avril 2020.</p> <p>Dans le cadre de la mission de plan guide, le programme d'actions est arrêté. La présente fiche concerne uniquement les interventions liées à la coordination du projet, à l'ingénierie, au volet logement. Elle est complétée par d'autres fiches concernant des interventions sous maîtrise d'ouvrage directe de Bordeaux Métropole et les demandes de fonds de concours.</p> <p>1. Volet habitat : Bordeaux Métropole intervient à plusieurs niveaux dans le cadre de son règlement d'intervention au titre de la politique de la ville. Tout d'abord, elle peut intervenir sur les programmes de réhabilitation des logements sociaux, dans les conditions définies dans le cadre du règlement. Elle peut ensuite apporter une aide complémentaire à l'ANRU pour le financement de la reconstitution de l'offre. Ce volet s'inscrit dans le règlement d'intervention étant lié à l'éligibilité et au niveau d'ambition des projets des bailleurs.</p> <p>2. Volet ingénierie et coordination A travers ce volet, Bordeaux Métropole prévoit différentes actions : - Nouveau marché d'AMO Architecte coordinateur pour 4 ans à compter de 2021 - Marché d'OPCU – OPCIC pour 4 ans à compter de 2021 - Démarche d'évaluation du PRU - Etude de sureté de prévention situationnelle Le coût global est estimé sur ce volet à 726 034 € TTC sur 4 ans. La Ville de Cenon participe au cofinancement des études d'AMO dans le cadre du suivi pré-opérationnel et opérationnel du PRU : mission d'AMO architecte coordinateur, concertation et démarche d'évaluation. Pour l'OPCU, un cofinancement sera demandé à l'ensemble des maîtres d'ouvrage.</p> <p>3. Volet Maison du projet La maison du projet de Palmer, Sarailière, 8 mai 1945 est un équipement qui est loué depuis septembre 2020 par Bordeaux Métropole à Domofrance. Un animateur est affecté à mi-temps sur cet équipement. Pour rappel, la Maison du Projet est un lieu d'animation, dédié aux habitants et usagers du quartier pour : - informer et communiquer sur le PRU global et les opérations ; - proposer des temps de rencontre et d'échanges pédagogiques ; - réunir les conditions pour une meilleure appropriation du projet ; - accueillir des structures et des associations et leurs activités. Une convention de gestion et d'animation de la maison du projet a été signée le 21 janvier 2021, elle précise les modalités de fonctionnement et d'animation et les engagements de chacun (Bordeaux Métropole, Ville de Cenon, Mésolia et Domofrance).</p> <p>4. Volet voiries et espaces publics : Les interventions sous maîtrise d'ouvrage directe de Bordeaux Métropole font l'objet de fiches spécifiques suivant le programme d'actions détaillé. A noter que les opérations de voiries et d'espaces publics font l'objet d'une conduite d'opérations externe confiée au mandataire Setec.</p> <p>Pour information, la clé de répartition financière est suivante : 95% budget RU (dir Habitat), 5% FIC.</p> <p>5. Volet foncier : Animation du dispositif de cessions/acquisitions, dont une enveloppe de 107 544 € sur 4 ans pour des acquisitions à l'échelle du projet.</p>	833 578 €	833 578 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Accompagner financièrement le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAG Dir habitat DGA	CENO - PRU PALMER SARAILLERE 8 MAI 1945 - Pôle Jeunesse Ville	<p>Dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, la ville entend acquérir en VEFA, une surface en rez-de-chaussée (surface plancher 296 m2) afin d'y accueillir le « Pôle Jeunesse Ville ». Les lieux seront aménagés de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un hall d'accueil /un espace jeunes (jeux, ateliers hebdomadaires, animations diverses...); un espace public numérique (ordinateur en accès libre et accompagnés), d'un open space animateurs, d'une cuisine ; d'une salle municipale ainsi qu'un espace de stockage. <p>Acquisition par ville en VEFA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les études de programmation sont menées par Domofrance - Aménagement des locaux et équipement : à la charge de la ville <p>La demande de la Ville s'inscrit dans le cadre du RI politique de la ville, au titre des équipements de proximité.</p> <p>Remarque concernant le règlement d'intervention de la politique de la ville sollicité par la présente fiche :</p> <p>Le nouveau contrat de ville intégrera les évolutions de la géographie des quartiers prioritaires et des territoires de veille et entraînera des adaptations du règlement d'intervention au titre de la politique de la ville de Bordeaux Métropole. Aussi, les demandes de financement seront étudiées dans le cadre de ces nouveaux dispositifs.</p>	213 120 €	42 624 €	Participer à l'étude Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Mener la concertation Céder ou acheter le foncier Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner techniquement une démarche/une étude Accompagner financièrement le programme Réaliser l'opération Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Formaliser la demande de financement
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Expérimentation Espaces Temporaires d'Insertion et Logements Temporaires d'Insertion sur le territoire métropolitain	<p>Dans le cadre de la stratégie départementale de résorption des squats, conduite en partenariat avec l'Etat, Bordeaux Métropole s'engage à mettre en oeuvre des solutions d'hébergement à destination des publics vivant en squats ou bidonvilles, en complément des dispositifs de droit commun existants.</p> <p>Les communes qui le souhaitent peuvent ainsi accueillir un ETI et/ou un LTI et prendre leur part dans la résorption des squats installés sur leur territoire, dans une logique de solidarité métropolitaine.</p>	9 123 977 €	9 123 977 €	Réaliser les travaux Réaliser les études préalables	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider le programme Participer aux négociations Faire de la réserve foncière Participer à la démarche/au dispositif
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Mise en oeuvre du Permis de louer/diviser/déclaration de mise en location	<p>Mobilisation d'un service d'instruction des permis de louer/diviser/déclarations de mise en location, sur des périmètres identifiés afin de lutter efficacement contre le mal logement et améliorer la qualité du parc locatif privé. A ce jour, les communes ayant manifesté leur intérêt pour ces outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne sont : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Bègles, Carbon Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Haillan, Lormont, Mérignac, Parempuyre, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave d'Ornon.</p> <p>Des ateliers seront organisés entre mai et septembre 2023 afin de déterminer les nouveaux périmètres d'intervention, intégrer éventuellement de nouvelles communes et préciser les moyens RH nécessaires à l'instruction des dossiers concernés par les nouveaux périmètres définis.</p>	255 000 €	255 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAG Dir habitat DGA	MULTI - PRU Joliot Curie : Coordination, ingénierie et fonds de concours	<p>Le projet de renouvellement urbain Joliot Curie est composé de plusieurs axes d'interventions : habitat, équipements, espaces publics, commerces et activités économiques.</p> <p>La présente fiche concerne les interventions de Bordeaux Métropole liées à la coordination du projet, à l'ingénierie, aux volets logement et foncier, et aux fonds de concours.</p> <p>Elle est complétée par d'autres fiches concernant des interventions sous maîtrise d'ouvrage directe de Bordeaux Métropole.</p> <p>1. Ingénierie et coordination du projet de renouvellement urbain Ce volet regroupe les missions de pilotage et de coordination du projet de renouvellement urbain assurées par Bordeaux Métropole. Ces missions s'appuient sur plusieurs prestations externalisées : l'accord cadre d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi du projet, ainsi qu'un ensemble d'études complémentaires en lien avec le pilotage du projet. Le coût global de ce volet est estimé à 2M € sur la période du CODEV 6 (2024-2027). Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mission d'architecte-urbaniste coordinateur pour le suivi et la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain - les missions d'élaboration des études préalables de programmation des espaces publics et des équipements publics inscrits au plan guide. Pour les espaces publics : voiries, places, parvis, parcs, projets d'agriculture urbaine... - Appui aux démarches de concertation - Appui à l'élaboration des procédures opérationnelles et réglementaires - Mission d'OPCU et d'OPCIC - Mission d'évaluation in itinere du PRU - Autres études spécifiques selon besoin. <p>Un cofinancement des communes de Bordeaux, Cenon et Floirac sera demandé pour certaines de ces études, selon le règlement d'intervention en vigueur.</p> <p>2. Maison du projet et occupation provisoire de l'ancien collège Jacques Ellul Bordeaux Métropole porte, pour les besoins du PRU, le projet d'occupation provisoire de l'ancien collège Jacques Ellul à la Benauge et finance l'investissement ainsi que l'ingénierie liés à l'installation de la Maison du projet dans ces locaux. Les travaux sont estimés à 2 270 000 € et sont prévus en 2024.</p> <p>3. Fonds de concours 3.1 Mobilisation du règlement d'intervention de Bordeaux Métropole en matière de politique de la ville sur des équipements publics inscrits au plan guide.</p> <ul style="list-style-type: none"> - construction du pôle culturel de la Benauge sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Bordeaux - reconstruction de la salle Sellier sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Cenon - aménagement de la sous face de l'estacade et installation d'équipements sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Cenon - construction de l'école Léo Lagrange sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Cenon - projet de maison des associations dans le quartier de la Benauge (projet au stade de réflexion). <p>Les équipements dont la réalisation est prévue sur la durée du présent CODEV font l'objet de fiches dédiées.</p> <p>3.2 Mobilisation du règlement d'intervention habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation de Bordeaux Métropole à la réhabilitation de la tour Epicea de la cité Sellier sous maîtrise d'ouvrage de Domofrance. <p>4. Volet foncier Réalisation et animation du protocole foncier récapitulant les procédures foncières liées au projet de renouvellement urbain en lien avec les services fonciers de Bordeaux Métropole. Notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisitions, déclassements, cessions de fonciers nécessaires au projet, - Mise à disposition de foncier par convention d'occupation pour des projets en lien avec le PRU. Sur la période du CODEV 6, Bordeaux métropole s'engage notamment à travailler avec la Ville de Floirac sur les modalités de mise en œuvre d'un projet porté par la Ville d'occupation transitoire sur l'ancien restaurant "Chez Carmen" dont le foncier appartient à Bordeaux Métropole. 	70 000 000 €	4 570 000 €	<p>Céder ou acheter le foncier</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p> <p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p> <p>Signer une convention</p> <p>Établir le programme</p> <p>Lancer des consultations</p> <p>Établir le bilan financier de l'opération</p> <p>Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)</p> <p>Réaliser l'étude</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Mener la concertation</p>	<p>Participer à la démarche/au dispositif</p> <p>Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement</p> <p>Participer aux études</p> <p>Formaliser la demande de financement</p> <p>Signer une convention</p> <p>Mener la concertation</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p> <p>Accompagner techniquement une démarche/une étude</p> <p>Participer aux négociations</p> <p>Valider le programme</p> <p>Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune</p>
LAH Dir de la nature DGA	CENO - Aménagement du parc de l'hôtel de ville	<p>La Ville a mené les acquisitions foncières nécessaires entre l'avenue Carnot, l'aire de stationnement de la mairie et la salle Simone Signoret pour mener à bien son projet de parc en liaison du haut et du bas Cenon. Superficie d'environ 7 000m².</p> <p>Enjeux :</p> <p>Créer un îlot de verdure et de fraîcheur dans ce secteur de Cenon récemment densifié</p> <p>Imaginer un espace original associant plusieurs fonctions : refuge, détente, récréation, éducation à l'environnement, l'implantation d'une maison éco-citoyenne agriculture urbaine en assurant la lisibilité des espaces et des équipements publics ainsi que la cohérence des flux de circulation.</p> <p>Cette action est un coup parti du codev 5, BM assurera le versement d'un fond de concours au titre du RI Nature-Agriculture pour ce projet</p>	2 000 000 €	700 000 €	<p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p>	<p>Réaliser l'opération</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Formaliser la demande de financement</p>
LAH Dir de la nature DGA	CENO - Création d'une liaison verte paysagère entre la mairie et le Parc Palmer	<p>Cette action, négociée dans le cadre de l'avenant codev 4 se poursuit au codev 6. Les travaux seront terminés en octobre 2024.</p> <p>La ville de Cenon sollicite un fonds de concours pour l'aménagement d'une liaison paysagère entre la mairie et l'entrée du parc Palmer.</p>	2 000 000 €	350 000 €	<p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p>	<p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Réaliser l'opération</p> <p>Formaliser la demande de financement</p>
LAH Dir de la nature DGA	CENO - Faire vivre les territoires inondables - école Léo Lagrange	<p>la ville de Cenon souhaite étudier des scénarios école zone refuge et école résiliente pour son projet d'école Léo Lagrange en zone inondable. L'objectif est d'avoir des prescriptions à insérer dans le dossier de consultation pour une école qui soit à minima résiliente face au RI, voire qui puisse servir de Zone refuge.</p>	10 000 €	10 000 €		
LAH Dir de la nature DGA	CENO - Projet Alimentaire de Territoire (PAT) - Mise en production des sites	<p>Préparation des sites Labat/Loret et Sellier à la mise en production agricole, dans le cadre de l'AMI du GPV pour les deux premiers.</p> <p>A l'été 2023, les études sont toujours en cours.</p>	300 000 €	150 000 €	<p>Accompagner financièrement le programme</p>	<p>Réaliser l'opération</p> <p>Formaliser la demande de financement</p>

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAH Dir de la nature DGA	CENO - RI Nature : Parc du Loret	Le complexe aquatique ouvre ses portes en juillet 2023. La ville projette de créer un parc familial et paysager aux abords de ce nouvel équipement public majeur (Etude et travaux). La ville sollicite un fonds de concours au titre du RI Nature-Agriculture pour ce projet.	680 000 €	340 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération Accompagner financièrement le programme Formaliser la demande de financement
LAH Dir de la nature DGA	CENO - RI Nature : Parc Léo Lagrange	La ville va faire réaliser des études pour l'aménagement d'un parc urbain sur le site Léo Lagrange. (travaux d'aménagement du site envisagés début 2026). La ville sollicite de la Métropole pour ce projet le versement d'un fonds de concours au titre du RI Nature-Agriculture.	150 000 €	75 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'étude Formaliser la demande de financement Accompagner financièrement le programme Réaliser l'opération
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - 2ème campagne de résorption du bruit	Bordeaux métropole lance une deuxième campagne de résorption du bruit. Il s'agit de réaliser des audits acoustiques gratuits et de financer des travaux d'isolation acoustique dans les logements identifiés comme points noirs du bruit routier métropolitain sur 7 secteurs répartis sur 8 communes : 1/ Bd Roosevelt - Albert 1er : Bordeaux, Bègles, Talence ; 2/ Route de Toulouse Nord : Bordeaux, Bègles, Talence, Villenave d'Ornon ; 3/ Cours Portal - Verdun : Bordeaux ; 4/ Av de Bordeaux Austin Comte : Carbon, Blanc ; 5/ Av de la Marne : Bordeaux, Mérignac ; 6/ Av de Lattre de Tassigny : Bordeaux, Mérignac, Eysines ; 7/ Cours Joliot Curie Nord : Bordeaux, Cenon. Au total, ce sont environ 1 000 logements qui potentiellement éligibles au dispositif. 1M€ de travaux sont prévus, en estimant un taux de passage à l'acte d'environ 10% et une animation de la démarche par un prestataire acousticien.	1 500 000 €	1 500 000 €	Réaliser l'étude Accompagner financièrement le programme	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Brazzaligne - Requalification de voies ferroviaires en partie désaffectées en promenades douces	Le projet consiste à aménager des promenades douces et à installer de nombreuses plantations (arbres le long des voies, fleurissement du talus) sur une emprise ferroviaire dont le périmètre s'étend depuis le pont Bouthier à Bordeaux Bastide jusqu'au chemin de Lissandre à Lormont, en incluant la parcelle et les voies ferrées de la demi-Lune à Cenon. Les aménagements sont simples et réversibles, en utilisant et en valorisant l'existant, afin de conserver l'identité du lieu. Une 1ère phase à consister à planter des arbres tout le long du linéaire de la Brazzaligne sur des délaissés de voirie, de 2019 à 2021. Une 2ème phase, débutée à l'automne 2021 et en cours d'achèvement, a consisté à aménager et à planter la parcelle Demi-Lune, ainsi que son emprise ferroviaire. Une aire de jeux et de loisirs a ainsi été confortée et complétée, une chênaie de 80 sujets a été plantée, et les talus ont été agrémentés de vivaces et d'arbustes. Cet espace, devenu un véritable espace de nature et de biodiversité, sera également un espace de vie amélioré, en capacité d'accueillir à l'avenir des manifestations. La livraison est prévue au plus tard au mois de juin. L'étude de faisabilité de l'aménagement du tronçon Brazza-Lissandre est en cours. Des réflexions sont menées en parallèle avec la SNCF, concernant les autorisations requises d'aménagement de l'emprise ferroviaire, puis de son ouverture au public.	6 454 800 €	0 €	Réaliser l'étude pré opérationnelle Valider les études réalisées par le délégataire Réaliser les travaux Accompagner financièrement le programme Signer une convention Établir le programme	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Études "1 Million d'arbres" sur des sites d'activation	6 sites font l'objet d'une étude de préprogrammation par l'agence d'urbanisme en 2023 dans le cadre de l'opération "Plantons 1 million d'arbres". Ces différentes propositions sont à étudier et à préciser dans le cadre du contrat, et à réaliser pour partie si possible. Ces sites sont: Bordeaux Nord, la zone d'activité d'Eysines rue Mermoz, le secteur du Burk commun à Pessac et Mérignac le long du Peugeot, les aménagements de ripisylves le long du Gua en rive droite, le secteur Morlette/Jean Zay à Cenon et le tissu périurbain entre Blanquefort et Le Taillan-Médoc.	2 000 000 €	2 000 000 €	Établir le programme	
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - GIP GPV : Projet Alimentaire de Territoire - Agriculture urbaine et alimentation	Financement du Projet Alimentaire Territorial du GPV Rive Droite, divisée en trois volets : # Etudes, actions autour de l'agriculture urbaine # Études, actions autour de l'alimentation # Ingénierie du PAT de la rive droite	460 000 €	230 000 €	Accompagner financièrement le programme	Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Maisons de la nature du Parc des Coteaux	Plusieurs communes du Parc des Coteaux (Lormont, Bassens, Cenon, Floirac) portent l'ambition de développer des Maisons de la Nature : Floirac dans un bâti au sein du Domaine de La Burthe, Bassens au sein du Parc Beauval. Cenon développe le programme d'animations de la Maison de transition écologique La Source. Lormont développe le volet nature de la programmation de la Villa Valmont. Par ailleurs Bordeaux Métropole développe sur d'autres territoires des projets de Maisons Métropolitaines de la nature (Eco-Moulin du Moulinat au Haillan et Maison du Baron à Bruges) au sein de l'OAIM Parc des Jalles, et envisage de soutenir d'autres projets : Maison de la Forêt à St Aubin de Médoc ou Maison des marais à St Vincent de Paul. A ce jour la politique métropolitaine en faveur de la sensibilisation aux enjeux nature n'est pas écrite, c'est pourquoi il est proposé une fiche intercommunale, actant les principes suivants : - les projets de Maisons de la Nature du Parc des Coteaux sont sous maîtrise d'ouvrage communale - Bordeaux Métropole peut apporter une ingénierie d'accompagnement concernant l'intérêt métropolitain de tels équipements, leur positionnement en termes de cibles et de fonctionnement, leur localisation géographique. Cette ingénierie pourra être apportée, soit en régie soit en mobilisant une AMO (financée Bordeaux Métropole). - Bordeaux Métropole apportera une aide aux communes sous forme de fonds de concours pour les études programmatiques, les travaux de réhabilitation et de muséographie / scénographie, les aménagements nature extérieurs s'ils ont une dimension pédagogique et écologique, le fonctionnement ultérieur. Les règles de cofinancement seront définies ultérieurement. A noter que Bordeaux Métropole incite à la recherche de fonctionnement intercommunaux, de cofinancement sur ce type de projet, à l'écoresponsabilité (viser si possible un label passif ou BDNA). Bordeaux Métropole cofinance le GPV Rive Droite pour le programme d'animations "Maison de la nature itinérante du Parc des Coteaux" (objet d'une autre fiche codev).	1 000 000 €	0 €	Participer à l'étude Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié. Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financés hors FIC par l'opération. Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.	35 000 000 €	30 000 000 €	Réaliser la prestation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement
LAI Dir urbanisme DGA	CENO - Centres commerciaux de Palmer et La Morlette - Mutation/Aménagement	Dans la continuité de l'étude urbaine actuellement en cours dans ce secteur, la ville demande à Bordeaux Métropole de se saisir du sujet de la mutation de ces îlots aujourd'hui très dégradé. La direction de l'urbanisme accompagnera la commune sur la réflexion relative aux tête d'îlots des centres commerciaux Palmer et La Morlette, comportant des volets fonciers, économiques, urbains, sociaux... Cet accompagnement pourra se faire en régie ou par le biais d'un prestataire.	75 000 €	75 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Initier la démarche Accompagner financièrement le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement
MAE Dir dev éco DGDE	CENO - Lissandre - Etudes opérationnelles	L'aménagement du secteur à vocation économique Lissandre a été confié à La Fab. Le codev 5 a été consacré aux études pré-opérationnelles pour identifier les différentes contraintes (diversités de propriétaires fonciers, contraintes environnementales, réglementaires), identifier les projets économiques d'entreprises riveraines ainsi que les aménagements/projets publics gravitant autour du site. Ce contrat de codev permettra à la Fab de lever les différents préalables réglementaires identifiés ainsi que de rentrer en phase d'études opérationnelles en consolidant la programmation et en faisant atterrir les différents projets publics et privés identifiés (télécabine, CNB, Fradin,...). La vocation artisanale et productive sera confirmée, en accord avec la feuille de route économique de Bordeaux Métropole et les objectifs de l'OIM Arc rive droite.	0 €	0 €	Valider les études réalisées par le délégataire	Participer aux études Participer à la démarche/au dispositif
MAE Dir dev éco DGDE	CENO - ZAE Jean Zay	Suite au plan-guide de la ZAE Jean Zay élaboré avec le GIP GPV sur le codev 5, le lancement d'AMI ou le montage d'une opération d'aménagement permettront de faire aboutir le plan-guide de manière opérationnelle. Dans un premier temps, le terrain appelé "Starbois - gymnase la Marègue" est identifié et fléché par la ville.	0 €	0 €	Valider l'étude Aider à la commercialisation des lots Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Participer à la démarche/au dispositif
MAE Dir dev éco DGDE	MULTI - Etude de diagnostic et de préconisation sur la création et le développement de tiers-lieux	Il est proposé de réaliser une étude globale de diagnostic et de préconisations pour la création de lieux socialement innovants (de type tiers lieux) sur la Rive Droite.	30 000 €	30 000 €	Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer aux études Formaliser la demande de financement
MAE Dir dev éco DGDE	MULTI - GIP GPV - Ecologie Industrielle Territoriale Rive Droite	Dans le cadre des contrats de co-développement 2024-2027, cette fiche concerne la coordination et l'animation de la démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) portée par le GIP GPV Rive Droite. Cette démarche est organisée autour des actions suivantes : - Le réemploi et le recyclage des matériaux du BTP : accompagnement des acteurs du BTP (MOA, MOE, entreprises) dans le cadre des opérations de renouvellement urbain de la rive droite, mise en place de formations et sessions de sensibilisation au réemploi, proposition d'outils (diagnostics ressources sur 9 chantiers pilotes, étude de métabolisme urbain sur la filière BTP), projet de création d'une plateforme du réemploi à la Halle Lissandre sur la commune de Cenon (ce dernier projet faisant l'objet d'une fiche CODEV spécifique). - La valorisation des biodéchets dans le cadre du projet alimentaire de territoire (PAT) : accompagnement des établissements médico-sociaux et scolaires pour mettre en place des plateformes de compostage de proximité, formation des personnels de cuisine scolaire. La démarche d'EIT portée par le GIP GPV Rive Droite s'inscrit pleinement dans la feuille de route en faveur de l'économie circulaire prochainement adoptée par Bordeaux Métropole pour la période 2024-26.	687 070 €	212 460 €	Accompagner financièrement le programme	Participer à la démarche/au dispositif
MAE Dir dev éco DGDE	MULTI - GIP/GPV Territoire Entrepreneur - Economie sociale et solidaire	Soutien au GIP/GPV en vue d'accompagner, accueillir et développer les entreprises de l'ESS sur le territoire des 4 communes du GIP/GPV en lien avec le service ESS de la Métropole et en cohérence avec la feuille de route ESS votée en juillet 2022. Accompagnement d'un développement économique durable et inclusif à travers des actions : - favorisant la coopération entre acteurs, notamment relevant de l'ESS - appuyant au développement de projets répondant aux enjeux de formation, d'insertion, d'emploi et de montée en compétences des habitants les plus fragiles - favorisant l'entrepreneuriat dans les QPV via le dispositif Citéslab (accueil, accompagnement à l'amorçage des projets de création d'entreprise, orientation des publics vers le réseau d'acteurs) - en favorisant l'émergence de projets d'innovation sociale et leur structuration	100 000 €	100 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Accompagner financièrement le programme Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAE Dir dév éco DGDE	MULTI - GIP GPV Territoire Entrepreneur Rive Droite (TERD) - Aménagement économique	Volet économique de la démarche "Territoire Entrepreneur Rive Droite (TERD)". A ce jour, 3 actions contribuant au renouvellement urbain économique sur le territoire du GIP GPV sont identifiées : - accompagnement à la finalisation du plan-guide de la ZAE de la Gardette à Lormont, et à sa mise en œuvre, - accompagnement à la mise en œuvre du plan-guide de la ZAE Jean Zay à Cenon, - lancement d'une étude urbaine sur le lotissement de la vieille cure à Cenon. Sur les communes de Floirac et de Bassens, les études potentielles seront à préciser en fonction des opportunités intervenant durant ce contrat.	180 000 €	180 000 €	Accompagner financièrement le programme Valider l'étude Participer à l'étude	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider les suites opérationnelles de l'étude
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	CENO - RI Plan piscines - construction piscine du Loret	Reconstruction d'une piscine et ses abords intégrant la réhabilitation du bâtiment « la Chartreuse » Le futur équipement aquatique couvert est dédié aux activités aquatiques d'apprentissage de la natation mais aussi sportives, d'activités de santé et de détente, il sera composé des fonctions suivantes : Hall d'accueil avec gradins donnant sur le hall de bassin Un espace de restauration type snack (brut d'aménagement) Annexes de services et associatifs Annexes baigneurs Hall bassins comprenant trois bassins et une pataugeoire pouvant fonctionner indépendamment : o Bassin de nage 25 x 15 m – 6 lignes de 375 m2 (profondeur 2m à 3m) o Bassin d'activités et d'apprentissage de 120 m2 o Bassin balnéo-ludique de 120 m2 o Pataugeoire ludique de 50 m2 o Plages de circulation et de détente Un espace bien être comprenant sauna et hammam Locaux techniques Aménagements extérieurs : parvis, cour de service, stationnements, voirie d'accès, solarium	18 675 000 €	1 750 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Réaliser l'opération Signer une convention Formaliser la demande de financement
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	CENO - Toutes Latitudes	Initié par la Ville de Cenon en partenariat avec Musiques de nuit, le festival Toutes latitudes promeut la diversité culturelle cenonnaise en accueillant des artistes et des délégations venus de pays avec lesquels la ville tisse des liens de coopération et d'amitié depuis des années. Concerts, spectacles, expositions, gastronomie, Toutes Latitudes fait la part belle à la diversité. Le Rocher de Palmer résonne des chants, danses, musiques, venues d'Espagne, du Maroc, du Portugal, de Turquie ou des Etats-Unis. De nombreuses associations locales, structures, écoles, se joignent à l'événement pour des ateliers, des expositions et des projets artistiques. Toutes latitudes propose une programmation à l'image de la vie culturelle de la ville, riche et variée.	112 000 €	20 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Formaliser la demande de financement Signer une convention Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MULTI - Carnaval des 2 rives	Créé en 1996, le Carnaval des deux rives investit les deux rives de la Garonne chaque année en mars et développe en amont une dynamique de création sur plusieurs mois en lien avec les opérateurs à caractère social du territoire métropolitain et plus particulièrement des 4 communes du GPV et de Bordeaux. Il propose aux habitants des quartiers prioritaires, principalement les enfants, de participer à des ateliers de préparation de la parade, des animations musicales ainsi que des concerts. Les temps d'apprentissages et d'échanges sont encadrés notamment par des artistes. Le point d'orgue de ces ateliers se concrétise par la parade du Carnaval, chaque année au mois de mars qui réunit près de 40.000 personnes tout le long de son parcours. Le Carnaval fédère ainsi des personnes et des acteurs autour d'un projet artistique et social qui fait sens dans l'esprit des participants. Il crée du lien social et donne corps au « territoire ». La direction artistique de l'événement est confiée depuis 2015 à des artistes. Après Charlie Le Mindu (de 2015 à 2017) puis Guillaumit (de 2018 à 2020), elle a été confiée en 2021 aux artistes Grems (arts visuels, musiques) et Skorpio Dancer (danse). Ces directions confèrent à l'événement une qualité et une ambition artistique plus prégnantes ainsi qu'un rayonnement national plus grand. Manifestation co-portée par Bassens, Bordeaux, Cenon, Floirac et Lormont.	700 000 €	60 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MULTI - Faites des Bulles	L'association intercommunale Passage à l'art, organisatrice du festival Faites des bulles, est née de la volonté des 4 communes du GPV de favoriser le développement culturel sur le territoire, et l'accès à la culture pour tous, d'encourager l'ouverture au monde par les pratiques culturelles, de promouvoir l'illustration et la bande dessinée et les acteurs sur le territoire de l'agglomération bordelaise et de participer à l'amélioration de l'image du territoire par une offre artistique de qualité. Afin de valoriser les actions menées avec les publics tout au long de l'année, l'association organise chaque printemps un événement festif sous forme d'expositions, d'animations, de rencontres et de dédicaces autour de la bande dessinée et du livre jeunesse.	252 800 €	60 800 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Formaliser la demande de financement Signer une convention Réaliser l'opération Accompagner financièrement le programme

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MULTI - Festival des Hauts de Garonne	<p>L'association Musiques de Nuit Diffusion organise depuis 1993 le festival des Hauts de Garonne.</p> <p>La diversité de la programmation, où les musiques du monde occupent une place prépondérante est un atout de ce festival qui sait s'ouvrir au jazz ou au hip hop. Les « soirées-concerts », toujours au nombre de 4, réunissent entre 600 et 3000 personnes selon les sites et les années.</p> <p>Un tournant dans la vie du festival a lieu au début des années 2000 : les concerts, jusqu'alors cantonnés dans des salles municipales de faible capacité, avec entrées payantes, accompagnent la volonté du Grand Projet de Villes de valoriser les espaces verts, les parcs des Hauts de Garonne ; les concerts deviennent gratuits, et constituent l'activité principale du festival. Avec une programmation innovante composée d'artistes souvent peu entendus dans les autres festivals, le festival des Hauts de Garonne se déroule sur une même édition dans les parcs des communes de Cenon, Lormont, Floirac et Bassens. En étroite coopération avec le Grand Projet des Villes (GPV), celui-ci s'inscrit dans le projet de territoire de la Rive droite et accompagne ainsi l'évolution et les changements d'image de ce territoire intercommunal, autour de 5 axes fondateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - briser les logiques discriminatoires - désenclaver le territoire - s'appuyer sur la qualité et sur l'innovation - résonner à l'échelle intercommunale - communiquer et impliquer les habitants <p>Ces objectifs structurent la programmation et le format du Festival des Hauts de Garonne, qui continue d'attirer autant des publics de la rive droite que ceux de l'agglomération, du département, et de la région. Viennent sur les communes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont, des personnes et des familles curieuses et séduites par l'originalité et la diversité des propositions musicales.</p> <p>Autant d'occasions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - (re)découvrir la culture de l'autre à travers ses musiques, - de valoriser le patrimoine culturel de l'immigration, - de voyager à travers le monde depuis la Rive Droite ! <p>Manifestation co-portée par Bassens, Cenon, Floirac et Lormont.</p>	729 200 €	100 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MULTI - PanOramas / La nuit verte Biennale	<p>Mise en œuvre des 7ème (2024) et 8ème (2026) éditions de la Nuit Verte de panoramas, biennale de création contemporaine dans le parc des Coteaux de la Rive Droite. Le programme comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en amont de l'événement : des résidences de recherche artistique et de création impliquant les habitant.e.s et les acteurs du territoire, notamment des QPV - en amont et pendant l'événement : des actions de médiation permettant de mobiliser les publics et notamment les habitants des QPV (classe panoramas, balades, rencontres avec les artistes, repas partagés, les Petites marches...) - l'événement en lui-même : la Nuit Verte, programmée en général le dernier WE de septembre des années paires, dans une des 4 villes du GPV (à tour de rôle). Le parcours prend place dans un des parcs du parc des Coteaux, jalonné d'œuvres et de performances d'artistes contemporains, locaux, nationaux et internationaux (large place faite aux artistes plasticiens et aux arts visuels). La déambulation est libre, en présence de médiateurs bénévoles, le temps d'une nuit. <p>Événement éco-conçu. Événement à portée métropolitaine.</p> <p>Une augmentation de la participation est demandée pour faire face à la hausse des coûts d'organisation des événementiels (sécurité, matériaux, énergie) et à la montée en puissance de la Nuit Verte, événement de plus en plus repéré et attendu, dans un contexte de forte hausse de fréquentation des espaces naturels de la métropole.</p>	800 000 €	120 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner financièrement le programme Signer une convention
MAI Dir Tourisme DGDE	CENO - Etude pour une mise en tourisme du site de Palmer	Etude pour une mise en Tourisme de Palmer. Une rencontre avec la commune est nécessaire pour partager l'objectif de cette étude et en préciser le périmètre. Cette étude sera externalisée. Le cahier des charges pourra être rédigé avec la commune. A ce jour aucun calendrier ne peut être précisé.	15 000 €	15 000 €	Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre	<p>Définition d'un schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole.</p> <p>1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir</p> <ul style="list-style-type: none"> - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole, GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boucles locales existantes sur Parempuyre, Artigues, Bouliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc - Des boucles urbaines existent sur certaines communes, Lormont, Pessac, Gradignan... (vérifier les sites internet des communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boucles dans le parc des Jalles - Boucles les randos sur l'eau - ... <p>2) Proposer des boucles de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boucles ainsi créées - Toutes ces boucles seront à faire valider par les communes - Proposer les boucles idéales, en faisant apparaître les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies ferrées, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boucles alternatives pour une mise en œuvre rapide <p>3) Valoriser les boucles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les boucles devront un avoir intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes 	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BBA Direction multimodalité	EYSI - Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Révision	Par délibération de juillet 2010, la CUB, devenue Bordeaux Métropole, a engagé la mise en œuvre des Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) des 28 communes pour leur permettre de prioriser des actions en faveur des déplacements des piétons, personnes à mobilité réduite (P.M.R), personnes âgées... La Métropole engage maintenant la révision des PAVE car tous sont réalisés ou en cours de finalisation. Les communes participent activement à ces études et les validant. Les plannings seront à affiner en fonction de l'avancement des dossiers.	14 000 €	11 320 €	Réaliser l'étude Accompagner financièrement le programme Initier la démarche Réaliser la prestation	Participer aux études Valider les suites opérationnelles de l'étude Mener la concertation
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaitent dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambitieux de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plans déplacements employeurs	Accompagnement des communes du territoire métropolitain dans l'élaboration de leur plan de mobilité employeurs.	325 000 €	325 000 €	Participer à l'étude	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Réseau Vélo Express	Le Réseau Vélo Express (ReVe) est un projet phare du 3ème plan vélo métropolitain. Il consiste en la création de 14 itinéraires répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagements cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.	25 000 000 €	25 000 000 €	Initier la démarche Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types : - des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux. - des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment. Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes. En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	<p>Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité.</p> <p>La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022.</p> <p>Ce plan prévoit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". <p>La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-618 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune.</p> <p>En pratique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: Olivier Westeel 0611911402 - La DG Mobilité ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin exprimé dans le cadre de projets d'aménagements / de voirie demandant l'installation de bornes de recharge, et en cas de prise en charge de l'investissement par le porteur du projet (compter environ 25000€ par station), la DG Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). <p>Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire.</p> <p>Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE.</p> <p>2 types de configurations possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4;6;8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11kW). 	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Amélioration de la desserte des communes de Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines et le Taillan-Médoc	Le dossier de DUP du projet de tramway d'extension de la ligne D dans sa configuration initiale prévue en 2020 vient d'être déposé à la DDTM pour instruction dans un premier temps de l'autorité environnementale uniquement. En parallèle, une mise à jour du dossier est lancée par les services compte tenu de l'évolution du contexte global depuis 2020 (coûts, réseau de bus en référence, PLU, Etude d'impact, Bilan socio-économique, ...). Le dossier modifié sera transmis à la DDTM conjointement avec les réponses aux éventuelles remarques de l'autorité environnementale en vue d'une enquête publique (décision du Préfet).	150 000 €	150 000 €	Lancer la DUP	
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Ensemble des 7 lignes de bus express	<p>Présentation générale des 7 lignes de bus express prévues par le schéma des mobilités</p> <p>Ligne Bordeaux Saint Jean - Saint Aubin de Médoc et Saint Médard en Jalles - Issac : pas de fiche dédiée, mise en service prévue en 2024</p> <p>Ligne Pellegrin Thouars Mallartic : fiche dédiée</p> <p>Circulaire entre rocade et boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Circulaire des boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Liaison Gare Saint Jean - Artigues : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Liaison Presqu'île - Campus : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Technobus extrarocade : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p>	0 €	0 €	Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif
CAE Dir de l'eau	EYSI - Solution alternative au bassin de retenue Vignan Nord	Un projet de bassin de retenue sur le site Vignan a été étudié. Lors du dépôt des dossiers réglementaires, la DREAL a demandé de montrer qu'aucune autre solution alternative ne pouvait être envisagée afin de réduire l'impact sur les espèces protégées. Il est proposé dans le cadre de ce CODEV d'étudier d'autres scénarios et de réaliser un scénario.	500 000 €	0 €	Réaliser l'étude Réaliser les travaux	Participer à la démarche/au dispositif
CAE Dir de l'eau	EYSI - Travaux assainissement et eau potable avenue du Médoc	Réalisation des études de maîtrise d'œuvre et des travaux des réseaux d'eaux pluviales (en lien avec aménagement de voirie projetée), redimensionnement du réseau eaux usées, et renouvellement des réseaux d'eau potable.	8 000 000 €	8 000 000 €	Réaliser les travaux Réceptionner les travaux	Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écocistes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions.</p> <p>La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <p>Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants</p> <p>Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire</p> <p>Action 18 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable</p> <p>Action 34 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer</p> <p>Action 20 : Frigo anti-gaspi installés</p> <p>Action 30 : Déployer des boîtes à dons dans l'espace public</p>	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écocistes au jardin. Il se décline notamment par la mise en place d'opérations gratuites de broyage des végétaux dans certains centres de recyclage (Bassens, Bordeaux Surcouf, Pessac Bourgaill, St Médard en Jalles) et sur les communes volontaires.	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Point d'apport volontaire et compostage	Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource. Le plan stratégique Déchets a adopté 3 actions déclinées comme suit sur votre commune : - Action 23 - Développer le compostage individuel en habitat individuel en maison ; - Action 24 - Développer le compostage partagé en participant à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités ; - Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade.	4 000 000 €	4 000 000 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CCB Dir strat et MOA PVB	EYSI - Développement de l'écopaturage	La Ville souhaite développer la gestion de ses espaces par écopaturage afin de préserver et valoriser la biodiversité. La Métropole apportera un fonds de concours selon les termes du RI Nature Agriculture.	24 000 €	12 000 €	Signer une convention Participer à l'étude Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Signer une convention
CCB Dir strat et MOA PVB	EYSI - Végétalisation des cimetières	Végétalisation d'allées au cimetière Gramond et du Bourg. - Création d'allées nouvelles végétalisées cimetière Bois Gramond: 30 000 €HT : 2024, 30 000 €HT : 2025, 30 000 €HT : 2027 - Végétalisation des allées secondaires du cimetière Bois Gramond: 25 000 €HT : 2024, 25 000 €HT : 2026, - Végétalisation et regarnissage des espaces interstitiels et des allées au cimetière du Bourg: 12 000 €HT : 2024, 12 000 €HT : 2025 La Métropole apportera un fonds de concours selon les termes du RI Nature Agriculture	164 000 €	82 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Participer à l'étude Signer une convention	Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
CCD Dir funéraire PVB	EYSI - RI Cimetière aide à la reprise de concessions	Travaux d'aménagements d'espaces inhumations à la suite de reprises administratives et exhumations administratives. La participation financière de BM sera calculée au vu du RI en vigueur au moment de la demande de fonds de concours de la commune.	50 000 €	25 000 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Réaliser l'opération

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Développement des réseaux de chaleur	<p>Bordeaux Métropole est compétente en matière de réseaux de chaleur publics. Ils permettent de développer les énergies renouvelables et leur bilan carbone est excellent. Ces réseaux nécessitent des investissements élevés. Ils ne peuvent se développer que dans les îlots urbains ou dans les quartiers présentant une densité de besoins de chaleur suffisante.</p> <p>A partir des données de consommation de gaz et des projets de développement urbain, les services métropolitains ont identifié tous les secteurs présentant des besoins de chaleur suffisants pour qu'un réseau de chaleur de plus de 1 GWh soit envisageable.</p> <p>Bordeaux Métropole s'est engagée à étudier l'ensemble des secteurs identifiés puis à conduire jusqu'à leur terme les projets qui s'avèreraient réalisables.</p> <p>La présente action Codev consiste à lister et à suivre l'ensemble des projets en cours ou à engager.</p> <p>I- RESEAUX EN SERVICE</p> <p>1- Hauts de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Artigues - poursuite des importants travaux de reconstruction des 16 km de réseaux "historiques" - divers développement du réseau, en densification (raccordement de bâtiments existants) et vers des projets urbains neufs - étude de développement vers Artigues Perspective de moyen terme : Intégrer le réseau de chaleur aux réflexions concernant le devenir de l'usine d'incinération des déchets de Cenon</p> <p>2- Plaine de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Bordeaux - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (Lormont Lissandre et Cascades, Bordeaux Brazza, Bordeaux Niel, EPA Garonne Eiffel, bas-Floirac, plaine sud Garonne)</p> <p>3- Bordeaux Bègles énergie : Bordeaux, Bègles - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (EPA) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Bègles Dorat et Bègles Thorez</p> <p>4- Mériadeck énergie : Bordeaux - Renouvellement de l'autorisation d'exploiter le forage géothermique et réflexions associées sur la valorisation de l'eau - Développement du réseau</p> <p>5- Grand parc énergies : Bordeaux, Le Bouscat - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau, construction de la chaufferie bois et mise en service de la géothermie</p> <p>6- Saint Médard Hastignan : Saint Médard en Jalles - Suivre l'exploitation du réseau et un développement éventuel vers le collège</p> <p>II - RESEAUX EN COURS</p> <p>7- Mérignac centre énergie - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>8- Le Haillan : Le Haillan, Eysines - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>9- Métropole sud : Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan - Passation de la concession - Etudes opérationnelles - Développement commercial du réseau et partenariat avec l'Université, le CHU et Domofrance - Travaux de construction (réseau, géothermie, chaufferie bois) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Mérignac/Pessac Le Burck, Bègles Vaclav Havel, Villenave d'Ornon Chambéry</p> <p>10- Blanquefort - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>11- Eysines, Bruges, Le Bouscat - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>12- Mérignac Aéroparc - Suivre les études amont</p>	67 400 000 €	67 400 000 €		

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Métropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal	<p>Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal.</p> <p>Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes.</p> <p>4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; le suivi et l'assistance pendant la phase travaux.</p> <p>Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.</p>	2 000 000 €	2 000 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal	<p>Bordeaux Métropole accompagne les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal.</p> <p>Cet accompagnement se décline dans un parcours, en plusieurs phases. Une commune pourra solliciter des accompagnements sur les phases opérationnelles 2 et/ou 3, si elle peut justifier d'avoir déjà réalisé la phase stratégique 1.</p> <p>- 0. Animation territoriale, via le club tertiaire de BM : réunions présentielles ou webinaires, communication d'informations techniques et réglementaires, partages d'expériences</p> <p>- 1. Définition d'une stratégie globale « énergie – climat » sur le patrimoine communal</p> <p>- 1.1 Bilan énergétique patrimonial (avec l'ALEC BM) : permet à la commune d'avoir un bilan global de ses consommations énergétiques par fluide, en ratio spécifique et par profil de bâtiment</p> <p>- 1.2 Aide à la saisie des données du « décret tertiaire » sur l'outil OPERAT (avec l'ALEC BM) : la commune bénéficie d'un accompagnement à la saisie des données sur la plateforme Operat et d'une assistance en cas d'anomalie(s) rencontrée(s) pendant la déclaration Operat</p> <p>- 1.3 Définition d'un plan d'action global pour la rénovation du patrimoine et la décarbonation des équipements de production (avec l'ALEC BM) : il s'agit de définir un plan d'action énergétique et financier par l'élaboration d'une trajectoire générale de la performance énergétique et d'appréhender les solutions à la décarbonation des équipements de production</p> <p>- 1.4 Elaboration d'une politique patrimoniale : conseille la commune (choix de scénarios, calendrier, moyens humains et financiers, scénario d'exploitation, etc.)</p> <p>- 2. Aide à la conduite d'opération par projet de rénovation de bâtiments</p> <p>- 2.1 Audit énergétique programmatique : permet à la commune de définir un budget et un programme de travaux sur les postes liés à la performance énergétique (avec l'ALEC BM ou prestataire externe)</p> <p>- 2.2 Assistance à la passation de contrats de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux de rénovation énergétique (BM) : mise à disposition de la commune de clausiers types</p> <p>- 2.3. Délégation de conduite d'opération de rénovation énergétique de bâtiments (sous réserve d'un accompagnement spécifique désigné – de type SPL ou équivalent)</p> <p>- 2.4. Accompagnement à la valorisation des travaux d'économies d'énergies par l'obtention de certificats d'économies d'énergie - sous réserve d'acquisition des ressources nécessaires à BM</p> <p>- 3. Accompagnement à l'exploitation – maintenance des équipements techniques</p> <p>- 3.1. Assistance à la passation de contrats d'exploitation – maintenance</p> <p>- 3.2. Etude d'opportunité pour la décarbonation des équipements de production (faisabilité de production d'énergie renouvelable : bois, géothermie, pompes à chaleurs, etc.)</p> <p>- 3.3. Bâtiment numérique, mission d'assistance pour la mise en place d'un système d'automatismes de supervision des installations, en collaboration avec la DGNSI dans le cadre du schéma directeur du bâtiment numérique</p> <p>Notes : il faut considérer les coups partis du Codev 5 sur les phases 0, 1.1 et 2.1, décrit ci-dessus, pour les communes de Ambarès, Artigues, Cenon, Eysines, Parempuyre, St Médard, Talence, Villenave, Pessac, Bouliac, Floirac, Le Haillan, Lormont</p>	4 000 000 €	4 000 000 €	Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider les études réalisées par le délégataire Participer à l'étude	Valider le programme Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	<p>Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». A cet effet, il comprend notamment des actions destinées à encourager la formation et l'information, développer les pratiques de coopérations, et accompagner au changement tous les publics, au premier rang desquels, les habitants, avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées et les plus fragiles.</p> <p>L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole en ce sens s'illustre par trois dispositifs majeurs de sensibilisation, de mobilisation et d'actions en faveur des enjeux de transition écologique.</p> <p>Ces dispositifs sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention.</p> <p>Les dispositifs qui seront détaillés en pièce-jointe sont :</p> <p>- Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire ainsi que des structures du péri et de l'extra-scolaire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable, par la formation d'animateurs ou encore par l'accompagnement de projets type labellisation E3D ou définition projets transition écologique d'établissement péri-extrascolaire.</p> <p>- Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier)</p> <p>- Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole : mise à disposition des communes de dispositifs d'accompagnement au changement de comportements dédiés à la transition écologique (type les Super Défis) et propose des collaborations sur ces thématiques (recensement, évaluation et partage des bonnes pratiques, d'outils d'exposition, communication, ...).</p>	4 869 000 €	1 880 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens. Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions. Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codev : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis). En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires. Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.	0 €	0 €	Initier la démarche Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Signer une convention
FBA Dir inno amén numérique	MULTI - Projet Wifi social : Installation de bornes d'accès Wifi gratuit	Dans le cadre de ses actions en matière d'inclusion numérique et d'aménagement numérique du territoire, Bordeaux Métropole souhaite déployer des points d'accès Wifi gratuits au service des plus démunis sur son territoire. Dans un premier temps, les quartiers prioritaires de la politique de la Ville sont ciblés dans la mesure où ils concentrent les zones défavorisées et leurs habitants. Il s'agira d'installer des points d'accès Wifi, disposant dans la mesure du possible de prises de recharge de téléphones / tablettes, d'un abri et de panneaux solaires d'alimentation électrique. Une réflexion sera menée pour proposer des animations et des aides régulières sur ces points dans le cadre de la politique d'inclusion numérique. Afin de maximiser le nombre de sites installés, l'installation des bornes, quand cela sera possible, se fera au niveau de mobiliers urbains déjà existants (abris bus, lieux de convivialité, ...). La Métropole dispose d'un budget de 350 K€ sur la période 2024/2026 pour mettre en place ces lieux d'accès Wifi avec leurs mobiliers urbains afin de desservir quelques zones dans certains QPV. Les communes qui souhaiteraient de tels points d'accès Wifi, mais situées hors périmètre des quartiers prioritaires de la politique de ville, pourront conventionner avec la Métropole pour financer l'installation de points d'accès homogènes et en cohérence avec ceux installés dans le cadre des contrats de Codev.	300 000 €	300 000 €	Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les études préalables Réaliser les travaux Réaliser la prestation Réaliser l'étude de faisabilité Lancer des consultations Réceptionner les travaux Initier la démarche Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude Établir le bilan financier de l'opération	Participer à la démarche/au dispositif
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.	200 000 €	70 000 €	Initier la démarche Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner financièrement le programme
HDB Dir dév et amén - Ouest	EYSI - Aménagement cyclable avenue du Taillan Médoc (126-130)	Réaliser les travaux d'aménagement cyclable pour résorber la discontinuité au droit du n°126 - DUP en cours en 2023	120 000 €	120 000 €	Réaliser les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Accompagner techniquement une démarche/une étude
HDB Dir dév et amén - Ouest	EYSI - Aménagement cyclable Avenue René Antoune (Taillan/Lande Blanche)	Finalisation des études AVP sur ce contrat. Levée des préalables réglementaires et fonciers. L'avenue René Antoune étant une voie de catégorie 3, les travaux seront financés sur le fonds d'intérêt communal	50 000 €	50 000 €	Lancer la DUP Lever les préalables fonciers Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Accompagner techniquement une démarche/une étude
HDB Dir dév et amén - Ouest	EYSI - Avenue du Médoc (Europe/ Pompe)	Requalification de l'avenue du Médoc dans la section rue de l'Europe / Avenue de la Pompe. Bordeaux Métropole s'engage à lancer le dossier de DUP (surtout le tronçon de l'avenue du Médoc), à lever tous les préalables environnementaux (Dossier loi sur l'eau, Dossier CNPN,...), à chercher des sites de compensation et à réaliser les travaux de compensation. Le PTO ne garantit pas que tous les préalables seront levés sur la durée du contrat . Si tel est le cas, un marché de travaux sera lancé sur le tronçon Pompe/ Médoc. La somme prévue pour un démarrage des travaux sur ce contrat ne pourra être substituée pour un autre projet en cours de contrat.	1 500 000 €	1 200 000 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HDB Dir dev et amén - Ouest	EYSI - Avenue Médoc (Giratoire Pauillac)	Réalisation de l'étude préliminaire et de l'étude AVP du giratoire. Pas de levée de préalables fonciers sur ce contrat.	150 000 €	150 000 €	Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Accompagner techniquement une démarche/une étude
HDB Dir dev et amén - Ouest	EYSI - Carrefour Cantinolle	Requalification du carrefour de Cantinolle avec la création d'un carrefour giratoire accompagné d'un aménagement paysager.	4 600 000 €	4 600 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Accompagner techniquement une démarche/une étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HDB Dir dev et amén - Ouest	EYSI - Opération Aménagement centre bourg	Suites de l'étude Pré opérationnelle réalisée par la Fab sur le CODEV5. Cette fiche devra être actualisée dès que l'outil d'aménagement sera connu avec les dépenses associées.	0 €	0 €	Céder ou acheter le foncier Réaliser la prestation Établir le bilan financier de l'opération	Participer à la démarche/au dispositif
HDB Dir dev et amén - Ouest	EYSI - PAE Centre-bourg	Le programme des équipements publics est terminé .Il reste à assurer le suivi financier des recettes et, lorsque l'équilibre dépenses-recettes sera atteint, clôturer le PAE	0 €	0 €	Suivre ou clôturer le PAE	Accompagner techniquement une démarche/une étude
HDB Dir dev et amén - Ouest	EYSI - Projet Urbain Partenarial chemin de Bos	Projet Urbain Partenarial pour la requalification du chemin de BOS	497 505 €	413 062 €	Créer, suivre ou clôturer un Projet Urbain Partenarial (PUP) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les travaux	Accompagner financièrement le programme Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HDB Dir dev et amén - Ouest	EYSI - Rue Jean Baptiste Perrin	Requalification de la rue Jean Baptiste Perrin située dans la ZAC MERMOZ	500 000 €	500 000 €	Réaliser les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réceptionner les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Accompagner techniquement une démarche/une étude
HDB Dir dev et amén - Ouest	EYSI - ZAC Cares Cantinolle	Création de la ZAC par délibération n°2015/0583 le 25 septembre 2015.Par délibération n°2016/029 approbation du dossier de réalisation de la ZAC et du traité de concession confiant la conduite d'opération à la Fabrique métropolitaine pour 15 ans. Suivi opérationnel des équipements publics et des îlots 50 000 logements au cœur de la ZAC (Îlots M. Porc, Cantinolle, Centre Bourg). 20% du FIC sont mobilisés pour la réalisation des équipements publics.	10 800 000 €	473 000 €	Créer, suivre ou clôturer une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)	Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Accompagner techniquement une démarche/une étude
HDB Dir dev et amén - Ouest	MULTI - Aménagement Rue Jean Mermoz (entre avenue Pasteur et avenue de Magudas): Foncier et Assainissement	Bordeaux métropole s'engage à poursuivre la levée des préalables fonciers en menant à son terme la procédure d'expropriation et à réaliser les travaux d'assainissement.	1 750 000 €	1 750 000 €	Réaliser les travaux Réceptionner les travaux Lancer des consultations Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lever les préalables fonciers	Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
HDB Dir dev et amén - Ouest	MULTI - Aménagement Rue Jean Mermoz (entre avenue Pasteur et avenue de Magudas) : Travaux de voirie	A l'issue des travaux d'assainissement pluvial et des travaux d'enfouissement des réseaux secs, Bordeaux Métropole pourra engager les travaux d'aménagement de voirie	2 810 000 €	2 810 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lancer des consultations Prendre la confirmation de décision de faire	Accompagner techniquement une démarche/une étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la démarche/au dispositif
HDB Dir dev et amén - Ouest	MULTI - Avenue du Médoc (Rocade/ Hippodrome)	Réalisation d'une étude visant à sécuriser le déplacement des modes doux.	30 000 €	30 000 €	Réaliser l'étude préliminaire	Accompagner techniquement une démarche/une étude
HDB Dir dev et amén - Ouest	MULTI - Etude d'adaptation de la route de Lacanau au trafic futur	Réalisation d'études préalables permettant de préciser le projet au stade études préliminaires selon plusieurs scénarios et d'établir le dossier d'autorisation environnementale, pouvant servir de support au débat public (concertation...) et permettant de consolider les arbitrages métropolitains. Une articulation avec les réseaux de transport en commun (TBM + cars express) et la stratégie des mobilités est à prévoir. Section concernée : suite aux études des Codev 4 et 5, la section concernée est celle de la rocade à la déviation.	400 000 €	400 000 €	Réaliser l'étude	Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAF Dir foncier DGA	EYSI - Stratégie foncière : co-construction et co-mise en oeuvre	L'objet de la fiche action est d'organiser et mettre en œuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics, etc. L'objectif est de partager avec les élus et services communaux, en continu, la connaissance : - des enjeux fonciers du territoire communal et métropolitain (ZAN, ressources foncières, marchés fonciers et immo, etc.) - des besoins fonciers pour les politiques publiques (aménagement, nature, équipements, etc.) Dans le but de déterminer et anticiper des actions opérationnelles et réglementaires d'encadrement, de négociation, d'étude de faisabilité (fiche de lot, etc.), ou de maîtrise du foncier en accord avec le PPI foncier de BM et de l'EPF. En fonction du contexte communal, une attention particulière pourra être portée sur les enjeux liés au ZAN, à la mobilisation des périmètres de convention avec l'EPF, à l'établissement de fiches de faisabilités (fiche de lot) sur des secteurs ciblés, etc.	0 €	0 €	Assurer une veille foncière Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAG Dir habitat DGA	EYSI - Logements temporaires d'insertion	Dans le cadre de la stratégie départementale de résorption des squats, conduite en partenariat avec l'Etat, Bordeaux Métropole s'engage à mettre en oeuvre des solutions d'hébergement à destination des publics vivant en squats ou bidonvilles, en complément des dispositifs de droit commun existants. La commune d'Eysines souhaite accueillir un LTI et prendre sa part dans la résorption des squats installés sur son territoire ou ailleurs dans une logique de solidarité métropolitaine.	386 664 €	386 664 €	Réaliser la prestation Accompagner financièrement le programme	Participer à la démarche/au dispositif
LAG Dir habitat DGA	EYSI - RI politique de la ville : QPV Grand Caillou et Champ de Course	Au titre du Codev 5 : La ville sollicite le versement d'une participation financière au titre du RI politique de la ville pour l'aménagement d'un city-stade et d'une aire de jeux (QPV Champ de Course) Au titre du Codev 6 : La ville sollicite le versement d'une participation financière au titre du RI politique de la ville pour l'aménagement d'un espace sportif mixte de proximité à côté de la salle Marcel Lachière (QPV Grand Caillou). La ville doit fournir des éléments chiffrés ainsi qu'un calendrier. Remarque concernant le règlement d'intervention de la politique de la ville sollicité : Le nouveau contrat de ville intégrera les évolutions de la géographie des quartiers prioritaires et des territoires de veille et entraînera des adaptations du règlement d'intervention au titre de la politique de la ville de Bordeaux Métropole. Aussi, les demandes de financement seront étudiées dans le cadre de ces nouveaux dispositifs.	230 000 €	50 000 €	Accompagner financièrement le programme Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Accompagner financièrement le programme Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Expérimentation Espaces Temporaires d'Insertion et Logements Temporaires d'Insertion sur le territoire métropolitain	Dans le cadre de la stratégie départementale de résorption des squats, conduite en partenariat avec l'Etat, Bordeaux Métropole s'engage à mettre en oeuvre des solutions d'hébergement à destination des publics vivant en squats ou bidonvilles, en complément des dispositifs de droit commun existants. Les communes qui le souhaitent peuvent ainsi accueillir un ETI et/ou un LTI et prendre leur part dans la résorption des squats installés sur leur territoire, dans une logique de solidarité métropolitaine.	9 123 977 €	9 123 977 €	Réaliser les travaux Réaliser les études préalables	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider le programme Participer aux négociations Faire de la réserve foncière Participer à la démarche/au dispositif
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Mise en oeuvre du Permis de louer/diviser/déclaration de mise en location	Mobilisation d'un service d'instruction des permis de louer/diviser/déclarations de mise en location, sur des périmètres identifiés afin de lutter efficacement contre le mal logement et améliorer la qualité du parc locatif privé. A ce jour, les communes ayant manifesté leur intérêt pour ces outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne sont : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Bègles, Carbon Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Haillan, Lormont, Mérignac, Parempuyre, Saint-Louis-de-Montferand, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave d'Ornon. Des ateliers seront organisés entre mai et septembre 2023 afin de déterminer les nouveaux périmètres d'intervention, intégrer éventuellement de nouvelles communes et préciser les moyens RH nécessaires à l'instruction des dossiers concernés par les nouveaux périmètres définis.	255 000 €	255 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	EYSI - Espace naturel de Carès - Acquisitions foncières	La commune d'Eysines souhaite poursuivre les acquisitions foncières au cœur de l'espace naturel de Cares. Sur la base du RI Nature-Agriculture, Bordeaux Métropole peut participer financièrement à ces acquisitions à hauteur de 50% du prix d'achat et plafonné à 200 000€ par an.	200 000 €	100 000 €	Assurer une veille foncière Accompagner financièrement le programme	Formaliser la demande de financement Céder ou acheter le foncier Faire de la réserve foncière
LAH Dir de la nature DGA	EYSI - Espace naturel de Carès - Etudes / aménagements	La ville souhaite poursuivre la valorisation de l'espace naturel de Carès, par notamment : - l'amélioration de l'accessibilité du site (notamment bouclage et réhabilitation des chemins ruraux, points d'accès...), - la valoriser du secteur par la conception et la mise en œuvre de projets d'usages et d'animation de parcelles publiques et privées sous conventionnement, et par l'articulation de ce site avec la lisière urbaine de la ZAC, le parc des jalles et le PEANP, et la sensibilité hydraulique et environnementale du secteur. La Direction de la Nature a déjà réalisé un certain nombre d'études environnementales qui permettront d'alimenter la ville dans sa réflexion globale selon les axes stratégiques définis ci-dessus, en lien avec les directions en charge de la réalisation (PTO, Régie de l'Eau, La Fab, la Direction des espaces verts, la Direction du Foncier, la commune, etc...) Aucune nouvelle étude environnementale n'est programmée par la Direction de la Nature sur le codev 6. La réalisation des aménagements sera en Maîtrise d'ouvrage ville et/ou PTO. Bordeaux Métropole pourra financer les éléments du projets éligibles au règlement d'intervention Nature : études, aménagements nature...	0 €	0 €	Participer à l'étude Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'étude Valider le programme Mener la concertation Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Réaliser l'opération

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAH Dir de la nature DGA	EYSI - Etude biodiversité secteur de Balan	<p>Lancer une étude faune/flore et zones humides qui permettra par la suite de valoriser le site en distinguant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les zones présentant un intérêt paysager ou écologique (faune, flore, zone humide...) à préserver - Des zones ne présentant pas d'intérêt écologique ou paysager particulier pour préciser ou confirmer les zones pouvant être classées en zone à vocation économique (zone C du PEB), U ou AU en fonction de leur desserte existante (voirie, réseaux) - Repérer les masses boisées ou arbres isolés à protéger, y compris en zones U ou AU - Réviser si nécessaire la fiche « Continuités paysagères » C 3030 - Tenir compte dans l'étude d'une transition nécessaire avec la zone de loisir du Pinsan à l'ouest et du cimetière à l'est - Tenir compte des études précédentes sur la zone et de l'installation de la base de vie pour les travaux de la mise à 2 x 3 voies intervenue depuis - Mettre en valeur le ruisseau qui traverse les terrains entre la rue du 19 mars 1962 et la rocade <p>Les résultats de l'inventaire naturaliste permettront de proposer des scénarios d'aménagements de la zone qui prendront en compte les éléments pré-cités.</p> <p>Fiche issue du codév 5. La commune est maître d'ouvrage de cette fiche et sera en charge du lancement et du paiement des études à venir (cofinancement de la Métropole à travers le RI Nature et Agriculture après dépôt d'un dossier de demande de subvention et après instruction).</p>	30 000 €	30 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Réaliser l'étude
LAH Dir de la nature DGA	EYSI - Parc naturel et agricole métropolitain - Parc des Jalles - Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain	<p>cf préambule pour le descriptif de l'action métropolitaine à l'échelle de l'OAIM Parc des Jalles</p> <p>Spécifiquement sur le périmètre Parc des Jalles de la commune d'Eysines :</p> <p>acquisition foncière : parcelle porte de la gare et Moulin Blanc</p> <p>projets en MOA BM Maisons Portes Chemins prioritaires : Maison des semences (MOA déléguée à la ville), Porte de la Gare (MOE + travaux), Chemins Prado, Sesca, Moulin Blanc (MOE + travaux) : dont placette devant Cabane des maraichers</p> <p>projets d'investissement en MOA villes fonds de concours BM RI nature : pas de projet connu à ce stade</p> <p>projets de fonctionnement en MOA villes fonds de concours BM RI nature : Raid des maraichers</p> <p>projet de jardins familiaux: acquisition foncière et travaux</p>	1 570 000 €	785 000 €	<p>Réaliser les travaux</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p> <p>Mener la concertation</p> <p>Assurer une veille foncière</p> <p>Établir le programme</p> <p>Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)</p> <p>Lever les préalables fonciers</p> <p>Établir le bilan financier de l'opération</p> <p>Réaliser l'étude</p> <p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p>	<p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p> <p>Participer aux négociations</p> <p>Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)</p> <p>Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune</p> <p>Accompagner techniquement une démarche/une étude</p> <p>Participer à la démarche/au dispositif</p> <p>Valider les suites opérationnelles de l'étude</p>
LAH Dir de la nature DGA	EYSI - Soutien au 'Raid des maraichers'	<p>'Le raid des maraichers' est une journée de découverte et de valorisation des activités maraichères pour le développement des circuits courts de distribution des productions locales. Bordeaux Métropole s'engage à verser un fonds de concours conformément au règlement d'intervention Nature.</p>	42 000 €	30 000 €	Accompagner financièrement le programme	<p>Formaliser la demande de financement</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Réaliser l'opération</p>
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - 1 million d'arbres - Liaison organique de l'Ouest	<p>Issue d'une proposition du plan guide paysage "1 Million d'arbres", étude d'un parc linéaire continu densément arboré s'appuyant sur les rues contournant le centre de la métropole en rive gauche au-delà des boulevards.</p>	1 500 000 €	1 500 000 €	<p>Établir le programme</p> <p>Prendre la confirmation de décision de faire</p> <p>Réaliser l'étude</p>	Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - 2ème campagne de résorption du bruit	<p>Bordeaux métropole lance une deuxième campagne de résorption du bruit. Il s'agit de réaliser des audits acoustiques gratuits et de financer des travaux d'isolation acoustique dans les logements identifiés comme points noirs du bruit routier métropolitain sur 7 secteurs répartis sur 8 communes :</p> <p>1/ Bd Roosevelt -Albert 1er : Bordeaux, Bègles, Talence ;</p> <p>2/ Route de Toulouse Nord : Bordeaux, Bègles, Talence, Villenave d'Ornon ;</p> <p>3/ Cours Portal - Verdun : Bordeaux ;</p> <p>4/ Av de Bordeaux Austin Comte : Carbon, Blanc ;</p> <p>5/ Av de la Mame : Bordeaux, Mérignac ;</p> <p>6/ Av de Lattre de Tassigny : Bordeaux, Mérignac, Eysines ;</p> <p>7/ Cours Joliot Curie Nord : Bordeaux, Cenon.</p> <p>Au total, ce sont environ 1 000 logements qui potentiellement éligibles au dispositif. 1M€ de travaux sont prévus, en estimant un taux de passage à l'acte d'environ 10% et une animation de la démarche par un prestataire acousticien.</p>	1 500 000 €	1 500 000 €	<p>Réaliser l'étude</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p>	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Études "1 Million d'arbres" sur des sites d'activation	<p>6 sites font l'objet d'une étude de préprogrammation par l'agence d'urbanisme en 2023 dans le cadre de l'opération "Plantons 1 million d'arbres". Ces différentes propositions sont à étudier et à préciser dans le cadre du contrat, et à réaliser pour partie si possible.</p> <p>Ces sites sont: Bordeaux Nord, la zone d'activité d'Eysines rue Mermoz, le secteur du Burk commun à Pessac et Mérignac le long du Peugeot, les aménagements de ripisylves le long du Gua en rive droite, le secteur Morlette/Jean Zay à Cenon et le tissu périurbain entre Blanquefort et Le Taillan-Médoc.</p>	2 000 000 €	2 000 000 €	Établir le programme	

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié. Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financés hors FIC par l'opération. Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.	35 000 000 €	30 000 000 €	Réaliser la prestation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement
LAI Dir urbanisme DGA	EYSI - Etude de programmation et morphologique des fonciers mutables (PAGAG) dans les secteurs du château Lescombes et porte du parc des Jallies	Etude urbaine et programmatique des 3 PAPAG inscrits dans le cadre de la 11ème modification du PLU pour anticiper les évolutions de ces secteurs proches du tramway et accompagner leur urbanisation. Elle complète l'étude globale de programmation du centre-ville en cours de finalisation (CODEV 5) et la ZAC Carès-Cantinolle.	150 000 €	150 000 €	Établir le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Établir le bilan financier de l'opération Céder ou acheter le foncier Assurer une veille foncière Accompagner financièrement le programme Prendre la confirmation de décision de faire Participer à l'étude Valider l'étude Initier la démarche Réaliser l'étude Faire de la réserve foncière	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider le programme Participer aux études Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
LAI Dir urbanisme DGA	MULTI - Etude mutation des axes et tissus du Bus Express Gare St Jean-St Aubin	La Métropole souhaite porter une réflexion afin d'accompagner les mutations des axes et des tissus de l'axe du Bus Express Gare St-Jean-St Aubin, du point de vue urbain, architectural et paysager. L'étude, portée par l'A-urba a pour double objectif : 1- évaluer la mutabilité des rives des axes pour proposer des orientations et des outils au service de la qualité paysagère et résidentielle des secteurs urbains traversés ; 2- assurer l'articulation des avenues avec les quartiers qui les bordent. Identifier les opportunités de transformation en faveur des trames verte et bleue. Revalorisation/création des aménités. Mise en réseau d'espace public et/ou de polarités.	0 €	0 €	Initier la démarche Valider l'étude Participer à l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme
MAE Dir dév éco DGDE	EYSI - Etude de diagnostic et de programmation commerciale sur le centre-ville et les différentes polarités de proximité - soutien financier de Bordeaux Métropole à l'étude sous maîtrise d'ouvrage communale	Accompagnement des communes sur la revitalisation, dynamisation des polarités de proximité - Commerce de proximité - vacance commerciale, commerce éphémère Subvention de BM plafonnée à 4 000 € sur la base d'une dépense d'un montant prévisionnel limité à 8000 € TTC.	8 000 €	8 000 €	Accompagner financièrement le programme	Réaliser l'étude
MAE Dir dév éco DGDE	EYSI - Secteur Front de Rocade/Balan	Cette action a pour objectif de lancer une étude visant à aménager la zone AU située en front de rocade pour du développement économique et à valoriser la zone naturelle de loisirs et d'équipements dans le respect de l'étude de l'extension du domaine du pinsan.	0 €	0 €	Initier la démarche Réaliser l'étude pré opérationnelle	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
MAE Dir dév éco DGDE	EYSI - Secteur Saint-Exupéry	Etude urbaine et dureté foncière menées par La Fab sur le périmètre délimité par l'avenue Jean Mermoz à l'ouest, l'avenue St Médard au nord, l'avenue de Magudas au sud et la Rocade à l'est. Identification d'un programme économique et préfiguration d'une opération d'aménagement avec la définition d'un périmètre officiel. Cette étude permettra de cibler des fonciers à forts enjeux/potentiels d'accueil d'activités économiques, à acquérir en priorité au vu des enjeux nouveaux et notamment du ZAN.	150 000 €	150 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
MAE Dir dév éco DGDE	EYSI - Soutien à l'économie sociale et solidaire	Accompagnement de la commune dans la définition de sa stratégie en matière d'économie sociale et solidaire.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	EYSI - Les Arts Mêlés	Le Festival des Arts Mêlés est un festival pluridisciplinaire créé en 2009 autour des arts de la rue, du cirque contemporain et des loisirs alternatifs porté par la mairie et co-fabriqués avec ses partenaires associatifs. Eysines invite, le temps d'un week-end, à se (ré)approprier la ville à travers une programmation mêlant théâtre, cirque, arts visuels, danse et ateliers. Comme un révélateur de la saison culturelle, le festival propose des grandes formes fédératrices et des petites formes plus éclatées où les genres se mélangent et se confrontent. Tour à tour commanditaire ou laboratoire artistique, la ville invite chaque année des artistes à collaborer à son action culturelle en leur confiant une carte blanche. Pour les Arts Mêlés, ils sont invités à traduire la thématique du festival à travers une œuvre collective, de la conception à la production et de la restituer sous forme d'exposition.	376 400 €	60 000 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Accompagner financièrement le programme Signer une convention Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre	<p>Définition d'un schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole.</p> <p>1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir</p> <ul style="list-style-type: none"> - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole, GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boucles locales existantes sur Parempuyre, Artigues, Bouliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc - Des boucles urbaines existent sur certaines communes, Lormont, Pessac, Gradignan... (vérifier les sites internet des communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boucles dans le parc des Jalles - Boucles les randos sur l'eau - ... <p>2) Proposer des boucles de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boucles ainsi créées - Toutes ces boucles seront à faire valider par les communes - Proposer les boucles idéales, en faisant apparaître les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies ferrées, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boucles alternatives pour une mise en œuvre rapide <p>3) Valoriser les boucles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les boucles devront un avoir intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes 	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
2AA Dir Terr Avenir en coop	MULTI - Inventons le.s Boulevard.s du XXle siècle	<p>Depuis septembre 2022, le projet des boulevards et des barrières est entré dans une phase plus opérationnelle. Pour rappel, l'enjeu est de parvenir, en moins d'une décennie, à apaiser et transformer durablement l'ambiance des boulevards en misant sur le confort, le design et la diversité des usages.</p> <p>Pour relever ce défi, Bordeaux Métropole et les villes partenaires (Bègles, Bordeaux, Cenon, Floirac, Le Bouscat & Talence) misent sur la réalisation d'un projet urbain innovant en faisant la part belle aux expérimentations.</p> <p>L'objectif est d'assurer un pilotage d'ensemble: 1/ unissant rive droite et rive gauche 2/ multi-thématique et dans l'épaisseur des quartiers (espace public, mobilités, habitat, économie, biodiversité, foncier etc.) 3/ articulant court, moyen et long terme</p> <p>L'ambition est de développer à partir de cet axe de 19 km un programme de type « Inventons le.s Boulevard.s du XXle siècle » autour de trois modalités d'action aux échelles et objectifs variés : > des sites de projet supports d'aménagements provisoires, d'occupation temporaires et/ou de micro-aménagements potentiellement reproductibles pour tester (exp. aménagement Boulevard Antoine Gautier - Chartreuse, site Beaulieu ...), > des interfaces pour accompagner ce qui est engagé en intégrant sous des formats à déterminer et en fonction de la pertinence et des enjeux pour les boulevards, les équipes projet constituées (exp. Pont Simone Veil ...). > cinq séquences pour impulser, fabriquer, transformer (cf. cartographie des séquences).</p> <p>La gouvernance du programme se structure autour d'une équipe projet restreinte et inter-services, d'un collège des élus (réunissant les maires dont les communes sont traversées en limite des boulevards et d'Andréa Kiss en sa qualité de Vice-Présidente en charge des espaces publics, de la voirie et du Fonds) et d'un collège des parties prenantes.</p> <p>Chaque étape structurante du programme fait l'objet d'un comité de pilotage, d'un rapport au bureau et en conseil. Les réalisations suite à l'élaboration du plan-guide seront examinées dans le cadre de l'avenant.</p>	0 €	0 €	Réaliser l'étude Mener la concertation	Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	FLOI - Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Révision	Par délibération de juillet 2010, la CUB, devenue Bordeaux Métropole, a engagé la mise en œuvre des Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) des 28 communes pour leur permettre de prioriser des actions en faveur des déplacements des piétons, personnes à mobilité réduite (P.M.R), personnes âgées... La Métropole engage maintenant la révision des PAVE car tous sont réalisés ou en cours de finalisation. Les communes participent activement à ces études et les valident. Les plannings seront à affiner en fonction de l'avancement des dossiers.	13 000 €	13 000 €	Initier la démarche Réaliser l'étude Accompagner financièrement le programme Réaliser la prestation	Participer aux études Mener la concertation Valider les suites opérationnelles de l'étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaitent dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambitieux de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Réseau Vélo Express	Le Réseau Vélo Express (ReVe) est un projet phare du 3ème plan vélo métropolitain. Il consiste en la création de 14 itinéraires répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagements cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.	25 000 000 €	25 000 000 €	Initier la démarche Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	<p>Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux. - des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment. <p>Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes.</p> <p>En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.</p>	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBD Dir Equip Pat de Transports	FLOI - Création d'un troisième dépôt de bus en rive droite	<p>La création d'un troisième dépôt de bus en rive droite revêt un enjeu stratégique pour la Métropole et le développement du réseau TBM (ouverture de la grande salle de spectacle, mise en service du pont Simone Veil et décarbonation des bus). BxM a acquis du foncier qui appartenait à Edf et Enedis, quai de la Souys. La signature de l'acte de vente du foncier de RTE est prévue pour novembre 2023. L'équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée à l'issue d'un concours d'architecture. Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours. L'objectif est une livraison du dépôt au deuxième semestre 2026.</p>	62 640 000 €	0 €	Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers Établir le bilan financier de l'opération Réaliser les études d'avant projet (AVP) Valider l'étude Réaliser les travaux	Participer à la démarche/au dispositif
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	<p>Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité. La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022. Ce plan prévoit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". <p>La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-618 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune. En pratique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: Olivier Westeel 0611911402 - La DG Mobilité ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin exprimé dans le cadre de projets d'aménagements / de voirie demandant l'installation de bornes de recharge, et en cas de prise en charge de l'investissement par le porteur du projet (compter environ 25000€ht par station), la DG Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). <p>Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire. Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE. 2 types de configurations possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4;6;8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11kW). 	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Aide au déploiement du stationnement résident sur voirie	<p>Bordeaux Métropole encourage la mise en œuvre du stationnement résident (payant) sur voirie afin de favoriser le report modal vers d'autres solutions que l'automobile et dégager de l'espace public pour d'autres affectations que le stationnement des véhicules légers. Bordeaux Métropole prend en charge 50% du coût de fourniture et de pose des horodateurs et 100% de la signalisation.</p>	400 000 €	400 000 €	Accompagner financièrement le programme	Réaliser l'opération Mener la concertation Accompagner financièrement le programme
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Ensemble des 7 lignes de bus express	<p>Présentation générale des 7 lignes de bus express prévues par le schéma des mobilités</p> <p>Ligne Bordeaux Saint Jean - Saint Aubin de Médoc et Saint Médard en Jalles - Issac : pas de fiche dédiée, mise en service prévue en 2024 Ligne Pellegrin Thouars Mallartic : fiche dédiée Circulaire entre rocade et boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Circulaire des boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Liaison Gare Saint Jean - Artigues : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Liaison Presqu'île - Campus : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Technobus extrarocade : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p>	0 €	0 €	Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI- Liaison "Pont à Pont" (future liaison Bus Express Circulaire des boulevards)	Liaison "Pont à Pont" (future liaison Bus Express Circulaire des boulevards) Différents tronçons en cours d'étude : - Tronçon Faure / Daney : aménagements en vue de la création de couloirs vus et franchissement de la place de Latule. AVP/PRO en cours. Mise en service attendue à l'horizon 2025. - Tronçon Brazza : projet urbain sous MOA PT Bordeaux, aménagement de couloirs bus bidirectionnels. - Tronçon rue des Queyries (entre allée du fleuve et le pont Bouthier) : AVP/PRO en cours. Mise en service attendue à l'horizon 2025. - Tronçon ZAC Bastide Niel : projet sous MOA BMA, aménagement de couloirs bus bidirectionnels. - Tronçon cours du Rouzic : AVP/PRO en cours. Mise en service attendue à l'horizon 2025. Modification du schéma de circulation. En interface avec le projet d'aménagement de la place Calixte Camelle. - Tronçon rue de la Benauge : AVP/PRO en cours y compris le raccordement avec la trémie Benauge. Mise en service à coordonner avec la mise en service de la trémie. - Tronçon trémie Benauge : en cours d'études par l'EPA dans le cadre d'une convention de transfert de MOA. PRO en cours. Livraison attendue à l'horizon 2026. - Tronçon voie Eymet : AVP en cours. Mise en service attendue à l'horizon 2025. - Tronçon avenue de la Garonne : AVP/PRO en cours. Mise en service attendue à l'horizon 2025.	0 €	0 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude préliminaire Mener la concertation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réceptionner les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Réaliser les études préalables Réaliser l'étude de faisabilité Réaliser l'étude Lancer des consultations Réaliser l'étude pré opérationnelle Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CAB Dir bâtiments	FLOI - Création du groupe scolaire Richelieu (ZAC Garonne Eiffel)	Création d'un groupe scolaire de 18 classes dans le cadre de l'opération d'aménagement Garonne Eiffel, compris dans l'opération Euratlantique	14 400 000 €	12 000 000 €	Réaliser les travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
CAE Dir de l'eau	FLOI - Gestion hydraulique du bassin versant du Sérillan	Les études du bassin versant du Sérillan seront terminées courant 2024. Il s'agit de : - l'étude de l'origine et du volume des eaux publiques collectées par le ruisseau - la mise en place d'ouvrages de régulation sur la zone de connexion des réseaux pluviaux des lotissements au ruisseau, en ayant le souci d'une intégration paysagère dans cette zone boisée - l'étude de solutions de captation de l'eau en amont des chemins métropolitains (chemin de Beaufeu, Chemin de Sérillan) pour éviter une érosion de surface et l'ensablement du ruisseau et de la zone humide. L'enjeu est de sécuriser la canalisation EU franchissant le ruisseau pour sécuriser la zone et éviter la pollution de la zone humide et du ruisseau.	1 000 000 €	1 000 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les travaux Réaliser l'étude préliminaire Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la démarche/au dispositif Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
CAE Dir de l'eau	FLOI - Sujets en lien avec l'assainissement eaux pluviales sur Floirac	La fiche consiste à assurer un suivi des études réalisées sur le chemin de Beaufeu, le chemin Clerc / chemin Serr et le chemin de Tirecul. Pour ce dernier, une participation du service de l'Eau pour l'aménagement est prévue. Chemin de Beaufeu : études et préconisation sur les suite à donner. Les travaux seront à prévoir au FIC. Chemin Clerc/ Chemin Serr : finalisation des études et suite à donner. Les travaux seront à prévoir au FIC ou ST2. Chemin de Tirecul : coup parti du codev 5, prise en charge financière par la Régie de l'Eau de l'ouvrage de relevage dans le cadre d'un projet FIC.	500 000 €	500 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude Établir le programme	Valider les suites opérationnelles de l'étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Valider le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écocgestes en faveur de la réduction des déchets	L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'usager. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment : Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire Action 18 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable Action 34 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer Action 20 : Frigo anti-gaspi installés Action 30 : Déployer des boîtes à dons dans l'espace public	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écocgestes au jardin. Il se décline notamment par la mise en place d'opérations gratuites de broyage des végétaux dans certains centres de recyclage (Bassens, Bordeaux Surcouf, Pessac Bourgaillh, St Médard en Jalles) et sur les communes volontaires.	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Point d'apport volontaire et compostage	Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource. Le plan stratégique Déchets a adopté 3 actions déclinées comme suit sur votre commune : - Action 23 - Développer le compostage individuel en habitat individuel en maison ; - Action 24 - Développer le compostage partagé en participant à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités ; - Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade.	4 000 000 €	4 000 000 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CCB Dir strat et MOA PVB	FLOI - Mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion écologique	Mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion intercommunal : - actions de débroussaillage, de fauche, d'entretien des lisières forestières, de mise en sécurité du patrimoine arboré, de gestion de la faune et la flore introduite, d'aménagement de cavités, de surcreusement de mares... - mise en œuvre d'actions de formation et de sensibilisation (élus, jardiniers, habitants...) et accompagnement des événements pour le respect du plan de gestion - revalorisation des déchets verts	0 €	0 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Participer à l'étude Signer une convention	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Signer une convention Réaliser l'étude Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
CCB Dir strat et MOA PVB	FLOI - Végétalisation des cimetières communaux	La ville souhaite végétaliser son cimetière afin de répondre à la loi Labbé interdisant les pesticides dans les cimetières depuis le 1er juillet 2022. L'objectif est aussi de favoriser la biodiversité et de créer un îlot de fraîcheur si des arbres sont plantés. La Métropole peut apporter un soutien selon les termes du RI nature agriculture, sur les études et les travaux (désimperméabilisation, allées perméables, végétalisation (arbres, arbustes, grimpantes, herbacées), abris pour la petite faune, communication.	100 000 €	50 000 €	Signer une convention Participer à l'étude Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Signer une convention Formaliser la demande de financement
CCB Dir strat et MOA PVB	FLOI - Végétalisation des cours d'école	La ville de Floirac souhaite végétaliser 1 ou 2 cours d'école dans le cadre du codev 6. La ville fait appel au Règlement d'intervention Nature Agriculture pour demander une aide financière pour les études et les travaux. Bordeaux Métropole n'apportera pas d'aide technique sur le projet mais pourra assister à des réunions ou fournir des éléments issus de son expérience en la matière. 600.000 euros TTC pour la dés-imperméabilisation de 2 cours d'écoles (300.000 euros TTC chacune), y compris études et missions de maîtrise d'œuvre.	600 000 €	300 000 €	Participer à l'étude Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CCB Dir strat et MOA PVB	MULTI - GIP-GPV : Parc des Coteaux - Plan de gestion intercommunal / Pilotage-animation-valorisation / Eco-pâturage	<p>Pilotage-animation-valorisation Cette action concerne l'animation du parLAB. Elle s'articule autour de trois grands axes : - la réalisation d'études stratégiques (sur les usages, la résilience du patrimoine arboré au changement climatique, la seconde peau des parcs, les milieux humides, un bilan global du plan de gestion écologique après 10 ans de mise en œuvre sera également réalisé ainsi qu'un bilan carbone), - le développement d'actions de médiation : outils de valorisation (carte, jeu), mallette pédagogique, communication sur les réseaux sociaux, événementiel... - la coordination du plan de gestion : pilotage, animation de 4 rdv annuels, formation « maître jardinier »</p> <p>Cette fiche s'inscrit dans le cadre du programme Biodiver'Cité 2021-2026 porté par Bordeaux Métropole. Pour la période 2024-2027, le budget prévisionnel s'élève à 450 000 €. La part de financement demandé à Bordeaux Métropole s'élève à 169 000 euros sur 4 ans : 40 000 € en 2024, 43 000 € de 2025 à 2027</p> <p>Eco-pâturage Pérennisation du projet d'écopâturage du troupeau de brebis sur les parcs du Parc des Coteaux : - recrutement d'un ou une nouvelle bergère - prestations diverses et travaux. - Achats de matériel et de fournitures Le montant total de la dépense envisagée est de 300 000 € sur le codev6, la part de financement demandée à Bordeaux Métropole s'élève à 160 500 euros sur 4 ans, soit 40 125 €/an.</p> <p>Maison itinérante du parc des Coteaux : Pour la période 2024-2027, le budget dédié à la médiation de la maison itinérante du parc des coteaux s'élève à 120 000 euros. La part de financement demandée à Bordeaux Métropole dans le CODEV 2024-2027 s'élève à 60 000 euros sur 4 ans, soit 15 000 €/an. Le programme d'animation sera proposé par le GPV, en lien avec les communes, faisant appel à une diversité d'intervenants et partenaires associatifs.</p>	870 000 €	389 500 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Participer à l'étude Signer une convention	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention Réaliser l'étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts.) Formaliser la demande de financement
CCD Dir funéraire PVB	FLOI - Aide à la reprise de concessions-RI Cimetière	Travaux d'aménagement d'espaces inhumations à la suite de reprises administratives et exhumations administratives. La ville de Floirac sollicite un fonds de concours au titre du RI cimetières pour ce projet dont le montant sera calculé en fonction du RI en vigueur à la date de réception du dossier de demande de subvention et des coûts éligibles.	60 000 €	0 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts.) Formaliser la demande de financement

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Développement des réseaux de chaleur	<p>Bordeaux Métropole est compétente en matière de réseaux de chaleur publics. Ils permettent de développer les énergies renouvelables et leur bilan carbone est excellent. Ces réseaux nécessitent des investissements élevés. Ils ne peuvent se développer que dans les îlots urbains ou dans les quartiers présentant une densité de besoins de chaleur suffisante.</p> <p>A partir des données de consommation de gaz et des projets de développement urbain, les services métropolitains ont identifié tous les secteurs présentant des besoins de chaleur suffisants pour qu'un réseau de chaleur de plus de 1 GWh soit envisageable.</p> <p>Bordeaux Métropole s'est engagée à étudier l'ensemble des secteurs identifiés puis à conduire jusqu'à leur terme les projets qui s'avèreraient réalisables.</p> <p>La présente action Codev consiste à lister et à suivre l'ensemble des projets en cours ou à engager.</p> <p>I- RESEAUX EN SERVICE</p> <p>1- Hauts de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Artigues - poursuite des importants travaux de reconstruction des 16 km de réseaux "historiques" - divers développement du réseau, en densification (raccordement de bâtiments existants) et vers des projets urbains neufs - étude de développement vers Artigues Perspective de moyen terme : Intégrer le réseau de chaleur aux réflexions concernant le devenir de l'usine d'incinération des déchets de Cenon</p> <p>2- Plaine de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Bordeaux - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (Lormont Lissandre et Cascades, Bordeaux Brazza, Bordeaux Niel, EPA Garonne Eiffel, bas-Floirac, plaine sud Garonne)</p> <p>3- Bordeaux Bègles énergie : Bordeaux, Bègles - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (EPA) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Bègles Dorat et Bègles Thorez</p> <p>4- Mériadeck énergie : Bordeaux - Renouvellement de l'autorisation d'exploiter le forage géothermique et réflexions associées sur la valorisation de l'eau - Développement du réseau</p> <p>5- Grand parc énergies : Bordeaux, Le Bouscat - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau, construction de la chaufferie bois et mise en service de la géothermie</p> <p>6- Saint Médard Hastignan : Saint Médard en Jalles - Suivre l'exploitation du réseau et un développement éventuel vers le collège</p> <p>II - RESEAUX EN COURS</p> <p>7- Mérignac centre énergie - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>8- Le Haillan : Le Haillan, Eysines - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>9- Métropole sud : Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan - Passation de la concession - Etudes opérationnelles - Développement commercial du réseau et partenariat avec l'Université, le CHU et Domofrance - Travaux de construction (réseau, géothermie, chaufferie bois) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Mérignac/Pessac Le Burck, Bègles Vaclav Havel, Villenave d'Ornon Chambéry</p> <p>10- Blanquefort - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>11- Eysines, Bruges, Le Bouscat - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>12- Mérignac Aéroparc - Suivre les études amont</p>	67 400 000 €	67 400 000 €		

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Métropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal	<p>Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal.</p> <p>Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes.</p> <p>4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; le suivi et l'assistance pendant la phase travaux.</p> <p>Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.</p>	2 000 000 €	2 000 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal	<p>Bordeaux Métropole accompagne les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal.</p> <p>Cet accompagnement se décline dans un parcours, en plusieurs phases. Une commune pourra solliciter des accompagnements sur les phases opérationnelles 2 et/ou 3, si elle peut justifier d'avoir déjà réalisé la phase stratégique 1.</p> <p>- 0. Animation territoriale, via le club tertiaire de BM : réunions présentielles ou webinaires, communication d'informations techniques et réglementaires, partages d'expériences</p> <p>- 1. Définition d'une stratégie globale « énergie – climat » sur le patrimoine communal</p> <p>- 1.1 Bilan énergétique patrimonial (avec l'ALEC BM) : permet à la commune d'avoir un bilan global de ses consommations énergétiques par fluide, en ratio spécifique et par profil de bâtiment</p> <p>- 1.2 Aide à la saisie des données du « décret tertiaire » sur l'outil OPERAT (avec l'ALEC BM) : la commune bénéficie d'un accompagnement à la saisie des données sur la plateforme Operat et d'une assistance en cas d'anomalie(s) rencontrée(s) pendant la déclaration Operat</p> <p>- 1.3 Définition d'un plan d'action global pour la rénovation du patrimoine et la décarbonation des équipements de production (avec l'ALEC BM) : il s'agit de définir un plan d'action énergétique et financier par l'élaboration d'une trajectoire générale de la performance énergétique et d'appréhender les solutions à la décarbonation des équipements de production</p> <p>- 1.4 Elaboration d'une politique patrimoniale : conseille la commune (choix de scénarios, calendrier, moyens humains et financiers, scénario d'exploitation, etc.)</p> <p>- 2. Aide à la conduite d'opération par projet de rénovation de bâtiments</p> <p>- 2.1 Audit énergétique programmatique : permet à la commune de définir un budget et un programme de travaux sur les postes liés à la performance énergétique (avec l'ALEC BM ou prestataire externe)</p> <p>- 2.2 Assistance à la passation de contrats de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux de rénovation énergétique (BM) : mise à disposition de la commune de clausiers types</p> <p>- 2.3. Délégation de conduite d'opération de rénovation énergétique de bâtiments (sous réserve d'un accompagnement spécifique désigné – de type SPL ou équivalent)</p> <p>- 2.4. Accompagnement à la valorisation des travaux d'économies d'énergies par l'obtention de certificats d'économies d'énergie - sous réserve d'acquisition des ressources nécessaires à BM</p> <p>- 3. Accompagnement à l'exploitation – maintenance des équipements techniques</p> <p>- 3.1. Assistance à la passation de contrats d'exploitation – maintenance</p> <p>- 3.2. Etude d'opportunité pour la décarbonation des équipements de production (faisabilité de production d'énergie renouvelable : bois, géothermie, pompes à chaleurs, etc.)</p> <p>- 3.3. Bâtiment numérique, mission d'assistance pour la mise en place d'un système d'automatismes de supervision des installations, en collaboration avec la DGNSI dans le cadre du schéma directeur du bâtiment numérique</p> <p>Notes : il faut considérer les coups partis du Codev 5 sur les phases 0, 1.1 et 2.1, décrit ci-dessus, pour les communes de Ambarès, Artigues, Cenon, Eysines, Parempuyre, St Médard, Talence, Villenave, Pessac, Bouliac, Floirac, Le Haillan, Lormont</p>	4 000 000 €	4 000 000 €	Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider les études réalisées par le délégataire Participer à l'étude	Valider le programme Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	<p>Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». A cet effet, il comprend notamment des actions destinées à encourager la formation et l'information, développer les pratiques de coopérations, et accompagner au changement tous les publics, au premier rang desquels, les habitants, avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées et les plus fragiles.</p> <p>L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole en ce sens s'illustre par trois dispositifs majeurs de sensibilisation, de mobilisation et d'actions en faveur des enjeux de transition écologique.</p> <p>Ces dispositifs sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention.</p> <p>Les dispositifs qui seront détaillés en pièce-jointe sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire ainsi que des structures du péri et de l'extra-scolaire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable, par la formation d'animateurs ou encore par l'accompagnement de projets type labellisation E3D ou définition projets transition écologique d'établissement péri-extrascolaire. - Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier) - Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole : mise à disposition des communes de dispositifs d'accompagnement au changement de comportements dédiés à la transition écologique (type les Super Défis) et propose des collaborations sur ces thématiques (recensement, évaluation et partage des bonnes pratiques, d'outils d'exposition, communication, ...). 	4 869 000 €	1 880 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens. Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codev : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis).</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.</p>	0 €	0 €	Initier la démarche Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Signer une convention
FBA Dir inno amén numérique	MULTI - Projet Wifi social : Installation de bornes d'accès Wifi gratuit	<p>Dans le cadre de ses actions en matière d'inclusion numérique et d'aménagement numérique du territoire, Bordeaux Métropole souhaite déployer des points d'accès Wifi gratuits au service des plus démunis sur son territoire.</p> <p>Dans un premier temps, les quartiers prioritaires de la politique de la Ville sont ciblés dans la mesure où ils concentrent les zones défavorisées et leurs habitants.</p> <p>Il s'agira d'installer des points d'accès Wifi, disposant dans la mesure du possible de prises de recharge de téléphones / tablettes, d'un abri et de panneaux solaires d'alimentation électrique. Une réflexion sera menée pour proposer des animations et des aides régulières sur ces points dans le cadre de la politique d'inclusion numérique. Afin de maximiser le nombre de sites installés, l'installation des bornes, quand cela sera possible, se fera au niveau de mobiliers urbains déjà existants (abris bus, lieux de convivialité, ...).</p> <p>La Métropole dispose d'un budget de 350 K€ sur la période 2024/2026 pour mettre en place ces lieux d'accès Wifi avec leurs mobiliers urbains afin de desservir quelques zones dans certains QPV.</p> <p>Les communes qui souhaiteraient de tels points d'accès Wifi, mais situées hors périmètre des quartiers prioritaires de la politique de ville, pourront conventionner avec la Métropole pour financer l'installation de points d'accès homogènes et en cohérence avec ceux installés dans le cadre des contrats de Codev.</p>	300 000 €	300 000 €	Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les études préalables Réaliser les travaux Réaliser la prestation Réaliser l'étude de faisabilité Lancer des consultations Réceptionner les travaux Initier la démarche Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude Établir le bilan financier de l'opération	Participer à la démarche/au dispositif
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	<p>Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.</p>	200 000 €	70 000 €	Initier la démarche Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner financièrement le programme
HBB Dir dev et amén - Bx	MULTI- PRU JOLIOT CURIE - Boulevards Joliot Curie et de l'Entre Deux Mers	<p>BM s'engage dans la poursuite des études, la levée des préalables et à un commencement des travaux sur les boulevards Joliot Curie et Entre 2 Mers.</p> <p>L'objectif est de requalifier cet axe en boulevard urbain avec une forte dominante paysagère ainsi qu'une priorité donnée aux TC et modes doux.</p> <p>Un phasage travaux devra être défini en cohérence avec les plannings des projets connexes, et dans un souci de les réaliser sur les villes de Bordeaux, Cenon et Floirac dans la même temporalité.</p> <p>Le coût global de l'opération (25 000 000 €) est réparti ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur la partie Bordeaux : 15 000 000€ (60%) - sur la partie Cenon / Floirac : 10 000 000€ (40%) <p>Les villes auront à leur charge le coût des travaux d'éclairage public (50%, le reste est financé dans le cadre du CODEV voies de catégorie 2).</p> <p>Ce projet a deux chefs de projet BM : Claire Lhote du PT Bordeaux et Magali Cuesta du PTRD qui compléteront la présente fiche en collaboration, Claire sur le codev de Bordeaux et Magali sur celui de Cenon et Floirac.</p>	25 000 000 €	24 000 000 €	Réaliser les travaux Réceptionner les travaux Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Mener la concertation	Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude Signer une convention Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HCA DAAF - Rive droite	FLOI - Etude d'impact fiscal et socio économique des projets urbains	Floirac va connaître une forte évolution de sa population et des activités économiques de son territoire sur les 4 prochaines années en lien avec les opérations d'urbanisme en cours et programmées sur la commune, et particulièrement avec les livraisons des premiers programmes immobiliers sur le périmètre de l'opération d'intérêt national « Euratlantique ». Dans les scénarii prospectifs actuellement produits, seules sont prises en considération l'évolution des bases fiscales de taxes foncières et la nécessité d'assurer le fonctionnement d'une école supplémentaire. D'une part la prospective fiscale mérite d'être actualisée et affinée de sorte que les recettes qui en découleront soient mieux appréhendées. D'autre part, l'appréhension des charges découlant de l'évolution urbaine en cours suppose un recensement des besoins de la population et des nouveaux équipements municipaux nécessaires ainsi qu'un chiffrage de leurs coûts (investissement et fonctionnement). Enfin, il est pertinent de vérifier d'autres impacts éventuels sur les finances de la commune, particulièrement l'évolution des dotations et spécifiquement celle de la dotation de solidarité urbaine. Bordeaux Métropole fera réaliser la ou les études prospectives relatives à l'impact (ressources et coûts) du projet urbain pour la commune de Floirac. Il s'agira de produire différents scénarii articulant l'aménagement de la plaine et les équilibres budgétaires communaux. Calendrier prévisionnel de livraison : fin 2024.	50 000 €	50 000 €	Lancer des consultations Établir le bilan financier de l'opération Réaliser l'étude	Valider les suites opérationnelles de l'étude Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer aux études
HCB Dir dév amén - R droite	FLOI - Aménagement des espaces publics du centre bourg	Le projet vise à réaménager les espaces publics du centre bourg de Floirac, afin de répondre aux enjeux suivants: 1. Limiter la place de la voiture et optimiser l'offre de stationnement à destination des commerces de proximité par une réduction générale des emprises de chaussée ; Moyens mis en œuvre : organiser un parcours des véhicules motorisés dans le centre ville par la mise en œuvre d'un dispositif de "giratoire éclaté" et de mise à sens unique ; 2. Valoriser les espaces verts existant et notamment le parc du Castel, et développer les espaces verts de pleine terre ; Moyens mis en œuvre : développement de cheminements doux et de plantations d'arbres de grand développement sur voirie ; 3. Participer à la mise en œuvre de la ligne 4 du réseau vélo Express REVE et des futures lignes de bus express BEX, faciliter l'accès à la voie Eymet. Moyens mis en œuvre : création d'une voie verte aux normes REVE et d'une partie du centre bourg en voie bus de site propre Le projet permettra la valorisation du foncier de la Fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment sise avenue Gaston Cabannes. Il est prévu sur ce contrat la réalisation de la totalité des études de conception. La possibilité de réaliser une partie des travaux sur un tronçon sera évaluée en 2026 au moment l'avenant au contrat, si l'ensemble des études sont finalisées et validées.	3 300 000 €	1 100 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Assurer une veille foncière Lever les préalables fonciers Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude préliminaire Mener la concertation Céder ou acheter le foncier	Valider les suites opérationnelles de l'étude Mener la concertation Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Accompagner techniquement une démarche/une étude
HCB Dir dév amén - R droite	FLOI - Création du barreau Cabannes / Bergès	Sur la base des études préliminaires réalisées, Bordeaux Métropole pilotera la finalisation des études opérationnelles et les travaux du prolongement de la rue Aristide Bergès jusqu'à l'avenue Gaston Cabannes. Les services métropolitains et la ville accompagnent en parallèle le projet de développement de la société Air Liquide qui pourrait voir son accès desservi par ce nouveau barreau. Le barreau permettra aussi un accès facilité au futur dépôt de bus métropolitain de la rive droite (2025).	3 000 000 €	2 400 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser les travaux Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Mener la concertation Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Participer aux négociations
HCB Dir dév amén - R droite	FLOI - Desserte du secteur économique Gaston Cabannes sud	Permettre la requalification d'une voirie desservant : - d'une part, le foncier de l'entreprise Air Liquide accompagnée par Bordeaux Métropole dans les travaux d'extension de son site afin de répondre à la mise en conformité demandée par les services de l'Etat pour un établissement SEVESO - et d'autre part, un foncier à vocation économique qui permettra l'implantation de nouvelles activités économiques. L'objet de la présente fiche est de réaliser les études et les travaux de réaménagement qui feront l'objet d'une convention de projet urbain partenarial (PUP).	800 000 €	800 000 €	Établir le programme Créer, suivre ou clôturer un Projet Urbain Partenarial (PUP) Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les travaux Céder ou acheter le foncier Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables fonciers Réceptionner les travaux	Signer une convention Accompagner techniquement une démarche/une étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HCB Dir dev amén - R droite	FLOI - OIM ARD - Centre de ressources pépinière écoconstruction Pinel	Définir les modalités de réhabilitation et de gestion du site métropolitain Pinel afin d'y implanter une pépinière d'entreprises thématique sur l'écoconstruction et gérée par l'agence de développement économique Hauts de Garonne Développement (HGD). Accompagner HGD dans l'animation d'une filière dédiée à la rénovation énergétique et à l'écoconstruction.	1 840 000 €	1 840 000 €	Établir le bilan financier de l'opération Réaliser l'étude de faisabilité Réaliser les études préalables Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Accompagner financièrement le programme Signer une convention Lancer des consultations Réaliser l'étude Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Valider le programme Accompagner techniquement une démarche/une étude
HCB Dir dev amén - R droite	FLOI - OIM Rive Droite- Projet de redéploiement des conciergeries solidaires sur la Rive Droite	Bordeaux Métropole a réaffirmé son soutien à l'économie de proximité et l'économie sociale et solidaire, notamment au travers d'une action expérimentale pilotée par la Mission Animation Economique qui vise le déploiement de la Conciergerie Solidaire (CS) sur des communes de la Rive Droite (contractualisation CODEV 5). Ainsi, dans le cadre de cette expérimentation, le projet d'implantation de la conciergerie "Allô Séniors" a vu le jour le 12 octobre 2022. La Conciergerie Solidaire propose aux entreprises et à leurs collaborateurs ainsi qu'aux habitants des quartiers, un service de conciergerie de proximité. Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire, la conciergerie solidaire favorise également l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. La MAE accompagne en ingénierie cette action de déploiement du modèle de la CS. Afin de consolider le développement de cette nouvelle offre de services, il est inscrit une demande de prolongation du financement dans le cadre du CODEV 6. Le bilan à mi-parcours étant positif en terme de fréquentation et de demande.	10 000 €	10 000 €	Initier la démarche Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner techniquement une démarche/une étude Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la démarche/au dispositif
HCB Dir dev amén - R droite	FLOI - OIM Rive Droite- Projet de réhabilitation et lancement d'un AMI sur l'ancien site de la gare de la Souys	Bordeaux Métropole est propriétaire de l'ancienne Gare de la Souys. La Ville de Floirac est régulièrement sollicitée par des porteurs de projet et souhaite organiser la revalorisation de ce site, idéalement situé le long de la voie Bordeaux-Eymet en hyper centre-ville. Les études de Bus Express de la ligne Pont à Pont et le diagnostic de structure du bâtiment ont permis de valider le maintien de celui-ci. Afin de pouvoir accueillir des activités sur ce site, le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt sera programmé en 2024, et dès que le bâtiment sera réhabilité. Les services métropolitains pourraient s'appuyer sur une assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser l'appel à manifestation d'intérêt. La conduite d'opération des travaux de remise aux normes du bâtiment et de sa réhabilitation est prise en charge par la Direction des bâtiments de Bordeaux Métropole.	640 500 €	470 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les études préalables Accompagner financièrement le programme Réceptionner les travaux Lever les préalables fonciers Initier la démarche Établir le programme Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude de faisabilité	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
HCB Dir dev amén - R droite	FLOI - Projet d'aménagement de l'ilot Bely	Pour ce site situé dans le quartier Libération de Floirac, Bordeaux-Métropole a réalisé au codev 5 une faisabilité pour un programme mixte validé par la commune. Il s'agit d'un programme ambitieux en termes de qualité architecturale et environnementale au service de la qualité de vie des futurs résidents. Compte tenu de la programmation et de la propriété foncière du site, il est proposé de confier la mise en œuvre de ce programme à un bailleur social ou un office foncier solidaire de Bordeaux Métropole. En lien avec la commune, Bordeaux Métropole assurera le montage et le suivi de cette opération (négociation, conventions, leviers des préalables fonciers...). La commune conduira la concertation préalable.	50 000 €	50 000 €	Réaliser l'étude de faisabilité Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Assurer une veille foncière Lancer des consultations Céder ou acheter le foncier	Participer aux négociations Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Mener la concertation Céder ou acheter le foncier Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider le programme

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HCB Dir dév amén - R droite	FLOI - PRU Dravemont : Aménagement de la traversée Est-Ouest	Dans le cadre du Projet de Renouveau Urbain de Dravemont, Bordeaux Métropole s'engage à réaliser les aménagements des espaces publics de l'axe structurant Est-Ouest. Cet aménagement sera réalisé par phases en tenant compte de l'avancement des différents projets, équipement majeur, commerces, parc du rectorat, parvis de l'école, etc..	5 000 000 €	5 000 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les travaux opérationnelles de l'étude PRO/DCE) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables fonciers Réceptionner les travaux	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Valider les suites opérationnelles de l'étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HCB Dir dév amén - R droite	FLOI - PRU DRAVEMONT – Espaces publics secteur Centre	Espaces publics réalisés dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage confié à SETEC Poursuit la fiche action n° C051190044 du CoDév5. Sont concernés les espaces publics suivants : • Le réaménagement de la rue Jules Verne et l'intégration du réseau REVE (dont l'accroche depuis Allende) – travaux en 2024 / 2025 • Le réaménagement de la rue Salvador Allende (travaux en 2025) • L'aménagement des abords du centre commercial ANCT (travaux en 2024) Les interfaces suivantes conditionnent le calendrier de réalisation des espaces publics : • Les travaux du centre commercial de l'ANCT (prévus à partir de juin 2023 pour 1 an) • L'articulation avec la résidentialisation de Jules Verne (travaux programmés pour mi 2024). Le financement de ces espaces publics mobilisera 5% du FIC communal, en complément des crédits Direction de l'Habitat (95%). Lorsque les espaces publics ont été confiés à une maîtrise d'ouvrage déléguée, les frais de maîtrise d'ouvrage sont estimés à 10% du coût total des travaux (y compris coût du mandataire). Un protocole foncier est en cours de finalisation (Conseil Métropolitain de mai 2023). Le coût estimatif du foncier est intégré dans le budget de l'opération.	1 800 000 €	1 800 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude préliminaire	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HCB Dir dév amén - R droite	FLOI - PRU DRAVEMONT – Espaces publics secteur Est	Espaces publics réalisés dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage confié à SETEC Poursuit la fiche action n°C051190045 du CoDév5. Sont concernés les espaces publics suivants : • La rue Colette (travaux prévus en 2025) ; • La rue Voltaire (travaux prévus en 2024). Les interfaces suivantes conditionnent le calendrier de réalisation des espaces publics : • La démolition des parkings sur la rue Colette ; • L'articulation avec la résidentialisation de Jules Verne (travaux programmés pour mi 2024). Le financement de ces espaces publics mobilisera 5% du FIC communal, en complément des crédits Direction de l'Habitat (95%). Lorsque les espaces publics ont été confiés à une maîtrise d'ouvrage déléguée, les frais de maîtrise d'ouvrage sont estimés à 10% du coût total des travaux (y compris coût du mandataire). Un protocole foncier est en cours de finalisation (Conseil Métropolitain de mai 2023). Le coût estimatif du foncier est intégré dans le budget de l'opération.	1 570 000 €	1 570 000 €	Réaliser les travaux Réceptionner les travaux Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HCB Dir dév amén - R droite	FLOI - PRU DRAVEMONT - Espaces publics secteur ouest	Espaces publics réalisés dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage confié à SETEC. Poursuit la fiche action n° C051190043du CoDév5. Sont concernés les espaces publics suivants : • La reprise de la rue Molière (fin des travaux en 2024) • La reprise de la rue Corneille et la rue Fontaine prolongée (travaux en 2025) • Le réaménagement de la rue Blaise Pascal et du socle de la résidence, comprenant l'aménagement autour du Pôle médical (travaux en 2025) • La séquence autour de l'équipement majeur (travaux en 2027) Les interfaces suivantes conditionnent le calendrier de réalisation des espaces publics : • La procédure de Déclaration d'Utilité Publique de la galerie commerciale est engagée avec pour objectif une prise de possession début 2024 et en suivant, la démolition de la galerie commerciale ; • La résidentialisation de la résidence Blaise Pascal : travaux programmés pour le T3 2024 suite aux travaux de la rue Molière ; • La requalification des halls de la résidence Blaise Pascal et le projet économique des rez-de-chaussée ; • La fin des travaux de Lidl en juin 2023. Le financement de ces espaces publics mobilisera 5% du FIC communal, en complément des crédits Direction de l'Habitat (95%). Lorsque les espaces publics ont été confiés à une maîtrise d'ouvrage déléguée, les frais de maîtrise d'ouvrage sont estimés à 10% du coût total des travaux (y compris coût du mandataire). L'acquisition et la démolition de la galerie, avec la traversée Est Ouest et le square Allende, mobilisent une subvention de l'ANRU à hauteur de 10% pour Bordeaux Métropole, soit 574 200 €, pour un montant de travaux subventionnables de 5 685 900 € HT. La rue Blaise Pascal (secteurs 4+10+11+15) mobilise également une subvention de l'ANRU à hauteur de 10% pour Bordeaux Métropole, soit 168 591,90 €, pour un montant de travaux subventionnables de 1 685 619 € HT. Un protocole foncier, porté par la Direction de l'Habitat, est présenté au Conseil Métropolitain de mai 2023. Le coût estimatif du foncier est intégré dans le budget de l'opération.	3 400 000 €	3 400 000 €	Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Mener la concertation Réceptionner les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude préliminaire Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Mener la concertation Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HCB Dir dév amén - R droite	FLOI - PRU JOLIOT CURIE - Aménagement des espaces publics	<p>Espaces publics réalisés dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage confié à Artelia</p> <p>Regroupe les fiches action n° C051670046 et n°C051670047 du CoDev5.</p> <p>Les éléments de programme sur le secteur Joliot Curie / Jean Jaurès (Floirac) ne sont pas encore stabilisés. Les périmètres opérationnels doivent encore être ajustés.</p> <p>C'est pourquoi il est proposé d'intervenir en trois temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur la place Carmen avec une démarche de co-construction et d'urbanisme transitoire ; • Sur le débouché du cours Gambetta, l'avenue Salengro, les rues Berthelot, Latimier et Jean Jaurès et l'avenue Cassagne, l'aire piétonne le long de la voie Eymet ; • Enfin, la rue des Peupliers, la rue Giret existante (secteur 1 et 2) et le raccordement du chemin Richelieu à la cité du Midi sont en effet dépendants de projets aux interfaces non encore définis (ICF, démolition MESOLIA, hangar). <p>Le financement de ces espaces publics mobilisera 5% du FIC communal, en complément des crédits Direction de l'Habitat (95%). Lorsque les espaces publics ont été confiés à une maîtrise d'ouvrage déléguée, les frais de maîtrise d'ouvrage sont estimés à 10% du coût total des travaux (y compris coût du mandataire).</p> <p>Un protocole foncier est en cours d'élaboration, porté par la Direction de l'Habitat. Le coût foncier des opérations pourra être précisé à la signature de ce protocole.</p> 	9 250 000 €	9 250 000 €	Réaliser les travaux Réaliser l'étude préliminaire Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Mener la concertation	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la démarche/au dispositif
HCB Dir dév amén - R droite	FLOI - Réaménagement des places Souys et Mayensa	<p>A Floirac, l'espace public constitué des places Mayensa et Souys est l'un des premiers espaces publics livrés sur la ZAC des Quais il y a plus de 15 ans. Or, aujourd'hui, cet espace très dégradé ne correspond plus aux nouveaux attendus liés à l'évolution du quartier et au changement climatique. Les parties non imperméabilisées constituent néanmoins un fort potentiel de renaturation.</p> <p>Il s'agit donc de réaménager cet espace avec des solutions fondées sur la nature (SFN), notamment l'amélioration des sols pour des sols vivants, plus de végétation pour plus de biodiversité, de fraîcheur, de nature pour le bien être....). Le programme répondra au besoin de constituer un îlot de fraîcheur et aux usages à concerter avec les habitants.</p>	300 000 €	300 000 €	Établir le programme Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser l'étude préliminaire	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Mener la concertation Valider le programme Valider les suites opérationnelles de l'étude
HCB Dir dév amén - R droite	FLOI - Restauration des fonctionnalités du ruisseau du Sérillan	<p>Le ruisseau du Sérillan subit un phénomène d'érosion lié à l'apport trop conséquent d'eaux pluviales issues des lotissements situés en amont. Dans le cadre d'une autre fiche intitulée « FLOI - Gestion hydraulique du bassin versant du Sérillan », la régie de l'eau va mener une action pour y remédier. Cette érosion porte atteinte au cheminement piéton qui longe les berges ainsi qu'à la canalisation d'eaux usées sous-jacente. L'objet de la présente fiche est de rechercher des solutions de remise en état du cours d'eau une fois le débit pluvial régulé.</p> <p>Bordeaux-Métropole assurera la maîtrise d'ouvrage des études. Le projet de travaux et son calendrier s'adapteront à la solution de régulation mise en place.</p>	50 000 €	50 000 €	Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
HCB Dir dév amén - R droite	FLOI - RI Nature : Lutte contre les îlots de chaleur, réaménagement de l'Esplanade des Libertés	<p>L'Esplanade des Libertés fait partie des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville et bénéficie d'une situation particulière dans le Bas Floirac, permettant des usages plébiscités entre quartiers résidentiels et équipements publics. Or, les choix d'aménagements passés ne sont que partiellement satisfaisants, avec des choix de revêtement et une faiblesse de végétation sur le site qui participent à faire de l'Esplanade un véritable îlot de chaleur urbain lors des périodes très ensoleillées. Ce constat se renforce d'année en année avec des épisodes caniculaires plus fréquents et dans un contexte de réchauffement climatique. Pour garantir la vie de cet espace quelle que soit la saison, la ville souhaite réaménager l'Esplanade des Libertés en créant un îlot de fraîcheur, élément essentiel de l'urbanisme résilient.</p> <p>Les postes de dépenses du projet éligibles au RI Nature-Agriculture sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un îlot de fraîcheur : Dés-imperméabilisation de 20% de la surface de l'esplanade, végétalisation de cette dernière - Amélioration des axes de circulation et des accès à l'Esplanade. Mise en place de protection contre les usages déviants de ces cheminements. 	602 046 €	125 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement Signer une convention
HCB Dir dév amén - R droite	FLOI - RI Nature - Parc des Coteaux - Etude et réalisation de l'aménagement du Fil Vert sur le site de Sybirol- phase 2b	<p>Les sites de l'Observatoire et de Sybirol constituent un maillon important de la continuité écologique du Parc des Coteaux.</p> <p>Après une étude du patrimoine paysager, de la biodiversité et des usages potentiels, l'aménagement de continuités pédestres, en prolongation du "fil vert ", et ouvrant différentes possibilités de raccordement entre le haut et le bas Floirac par Sybirol, s'est engagé depuis 2017. Il s'agit au Codev 6 de poursuivre la phase 2b dont les études ont été engagées au Codev 5. Le projet consiste à finir les études et réaliser les travaux ouvrir cet espace de nature au public et relier l'avenue Pasteur et le boulevard de l'entre-deux mers/ pénétrante, de manière à permettre la liaison pour se raccorder à Cenon.</p> <p>Les aménagements intégreront les préconisations du plan de gestion du Parc des Coteaux achevé en 2017.</p> <p>Le Pôle Territorial Rive Droite assurera, dans le cadre de la mutualisation paysage/espaces verts, la conduite d'opération pour le compte de la Commune maître d'ouvrage, et l'assistera pour le montage des dossiers de subventions (Bordeaux Métropole au titre du RI nature, Conseil Départemental, Feder, DRAC ...). Le montant de l'opération communale globale (part études et travaux) est estimé à 1.354.000 € TTC. La phase 2 b est estimée à 472 233 € TTC, études et travaux. Le montant de participation de Bordeaux Métropole est estimé à un maximum de 225 000 € au cas où aucun autre financement ne serait accordé par la DRAC et le département.</p> <p>Le montant de la participation du RI Nature (50% max du montant restant à charge de la ville) sera établi dès lors que les engagements de l'ensemble des co-financeurs seront stabilisés.</p>	1 354 000 €	225 000 €	Accompagner financièrement le programme	Mener la concertation Réaliser l'opération Réaliser l'étude Formaliser la demande de financement

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HCB Dir dév amén - R droite	FLOI - Voie Eymet, aménagement d'une liaison douce - séquence 4	L'ancienne voie ferrée Bordeaux Eymet est porteuse de projets de liaisons de TC et de liaisons douces sur Floirac et Bouliac. Elle a vocation à irriguer la plaine de Floirac porteuse de nombreux projets d'urbanisme tels la ZAC des Quais, la ZAC Garonne Eiffel, et la Cité du Midi (quartier PRU Joliot Curie). Elle favorise le développement des modes doux entre ces quartiers et Bordeaux-Bastide, d'une part, au nord et Bouliac, d'autre part, au sud. Les précédents contrats de codeveloppement ont permis de réaliser la séquence 1, provisoire dans l'attente du TCSP, ainsi que l'achèvement presque complet des séquences 2 et 3. Pour la séquence 2, le codev 6 permettra d'achever les régularisations foncières entre Bordeaux Métropole, la Ville de Floirac et la SNCF et de poursuivre le projet sur la séquence 4. La séquence 4 reliera la ZAC des Quais à la rue de la Gabarre, limite communale avec Bouliac. Elle desservira les quartiers en devenir Gaston Cabannes - Bergès et Floirac - Sud qui font l'objet d'autres actions codev. Sur cette séquence, le Codev 6 doit être consacré à l'achèvement des préalables et études. Selon leur avancement, des travaux pourraient être envisagés.	500 000 €	500 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables fonciers Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Mener la concertation Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
HCB Dir dév amén - R droite	FLOI - ZAC des Quais - PEP 4 - Création d'une voirie entre les ilots J2 et J3	Dans le cadre de la réalisation des fiches de lots au sein de la ZAC des Quais de Floirac, est apparu la nécessité de créer une nouvelle voirie entre les ilots économiques J2 et J3 au niveau de l'entrée de la Clinique du Tondu. Bordeaux Métropole s'est engagée à initier et commencer les études sur cette nouvelle voirie au CODEV 5. La commercialisation des ilots J2 et J3 est en cours avec le déplacement d'un ESAT d'ici fin 2025 sur l'ilot J3. BM s'engage à réaliser les travaux.	400 000 €	400 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réceptionner les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider les suites opérationnelles de l'étude
HCB Dir dév amén - R droite	FLOI - ZAC des Quais - PEP 4 - Espaces publics autour de la voie Eymet	Les études sur la voie Eymet de la ZAC des Quais ont été initiées au titre du CODEV4. Les travaux ont débuté au CODEV 5 et se poursuivront au CODEV6 Le programme des espaces publics restant à réaliser est : - la finition de la place Haute et les trottoirs autour de l'ilot H1, l'ilot devant être livré en 2025 - la place Basse des Anciens Combattants et les trottoirs au niveau de l'ilot I Bordeaux Métropole s'engage sur la réalisation des travaux	4 000 000 €	700 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser les travaux	Participer à la démarche/au dispositif
HCB Dir dév amén - R droite	FLOI - ZAC des Quais- PEP 4 - Finition trottoirs	Réalisation des études et travaux pour terminer les trottoirs des ilots achevés au sein de la ZAC des Quais de Floirac.	200 000 €	200 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude préliminaire Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux	Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HCB Dir dév amén - R droite	MULTI - PRU DRAVEMONT – Aménagement de la rue Dubedout et poursuite du réseau REVE	Espaces publics réalisés dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage confié à SETEC Poursuit la fiche action n° C051190043 du CoDev5. Le calendrier de déroulement de l'action sera précisé. L'aménagement initial prévoyait l'élargissement des trottoirs et l'amélioration des traversées piétonnes. Il devra également intégrer le débouché du réseau REVE et sa continuité vers la ville de Cenon. Le chiffrage de cet aménagement n'est pas inclus dans la fiche. Le financement de ces espaces publics mobilisera 5% du FIC communal, en complément des crédits Direction de l'Habitat (95%). Lorsque les espaces publics ont été confiés à une maîtrise d'ouvrage déléguée, les frais de maîtrise d'ouvrage sont estimés à 10% du coût total des travaux (y compris coût du mandataire). Un protocole foncier est en cours de finalisation (Conseil Métropolitain de mai 2023). Le coût estimatif du foncier est intégré dans le budget de l'opération.	1 250 000 €	1 250 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude préliminaire Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réceptionner les travaux Réaliser les travaux	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HCB Dir dév amén - R droite	MULTI - Voie Eymet Floirac - Bouliac et liaison au quai de la Souys	L'ancienne voie ferrée Bordeaux Eymet est porteuse de projets de liaisons de TC et de liaisons douces sur Floirac et Bouliac. Cet ancien axe est interrompu par la rocade. Pour rétablir la liaison, il est nécessaire d'aménager un « contournement » passant à 2 reprises d'un territoire communal à l'autre, via le chemin de Viméney, la route de Latresne (pont de Bouliac), et la rue de la Gabarre. Cet aménagement, se poursuivant le long du ruisseau de la Jacquotte, permettra également de relier la voie verte existante des quais Rive Droite en passant par la zone commerciale Auchan – Viméney. Ce projet d'enjeu intercommunal apportera une nouvelle entrée cyclable dans l'agglomération.	1 000 000 €	150 000 €	Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Mener la concertation Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
LAF Dir foncier DGA	FLOI - Stratégie foncière : co-construction et co-mise en oeuvre	L'objet de la fiche action est d'organiser et mettre en œuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics, etc. L'objectif est de partager avec les élus et services communaux, en continu, la connaissance : - des enjeux fonciers du territoire communal et métropolitain (ZAN, ressources foncières, marchés fonciers et immo, etc.) - des besoins fonciers pour les politiques publiques (aménagement, nature, équipements, etc.) Dans le but de déterminer et anticiper des actions opérationnelles et réglementaires d'encadrement, de négociation, d'étude de faisabilité (fiche de lot, etc.), ou de maîtrise du foncier en accord avec le PPI foncier de BM et de l'EPF. En fonction du contexte communal, une attention particulière pourra être portée sur les enjeux liés au ZAN, à la mobilisation des périmètres de convention avec l'EPF, à l'établissement de fiches de faisabilités (fiche de lot) sur des secteurs ciblés, etc.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Assurer une veille foncière	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAF Dir foncier DGA	MULTI - Etude et prospective foncières dans le secteur de porte d'entrée métropolitaine (Plaine Sud Garonne), en lien avec les démarches d'études urbaines	Etude et prospective foncières dans le secteur de porte d'entrée métropolitaine (Plaine Sud Garonne), en lien avec les démarches d'études urbaines. Identifier les fonciers stratégiques, identifier les points de dureté foncière, identifier les conditions de mutation foncière et les outils fonciers à mettre en place, assurer une veille foncière.	0 €	0 €	Assurer une veille foncière Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif
LAG Dir habitat DGA	FLOI - PRU Dravemont : Coordination du projet, études et ingénierie, volet logement, volet foncier et fonds de concours	<p>Le projet de renouvellement urbain est composé de plusieurs axes d'interventions : habitat, équipements, espaces publics, commerces et activités économiques. La présente fiche concerne les interventions liées à la coordination du projet, à l'ingénierie, aux volets logement et foncier, et aux fonds de concours. Elle est complétée par d'autres fiches concernant des interventions sous maîtrise d'ouvrage directe de Bordeaux Métropole.</p> <p>Volet ingénierie et coordination : Ce volet comprend les missions de l'accord cadre d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi du projet, ainsi que des études complémentaires nécessaires au projet. Le coût global de ce volet a été estimé à 1 094 951,40 € sur la période du CODEV 6 (2024-2027).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mission de conseil pour le suivi et la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain (mission d'architecte-urbaniste coordinateur) - Mission d'élaboration des études programmes pour les espaces publics et les équipements publics - Appui à l'élaboration des procédures opérationnelles - Appui aux démarches de concertation - Mission d'OPCU et d'OPCIC - Mission d'évaluation in itinere du PRU. <p>Un cofinancement de la ville de Floirac sera demandé sur certaines de ces études selon le règlement d'intervention en vigueur. Bordeaux Métropole finance également l'investissement et l'ingénierie de la « Maison des Initiatives » qui est un espace ressource implanté sur le quartier dédié au projet de renouvellement urbain.</p> <p>Fonds de concours : - Participation de Bordeaux Métropole au financement du nouveau centre commercial sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) à hauteur de 538 611 € sur la durée du CODEV 6 (démarrage des travaux fin 2023). - Participation de Bordeaux Métropole au financement de l'opération de diversification économique des pieds d'immeubles de la résidence Blaise Pascal Corneille (mobilisation du règlement d'intervention habitat : montant et calendrier à définir). - Participation de Bordeaux Métropole pour le cofinancement de la construction de l'Equipement majeur (pôle social et culturel) sous maîtrise d'ouvrage de la Ville. Mobilisation à prévoir sur le prochain règlement d'intervention habitat politique de la ville après validation. Les études de maîtrise d'œuvre commenceront en 2024.</p> <p>Volet foncier : Mise en œuvre des procédures foncières liées au projet de renouvellement urbain en lien avec les services fonciers de Bordeaux Métropole, dont une enveloppe de 1 794 069 € pour des acquisitions foncières à l'échelle du contrat. Les actions foncières à mener sur la période du CODEV 6 sont les suivantes : - Centre commercial : acquisitions des cellules de la copropriété, mise en œuvre de la procédure de DUP, de l'enquête parcellaire et des procédures d'expropriation, transfert des baux commerciaux sur la nouvelle offre de locaux disponibles, démolition de la galerie. - Acquisitions de foncier nécessaire au programme notamment la requalification des espaces publics.</p>	3 427 631 €	3 427 631 €	Lancer la DUP Accompagner financièrement le programme Lever les préalables fonciers Mener la concertation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude Céder ou acheter le foncier	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement Signer une convention Participer à la démarche/au dispositif Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer aux études Formaliser la demande de financement
LAG Dir habitat DGA	FLOI - PRU Dravemont : Etude programme équipement majeur	<p>Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de Dravemont, les équipements publics présents sur le quartier doivent être reconfigurés. La construction d'un équipement neuf, regroupant notamment le Centre social, la médiathèque, l'école de musique et de danse, la junior des salles et la Fabrique Citoyenne a été inscrite dans le plan guide du projet de renouvellement urbain et dans la convention pluriannuelle avec l'ANRU. La maîtrise d'ouvrage de cet équipement est communale. Les études de pré-programme et de programme font partie des missions de l'accord-cadre d'AMO sur le projet de renouvellement urbain de Dravemont porté par Bordeaux Métropole. Les dépenses afférentes sont intégrées dans la fiche "Projet de renouvellement urbain Dravemont : Coordination du projet, études et ingénierie, volet logement, volet foncier et fonds de concours ».</p> <p>Les études programme ont repris en 2023, avec l'objectif de lancer les études de maîtrise d'oeuvre courant 2024. La participation de Bordeaux Métropole se fera dans le cadre du RI Politique de la Ville. La Ville demande une participation de 20% dans la limite d'un plafond de subvention de 1M€.</p> <p>Remarque concernant le règlement d'intervention de la politique de la ville sollicité par la présente fiche : Le nouveau contrat de ville intégrera les évolutions de la géographie des quartiers prioritaires et des territoires de veille et entraînera des adaptations du règlement d'intervention au titre de la politique de la ville de Bordeaux Métropole. Aussi, les demandes de financement seront étudiées dans le cadre de ces nouveaux dispositifs.</p>	15 000 000 €	1 000 000 €	Céder ou acheter le foncier Lever les préalables fonciers Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Accompagner financièrement le programme Participer à l'étude Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Mener la concertation Signer une convention Céder ou acheter le foncier Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Valider le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Réaliser l'étude Réaliser l'opération
LAG Dir habitat DGA	FLOI - Rénovation des infrastructures sportives de la Plaine des sports de La Burthe	Proche du quartier prioritaire de Dravemont, les équipements sportifs de la plaine la Burthe sont aujourd'hui vieillissants et sous-dimensionnés pour répondre aux besoins des scolaires, des clubs, des jeunes inscrits dans les salles de citoyenneté (l'une au sein du QPV Jaurès, l'autre sur le secteur Dravemont/ Palmer/Sarailière) Aussi, la municipalité a décidé de rénover, agrandir et améliorer ces équipements. Les travaux se dérouleront entre 2022 et 2023 (codev 5)	2 923 983 €	97 400 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Expérimentation Espaces Temporaires d'Insertion et Logements Temporaires d'Insertion sur le territoire métropolitain	Dans le cadre de la stratégie départementale de résorption des squats, conduite en partenariat avec l'Etat, Bordeaux Métropole s'engage à mettre en oeuvre des solutions d'hébergement à destination des publics vivant en squats ou bidonvilles, en complément des dispositifs de droit commun existants. Les communes qui le souhaitent peuvent ainsi accueillir un ETI et/ou un LTI et prendre leur part dans la résorption des squats installés sur leur territoire, dans une logique de solidarité métropolitaine.	9 123 977 €	9 123 977 €	Réaliser les travaux Réaliser les études préalables	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider le programme Participer aux négociations Faire de la réserve foncière Participer à la démarche/au dispositif
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Mise en oeuvre du Permis de louer/diviser/déclaration de mise en location	Mobilisation d'un service d'instruction des permis de louer/diviser/déclarations de mise en location, sur des périmètres identifiés afin de lutter efficacement contre le mal logement et améliorer la qualité du parc locatif privé. A ce jour, les communes ayant manifesté leur intérêt pour ces outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne sont : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Bègles, Carbon Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Haillan, Lormont, Mérignac, Parempuyre, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave d'Ornon. Des ateliers seront organisés entre mai et septembre 2023 afin de déterminer les nouveaux périmètres d'intervention, intégrer éventuellement de nouvelles communes et préciser les moyens RH nécessaires à l'instruction des dossiers concernés par les nouveaux périmètres définis.	255 000 €	255 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
LAG Dir habitat DGA	MULTI - OPAH Copropriétés Dégradées multisites	Le Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété (POPAC métropolitain) adopté en 2019 s'est achevé en octobre 2022. Ce programme avait pour objectif d'apporter une réponse globale aux difficultés rencontrées par les copropriétés repérées comme étant en situation de fragilité avec une cible de 26 copropriétés. Le bilan présenté en octobre 2022 aux partenaires est satisfaisant : 80% des objectifs ont été atteints, 21 copropriétés sur les 26 envisagées au départ ayant fait l'objet d'un diagnostic multicritère et d'un accompagnement adapté. L'évaluation a préconisé la mise en oeuvre, entre autres, d'une opah-cd multisites pour 4 copropriétés considérées en difficulté et pour lesquelles le POPAC n'a pas été suffisant pour un retour à un fonctionnement normal : « Godard A B C » (240 logements) au Bouscat, « Mozart » à Bordeaux (100 logements), « Hameau de Bourbon 1 et 2 » à Floirac (224 logements), objet du présent contrat. Le lancement opérationnel est prévu pour le 1er trimestre 2024.	1 300 000 €	1 300 000 €	Lever les préalables fonciers Lancer des consultations Initier la démarche Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Accompagner financièrement le programme Valider le programme Signer une convention Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAG Dir habitat DGA	MULTI - PRU Joliot Curie : Coordination, ingénierie et fonds de concours	<p>Le projet de renouvellement urbain Joliot Curie est composé de plusieurs axes d'interventions : habitat, équipements, espaces publics, commerces et activités économiques.</p> <p>La présente fiche concerne les interventions de Bordeaux Métropole liées à la coordination du projet, à l'ingénierie, aux volets logement et foncier, et aux fonds de concours.</p> <p>Elle est complétée par d'autres fiches concernant des interventions sous maîtrise d'ouvrage directe de Bordeaux Métropole.</p> <p>1. Ingénierie et coordination du projet de renouvellement urbain Ce volet regroupe les missions de pilotage et de coordination du projet de renouvellement urbain assurées par Bordeaux Métropole. Ces missions s'appuient sur plusieurs prestations externalisées : l'accord cadre d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi du projet, ainsi qu'un ensemble d'études complémentaires en lien avec le pilotage du projet. Le coût global de ce volet est estimé à 2M € sur la période du CODEV 6 (2024-2027). Il comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la mission d'architecte-urbaniste coordinateur pour le suivi et la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain - les missions d'élaboration des études préalables de programmation des espaces publics et des équipements publics inscrits au plan guide. Pour les espaces publics : voiries, places, parvis, parcs, projets d'agriculture urbaine... - Appui aux démarches de concertation - Appui à l'élaboration des procédures opérationnelles et réglementaires - Mission d'OPCU et d'OPCIC - Mission d'évaluation in itinere du PRU - Autres études spécifiques selon besoin. <p>Un cofinancement des communes de Bordeaux, Cenon et Floirac sera demandé pour certaines de ces études, selon le règlement d'intervention en vigueur.</p> <p>2. Maison du projet et occupation provisoire de l'ancien collège Jacques Ellul Bordeaux Métropole porte, pour les besoins du PRU, le projet d'occupation provisoire de l'ancien collège Jacques Ellul à la Benauge et finance l'investissement ainsi que l'ingénierie liés à l'installation de la Maison du projet dans ces locaux. Les travaux sont estimés à 2 270 000 € et sont prévus en 2024.</p> <p>3. Fonds de concours 3.1 Mobilisation du règlement d'intervention de Bordeaux Métropole en matière de politique de la ville sur des équipements publics inscrits au plan guide.</p> <ul style="list-style-type: none"> - construction du pôle culturel de la Benauge sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Bordeaux - reconstruction de la salle Sellier sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Cenon - aménagement de la sous face de l'estacade et installation d'équipements sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Cenon - construction de l'école Léo Lagrange sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Cenon - projet de maison des associations dans le quartier de la Benauge (projet au stade de réflexion). <p>Les équipements dont la réalisation est prévue sur la durée du présent CODEV font l'objet de fiches dédiées.</p> <p>3.2 Mobilisation du règlement d'intervention habitat</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation de Bordeaux Métropole à la réhabilitation de la tour Epicea de la cité Sellier sous maîtrise d'ouvrage de Domofrance. <p>4. Volet foncier Réalisation et animation du protocole foncier récapitulant les procédures foncières liées au projet de renouvellement urbain en lien avec les services fonciers de Bordeaux Métropole. Notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquisitions, déclassements, cessions de fonciers nécessaires au projet, - Mise à disposition de foncier par convention d'occupation pour des projets en lien avec le PRU. Sur la période du CODEV 6, Bordeaux métropole s'engage notamment à travailler avec la Ville de Floirac sur les modalités de mise en œuvre d'un projet porté par la Ville d'occupation transitoire sur l'ancien restaurant "Chez Carmen" dont le foncier appartient à Bordeaux Métropole. 	70 000 000 €	4 570 000 €	<p>Céder ou acheter le foncier</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p> <p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p> <p>Signer une convention</p> <p>Établir le programme</p> <p>Lancer des consultations</p> <p>Établir le bilan financier de l'opération</p> <p>Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)</p> <p>Réaliser l'étude</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Mener la concertation</p>	<p>Participer à la démarche/au dispositif</p> <p>Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement</p> <p>Participer aux études</p> <p>Formaliser la demande de financement</p> <p>Signer une convention</p> <p>Mener la concertation</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p> <p>Accompagner techniquement une démarche/une étude</p> <p>Participer aux négociations</p> <p>Valider le programme</p> <p>Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune</p>
LAH Dir de la nature DGA	FLOI - Accompagnement au projet d'agriculture urbaine du secteur du Canon	<p>La ville de Floirac a réorienté la vocation du site du Canon vers de l'agriculture urbaine, avec l'appui de la direction de la Nature. Bordeaux Métropole confie la gestion d'une partie de ce foncier métropolitain à la commune, tout en continuant à suivre les études et les échanges relatifs à la conception du projet agro-environnemental en lui-même. L'accompagnement de Bordeaux Métropole passera par de l'ingénierie et du conseil (dossiers réglementaires, volet agronomique, gestion d'espaces naturels, etc.) et par une participation financière aux futurs investissements et études. L'objectif final du projet est d'installer une activité agricole, compatible avec les enjeux environnementaux du secteur (espèces protégées et zones humides déjà identifiées) et permettant l'approvisionnement local, notamment de la restauration collective communale. Ce secteur s'inscrit notamment dans le programme "Quartiers fertiles" porté par le GPV Rive Droite.</p>	150 000 €	75 000 €	<p>Céder ou acheter le foncier</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p> <p>Participer à l'étude</p> <p>Signer une convention</p> <p>Valider l'étude</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p>	<p>Formaliser la demande de financement</p> <p>Signer une convention</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Accompagner techniquement une démarche/une étude</p> <p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p> <p>Participer aux études</p> <p>Valider le programme</p>
LAH Dir de la nature DGA	FLOI - Création et préservation d'une zone de ressourcement PPBE	<p>Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) métropolitain prévoit l'identification et la préservation de zones de ressourcement sur le territoire. La dimension sonore revêt un caractère essentiel dans la définition du ressourcement. Le domaine de La Burthe pourrait faire partie des parcs qui expérimenteront la démarche "Zones de ressourcement" jusqu'en 2027. L'objectif est d'évaluer le caractère ressourçant du parc, d'élaborer un plan d'action visant à en améliorer le ressourcement et à le préserver, de déployer le plan d'actions en créant les outils et les démarches nécessaires.</p>	30 000 €	0 €	<p>Réaliser l'étude</p> <p>Réaliser la prestation</p>	<p>Participer à la démarche/au dispositif</p> <p>Participer aux études</p>

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAH Dir de la nature DGA	FLOI - Déclinaison du projet alimentaire de territoire - volet solidarité alimentaire et sensibilisation	Déclinaison du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) de Bordeaux Métropole sur Floirac autour de la sensibilisation du grand public aux enjeux de l'agriculture et de l'alimentation Construction d'un programme d'animation et de sensibilisation auprès du grand public sur trois ans. Ces animations seront organisées autour du lieu de la micro-ferme de Floirac avec des objectifs de valorisation du métier d'agriculteur et de promotion d'une alimentation saine, durable, et de qualité pour toutes et tous. Ces animations seront coconstruites et organisées avec les partenaires du territoire que sont le Conservatoire du Goût, l'association VRAC,... autour des notions de "Je découvre, Je comprends, Je pratique"	21 000 €	21 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Réaliser l'opération
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - GIP GPV : Projet Alimentaire de Territoire - Agriculture urbaine et alimentation	Financement du Projet Alimentaire Territorial du GPV Rive Droite, divisée en trois volets : # Etudes, actions autour de l'agriculture urbaine # Études, actions autour de l'alimentation # Ingénierie du PAT de la rive droite	460 000 €	230 000 €	Accompagner financièrement le programme	Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Maisons de la nature du Parc des Coteaux	Plusieurs communes du Parc des Coteaux (Lormont, Bassens, Cenon, Floirac) portent l'ambition de développer des Maisons de la Nature : Floirac dans un bâti au sein du Domaine de La Burthe, Bassens au sein du Parc Beauval. Cenon développe le programme d'animations de la Maison de transition écologique La Source. Lormont développe le volet nature de la programmation de la Villa Valmont. Par ailleurs Bordeaux Métropole développe sur d'autres territoires des projets de Maisons Métropolitaines de la nature (Eco-Moulin du Moulinat au Haillan et Maison du Baron à Bruges) au sein de l'OAIM Parc des Jalles, et envisage de soutenir d'autres projets : Maison de la Forêt à St Aubin de Médoc ou Maison des marais à St Vincent de Paul. A ce jour la politique métropolitaine en faveur de la sensibilisation aux enjeux nature n'est pas écrite, c'est pourquoi il est proposé une fiche intercommunale, actant les principes suivants : - les projets de Maisons de la Nature du Parc des Coteaux sont sous maîtrise d'ouvrage communale - Bordeaux Métropole peut apporter une ingénierie d'accompagnement concernant l'intérêt métropolitain de tels équipements, leur positionnement en termes de cibles et de fonctionnement, leur localisation géographique. Cette ingénierie pourra être apportée, soit en régie soit en mobilisant une AMO (financée Bordeaux Métropole). - Bordeaux Métropole apportera une aide aux communes sous forme de fonds de concours pour les études programmatiques, les travaux de réhabilitation et de muséographie / scénographie, les aménagements nature extérieurs s'ils ont une dimension pédagogique et écologique, le fonctionnement ultérieur. Les règles de cofinancement seront définies ultérieurement. A noter que Bordeaux Métropole incite à la recherche de fonctionnement intercommunaux, de cofinancement sur ce type de projet, à l'écoresponsabilité (viser si possible un label passif ou BDNA). Bordeaux Métropole cofinance le GPV Rive Droite pour le programme d'animations "Maison de la nature itinérante du Parc des Coteaux" (objet d'une autre fiche codev).	1 000 000 €	0 €	Participer à l'étude Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié. Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financés hors FIC par l'opération. Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.	35 000 000 €	30 000 000 €	Réaliser la prestation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement
LAI Dir urbanisme DGA	FLOI - Beaufeu	Dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, il convient de réinterroger le devenir des zones AU situées chemin de Beaufeu préalablement à l'évolution du PLU. Par ailleurs, il convient de préciser les principes d'évolution de ces fonciers en lien avec le devenir des domaines de la Burthe et de Bel Sito. Une étude de définition est donc à réaliser, elle s'appuiera sur les études patrimoniales menées par ailleurs.	50 000 €	50 000 €	Réaliser l'étude	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer aux études Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
LAI Dir urbanisme DGA	FLOI - Bel Sito	Etude pré-opérationnelle pour un projet d'aménagement du site avec création de 40 logements et une programmation d'intérêt collectif (agriculture urbaine, tourisme ...) mettant en valeur le patrimoine bâti et naturel dans un contexte de changement climatique. Une démarche Solutions Fondées sur la Nature pourrait être mobilisée pour accompagner le projet.	150 000 €	150 000 €	Réaliser l'étude pré opérationnelle Établir le programme Céder ou acheter le foncier	Participer aux études Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Mener la concertation Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider les suites opérationnelles de l'étude Céder ou acheter le foncier Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAI Dir urbanisme DGA	FLOI - Etude de capacité et de faisabilité urbaine dans plaine de Floirac, en dehors des zones de projets	<p>Une grande partie de la plaine de Floirac est couverte par des opérations d'aménagement, à différentes phases d'avancement (ZAC des Quais, ZAC Garonne Eiffel, PRU Joliot-Curie – Jean Jaurès, Plaine-Sud Garonne, ...). Ces projets vont générer une croissance démographique importante.</p> <p>Ce développement urbain valorise le territoire et renforce son attractivité. Aussi, la pression foncière devient forte dans les secteurs diffus.</p> <p>L'objectif de cette fiche est de rechercher les moyens de maîtriser la pression foncière et le développement urbain en dehors des zones de projets. Il s'agira d'identifier et diagnostiquer les fonciers mutables, recueillir la volonté de la commune et de formuler des préconisations réglementaires voire opérationnelles afin d'adapter leur capacité urbaine. Cet accompagnement à la commune pourra se faire en régie ou par le biais d'un prestataire.</p>	50 000 €	50 000 €	Réaliser l'étude	Accompagner techniquement une démarche/une étude Mener la concertation Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
LAI Dir urbanisme DGA	FLOI - Identification, sauvegarde et mise en valeur du patrimoine du domaine de la Burthe et de son environnement	<p>La sauvegarde du patrimoine situé dans Bordeaux métropole est importante pour tous les habitants quelle que soit la commune où il est situé.</p> <p>La commune de Floirac a fait part à Bordeaux Métropole des risques d'altération irrémédiable des éléments de patrimoine bâti (La Suzanne, la maison Gilet, mais aussi un lavoir, une glacière, un pont,...) situés dans le domaine de la Burthe et dans son environnement (Beaufeu, Bel Sito).</p> <p>Le service architecture et patrimoine urbain en projet propose d'appuyer la commune dans l'identification de ces éléments et des études à mener pour réaliser les travaux de restauration, mettre en valeur et faire connaître ce patrimoine.</p> <p>Une première étape consiste à prendre connaissance des lieux pour préciser l'intérêt patrimonial, les enjeux de restauration et de mise en valeur.</p> <p>Une fois cette étape accomplie, pourront être précisés les besoins en terme d'études de sauvegarde, de restauration et de mise en valeur. Elle permettra de définir le budget nécessaire pour aboutir à la préservation et valorisation de ce patrimoine.</p> <p>Parmi celles-ci les études d'archéogéographie ou d'anthropologie qui s'avèreraient nécessaires pourront être mises à disposition par le service Architecture et patrimoine urbain en projet. Une maquette 3D patrimoine pourra être réalisée si nécessaire.</p> <p>Cette démarche expérimentale sera menée de manière à servir de prototype à d'autres interventions de sauvegarde et de mise en valeur. Elle sera menée dans le souci de permettre de la répliquer pour identifier et mettre en valeur d'autres éléments de patrimoine situés sur d'autres communes.</p> <p>Elle doit permettre de définir les contours d'un règlement d'intervention dédié à la préservation du patrimoine bâti de la Métropole.</p>	50 000 €	0 €	Réaliser l'étude	Valider les suites opérationnelles de l'étude Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer aux études Participer à la démarche/au dispositif
LAI Dir urbanisme DGA	FLOI - Réserve foncière pour la construction d'un nouveau Centre Technique Municipal dans la ZAC des Quais	<p>Les bâtiments de l'actuel centre technique municipal de Floirac ne répondent plus à une organisation fonctionnelle efficace (magasin principal au 1er étage, magasins secondaires séparés géographiquement, ateliers séparés géographiquement, vétusté de nombreux locaux...). La commune souhaite donc créer un nouveau CTM avec les surfaces et l'organisation fonctionnelle attendues d'un tel équipement.</p> <p>Au codev 5, une étude de faisabilité a été réalisée pour relocaliser le CTM au sein de l'îlot J3 de la ZAC des quais. Néanmoins, d'autres alternatives sont encore en cours de réflexion côté Ville qui suspendent la poursuite de cette action sur la ZAC des Quais.</p> <p>Aussi, le foncier nécessaire au CTM, identifié au codev 5, reste réservé pour cet équipement pour la durée du codev 6. Un point d'avancement régulier entre la Ville et la Métropole permettra de convenir du maintien ou non de cette réserve. Si la Ville de Floirac confirme l'implantation du CTM sur l'îlot J3, la Métropole lui vendra alors le foncier identifié sur la ZAC des Quais.</p>	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
LAI Dir urbanisme DGA	FLOI - Secteur Paul Gros/Gambetta - Encadrement et accompagnement de la mutation	<p>Une grande partie de la plaine de Floirac est couverte par des opérations d'aménagement, à différentes phases d'avancement (ZAC des Quais, ZAC Garonne Eiffel, PRU Joliot-Curie – Jean Jaurès, Plaine Sud Garonne ...). Ces projets vont générer une croissance démographique importante.</p> <p>Ce développement urbain valorise le territoire et renforce son attractivité. Aussi, la pression foncière devient forte dans les secteurs diffus.</p> <p>L'objectif de cette fiche est de rechercher les moyens de maîtriser la pression foncière et le développement urbain en dehors des zones de projets. Il s'agira d'identifier et diagnostiquer les fonciers mutables, de recueillir la volonté de la commune, de préciser les objectifs de mutation le cas échéant, de formuler des préconisations réglementaires voire opérationnelles afin d'adapter leur capacité urbaine.</p> <p>Dans ce cadre, le plan-guide de renouvellement urbain réalisé sur le secteur mutable Paul Gros/Gambetta, en partie maîtrisé par la commune et la Métropole, constitué d'un tissu mixte d'activités et de logements, fera l'objet d'une mise à jour et d'une définition des modalités de mise en œuvre opérationnelle permettant de décider des suites à donner sur les fonciers maîtrisés par les collectivités.</p> <p>Cette mise à jour devra tenir compte des coups partis et réalisés, notamment du projet AIRE2 Gambetta, et sera intégrée dans le PLU3.1.</p> <p>Cet accompagnement à la commune pourra se faire en régie ou par le biais d'un prestataire.</p>	100 000 €	100 000 €	Assurer une veille foncière Réaliser l'étude	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer aux études
LAI Dir urbanisme DGA	FLOI - ZAC des Quais - Opération d'aménagement	<p>Mise en œuvre du projet urbain suivant le dossier de réalisation et l'autorisation environnementale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation du programme global de construction (définition des îlots, cession des terrains, mise au point des permis de construire, ...) - réalisation du programme des équipements publics sous maîtrise d'ouvrage de l'EPCI (voies, espaces publics) ; sous maîtrise d'ouvrage de la ville (gymnase) ; - réalisation et suivi des mesures de compensation environnementale ; - suivi du bilan financier. 	62 000 000 €	6 300 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Créer, suivre ou clôturer une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Aider à la commercialisation des lots Accompagner financièrement le programme Établir le bilan financier de l'opération Réaliser les équipements du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage	Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAI Dir urbanisme DGA	MULTI - Porte métropolitaine Plaine Bouliac Floirac	o Le territoire d'environ 160 hectares situé entre la rocade et la ZAC Garonne-Eiffel, sur les communes de Bouliac et Floirac, constitue une porte d'entrée vers le coeur de la métropole et une porte vers les espaces de nature de la plaine de Bouliac. La réalisation du pont Simone Veil, le déploiement de nouvelles offres en matière de mobilité (bus express, pontons...) va entraîner une forte mutation de ce territoire déjà engagée dans le cadre de la ZAC des Quais et de l'aménagement du centre-bourg de Floirac. Afin d'accompagner celui-ci et au regard de la mutabilité foncière, une première réflexion a été engagée qui doit être poursuivie afin d'intégrer les enjeux liés au changement climatique et à la résilience, approfondir les ambitions urbaines, paysagères, environnementales et architecturales, préciser les orientations entre maîtrise des mutations et renouvellement urbain. Il s'agit de disposer d'un plan de référence à l'échelle de ce territoire permettant la cohérence et l'articulation des différents projets urbains en cours ou à venir, de préciser les attendus pour chaque sous-secteur (centre-bourg de Floirac hors ZAC, ZAC des Quais et Plaine Sud Garonne à Floirac, centre commercial Auchan à Bouliac...) et pour les projets d'aménagement des espaces publics structurants (quai de la Souys, voie Eymet...). Ce plan sera intégré dans le PLU 3.1 et pourra être décliné de façon plus précise dans les secteurs sous pression ou mutables permettant de formuler des préconisations réglementaires et opérationnelles. Une démarche solutions fondées sur la nature sera mobilisée pour accompagner le projet. Cet accompagnement pourra se faire en régie ou par le biais d'un prestataire.	400 000 €	400 000 €	Valider l'étude Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Assurer une veille foncière	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer aux études
MAE Dir dév éco DGDE	MULTI - Etude de diagnostic et de préconisation sur la création et le développement de tiers-lieux	Il est proposé de réaliser une étude globale de diagnostic et de préconisations pour la création de lieux socialement innovants (de type tiers lieux) sur la Rive Droite.	30 000 €	30 000 €	Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer aux études Formaliser la demande de financement
MAE Dir dév éco DGDE	MULTI - GIP GPV - Ecologie Industrielle Territoriale Rive Droite	Dans le cadre des contrats de co-développement 2024-2027, cette fiche concerne la coordination et l'animation de la démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) portée par le GIP GPV Rive Droite. Cette démarche est organisée autour des actions suivantes : - Le réemploi et le recyclage des matériaux du BTP : accompagnement des acteurs du BTP (MOA, MOE, entreprises) dans le cadre des opérations de renouvellement urbain de la rive droite, mise en place de formations et sessions de sensibilisation au réemploi, proposition d'outils (diagnostics ressources sur 9 chantiers pilotes, étude de métabolisme urbain sur la filière BTP), projet de création d'une plateforme du réemploi à la Halle Lissandre sur la commune de Cenon (ce dernier projet faisant l'objet d'une fiche CODEV spécifique). - La valorisation des biodéchets dans le cadre du projet alimentaire de territoire (PAT) : accompagnement des établissements médico-sociaux et scolaires pour mettre en place des plateformes de compostage de proximité, formation des personnels de cuisine scolaire. La démarche d'EIT portée par le GIP GPV Rive Droite s'inscrit pleinement dans la feuille de route en faveur de l'économie circulaire prochainement adoptée par Bordeaux Métropole pour la période 2024-26.	687 070 €	212 460 €	Accompagner financièrement le programme	Participer à la démarche/au dispositif
MAE Dir dév éco DGDE	MULTI- GIP/GPV Territoire Entrepreneur - Economie sociale et solidaire	Soutien au GIP/GPV en vue d'accompagner, accueillir et développer les entreprises de l'ESS sur le territoire des 4 communes du GIP/GPV en lien avec le service ESS de la Métropole et en cohérence avec la feuille de route ESS votée en juillet 2022. Accompagnement d'un développement économique durable et inclusif à travers des actions : - favorisant la coopération entre acteurs, notamment relevant de l'ESS - appuyant au développement de projets répondant aux enjeux de formation, d'insertion, d'emploi et de montée en compétences des habitants les plus fragiles - favorisant l'entrepreneuriat dans les QPV via le dispositif Citéslab (accueil, accompagnement à l'amorçage des projets de création d'entreprise, orientation des publics vers le réseau d'acteurs) - en favorisant l'émergence de projets d'innovation sociale et leur structuration	100 000 €	100 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Accompagner financièrement le programme Participer à la démarche/au dispositif
MAE Dir dév éco DGDE	MULTI - GIP GPV Territoire Entrepreneur Rive Droite (TERD) - Aménagement économique	Volet économique de la démarche "Territoire Entrepreneur Rive Droite (TERD)". A ce jour, 3 actions contribuant au renouvellement urbain économique sur le territoire du GIP GPV sont identifiées : - accompagnement à la finalisation du plan-guide de la ZAE de la Gardette à Lormont, et à sa mise en œuvre, - accompagnement à la mise en œuvre du plan-guide de la ZAE Jean Zay à Cenon, - lancement d'une étude urbaine sur le lotissement de la vieille cure à Cenon. Sur les communes de Floirac et de Bassens, les études potentielles seront à préciser en fonction des opportunités intervenant durant ce contrat.	180 000 €	180 000 €	Accompagner financièrement le programme Valider l'étude Participer à l'étude	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider les suites opérationnelles de l'étude
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	FLOI - Etang Heureux	Guirlandes et voiles d'ombrages installées durant l'été redonnent à l'étang du bas-Floirac son atmosphère de partage et de vivre-ensemble qu'il fut autrefois. Fédérant le tissu associatif local, des soirées de spectacles et une cinquantaine d'animations sont organisées par la commune l'été autour des arts de la rue, des concerts et des entresorts. Des temps forts festifs ayant pour objectif de favoriser la cohésion sociale, les liens intergénérationnels et d'offrir aux floiracais qui ne partent pas en vacances et qui ne fréquentent pas habituellement les lieux de culture, une programmation culturelle.	100 000 €	25 000 €	Signer une convention Accompagner financièrement le programme Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Signer une convention Accompagner techniquement une démarche/une étude Formaliser la demande de financement Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	FLOI - RI Plan piscines - Etude évolution de la Piscine André Granjeon	La ville de Floirac souhaite étudier les potentielles évolutions possibles de la piscine en plein air André Granjeon. A ce titre, la ville de Floirac sollicite Bordeaux Métropole pour un accompagnement en ingénierie et conseil afin d'étudier l'éligibilité de la transformation de ce bassin en bassin nordique.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	FLOI - RI Plan piscines - Rénovation du système de filtration	RI piscines voté par la conseil en avril 2017. Projet de rénovation du système de filtration et de traitement de l'eau avec chauffage des bassins et eau chaude sanitaire. La ville doit transmettre son dossier de demande de subvention au service concerné afin de pouvoir obtenir un fonds de concours au titre du RI piscines en vigueur (fiche codev 4).	102 000 €	102 000 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Signer une convention Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MULTI - Carnaval des 2 rives	Créé en 1996, le Carnaval des deux rives investit les deux rives de la Garonne chaque année en mars et développe en amont une dynamique de création sur plusieurs mois en lien avec les opérateurs à caractère social du territoire métropolitain et plus particulièrement des 4 communes du GPV et de Bordeaux. Il propose aux habitants des quartiers prioritaires, principalement les enfants, de participer à des ateliers de préparation de la parade, des animations musicales ainsi que des concerts. Les temps d'apprentissages et d'échanges sont encadrés notamment par des artistes. Le point d'orgue de ces ateliers se concrétise par la parade du Carnaval, chaque année au mois de mars qui réunit près de 40.000 personnes tout le long de son parcours. Le Carnaval fédère ainsi des personnes et des acteurs autour d'un projet artistique et social qui fait sens dans l'esprit des participants. Il crée du lien social et donne corps au « territoire ». La direction artistique de l'événement est confiée depuis 2015 à des artistes. Après Charlie Le Mindu (de 2015 à 2017) puis Guillaumit (de 2018 à 2020), elle a été confiée en 2021 aux artistes Grems (arts visuels, musiques) et Skorpio Dancer (danse). Ces directions confèrent à l'événement une qualité et une ambition artistique plus prégnantes ainsi qu'un rayonnement national plus grand. Manifestation co-portée par Bassens, Bordeaux, Cenon, Floirac et Lormont.	700 000 €	60 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MULTI - Faites des Bulles	L'association intercommunale Passage à l'art, organisatrice du festival Faites des bulles, est née de la volonté des 4 communes du GPV de favoriser le développement culturel sur le territoire, et l'accès à la culture pour tous, d'encourager l'ouverture au monde par les pratiques culturelles, de promouvoir l'illustration et la bande dessinée et les acteurs sur le territoire de l'agglomération bordelaise et de participer à l'amélioration de l'image du territoire par une offre artistique de qualité. Afin de valoriser les actions menées avec les publics tout au long de l'année, l'association organise chaque printemps un événement festif sous forme d'expositions, d'animations, de rencontres et de dédicaces autour de la bande dessinée et du livre jeunesse.	252 800 €	60 800 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Formaliser la demande de financement Signer une convention Réaliser l'opération Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MULTI - Festival des Hauts de Garonne	L'association Musiques de Nuit Diffusion organise depuis 1993 le festival des Hauts de Garonne. La diversité de la programmation, où les musiques du monde occupent une place prépondérante est un atout de ce festival qui sait s'ouvrir au jazz ou au hip hop. Les « soirées-concerts », toujours au nombre de 4, réunissent entre 600 et 3000 personnes selon les sites et les années. Un tournant dans la vie du festival a lieu au début des années 2000 : les concerts, jusqu'alors cantonnés dans des salles municipales de faible capacité, avec entrées payantes, accompagnent la volonté du Grand Projet de Villes de valoriser les espaces verts, les parcs des Hauts de Garonne ; les concerts deviennent gratuits, et constituent l'activité principale du festival. Avec une programmation innovante composée d'artistes souvent peu entendus dans les autres festivals, le festival des Hauts de Garonne se déroule sur une même édition dans les parcs des communes de Cenon, Lormont, Floirac et Bassens. En étroite coopération avec le Grand Projet des Villes (GPV), celui-ci s'inscrit dans le projet de territoire de la Rive droite et accompagne ainsi l'évolution et les changements d'image de ce territoire intercommunal, autour de 5 axes fondateurs : - briser les logiques discriminatoires - désenclaver le territoire - s'appuyer sur la qualité et sur l'innovation - résonner à l'échelle intercommunale - communiquer et impliquer les habitants Ces objectifs structurent la programmation et le format du Festival des Hauts de Garonne, qui continue d'attirer autant des publics de la rive droite que ceux de l'agglomération, du département, et de la région. Viennent sur les communes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont, des personnes et des familles curieuses et séduites par l'originalité et la diversité des propositions musicales. Autant d'occasions de : - (re)découvrir la culture de l'autre à travers ses musiques, - de valoriser le patrimoine culturel de l'immigration, - de voyager à travers le monde depuis la Rive Droite ! Manifestation co-portée par Bassens, Cenon, Floirac et Lormont.	729 200 €	100 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MULTI - PanOramas / La nuit verte Biennale	<p>Mise en œuvre des 7ème (2024) et 8ème (2026) éditions de la Nuit Verte de panoramas, biennale de création contemporaine dans le parc des Coteaux de la Rive Droite. Le programme comprend,</p> <ul style="list-style-type: none"> - en amont de l'événement : des résidences de recherche artistique et de création impliquant les habitant.e.s et les acteurs du territoire, notamment des QPV - en amont et pendant l'événement : des actions de médiation permettant de mobiliser les publics et notamment les habitants des QPV (classe panoramas, balades, rencontres avec les artistes, repas partagés, les Petites marches...) - l'événement en lui-même : la Nuit Verte, programmée en général le dernier WE de septembre des années paires, dans une des 4 villes du GPV (à tour de rôle). Le parcours prend place dans un des parcs du parc des Coteaux, jalonné d'œuvres et de performances d'artistes contemporains, locaux, nationaux et internationaux (large place faite aux artistes plasticiens et aux arts visuels). La déambulation est libre, en présence de médiateurs bénévoles, le temps d'une nuit. <p>Evénement éco-conçu. Evénement à portée métropolitaine.</p> <p>Une augmentation de la participation est demandée pour faire face à la hausse des coûts d'organisation des événementiels (sécurité, matériaux, énergie) et à la montée en puissance de la Nuit Verte, événement de plus en plus repéré et attendu, dans un contexte de forte hausse de fréquentation des espaces naturels de la métropole.</p>	800 000 €	120 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner financièrement le programme Signer une convention
MAI Dir Tourisme DGDE	FLOI - Création d'un ponton "Arena" avec estacade locative restaurant	Création d'un ponton Bat3 et Day Cruise devant la salle de spectacle "Arena".	2 304 000 €	2 304 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Établir le bilan financier de l'opération Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude de faisabilité Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude préliminaire Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Établir le programme Réceptionner les travaux Réaliser les travaux	Mener la concertation Valider les suites opérationnelles de l'étude Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la démarche/au dispositif
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Refonte de la signalétique "pontons" publique et privée	Concevoir une charte graphique et une signalétique commune pour tous les pontons de Bordeaux Métropole.	120 000 €	120 000 €	Accompagner financièrement le programme Initier la démarche Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre	<p>Définition d'un schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole.</p> <p>1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir</p> <ul style="list-style-type: none"> - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole, GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boucles locales existantes sur Parempuyre, Artigues, Bouliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc - Des boucles urbaines existent sur certaines communes, Lormont, Pessac, Gradignan... (vérifier les sites internet des communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boucles dans le parc des Jalles - Boucles les randos sur l'eau - ... <p>2) Proposer des boucles de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boucles ainsi créées - Toutes ces boucles seront à faire valider par les communes - Proposer les boucles idéales, en faisant apparaître les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies ferrées, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boucles alternatives pour une mise en œuvre rapide <p>3) Valoriser les boucles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les boucles devront avoir un intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes 	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Valorisation du site Natura 2000 Garonne : Parcours éducatif et d'interprétation du milieu naturel	Création d'une signalétique informative auprès des pontons de Bordeaux Métropole en vue de valoriser et d'interpréter le milieu naturel de la Garonne.	120 000 €	120 000 €	Accompagner financièrement le programme Établir le programme Réaliser les travaux Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaiteront dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambitieux de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Réseau Vélo Express	Le Réseau Vélo Express (ReVe) est un projet phare du 3ème plan vélo métropolitain. Il consiste en la création de 14 itinéraires répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagements cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.	25 000 000 €	25 000 000 €	Initier la démarche Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types : - des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux. - des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment. Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes. En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité. La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022. Ce plan prévoit: - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-618 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune. En pratique: - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: Olivier Westeel 0611911402 - La DG Mobilité ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin exprimé dans le cadre de projets d'aménagements / de voirie demandant l'installation de bornes de recharge, et en cas de prise en charge de l'investissement par le porteur du projet (compter environ 25000€ht par station), la DG Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire. Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE. 2 types de configurations possibles : - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4;6;8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11kW).	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Amélioration de la desserte du campus et du centre-ville de Gradignan	- Reprise des études sur le prolongement de la ligne B du tramway sur la base du tracé issu de la concertation (cf délibération BM de janvier 2020) en les actualisant compte tenu de l'évolution du contexte global depuis 2020 (coûts, réseau de bus en référence, PLU, étude d'impact, bilan socio-économique ...) - Début 2024, désignation d'un chef de projet au sein de la DG Mobilité - D'ici la fin de l'année 2024, rédaction et lancement du marché de maîtrise d'œuvre en vue de la rédaction du dossier de DUP Le coût des phases postérieures à l'étude préliminaire sera estimé à partir des conclusions de cette étude.	1 000 000 €	1 000 000 €	Réaliser l'étude préliminaire	Participer à la démarche/au dispositif
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Amélioration de la desserte du campus et du centre-ville de Gradignan - bus express	Mise en œuvre d'alternatives multimodales complémentaires permettant d'améliorer la desserte du campus et du centre-ville de Gradignan : - Extension de la ligne bus express technobus extra-rocade jusqu'au centre-ville - Extension de la ligne bus express Presqu'île/Campus jusqu'à Gradignan Beausoleil - Etude d'une ceinture emplois de car express - Autres lignes proposées par le délégataire - Etude sur la création de 2 P+R sur le long de la ligne structurante de desserte de Gradignan en intra rocade et en extra rocade	0 €	0 €	Réaliser l'étude de faisabilité	Participer à la démarche/au dispositif
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Bus express Pellegrin-Thouars-Malartic	Bordeaux Métropole souhaite améliorer la desserte du quartier Thouars à Talence et du quartier Malartic à Gradignan par la création d'un Bus express (type BHNS). Le projet Bus Express Pellegrin-Thouars-Malartic vise à améliorer les performances du réseau de bus et les conditions de déplacements des voyageurs, par des aménagements adaptés au territoire. Il renforcera la régularité des lignes et réduira les temps de trajets. Il permettra ainsi d'améliorer les conditions de rabattement vers le réseau structurant (Tramway, RER Métropolitain). Ce projet court jusqu'en 2028 (codev 7), où il restera des travaux à réaliser en fonction de la réalisation des acquisitions foncières et de leur mise à disposition, ainsi que des travaux de finitions...	95 000 000 €	95 000 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études préalables	Accompagner techniquement une démarche/une étude
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - COROL31 (future liaison Bus Express Presqu'île Campus)	COROL31 (future liaison Bus Express Presqu'île Campus). Bassens : Requalification du quai Français entre le giratoire de l'avenue Puy Pla et le giratoire dit de "la GT": AVP en cours, insertion de couloirs bus dans les deux sens et aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle (ReVE 4) + trottoirs. Bassens/Lormont : Contournement du giratoire dit de "la GT". Travaux en cours pour le contournement du giratoire dit de "la GT" par les bus. Mise en service programmée pour automne 2023. Lormont : Aménagement du carrefour Ricard / Banlin : Concertation prévue pour été 2023. Bilan de concertation attendue pour fin 2023. Bordeaux : Terres de Borde : requalification de la rue Terres de Borde en vue de la mise en service de la voie bus bidirectionnelle. Travaux en cours. Mise en service septembre 2023.	0 €	0 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude pré opérationnelle Réaliser l'étude Mener la concertation Réceptionner les travaux Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Ensemble des 7 lignes de bus express	Présentation générale des 7 lignes de bus express prévues par le schéma des mobilités Ligne Bordeaux Saint Jean - Saint Aubin de Médoc et Saint Médard en Jalles - Issac : pas de fiche dédiée, mise en service prévue en 2024 Ligne Pellegrin Thouars Mallartic : fiche dédiée Circulaire entre rocade et boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Circulaire des boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Liaison Gare Saint Jean - Artigues : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Liaison Presqu'île - Campus : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Technobus extrarocade : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra	0 €	0 €	Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif
CAB Dir bâtiments	GRAD - Mise en état correct de l'école Malartic	Mise en Etat correct du Groupe scolaire Malartic comprenant 3 classes maternelles et 6 classes élémentaires	6 800 000 €	6 800 000 €	Mise en état correct des écoles : Transfert automatique à la ville à la fin des travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales MEC : transfert automatique de l'école à la ville à la fin des travaux

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écocistes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions.</p> <p>La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <p>Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire Action 18 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable Action 34 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer Action 20 : Frigo anti-gaspi installés Action 30 : Déployer des boîtes à dons dans l'espace public</p>	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écocistes au jardin. Il se décline notamment par la mise en place d'opérations gratuites de broyage des végétaux dans certains centres de recyclage (Bassens, Bordeaux Surcouf, Pessac Bourgaill, St Médard en Jalles) et sur les communes volontaires.	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Point d'apport volontaire et compostage	<p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 3 actions déclinées comme suit sur votre commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 23 - Développer le compostage individuel en habitat individuel en maison ; - Action 24 - Développer le compostage partagé en participant à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités ; - Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade. 	4 000 000 €	4 000 000 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBC Dir exploitation PPGD	GRAD - Modernisation du centre de recyclage en centre de ressources	Modernisation du centre actuel en centre de ressources	2 000 000 €	350 000 €	Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CCB Dir strat et MOA PVB	GRAD - Travaux cimetière communal du Plantey (aménagement de la zone d'acquisition)	<p>Travaux de création voirie + caveaux + espaces verts Intervention des RI Nature et Agriculture et du RI Cimetière</p> <p>Nettoyage de terrain : 150 000 euros (libération des emprises et terrassements) Clôtures et portail : 100 000 euros Infrastructures 250 000 euros (voirie - réseau pluvial - AEP - Espaces verts et mobiliers) Concessions 160 000 euros (caves et cavurnes) Aménagement Paysager 330 000 euros (fourniture d'arbres - plantations - arrosage)</p> <p>La Métropole pourra apporter un fonds de concours selon les termes des RI Nature agriculture et RI Cimetière. La participation financière de BM sera calculée au vu des RI en vigueur au moment de la demande de fonds de concours de la commune.</p>	990 900 €	450 000 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Participer à l'étude	Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement
CCD Dir funéraire PVB	GRAD - Extension du cimetière communal	Acquisition de plusieurs parcelles (extension cimetière Le plantey) et réalisation d'une allée centrale avec portail. La ville de Gradignan sollicite une subvention au titre du RI cimetière pour ce projet, la participation financière de BM sera calculée au vu du RI en vigueur au moment de la demande de fonds de concours de la commune.	380 116 €	190 058 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Céder ou acheter le foncier Réaliser l'opération

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Développement des réseaux de chaleur	<p>Bordeaux Métropole est compétente en matière de réseaux de chaleur publics. Ils permettent de développer les énergies renouvelables et leur bilan carbone est excellent. Ces réseaux nécessitent des investissements élevés. Ils ne peuvent se développer que dans les îlots urbains ou dans les quartiers présentant une densité de besoins de chaleur suffisante.</p> <p>A partir des données de consommation de gaz et des projets de développement urbain, les services métropolitains ont identifié tous les secteurs présentant des besoins de chaleur suffisants pour qu'un réseau de chaleur de plus de 1 GWh soit envisageable.</p> <p>Bordeaux Métropole s'est engagée à étudier l'ensemble des secteurs identifiés puis à conduire jusqu'à leur terme les projets qui s'avèreraient réalisables.</p> <p>La présente action Codev consiste à lister et à suivre l'ensemble des projets en cours ou à engager.</p> <p>I- RESEAUX EN SERVICE</p> <p>1- Hauts de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Artigues - poursuite des importants travaux de reconstruction des 16 km de réseaux "historiques" - divers développement du réseau, en densification (raccordement de bâtiments existants) et vers des projets urbains neufs - étude de développement vers Artigues Perspective de moyen terme : Intégrer le réseau de chaleur aux réflexions concernant le devenir de l'usine d'incinération des déchets de Cenon</p> <p>2- Plaine de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Bordeaux - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (Lormont Lissandre et Cascades, Bordeaux Brazza, Bordeaux Niel, EPA Garonne Eiffel, bas-Floirac, plaine sud Garonne)</p> <p>3- Bordeaux Bègles énergie : Bordeaux, Bègles - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (EPA) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Bègles Dorat et Bègles Thorez</p> <p>4- Mériadeck énergie : Bordeaux - Renouvellement de l'autorisation d'exploiter le forage géothermique et réflexions associées sur la valorisation de l'eau - Développement du réseau</p> <p>5- Grand parc énergies : Bordeaux, Le Bouscat - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau, construction de la chaufferie bois et mise en service de la géothermie</p> <p>6- Saint Médard Hastignan : Saint Médard en Jalles - Suivre l'exploitation du réseau et un développement éventuel vers le collège</p> <p>II - RESEAUX EN COURS</p> <p>7- Mérignac centre énergie - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>8- Le Haillan : Le Haillan, Eysines - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>9- Métropole sud : Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan - Passation de la concession - Etudes opérationnelles - Développement commercial du réseau et partenariat avec l'Université, le CHU et Domofrance - Travaux de construction (réseau, géothermie, chaufferie bois) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Mérignac/Pessac Le Burck, Bègles Vaclav Havel, Villenave d'Ornon Chambéry</p> <p>10- Blanquefort - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>11- Eysines, Bruges, Le Bouscat - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>12- Mérignac Aéroparc - Suivre les études amont</p>	67 400 000 €	67 400 000 €		

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Métropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal	<p>Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal.</p> <p>Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes.</p> <p>4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilités sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; le suivi et l'assistance pendant la phase travaux.</p> <p>Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.</p>	2 000 000 €	2 000 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal	<p>Bordeaux Métropole accompagne les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal.</p> <p>Cet accompagnement se décline dans un parcours, en plusieurs phases. Une commune pourra solliciter des accompagnements sur les phases opérationnelles 2 et/ou 3, si elle peut justifier d'avoir déjà réalisé la phase stratégique 1.</p> <p>- 0. Animation territoriale, via le club tertiaire de BM : réunions présentielles ou webinaires, communication d'informations techniques et réglementaires, partages d'expériences</p> <p>- 1. Définition d'une stratégie globale « énergie – climat » sur le patrimoine communal</p> <p>- 1.1 Bilan énergétique patrimonial (avec l'ALEC BM) : permet à la commune d'avoir un bilan global de ses consommations énergétiques par fluide, en ratio spécifique et par profil de bâtiment</p> <p>- 1.2 Aide à la saisie des données du « décret tertiaire » sur l'outil OPERAT (avec l'ALEC BM) : la commune bénéficie d'un accompagnement à la saisie des données sur la plateforme Operat et d'une assistance en cas d'anomalie(s) rencontrée(s) pendant la déclaration Operat</p> <p>- 1.3 Définition d'un plan d'action global pour la rénovation du patrimoine et la décarbonation des équipements de production (avec l'ALEC BM) : il s'agit de définir un plan d'action énergétique et financier par l'élaboration d'une trajectoire générale de la performance énergétique et d'appréhender les solutions à la décarbonation des équipements de production</p> <p>- 1.4 Elaboration d'une politique patrimoniale : conseille la commune (choix de scénarios, calendrier, moyens humains et financiers, scénario d'exploitation, etc.)</p> <p>- 2. Aide à la conduite d'opération par projet de rénovation de bâtiments</p> <p>- 2.1 Audit énergétique programmatique : permet à la commune de définir un budget et un programme de travaux sur les postes liés à la performance énergétique (avec l'ALEC BM ou prestataire externe)</p> <p>- 2.2 Assistance à la passation de contrats de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux de rénovation énergétique (BM) : mise à disposition de la commune de clausiers types</p> <p>- 2.3. Délégation de conduite d'opération de rénovation énergétique de bâtiments (sous réserve d'un accompagnement spécifique désigné – de type SPL ou équivalent)</p> <p>- 2.4. Accompagnement à la valorisation des travaux d'économies d'énergies par l'obtention de certificats d'économies d'énergie - sous réserve d'acquisition des ressources nécessaires à BM</p> <p>- 3. Accompagnement à l'exploitation – maintenance des équipements techniques</p> <p>- 3.1. Assistance à la passation de contrats d'exploitation – maintenance</p> <p>- 3.2. Etude d'opportunité pour la décarbonation des équipements de production (faisabilité de production d'énergie renouvelable : bois, géothermie, pompes à chaleurs, etc.)</p> <p>- 3.3. Bâtiment numérique, mission d'assistance pour la mise en place d'un système d'automatismes de supervision des installations, en collaboration avec la DGNSI dans le cadre du schéma directeur du bâtiment numérique</p> <p>Notes : il faut considérer les coups partis du Codev 5 sur les phases 0, 1.1 et 2.1, décrit ci-dessus, pour les communes de Ambarès, Artigues, Cenon, Eysines, Parempuyre, St Médard, Talence, Villenave, Pessac, Bouliac, Floirac, Le Haillan, Lormont</p>	4 000 000 €	4 000 000 €	Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider les études réalisées par le délégataire Participer à l'étude	Valider le programme Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	<p>Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». A cet effet, il comprend notamment des actions destinées à encourager la formation et l'information, développer les pratiques de coopérations, et accompagner au changement tous les publics, au premier rang desquels, les habitants, avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées et les plus fragiles.</p> <p>L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole en ce sens s'illustre par trois dispositifs majeurs de sensibilisation, de mobilisation et d'actions en faveur des enjeux de transition écologique.</p> <p>Ces dispositifs sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention.</p> <p>Les dispositifs qui seront détaillés en pièce-jointe sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire ainsi que des structures du péri et de l'extra-scolaire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable, par la formation d'animateurs ou encore par l'accompagnement de projets type labellisation E3D ou définition projets transition écologique d'établissement péri-extrascolaire. - Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier) - Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole : mise à disposition des communes de dispositifs d'accompagnement au changement de comportements dédiés à la transition écologique (type les Super Défis) et propose des collaborations sur ces thématiques (recensement, évaluation et partage des bonnes pratiques, d'outils d'exposition, communication, ...). 	4 869 000 €	1 880 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens. Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codev : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis).</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.</p>	0 €	0 €	<p>Initier la démarche</p> <p>Réaliser l'étude</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p>	<p>Participer à la démarche/au dispositif</p> <p>Valider le programme</p> <p>Signer une convention</p>
FBA Dir inno amén numérique	MULTI - Projet Wifi social : Installation de bornes d'accès Wifi gratuit	<p>Dans le cadre de ses actions en matière d'inclusion numérique et d'aménagement numérique du territoire, Bordeaux Métropole souhaite déployer des points d'accès Wifi gratuits au service des plus démunis sur son territoire.</p> <p>Dans un premier temps, les quartiers prioritaires de la politique de la Ville sont ciblés dans la mesure où ils concentrent les zones défavorisées et leurs habitants.</p> <p>Il s'agira d'installer des points d'accès Wifi, disposant dans la mesure du possible de prises de recharge de téléphones / tablettes, d'un abri et de panneaux solaires d'alimentation électrique. Une réflexion sera menée pour proposer des animations et des aides régulières sur ces points dans le cadre de la politique d'inclusion numérique. Afin de maximiser le nombre de sites installés, l'installation des bornes, quand cela sera possible, se fera au niveau de mobiliers urbains déjà existants (abris bus, lieux de convivialité, ...).</p> <p>La Métropole dispose d'un budget de 350 K€ sur la période 2024/2026 pour mettre en place ces lieux d'accès Wifi avec leurs mobiliers urbains afin de desservir quelques zones dans certains QPV.</p> <p>Les communes qui souhaiteraient de tels points d'accès Wifi, mais situées hors périmètre des quartiers prioritaires de la politique de ville, pourront conventionner avec la Métropole pour financer l'installation de points d'accès homogènes et en cohérence avec ceux installés dans le cadre des contrats de Codev.</p>	300 000 €	300 000 €	<p>Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)</p> <p>Réaliser les études préalables</p> <p>Réaliser les travaux</p> <p>Réaliser la prestation</p> <p>Réaliser l'étude de faisabilité</p> <p>Lancer des consultations</p> <p>Réceptionner les travaux</p> <p>Initier la démarche</p> <p>Réaliser le projet (phase PRO/DCE)</p> <p>Réaliser les études d'avant projet (AVP)</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Réaliser l'étude</p> <p>Établir le bilan financier de l'opération</p>	<p>Participer à la démarche/au dispositif</p>
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	<p>Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.</p>	200 000 €	70 000 €	<p>Initier la démarche</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p> <p>Participer à l'étude</p> <p>Réaliser le projet (phase PRO/DCE)</p>	<p>Valider les suites opérationnelles de l'étude</p> <p>Participer à la démarche/au dispositif</p> <p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p> <p>Valider le programme</p> <p>Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p>
HEB Dir dév et amén - Sud	GRAD - Aménagement cyclable av. Poterie - réseau structurant	<p>Dans le cadre du CODEV 5, BM a mené l'étude d'un aménagement cyclable de l'avenue de la Poterie, qui fait partie du réseau structurant (950 m). Une chaussée à voie centrale banalisée a été réalisée sur cette voie dans le cadre du Plan d'urgence Vélo. Dans le cadre du CODEV 6, Bordeaux Métropole s'engage à réaliser les études de cet aménagement cyclable conformément à la demande de la commune.</p>	100 000 €	100 000 €	<p>Réaliser les études préalables</p> <p>Réaliser les études d'avant projet (AVP)</p> <p>Lever les préalables fonciers</p> <p>Établir le programme</p> <p>Réceptionner les travaux</p> <p>Réaliser les travaux</p>	<p>Valider le programme</p> <p>Participer à la démarche/au dispositif</p> <p>Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain</p> <p>Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)</p>
HEB Dir dév et amén - Sud	GRAD - aménagement modes actifs sur la rue de Canteloup	<p>Réalisation d'un programme et d'une étude préliminaire sur la rue de Canteloup.</p>	60 000 €	60 000 €	<p>Mener la concertation</p> <p>Réceptionner les travaux</p> <p>Établir le programme</p>	<p>Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain</p> <p>Valider les suites opérationnelles de l'étude</p> <p>Valider le programme</p>

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HEB Dir dév et amén - Sud	GRAD - Cours du Général de Gaulle - entre Favard et le centre-ville de Gradignan - Première phase de travaux - enfouissement et préalable réseaux	Sur la durée du contrat, BM s'engage à finaliser les études de conception et à lever les préalables fonciers. La ville s'engage à lever les préalables des réseaux secs. La levée des autres préalables réseaux sera aussi une priorité de ce contrat pour permettre de réaliser une première phase de travaux de requalification. Cet axe fait partie du réseau structurant (ReVE) de la politique vélo métropolitaine.	1 050 000 €	1 050 000 €	Céder ou acheter le foncier Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Mener la concertation Prendre la confirmation de décision de faire Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables fonciers	Participer aux négociations Mener la concertation Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HEB Dir dév et amén - Sud	GRAD - OIM BIC – Aménagement des espaces publics BIC Extra Rocade	Aménagement des espaces publics inscrits au plan guide de l'opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus Extra Rocade. Il s'agira de : Conduire les études, lever les préalables fonciers et de réaliser les travaux des voies suivantes, sous réserve des libérations foncière : • Passerelle modes actif A63 • Voie verte avenue de la Grande Lande + voie rétrocedée • Voie verte Solarium Démarrer ou poursuivre les études des voies suivantes : • Piste Hippodrome (tronçon Europe) Les détails et planning de chaque opération constituant la fiche seront précisés au fil de l'exécution du contrat, en fonction des priorités opérationnelles, des opportunités de projet et des ressources mobilisées par Bordeaux Métropole.	4 000 000 €	4 000 000 €	Réaliser les études préalables Réaliser l'étude Réaliser les travaux	Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HEB Dir dév et amén - Sud	GRAD - Route de Canéjan tranche 2 : aménagement d'une liaison cyclable entre la route de Pessac et la rue de Loustalot	Création d'un aménagement cyclable en site propre avec requalification de la voie sur la route de Canéjan entre la route de Pessac et la rue de Loustalot.	2 100 000 €	2 100 000 €	Lever les préalables fonciers Lancer la DUP Mener la concertation Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC
HEB Dir dév et amén - Sud	GRAD - Route de Léognan (entre Poumey et Barbut) - Etude d'une liaison douce	Poursuite des études pour la création d'un aménagement cyclable entre la rue de Poumey et la rue Barbut (1,3Km de linéaire) afin de connecter les aménagements existants au Sud et au Nord (résorption d'une discontinuité). Ce projet ne prévoit pas une requalification générale de la route de Léognan (de façade à façade) Les grands enjeux de l'étude en vue de la création d'une liaison douce sont : - L'apaisement de l'espace public avec la modération de la vitesse et la cohabitation des différents modes de déplacement. - La création d'un aménagement cyclable. - La création d'aménagements paysagers dans le respect des plantations existantes. - La marchabilité pour les personnes à mobilité réduite (reprise des revêtements essentiellement) 3 séquences identifiées. Sur la durée du contrat, Bordeaux Métropole s'engage à terminer les études (AVP - PRO), lever les préalables fonciers et réglementaires, mener la concertation en lien avec la ville et débiter une 1ère phase de travaux.	800 000 €	800 000 €	Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables fonciers Mener la concertation Réaliser les travaux Réaliser l'étude préliminaire	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer aux études Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Mener la concertation Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux négociations
HEB Dir dév et amén - Sud	GRAD - Rue de Cantaranne	Sécurisation des bandes cyclables entre les rues de Mauguette et du Solarium	100 000 €	100 000 €	Réaliser les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude préliminaire Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider les suites opérationnelles de l'étude
HEB Dir dév et amén - Sud	GRAD - Rue de la Croix de Monjous, aménagement cyclable et accès tourne-à-droite	Etude sur la reprise des aménagements cyclables de la rue Croix de Monjous, situés entre le rond-point rue Saint-François Xavier et le rond-point Allée Chanteloiseau. Etude pour la création d'un accès dédié de tourne-à-droite rue saint François-Xavier au niveau du giratoire Croix de Monjous.	60 000 €	60 000 €	Établir le programme Réaliser l'étude préliminaire	Valider le programme Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HEB Dir dév et amén - Sud	GRAD - Rue de Poumey - aménagement cyclable - réseau cyclable structurant - section comprise entre la rue Pasteur et la route de Léognan.	Bordeaux Métropole s'engage à finaliser les études de conception et à réaliser les travaux. La ville s'engage à lever les préalables des réseaux secs. La levée des autres préalables réseaux pourrait aussi être une priorité de ce contrat pour permettre la réalisation d'un projet paysager avec plantation d'arbres. Cet axe fait parti du réseau structurant (ReVE) de la politique vélo métropolitaine.	780 000 €	780 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HEB Dir dev et amén - Sud	GRAD - rue Poumey : étude de faisabilité de plantations d'arbres le long de la piste cyclable	Rue Poumey : étude de faisabilité de plantations d'arbres le long de la piste cyclable.	50 000 €	50 000 €	Réaliser les études préalables Établir le programme Réaliser l'étude préliminaire	Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider le programme
HEB Dir dev et amén - Sud	GRAD - ZAC Centre Ville	La ZAC Centre-ville de Gradignan a été créée courant 2017. L' aménagement consiste à épaissir le centre-ville : - en y développant un programme d'environ 1000 logements (Location sociale : 30% / Accession sociale et abordable : 28% / Accession libre : 42%), - en créant / réhabilitant une boucle commerciale de 10 200 m² de commerces et équipements privés soit env. 7 000m² créés et 3 200m² restructurés ou réhabilités - en renouvelant et implantant des équipements publics (env 7 500m²) selon un nouveau schéma des mobilités et transports en commun existants et à venir. - en intégrant un groupe scolaire de 17 classes + 1 classe ULIS sur la ZAC; un Groupe scolaire de 13 classes au Sud ; un Gymnase de 1 800 m², un EPAJG et Réinstallation de services publics ; BJ, PIT et PLIE; - en connectant le centre-ville aux autres quartiers par un maillage doux s'appuyant sur l'armature paysagère et les parcs structurants.	1 351 901 €	1 351 901 €	Créer, suivre ou clôturer une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)	Mener la concertation Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAF Dir foncier DGA	GRAD - Moulin de Pelissey	Depuis 2015, la ville est responsable de l'entretien et du maintien en état du moulin suite à la signature d'une convention de mise a disposition. La Ville a un projet de restauration du moulin afin de faire revivre le lieu. En 2020, à la demande de la Ville, la redevance du bail emphytéotique a été calculée sur la base d'un montant de travaux tel que communiqué par la ville en son temps (entre 6000 et 8000 euros par an selon la durée du bail de 30 à 40 ans); La Ville n'ayant pas donné suite à cette proposition de Bordeaux Métropole, il convient de resolliciter la Direction de l'Immobilier de l'Etat (DIE) en cas de relance d'un projet de cession à la commune, et ce, en fonction du montant prévisionnel des travaux.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation	Céder ou acheter le foncier Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Réaliser l'opération
LAF Dir foncier DGA	GRAD - Stratégie foncière : co-construction et co-mise en oeuvre	L'objet de la fiche action est d'organiser et mettre en oeuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics, etc. L'objectif est de partager avec les élus et services communaux, en continu, la connaissance : - des enjeux fonciers du territoire communal et métropolitain (ZAN, ressources foncières, marchés fonciers et immo, etc.) - des besoins fonciers pour les politiques publiques (aménagement, nature, équipements, etc.) Dans le but de déterminer et anticiper des actions opérationnelles et réglementaires d'encadrement, de négociation, d'étude de faisabilité (fiche de lot, etc.), ou de maîtrise du foncier en accord avec le PPI foncier de BM et de l'EPF. En fonction du contexte communal, une attention particulière pourra être portée sur les enjeux liés au ZAN, à la mobilisation des périmètres de convention avec l'EPF, à l'établissement de fiches de faisabilités (fiche de lot) sur des secteurs ciblés, etc.	0 €	0 €	Assurer une veille foncière Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Expérimentation Espaces Temporaires d'Insertion et Logements Temporaires d'Insertion sur le territoire métropolitain	Dans le cadre de la stratégie départementale de résorption des squats, conduite en partenariat avec l'Etat, Bordeaux Métropole s'engage à mettre en oeuvre des solutions d'hébergement à destination des publics vivant en squats ou bidonvilles, en complément des dispositifs de droit commun existants. Les communes qui le souhaitent peuvent ainsi accueillir un ETI et/ou un LTI et prendre leur part dans la résorption des squats installés sur leur territoire, dans une logique de solidarité métropolitaine.	9 123 977 €	9 123 977 €	Réaliser les travaux Réaliser les études préalables	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider le programme Participer aux négociations Faire de la réserve foncière Participer à la démarche/au dispositif
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Mise en oeuvre du Permis de louer/diviser/déclaration de mise en location	Mobilisation d'un service d'instruction des permis de louer/diviser/déclarations de mise en location, sur des périmètres identifiés afin de lutter efficacement contre le mal logement et améliorer la qualité du parc locatif privé. A ce jour, les communes ayant manifesté leur intérêt pour ces outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne sont : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Bègles, Carbon Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Haillan, Lormont, Mérignac, Parempuyre, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave d'Ornon. Des ateliers seront organisés entre mai et septembre 2023 afin de déterminer les nouveaux périmètres d'intervention, intégrer éventuellement de nouvelles communes et préciser les moyens RH nécessaires à l'instruction des dossiers concernés par les nouveaux périmètres définis.	255 000 €	255 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	GRAD - Acquisitions foncières en zones agricoles et naturelles	Cette fiche s'inscrit dans le développement de la trame verte et bleue du territoire communal, ainsi que le développement de l'agriculture urbaine. La ville prévoit l'acquisition de foncier selon les opportunités sur les sites suivants : - Le secteur agricole Plantey ; - Le long de l'eau Bourde et ses affluents ; - L'allée du Moulin de Poumey ; - Les parcs publics (Mandavit Cotor, Gzaillan, etc.). Ce cofinancement devra respecter les règles du RI nature-agriculture modifié.	800 000 €	400 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention Accompagner financièrement le programme	Céder ou acheter le foncier Formaliser la demande de financement Signer une convention Accompagner financièrement le programme Faire de la réserve foncière
LAH Dir de la nature DGA	GRAD - état initial de l'environnement acoustique secteurs Cotor, Eurofac et Trois Tours	La commune souhaite que soit mené un état initial de l'environnement sonore sur 3 secteurs : Eurofac, Cotor et 3 tours	30 000 €	30 000 €	Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAH Dir de la nature DGA	GRAD - Journée de la Biodiversité	La Ville de Gradignan organise chaque année une Journée de la Biodiversité lors de la première quinzaine de septembre. La ville demande à la Métropole de subventionner des actions d'animation de prestataires extérieurs, à hauteur d'une subvention annuelle prévisionnelle d'environ 1000€/an (soit 4000 € sur la durée du contrat).	8 000 €	4 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération
LAH Dir de la nature DGA	GRAD - Projet de récupération d'eau pluviale sur le château de l'Ermitage	La ville a un projet de récupération d'eau pluviale situé au parc du Château de l'Ermitage afin d'arroser le jardin et demande un fonds de concours au titre du RI Nature pour sa mise en oeuvre.	50 000 €	25 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement
LAH Dir de la nature DGA	GRAD - Projet d'exploitation agricole au Plantey - T2 Aménagements des bâtiments nécessaires à l'exploitation	La Ville projette l'aménagement de bâtiments agricoles. La Ville sollicite une aide financière de la Métropole au titre du RI Nature Agriculture.	250 000 €	125 000 €	Accompagner financièrement le programme Participer à l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Accompagner techniquement une démarche/une étude Accompagner financièrement le programme Signer une convention Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Formaliser la demande de financement Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
LAH Dir de la nature DGA	GRAD - Projet de Zone Agricole Protégée	La commune de Gradignan souhaite être accompagnée pour son projet de création de Zone Agricole Protégée (ZAP)	60 000 €	60 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - 1 million d'arbres - Liaison organique de l'Ouest	Issue d'une proposition du plan guide paysage "1 Million d'arbres", étude d'un parc linéaire continu densément arboré s'appuyant sur les rues contournant le centre de la métropole en rive gauche au-delà des boulevards.	1 500 000 €	1 500 000 €	Établir le programme Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié. Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financés hors FIC par l'opération. Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.	35 000 000 €	30 000 000 €	Réaliser la prestation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement
LAI Dir urbanisme DGA	GRAD - RI écoles hors OAIM - école du sud	Participation métropolitaine à l'agrandissement des écoles communales hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, dans le cadre du règlement d'intervention.	9 758 000 €	249 567 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Formaliser la demande de financement Signer une convention
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	GRAD - Lire en Poche	Créé en 2005, Lire en Poche s'impose comme le salon de la rentrée littéraire au format poche. Même s'il n'exclut pas les nouveautés en grand format des auteurs invités, il met en avant le petit format dans toute sa diversité et sa modernité – un secteur représentant aujourd'hui un quart des ventes en librairie. La manifestation se tient, le 2ème week-end d'octobre, au cœur d'un écrin de verdure – le Parc de Mandavit, et investit non seulement le Théâtre des Quatre Saisons, la Médiathèque Jean-Vautrin, et un village de tentes sur la pelouse du Parc, mais essaime également dans de nombreuses communes voisines par le biais de nombreux partenariats noués avec des structures scolaires, culturelles ou à vocation sociale. Des librairies indépendantes présentent toutes les collections de poche autour de rencontres d'auteurs, de petits-déjeuners littéraires, de lectures, de spectacles, d'ateliers pour tous les publics y compris les tout-petits, d'expositions de jeux, et de concerts, le tout en accès libre et gratuit. 100 auteurs invités chaque année, dont une quinzaine d'étrangers et une trentaine d'auteurs et illustrateurs jeunesse. Lire en poche accueille environ 28 000 visiteurs sur 3 jours. Lors des journées dédiées aux scolaires qui précèdent la manifestation, plus d'une centaine de rencontres d'auteurs sont organisées dans des classes.	2 120 000 €	380 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	GRAD - RI Sport - Salle de sport et Dojo	Demande de fonds de concours dans le cadre du RI sport. ZAC dépendant du programme 50 000 logements mené par la Fabrique métropolitaine. Fonds de concours de 800 000€ acté en Bureau du 12/02/15 et présenté dans l'enveloppe prévisionnelle par la délibération 2015/0393 du 10/07/15.	800 000 €	800 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Signer une convention Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MULTI - Démon	Initié par la Philharmonie de Paris en 2010, Démon est un dispositif d'enseignement musical collectif d'une durée de 3 ans, destiné à des enfants de 7 à 12 ans éloignés des lieux de pratique culturelle, vivant dans des quartiers relevant de la politique de la ville ou des territoires ruraux et n'ayant jamais pratiqué la musique. Le projet s'appuie sur un partenariat éducatif fort entre des musiciens professionnels et des travailleurs et animateurs sociaux (centres sociaux, centres de loisirs, associations...). Dès 2016, Bordeaux Métropole s'est associée à la démarche aux côtés du Département de la Gironde, avec pour villes métropolitaines Bouliac (première promotion 2016-2019), Bordeaux, Gradignan et Floirac (première et deuxième promotions 2019-2023 exceptionnellement allongée d'une année à la suite de la pandémie de Covid-19). A l'issue de la seconde promotion en juin 2023, plus de 200 enfants de la Métropole et de la Gironde ont ainsi pris part à l'aventure musicale et citoyenne Démon. Les objectifs du programme Démon sont multiples : - lever les freins sociaux et culturels liés à l'image de la musique classique par la pratique artistique et la fréquentation des institutions culturelles (répétitions ouvertes, etc.), - stimuler le développement personnel de chaque enfant en renforçant sa capacité de concentration et d'attention à l'autre par la pratique collective, - initier un travail pédagogique innovant par l'association de compétences éducatives complémentaires, - encourager les actions de diffusion en lien avec les acteurs culturels de proximité et créer un ancrage musical avec le territoire de vie des enfants et un développement sur le long terme. - soutenir la fonction parentale d'apprentissage en renforçant les liens parents-enfants.	1 200 000 €	80 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MULTI - Les campulsations	Les Campulsations, festival de rentrée des campus universitaires, se déroule chaque année au mois de septembre depuis 2008. Il fédère une quarantaine de partenaires : universités de Bordeaux et Bordeaux Montaigne, collectivités territoriales (Bordeaux, Pessac, Talence, Gradignan) ainsi que de nombreuses structures et associations culturelles de la métropole (opéra, théâtre national de Bordeaux en Aquitaine, scène de musiques actuelles d'agglomération (Smac d'agglomération), Cap Sciences, la Cité du Vin, Allez les filles...) Sur les campus et les villes de la métropole bordelaise, ainsi qu'en région Nouvelle Aquitaine, l'objectif de ce festival est de participer à réduire les frontières entre campus et ville, et ce afin de donner l'image d'une meilleure cohésion aux territoires et aux acteurs culturels des communes partenaires. Il est également la fête de rentrée et d'accueil des étudiants, qui entament une nouvelle année universitaire.	947 200 €	32 000 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner financièrement le programme
MAG Mis OIM OIN DGDE	MULTI - OIM BIC - Développement des territoires du secteur extra-rocade	Sur les territoires du secteur extra-rocade, en plus des actions portées à la fiche générale "OIM BIC - Pilotage, animation, coordination", Bordeaux Métropole s'engage notamment : - à poursuivre l'opération d'aménagement BIC extra-rocade : avancement de la réalisation du programme des équipements publics (voir fiches dédiées aux espaces publics), suivi de la fiscalité dédiée et versements aux Communes, acquisitions foncières prévues à la DUP (à l'amiable ou par voie d'expropriation), mise en projet des fonciers métropolitains sur la base de consultations (Bioparc et terrains acquis grâce à la DUP), mise en œuvre des obligations environnementales (mise en œuvre des compensations écologiques - sites : Bioparc, Jean Bart, Bois St Médard, CENBG/Coqs rouges/CCVBSO, Crabette - et de leur plan de gestion sur la longue durée, accompagnement des porteurs de projets, mise à jour de l'étude d'impact...); - à accompagner la Commune de Gradignan sur le devenir de ses zones d'activités (stratégie, positionnement, études urbaines...); - à accompagner les projets du CHU pour les intégrer à la vie du territoire. Le détail, les modalités et les plannings de chaque élément constituant ces actions seront précisés au fil de l'exécution du contrat, en fonction des priorités opérationnelles, des opportunités de projet et des ressources mobilisées par Bordeaux Métropole. Les Communes s'engagent à participer activement aux actions listées, à les faciliter, et à y contribuer selon leurs compétences.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Accompagner financièrement le programme Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAG Mis OIM OIN DGDE	MULTI - OIM BIC - Développement des territoires du secteur intra-rocade	<p>Sur les territoires du secteur intra-rocade, en plus des actions portées à la fiche générale "OIM BIC - Pilotage, animation, coordination", Bordeaux Métropole s'engage notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à décliner le schéma de déplacements tous modes en plan d'actions, à en assurer le financement et à en animer le suivi; - plus particulièrement, en matière de déplacements et d'aménagement de l'espace public : * à lever les préalables pour la mise en œuvre de l'étude Arts et Métiers selon validations intervenues en 2023; à réaliser le terminal bus à Arts et Métiers ainsi que les aménagements cyclables; * à réaliser le parking relais Libération; * à lancer les études pour l'aménagement des espaces publics et réaliser les travaux consécutivement aux études, en lien avec les plannings des opérations immobilières et avec la conclusion des accords nécessaires avec les partenaires : esplanade des Antilles, rue Lucie Aubrac, résorption des discontinuités cyclables, accès au campus depuis l'échangeur 16 et en coordination avec la DSP transports, étude d'un tourne-à-gauche vélo sur le cours de la Libération au niveau de Peixotto ... (liste non exhaustive); * à travailler sur une politique de stationnement coordonnée et raisonnée pour gérer les effets de bords des opérations; * à établir un schéma de référence avec les Universités et le SIGDU sur les interventions métropolitaines à prévoir sur le domaine universitaire; * à travailler sur les impacts de la ZFE en matière de déplacements sur le territoire; * à développer une communication dédiée au territoire en matière de mobilité. - à poursuivre la définition de la stratégie environnementale intra-rocade et de ses déclinaisons opérationnelles; - à poursuivre l'intégration du PRU de Saige à la stratégie globale de l'OIM, à travers les espaces publics (voir fiche dédiée) et la création de liens (médiation, communication, création d'interfaces); - à poursuivre le pilotage du secteur Saige-Montaigne-Compostelle et son passage à l'opérationnel; - à conduire les études urbaines Libération et Médoquine prévues au PPA ainsi qu'amorcer leurs déclinaisons opérationnelles; - à valoriser le bois de Thouars par : l'étude d'une liaison avec la coulée verte du campus pour créer une continuité, la mise en place d'une "zone de ressourcement" pilote; - à accompagner les projets du CHU et des Universités pour les arrimer à la vie du territoire. <p>Le détail, les modalités et les plannings de chaque élément constituant ces actions seront précisés au fil de l'exécution du contrat, en fonction des priorités opérationnelles, des opportunités de projet et des ressources mobilisées par Bordeaux Métropole. La fiche sera ainsi affinée et actualisée en cours d'exécution à l'occasion d'avenants, pour tenir compte des validations et délibérations à intervenir. Les actions de la fiche seront abordées avec souplesse en fonction des validations et priorités entérinées par le comité de pilotage de l'OIM BIC et du PPA. Les Communes s'engagent à participer activement aux actions listées, à les faciliter, et à y contribuer selon leurs compétences.</p>	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation Accompagner financièrement le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
MAG Mis OIM OIN DGDE	MULTI - OIM BIC - Pilotage, animation, coordination	<p>L'OIM Bordeaux Inno Campus s'étend sur le territoire de 4 communes : Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan. Elle vise l'accompagnement et la mise en cohérence du développement du territoire : valorisation, innovation, aménagement urbain, mobilités, programmation, économie, paysage, résilience, nature. A ce titre, Bordeaux Métropole mène des actions transverses de portée générale afin de piloter, coordonner et animer l'OIM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diffuser et alimenter une culture commune du projet, animer la communauté de projet; - conduire des actions de communication, de médiation et de valorisation; - co-animer avec l'Etat le projet partenarial d'aménagement; - organiser et conduire la gouvernance de l'OIM; - assurer le suivi de l'opération et produire de la donnée; - accompagner les porteurs de projets, propriétaires fonciers, acteurs économiques... dans une démarche de coordination et de facilitation; - mettre en place les outils opérationnels nécessaires à l'opération; - porter les stratégies environnementales; - promouvoir et développer les mobilités douces; - encourager et promouvoir les démarches d'innovation et d'expérimentation; - coordonner les interfaces avec les autres projets structurants du territoire : déploiement des bus express, réseau de chaleur... <p>Plus particulièrement, Bordeaux Métropole s'engage sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place et animation des ateliers de projets à l'échelle de l'OIM, - mobilisation des équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et architectes-urbanistes-coordonnateurs sur l'ensemble des projets, - développement du réseau des BIC BOX avec les partenaires du PPA, animation et développement des outils de communication, présence sur les salons... - poursuite des PMIE engagés (Bersol et campus), - conduite des études urbaines et réalisation de faisabilités pour encadrer les secteurs mutables, - poursuite de la démarche engagée avec Nobatek sur la qualité environnementale des projets, - mise en place d'un observatoire de l'OIM. <p>Les Communes s'engagent à participer activement aux dispositifs de pilotage, d'animation et de coordination mis en place, et à les alimenter.</p>	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation Accompagner financièrement le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre	<p>Définition d'un schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole.</p> <p>1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir</p> <ul style="list-style-type: none"> - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole, GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boucles locales existantes sur Parempuyre, Artigues, Bouliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc - Des boucles urbaines existent sur certaines communes, Lormont, Pessac, Gradignan... (vérifier les sites internet des communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boucles dans le parc des Jalles - Boucles les randos sur l'eau - ... <p>2) Proposer des boucles de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boucles ainsi créées - Toutes ces boucles seront à faire valider par les communes - Proposer les boucles idéales, en faisant apparaître les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies ferrées, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boucles alternatives pour une mise en œuvre rapide <p>3) Valoriser les boucles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les boucles devront un avoir intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes 	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
2AA Dir Terr Avenir en coop	MULTI - Inventons le.s Boulevard.s du XXle siècle	<p>Depuis septembre 2022, le projet des boulevards et des barrières est entré dans une phase plus opérationnelle. Pour rappel, l'enjeu est de parvenir, en moins d'une décennie, à apaiser et transformer durablement l'ambiance des boulevards en misant sur le confort, le design et la diversité des usages.</p> <p>Pour relever ce défi, Bordeaux Métropole et les villes partenaires (Bègles, Bordeaux, Cenon, Floirac, Le Bouscat & Talence) misent sur la réalisation d'un projet urbain innovant en faisant la part belle aux expérimentations.</p> <p>L'objectif est d'assurer un pilotage d'ensemble:</p> <p>1/ unissant rive droite et rive gauche 2/ multi-thématique et dans l'épaisseur des quartiers (espace public, mobilités, habitat, économie, biodiversité, foncier etc.) 3/ articulant court, moyen et long terme</p> <p>L'ambition est de développer à partir de cet axe de 19 km un programme de type « Inventons le.s Boulevard.s du XXle siècle » autour de trois modalités d'action aux échelles et objectifs variés :</p> <p>> des sites de projet supports d'aménagements provisoires, d'occupation temporaires et/ou de micro-aménagements potentiellement reproductibles pour tester (exp. aménagement Boulevard Antoine Gautier - Chartreuse, site Beaulieu ...), > des interfaces pour accompagner ce qui est engagé en intégrant sous des formats à déterminer et en fonction de la pertinence et des enjeux pour les boulevards, les équipes projet constituées (exp. Pont Simone Veil ...). > cinq séquences pour impulser, fabriquer, transformer (cf. cartographie des séquences).</p> <p>La gouvernance du programme se structure autour d'une équipe projet restreinte et inter-services, d'un collège des élus (réunissant les maires dont les communes sont traversées en limite des boulevards et d'Andréa Kiss en sa qualité de Vice-Présidente en charge des espaces publics, de la voirie et du Fonds) et d'un collège des parties prenantes.</p> <p>Chaque étape structurante du programme fait l'objet d'un comité de pilotage, d'un rapport au bureau et en conseil. Les réalisations suite à l'élaboration du plan-guide seront examinées dans le cadre de l'avenant.</p>	0 €	0 €	Réaliser l'étude Mener la concertation	Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	LE BO - Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Révision	Par délibération de juillet 2010, la CUB, devenue Bordeaux Métropole, a engagé la mise en œuvre des Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) des 28 communes pour leur permettre de prioriser des actions en faveur des déplacements des piétons, personnes à mobilité réduite (P.M.R), personnes âgées... La Métropole engage maintenant la révision des PAVE car tous sont réalisés ou en cours de finalisation. Les communes participent activement à ces études et les validant. Les plannings seront à affiner en fonction de l'avancement des dossiers.	13 100 €	13 100 €	Accompagner financièrement le programme Réaliser la prestation Initier la démarche Réaliser l'étude	Mener la concertation Participer aux études Valider les suites opérationnelles de l'étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaitent dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambitieux de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plans déplacements employeurs	Accompagnement des communes du territoire métropolitain dans l'élaboration de leur plan de mobilité employeurs.	325 000 €	325 000 €	Participer à l'étude	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Réseau Vélo Express	Le Réseau Vélo Express (ReVe) est un projet phare du 3ème plan vélo métropolitain. Il consiste en la création de 14 itinéraires répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagements cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.	25 000 000 €	25 000 000 €	Initier la démarche Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	<p>Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux. - des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment. <p>Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes.</p> <p>En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.</p>	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	<p>Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité. La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022.</p> <p>Ce plan prévoit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". <p>La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-618 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune.</p> <p>En pratique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: Olivier Westeel 0611911402 - La DG Mobilité ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin exprimé dans le cadre de projets d'aménagements / de voirie demandant l'installation de bornes de recharge, et en cas de prise en charge de l'investissement par le porteur du projet (compter environ 25000€ par station), la DG Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). <p>Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire.</p> <p>Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE.</p> <p>2 types de configurations possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4;6;8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11kW). 	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement
BED Dir Grands Projets Mob	LE BO - Travaux rue Gallieni	Réalisation d'un réaménagement de voirie dans le cadre de la livraison de la résidence Gironde Habitat.	390 000 €	390 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner financièrement le programme
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Aide au déploiement du stationnement résident sur voirie	Bordeaux Métropole encourage la mise en œuvre du stationnement résident (payant) sur voirie afin de favoriser le report modal vers d'autres solutions que l'automobile et dégager de l'espace public pour d'autres affectations que le stationnement des véhicules légers. Bordeaux Métropole prend en charge 50% du coût de fourniture et de pose des horodateurs et 100% de la signalisation.	400 000 €	400 000 €	Accompagner financièrement le programme	Réaliser l'opération Mener la concertation Accompagner financièrement le programme
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Ensemble des 7 lignes de bus express	<p>Présentation générale des 7 lignes de bus express prévues par le schéma des mobilités</p> <p>Ligne Bordeaux Saint Jean - Saint Aubin de Médoc et Saint Médard en Jalles - Issac : pas de fiche dédiée, mise en service prévue en 2024</p> <p>Ligne Pellegrin Thouars Mallartic : fiche dédiée</p> <p>Circulaire entre rocade et boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Circulaire des boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Liaison Gare Saint Jean - Artigues : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Liaison Presqu'île - Campus : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Technobus extrarocade : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p>	0 €	0 €	Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif

Le Bouscat

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - ReVE 3 - aménagement des Allées de Boutaut	Travaux liés à la mise en place d'un Réseau Vélo Express (ReVE) n°3 : Bordeaux / Parempuyre. Pour ce projet, il est prévu de finaliser les travaux et la mise en service progressive de l'itinéraire par grand tronçon.	7 600 000 €	0 €	Réaliser les travaux Réaliser l'étude Réceptionner les travaux	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer aux études
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets	L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'usager. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment : Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire Action 18 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable Action 34 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer Action 20 : Frigo anti-gaspi installés Action 30 : Déployer des boîtes à dons dans l'espace public	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écogestes au jardin. Il se décline notamment par la mise en place d'opérations gratuites de broyage des végétaux dans certains centres de recyclage (Bassens, Bordeaux Surcouf, Pessac Bourgaillh, St Médard en Jalles) et sur les communes volontaires.	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Point d'apport volontaire et compostage	Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource. Le plan stratégique Déchets a adopté 3 actions déclinées comme suit sur votre commune : - Action 23 - Développer le compostage individuel en habitat individuel en maison ; - Action 24 - Développer le compostage partagé en participant à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités ; - Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade.	4 000 000 €	4 000 000 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CCB Dir strat et MOA PVB	LE BO - Projet de maraîchage urbain et jardins partagés - zone Godard	La commune du Bouscat souhaite mettre en œuvre un projet de maraîchage urbain sur le site Godard. Elle demande un accompagnement financier de Bordeaux Métropole pour réaliser les actions suivantes : - analyses de sols; - amendement organique; - apport de terre végétale; - achat de chalets bois et petits matériels (outillage et fourniture); - animation pour une gestion durable. La commune a eu une mise à disposition de parcelles métropolitaines pour son projet de créations de jardins partagés sur la zone Godard. La préservation et la valorisation de la biodiversité sont des actions que Bordeaux Métropole soutient techniquement et financièrement avec le règlement d'intervention Nature Agriculture. Bordeaux Métropole subventionne les études, travaux, acquisitions foncières, sensibilisation, communication et formation des projets.	400 000 €	200 000 €	Participer à l'étude Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser l'étude

Le Bouscat

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CCD Dir funéraire PVB	LE BO - Reprises de concessions et emplacements	La ville souhaite travailler sur les exhumations administratives. Bordeaux Métropole accompagne financièrement la ville selon le règlement d'intervention en vigueur.	70 000 €	70 000 €	Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts.) Signer une convention Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Développement des réseaux de chaleur	<p>Bordeaux Métropole est compétente en matière de réseaux de chaleur publics. Ils permettent de développer les énergies renouvelables et leur bilan carbone est excellent. Ces réseaux nécessitent des investissements élevés. Ils ne peuvent se développer que dans les îlots urbains ou dans les quartiers présentant une densité de besoins de chaleur suffisante.</p> <p>A partir des données de consommation de gaz et des projets de développement urbain, les services métropolitains ont identifié tous les secteurs présentant des besoins de chaleur suffisants pour qu'un réseau de chaleur de plus de 1 GWh soit envisageable.</p> <p>Bordeaux Métropole s'est engagée à étudier l'ensemble des secteurs identifiés puis à conduire jusqu'à leur terme les projets qui s'avèreraient réalisables.</p> <p>La présente action Codev consiste à lister et à suivre l'ensemble des projets en cours ou à engager.</p> <p>I- RESEAUX EN SERVICE</p> <p>1- Hauts de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Artigues - poursuite des importants travaux de reconstruction des 16 km de réseaux "historiques" - divers développement du réseau, en densification (raccordement de bâtiments existants) et vers des projets urbains neufs - étude de développement vers Artigues Perspective de moyen terme : Intégrer le réseau de chaleur aux réflexions concernant le devenir de l'usine d'incinération des déchets de Cenon</p> <p>2- Plaine de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Bordeaux - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (Lormont Lissandre et Cascades, Bordeaux Brazza, Bordeaux Niel, EPA Garonne Eiffel, bas-Floirac, plaine sud Garonne)</p> <p>3- Bordeaux Bègles énergie : Bordeaux, Bègles - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (EPA) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Bègles Dorat et Bègles Thorez</p> <p>4- Mériadeck énergie : Bordeaux - Renouvellement de l'autorisation d'exploiter le forage géothermique et réflexions associées sur la valorisation de l'eau - Développement du réseau</p> <p>5- Grand parc énergies : Bordeaux, Le Bouscat - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau, construction de la chaufferie bois et mise en service de la géothermie</p> <p>6- Saint Médard Hastignan : Saint Médard en Jalles - Suivre l'exploitation du réseau et un développement éventuel vers le collège</p> <p>II - RESEAUX EN COURS</p> <p>7- Mérignac centre énergie - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>8- Le Haillan : Le Haillan, Eysines - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>9- Métropole sud : Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan - Passation de la concession - Etudes opérationnelles - Développement commercial du réseau et partenariat avec l'Université, le CHU et Domofrance - Travaux de construction (réseau, géothermie, chaufferie bois) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Mérignac/Pessac Le Burck, Bègles Vaclav Havel, Villenave d'Ornon Chambéry</p> <p>10- Blanquefort - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>11- Eysines, Bruges, Le Bouscat - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>12- Mérignac Aéroparc - Suivre les études amont</p>	67 400 000 €	67 400 000 €		

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Métropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal	<p>Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal.</p> <p>Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes.</p> <p>4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilités sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; le suivi et l'assistance pendant la phase travaux.</p> <p>Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.</p>	2 000 000 €	2 000 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal	<p>Bordeaux Métropole accompagne les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal.</p> <p>Cet accompagnement se décline dans un parcours, en plusieurs phases. Une commune pourra solliciter des accompagnements sur les phases opérationnelles 2 et/ou 3, si elle peut justifier d'avoir déjà réalisé la phase stratégique 1.</p> <p>- 0. Animation territoriale, via le club tertiaire de BM : réunions présentielles ou webinaires, communication d'informations techniques et réglementaires, partages d'expériences</p> <p>- 1. Définition d'une stratégie globale « énergie – climat » sur le patrimoine communal</p> <p>- 1.1 Bilan énergétique patrimonial (avec l'ALEC BM) : permet à la commune d'avoir un bilan global de ses consommations énergétiques par fluide, en ratio spécifique et par profil de bâtiment</p> <p>- 1.2 Aide à la saisie des données du « décret tertiaire » sur l'outil OPERAT (avec l'ALEC BM) : la commune bénéficie d'un accompagnement à la saisie des données sur la plateforme Operat et d'une assistance en cas d'anomalie(s) rencontrée(s) pendant la déclaration Operat</p> <p>- 1.3 Définition d'un plan d'action global pour la rénovation du patrimoine et la décarbonation des équipements de production (avec l'ALEC BM) : il s'agit de définir un plan d'action énergétique et financier par l'élaboration d'une trajectoire générale de la performance énergétique et d'appréhender les solutions à la décarbonation des équipements de production</p> <p>- 1.4 Elaboration d'une politique patrimoniale : conseille la commune (choix de scénarios, calendrier, moyens humains et financiers, scénario d'exploitation, etc.)</p> <p>- 2. Aide à la conduite d'opération par projet de rénovation de bâtiments</p> <p>- 2.1 Audit énergétique programmatique : permet à la commune de définir un budget et un programme de travaux sur les postes liés à la performance énergétique (avec l'ALEC BM ou prestataire externe)</p> <p>- 2.2 Assistance à la passation de contrats de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux de rénovation énergétique (BM) : mise à disposition de la commune de clausiers types</p> <p>- 2.3. Délégation de conduite d'opération de rénovation énergétique de bâtiments (sous réserve d'un accompagnement spécifique désigné – de type SPL ou équivalent)</p> <p>- 2.4. Accompagnement à la valorisation des travaux d'économies d'énergies par l'obtention de certificats d'économies d'énergie - sous réserve d'acquisition des ressources nécessaires à BM</p> <p>- 3. Accompagnement à l'exploitation – maintenance des équipements techniques</p> <p>- 3.1. Assistance à la passation de contrats d'exploitation – maintenance</p> <p>- 3.2. Etude d'opportunité pour la décarbonation des équipements de production (faisabilité de production d'énergie renouvelable : bois, géothermie, pompes à chaleurs, etc.)</p> <p>- 3.3. Bâtiment numérique, mission d'assistance pour la mise en place d'un système d'automatismes de supervision des installations, en collaboration avec la DGNSI dans le cadre du schéma directeur du bâtiment numérique</p> <p>Notes : il faut considérer les coups partis du Codev 5 sur les phases 0, 1.1 et 2.1, décrit ci-dessus, pour les communes de Ambarès, Artigues, Cenon, Eysines, Parempuyre, St Médard, Talence, Villenave, Pessac, Bouliac, Floirac, Le Haillan, Lormont</p>	4 000 000 €	4 000 000 €	Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider les études réalisées par le délégataire Participer à l'étude	Valider le programme Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	<p>Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». A cet effet, il comprend notamment des actions destinées à encourager la formation et l'information, développer les pratiques de coopérations, et accompagner au changement tous les publics, au premier rang desquels, les habitants, avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées et les plus fragiles.</p> <p>L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole en ce sens s'illustre par trois dispositifs majeurs de sensibilisation, de mobilisation et d'actions en faveur des enjeux de transition écologique.</p> <p>Ces dispositifs sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention.</p> <p>Les dispositifs qui seront détaillés en pièce-jointe sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire ainsi que des structures du péri et de l'extra-scolaire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable, par la formation d'animateurs ou encore par l'accompagnement de projets type labellisation E3D ou définition projets transition écologique d'établissement péri-extrascolaire. - Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier) - Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole : mise à disposition des communes de dispositifs d'accompagnement au changement de comportements dédiés à la transition écologique (type les Super Défis) et propose des collaborations sur ces thématiques (recensement, évaluation et partage des bonnes pratiques, d'outils d'exposition, communication, ...). 	4 869 000 €	1 880 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens. Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codev : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis).</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.</p>	0 €	0 €	<p>Initier la démarche</p> <p>Réaliser l'étude</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p>	<p>Participer à la démarche/au dispositif</p> <p>Valider le programme</p> <p>Signer une convention</p>
FBA Dir inno amén numérique	MULTI - Projet Wifi social : Installation de bornes d'accès Wifi gratuit	<p>Dans le cadre de ses actions en matière d'inclusion numérique et d'aménagement numérique du territoire, Bordeaux Métropole souhaite déployer des points d'accès Wifi gratuits au service des plus démunis sur son territoire.</p> <p>Dans un premier temps, les quartiers prioritaires de la politique de la Ville sont ciblés dans la mesure où ils concentrent les zones défavorisées et leurs habitants.</p> <p>Il s'agira d'installer des points d'accès Wifi, disposant dans la mesure du possible de prises de recharge de téléphones / tablettes, d'un abri et de panneaux solaires d'alimentation électrique. Une réflexion sera menée pour proposer des animations et des aides régulières sur ces points dans le cadre de la politique d'inclusion numérique. Afin de maximiser le nombre de sites installés, l'installation des bornes, quand cela sera possible, se fera au niveau de mobiliers urbains déjà existants (abris bus, lieux de convivialité, ...).</p> <p>La Métropole dispose d'un budget de 350 K€ sur la période 2024/2026 pour mettre en place ces lieux d'accès Wifi avec leurs mobiliers urbains afin de desservir quelques zones dans certains QPV.</p> <p>Les communes qui souhaiteraient de tels points d'accès Wifi, mais situées hors périmètre des quartiers prioritaires de la politique de ville, pourront conventionner avec la Métropole pour financer l'installation de points d'accès homogènes et en cohérence avec ceux installés dans le cadre des contrats de Codev.</p>	300 000 €	300 000 €	<p>Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)</p> <p>Réaliser les études préalables</p> <p>Réaliser les travaux</p> <p>Réaliser la prestation</p> <p>Réaliser l'étude de faisabilité</p> <p>Lancer des consultations</p> <p>Réceptionner les travaux</p> <p>Initier la démarche</p> <p>Réaliser le projet (phase PRO/DCE)</p> <p>Réaliser les études d'avant projet (AVP)</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Réaliser l'étude</p> <p>Établir le bilan financier de l'opération</p>	<p>Participer à la démarche/au dispositif</p>
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	<p>Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.</p>	200 000 €	70 000 €	<p>Initier la démarche</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p> <p>Participer à l'étude</p> <p>Réaliser le projet (phase PRO/DCE)</p>	<p>Valider les suites opérationnelles de l'étude</p> <p>Participer à la démarche/au dispositif</p> <p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p> <p>Valider le programme</p> <p>Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p>
HDB Dir dev et amén - Ouest	LE BO - Aménagement de l'avenue de Tivoli (section Boulevard Pierre 1er - rue Raymond Poincaré)	<p>L'étude Préliminaire (EP) et l'avant-projet (AVP), prévu sur l'avenant du CODEV 4, sont en cours pour l'aménagement de l'avenue de Tivoli.</p> <p>Il est proposé de lancer les travaux sur la durée de ce contrat de co-développement.</p>	1 500 000 €	1 500 000 €	<p>Réaliser les travaux</p>	<p>Réaliser l'opération</p>
HDB Dir dev et amén - Ouest	LE BO - Aménagement du carrefour Victor Hugo / rue Ducourneau	<p>La commune souhaite améliorer sa manière de circuler aux abords du carrefour entre les rues Ducourneau et Victor Hugo. Ce choix découle de la volonté communale d'améliorer le cadre de vie des riverains.</p> <p>L'avenue Victor Hugo est une voie urbaine de distribution. Elle est de catégorie 2 selon l'importance des tronçons sur le Réseau Hiérarchisé. Elle permet de relier les avenues Ausone et Jean Jaurès au Boulevard Pierre 1er.</p> <p>Les objectifs sont les suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sécuriser les traversées piétonnes, - Mettre aux normes d'accessibilité la voirie, - Apaiser la circulation routière, - Améliorer la visibilité et l'insertion des véhicules depuis la rue Ducourneau. 	500 000 €	500 000 €	<p>Réaliser les études d'avant projet (AVP)</p> <p>Réaliser les travaux</p>	<p>Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)</p> <p>Participer aux études</p>

Le Bouscat

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HDB Dir dev et amén - Ouest	LE BO - Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny	<p>A la suite de la mise en service de la ligne du D du tramway qui passe aujourd'hui sur l'avenue de la Libération Charles de Gaulle, le plan de circulation du Bouscat a été modifié et de nombreuses rues sont passées à sens unique. Aujourd'hui l'avenue de Lattre de Tassigny et son prolongement (la rue Paul Bert) sont devenues l'un des derniers itinéraires Est Ouest à double sens. De plus cette avenue constitue un accès direct au centre ville du Bouscat. L'avenue longue de 190 m à aujourd'hui un réseau de mobilité douce hétérogène qui est donc à renforcer et sécuriser à proximité du collège. Il s'agit également d'un secteur majoritairement résidentiel, ponctué par la présence d'équipements scolaires importants.</p> <p>Les principaux objectifs de l'aménagement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en sécurité des usagers par un apaisement de la voie et la réduction de la vitesse, - La mise en sécurité des déplacements 2 roues, - L' intégration paysagère. 	700 000 €	700 000 €	Réaliser les travaux	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Réaliser l'opération
HDB Dir dev et amén - Ouest	LE BO - Extension de la zone d'activités Godard	<p>Stratégie échelonnée dans le temps de l'extension de la zone d'activité Godard.</p> <p>Suite à levée des préalables fonciers et environnementaux, à la désignation d'un opérateur, à la définition d'un programme et à la commercialisation des lots, sur les contrats de co-développement précédents, les travaux de l'extension de la ZA Godard ont démarré fin 2022. La maîtrise d'ouvrage est assurée par La Fab conformément au souhait de la ville. Afin d'assurer la desserte et l'intégration de la nouvelle zone, la Métropole réalise les travaux nécessaires sur les espaces publics du secteur.</p>	100 000 €	100 000 €	Réaliser les travaux	Accompagner financièrement le programme
HDB Dir dev et amén - Ouest	LE BO - Itinéraires cyclables structurants Bruges/ Boulevards	<p>La réalisation de liaisons cyclables structurantes au travers de la commune du Bouscat entre les boulevards d'une part et les communes de Bruges et Eysines d'autre part se heurte aux emprises limitées des axes principaux, ainsi qu'à leurs nombreuses fonctionnalités (lignes TBM, stationnement...). Il y a donc lieu d'analyser globalement le besoin et de proposer des réponses cohérentes avec une vision d'ensemble. La présente étude portera principalement sur le corridor constitué des avenues Tivoli et Hugo, et visera donc à élaborer la stratégie de création de la liaison cyclable, tant sur les possibilités d'aménagement (au stade programme maximum), que sur le phasage dans le temps.</p>	80 000 €	80 000 €	Réaliser l'étude	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux études
HDB Dir dev et amén - Ouest	LE BO - Végétalisation des cours d'école	<p>La ville du Bouscat souhaite végétaliser trois cours d'école afin de créer des îlots de fraîcheur et améliorer la biodiversité des lieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Groupe Scolaire centre (en poursuite de CV 1 réalisé en 2023) - Maternelle Jean Jaurès - Ecole primaire Lafon Féline 	1 300 000 €	650 000 €	Signer une convention Participer à l'étude Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention
LAF Dir foncier DGA	LE BO - Stratégie foncière : co-construction et co-mise en oeuvre	<p>L'objet de la fiche action est d'organiser et mettre en œuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics, etc.</p> <p>L'objectif est de partager avec les élus et services communaux, en continu, la connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des enjeux fonciers du territoire communal et métropolitain (ZAN, ressources foncières, marchés fonciers et immo, etc.) - des besoins fonciers pour les politiques publiques (aménagement, nature, équipements, etc.) <p>Dans le but de déterminer et anticiper des actions opérationnelles et réglementaires d'encadrement, de négociation, d'étude de faisabilité (fiche de lot, etc.), ou de maîtrise du foncier en accord avec le PPI foncier de BM et de l'EPF.</p> <p>En fonction du contexte communal, une attention particulière pourra être portée sur les enjeux liés au ZAN, à la mobilisation des périmètres de convention avec l'EPF, à l'établissement de fiches de faisabilités (fiche de lot) sur des secteurs ciblés, etc.</p>	0 €	0 €	Assurer une veille foncière Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
LAF Dir foncier DGA	MULTI - Etude et prospective foncières autour des gares RER Sainte Germaine et Gare de Bruges	<p>Etude et prospective foncières autour des gares RER Sainte Germaine et Gare de Bruges.</p> <p>Identifier les fonciers stratégiques, identifier les points de dureté foncière, identifier les conditions de mutation foncière et les outils fonciers à mettre en place, assurer une veille foncière.</p>	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Assurer une veille foncière Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif
LAG Dir habitat DGA	LE BO - Equipements divers QPV "Champs de course"	<p>Aménagement d'un appartement de pied d'immeuble (pour une alimentation solidaire et une recyclerie) d'un street workout et d'un mur d'escalade.</p> <p>Remarque concernant le règlement d'intervention de la politique de la ville sollicité par la présente fiche :</p> <p>Le nouveau contrat de ville intégrera les évolutions de la géographie des quartiers prioritaires et des territoires de veille et entraînera des adaptations du règlement d'intervention au titre de la politique de la ville de Bordeaux Métropole. Aussi, les demandes de financement seront étudiées dans le cadre de ces nouveaux dispositifs.</p>	150 000 €	30 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement
LAG Dir habitat DGA	LE BO - Tiers culturel du QPV intercommunal "Champs de course"	<p>La ville souhaite créer un espace de rencontre entre les habitants du quartier et de l'extérieur et favoriser leur participation, grâce à un lieu identifié, beau et attirant, qui soit un espace dans lequel des acteurs sociaux (notamment le centre social le Carroussel), environnementaux (notamment Arbrozmoz) et culturel (des artistes) se croisent et inventent ensemble et avec les habitants.</p> <p>Remarque concernant le règlement d'intervention de la politique de la ville sollicité par la présente fiche :</p> <p>Le nouveau contrat de ville intégrera les évolutions de la géographie des quartiers prioritaires et des territoires de veille et entraînera des adaptations du règlement d'intervention au titre de la politique de la ville de Bordeaux Métropole. Aussi, les demandes de financement seront étudiées dans le cadre de ces nouveaux dispositifs/</p>	100 000 €	20 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Réaliser l'opération Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Formaliser la demande de financement Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

Le Bouscat

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAG Dir habitat DGA	MULTI - OPAH Copropriétés Dégradées multisites	Le Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement en copropriété (POPAC métropolitain) adopté en 2019 s'est achevé en octobre 2022. Ce programme avait pour objectif d'apporter une réponse globale aux difficultés rencontrées par les copropriétés repérées comme étant en situation de fragilité avec une cible de 26 copropriétés. Le bilan présenté en octobre 2022 aux partenaires est satisfaisant : 80% des objectifs ont été atteints, 21 copropriétés sur les 26 envisagées au départ ayant fait l'objet d'un diagnostic multicritère et d'un accompagnement adapté. L'évaluation a préconisé la mise en œuvre, entre autres, d'une opah-cd multisites pour 4 copropriétés considérées en difficulté et pour lesquelles le POPAC n'a pas été suffisant pour un retour à un fonctionnement normal : «Godard A B C» (240 logements) au Bouscat, « Mozart » à Bordeaux (100 logements), « Hameau de Bourbon 1 et 2 » à Floirac (224 logements), objet du présent contrat. Le lancement opérationnel est prévu pour le 1er trimestre 2024.	1 300 000 €	1 300 000 €	Lever les préalables fonciers Lancer des consultations Initier la démarche Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Accompagner financièrement le programme Valider le programme Signer une convention Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAH Dir de la nature DGA	LE BO - Végétalisation Plaine des écus	La ville du Bouscat souhaite un accompagnement au titre du règlement d'intervention Nature pour son projet de Végétalisation de la Plaine des écus. Elle pourra également bénéficier du RI 1 million d'arbres.	300 000 €	200 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération Signer une convention
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - 1 million d'arbres - Liaison organique de l'Ouest	Issue d'une proposition du plan guide paysage "1 Million d'arbres", étude d'un parc linéaire continu densément arboré s'appuyant sur les rues contournant le centre de la métropole en rive gauche au-delà des boulevards.	1 500 000 €	1 500 000 €	Établir le programme Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié. Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financés hors FIC par l'opération. Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.	35 000 000 €	30 000 000 €	Réaliser la prestation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	LE BO - Festival de l'Hippodrome	Festival de l'hippodrome : manifestation culturelle annuelle autour de la musique - alternativement concert classique en lien avec l'Opéra avec un concept innovant "Opéra en Plein Air" / musiques contemporaines, en remplacement de la fête du cheval. Le festival aura lieu la 3ème semaine de septembre. Le budget de la manifestation pour l'année en co-organisation avec « Opéra en Plein Air » s'élèvera à environ 60 000 euros sans recettes pour la ville du Bouscat. Le budget de la manifestation pour l'année du Festival, avec des musiques contemporaines, s'élève à environ 110 000 euros avec recettes (entrées et village) pour la ville du Bouscat (budget identique à celui de la Fête du Cheval).	440 000 €	60 000 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Signer une convention Formaliser la demande de financement Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	LE BO - Salon du livre jeunesse	Depuis 2002, le salon du livre de jeunesse propose de nombreuses activités autour des livres, de la lecture, des sciences et des arts : ateliers créatifs, lectures, contes, expositions, ateliers de découverte... Ses principaux objectifs sont les suivants : - promouvoir la richesse et le dynamisme de la littérature jeunesse - favoriser la rencontre entre les jeunes lecteurs et les auteurs et les illustrateurs. - valoriser les créateurs du territoire ainsi que les maisons d'édition indépendantes de la métropole et de la région qui proposent des lignes éditoriales originales - proposer une offre culturelle de qualité à tous les publics et notamment aux publics éloignés du livre et de la lecture En outre, chaque année une quinzaine auteurs et illustrateurs confirmés, jeunes talents de la métropole et d'ailleurs, viennent à la rencontre des élèves dans les établissements scolaires du Bouscat. Enfin, dédicaces, remise de prix et spectacles constituent une autre façon d'explorer la thématique de l'année, d'aiguiser l'imagination du jeune public et d'entrer dans l'univers des auteurs et des illustrateurs invités.	151 200 €	40 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Formaliser la demande de financement Signer une convention Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MULTI - Trente trente	Initié et porté par la compagnie de théâtre Les Marches de l'été et son metteur en scène Jean-Luc Terrade, Trente Trente défend depuis sa création en 2004, une programmation de formes courtes et hybrides au croisement des disciplines : danse, performance, cirque, musique, théâtre, installation... Réunissant chaque année une trentaine de propositions artistiques, cette manifestation née à Bordeaux poursuit son rayonnement sur la Métropole et en région Nouvelle-Aquitaine. Surprenant par son format et sa programmation, l'événement suscite la curiosité en offrant une vision plurielle et pointue de la création contemporaine. Dédié aux formes courtes engagées et expérimentales, il convie à découvrir sous forme de parcours des propositions audacieuses, valorisant la richesse et la créativité débridée de la scène locale, nationale comme internationale. Il propose également des workshops encadrés par les artistes de la programmation, ouverts aux amateurs de danse, de performance ou encore de musique... et valorise le processus de création par l'accueil en résidence d'une partie des artistes invités.	840 000 €	60 000 €	Accompagner financièrement le programme Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre	<p>Définition d'un schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole.</p> <p>1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir</p> <ul style="list-style-type: none"> - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole, GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boucles locales existantes sur Parempuyre, Artigues, Bouliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc - Des boucles urbaines existent sur certaines communes, Lormont, Pessac, Gradignan... (vérifier les sites internet des communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boucles dans le parc des Jalles - Boucles les randos sur l'eau - ... <p>2) Proposer des boucles de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boucles ainsi créées - Toutes ces boucles seront à faire valider par les communes - Proposer les boucles idéales, en faisant apparaître les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies ferrées, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boucles alternatives pour une mise en œuvre rapide <p>3) Valoriser les boucles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les boucles devront un avoir intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes 	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BBA Direction multimodalité	LE HA - Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Révision	Par délibération de juillet 2010, la CUB, devenue Bordeaux Métropole, a engagé la mise en œuvre des Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) des 28 communes pour leur permettre de prioriser des actions en faveur des déplacements des piétons, personnes à mobilité réduite (P.M.R), personnes âgées... La Métropole engage maintenant la révision des PAVE car tous sont réalisés ou en cours de finalisation. Les communes participent activement à ces études et les validant. Les plannings seront à affiner en fonction de l'avancement des dossiers.	12 700 €	12 700 €	Réaliser la prestation Accompagner financièrement le programme Initier la démarche Réaliser l'étude	Mener la concertation Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux études
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaitent dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambitieux de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Réseau Vélo Express	Le Réseau Vélo Express (ReVE) est un projet phare du 3ème plan vélo métropolitain. Il consiste en la création de 14 itinéraires répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagements cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.	25 000 000 €	25 000 000 €	Initier la démarche Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types : - des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux. - des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment. Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes. En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	<p>Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité. La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022.</p> <p>Ce plan prévoit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". <p>La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-618 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune.</p> <p>En pratique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: Olivier Westeel 0611911402 - La DG Mobilité ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin exprimé dans le cadre de projets d'aménagements / de voirie demandant l'installation de bornes de recharge, et en cas de prise en charge de l'investissement par le porteur du projet (compter environ 25000€ par station), la DG Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). <p>Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire.</p> <p>Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE.</p> <p>2 types de configurations possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4;6;8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11kW). 	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Amélioration de la desserte des communes de Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines et le Taillan-Médoc	Le dossier de DUP du projet de tramway d'extension de la ligne D dans sa configuration initiale prévue en 2020 vient d'être déposé à la DDTM pour instruction dans un premier temps de l'autorité environnementale uniquement. En parallèle, une mise à jour du dossier est lancée par les services compte tenu de l'évolution du contexte global depuis 2020 (coûts, réseau de bus en référence, PLU, Etude d'impact, Bilan socio-économique, ...). Le dossier modifié sera transmis à la DDTM conjointement avec les réponses aux éventuelles remarques de l'autorité environnementale en vue d'une enquête publique (décision du Préfet).	150 000 €	150 000 €	Lancer la DUP	
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Ensemble des 7 lignes de bus express	<p>Présentation générale des 7 lignes de bus express prévues par le schéma des mobilités</p> <p>Ligne Bordeaux Saint Jean - Saint Aubin de Médoc et Saint Médard en Jalles - Issac : pas de fiche dédiée, mise en service prévue en 2024</p> <p>Ligne Pellegrin Thouars Mallartic : fiche dédiée</p> <p>Circulaire entre rocade et boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Circulaire des boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Liaison Gare Saint Jean - Artigues : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Liaison Presqu'île - Campus : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Technobus extrarocade : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p>	0 €	0 €	Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif
CAE Dir de l'eau	LE HA - Assainissement pluvial avenue de Paris et rue de Bussac	<p>Etude diagnostic du fonctionnement hydraulique actuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - collecte des plans topographiques existants - enquête de terrains : - discussion avec les services techniques de la commune - Reconnaissance du réseau existant - Analyse hydrologique – Découpage des bassins versants (58 hectares) - Estimation des débits de pointe et des capacités hydrauliques des réseaux – Modélisation CANOE - Cartographie des zones de débordement et compréhension des phénomènes <p>Etude de scénarios d'aménagement et levée des préalables fonciers</p>	100 000 €	0 €	Établir le programme Lever les préalables fonciers Réaliser les études préalables Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
CAE Dir de l'eau	MULTI - Etude du bassin La Morandière	L'action consiste en une étude de faisabilité et des études de maîtrise d'œuvre du bassin "Morandière", en amont de l'emplacement réservé Bâche de l'Eau. Le Bassin Morandière protégera les riverains de la rue du Haillan - située sur la commune de Mérignac.	3 000 000 €	3 000 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lancer des consultations Lever les préalables fonciers Réaliser les études préalables Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider les suites opérationnelles de l'étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	LE HA - Plan stratégique Déchets 2026 - Centre de Transfert du Haillan	Un centre de transfert ou plate-forme de regroupement est un lieu de transit pour les déchets afin d'optimiser les circuits. Sur cette aire de stockage intermédiaire sont rassemblés les déchets (Ordures ménagères, Verre, etc....) qui sont collectés dans les différentes communes en circuits courts afin de les acheminer vers les centres de valorisation.	6 500 000 €	6 500 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Établir le programme Réaliser l'étude Céder ou acheter le foncier Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude Céder ou acheter le foncier

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions.</p> <p>La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <p>Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire Action 18 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable Action 34 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer Action 20 : Frigo anti-gaspi installés Action 30 : Déployer des boîtes à dons dans l'espace public</p>	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écogestes au jardin. Il se décline notamment par la mise en place d'opérations gratuites de broyage des végétaux dans certains centres de recyclage (Bassens, Bordeaux Surcouf, Pessac Bourgaillh, St Médard en Jalles) et sur les communes volontaires.	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Compostage de proximité	<p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 2 actions déclinées comme suit sur votre commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison; - Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé. 	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CCB Dir strat et MOA PVB	LE HA - Développement de l'écopaturation	La commune souhaite mettre en œuvre ce projet sur le site du bois de Bel air. La Métropole apportera un fonds de concours selon les termes du RI Nature Agriculture	10 000 €	5 000 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Participer à l'étude	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Signer une convention Réaliser l'étude Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement
CCB Dir strat et MOA PVB	LE HA - Nature en ville : végétalisation de tous les espaces	La Ville sollicite la Métropole pour des études et travaux dans le cadre de projets de végétalisation des cours d'école, des trottoirs, places de stationnement, des cimetières, de la plantation participative dans le cadre en lien avec 1 million d'arbres, et de l'intégration de la biodiversité dans les projets urbains. Les fonds de concours seront apportés selon les termes du RI Nature Agriculture. la Ville pourra par ailleurs faire appel au fonds de concours 1 Million d'arbres (voir fiche spécifique)	160 000 €	80 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Participer à l'étude Signer une convention	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)
CCD Dir funéraire PVB	LE HA - Etudes des potentialités d'extension du cimetière (construction sur un autre site)	Extension de cimetière : Etudes des potentialités d'extension du cimetière (construction sur un autre site) et achat de terrain. La participation financière de BM sera calculée au vu du RI en vigueur au moment de la demande de fonds de concours de la commune.	540 000 €	270 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention Accompagner financièrement le programme	Signer une convention Réaliser l'étude Céder ou acheter le foncier Réaliser l'opération

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CCD Dir funéraire PVB	LE HA - Reprise de concessions et emplacements	Exhumations administratives. La ville sollicite le versement d'un fonds de concours au titre du RI cimetière pour ce projet.	37 200 €	37 200 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Signer une convention

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Développement des réseaux de chaleur	<p>Bordeaux Métropole est compétente en matière de réseaux de chaleur publics. Ils permettent de développer les énergies renouvelables et leur bilan carbone est excellent. Ces réseaux nécessitent des investissements élevés. Ils ne peuvent se développer que dans les îlots urbains ou dans les quartiers présentant une densité de besoins de chaleur suffisante.</p> <p>A partir des données de consommation de gaz et des projets de développement urbain, les services métropolitains ont identifié tous les secteurs présentant des besoins de chaleur suffisants pour qu'un réseau de chaleur de plus de 1 GWh soit envisageable.</p> <p>Bordeaux Métropole s'est engagée à étudier l'ensemble des secteurs identifiés puis à conduire jusqu'à leur terme les projets qui s'avèreraient réalisables.</p> <p>La présente action Codev consiste à lister et à suivre l'ensemble des projets en cours ou à engager.</p> <p>I- RESEAUX EN SERVICE</p> <p>1- Hauts de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Artigues - poursuite des importants travaux de reconstruction des 16 km de réseaux "historiques" - divers développement du réseau, en densification (raccordement de bâtiments existants) et vers des projets urbains neufs - étude de développement vers Artigues Perspective de moyen terme : Intégrer le réseau de chaleur aux réflexions concernant le devenir de l'usine d'incinération des déchets de Cenon</p> <p>2- Plaine de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Bordeaux - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (Lormont Lissandre et Cascades, Bordeaux Brazza, Bordeaux Niel, EPA Garonne Eiffel, bas-Floirac, plaine sud Garonne)</p> <p>3- Bordeaux Bègles énergie : Bordeaux, Bègles - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (EPA) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Bègles Dorat et Bègles Thorez</p> <p>4- Mériadeck énergie : Bordeaux - Renouvellement de l'autorisation d'exploiter le forage géothermique et réflexions associées sur la valorisation de l'eau - Développement du réseau</p> <p>5- Grand parc énergies : Bordeaux, Le Bouscat - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau, construction de la chaufferie bois et mise en service de la géothermie</p> <p>6- Saint Médard Hastignan : Saint Médard en Jalles - Suivre l'exploitation du réseau et un développement éventuel vers le collège</p> <p>II - RESEAUX EN COURS</p> <p>7- Mérignac centre énergie - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>8- Le Haillan : Le Haillan, Eysines - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>9- Métropole sud : Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan - Passation de la concession - Etudes opérationnelles - Développement commercial du réseau et partenariat avec l'Université, le CHU et Domofrance - Travaux de construction (réseau, géothermie, chaufferie bois) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Mérignac/Pessac Le Burck, Bègles Vaclav Havel, Villenave d'Ornon Chambéry</p> <p>10- Blanquefort - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>11- Eysines, Bruges, Le Bouscat - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>12- Mérignac Aéroparc - Suivre les études amont</p>	67 400 000 €	67 400 000 €		

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Métropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal	<p>Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal.</p> <p>Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes.</p> <p>4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; le suivi et l'assistance pendant la phase travaux.</p> <p>Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.</p>	2 000 000 €	2 000 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal	<p>Bordeaux Métropole accompagne les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal.</p> <p>Cet accompagnement se décline dans un parcours, en plusieurs phases. Une commune pourra solliciter des accompagnements sur les phases opérationnelles 2 et/ou 3, si elle peut justifier d'avoir déjà réalisé la phase stratégique 1.</p> <p>- 0. Animation territoriale, via le club tertiaire de BM : réunions présentielles ou webinaires, communication d'informations techniques et réglementaires, partages d'expériences</p> <p>- 1. Définition d'une stratégie globale « énergie – climat » sur le patrimoine communal</p> <p>- 1.1 Bilan énergétique patrimonial (avec l'ALEC BM) : permet à la commune d'avoir un bilan global de ses consommations énergétiques par fluide, en ratio spécifique et par profil de bâtiment</p> <p>- 1.2 Aide à la saisie des données du « décret tertiaire » sur l'outil OPERAT (avec l'ALEC BM) : la commune bénéficie d'un accompagnement à la saisie des données sur la plateforme Operat et d'une assistance en cas d'anomalie(s) rencontrée(s) pendant la déclaration Operat</p> <p>- 1.3 Définition d'un plan d'action global pour la rénovation du patrimoine et la décarbonation des équipements de production (avec l'ALEC BM) : il s'agit de définir un plan d'action énergétique et financier par l'élaboration d'une trajectoire générale de la performance énergétique et d'appréhender les solutions à la décarbonation des équipements de production</p> <p>- 1.4 Elaboration d'une politique patrimoniale : conseille la commune (choix de scénarios, calendrier, moyens humains et financiers, scénario d'exploitation, etc.)</p> <p>- 2. Aide à la conduite d'opération par projet de rénovation de bâtiments</p> <p>- 2.1 Audit énergétique programmatique : permet à la commune de définir un budget et un programme de travaux sur les postes liés à la performance énergétique (avec l'ALEC BM ou prestataire externe)</p> <p>- 2.2 Assistance à la passation de contrats de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux de rénovation énergétique (BM) : mise à disposition de la commune de clausiers types</p> <p>- 2.3. Délégation de conduite d'opération de rénovation énergétique de bâtiments (sous réserve d'un accompagnement spécifique désigné – de type SPL ou équivalent)</p> <p>- 2.4. Accompagnement à la valorisation des travaux d'économies d'énergies par l'obtention de certificats d'économies d'énergie - sous réserve d'acquisition des ressources nécessaires à BM</p> <p>- 3. Accompagnement à l'exploitation – maintenance des équipements techniques</p> <p>- 3.1. Assistance à la passation de contrats d'exploitation – maintenance</p> <p>- 3.2. Etude d'opportunité pour la décarbonation des équipements de production (faisabilité de production d'énergie renouvelable : bois, géothermie, pompes à chaleurs, etc.)</p> <p>- 3.3. Bâtiment numérique, mission d'assistance pour la mise en place d'un système d'automatismes de supervision des installations, en collaboration avec la DGNSI dans le cadre du schéma directeur du bâtiment numérique</p> <p>Notes : il faut considérer les coups partis du Codev 5 sur les phases 0, 1.1 et 2.1, décrit ci-dessus, pour les communes de Ambarès, Artigues, Cenon, Eysines, Parempuyre, St Médard, Talence, Villenave, Pessac, Bouliac, Floirac, Le Haillan, Lormont</p>	4 000 000 €	4 000 000 €	Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider les études réalisées par le délégataire Participer à l'étude	Valider le programme Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	<p>Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». A cet effet, il comprend notamment des actions destinées à encourager la formation et l'information, développer les pratiques de coopérations, et accompagner au changement tous les publics, au premier rang desquels, les habitants, avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées et les plus fragiles.</p> <p>L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole en ce sens s'illustre par trois dispositifs majeurs de sensibilisation, de mobilisation et d'actions en faveur des enjeux de transition écologique.</p> <p>Ces dispositifs sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention.</p> <p>Les dispositifs qui seront détaillés en pièce-jointe sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire ainsi que des structures du péri et de l'extra-scolaire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable, par la formation d'animateurs ou encore par l'accompagnement de projets type labellisation E3D ou définition projets transition écologique d'établissement péri-extrascolaire. - Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier) - Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole : mise à disposition des communes de dispositifs d'accompagnement au changement de comportements dédiés à la transition écologique (type les Super Défis) et propose des collaborations sur ces thématiques (recensement, évaluation et partage des bonnes pratiques, d'outils d'exposition, communication, ...). 	4 869 000 €	1 880 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens. Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codev : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis).</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.</p>	0 €	0 €	Initier la démarche Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Signer une convention
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.	200 000 €	70 000 €	Initier la démarche Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner financièrement le programme
HDB Dir dev et amén - Ouest	LE HA - Aménagement de la rue Victor Hugo entre l'avenue Pasteur et la rue Georges Clémenceau	La commune du Haillan souhaite réaménager la section de la rue Victor Hugo entre l'avenue Pasteur et le giratoire Bernède qui constitue une discontinuité cyclable et qui doit faire l'objet de travaux de mise en accessibilité en lien avec le PAVE. Les études AVP ont été réalisées sur le CODEV5. Il est proposé dans cette fiche de réaliser les travaux. Cet axe accueillera potentiellement un nouveau bus express, ce qui pourrait avoir un impact sur la poursuite des études.	850 000 €	850 000 €	Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réceptionner les travaux Prendre la confirmation de décision de faire	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HDB Dir dev et amén - Ouest	LE HA - Opération d'aménagement - ZAC coeur de ville	<p>Le centre-ville, qui constitue le site d'étude entre l'avenue Pasteur et la rue de Los Heros, est identifié comme un potentiel foncier majeur pour la requalification et la redynamisation de ce secteur. Une étude urbaine a été réalisée afin de préciser les objectifs de restructuration et de développement de ce secteur. Ainsi, cette opération doit permettre la réalisation d'un programme prévisionnel global de constructions comprenant environ 32 000 m² de surface de plancher de logements (soit environ 500 logements) et environ 1 000 m² de surface de plancher de commerces, activités et services, ainsi qu'un programme d'équipements publics.</p> <p>Une ZAC à maîtrise foncière partielle, d'une durée de 7 ans, a été constituée le 27 octobre 2017.</p> <p>Plusieurs actions sont ainsi souhaitées par la commune dans le cadre de cette ZAC du centre-ville, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En terme d'habitat : le développement de logements en accession sociale, abordable, adaptés en faveur de publics spécifiques (séniors, jeunes travailleurs et étudiants) et participatif ; le soutien aux groupes scolaires (hors OIAM - en réflexion auprès de l'A'URBA). - En terme de développement d'énergie renouvelable : le déploiement d'un réseau de chaleur sur un secteur élargi, permettant d'alimenter en énergie verte la ZAC et certains équipements publics de proximité. <p>Depuis la validation du dossier de réalisation de la ZAC et l'enclenchement de cette phase opérationnelle, le dossier est suivi par le PTO ; les montants financiers seront actualisés au vu du traité de concession. 20% du FIC sont mobilisés pour la réalisation des équipements publics d'intérêt général.</p> <p>A l'horizon 2023 - 2027, 5 classes seront réalisées pour les besoins de la ZAC. Elle intégreront un nouveau groupe scolaire qui sera reconstruit et agrandi. Le financement BM à hauteur de 2 000 000€HT lié à la création de la ZAC est prévu sur une autre fiche CODEV.</p> <p>Enfin, le programme des équipements publics est constitué de 3 éléments majeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La création d'une nouvelle voie partagée ; - la réalisation d'une dorsale verte ; - Un maillage de venelles connectant le futur quartier . 	24 078 384 €	4 382 418 €	Valider les études réalisées par le délégataire Prendre la confirmation de décision de faire Céder ou acheter le foncier Créer, suivre ou clôturer une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Accompagner financièrement le programme	Céder ou acheter le foncier Valider les suites opérationnelles de l'étude Accompagner financièrement le programme Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HDB Dir dév et amén - Ouest	LE HA - Participation ZAC - Reconstruction/extension de l'école maternelle du centre	<p>Les besoins de création de classes estimés afin de répondre aux futurs besoins des habitants de la ZAC sont de 5 classes neuves.</p> <p>Initialement, la Ville envisageait une opération de démolition/reconstruction avec extension de l'école maternelle du centre avec création de 3 classes liées à la ZAC, les autres classes étant envisagées dans un nouveau groupe scolaire construit par la commune. Finalement, les besoins à l'échelle de la commune s'accroissant moins que prévu, la Ville envisage plutôt de positionner les nouvelles classes liées à la ZAC sur l'école du centre. Le dossier de réalisation de la ZAC prévoit un coût total de 3 000 000€ HT avec un financement de Bordeaux Métropole à hauteur de 2 000 000€ HT, et une participation Ville à hauteur de 500 000€ HT.</p>	3 000 000 €	2 400 000 €	Accompagner financièrement le programme	Accompagner financièrement le programme Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Réaliser l'étude Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération
HDB Dir dév et amén - Ouest	LE HA - Réaménagement centre-ville - Travaux de la place Henri Bos, des rues G.Clémenceau et H.Dunant, et Etudes de la rue J.Jaurès et de l'avenue Pasteur section Mitterrand/Hustin et d'un îlot de fraîcheur	<p>Concomitamment à la ZAC portée par la Fab et à l'arrivée du BHNS, la ville du Haillan a souhaité repenser les espaces publics du centre-ville du Haillan. Cela a commencé par la réalisation de la place F.Mitterrand au CODEV4.</p> <p>Une deuxième phase prévoit le réaménagement des espaces publics autour de l'église et la mairie, avec la création d'une esplanade autour de l'école du centre, de l'église, de l'Entrepôt, de l'école de musique, ainsi que la création d'un îlot de fraîcheur à l'angle Dunant/Clémenceau.</p> <p>Un AVP concernant cette deuxième phase a été réalisé en 2019-2020. Depuis, la ville du Haillan a lancé une opération de reconstruction/extension de la mairie dont les travaux sont prévus de fin 2023 à mi-2025.</p> <p>Ce projet impactant la place H.Bos, l'étude AVP initiale sera mise à jour en fin de CODEV5.</p> <p>Il est prévu au CODEV6 la réalisation des travaux (selon phasage restant à préciser avec la mairie)</p> <p>Cette fiche concerne donc les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la place H. Bos (abords de la mairie, de l'église et de la salle de l'Entrepôt), - l'allée Alcide Vergne - d'une partie de la rue G. Clémenceau, - la création de cheminements en lien avec la restructuration de la mairie. <p>Il est proposé sur ce contrat d'acquiescer le foncier (si nécessaire), de lever les préalables, de réaliser le PRO, le DCE et de réaliser les travaux définis ci-dessus. Les travaux pourront intervenir par phase (à définir), en commençant par la place H.Bos dès que les travaux de la mairie terminés.</p> <p>Concernant la création éventuelle d'un îlot de fraîcheur en face de la place accompagnée d'un aménagement partiel de la rue H.Dunant, ces travaux seront à faire dans un second temps. En effet, la commune doit acquiescer le foncier correspondant et cette acquisition n'est pas prévue sur la durée du CODEV6, ainsi seule l'étude est à prévoir sur ce CODEV.</p> <p>Au CODEV6, il a également été décidé d'inclure sur cette fiche, les études de réaménagement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la rue J.Jaurès selon les conclusions de l'étude déplacement du centre-ville réalisée sur la fin du CODEV5 (avec une éventuelle mise en sens unique) - de l'avenue Pasteur entre l'arrêt BHNS place F.Mitterrand et la rue Hustin (pour cette avenue, il ne s'agit pas d'un réaménagement global mais d'un travail pour rendre ce tronçon moins routier, plus apaisé, plus qualitatif). <p>Sur le CODEV6, il est prévu pour ces deux axes, la réalisation des études EP et AVP uniquement.</p> <p>Par ailleurs, sur l'aspect compétences et finances, lors de la réunion de négociation CODEV6, il a été défini que:</p> <ul style="list-style-type: none"> - les études et travaux de la place H.Bos, les études de l'avenue Pasteur et de la rue J.Jaurès seraient financés via le CODEV car concernant des espaces emblématiques ou des voies de catégories 2 - les études et travaux des autres espaces publics métropolitains (rue G.Clémenceau, rue H.Dunant, rue A.Vergne) seront financés via le FIC car de catégorie 3 ou 4 - les études et travaux de l'îlot de fraîcheur à l'angle Dunant/Clémenceau, de l'esplanade autour de l'église et de l'Entrepôt, de compétence communale seront financés sur le budget communal. Il peut être envisagé pour des questions de cohérence d'études et de travaux de réaliser une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la commune vers la Métropole pour les études et travaux de certains de ces espaces communaux qui seraient à réaliser dans la même temporalité que les travaux métropolitains. 	3 150 000 €	3 150 000 €	Céder ou acheter le foncier Lever les préalables fonciers Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Mener la concertation Réceptionner les travaux Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les études préalables Réaliser les études d'avant projet (AVP) Signer une convention	Valider les suites opérationnelles de l'étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Valider le programme Participer aux études Mener la concertation Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Participer à la démarche/au dispositif
HDB Dir dév et amén - Ouest	LE HA - Rue du Médoc - Réaménagement du tronçon entre l'avenue Pasteur et la rue Colbert	<p>La commune du Haillan souhaite réaménager la section de la rue du Médoc entre l'avenue Pasteur et la rue Colbert qui constitue une discontinuité cyclable et qui doit faire l'objet de travaux de mise en accessibilité en lien avec le PAVE.</p> <p>Cette étude fait suite à l'étude déplacement menée sur le CODEV5, dans le centre-ville du Haillan.</p> <p>Il est prévu dans cette fiche de réaliser les études EP/AVP, et de lever les préalables.</p>	850 000 €	100 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les études préalables Valider l'étude Réaliser l'étude préliminaire	Valider les suites opérationnelles de l'étude Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer aux études Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HDB Dir dev et amén - Ouest	MULTI - Aménagement Rue Jean Mermoz (entre avenue Pasteur et avenue de Magudas): Foncier et Assainissement	Bordeaux métropole s'engage à poursuivre la levée des préalables fonciers en menant à son terme la procédure d'expropriation et à réaliser les travaux d'assainissement.	1 750 000 €	1 750 000 €	Réaliser les travaux Réceptionner les travaux Lancer des consultations Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lever les préalables fonciers	Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
HDB Dir dev et amén - Ouest	MULTI - Aménagement Rue Jean Mermoz (entre avenue Pasteur et avenue de Magudas) : Travaux de voirie	A l'issue des travaux d'assainissement pluvial et des travaux d'enfouissement des réseaux secs, Bordeaux Métropole pourra engager les travaux d'aménagement de voirie	2 810 000 €	2 810 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lancer des consultations Prendre la confirmation de décision de faire	Accompagner techniquement une démarche/une étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la démarche/au dispositif
HDB Dir dev et amén - Ouest	MULTI - Etude d'adaptation de la route de Lacanau au trafic futur	Réalisation d'études préalables permettant de préciser le projet au stade études préliminaires selon plusieurs scénarios et d'établir le dossier d'autorisation environnementale, pouvant servir de support au débat public (concertation...) et permettant de consolider les arbitrages métropolitains. Une articulation avec les réseaux de transport en commun (TBM + cars express) et la stratégie des mobilités est à prévoir. Section concernée : suite aux études des Codev 4 et 5, la section concernée est celle de la rocade à la déviation.	400 000 €	400 000 €	Réaliser l'étude	Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude
HDB Dir dev et amén - Ouest	MULTI - OIM Bordeaux Aéroport : Boulevard Technologique	Le projet d'aménagement dit du "boulevard technologique" allant depuis le terminus du tramway A Haillan-Rostand, en passant par le rond point des 5 chemins, la rue Toussaint Catros, le Chemin du Phare et les avenues de Beaudésert, Roland Garros et François Mitterrand pour rejoindre la sortie 12 de la rocade est une composante majeure du volet mobilité de l'opération de l'OIM Bordeaux Aéroport. Cet aménagement doit permettre : - d'accompagner les opérations d'aménagement publiques et privées envisagées de part et d'autre, - de créer un véritable lien entre les différents lieux de vie et d'emploi existants et à venir, - de réaliser un aménagement pouvant offrir des espaces publics utiles et porteurs d'une ambiance et d'une qualité renouvelées, - d'offrir une meilleure cohabitation des différents modes de déplacements en trouvant le meilleur équilibre possible entre la gestion du trafic et la qualité d'usage attendue, - de favoriser le développement du covoiturage en développant des emprises réservées à ce mode de déplacement ainsi qu'aux transports en commun, - d'intégrer l'exemplarité en matière de performance environnementale, et de rechercher des solutions innovantes favorisant le partage de la voirie.	55 000 000 €	12 050 000 €	Lancer la DUP Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers	Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer aux études Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HDB Dir dev et amén - Ouest	MULTI - OIM Bordeaux Aéroport - Chemin des boucheries	L'OIM Bordeaux Aéroport situé sur les communes de Mérignac, Le Haillan et Saint-Médard-en-Jalles présente une opération d'aménagement, Bordeaux Aéroport-Aéroport qui se donne pour objectifs de réaliser un aménagement articulant l'accompagnement des entreprises, le développement urbain, des infrastructures de desserte et de communication, sans oublier la valorisation du patrimoine environnemental. Le projet d'aménagement du chemin des Boucheries s'inscrit dans l'optique de proposer des solutions alternatives à l'usage de l'automobile par le déploiement d'un réseau de chemins nature. Il consiste en l'aménagement de 3,2 km d'un chemin dédié aux mobilités douces, à l'écart de la voirie, dans des espaces au paysage qualitatif, dans la diagonale Est/Ouest suivant la limite communale entre Le Haillan et Mérignac. Les communes de Mérignac, du Haillan et Bordeaux Métropole souhaitent engager le projet d'aménagement de ce chemin nature entre l'avenue de Magudas et l'avenue Marcel Dassault.	3 198 354 €	3 198 354 €	Réceptionner les travaux Lancer la DUP Mener la concertation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lever les préalables fonciers Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Céder ou acheter le foncier Lancer des consultations Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HDB Dir dev et amén - Ouest	MULTI - OIM Bordeaux Aéroport : création de chemins "nature"	Création de cheminements piétons permettant de faciliter les déplacements domicile-travail ou de rabattement vers les transports en commun. Cela concerne un chemin le long de la Devêze entre l'année des Acacias et Beaudésert. Le second concerne un chemin à l'arrière du domaine de Rocquevielle entre le chemin des Boucheries et les chemins natures du secteur Drolin permettant un lin entre l'avenue de Capeyron et l'avenue Marcel Dassault au sud.	500 000 €	500 000 €	Réaliser les travaux	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAF Dir foncier DGA	LE HA - Stratégie foncière : co-construction et co-mise en oeuvre	L'objet de la fiche action est d'organiser et mettre en œuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics, etc. L'objectif est de partager avec les élus et services communaux, en continu, la connaissance : - des enjeux fonciers du territoire communal et métropolitain (ZAN, ressources foncières, marchés fonciers et immo, etc.) - des besoins fonciers pour les politiques publiques (aménagement, nature, équipements, etc.) Dans le but de déterminer et anticiper des actions opérationnelles et réglementaires d'encadrement, de négociation, d'étude de faisabilité (fiche de lot, etc.), ou de maîtrise du foncier en accord avec le PPI foncier de BM et de l'EPF. En fonction du contexte communal, une attention particulière pourra être portée sur les enjeux liés au ZAN, à la mobilisation des périmètres de convention avec l'EPF, à l'établissement de fiches de faisabilités (fiche de lot) sur des secteurs ciblés, etc.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Assurer une veille foncière	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Expérimentation Espaces Temporaires d'Insertion et Logements Temporaires d'Insertion sur le territoire métropolitain	Dans le cadre de la stratégie départementale de résorption des squats, conduite en partenariat avec l'Etat, Bordeaux Métropole s'engage à mettre en oeuvre des solutions d'hébergement à destination des publics vivant en squats ou bidonvilles, en complément des dispositifs de droit commun existants. Les communes qui le souhaitent peuvent ainsi accueillir un ETI et/ou un LTI et prendre leur part dans la résorption des squats installés sur leur territoire, dans une logique de solidarité métropolitaine.	9 123 977 €	9 123 977 €	Réaliser les travaux Réaliser les études préalables	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider le programme Participer aux négociations Faire de la réserve foncière Participer à la démarche/au dispositif
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Mise en oeuvre du Permis de louer/diviser/déclaration de mise en location	Mobilisation d'un service d'instruction des permis de louer/diviser/déclarations de mise en location, sur des périmètres identifiés afin de lutter efficacement contre le mal logement et améliorer la qualité du parc locatif privé. A ce jour, les communes ayant manifesté leur intérêt pour ces outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne sont : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Bègles, Carbon Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Haillan, Lormont, Mérignac, Parempuyre, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave d'Ornon. Des ateliers seront organisés entre mai et septembre 2023 afin de déterminer les nouveaux périmètres d'intervention, intégrer éventuellement de nouvelles communes et préciser les moyens RH nécessaires à l'instruction des dossiers concernés par les nouveaux périmètres définis.	255 000 €	255 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	LE HA - Parc naturel et agricole métropolitain - Parc des Jalles - Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain	Spécifiquement sur le périmètre Parc des Jalles de la commune du Haillan : acquisitions foncières : parcelle Porte des Sources projets en MOA BM études écologiques structurantes : inventaire et plan de gestion écologique du Bois des sources + animation du Comité de gestion projets en MOA BM Maisons Portes Chemins prioritaires : Porte des Sources (MOE+travaux), Eco-moulin du Moulinat (MOE+travaux)	1 400 000 €	0 €	Mener la concertation Établir le programme Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Établir le bilan financier de l'opération Céder ou acheter le foncier Réaliser les études préalables Réaliser les travaux Accompagner financièrement le programme	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Formaliser la demande de financement Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
LAH Dir de la nature DGA	LE HA - Restauration écologique de la mare du Bel Air	La ville prévoit la valorisation de la mare du Bel air et de l'ensemble du parc autour. Le projet vise à la réalisation d'un état initial de la biodiversité sur l'ensemble du périmètre (environ 2,8 ha) et d'un plan de gestion global. Une étude hydraulique doit également être réalisée au droit de la mare (1300 m ²) pour mieux connaître son fonctionnement. Des travaux seront ensuite réalisés pour la restaurer écologiquement et installer suivant les recommandations du plan de gestion du mobilier. La ville attend un accompagnement technique sur l'ensemble du projet: préparation des CCTP, analyse des offres, suivi des études préalables et de la phase travaux.	150 000 €	75 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération Réaliser l'étude Formaliser la demande de financement Signer une convention
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié. Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financés hors FIC par l'opération. Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.	35 000 000 €	30 000 000 €	Réaliser la prestation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAI Dir urbanisme DGA	MULTI - Etude mutation des axes et tissus du Bus Express Gare St Jean-St Aubin	La Métropole souhaite porter une réflexion afin d'accompagner les mutations des axes et des tissus de l'axe du Bus Express Gare St-Jean-St Aubin, du point de vue urbain, architectural et paysager. L'étude, portée par l'A-urba a pour double objectif : 1- évaluer la mutabilité des rives des axes pour proposer des orientations et des outils au service de la qualité paysagère et résidentielle des secteurs urbains traversés ; 2- assurer l'articulation des avenues avec les quartiers qui les bordent. Identifier les opportunités de transformation en faveur des trames verte et bleue. Revalorisation/création des aménités. Mise en réseau d'espace public et/ou de polarités.	0 €	0 €	Initier la démarche Valider l'étude Participer à l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	LE HA - Le Haillan Chanté	En 2009, avec la complicité de Bordeaux Chanson, élargie à Voix du Sud et Musique de Nuits/le Rocher de Palmer à partir de 2012, la Ville du Haillan a décidé de créer un festival autour de la chanson française avec pour objectifs de : - faire connaître et soutenir des artistes de la chanson francophone, - valoriser des auteurs-compositeurs-interprètes de la scène émergente, - mobiliser, fédérer et fidéliser un public attentif et curieux, - favoriser les rencontres et les échanges entre les artistes et le public. Le Haillan Chanté offre chaque année une programmation d'artistes de la scène française confirmés, tant locaux que nationaux. Ont notamment été programmés Michel Jonasz, Thomas Fersen, Barcella, Ben Mazué, Alexis HK, Emily Loiseau, Pauline Croze, Kent, Romain Didier, Franck Monnet, Wally, Sapho, Alain Chamfort, Loïc Lantoinne, Pierre Lapointe, Serge Utge-Royo, Pascal Parizot, Melissmell, Daguerre, Presque Oui, Fabien Bœuf, Evelyne Gallet, Nicolas Jules,.... Les concerts se déroulent dans des lieux à taille humaine qui permettent de mettre en valeur les artistes et d'obtenir l'intimité nécessaire à ces spectacles (Entrepôt - 456 places, le Théâtre de Verdure, lieu insolite de 150 places, utilisé et aménagé pendant le Festival, les abords de la salle de L'Entrepôt avec l'aménagement d'une scène extérieure pour des apéro-concerts gratuits. Ce sont ainsi plus de 2200 personnes qui chaque année en juin répondent à ce rendez-vous	376 000 €	30 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Signer une convention Formaliser la demande de financement Accompagner financièrement le programme Réaliser l'opération
MAG Mis OIM OIN DGDE	LE HA - OIM Bordeaux Aéroport - 5 Chemins	Par délibération n° 2017/768 du 22 décembre 2017, le Conseil de Bordeaux Métropole a approuvé le traité de concession de la zone d'aménagement économique dite " 5 Chemins " au Haillan, confiant son aménagement à la Société Publique Locale (SPL) La Fabrique de Bordeaux Métropole. Le site des « 5 Chemins » d'une superficie d'environ 14 hectares, se situe en entrée nord de l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport. dans l'optique de pallier le manque de fonciers à vocation économique aménagés et disponibles sur ce territoire, Bordeaux Métropole souhaite développer une offre foncière et immobilière nouvelle à destination des entreprises et des filières de ce territoire. Les parcelles cessibles produites seront ouvertes aux entreprises de la filière Aéronautique Spatial Défense (ASD), aux entreprises à haute valeur ajoutée et aux entreprises d'autres filières. Le programme prévoit la cession de terrains pour une contenance d'environ 103 000 m² permettant la construction de 50.000 m² de surface de plancher de locaux d'activités, de bureaux et de services liés à la zone. Entre 2021 et 2022 le programme des équipements publics de ce lotissement économique a été réalisé (création de réseaux, voiries en zone 30, espaces verts et zones de compensation écologique). La remise des ouvrages de VRD est en cours et la remise des ouvrages écologiques devra être réalisée en 2024.	400 000 €	400 000 €		
MAG Mis OIM OIN DGDE	LE HA - OIM Bordeaux Aéroport - Accompagnement à la requalification de l'ex site Thalès	Accompagnement de l'opérateur privé pour la conduite de la requalification de l'ex-site Thalès. Le parc d'activités occupe sur la commune du Haillan un terrain d'assiette de plus de 37 hectares (372 304 m2) sur les parcelles cadastrées section AZ numéro 9 - 10 - 11 - 33 - 34 - 35 - 36 - 37 - 38 - 39 - 40 - 41. Permis de défrichement obtenu fin 2019. Permis de construire obtenu le 11/01/2021. PCm déposé le 30/03/2023. Le projet prévoit la programmation suivante : - 45 906 m² d'activités - 15 500 m² de tertiaire (avec à la marge la possibilité de faire un peu de commerces / services) Le démarrage des travaux est envisagé en septembre 2023. Un contrat d'ORE est en cours de signature (mai 2023). BM, la Ville du Haillan et l'opérateur privé sont s'engager autour d'un Contrat de suivi de commercialisation pour suivre l'avancée de la commercialisation du projet. Des comités de suivis liés à l'ORE se tiendront 1 fois par an avec les services de la ville et de Bordeaux Métropole, en plus des comités de suivis avec les services de l'Etat. Une fois ces éléments signés il restera un travail à conduire pour voir comment le site qui contient un ancien arboretum royal pourrait être rendu accessible au public. C'est une demande forte des habitants de la commune du Haillan.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif
MAG Mis OIM OIN DGDE	LE HA - OIM Bordeaux Aéroport - Secteur des Boucheries	Le secteur des Boucheries s'inscrit dans le périmètre de l'OIM Bordeaux Aéroport. Ce secteur est en partie maîtrisé par la collectivité et permettra d'accueillir de nouvelles infrastructures, ainsi que de nouvelles activités économiques.	240 000 €	240 000 €	Réaliser les travaux Aider à la commercialisation des lots Lever les préalables fonciers Établir le programme Créer, suivre ou clôturer une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Mener la concertation Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Participer aux études Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAG Mis OIM OIN DGDE	MULTI - OIM Bordeaux Aéroport - Missions urbanistes-conseil	Bordeaux Métropole s'est fait accompagner pour la réalisation de l'OIM Aéroport d'un groupement d'urbaniste-conseil. Les missions détaillées ci-dessous correspondent aux prestations demandées à l'AMO retenu dans le cadre d'un marché Mission 1 : actualisation du plan guide global et du programme des espaces publics en fonction de l'avancement du projet Mission 2 : Poursuite de la réalisation des plans guides de quartiers Mission 3 : Avis sur les projets immobiliers et espaces publics et animation du projet (ateliers) Mission 4 : Dossiers réglementaires du projet d'aménagement d'ensemble en cours de finalisation Mission 5 : Missions ponctuelles complémentaires (diagnostic écologique complémentaire, notes de cadrage et d'orientation paysagères, architecturales et urbaines)	3 600 000 €	600 000 €	Réaliser la prestation Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif
MAG Mis OIM OIN DGDE	MULTI - OIM Bordeaux Aéroport - Stratégie de Transition écologique et énergétique	Dans le cadre d'une première mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée entre mi 2018 et fin 2021, une feuille de route stratégique en faveur pour un développement durable du territoire de l'OIM Bordeaux Aéroport a été élaborée. Il en est ressorti une feuille de route stratégique pour un territoire sobre, décarboné, inclusif et productif, traduction opérationnelle et territorialisée des enjeux de transition écologique et énergétique de Bordeaux Métropole pour la mandature 2020-2026. Cette feuille de route et son plan d'actions se structurent au final autour de quelques enjeux majeurs : - La préservation de la biodiversité pour un accompagnement du territoire de l'OIM au Zéro Artificialisation Nette et à la lutte contre les îlots de chaleur urbain. - La prise en compte de l'eau et des zones humides pour une meilleure gestion des 4 bassins versants sur lesquels se situe le territoire de l'OIM. - La gestion des déchets sur le territoire et le développement des matériaux bio et géo sourcés, dans une logique d'économie circulaire - L'amélioration de la mobilité pour un développement des mobilités alternatives à la voiture - La promotion des énergies renouvelables et la maîtrise des consommations énergétiques - L'animation territoriale de proximité de démarches d'écologie industrielle par la promotion de filières dédiées comme l'Aéronautique Spatial Défense ou la Haute Valeur Ajoutée et le soutien à une économie de proximité vertueuse 3 axes d'intervention pragmatiques et opérationnels sont d'ores et déjà en cours de réalisation et devront être poursuivis dans les années à venir : - Un effort d'innovation et d'exemplarité de la collectivité au travers du programme des espaces publics de l'OIM (ex : piste cyclable avec des matériaux fluorescents, voie de covoiturage av. Marcel Dassault, micro-forêt Miyawaki...) - Une démarche d'animation des acteurs et partenaires industriels et économiques du territoire au travers d'ateliers de réflexion thématiques et d'accompagnement à la mise en œuvre d'actions innovantes - Des outils d'accompagnement des projets neufs à l'attention des opérateurs et porteurs de projet pour une meilleure prise en compte des enjeux évoqués ci-dessus.	250 000 €	250 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Lancer des consultations Accompagner financièrement le programme	Participer à la démarche/au dispositif
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre	Définition d'un schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole. 1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole, GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boucles locales existantes sur Parempuyre, Artigues, Bouliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc - Des boucles urbaines existent sur certaines communes, Lormont, Pessac, Gradignan... (vérifier les sites internet des communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boucles dans le parc des Jalles - Boucles les randos sur l'eau - ... 2) Proposer des boucles de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boucles ainsi créées - Toutes ces boucles seront à faire valider par les communes - Proposer les boucles idéales, en faisant apparaître les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies ferrées, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boucles alternatives pour une mise en œuvre rapide 3) Valoriser les boucles - Les boucles devront un avoir intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaiteront dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambitieux de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Réseau Vélo Express	Le Réseau Vélo Express (ReVe) est un projet phare du 3ème plan vélo métropolitain. Il consiste en la création de 14 itinéraires répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagements cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.	25 000 000 €	25 000 000 €	Initier la démarche Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types : - des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux. - des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment. Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes. En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité. La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022. Ce plan prévoit: - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-618 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune. En pratique: - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: Olivier Westeel 0611911402 - La DG Mobilité ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin exprimé dans le cadre de projets d'aménagements / de voirie demandant l'installation de bornes de recharge, et en cas de prise en charge de l'investissement par le porteur du projet (compter environ 25000€ht par station), la DG Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire. Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE. 2 types de configurations possibles : - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4;6;8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11kW).	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement

Le Taillan-Médoc

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Amélioration de la desserte des communes de Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines et le Taillan-Médoc	Le dossier de DUP du projet de tramway d'extension de la ligne D dans sa configuration initiale prévue en 2020 vient d'être déposé à la DDTM pour instruction dans un premier temps de l'autorité environnementale uniquement. En parallèle, une mise à jour du dossier est lancée par les services compte tenu de l'évolution du contexte global depuis 2020 (coûts, réseau de bus en référence, PLU, Etude d'impact, Bilan socio-économique, ...). Le dossier modifié sera transmis à la DDTM conjointement avec les réponses aux éventuelles remarques de l'autorité environnementale en vue d'une enquête publique (décision du Préfet).	150 000 €	150 000 €	Lancer la DUP	
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Ensemble des 7 lignes de bus express	Présentation générale des 7 lignes de bus express prévues par le schéma des mobilités Ligne Bordeaux Saint Jean - Saint Aubin de Médoc et Saint Médard en Jalles - Issac : pas de fiche dédiée, mise en service prévue en 2024 Ligne Pellegrin Thouars Mallartic : fiche dédiée Circulaire entre rocade et boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Circulaire des boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Liaison Gare Saint Jean - Artigues : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Liaison Presqu'île - Campus : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Technobus extrarocade : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra	0 €	0 €	Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif
CAE Dir de l'eau	LE TM - Etude de faisabilité suite étude hydraulique de la station de pompage : la Boétie	La faisabilité est en lien avec l'analyse du secteur du Camp des lanciers. Le Schéma directeur est en cours de réalisation. Une solution transitoire est en cours de réflexion et de construction avec la commune.	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude de faisabilité Réaliser les travaux Réaliser les études préalables	Valider les suites opérationnelles de l'étude
CAE Dir de l'eau	LE TM - Lotissement Le Calavet - création d'un réseau eau pluviale	Rétablir un réseau d'eau pluviale sur une voirie suite aux dysfonctionnements d'une chaussée dite poreuse	900 000 €	800 000 €	Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CAE Dir de l'eau	LE TM - poursuite de la mise à jour du schéma de gestion des eaux pluviales de la commune	La mise à jour du Schéma Directeur de 2014 ne s'était pas faite sur toute la commune. il est nécessaire d'étendre le périmètre et de prendre en compte notamment des problématiques connexes au projet du Chai, le périmètre de protection des captages Thil Gamarde et problématiques d'inondations plus en aval du quartier du Chai. Des propositions d'actions seront établies à l'issue des études.	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Établir le programme	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets	L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment : Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire Action 18 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable Action 34 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer Action 20 : Frigo anti-gaspi installés Action 30 : Déployer des boîtes à dons dans l'espace public	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écogestes au jardin. Il se décline notamment par la mise en place d'opérations gratuites de broyage des végétaux dans certains centres de recyclage (Bassens, Bordeaux Surcouf, Pessac Bourgaill, St Médard en Jalles) et sur les communes volontaires.	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Compostage de proximité	Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource. Le plan stratégique Déchets a adopté 2 actions déclinées comme suit sur votre commune : - Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison; - Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé.	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBC Dir exploitation PPGD	LE TM - Modernisation du centre de recyclage en centre de ressources	Modernisation du centre actuel en centre de ressources	3 000 000 €	125 000 €	Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CCB Dir strat et MOA PVB	LE TM - Nature en ville	Plusieurs projets sont mis en place par la commune dans le cadre de Nature en Ville: - Eco pâturage: uniquement des parcelles métropolitaines - pas de demande de financement mais accompagnement technique au PVB - Jardins partagés: Après la création du premier jardin partagé en centre bourg (en cours de réalisation), la ville souhaite un appui au développement de jardins partagés dans les différents quartiers de la commune (7000 euros par an soit 3500 euros de demande de subvention) - Démarche 0 pesticide - Opération trottoirs vivants (budget ST 6) - Action sur la biodiversité en offrant aux habitants des nichoirs à chauve souris.	36 000 €	18 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Participer à l'étude Signer une convention	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Réaliser l'étude
CCD Dir funéraire PVB	LE TM - Extension du cimetière : achat d'un terrain et aménagements	Extension du cimetière : clôture, allée et sanitaire La participation financière de BM sera calculée au vu du RI en vigueur au moment de la demande de fonds de concours de la commune.	216 200 €	108 100 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Céder ou acheter le foncier Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Signer une convention
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal	Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal. Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes. 4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilités sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; le suivi et l'assistance pendant la phase travaux. Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.	2 000 000 €	2 000 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal	Bordeaux Métropole accompagne les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal. Cet accompagnement se décline dans un parcours, en plusieurs phases. Une commune pourra solliciter des accompagnements sur les phases opérationnelles 2 et/ou 3, si elle peut justifier d'avoir déjà réalisé la phase stratégique 1. - 0. Animation territoriale, via le club tertiaire de BM : réunions présentielles ou webinaires, communication d'informations techniques et réglementaires, partages d'expériences - 1. Définition d'une stratégie globale « énergie – climat » sur le patrimoine communal - 1.1 Bilan énergétique patrimonial (avec l'ALEC BM) : permet à la commune d'avoir un bilan global de ses consommations énergétiques par fluide, en ratio spécifique et par profil de bâtiment - 1.2 Aide à la saisie des données du « décret tertiaire » sur l'outil OPERAT (avec l'ALEC BM) : la commune bénéficie d'un accompagnement à la saisie des données sur la plateforme Operat et d'une assistance en cas d'anomalie(s) rencontrée(s) pendant la déclaration Operat - 1.3 Définition d'un plan d'action global pour la rénovation du patrimoine et la décarbonation des équipements de production (avec l'ALEC BM) : il s'agit de définir un plan d'action énergétique et financier par l'élaboration d'une trajectoire générale de la performance énergétique et d'appréhender les solutions à la décarbonation des équipements de production - 1.4 Elaboration d'une politique patrimoniale : conseille la commune (choix de scénarios, calendrier, moyens humains et financiers, scénario d'exploitation, etc.) - 2. Aide à la conduite d'opération par projet de rénovation de bâtiments - 2.1 Audit énergétique programmatique : permet à la commune de définir un budget et un programme de travaux sur les postes liés à la performance énergétique) (avec l'ALEC BM ou prestataire externe) - 2.2 Assistance à la passation de contrats de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux de rénovation énergétique (BM) : mise à disposition de la commune de clauses types - 2.3. Délégation de conduite d'opération de rénovation énergétique de bâtiments (sous réserve d'un accompagnement spécifique désigné – de type SPL ou équivalent) - 2.4. Accompagnement à la valorisation des travaux d'économies d'énergies par l'obtention de certificats d'économies d'énergie - sous réserve d'acquisition des ressources nécessaires à BM - 3. Accompagnement à l'exploitation – maintenance des équipements techniques - 3.1. Assistance à la passation de contrats d'exploitation – maintenance - 3.2. Etude d'opportunité pour la décarbonation des équipements de production (faisabilité de production d'énergie renouvelable : bois, géothermie, pompes à chaleurs, etc.) - 3.3. Bâtiment numérique: mission d'assistance pour la mise en place d'un système d'automatismes de supervision des installations, en collaboration avec la DGNSI dans le cadre du schéma directeur du bâtiment numérique Notes : il faut considérer les coups partis du Codev 5 sur les phases 0, 1.1 et 2.1, décrit ci-dessus, pour les communes de Ambarès, Artigues, Cenon, Eysines, Parempuyre, St Médard, Talence, Villenave, Pessac, Bouliac, Floirac, Le Haillan, Lormont	4 000 000 €	4 000 000 €	Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider les études réalisées par le délégataire Participer à l'étude	Valider le programme Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	<p>Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». A cet effet, il comprend notamment des actions destinées à encourager la formation et l'information, développer les pratiques de coopérations, et accompagner au changement tous les publics, au premier rang desquels, les habitants, avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées et les plus fragiles.</p> <p>L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole en ce sens s'illustre par trois dispositifs majeurs de sensibilisation, de mobilisation et d'actions en faveur des enjeux de transition écologique.</p> <p>Ces dispositifs sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention.</p> <p>Les dispositifs qui seront détaillés en pièce-jointe sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire ainsi que des structures du péri et de l'extra-scolaire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable, par la formation d'animateurs ou encore par l'accompagnement de projets type labellisation E3D ou définition projets transition écologique d'établissement péri-extrascolaire. - Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier) - Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole : mise à disposition des communes de dispositifs d'accompagnement au changement de comportements dédiés à la transition écologique (type les Super Défis) et propose des collaborations sur ces thématiques (recensement, évaluation et partage des bonnes pratiques, d'outils d'exposition, communication, ...). 	4 869 000 €	1 880 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codev : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis).</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.</p>	0 €	0 €	Initier la démarche Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Signer une convention
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.	200 000 €	70 000 €	Initier la démarche Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner financièrement le programme
HDB Dir dév et amén - Ouest	LE TM - Aménagement des voies périphériques du collège : avenue de Soulac	Il s'agit de prévoir sur cette voie les aménagements permettant de sécuriser les déplacements des collégiens, en ralentissant les véhicules et en protégeant les traversées notamment.	500 000 €	500 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les travaux Établir le programme Réceptionner les travaux Réaliser l'étude préliminaire	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HDB Dir dév et amén - Ouest	LE TM - Etude d'aménagement de l'avenue de Soulac entre la rue Tabarly et la rue de la liberté	En lien et en cohérence avec le projet "Coeur de ville" en cours, il est proposé d'étudier le réaménagement de cette section de l'avenue de Soulac, rendu possible depuis l'ouverture de la déviation du Taillan-Médoc	100 000 €	100 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Établir le programme Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider le programme

Le Taillan-Médoc

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HDB Dir dév et amén - Ouest	LE TM - Etude d'aménagement des voies périphériques du collège : avenue de La Boétie (entre chemin du petit hontane et avenue de Soulac)	Il s'agit de prévoir sur cette voie les aménagements permettant de sécuriser les déplacements des collégiens, en ralentissant les véhicules et en protégeant les traversées notamment, ainsi que de rendre les trottoirs accessibles.	100 000 €	100 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Établir le programme Réaliser l'étude préliminaire	Accompagner techniquement une démarche/une étude
HDB Dir dév et amén - Ouest	LE TM - PAE du Centre	Le programme d'aménagement d'ensemble (PAE) du Centre a été instauré par délibération du conseil de communauté d'octobre 2004. Le programme d'équipements publics est achevé. Sur ce contrat, Bordeaux Métropole s'engage sur le suivi financier de l'opération, le suivi de la réalisation du programme de constructions et la clôture de l'opération (selon l'avancement du recouvrement des participations). La commune s'engage à poursuivre la mise en œuvre du programme de constructions. Le PAE fait parallèlement l'objet d'une étude urbaine portée par la FAB visant à questionner le développement du centre ville de la commune et accompagner la mutation de l'ilot en face de la Mairie, par le biais notamment d'un jury citoyen. Cette étude fait l'objet d'une fiche action spécifique.	4 648 855 €	0 €	Suivre ou clôturer le PAE	Réaliser l'opération
HDB Dir dév et amén - Ouest	LE TM - PAE du Chai	Le programme d'aménagement d'ensemble (PAE) du Chai a été instauré par délibération du conseil de communauté de novembre 2009. Sur ce contrat, Bordeaux Métropole s'engage à terminer le programme d'équipements publics par l'aménagement du bassin Ouest et du chemin des Graves (entre le chemin du Chai et l'avenue de Germignan). Bordeaux Métropole s'engage également sur le suivi financier de l'opération, le suivi de la réalisation du programme de constructions et la clôture de l'opération (selon l'avancement du recouvrement des participations). La commune s'engage à poursuivre la mise en œuvre du programme de constructions, à mobiliser 20 % de son FIC sur les travaux et à financer les équipements de sa compétence (éclairage public).	6 931 904 €	1 250 000 €	Réaliser les équipements du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage Suivre ou clôturer le PAE	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HDB Dir dév et amén - Ouest	LE TM - Suites et déclinaison opérationnelle du schéma communal des déplacements	Coup parti du Codev 5 : accompagnement auprès de la commune pour donner suite au schéma des déplacements réalisé en 2018 et au travail démarré au cours du CODEV 5. En fonction des priorités de la mandature et de la nouvelle stratégie des mobilités, il s'agit d'appuyer la commune dans l'appropriation, la mise à jour et la déclinaison opérationnelle par quartier et par thématique. En fonction des sujets, la prestation pourra être sous-traitée à un bureau d'études spécialisé pour des analyses complémentaires.	40 000 €	40 000 €	Réaliser l'étude	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Participer aux études
HDB Dir dév et amén - Ouest	LE TM - travaux d'aménagement de l'avenue de Soulac (entre limite commune Eysines et allée des jalles)	Il s'agit de réaliser un aménagement qualitatif en faveur des modes actifs sur l'avenue de Soulac (depuis la limite avec la commune d'Eysines jusqu'à l'allée des jalles) permettant notamment les accès en toute sécurité à une future opération immobilière	2 038 000 €	2 038 000 €	Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réceptionner les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner techniquement une démarche/une étude
HDB Dir dév et amén - Ouest	LE TM - travaux d'aménagement des abords du collège	Bordeaux Métropole va déléguer au Département la réalisation des travaux d'aménagement des abords immédiats du collège, qui seront réalisés concomitamment aux travaux du collège. Il s'agira de verser au Département la participation de BM correspondant à la totalité des travaux de ces abords : accès principal, parking visiteur 40 places, parvis extérieur, cheminements doux depuis l'avenue de Soulac et depuis le chemin du petit hontane.	1 600 000 €	1 600 000 €	Accompagner financièrement le programme Valider les études réalisées par le délégataire Participer à l'étude Signer une convention Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Participer à la démarche/au dispositif Signer une convention Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HDB Dir dév et amén - Ouest	LE TM - Travaux d'aménagement de voirie de l'avenue de La Boétie entre l'allée de curé et l'avenue du stade	Dans le prolongement des travaux d'assainissement pluvial réalisés sur le CODEV5, et des travaux d'enfouissement des réseaux secs réalisés en suivant, il est proposé la réalisation des travaux d'aménagement de voirie.	1 600 000 €	1 600 000 €	Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réceptionner les travaux	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HDB Dir dév et amén - Ouest	MULTI - Etude d'adaptation de la route de Lacanau au trafic futur	Réalisation d'études préalables permettant de préciser le projet au stade études préliminaires selon plusieurs scénarios et d'établir le dossier d'autorisation environnementale, pouvant servir de support au débat public (concertation...) et permettant de consolider les arbitrages métropolitains. Une articulation avec les réseaux de transport en commun (TBM + cars express) et la stratégie des mobilités est à prévoir. Section concernée : suite aux études des Codev 4 et 5, la section concernée est celle de la rocade à la déviation.	400 000 €	400 000 €	Réaliser l'étude	Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude

Le Taillan-Médoc

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAF Dir foncier DGA	LE TM - Stratégie foncière : co-construction et co-mise en oeuvre	L'objet de la fiche action est d'organiser et mettre en œuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics, etc. L'objectif est de partager avec les élus et services communaux, en continu, la connaissance : - des enjeux fonciers du territoire communal et métropolitain (ZAN, ressources foncières, marchés fonciers et immo, etc.) - des besoins fonciers pour les politiques publiques (aménagement, nature, équipements, etc.) Dans le but de déterminer et anticiper des actions opérationnelles et réglementaires d'encadrement, de négociation, d'étude de faisabilité (fiche de lot, etc.), ou de maîtrise du foncier en accord avec le PPI foncier de BM et de l'EPF. En fonction du contexte communal, une attention particulière pourra être portée sur les enjeux liés au ZAN, à la mobilisation des périmètres de convention avec l'EPF, à l'établissement de fiches de faisabilités (fiche de lot) sur des secteurs ciblés, etc.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Assurer une veille foncière	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	LE TM - Acquisitions foncières- parcelles boisées	Acquisitions foncières de parcelles boisées dans le but de garantir leur maintien en secteur naturel et leur valorisation dans un cadre forestier protégé, poumon vert de la Métropole. Préservation et valorisation des parcelles boisées, agricoles ou naturelles de la commune.	320 000 €	160 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération
LAH Dir de la nature DGA	LE TM - Création d'un parc- forêt urbaine	La commune souhaite créer un nouveau lieu de respiration en cœur de ville et assurer à terme une coulée verte parallèle à l'avenue de Soulac support d'une liaison douce entre le quartier de Gelès et le parc du Vivier. En support de la protection paysagère P3505 déjà présente au PLU ce parc pourrait s'insérer au sein du PAE du Centre et offrir un nouveau lieu de détente apaisé en cœur de ville. Pour information la commune a demandé le renforcement et l'extension de cette protection paysagère dans le cadre de la 11eme modification du PLU. Accompagnement Codev attendu sur les études topographique et d'aménagement paysagers, ainsi que sur les acquisitions foncières (qui peuvent mobiliser la fiche du codev liée aux acquisitions foncières)	80 000 €	40 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement
LAH Dir de la nature DGA	LE TM - Création d'un pôle de développement agricole	Projet de la commune de créer un pôle de développement agricole avec 2 sites.	25 000 €	0 €	Signer une convention Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Faire de la réserve foncière Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement Valider le programme Signer une convention Accompagner financièrement le programme Céder ou acheter le foncier Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAH Dir de la nature DGA	LE TM - Impact sonore déviation du Taillan	Faisant suite à l'étude acoustique de l'impact de la déviation du Taillan sur la route de Lacanau, la commune souhaite prévoir des études de MOE et des travaux de réalisation / renforcement de protections acoustiques sur la route de Lacanau au droit de la résidence La Palombière (quartier de la Boétie), du quartier de Germignan, du quartier du Chai, et du lotissement Le Prés des grillons (rue Victor Schoelcher). La décision de faire devra tenir compte du calendrier et de la nature du projet de réaménagement de la route de Lacanau. Ce projet entrainera en effet l'obsolescence des recommandations issues de l'étude acoustique "impact déviation du taillan".	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Accompagner financièrement le programme	Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	LE TM - LIFE Biodiver'Cité - pollution lumineuse et biodiversité	Dans le cadre du plan d'action Biodiver'cité, Bordeaux Métropole porte des actions de préservation de la biodiversité vis à vis de la pollution lumineuse. Des sites d'importance écologique ont été déterminés et des actions seront mises en oeuvre en maitrise d'ouvrage déléguée sur les communes concernées.	170 000 €	136 000 €	Réaliser l'étude Réaliser les travaux Accompagner financièrement le programme	Accompagner financièrement le programme Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAH Dir de la nature DGA	LE TM - Parc naturel et agricole métropolitain - Parc des Jalles - Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain	cf préambule pour le descriptif complet Spécifiquement sur le périmètre Parc des Jalles de la commune du Taillan-Médoc : projets en MOA BM concertation pour la mise en œuvre des projets de chemins : Concertation pour le Défilé du Taillan projets en MOA BM Maisons Portes Chemins prioritaires : l'aménagement de la Porte Grimoine sera poursuivi en fin de codev 6 ou début de codev 7 en fonction des possibilités projets d'investissement en MOA villes fonds de concours BM RI nature : - études et travaux de mise en accessibilité PMR de la Forêt (travaux estimés à 200 000 € / FC estimé à 100 000 €) - études et travaux de réhabilitation du stationnement d'accès à la forêt (pas d'estimation travaux)	1 400 000 €	1 400 000 €	Établir le programme Réaliser les travaux Mener la concertation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Établir le bilan financier de l'opération Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers Assurer une veille foncière	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Valider les suites opérationnelles de l'étude Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner techniquement une démarche/une étude Formaliser la demande de financement Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Participer à la démarche/au dispositif

Le Taillan-Médoc

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Études "1 Million d'arbres" sur des sites d'activation	6 sites font l'objet d'une étude de préprogrammation par l'agence d'urbanisme en 2023 dans le cadre de l'opération "Plantons 1 million d'arbres". Ces différentes propositions sont à étudier et à préciser dans le cadre du contrat, et à réaliser pour partie si possible. Ces sites sont: Bordeaux Nord, la zone d'activité d'Eysines rue Mermoz, le secteur du Burk commun à Pessac et Mérignac le long du Peugeot, les aménagements de ripisylves le long du Gua en rive droite, le secteur Morlette/Jean Zay à Cenon et le tissu périurbain entre Blanquefort et Le Taillan-Médoc.	2 000 000 €	2 000 000 €	Établir le programme	
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Identification et préservation de Zones de ressourcement	Dans le cadre du programme européen life biodiversité et résilience, il est prévu de "créer" et de préserver 5 zones de ressourcement sur la métropole. Cette mesure s'inscrit également dans le programme d'action du PPBE "identifier et préserver des zones clames". La dimension sonore occupe donc une part centrale dans la caractérisation du ressourcement. 1/ caractériser le ressourcement à travers la production d'un outil simple d'évaluation du caractère ressourçant d'un parc public. 2/ tester cet outil sur 1 parc en 2023 et 4 parcs en 2024 et élaborer des plans d'action pour améliorer le ressourcement et préserver les 5 parcs. 3/déploiement des plans d'action et de leurs outils et process, 4/ diffusion de la démarche d'évaluation et des outils d'aide à l'amélioration et à la préservation du ressourcement. au delà de Bordeaux métropole et des communes porteuses des parcs identifiés comme secteurs d'expérimentation, 2 partenaires : l'Agence d'urbanisme et le laboratoire de recherche CNRS Passages. 215 000 € pour évaluer, améliorer et préserver le ressourcement de 5 parcs d'ici 2027. Les parcs pressentis : le bois du Burck, les sources du Peugeot et/ou le forêt du Bourgailh, la forêt du Taillan, la réserve écologique des Barails, le delta vert de Bègles.	140 000 €	140 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié. Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financés hors FIC par l'opération. Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.	35 000 000 €	30 000 000 €	Réaliser la prestation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement
LAI Dir urbanisme DGA	LE TM-Etudes et concertation sur projet Coeur de ville	A la demande de la ville, et dans le cadre du marché subséquent BM/La Fab, la Fab est missionnée pour accompagner la ville dans ses réflexions concernant le devenir du centre-ville, ainsi que sur la réalisation de l'ilot du plateau républicain (fonciers ville et BM).	0 €	0 €	Participer à l'étude Céder ou acheter le foncier Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Établir le programme	Participer aux négociations Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement Participer aux études Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider le programme
LAI Dir urbanisme DGA	LE TM - PUP secteur Gelès	Il s'agit d'accompagner les porteurs de projets sur les îlots identifiés dans le périmètre du PUP et établir les conventions .	0 €	0 €	Créer, suivre ou clôturer un Projet Urbain Partenarial (PUP)	Participer à la démarche/au dispositif
MAE Dir dév éco DGDE	LE TM - Parc d'Activités économiques Le Chai	La commune a sollicité Bordeaux Métropole pour accompagner l'implantation d'un centre médical. Bordeaux Métropole doit céder les parcelles nécessaires à la conduite du projet, et assurer le suivi de l'élaboration du permis de construire. Par ailleurs, une étude pourra être menée en concertation avec le propriétaire des parcelles situées à l'Est du PAE du Chai.	0 €	0 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers Céder ou acheter le foncier Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	LE TM - POP Projet Optimiste Partagé	<p>Le projet culturel de La ville du Taillan-Médoc est résolument tourné vers ses habitants tout en étant ancré sur son territoire dans toute sa diversité. Il s'appuie sur le désir de fédérer les habitants autour de propositions adaptées au territoire : créations en plein air ou en salle, autour de différentes disciplines artistiques, pour tous les âges avec un réel souci de qualité.</p> <p>L'un des moments incontournables de l'année est la restitution annuelle (en juin) de la création artistique partagée avec les habitants, coordonnée par la compagnie artistique lauréate de l'appel à projet lancé tous les deux ans.</p> <p>Ces projets s'appuient sur une thématique en prise avec le territoire : les marais (2018), la forêt (2019-2020), les espaces urbains (2020-2021) puis les jardins (2021-2023). Ils se construisent avec les habitants volontaires et la compagnie lauréate, ils doivent se concrétiser chaque mois de juin en un évènement artistique et festif d'envergure, ouvert aux habitants de la commune et des villes alentours.</p> <p>En journée ou en soirée, ce rendez-vous de juin doit répondre à plusieurs critères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etre accessible en matière d'âge et de mobilité - Se dérouler en plein air - Offrir une jauge d'au moins 400 personnes - Se présenter sous la forme d'une création artistique et ludique - Permettre une découverte du territoire pour les habitants, les nouveaux arrivants ou les voisins de la Métropole - Inclure des espaces de convivialité : buvette, guinguette, pique-nique, concert... toute proposition favorisant la rencontre et le décloisonnement <p>Cette fête créative de juin veut s'ancrer comme le rendez-vous récurrent des taillanais du début de l'été, entre la saison culturelle et la saison estivale.</p> <p>Un temps fort d'une journée qui marque l'identité culturelle de la Ville et valorise l'implication des habitants.</p>	120 000 €	20 000 €	Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Formaliser la demande de financement Signer une convention Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre	<p>Définition d'un schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole.</p> <p>1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir</p> <ul style="list-style-type: none"> - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole, GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boucles locales existantes sur Parempuyre, Artigues, Bouliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc - Des boucles urbaines existent sur certaines communes, Lormont, Pessac, Gradignan... (vérifier les sites internet des communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boucles dans le parc des Jalles - Boucles les randos sur l'eau - ... <p>2) Proposer des boucles de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boucles ainsi créées - Toutes ces boucles seront à faire valider par les communes - Proposer les boucles idéales, en faisant apparaître les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies ferrées, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boucles alternatives pour une mise en œuvre rapide <p>3) Valoriser les boucles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les boucles devront avoir intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes 	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BBA Direction multimodalité	LORM - Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Révision	Par délibération de juillet 2010, la CUB, devenue Bordeaux Métropole, a engagé la mise en œuvre des Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) des 28 communes pour leur permettre de prioriser des actions en faveur des déplacements des piétons, personnes à mobilité réduite (P.M.R), personnes âgées... La Métropole engage maintenant la révision des PAVE car tous sont réalisés ou en cours de finalisation. Les communes participent activement à ces études et les validant. Les plannings seront à affiner en fonction de l'avancement des dossiers.	0 €	0 €	Initier la démarche Accompagner financièrement le programme Réaliser la prestation Réaliser l'étude	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux études Mener la concertation
BBA Direction multimodalité	LORM - ReVE 4 - Aménagement de la place Aristide Briand et de la contre-allée Tabarly	ReVE 4 - Villenave d'Ornon - Saint Louis de Montferrand Aménagement de la place Aristide Briand et de la contre-allée Tabarly pour créer un aménagement cyclable conforme aux standards du Réseau Vélo Express Poursuite de l'étude préliminaire commencé au CODEV 5, levées de préalables fonciers et réglementaires, études AVP et PRO, travaux	450 000 €	450 000 €	Réaliser les études préalables Réaliser les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Participer à la démarche/au dispositif Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude
BBA Direction multimodalité	LORM - ReVE 4 - Création d'un aménagement cyclable quai Carriet	ReVE 4 - Villenave d'Ornon - Saint Louis de Montferrand Aménagement de la contre-allée du quai Carriet pour créer un aménagement cyclable conforme aux standards du Réseau Vélo Express Poursuite de l'étude préliminaire commencé au CODEV 5, levées de préalables fonciers et réglementaires, études AVP et PRO	3 800 000 €	3 800 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Mener la concertation Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réceptionner les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaiteront dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambitieux de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Réseau Vélo Express	Le Réseau Vélo Express (ReVE) est un projet phare du 3ème plan vélo métropolitain. Il consiste en la création de 14 itinéraires répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagements cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.	25 000 000 €	25 000 000 €	Initier la démarche Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études
BBA Direction multimodalité	MULTI - ReVE 4 - Aménagement du quai de Brazza/Bd André Ricard	ReVE 4 - Villenave d'Ornon - Saint Louis de Montferrand Aménagement du quai de Brazza (Bordeaux) et du boulevard André Ricard (Lormont) pour créer un aménagement cyclable conforme aux standards du Réseau Vélo Express Poursuite de l'étude préliminaire commencé au CODEV 5, levées de préalables fonciers et réglementaires, études AVP et PRO, travaux	2 200 000 €	2 200 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les études préalables Réaliser les travaux Lever les préalables fonciers	

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	<p>Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux. - des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment. <p>Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes.</p> <p>En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.</p>	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BDA Dir Voirie Ouvragesd'Art	LORM - Sécurisation des circulations douces sur le pont de la Ramade	<p>Etudes pour la création d'une passerelle sur l'avenue de Paris permettant le franchissement aux modes doux des voies SNCF à Lormont. Sur la durée du contrat, Bordeaux Métropole s'engage à engager les études et travaux au contrat de co-développement.</p> <p>Pour un coût travaux estimé à 300 000 € TTC, et sur la base de notre marché de maîtrise d'œuvre, l'estimation des études est la suivante :</p> <p>Mission MOE - EP-AVP-PRO-ACT-DET-VISA-AOR-OPC : 50 000 € TTC Mission géotechnique passerelle : 20 000 € TTC Mission contrôle technique passerelle : 5 000 € TTC Mission CSPS passerelle : 5 000 € TTC Total de la prestation des études : 80 000 € TTC arrondi à 100 000 € TTC en tenant compte des révisions.</p>	400 000 €	400 000 €	Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les études préalables Réaliser les études d'avant projet (AVP) Accompagner financièrement le programme Valider les études réalisées par le délégataire Réaliser les travaux Réceptionner les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Amélioration échangeurs 2 et 26 de la rocade	<p>L'Etat doit produire le bilan de la concertation réalisée en 2022. Perspective d'inscription du projet au contrat de plan Etat Région. A ce stade, il n'est pas certain que l'Etat veuille inscrire ce projet au prochain CPER. Cela ne se fera sûrement qu'à travers les études préalables à la DUP. Les engagements de Bordeaux Métropole sur ce contrat consisteront à un accompagnement de l'Etat dans les études.</p>	100 000 000 €	0 €	Participer à l'étude	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	<p>Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité. La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022. Ce plan prévoit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". <p>La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-618 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune. En pratique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: Olivier Westeel 0611911402 - La DG Mobilité ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin exprimé dans le cadre de projets d'aménagements / de voirie demandant l'installation de bornes de recharge, et en cas de prise en charge de l'investissement par le porteur du projet (compter environ 25000€ par station), la DG Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). <p>Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire. Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE. 2 types de configurations possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4,6;8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11kW). 	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement
BED Dir Grands Projets Mob	LORM - La Buttinière - Etude et travaux pour augmentation de capacité du P+R	<p>Extension de l'offre de stationnement sur le site en tenant compte des conclusions de l'étude d'actualisation des besoins en P+R sur la rive droite.</p>	14 800 000 €	14 800 000 €		

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Aménagement du ReVE 5 - entre Stalingrad et Butinière	Aménagement du ReVE 5 entre la place Stalingrad sur la commune de Bordeaux (non compris la place) et la Butinière sur les communes de Cenon et Lormont. Calendrier prévisionnel et étapes sur le codev 5 : A ce jour les études d'AVP/PRO sont en cours de finalisation (automne 2023). Le consultation pour les travaux démarrera à l'automne 2023 (mi novembre 2023).	0 €	0 €	Réaliser les travaux Réaliser l'étude Réceptionner les travaux	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Participer aux études Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - COROL31 (future liaison Bus Express Presqu'île Campus)	COROL31 (future liaison Bus Express Presqu'île Campus). Bassens : Requalification du quai Français entre le giratoire de l'avenue Puy Pla et le giratoire dit de "la GT": AVP en cours, insertion de couloirs bus dans les deux sens et aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle (ReVE 4) + trottoirs. Bassens/Lormont : Contournement du giratoire dit de "la GT". Travaux en cours pour le contournement du giratoire dit de "la GT" par les bus. Mise en service programmée pour automne 2023. Lormont : Aménagement du carrefour Ricard / Baniin : Concertation prévue pour été 2023. Bilan de concertation attendue pour fin 2023. Bordeaux : Terres de Borde : requalification de la rue Terres de Borde en vue de la mise en service de la voie bus bidirectionnelle. Travaux en cours. Mise en service septembre 2023.	0 €	0 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude pré opérationnelle Réaliser l'étude Mener la concertation Réceptionner les travaux Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Ensemble des 7 lignes de bus express	Présentation générale des 7 lignes de bus express prévues par le schéma des mobilités Ligne Bordeaux Saint Jean - Saint Aubin de Médoc et Saint Médard en Jalles - Issac : pas de fiche dédiée, mise en service prévue en 2024 Ligne Pellegriin Thouars Mallartic : fiche dédiée Circulaire entre rocade et boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Circulaire des boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Liaison Gare Saint Jean - Artigues : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Liaison Presqu'île - Campus : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Technobus extrarocade : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra	0 €	0 €	Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - LIANE 7 - Amélioration de la vitesse commerciale	LIANE 7 - Amélioration de la vitesse commerciale Bassens : Requalification du quai Français entre le giratoire de l'avenue Puy Pla et le giratoire dit de "la GT": AVP en cours, insertion de couloirs bus dans les deux sens et aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle (ReVE 4) + trottoirs. Bassens/Lormont : Contournement du giratoire dit de "la GT": travaux en cours pour le contournement du giratoire dit de "la GT" par les bus. La mise en service est programmée pour automne 2023. Lormont : Aménagement du carrefour Ricard / Baniin : concertation prévue pour été 2023. Le bilan de la concertation est attendue pour fin 2023. Cenon : Requalification du carrefour giratoire dit de "La Souricière" : AVP en cours. L'OA de franchissement sous la voie ferrée pour piétons et vélo (ReVE 4) en cours d'études par la SNCF.	0 €	0 €	Réaliser l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude pré opérationnelle Réceptionner les travaux Réaliser les études préalables Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les travaux Mener la concertation Lever les préalables fonciers Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude de faisabilité	Accompagner techniquement une démarche/une étude
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - ReVE 5 - études aménagement de l'axe avenue Carnot Kennedy	Etude de l'aménagement du ReVE 5 entre la Butinière (non compris) et l'échangeur 26 de la rocade (non compris) sur les communes de Cenon et Lormont. Pour des raisons opérationnelles, cette fiche précise l'action initialement prévue au Codev 5 et se décline dorénavant en 3 nouvelles fiches une fiche étude EP (celle ci) puis 2 fiches études travaux (pour l'avenue Carnot puis l'avenue Kennedy).	0 €	0 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Mener la concertation Réaliser l'étude	Participer aux négociations Valider les suites opérationnelles de l'étude Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer aux études Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - ReVe 5 - études et travaux avenue Carnot	Etude puis travaux du ReVe 5 entre la place des 2 villes (non compris) et le carrefour Av Carnot / Av Kennedy / Av de Paris / Av Cassagne (y compris le carrefour) communes de Cenon et Lormont. Cette fiche concerne l'aménagement du ReVe sur l'avenue Carnot en implantation unilatérale du côté de Lormont et la sécurisation du cheminement cyclable (et du trottoir) côté Cenon. Ce projet prévoit également la sécurisation des traversés piétons et cycles notamment au droit du carrefour Av Carnot / Av Kennedy / Av de Paris / Av Cassagne	0 €	0 €	Réaliser l'étude Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les travaux Lever les préalables fonciers Réceptionner les travaux	Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux négociations Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
CAB Dir bâtiments	LORM - création de la maternelle RAMADE et MEC de la maternelle Condorcet	Création de la maternelle Ramade (6 classes) valant Mise en Etat de la maternelle Montaigne (5 classes), et Mise en état correct de la maternelle Condorcet (5 classes). Opération groupée en Conception réalisation. Comprend 2 classes supplémentaires à la charge de la ville (une sur Ramade, une sur Condorcet).	11 000 000 €	9 473 000 €	Mise en état correct des écoles : Transfert automatique à la ville à la fin des travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales MEC : transfert automatique de l'école à la ville à la fin des travaux
CAB Dir bâtiments	LORM - Mise en état Correct de la maternelle Rosa Bonheur (4 classes)	Mise en Etat correct de la maternelle Rosa Bonheur de 4 classes	2 000 000 €	2 000 000 €	Mise en état correct des écoles : Transfert automatique à la ville à la fin des travaux	MEC : transfert automatique de l'école à la ville à la fin des travaux Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
CAB Dir bâtiments	LORM - Mise en Etat Correct de l'élémentaire A Camus	Mise en Etat correct de l'élémentaire A Camus d'une capacité de 16 classes entières, avec adaptation aux dédoublements	3 490 000 €	3 490 000 €	Mise en état correct des écoles : Transfert automatique à la ville à la fin des travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales MEC : transfert automatique de l'école à la ville à la fin des travaux
CAB Dir bâtiments	LORM - Mise en Etat Correct de l'élémentaire Condorcet	Mise en Etat correct de l'élémentaire condorcet d'une capacité de 10 classes entières soit 250 enfants, avec adaptation aux dédoublements, et démolition des anciens logements	5 800 000 €	5 800 000 €	Mise en état correct des écoles : Transfert automatique à la ville à la fin des travaux	MEC : transfert automatique de l'école à la ville à la fin des travaux Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
CAB Dir bâtiments	LORM - Mise en Etat Correct de l'élémentaire Rostand	Mise en Etat correct de l'élémentaire Rostand de 13 classes, avec adaptation aux dédoublements. Travaux en site occupé sur deux ans entre 2022-2024. Le budget présenté ici est la part résiduelle sur 2024.	6 560 000 €	2 500 000 €	Mise en état correct des écoles : Transfert automatique à la ville à la fin des travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales MEC : transfert automatique de l'école à la ville à la fin des travaux
CAB Dir bâtiments	LORM - Mise en état Correct des écoles maternelle LEROY et élémentaire PAGNOL et constitution d'un Groupe scolaire Pagnol	Mise en état Correct de l'élémentaire PAGNOL (9 classes) et construction sur le site d'une maternelle de 6 classes valant Mise en état Correct de la maternelle Leroy (4 classes). Opération groupée en Conception réalisation . Comprend 2 classes créées à la charge de la ville.	9 270 000 €	8 240 000 €	Mise en état correct des écoles : Transfert automatique à la ville à la fin des travaux	MEC : transfert automatique de l'école à la ville à la fin des travaux Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
CAE Dir de l'eau	LORM - Insuffisance capacitaire - quais Chaigneau Bichon - Réseau EU	Secteur à enjeux : débordements des eaux usées, PRU Carriet, et Ilot Quai Carriet. Coordination des travaux assainissement avec les aménagements programmés y compris le réseau REVE et la place Gelot	200 000 €	200 000 €	Réaliser l'étude de faisabilité Réaliser les études d'avant projet (AVP) Participer à l'étude	

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écocgestes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'usager. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions.</p> <p>La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <p>Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire Action 18 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable Action 34 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer Action 20 : Frigo anti-gaspi installés Action 30 : Déployer des boîtes à dons dans l'espace public</p>	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écocgestes au jardin. Il se décline notamment par la mise en place d'opérations gratuites de broyage des végétaux dans certains centres de recyclage (Bassens, Bordeaux Surcouf, Pessac Bourgaill, St Médard en Jalles) et sur les communes volontaires.	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Point d'apport volontaire et compostage	<p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 3 actions déclinées comme suit sur votre commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 23 - Développer le compostage individuel en habitat individuel en maison ; - Action 24 - Développer le compostage partagé en participant à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités ; - Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade. 	4 000 000 €	4 000 000 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CCB Dir strat et MOA PVB	LORM - Mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion écologique	<p>Mise en œuvre opérationnelle du plan de gestion intercommunal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - actions de débroussaillage, de fauche, d'entretien des lisières forestières, de mise en sécurité du patrimoine arboré, de gestion de la faune et la flore introduite, d'aménagement de cavités, de surcreusement de mares... - mise en œuvre d'actions de formation et de sensibilisation (élus, jardiniers, habitants...) et accompagnement des événements pour le respect du plan de gestion - revalorisation des déchets verts 	180 950 €	45 238 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention Participer à l'étude	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention Réaliser l'étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
CCB Dir strat et MOA PVB	LORM - Quartiers résilient - acquisition foncière, végétalisation des quartiers	<p>La ville de Lormont travaille avec DomoFrance pour améliorer la gestion des espaces verts et offrir plus de surface de nature aux habitants de la commune. La ville projette d'acheter 7 ha dans le cadre du projet Quartiers résilients. L'un des objectifs est la végétalisation du quartier de Carriet avec des travaux de désimperméabilisation, la plantation de micro-forêts et la création de jardins partagés.</p> <p>Des financements seront possibles via RI Nature agriculture. La Ville va également mobiliser le RI 1 million d'arbres et faire appel à des financements Fédér de la Région.</p>	1 €	0 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Participer à l'étude Signer une convention	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser l'étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Signer une convention
CCB Dir strat et MOA PVB	LORM - Réaménagement du cimetière ancien - végétalisation	La Ville souhaite reprendre les allées de son ancien cimetière. Le RI Nature agriculture permettra d'apporter un fonds de concours selon les termes du RI. Il est notamment demandé que l'allée soit perméable et que l'aménagement concerne également la végétalisation du cimetière.	60 000 €	30 000 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Participer à l'étude	Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CCB Dir strat et MOA PVB	LORM - Végétalisation des cours d'école	La Ville souhaite poursuivre la dynamique enclenchée en 2023 de désimperméabilisation et végétalisation des cours d'école. La Ville souhaite végétaliser 1 à 2 cours par an. Les projets intègrent la désimperméabilisation, la végétalisation des cours, l'installation de poulailler et la mise en place d'arrosage.	1 €	0 €	Participer à l'étude Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Réaliser l'étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Signer une convention Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
CCB Dir strat et MOA PVB	MULTI - GIP-GPV : Parc des Coteaux - Plan de gestion intercommunal / Pilotage-animation-valorisation / Eco-pâturage	Pilotage-animation-valorisation Cette action concerne l'animation du parLAB. Elle s'articule autour de trois grands axes : - la réalisation d'études stratégiques (sur les usages, la résilience du patrimoine arboré au changement climatique, la seconde peau des parcs, les milieux humides, un bilan global du plan de gestion écologique après 10 ans de mise en œuvre sera également réalisé ainsi qu'un bilan carbone), - le développement d'actions de médiation : outils de valorisation (carte, jeu), mallette pédagogique, communication sur les réseaux sociaux, événementiel... - la coordination du plan de gestion : pilotage, animation de 4 rdv annuels, formation « maître jardinier » Cette fiche s'inscrit dans le cadre du programme Biodiver'Cité 2021-2026 porté par Bordeaux Métropole. Pour la période 2024-2027, le budget prévisionnel s'élève à 450 000 €. La part de financement demandé à Bordeaux Métropole s'élève à 169 000 euros sur 4 ans : 40 000 € en 2024, 43 000 € de 2025 à 2027 Eco-pâturage Pérennisation du projet d'écopâturage du troupeau de brebis sur les parcs du Parc des Coteaux : - recrutement d'un ou une nouvelle bergère - prestations diverses et travaux. - Achats de matériel et de fournitures Le montant total de la dépense envisagée est de 300 000 € sur le codev6, la part de financement demandée à Bordeaux Métropole s'élève à 160 500 euros sur 4 ans, soit 40 125 €/an. Maison itinérante du parc des Coteaux : Pour la période 2024-2027, le budget dédié à la médiation de la maison itinérante du parc des coteaux s'élève à 120 000 euros. La part de financement demandée à Bordeaux Métropole dans le CODEV 2024-2027 s'élève à 60 000 euros sur 4 ans, soit 15 000 €/an. Le programme d'animation sera proposé par le GPV, en lien avec les communes, faisant appel à une diversité d'intervenants et partenaires associatifs.	870 000 €	389 500 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Participer à l'étude Signer une convention	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention Réaliser l'étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Formaliser la demande de financement
CCD Dir funéraire PVB	LORM - extension cimetière Lescale: études et travaux d'extension et études et travaux de rénovation des allées de l'ancien cimetière	projet extension pour créer un champ commun, un site cinéraire avec colombarium, étude, aménagement paysager et funéraire. La participation financière de BM sera calculée au vu du RI en vigueur au moment de la demande de fonds de concours de la commune.	68 500 €	0 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Signer une convention Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)
CCD Dir funéraire PVB	LORM-Reprise de concessions et emplacements	reprises de concessions et emplacements au cimetière Lavergne nouveau cimetière (90) et au cimetière Lescale ancien cimetière (48) La participation financière de BM sera calculée au vu du RI en vigueur au moment de la demande de fonds de concours de la commune.	125 000 €	0 €	Signer une convention Accompagner financièrement le programme Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Développement des réseaux de chaleur	<p>Bordeaux Métropole est compétente en matière de réseaux de chaleur publics. Ils permettent de développer les énergies renouvelables et leur bilan carbone est excellent. Ces réseaux nécessitent des investissements élevés. Ils ne peuvent se développer que dans les îlots urbains ou dans les quartiers présentant une densité de besoins de chaleur suffisante.</p> <p>A partir des données de consommation de gaz et des projets de développement urbain, les services métropolitains ont identifié tous les secteurs présentant des besoins de chaleur suffisants pour qu'un réseau de chaleur de plus de 1 GWh soit envisageable.</p> <p>Bordeaux Métropole s'est engagée à étudier l'ensemble des secteurs identifiés puis à conduire jusqu'à leur terme les projets qui s'avèreraient réalisables.</p> <p>La présente action Codev consiste à lister et à suivre l'ensemble des projets en cours ou à engager.</p> <p>I- RESEAUX EN SERVICE</p> <p>1- Hauts de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Artigues - poursuite des importants travaux de reconstruction des 16 km de réseaux "historiques" - divers développement du réseau, en densification (raccordement de bâtiments existants) et vers des projets urbains neufs - étude de développement vers Artigues Perspective de moyen terme : Intégrer le réseau de chaleur aux réflexions concernant le devenir de l'usine d'incinération des déchets de Cenon</p> <p>2- Plaine de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Bordeaux - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (Lormont Lissandre et Cascades, Bordeaux Brazza, Bordeaux Niel, EPA Garonne Eiffel, bas-Floirac, plaine sud Garonne)</p> <p>3- Bordeaux Bègles énergie : Bordeaux, Bègles - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (EPA) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Bègles Dorat et Bègles Thorez</p> <p>4- Mériadeck énergie : Bordeaux - Renouvellement de l'autorisation d'exploiter le forage géothermique et réflexions associées sur la valorisation de l'eau - Développement du réseau</p> <p>5- Grand parc énergies : Bordeaux, Le Bouscat - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau, construction de la chaufferie bois et mise en service de la géothermie</p> <p>6- Saint Médard Hastignan : Saint Médard en Jalles - Suivre l'exploitation du réseau et un développement éventuel vers le collège</p> <p>II - RESEAUX EN COURS</p> <p>7- Mérignac centre énergie - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>8- Le Haillan : Le Haillan, Eysines - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>9- Métropole sud : Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan - Passation de la concession - Etudes opérationnelles - Développement commercial du réseau et partenariat avec l'Université, le CHU et Domofrance - Travaux de construction (réseau, géothermie, chaufferie bois) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Mérignac/Pessac Le Burck, Bègles Vaclav Havel, Villenave d'Ornon Chambéry</p> <p>10- Blanquefort - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>11- Eysines, Bruges, Le Bouscat - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>12- Mérignac Aéroparc - Suivre les études amont</p>	67 400 000 €	67 400 000 €		

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Métropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal	<p>Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal.</p> <p>Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes.</p> <p>4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; le suivi et l'assistance pendant la phase travaux.</p> <p>Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.</p>	2 000 000 €	2 000 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal	<p>Bordeaux Métropole accompagne les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal.</p> <p>Cet accompagnement se décline dans un parcours, en plusieurs phases. Une commune pourra solliciter des accompagnements sur les phases opérationnelles 2 et/ou 3, si elle peut justifier d'avoir déjà réalisé la phase stratégique 1.</p> <p>- 0. Animation territoriale, via le club tertiaire de BM : réunions présentielles ou webinaires, communication d'informations techniques et réglementaires, partages d'expériences</p> <p>- 1. Définition d'une stratégie globale « énergie – climat » sur le patrimoine communal</p> <p>- 1.1 Bilan énergétique patrimonial (avec l'ALEC BM) : permet à la commune d'avoir un bilan global de ses consommations énergétiques par fluide, en ratio spécifique et par profil de bâtiment</p> <p>- 1.2 Aide à la saisie des données du « décret tertiaire » sur l'outil OPERAT (avec l'ALEC BM) : la commune bénéficie d'un accompagnement à la saisie des données sur la plateforme Operat et d'une assistance en cas d'anomalie(s) rencontrée(s) pendant la déclaration Operat</p> <p>- 1.3 Définition d'un plan d'action global pour la rénovation du patrimoine et la décarbonation des équipements de production (avec l'ALEC BM) : il s'agit de définir un plan d'action énergétique et financier par l'élaboration d'une trajectoire générale de la performance énergétique et d'appréhender les solutions à la décarbonation des équipements de production</p> <p>- 1.4 Elaboration d'une politique patrimoniale : conseille la commune (choix de scénarios, calendrier, moyens humains et financiers, scénario d'exploitation, etc.)</p> <p>- 2. Aide à la conduite d'opération par projet de rénovation de bâtiments</p> <p>- 2.1 Audit énergétique programmatique : permet à la commune de définir un budget et un programme de travaux sur les postes liés à la performance énergétique (avec l'ALEC BM ou prestataire externe)</p> <p>- 2.2 Assistance à la passation de contrats de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux de rénovation énergétique (BM) : mise à disposition de la commune de clausiers types</p> <p>- 2.3. Délégation de conduite d'opération de rénovation énergétique de bâtiments (sous réserve d'un accompagnement spécifique désigné – de type SPL ou équivalent)</p> <p>- 2.4. Accompagnement à la valorisation des travaux d'économies d'énergies par l'obtention de certificats d'économies d'énergie - sous réserve d'acquisition des ressources nécessaires à BM</p> <p>- 3. Accompagnement à l'exploitation – maintenance des équipements techniques</p> <p>- 3.1. Assistance à la passation de contrats d'exploitation – maintenance</p> <p>- 3.2. Etude d'opportunité pour la décarbonation des équipements de production (faisabilité de production d'énergie renouvelable : bois, géothermie, pompes à chaleurs, etc.)</p> <p>- 3.3. Bâtiment numérique, mission d'assistance pour la mise en place d'un système d'automatismes de supervision des installations, en collaboration avec la DGNSI dans le cadre du schéma directeur du bâtiment numérique</p> <p>Notes : il faut considérer les coups partis du Codev 5 sur les phases 0, 1.1 et 2.1, décrit ci-dessus, pour les communes de Ambarès, Artigues, Cenon, Eysines, Parempuyre, St Médard, Talence, Villenave, Pessac, Bouliac, Floirac, Le Haillan, Lormont</p>	4 000 000 €	4 000 000 €	Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider les études réalisées par le délégataire Participer à l'étude	Valider le programme Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	<p>Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». A cet effet, il comprend notamment des actions destinées à encourager la formation et l'information, développer les pratiques de coopérations, et accompagner au changement tous les publics, au premier rang desquels, les habitants, avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées et les plus fragiles.</p> <p>L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole en ce sens s'illustre par trois dispositifs majeurs de sensibilisation, de mobilisation et d'actions en faveur des enjeux de transition écologique.</p> <p>Ces dispositifs sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention.</p> <p>Les dispositifs qui seront détaillés en pièce-jointe sont :</p> <p>- Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire ainsi que des structures du péri et de l'extra-scolaire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable, par la formation d'animateurs ou encore par l'accompagnement de projets type labellisation E3D ou définition projets transition écologique d'établissement péri-extrascolaire.</p> <p>- Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier)</p> <p>- Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole : mise à disposition des communes de dispositifs d'accompagnement au changement de comportements dédiés à la transition écologique (type les Super Défis) et propose des collaborations sur ces thématiques (recensement, évaluation et partage des bonnes pratiques, d'outils d'exposition, communication, ...).</p>	4 869 000 €	1 880 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens. Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codev : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis).</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.</p>	0 €	0 €	Initier la démarche Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Signer une convention
FBA Dir inno amén numérique	MULTI - Projet Wifi social : Installation de bornes d'accès Wifi gratuit	<p>Dans le cadre de ses actions en matière d'inclusion numérique et d'aménagement numérique du territoire, Bordeaux Métropole souhaite déployer des points d'accès Wifi gratuits au service des plus démunis sur son territoire.</p> <p>Dans un premier temps, les quartiers prioritaires de la politique de la Ville sont ciblés dans la mesure où ils concentrent les zones défavorisées et leurs habitants.</p> <p>Il s'agira d'installer des points d'accès Wifi, disposant dans la mesure du possible de prises de recharge de téléphones / tablettes, d'un abri et de panneaux solaires d'alimentation électrique. Une réflexion sera menée pour proposer des animations et des aides régulières sur ces points dans le cadre de la politique d'inclusion numérique. Afin de maximiser le nombre de sites installés, l'installation des bornes, quand cela sera possible, se fera au niveau de mobiliers urbains déjà existants (abris bus, lieux de convivialité, ...).</p> <p>La Métropole dispose d'un budget de 350 K€ sur la période 2024/2026 pour mettre en place ces lieux d'accès Wifi avec leurs mobiliers urbains afin de desservir quelques zones dans certains QPV.</p> <p>Les communes qui souhaiteraient de tels points d'accès Wifi, mais situées hors périmètre des quartiers prioritaires de la politique de ville, pourront conventionner avec la Métropole pour financer l'installation de points d'accès homogènes et en cohérence avec ceux installés dans le cadre des contrats de Codev.</p>	300 000 €	300 000 €	Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les études préalables Réaliser les travaux Réaliser la prestation Réaliser l'étude de faisabilité Lancer des consultations Réceptionner les travaux Initier la démarche Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude Établir le bilan financier de l'opération	Participer à la démarche/au dispositif
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	<p>Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.</p>	200 000 €	70 000 €	Initier la démarche Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner financièrement le programme
HCB Dir dév amén - R droite	LORM - PRU CARRIET – Création d'un cheminement 4% PMR derrière l'église	<p>Espaces publics réalisés dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage confié à Artelia</p> <p>Poursuite de la fiche action n° C052490030 du CoDév5.</p> <p>Le cheminement 4% est un secteur d'aménagement en interface avec le parc des Coteaux. L'ambition de ce chemin est de créer une liaison douce, de plain-pied, accessible à tous, et notamment par les PMR pour relier le Haut et le Bas Carriet. Cette promenade, maillon du fil vert, se trouvera à l'arrière des lots 2 et devra donc s'inscrire dans la topographie du terrain existant. Elle commence sur le côté de l'église Saint Esprit et se termine dans le bas Carriet et devra gérer une pente en long inférieure à 4% sur l'ensemble de ce linéaire. Au-delà de cet objectif, il nous semble nécessaire d'ancrer plus globalement ce cheminement dans son contexte et d'assurer des continuités transversales avec les cheminements déjà existants et empruntés, et avec d'autres points d'accroches le long du linéaire et notamment de raccorder ce tracé à la liaison existante en pas d'âne entre l'église Saint Esprit et le réservoir.</p> <p>Le financement de ces espaces publics mobilisera 5% du FIC communal, en complément des crédits Direction de l'Habitat (95%). Lorsque les espaces publics ont été confiés à une maîtrise d'ouvrage déléguée, les frais de maîtrise d'ouvrage sont estimés à 10% du coût total des travaux (y compris coût du mandataire).</p> <p>Un protocole foncier est en cours d'élaboration, porté par la Direction de l'Habitat. Le coût foncier des opérations pourra être précisé à la signature de ce protocole.</p>	1 650 000 €	1 650 000 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lever les préalables fonciers Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réceptionner les travaux	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HCB Dir dev amén - R droite	LORM - PRU CARRIET – Espaces publics du Bas Carriet	<p>Espaces publics réalisés dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage confié à Artelia</p> <p>Avenue du Professeur Vincent Le profil de l'avenue du Professeur Vincent marque la volonté : - D'établir des continuités piétonnes sur des largeurs minimum de 2 m - D'installer des bandes cyclables bilatérales, qui vont trouver leurs jonctions avec la rue Brutails, et la sortie au nord du quartier vers la côte de la Garonne ; - D'alterner le stationnement en talon ou en long. En respectant le principe suivant : planter en continuité des abords, du Parc et/ou des résidentialisations ou des programmes privés de renouvellement</p> <p>Rue JA Brutails La nouvelle rue Brutails change de statut, et devient une voie de desserte locale, attachée notamment au projet de nouvel éco-quartier, de part et d'autre. Elle est dans le périmètre de démolition le plus important du projet de renouvellement urbain et de fait supportera ce changement. Voie partagée, apaisée, en sens unique, elle devient une structurante cycle rejoignant l'avenue du Professeur Vincent au nord et la nouvelle avenue Porto-Riche au sud. Les cycles sont à double-sens. Un jeu d'alternance stationnements / plantations permet de faire varier la trajectoire plutôt dédiée à la circulation, pour éviter les lignes droites propices à la prise de vitesse. Des stationnements en long, latéraux permettent d'envisager une offre publique. Cette rue spécifique donne accès aux venelles privées qui drainent les opérations de logements.</p> <p>Rue Porto Riche L'avenue Porto-Riche renouvelée se raccorde au sud à la rue Brutails, et n'est plus, de ce fait, en impasse.</p> <p>La maîtrise d'ouvrage de l'assainissement (passage en séparatif) du secteur a été confiée à Artelia. EU et EP étant en renouvellement, une délégation de crédits sera effectuée par la Régie de l'Eau.</p> <p>Le financement de ces espaces publics mobilisera 5% du FIC communal, en complément des crédits Direction de l'Habitat (95%). Lorsque les espaces publics ont été confiés à une maîtrise d'ouvrage déléguée, les frais de maîtrise d'ouvrage sont estimés à 10% du coût total des travaux (y compris coût du mandataire). Un protocole foncier est en cours d'élaboration, porté par la Direction de l'Habitat. Le coût foncier des opérations pourra être précisé à la signature de ce protocole.</p>	2 500 000 €	2 500 000 €	Réaliser les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser l'étude préliminaire Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HCB Dir dev amén - R droite	LORM - PRU CARRIET – Espaces publics du Haut Carriet	<p>Espaces publics réalisés dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage confié à Artelia Poursuite des fiches action n°C052490031, n°C052490032 et n°C052490033 du CoDev5.</p> <p>Avenue Camille Jullian L'avenue Camille Jullian traverse le quartier Mireport, elle draine notamment l'école. Cette voie contrainte entre les stationnements nécessaires pour les riverains, et les usages, est passée en sens unique descendant (Ouest>Est), permettant de la traiter en voie partagée limitée à 20 km/h, ouverte largement aux modes doux. Le traitement de la chaussée doit rendre lisible ce statut particulier.</p> <p>Boulevard Odilon Redon Le boulevard Odilon Redon est long et en courbe. Il accueille un grand nombre de stationnements nécessaires aux riverains. Il est par ailleurs porteur d'une grande richesse de programmes : nouveau quartier actif, école, nouvelle piscine, opérations de logements neufs... Le boulevard Odilon Redon est une voie qui présente la plus de linéaire de « contact » avec le Parc. Il est sujet à des mises en scène, à fédérer un lieu très particulier et riche. La contrainte du stationnement, incontournable, doit trouver des réponses formelles susceptibles de générer des « porosités » transversales.</p> <p>Cheminements doux Les objectifs poursuivis dans le cadre de cet aménagement sont les suivants : • Affirmer la grande diagonale partant du tramway et de la place Magendie jusqu'à l'école et la piscine comme axe piéton majeur à l'échelle du quartier • Conforter les usages prédéfinis existants • Compléter la programmation proposée par l'aménagement de placettes pour ponctuer les parcours en s'appuyant sur les usages informels</p> <p>Le financement de ces espaces publics mobilisera 5% du FIC communal, en complément des crédits Direction de l'Habitat (95%). Lorsque les espaces publics ont été confiés à une maîtrise d'ouvrage déléguée, les frais de maîtrise d'ouvrage sont estimés à 10% du coût total des travaux (y compris coût du mandataire). Un protocole foncier est en cours d'élaboration, porté par la Direction de l'Habitat. Le coût foncier des opérations pourra être précisé à la signature de ce protocole. Une mise en séparatif du réseau d'assainissement et un renouvellement du réseau d'eau potable sont prévus, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Régie de l'Eau. Leur réalisation, ainsi que les travaux de la piscine et les démolitions, conditionnent la réalisation des travaux d'espaces publics.</p>	4 400 000 €	4 400 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HCB Dir dév amén - R droite	LORM - PRU CARRIER – Plateformes de service mobile	<p>Espaces publics réalisés dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage confié à Artelia</p> <p>Poursuite de la fiche action n°C052490035 pour la partie « Rues Brutails / Porto Riche »</p> <p>Les plateformes sont conçues pour faciliter le déplacement et l'accès aux services. Elles font l'objet de concertation avec les habitants pour y associer les usages existants ou souhaités.</p> <p>Les plateformes seront constituées à minima de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plate-forme (sans nivellement) • Branchements Eau potable et borne, et électricité (type forain) • Mobiliers d'usages : bancs, poubelle, grille vélos • Eclairage suivant chaque aménagement • Naturalité affirmée, arbres d'ombrage • Accès (entrée charretière) côté rue, pour véhicule type bibliobus • Élément de jalonnement • Accroche subtile suivant chaque situation <p>2 sites sont pré-identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avenue du Professeur Vincent • Rues Brutails / Porto Riche <p>Le financement de ces espaces publics mobilisera 5% du FIC communal, en complément des crédits Direction de l'Habitat (95%). Lorsque les espaces publics ont été confiés à une maîtrise d'ouvrage déléguée, les frais de maîtrise d'ouvrage sont estimés à 10% du coût total des travaux (y compris coût du mandataire).</p> <p>Un protocole foncier est en cours d'élaboration, porté par la Direction de l'Habitat. Le coût foncier des opérations pourra être précisé à la signature de ce protocole.</p>	350 000 €	350 000 €	<p>Mener la concertation</p> <p>Réaliser le projet (phase PRO/DCE)</p> <p>Réaliser l'étude préliminaire</p> <p>Réaliser les travaux</p> <p>Réaliser les études d'avant projet (AVP)</p> <p>Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)</p>	<p>Mener la concertation</p> <p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p> <p>Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC</p>
HCB Dir dév amén - R droite	LORM - PRU CARRIER - Requalification du carrefour de Mireport	<p>L'un des enjeux majeur du projet sur le secteur Mireport est d'apaiser ce carrefour tout en marquant l'entrée dans le parc et dans le quartier.</p> <p>Le carrefour Mireport est à transformer et relier d'une part au Boulevard Odilon Redon, et d'autre part à la traverse 26B. Il fait également lien entre les infrastructures importantes existantes : pont, tram, bretelle d'entrée à la rocade, et le quartier. L'enjeu majeur est de rendre la totalité du carrefour très lisible et sécurisé pour les modes doux, et de le traiter avec un vocabulaire urbain, non plus routier.</p>	2 000 000 €	2 000 000 €	<p>Réceptionner les travaux</p> <p>Réaliser les travaux</p> <p>Réaliser le projet (phase PRO/DCE)</p> <p>Réaliser les études d'avant projet (AVP)</p>	<p>Mener la concertation</p> <p>Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC</p> <p>Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain</p> <p>Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)</p> <p>Participer aux études</p>
HCB Dir dév amén - R droite	LORM - Quartier de l'Ermitage - Les cascades de Garonne - espaces publics	<p>L'opération d'urbanisme de l'Ermitage à Lormont permettra la constitution d'un nouveau quartier autour du parc actuel de l'Ermitage en bordure des quais de Garonne. Le quartier sera constitué dans sa partie haute d'un centre hôtelier et dans sa partie basse des logements, des bureaux, des commerces de proximité et équipements de service.</p> <p>Au vu de l'intérêt du développement du quartier de l'Ermitage de l'amélioration de la desserte du Parc pour le territoire de la rive droite, Bordeaux Métropole s'engage à poursuivre les études opérationnelles et réaliser les travaux de voies et réseaux.</p> <p>L'aménagement de la desserte actuelle du parc de l'Ermitage (reprise de la voirie de l'ancienne cimenterie, réalisation des aménagements PMR, pose des réseaux) permettra de développer les usages du parc. Une convention entre Bordeaux Métropole et le porteur de projet pour la mise à disposition de terrains métropolitains dans le cadre des compensations environnementale devra être élaborée et traduite par la signature d'un acte notarié.</p>	4 000 000 €	4 000 000 €	<p>Réaliser les travaux</p> <p>Réaliser le projet (phase PRO/DCE)</p> <p>Réceptionner les travaux</p> <p>Lever les préalables fonciers</p> <p>Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)</p>	<p>Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC</p> <p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p> <p>Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)</p>
HCB Dir dév amén - R droite	LORM - Résorption de la discontinuité cyclable et sécurisation des circulations piétonnes sur le pont de la Ramade - avenue de Paris	<p>Étude AVP à réaliser et démarrage éventuel d'une partie des travaux de la liaison piéton/vélo au dessus de la voie ferrée afin de sécuriser les circulations douces vers l'école Jean Lurçat.</p>	1 100 000 €	1 100 000 €	<p>Réceptionner les travaux</p> <p>Réaliser les travaux</p> <p>Réaliser le projet (phase PRO/DCE)</p> <p>Réaliser les études d'avant projet (AVP)</p>	<p>Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)</p> <p>Valider les suites opérationnelles de l'étude</p> <p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p> <p>Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain</p>
HCB Dir dév amén - R droite	LORM - Résorption des discontinuités cyclables entre l'avenue de Paris et le rond point Ricard (via avenue Mendès France et avenue de la Résistance)	<p>Réalisation d'un programme pour étudier la possibilité de disposer d'une piste cyclable depuis le giratoire "Renault" (équipé en piste seulement sur le demi périmètre) jusqu'au rond-point Ricard.</p> <p>Cette opération concerne le linéaire : Avenue Mendès-France, giratoire des Évadés de France - avenue de la Résistance.</p>	120 000 €	120 000 €	<p>Établir le programme</p> <p>Réaliser les études d'avant projet (AVP)</p> <p>Lever les préalables fonciers</p> <p>Réaliser l'étude préliminaire</p>	<p>Valider le programme</p> <p>Mener la concertation</p> <p>Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain</p>

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HCB Dir dev amén - R droite	MULTI - Aménagement de l'Avenue de la Gardette	Réalisation d'un programme et d'une étude préliminaire pour étudier l'aménagement de l'avenue de la Gardette sur le linéaire compris entre la Route de Bassens et le carrefour giratoire de l'Avenue de Paris / Chemin du Sourd	100 000 €	100 000 €	Établir le programme Réaliser l'étude préliminaire	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HCB Dir dev amén - R droite	MULTI - Av. de Bordeaux - étude entre Sortie 45 et giratoire la Gardette	Etude du dernier tronçon de cet itinéraire avenue de Bordeaux - Austin Conte (de la sortie 45 au giratoire la Gardette)	100 000 €	100 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers Céder ou acheter le foncier Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les études d'avant projet (AVP) Assurer une veille foncière	Participer aux études Mener la concertation Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HCB Dir dev amén - R droite	MULTI- Etude du ReVE 5 Avenue Kennedy	Cette étude est rattachée à celle conduite sur le réseau REVE 5 pour le tronçon Kennedy et se nourrit de la réflexion sur les Grandes Allées Métropolitaines portée par l'Aurba pour requalifier les grands axes routiers de l'agglomération en boulevards urbains. Le CODEV 3 et 4 auront permis de réaliser le programme sur les 3 tronçons. Le CODEV 6 permettra de définir les actions à réaliser pour le prochain CODEV sur ce tronçon (av. Kennedy) en lien avec la réorganisation de l'échangeur 26. Des études préliminaires auront lieu sur l'ensemble du projet et l'étude d'avant-projet sera menée sur ce tronçon en fin de contrat. Cette fiche sera ajustée si besoin en fonction de la concertation sur le déploiement du RCHNS par la Dir. de la Mobilité.	2 000 000 €	250 000 €	Réceptionner les travaux Lever les préalables fonciers Établir le programme Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les équipements du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage Réaliser l'étude préliminaire Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les travaux Céder ou acheter le foncier	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement Participer aux négociations Accompagner financièrement le programme Mener la concertation Céder ou acheter le foncier Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC
HCB Dir dev amén - R droite	MULTI - Etudes de la résorption de la discontinuité cyclable avenue de Paris/ avenue de la Gardette	Les travaux d'assainissement se font sur le CODEV5 et les travaux VRD se poursuivent sur le Codev6	500 000 €	500 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
LAF Dir foncier DGA	LORM - Stratégie foncière : co-construction et co-mise en oeuvre	L'objet de la fiche action est d'organiser et mettre en œuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics, etc. L'objectif est de partager avec les élus et services communaux, en continu, la connaissance ; - des enjeux fonciers du territoire communal et métropolitain (ZAN, ressources foncières, marchés fonciers et immo, etc.) - des besoins fonciers pour les politiques publiques (aménagement, nature, équipements, etc.) Dans le but de déterminer et anticiper des actions opérationnelles et réglementaires d'encadrement, de négociation, d'étude de faisabilité (fiche de lot, etc.), ou de maîtrise du foncier en accord avec le PPI foncier de BM et de l'EPF. En fonction du contexte communal, une attention particulière pourra être portée sur les enjeux liés au ZAN, à la mobilisation des périmètres de convention avec l'EPF, à l'établissement de fiches de faisabilités (fiche de lot) sur des secteurs ciblés, etc.	0 €	0 €	Assurer une veille foncière Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAG Dir habitat DGA	LORM - PRU CARRIER - Construction Piscine Carrier	<p>Au sein de l'OAIM du PRU Carrier, l'opération de construction de la piscine Carrier, équipement majeur pour le territoire, consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - créer un bassin sportif de 25 mètres par 6 lignes de nage (375 m²), homologué pour les compétitions départementales et équipé de l'ensemble du matériel nécessaire à l'organisation des compétitions, - créer un bassin d'apprentissage et de loisirs de 200 m² intégrant un espace libre de tout obstacle de 150 m² destiné à l'apprentissage de la natation, aux cours d'aquagym et à l'échauffement lors des compétitions, ainsi qu'un espace de loisirs de 50 m² intégrant une rivière à courant et une cascade d'eau, - créer une fosse de plongée de 12 mètres intégrant des paliers à 1, 3 et 6 mètres. Une séparation physique entre la fosse et le reste des bassins sera aménagée, franchissable par contrôle d'accès, - créer une aire de jeux aquatiques de 100 m², équipée pour les enfants par zone d'âge et intégrant à la fois des jets au sol, des jeux en interaction et des jeux aériens. <p>La halle des bassins, équipée d'un toit ouvrant, intégrera une grande plage sur l'une des longueurs du bassin sportif afin d'y accueillir des gradins mobiles lors des compétitions (accueil de 200 spectateurs).</p> <p>Le futur équipement prévoit également la réalisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - locaux associatifs avec un local plongée, deux bureaux associatifs, une salle de réunion et une salle de préparation physique, - une aire de pique-nique estivale avec une plate-forme Food truck, - un bassin de phytoremédiation en cascade pour la déchloration par les plantes de l'eau de la piscine et sa réutilisation à des usages techniques (lavage des filtres, arrosage des espaces verts, etc.). <p>Le RI politique de la ville a été sollicité à hauteur de 1M€. La subvention de Bordeaux Métropole a été actée lors de son Conseil de mars 2023</p>	12 445 759 €	1 000 000 €	<p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p> <p>Lever les préalables fonciers</p> <p>Céder ou acheter le foncier</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p> <p>Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)</p>	<p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Céder ou acheter le foncier</p> <p>Mener la concertation</p> <p>Réaliser l'opération</p> <p>Formaliser la demande de financement</p> <p>Accompagner techniquement une démarche/une étude</p> <p>Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)</p>
LAG Dir habitat DGA	LORM - PRU CARRIER - Coordination, partenariats, volet logement et fonds de concours	<p>Une mission d'actualisation du projet urbain de Carrier a été lancée par la Ville en 2018. Cette mission confiée à l'agence GRAU a permis d'aboutir à une deuxième version du plan guide finalisée en 2019. Cette actualisation du plan guide a servi de base à l'élaboration et à la négociation de la convention pluriannuelle avec l'ANRU dans le cadre du NPNRU, cette dernière a été signée en avril 2020. Le plan guide a été réactualisé en 2022 avec la contribution de l'AMO Architecte coordinateur Tekhne / Lieux fauves.</p> <p>Dans le cadre de la mission de plan guide, le programme d'actions est désormais arrêté.</p> <p>La présente fiche concerne uniquement les interventions liées à la coordination du projet, à l'ingénierie, aux volets logement et foncier, et aux fonds de concours.</p> <p>Elle est complétée par d'autres fiches concernant des interventions sous maîtrise d'ouvrage directe de Bordeaux Métropole. Afin de relier facilement ces dernières au projet global, le titre de chacune est précédé de la mention « PRU Carrier ».</p> <p>1. Volet habitat :</p> <p>Bordeaux Métropole intervient à plusieurs niveaux dans le cadre de son règlement d'intervention au titre de la politique de la ville.</p> <p>Tout d'abord, elle peut intervenir sur les programmes de réhabilitation des logements sociaux, dans les conditions définies dans le cadre du règlement.</p> <p>Elle peut ensuite apporter une aide complémentaire à l'ANRU pour le financement de la reconstitution de l'offre.</p> <p>Ce volet inscrit dans le règlement d'intervention étant lié à l'éligibilité et au niveau d'ambition des projets des bailleurs, un chiffrage n'est pour l'instant pas possible.</p> <p>2. Volet ingénierie et coordination</p> <p>A travers ce volet, Bordeaux Métropole prévoit différentes actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Marché d'AMO Architecte coordinateur pour 4 ans renouvelé à compter de 2021. - Marché d'OPCU – OPCIC pour 4 ans à compter de 2021. - Participation au volet concertation/communication. - Démarche d'évaluation du PRU. <p>Le coût global est estimé sur ce volet à 430 334 € TTC sur 4 ans.</p> <p>La Ville de Lormont participe au cofinancement des études d'AMO dans le cadre du suivi pré-opérationnel et opérationnel du PRU : mission d'AMO architecte coordinateur, concertation et démarche d'évaluation.</p> <p>Pour l'OPCU, un cofinancement sera demandé à l'ensemble des maîtres d'ouvrage.</p> <p>3. Volet voiries et espaces publics :</p> <p>Les interventions sous maîtrise d'ouvrage directe de Bordeaux Métropole font l'objet de fiches spécifiques suivant le programme d'actions détaillé. A noter que les opérations de voiries et d'espaces publics font l'objet d'une conduite d'opérations externe confiée au mandataire Artélia.</p> <p>Pour information, la clé de répartition financière est suivante : 95% budget RU (dir Habitat), 5% FIC.</p> <p>4. Volet foncier :</p> <p>Animation du dispositif de cessions/acquisitions, dont une enveloppe de 296 844 € sur 4 ans pour des acquisitions à l'échelle du projet.</p>	727 178 €	727 178 €	<p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Établir le bilan financier de l'opération</p> <p>Mener la concertation</p> <p>Signer une convention</p> <p>Réaliser l'étude</p> <p>Prendre la confirmation de décision de faire</p> <p>Lever les préalables fonciers</p> <p>Valider l'étude</p> <p>Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)</p> <p>Participer à l'étude</p>	<p>Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement</p> <p>Participer à la démarche/au dispositif</p>

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAG Dir habitat DGA	LORM - PRU CARRIER - Equipement central polyvalent de Quartier	<p>Le travail de révision du plan guide entrepris en 2021 et la concertation habitante ont fait apparaître la nécessité d'un équipement de société pour accueillir des activités associatives et sociales.</p> <p>Le projet a été soumis par Bordeaux Métropole et la ville dans le cadre de l'amplification des projets ANRU.</p> <p>Le RI de la politique de la ville est sollicité à hauteur de 20%.</p> <p>Remarque concernant le règlement d'intervention de la politique de la ville sollicité par la présente fiche : Le nouveau contrat de ville intégrera les évolutions de la géographie des quartiers prioritaires et des territoires de veille et entraînera des adaptations du règlement d'intervention au titre de la politique de la ville de Bordeaux Métropole. Aussi, les demandes de financement seront étudiées dans le cadre de ces nouveaux dispositifs.</p>	1 606 500 €	321 300 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Céder ou acheter le foncier Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération Accompagner financièrement le programme Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Mener la concertation Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAG Dir habitat DGA	LORM - PRU CARRIER - Maison de santé pluridisciplinaire de Lormont Carrier	<p>Le quartier Carrier accueille actuellement dans le Groupe Médical Claude Bernard, boulevard Odilon Redon, secteur Mireport, 7 médecins généralistes. Le groupe est propriétaire d'un local construit en même temps que les immeubles de logement du quartier (1967). Une partie des locaux est louée à des professionnels du soin (infirmiers et diététicienne).</p> <p>Le travail sur le Plan Guide Revisité (PGR) a permis de prendre mieux en compte la problématique santé et le besoin, compte tenu du relatif enclavement du quartier et de sa topographie, de prévoir un Pôle Santé de Proximité en concertation avec les professionnels du Groupe médical.</p> <p>Les objectifs sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'offre des professions de santé sur le quartier en aidant au développement et la pérennisation d'un pôle médical. - Inscrire ce projet dans le cadre des Maisons de Santé pluridisciplinaires et donc de travailler collectivement un projet de santé territorial entre la commune et les professionnels de santé en vue d'une lavellisation par l'ARS d'une Maison de Santé pluridisciplinaire. - Construire dans la zone économique, en face de l'immeuble actuel du groupe médical, de nouveaux locaux modernes, répondant aux normes de construction BBC, adaptés à l'exercice des professions de santé et aux évolutions du projet médical. Les besoins de l'activité comprenant bureaux, salles d'attente, salles d'examen et d'appareillage technique, salle d'appareillage laboratoire d'analyse, salle de réunion et locaux de services, sont évalués à 1000 m² <p>Il est attendu de cette réalisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une amélioration de l'accès aux soins et à la santé des habitants du quartier par une offre pérenne de soin en secteur 1. - Une renforcement qualitatif, les praticiens développant un projet dans un esprit d'interdisciplinarité et de complémentarité. La possibilité de proposer aux patients mis au cœur de cette pratique d'échanges interdisciplinaires des parcours de soins mieux coordonnés, améliorant la permanence des soins et une approche préventive réduisant, le cas échéant, le recours aux services d'urgence et aux soins non programmés. - Un pôle médical en lien avec les acteurs du social, du médico-social et les intervenants de quartier, mieux à même de prendre en compte les situations particulière de la population du QPV. <p>Il s'agit d'une opération nouvellement soutenue par l'ANRU. Le porteur de cette opération et la Ville de Lormont et la SEM du Mont des Lauriers.</p> <p>Le RI de la politique de la ville est sollicité au titre du développement d'activités économiques, commerciales, associatives ou de services de proximité.</p> <p>Remarque concernant le règlement d'intervention de la politique de la ville sollicité par la présente fiche : Le nouveau contrat de ville intégrera les évolutions de la géographie des quartiers prioritaires et des territoires de veille et entraînera des adaptations du règlement d'intervention au titre de la politique de la ville de Bordeaux Métropole. Aussi, les demandes de financement seront étudiées dans le cadre de ces nouveaux dispositifs.</p>	3 345 000 €	669 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Réaliser l'opération Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude Mener la concertation Accompagner financièrement le programme Céder ou acheter le foncier
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Mise en oeuvre du Permis de louer/diviser/déclaration de mise en location	<p>Mobilisation d'un service d'instruction des permis de louer/diviser/déclarations de mise en location, sur des périmètres identifiés afin de lutter efficacement contre le mal logement et améliorer la qualité du parc locatif privé. A ce jour, les communes ayant manifesté leur intérêt pour ces outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne sont : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Bègles, Carbon Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Haillan, Lormont, Mérignac, Parempuyre, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave d'Ornon.</p> <p>Des ateliers seront organisés entre mai et septembre 2023 afin de déterminer les nouveaux périmètres d'intervention, intégrer éventuellement de nouvelles communes et préciser les moyens RH nécessaires à l'instruction des dossiers concernés par les nouveaux périmètres définis.</p>	255 000 €	255 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	LORM - Agriculture urbaine : Aménagement de l'îlot du Lavoir	<p>Demande de la ville : objectif de faire de l'îlot du Lavoir un îlot de nature dédié à l'agriculture urbaine.</p> <p>Trois enjeux identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Agricole : anciens jardins vivriers. Excellente qualité agronomique des sols. Besoins de sols arables identifiés au niveau du Projet Alimentaire de Territoire. - mobilité : connexion du pôle Mairie avec la médiathèque, l'espace culturel, le musée et le parc du Bois Fleuri par un cheminement doux. Besoin identifié pour compenser la très mauvaise praticabilité piétonne de la rue Marc Tallavi. - services publics : besoin identifiés de reloger les services municipaux + bâti dédié au projet agricole (maison d'habitation, magasins, AMAP, drive fermier etc...) <p>Plan guide en cours d'élaboration, partenariat potentiel avec l'AMI "Logts de demain".</p>	40 000 €	0 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider l'étude	Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAH Dir de la nature DGA	LORM - Aménagement de la promenade du Gua	Suite à l'ouverture au public du bassin de l'archevêque, lancement des études et travaux pour poursuivre l'aménagement vers le Sud de la promenade du Gua sur 930 ml. Les travaux envisagés sont les suivants : lisse en bois de protection : 46 500 € HT (à 50 € ht/ ML), portail sélectif piétons vélos: 2 000 € HT, reprise partielle du cheminement estimation 40 000 €, signalétique 2 000 € HT, travaux divers (débranchement, reprise des grillages et portail) 5 000 € HT	95 500 €	47 750 €	Accompagner financièrement le programme	Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement
LAH Dir de la nature DGA	LORM - Aménagement des entrées du Parc de l'Ermitage		900 000 €	0 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération
LAH Dir de la nature DGA	LORM - Eco-sensibilisation et pédagogie nature : Villa Valmont et Bucoliques	La ville de Lormont développe un programme d'éco-sensibilisation et de pédagogie à la nature sur le site de la Villa Valmont et lors d'un événementiel communal Les Bucoliques. Elle sollicite Bordeaux Métropole pour un accompagnement financier via le RI nature	80 000 €	40 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement
LAH Dir de la nature DGA	LORM - Fil Vert	L'aménagement de la continuité du Fil vert qui finalise sur sa dernière section le GR métropolitain sur la commune concerne deux séquences. Une séquence en MO Ville du parc du Haut Carriet jusqu'à l'église Saint Esprit et une séquence en MO BM plus urbaine (voirie à voirie), de la place de l'Eglise Saint Esprit jusqu'à la rue du Professeur Vincent dans le cadre du NPNRU Carriet. L'aménagement de la ville concerne environ 900 ML.	427 500 €	0 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Réaliser l'étude
LAH Dir de la nature DGA	LORM - Parc des Lauriers : études et acquisitions foncières	Projet en MOA ville qui consiste à améliorer l'ouverture du Parc des Lauriers sur le quartier environnant, par le renforcement des accès possibles. Cela nécessite des études et des acquisitions foncières.	240 000 €	0 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement
LAH Dir de la nature DGA	LORM - PAT - Aménagement du Grand Tressan	Mise en œuvre du projet alimentaire de territoire qui vise à favoriser une alimentation saine et de qualité pour tous en lien avec la restauration collective publique : - Investissements nécessaires à l'aménagement du site du Grand Tressan	80 000 €	0 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Brazzaigne - Requalification de voies ferroviaires en partie désaffectées en promenades douces	Le projet consiste à aménager des promenades douces et à installer de nombreuses plantations (arbres le long des voies, fleurissement du talus) sur une emprise ferroviaire dont le périmètre s'étend depuis le pont Bouthier à Bordeaux Bastide jusqu'au chemin de Lissandre à Lormont, en incluant la parcelle et les voies ferrées de la demi-Lune à Cenon. Les aménagements sont simples et réversibles, en utilisant et en valorisant l'existant, afin de conserver l'identité du lieu. Une 1ère phase à consister à planter des arbres tout le long du linéaire de la Brazzaigne sur des délaisés de voirie, de 2019 à 2021. Une 2ème phase, débutée à l'automne 2021 et en cours d'achèvement, a consisté à aménager et à planter la parcelle Demi-Lune, ainsi que son emprise ferroviaire. Une aire de jeux et de loisirs a ainsi été confortée et complétée, une chênieraie de 80 sujets a été plantée, et les talus ont été agrémentés de vivaces et d'arbustes. Cet espace, devenu un véritable espace de nature et de biodiversité, sera également un espace de vie amélioré, en capacité d'accueillir à l'avenir des manifestations. La livraison est prévue au plus tard au mois de juin. L'étude de faisabilité de l'aménagement du tronçon Brazza-Lissandre est en cours. Des réflexions sont menées en parallèle avec la SNCF, concernant les autorisations requises d'aménagement de l'emprise ferroviaire, puis de son ouverture au public.	6 454 800 €	0 €	Réaliser l'étude pré opérationnelle Valider les études réalisées par le délégué Réaliser les travaux Accompagner financièrement le programme Signer une convention Établir le programme	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Études "1 Million d'arbres" sur des sites d'activation	6 sites font l'objet d'une étude de préprogrammation par l'agence d'urbanisme en 2023 dans le cadre de l'opération "Plantons 1 million d'arbres". Ces différentes propositions sont à étudier et à préciser dans le cadre du contrat, et à réaliser pour partie si possible. Ces sites sont: Bordeaux Nord, la zone d'activité d'Eysines rue Mermoz, le secteur du Burk commun à Pessac et Mérignac le long du Peugeot, les aménagements de ripisylves le long du Gua en rive droite, le secteur Morlette/Jean Zay à Cenon et le tissu périurbain entre Blanquefort et Le Taillan-Médoc.	2 000 000 €	2 000 000 €	Établir le programme	
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - GIP GPV : Projet Alimentaire de Territoire - Agriculture urbaine et alimentation	Financement du Projet Alimentaire Territorial du GPV Rive Droite, divisée en trois volets : # Etudes, actions autour de l'agriculture urbaine # Études, actions autour de l'alimentation # Ingénierie du PAT de la rive droite	460 000 €	230 000 €	Accompagner financièrement le programme	Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Maisons de la nature du Parc des Coteaux	Plusieurs communes du Parc des Coteaux (Lormont, Bassens, Cenon, Floirac) portent l'ambition de développer des Maisons de la Nature : Floirac dans un bâti au sein du Domaine de La Burthe, Bassens au sein du Parc Beauval. Cenon développe le programme d'animations de la Maison de transition écologique La Source. Lormont développe le volet nature de la programmation de la Villa Valmont. Par ailleurs Bordeaux Métropole développe sur d'autres territoires des projets de Maisons Métropolitaines de la nature (Eco-Moulin du Moulinat au Haillan et Maison du Baron à Bruges) au sein de l'OAIM Parc des Jalles, et envisage de soutenir d'autres projets : Maison de la Forêt à St Aubin de Médoc ou Maison des marais à St Vincent de Paul. A ce jour la politique métropolitaine en faveur de la sensibilisation aux enjeux nature n'est pas écrite, c'est pourquoi il est proposé une fiche intercommunale, actant les principes suivants : - les projets de Maisons de la Nature du Parc des Coteaux sont sous maîtrise d'ouvrage communale - Bordeaux Métropole peut apporter une ingénierie d'accompagnement concernant l'intérêt métropolitain de tels équipements, leur positionnement en termes de cibles et de fonctionnement, leur localisation géographique. Cette ingénierie pourra être apportée, soit en régie soit en mobilisant une AMO (financée Bordeaux Métropole). - Bordeaux Métropole apportera une aide aux communes sous forme de fonds de concours pour les études programmatiques, les travaux de réhabilitation et de muséographie / scénographie, les aménagements nature extérieurs s'ils ont une dimension pédagogique et écologique, le fonctionnement ultérieur. Les règles de cofinancement seront définies ultérieurement. A noter que Bordeaux Métropole incite à la recherche de fonctionnement intercommunaux, de cofinancement sur ce type de projet, à l'écoresponsabilité (viser si possible un label passif ou BDNA). Bordeaux Métropole cofinance le GPV Rive Droite pour le programme d'animations "Maison de la nature itinérante du Parc des Coteaux" (objet d'une autre fiche codev).	1 000 000 €	0 €	Participer à l'étude Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié. Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financés hors FIC par l'opération. Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.	35 000 000 €	30 000 000 €	Réaliser la prestation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement
LAI Dir urbanisme DGA	LORM-Sols contraints/bien commun	Expérimentation sur la question des sols pollués : réutilisation des terres permettant de les considérer comme une ressource et non comme un déchet, dépollution par phytoremédiation sur un temps court. Test d'un système d'économie circulaire entre excavation des terres dans le cadre d'un projet urbain (EPABE), utilisation de cette ressource pour la réalisation localement de matériaux de construction (brique et béton) et mise en oeuvre de ces matériaux pour la réalisation d'une construction (Domofrance). Dépollution par phytoremédiation et amélioration plus globalement d'un sol pollué constituant une zone humide (LaFab). Projet lauréat de l'AMI EQLD.	80 000 €	80 000 €	Accompagner financièrement le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
MAE Dir dev éco DGDE	LORM - AIRE 1 Quai Carriet - Etude opérationnelles	L'aménagement du site du quai Carriet a été confié à La Fab. Au 1er semestre 2021, le groupe Selva et Maugin a été retenu dans le cadre d'une consultation pour réaliser une étude pré-opérationnelle d'aménagement du site qui a vocation à accueillir une programmation mixte (logement/économie). Une concertation réglementaire a été menée en 2022 concluant sur l'intérêt d'aménager ce site. Il conviendra de lever les différentes préalables (foncier, environnemental, réglementaire) et de confirmer la programmation du site pour réaliser les études opérationnelles d'aménagement.	0 €	0 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Accompagner financièrement le programme Lever les préalables fonciers Valider les études réalisées par le délégataire	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux études Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)
MAE Dir dev éco DGDE	LORM - AIRE 2 Central téléphonique - Etudes pré-opérationnelles	Le central téléphonique a été inscrit dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt AIRE2, (Aménager, Innover, Redessiner, Entreprendre), piloté par La Fab. En 2021, le groupe Lamotte a été désigné lauréat du projet. Le site est propriété Orange : il confortera la redynamisation économique du secteur Génicart. L'enjeu du projet AIRE est de trouver pour le bâtiment une nouvelle vocation économique adaptée aux besoins locaux, tout en y conservant un volume dédié à Orange. Il propose de développer 3200 m² pour des activités tertiaires. Il conviendra d'assurer l'accompagnement des différents sujets en phase opérationnelle (foncier, aménagements d'espaces publics, voirie, instruction droit des sols) ainsi que de la commercialisation du site.	0 €	0 €	Accompagner financièrement le programme Valider les études réalisées par le délégataire Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux études
MAE Dir dev éco DGDE	LORM - ZAE la Gardette	Suite au plan-guide de la zone d'activités de la Gardette qui devrait aboutir fin 2023, il est proposé de poursuivre le renouvellement urbain de ce site économique par la montage d'AMI ou opérations d'aménagement sur les fonciers identifiés. Les terrains Egis et CHU sont les premiers sites fléchés et attendus par la ville. Une attention particulière sera accordée au suivi de la démarche de structuration d'un pôle gérontologique de silver économie.	100 000 €	100 000 €	Aider à la commercialisation des lots Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider les suites opérationnelles de l'étude
MAE Dir dev éco DGDE	MULTI - Etude de diagnostic et de préconisation sur la création et le développement de tiers-lieux	Il est proposé de réaliser une étude globale de diagnostic et de préconisations pour la création de lieux socialement innovants (de type tiers lieux) sur la Rive Droite.	30 000 €	30 000 €	Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer aux études Formaliser la demande de financement

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAE Dir dév éco DGDE	MULTI - GIP GPV - Ecologie Industrielle Territoriale Rive Droite	<p>Dans le cadre des contrats de co-développement 2024-2027, cette fiche concerne la coordination et l'animation de la démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) portée par le GIP GPV Rive Droite.</p> <p>Cette démarche est organisée autour des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le réemploi et le recyclage des matériaux du BTP : accompagnement des acteurs du BTP (MOA, MOE, entreprises) dans le cadre des opérations de renouvellement urbain de la rive droite, mise en place de formations et sessions de sensibilisation au réemploi, proposition d'outils (diagnostics ressources sur 9 chantiers pilotes, étude de métabolisme urbain sur la fillère BTP), projet de création d'une plateforme du réemploi à la Halle Lissandre sur la commune de Cenon (ce dernier projet faisant l'objet d'une fiche CODEV spécifique). - La valorisation des biodéchets dans le cadre du projet alimentaire de territoire (PAT) : accompagnement des établissements médico-sociaux et scolaires pour mettre en place des plateformes de compostage de proximité, formation des personnels de cuisine scolaire. <p>La démarche d'EIT portée par le GIP GPV Rive Droite s'inscrit pleinement dans la feuille de route en faveur de l'économie circulaire prochainement adoptée par Bordeaux Métropole pour la période 2024-26.</p>	687 070 €	212 460 €	Accompagner financièrement le programme	Participer à la démarche/au dispositif
MAE Dir dév éco DGDE	MULTI - GIP/GPV Territoire Entrepreneur - Economie sociale et solidaire	<p>Soutien au GIP/GPV en vue d'accompagner, accueillir et développer les entreprises de l'ESS sur le territoire des 4 communes du GIP/GPV en lien avec le service ESS de la Métropole et en cohérence avec la feuille de route ESS votée en juillet 2022. Accompagnement d'un développement économique durable et inclusif à travers des actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - favorisant la coopération entre acteurs, notamment relevant de l'ESS - appuyant au développement de projets répondant aux enjeux de formation, d'insertion, d'emploi et de montée en compétences des habitants les plus fragiles - favorisant l'entrepreneuriat dans les QPV via le dispositif Citéslab (accueil, accompagnement à l'amorçage des projets de création d'entreprise, orientation des publics vers le réseau d'acteurs) - en favorisant l'émergence de projets d'innovation sociale et leur structuration 	100 000 €	100 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Accompagner financièrement le programme Participer à la démarche/au dispositif
MAE Dir dév éco DGDE	MULTI - GIP GPV Territoire Entrepreneur Rive Droite (TERD) - Aménagement économique	<p>Volet économique de la démarche "Territoire Entrepreneur Rive Droite (TERD)". A ce jour, 3 actions contribuant au renouvellement urbain économique sur le territoire du GIP GPV sont identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - accompagnement à la finalisation du plan-guide de la ZAE de la Gardette à Lormont, et à sa mise en œuvre, - accompagnement à la mise en œuvre du plan-guide de la ZAE Jean Zay à Cenon, - lancement d'une étude urbaine sur le lotissement de la vieille cure à Cenon. <p>Sur les communes de Floirac et de Bassens, les études potentielles seront à préciser en fonction des opportunités intervenant durant ce contrat.</p>	180 000 €	180 000 €	Accompagner financièrement le programme Valider l'étude Participer à l'étude	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider les suites opérationnelles de l'étude
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	LORM - Les foulées littéraires - biennale	<p>La manifestation s'organise autour d'un salon du livre avec la présence de libraires et d'éditeurs et d'auteurs qu'ils soient écrivains, sportifs, journaliste ou artistes. Ainsi pendant deux jours, des activités autour du livre, des médias, du sport et des pratiques numériques, des ateliers participatifs, des spectacles et des expositions sont proposés gratuitement, à tous les publics.</p>	230 000 €	30 000 €	Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention Formaliser la demande de financement
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	LORM - Maisons des sports des Iris - Equipement d'intérêt métropolitain - opération de réhabilitation et extension	<p>Dans le cadre du transfert de cet équipement à la Métropole au 1er janvier 2017, une politique de rénovation et de valorisation de l'équipement est en cours avec la commune. Le comité de pilotage qui s'était tenu en septembre 2021 avait permis de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - valider le pré-programme de l'opération. L'objectif principal reste de créer un équipement régional majeur permettant d'offrir les conditions optimales à la formation et à l'entraînement des jeunes de la ligue du judo mais également d'accueillir à terme de l'ensemble des compétitions inscrites au calendrier de la Fédération française de judo. A la demande de la ville, la polyvalence de l'équipement a été intégrée (accueil très ponctuel de rencontres de handball notamment) ; - arrêter le coût global prévisionnel (13,89 M€ TTC études et travaux dont 11,39 M€ pour BM et 2,5 M€ pour Lormont, hors subventions) ; - valider le calendrier de l'opération avec une livraison à l'été 2025 (18 mois de travaux environ). Le site sera totalement fermé durant les travaux. La ville travaille à la relocalisation des activités. <p>Depuis, le programme a été achevé et le marché de conception-réalisation a été lancé en mars 2022. 3 groupements ont été retenus le 24/10/2022, des offres finales doivent être adressées à la Métropole d'ici le 19 juin 2023 pour une désignation du lauréat (marché de travaux - conception/réalisation) lors de la CAO du 13 juillet 2023. Un démarrage des travaux est prévu en janvier 2024 pour une livraison à l'été 2025.</p>	13 890 000 €	13 890 000 €	Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Établir le programme Accompagner financièrement le programme	Valider le programme Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	LORM - RI Plan piscines - Reconstruction de la piscine Carriet	<p>Présentation le 24 janvier 2020 d'une délibération en conseil métropolitain. Soutien acté à hauteur de 2 095 670 € HT au titre du plan piscines sur un coût travaux total de 8 382 680 € HT. Début des travaux envisagés en juin 2020 pour une livraison en mars 2022</p>	2 500 000 €	2 500 000 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération Signer une convention Formaliser la demande de financement

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MULTI - Carnaval des 2 rives	<p>Créé en 1996, le Carnaval des deux rives investit les deux rives de la Garonne chaque année en mars et développe en amont une dynamique de création sur plusieurs mois en lien avec les opérateurs à caractère social du territoire métropolitain et plus particulièrement des 4 communes du GPV et de Bordeaux.</p> <p>Il propose aux habitants des quartiers prioritaires, principalement les enfants, de participer à des ateliers de préparation de la parade, des animations musicales ainsi que des concerts. Les temps d'apprentissages et d'échanges sont encadrés notamment par des artistes.</p> <p>Le point d'orgue de ces ateliers se concrétise par la parade du Carnaval, chaque année au mois de mars qui réunit près de 40.000 personnes tout le long de son parcours.</p> <p>Le Carnaval fédère ainsi des personnes et des acteurs autour d'un projet artistique et social qui fait sens dans l'esprit des participants. Il crée du lien social et donne corps au « territoire ».</p> <p>La direction artistique de l'événement est confiée depuis 2015 à des artistes.</p> <p>Après Charlie Le Mindu (de 2015 à 2017) puis Guillaumit (de 2018 à 2020), elle a été confiée en 2021 aux artistes Grems (arts visuels, musiques) et Skorpion Dancer (danse). Ces directions confèrent à l'événement une qualité et une ambition artistique plus prégnantes ainsi qu'un rayonnement national plus grand.</p> <p>Manifestation co-portée par Bassens, Bordeaux, Cenon, Floirac et Lormont.</p>	700 000 €	60 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MULTI - Faites des Bulles	<p>L'association intercommunale Passage à l'art, organisatrice du festival Faites des bulles, est née de la volonté des 4 communes du GPV de favoriser le développement culturel sur le territoire, et l'accès à la culture pour tous, d'encourager l'ouverture au monde par les pratiques culturelles, de promouvoir l'illustration et la bande dessinée et les acteurs sur le territoire de l'agglomération bordelaise et de participer à l'amélioration de l'image du territoire par une offre artistique de qualité.</p> <p>Afin de valoriser les actions menées avec les publics tout au long de l'année, l'association organise chaque printemps un événement festif sous forme d'expositions, d'animations, de rencontres et de dédicaces autour de la bande dessinée et du livre jeunesse.</p>	252 800 €	60 800 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Formaliser la demande de financement Signer une convention Réaliser l'opération Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MULTI - Festival des Hauts de Garonne	<p>L'association Musiques de Nuit Diffusion organise depuis 1993 le festival des Hauts de Garonne.</p> <p>La diversité de la programmation, où les musiques du monde occupent une place prépondérante est un atout de ce festival qui sait s'ouvrir au jazz ou au hip hop. Les « soirées-concerts », toujours au nombre de 4, réunissent entre 600 et 3000 personnes selon les sites et les années.</p> <p>Un tournant dans la vie du festival a lieu au début des années 2000 : les concerts, jusqu'alors cantonnés dans des salles municipales de faible capacité, avec entrées payantes, accompagnent la volonté du Grand Projet de Villes de valoriser les espaces verts, les parcs des Hauts de Garonne ; les concerts deviennent gratuits, et constituent l'activité principale du festival. Avec une programmation innovante composée d'artistes souvent peu entendus dans les autres festivals, le festival des Hauts de Garonne se déroule sur une même édition dans les parcs des communes de Cenon, Lormont, Floirac et Bassens. En étroite coopération avec le Grand Projet des Villes (GPV), celui-ci s'inscrit dans le projet de territoire de la Rive droite et accompagne ainsi l'évolution et les changements d'image de ce territoire intercommunal, autour de 5 axes fondateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - briser les logiques discriminatoires - désenclaver le territoire - s'appuyer sur la qualité et sur l'innovation - résonner à l'échelle intercommunale - communiquer et impliquer les habitants <p>Ces objectifs structurent la programmation et le format du Festival des Hauts de Garonne, qui continue d'attirer autant des publics de la rive droite que ceux de l'agglomération, du département, et de la région. Viennent sur les communes de Bassens, Cenon, Floirac et Lormont, des personnes et des familles curieuses et séduites par l'originalité et la diversité des propositions musicales.</p> <p>Autant d'occasions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - (re)découvrir la culture de l'autre à travers ses musiques, - de valoriser le patrimoine culturel de l'immigration, - de voyager à travers le monde depuis la Rive Droite ! <p>Manifestation co-portée par Bassens, Cenon, Floirac et Lormont.</p>	729 200 €	100 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MULTI - PanOramas / La nuit verte Biennale	<p>Mise en œuvre des 7ème (2024) et 8ème (2026) éditions de la Nuit Verte de panoramas, biennale de création contemporaine dans le parc des Coteaux de la Rive Droite. Le programme comprend,</p> <ul style="list-style-type: none"> - en amont de l'événement : des résidences de recherche artistique et de création impliquant les habitants et les acteurs du territoire, notamment des QPV - en amont et pendant l'événement : des actions de médiation permettant de mobiliser les publics et notamment les habitants des QPV (classe panoramas, balades, rencontres avec les artistes, repas partagés, les Petites marches...) - l'événement en lui-même : la Nuit Verte, programmée en général le dernier WE de septembre des années paires, dans une des 4 villes du GPV (à tour de rôle). Le parcours prend place dans un des parcs du parc des Coteaux, jalonné d'œuvres et de performances d'artistes contemporains, locaux, nationaux et internationaux (large place faite aux artistes plasticiens et aux arts visuels). La déambulation est libre, en présence de médiateurs bénévoles, le temps d'une nuit. <p>Événement éco-conçu. Événement à portée métropolitaine.</p> <p>Une augmentation de la participation est demandée pour faire face à la hausse des coûts d'organisation des événementiels (sécurité, matériaux, énergie) et à la montée en puissance de la Nuit Verte, événement de plus en plus repéré et attendu, dans un contexte de forte hausse de fréquentation des espaces naturels de la métropole.</p>	800 000 €	120 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner financièrement le programme Signer une convention

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAI Dir Tourisme DGDE	LORM - Création d'un ponton mixte "Lissandre" Bat3, plaisance, day cruise	Construction d'un ponton mixte Bat3 , plaisance.	720 000 €	720 000 €	Établir le bilan financier de l'opération Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Établir le programme Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Accompagner financièrement le programme Réaliser les travaux Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réceptionner les travaux Réaliser l'étude de faisabilité	Participer à la démarche/au dispositif
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Refonte de la signalétique "pontons" publique et privée	Concevoir une charte graphique et une signalétique commune pour tous les pontons de Bordeaux Métropole.	120 000 €	120 000 €	Accompagner financièrement le programme Initier la démarche Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre	Définition d'un schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole. 1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole, GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boucles locales existantes sur Parempuyre, Artigues, Bouliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc - Des boucles urbaines existent sur certaines communes, Lormont, Pessac, Gradignan... (vérifier les sites internet des communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boucles dans le parc des Jalles - Boucles les randos sur l'eau - ... 2) Proposer des boucles de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boucles ainsi créées - Toutes ces boucles seront à faire valider par les communes - Proposer les boucles idéales, en faisant apparaître les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies ferrées, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boucles alternatives pour une mise en œuvre rapide 3) Valoriser les boucles - Les boucles devront un avoir intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Valorisation du site Natura 2000 Garonne : Parcours éducatif et d'interprétation du milieu naturel	Création d'une signalétique informative auprès des pontons de Bordeaux Métropole en vue de valoriser et d'interpréter le milieu naturel de la Garonne.	120 000 €	120 000 €	Accompagner financièrement le programme Établir le programme Réaliser les travaux Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BBA Direction multimodalité	MART - Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Révision	Par délibération de juillet 2010, la CUB, devenue Bordeaux Métropole, a engagé la mise en œuvre des Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) des 28 communes pour leur permettre de prioriser des actions en faveur des déplacements des piétons, personnes à mobilité réduite (P.M.R), personnes âgées... La Métropole engage maintenant la révision des PAVE car tous sont réalisés ou en cours de finalisation. Les communes participent activement à ces études et les validant. Les plannings seront à affiner en fonction de l'avancement des dossiers.	0 €	0 €	Réaliser l'étude Initier la démarche Réaliser la prestation Accompagner financièrement le programme	Participer aux études Mener la concertation Valider les suites opérationnelles de l'étude
BBA Direction multimodalité	MART - ReVE 11 - Création d'une voie verte av Bourgoin et 18 juin 40	Extrémité ouest de l'itinéraire 11 du Réseau Vélo Express (ReVE), les avenues du Colonel Bourgoin et du 18 juin 1940 sont étudiées pour recevoir un aménagement cyclable de type voie verte. Les études préliminaires ont été initiées dans le cadre du codev 5. Le présent contrat inscrit la poursuite des études techniques (AVP, ouvrages d'art), les acquisitions foncières, l'élaboration des dossiers réglementaires et les travaux. L'aménagement comprend la requalification des voiries incluant le passage des convois exceptionnels ainsi que l'intégration paysagère.	6 500 000 €	4 500 000 €	Céder ou acheter le foncier Lever les préalables fonciers Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lancer des consultations Réaliser les travaux	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaitent dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambitieux de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Réseau Vélo Express	Le Réseau Vélo Express (ReVE) est un projet phare du 3ème plan vélo métropolitain. Il consiste en la création de 14 itinéraires répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagements cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.	25 000 000 €	25 000 000 €	Initier la démarche Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types : - des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux. - des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment. Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes. En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	<p>Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité. La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022.</p> <p>Ce plan prévoit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". <p>La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-618 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune.</p> <p>En pratique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: Olivier Westeel 0611911402 - La DG Mobilité ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin exprimé dans le cadre de projets d'aménagements / de voirie demandant l'installation de bornes de recharge, et en cas de prise en charge de l'investissement par le porteur du projet (compter environ 25000€ht par station), la DG Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). <p>Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire.</p> <p>Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE.</p> <p>2 types de configurations possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4;6;8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11kW). 	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - LIANE 11 - Amélioration de la vitesse commerciale	<p>LIANES 11 - Amélioration de la vitesse commerciale</p> <p>Réalisation de travaux de réaménagement de voirie à Mérignac avenue Marcel Dassault entre les giratoires de Marchegay et des Girondins :</p> <p>Aménagement en faveur des TC (VR2+) et des vélos (ReVE 11).</p> <p>Etudes PRO en cours de finalisation.</p> <p>Procédures réglementaires à partir du 2nd semestre 2023 (DUP, MECPLU, enquête publique,....).</p> <p>Travaux à partir de fin 2024 et mise en service horizon 2027.</p>	0 €	0 €	Réceptionner les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les études préalables Réaliser les travaux Lever les préalables fonciers Réaliser l'étude Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Mener la concertation Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude préliminaire Lancer des consultations Lancer la DUP Réaliser l'étude pré opérationnelle Réaliser l'étude de faisabilité	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CAE Dir de l'eau	MART - Assainissement avenue de Verdun	<p>Le schéma directeur des eaux pluviales de Martignas réalisé en 2018 montre l'importance de pérenniser un réseau d'eau pluviales avec un entretien adapté qui permet de gérer les écoulements lors des épisodes pluvieux hivernaux. La stratégie retenue est la mise en place d'une DIG pour l'entretien des réseaux de fossés ainsi que la création d'un réseau de canalisations sous domaine public.</p> <p>La présente fiche action entre dans ce 2eme item. Le projet comprend la création de 450ml de réseau structurant Ø400 allée des chanterelles, allée des morilles, avenue de Verdun, jusqu'à son raccordement rue du clos des chênes afin de shunter un réseau de fossé dont l'entretien est délicat.</p>	900 000 €	900 000 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux	
CAE Dir de l'eau	MART - DIG-entretien Fossés	<p>Le schéma directeur des eaux pluviales de Martignas réalisé en 2018 montre l'importance de pérenniser un réseau d'eau pluviales avec un entretien adapté qui permet de gérer les écoulements lors des épisodes pluvieux hivernaux. La stratégie retenue est la mise en place d'une DIG pour l'entretien des réseaux de fossés ainsi que la création d'un réseau de canalisations sous domaine public. La présente fiche action entre dans ce 1er item. Le projet sera étudié par la direction de l'eau.</p>	150 000 €	0 €	Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lever les préalables fonciers	

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écocestes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'usager. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions.</p> <p>La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <p>Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire Action 18 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable Action 34 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer Action 20 : Frigo anti-gaspi installés Action 30 : Déployer des boîtes à dons dans l'espace public</p>	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écocestes au jardin. Il se décline notamment par la mise en place d'opérations gratuites de broyage des végétaux dans certains centres de recyclage (Bassens, Bordeaux Surcouf, Pessac Bourgaill, St Médard en Jalles) et sur les communes volontaires.	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Compostage de proximité	<p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 2 actions déclinées comme suit sur votre commune :</p> <p>- Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison; - Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé.</p>	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CCB Dir strat et MOA PVB	MART - Nature en ville : jardins de poche et éco-pâturage	<p>La ville a un projet de 3 jardins de poche sur la durée du mandat. Un projet est prêt: 70 000 euros budgétés pour du mobilier urbain, des bancs et de la végétalisation en plein cœur du centre-ville av. de Verdun ainsi qu'à terme dans le quartier des écureuils (sur une parcelle qui appartient à la ville). Elle a également des perspective d'achats de parcelles pour les jardins ultérieurs.</p> <p>La ville a également un projet d'éco-pâturage qui peut être accompagné par le RI Nature sur divers points :</p> <p>- Matériel : clôture, abris, abreuvoir etc... - Fonctionnement : prestation d'un berger et de son troupeau - Animation et communication autour du projet</p>	140 000 €	70 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention Participer à l'étude	Réaliser l'étude Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
CCB Dir strat et MOA PVB	MART - Renaturation partielle du parking avenue de Verdun	<p>Le parking situé avenue de Verdun constitue un véritable îlot de chaleur pour la commune car il s'agit d'un espace minéral. L'équipe municipale souhaite donc travailler pour repenser celui-ci.</p> <p>Si les usages et les accès du site doivent être revus, il est projeté de le végétaliser afin de minorer son effet "îlot de chaleur". Il est donc prévu un accompagnement de la métropole aux frais de financement de l'étude de renaturation au titre du règlement d'intervention Nature et Agriculture pour les postes éligibles en vertu de ce dernier, voire une participation aux premières tranches de travaux s'ils devaient commencer.</p> <p>Bordeaux Métropole apportera un fonds de concours selon les termes du RI Nature agriculture.</p>	400 000 €	200 000 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Participer à l'étude	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Réaliser l'étude Signer une convention Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
CCB Dir strat et MOA PVB	MART - Végétalisation des parkings de l'avenue du 18 juin 1940	<p>Renaturation et aménagement des parkings du centre-ville : les parkings situés avenue du 18 juin 1940 constituent des fonciers de centre-ville stratégiques en matière d'offre de stationnement. Cependant leur aménagement actuel n'apporte pas une performance d'usage et ne sont pas intégrés dans le paysage naturel alentour. En effet, ces deux fonciers pourraient participer à une forme de continuité paysagère avec la ripisylve de la Jalle située à proximité immédiate. Ces parkings devant être recalibrés au regard de l'arrivée du réseau REVE, il est proposé d'intégrer ce projet à l'étude de réaménagement de l'avenue du 18 juin 1940, voie de catégorie 2.</p> <p>La Métropole pourra apporter un fonds de concours selon les termes du RI Nature agriculture. L'objectif au travers ces travaux sera notamment de valoriser la biodiversité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plantation d'arbres, arbustes et strates herbacées : les trois strates de manière obligatoire • Désimperméabilisation du sol au maximum (pavés joint gazon, evergreen, dalles alvéolaires...) • Choix d'essences locales, de préférence de la marque collective Végétal local • Travail sur les haies (prévoir des arrachages des haies de thuyas ou autres haies monospécifique pour planter des haies bocagères) 	1 €	0 €	Participer à l'étude Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Réaliser l'étude Signer une convention Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CCD Dir funéraire PVB	MART - Aménagement du nouveau cimetière et reprise de concessions	MART - Aménagement du nouveau cimetière et reprise de concessions	33 000 €	0 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Signer une convention Réaliser l'opération Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal	Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal. Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes. 4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; le suivi et l'assistance pendant la phase travaux. Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.	2 000 000 €	2 000 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal	Bordeaux Métropole accompagne les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal. Cet accompagnement se décline dans un parcours, en plusieurs phases. Une commune pourra solliciter des accompagnements sur les phases opérationnelles 2 et/ou 3, si elle peut justifier d'avoir déjà réalisé la phase stratégique 1. - 0. Animation territoriale, via le club tertiaire de BM : réunions présentielles ou webinaires, communication d'informations techniques et réglementaires, partages d'expériences - 1. Définition d'une stratégie globale « énergie – climat » sur le patrimoine communal - 1.1 Bilan énergétique patrimonial (avec l'ALEC BM) : permet à la commune d'avoir un bilan global de ses consommations énergétiques par fluide, en ratio spécifique et par profil de bâtiment - 1.2 Aide à la saisie des données du « décret tertiaire » sur l'outil OPERAT (avec l'ALEC BM) : la commune bénéficie d'un accompagnement à la saisie des données sur la plateforme Operat et d'une assistance en cas d'anomalie(s) rencontrée(s) pendant la déclaration Operat - 1.3 Définition d'un plan d'action global pour la rénovation du patrimoine et la décarbonation des équipements de production (avec l'ALEC BM) : il s'agit de définir un plan d'action énergétique et financier par l'élaboration d'une trajectoire générale de la performance énergétique et d'appréhender les solutions à la décarbonation des équipements de production - 1.4 Elaboration d'une politique patrimoniale : conseille la commune (choix de scénarios, calendrier, moyens humains et financiers, scénario d'exploitation, etc.) - 2. Aide à la conduite d'opération par projet de rénovation de bâtiments - 2.1 Audit énergétique programmatique : permet à la commune de définir un budget et un programme de travaux sur les postes liés à la performance énergétique (avec l'ALEC BM ou prestataire externe) - 2.2 Assistance à la passation de contrats de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux de rénovation énergétique (BM) : mise à disposition de la commune de clausiers types - 2.3. Délégation de conduite d'opération de rénovation énergétique de bâtiments (sous réserve d'un accompagnement spécifique désigné – de type SPL ou équivalent) - 2.4. Accompagnement à la valorisation des travaux d'économies d'énergies par l'obtention de certificats d'économies d'énergie - sous réserve d'acquisition des ressources nécessaires à BM - 3. Accompagnement à l'exploitation – maintenance des équipements techniques - 3.1. Assistance à la passation de contrats d'exploitation – maintenance - 3.2. Etude d'opportunité pour la décarbonation des équipements de production (faisabilité de production d'énergie renouvelable : bois, géothermie, pompes à chaleurs, etc.) - 3.3. Bâtiment numérique : mission d'assistance pour la mise en place d'un système d'automatismes de supervision des installations, en collaboration avec la DGNSI dans le cadre du schéma directeur du bâtiment numérique Notes : il faut considérer les coups partis du Codev 5 sur les phases 0, 1.1 et 2.1, décrit ci-dessus, pour les communes de Ambarès, Artigues, Cenon, Eysines, Parempuyre, St Médard, Talence, Villenave, Pessac, Bouliac, Floirac, Le Haillan, Lormont	4 000 000 €	4 000 000 €	Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider les études réalisées par le délégataire Participer à l'étude	Valider le programme Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». A cet effet, il comprend notamment des actions destinées à encourager la formation et l'information, développer les pratiques de coopérations, et accompagner au changement tous les publics, au premier rang desquels, les habitants, avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées et les plus fragiles. L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole en ce sens s'illustre par trois dispositifs majeurs de sensibilisation, de mobilisation et d'actions en faveur des enjeux de transition écologique. Ces dispositifs sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention. Les dispositifs qui seront détaillés en pièce-jointe sont : - Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire ainsi que des structures du péri et de l'extra-scolaire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable, par la formation d'animateurs ou encore par l'accompagnement de projets type labellisation E3D ou définition projets transition écologique d'établissement péri-extrascolaire. - Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier) - Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole : mise à disposition des communes de dispositifs d'accompagnement au changement de comportements dédiés à la transition écologique (type les Super Défis) et propose des collaborations sur ces thématiques (recensement, évaluation et partage des bonnes pratiques, d'outils d'exposition, communication, ...).	4 869 000 €	1 880 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens. Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions. Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codev : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis). En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires. Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.	0 €	0 €	Initier la démarche Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Signer une convention
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.	200 000 €	70 000 €	Initier la démarche Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner financièrement le programme
HDB Dir dév et amén - Ouest	MART-Aménagement de l'accès à la ZA "Bassin avenue"	Un opérateur privé porte le projet d'aménagement d'une nouvelle zone d'activités - Bassin Avenue - qui nécessite la création d'une desserte depuis l'avenue de du Maréchal de Lattre de Tassigny et le recalibrage de cette dernière. Bordeaux Métropole réalisera en lien avec la ville et l'opérateur de Bassin Avenue un aménagement de voirie permettant de sécuriser l'accès aux deux zones d'activités. Le calendrier de cette opération est conditionné à l'obtention des autorisations environnementales (en cours) et d'urbanisme du projet porté par l'opérateur.	1 000 000 €	1 000 000 €	Céder ou acheter le foncier Réaliser les travaux Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HDB Dir dév et amén - Ouest	MART-Aménagement de la zone d'activités d'Estigeac	Requalification du chemin de Monfaucou faisant suite à l'étude globale de la ZA Hestigeac.	700 000 €	700 000 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC
HDB Dir dév et amén - Ouest	MART- Aménagement des avenues Libération et P&M Girard	Afin d'assurer une continuité entre le centre-ville de Martignas et le quartier sud, cette fiche action prévoit l'étude d'aménagement d'une continuité cyclable sur les avenues de la Libération et Pierre et Marcelle Girard tout en réalisant des aménagements de voirie permettant de réduire la vitesse sur ces voies de catégorie 2 (plateaux surélevés). L'objet de la présente fiche est de définir le programme, réaliser les études préliminaires et élaborer les éventuels dossiers réglementaires afférents et amorcer les acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement.	1 000 000 €	100 000 €	Céder ou acheter le foncier Réaliser l'étude préliminaire Établir le programme Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables fonciers	Valider le programme Participer aux études
HDB Dir dév et amén - Ouest	MART - Aménagement des espaces publics du "coeur de bourg"	L'étude urbaine du centre ville de Martignas a abouti à l'élaboration d'un plan guide. Ce dernier partage le secteur en différents îlots à vocation d'habitation, de commerces ou d'espaces publics. Sur le présent contrat, il est prévu d'étudier l'aménagement de l'ensemble des espaces publics compris entre les avenues République et Libération (îlots B, D, I et J du plan guide). Les études d'aménagement des espaces sont à coordonner avec celles des bâtiments communaux.	4 800 000 €	200 000 €	Céder ou acheter le foncier Réaliser les études préalables Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HDB Dir dév et amén - Ouest	MART - Aménagement du giratoire d'accès à la ZA Estigeac est	Ce projet consiste en la réalisation d'un giratoire sur l'avenue Maréchal Leclerc desservant la zone d'activité Estigeac et son potentiel d'extension en lien avec l'opérateur privé qui porte le projet d'aménagement de cette nouvelle zone d'activités. Bordeaux Métropole réalisera en lien avec la ville et l'opérateur un aménagement de voirie permettant de sécuriser l'accès aux deux zones d'activités. Le calendrier de cette opération est conditionné à l'obtention des autorisations environnementales et d'urbanisme. Financement au titre du développement économique.	700 000 €	80 000 €	Réaliser l'étude préliminaire Céder ou acheter le foncier Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement

Martignas-sur-Jalle

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HDB Dir dév et amén - Ouest	MART - Création de la Maison de l'économie et d'un tiers-lieu, espace de co-working	Dans un objectif de réduction des déplacements et pour favoriser l'emploi local, la ville souhaite aménager une Maison de l'économie, véritable lieu de vie et de liens entre les acteurs économiques. Ce lieu bénéficierait d'un bureau d'information, développerait les initiatives d'économie sociale et solidaire et offrirait un espace de travail partagé.	40 000 €	0 €		
HDB Dir dév et amén - Ouest	MART - Plan guide d'aménagement des voies "Ilot République" et "Vieux Bourg"	Elaboration d'un plan guide d'aménagement des voies dans le périmètre de l'Ilot République et du Vieux Bourg, comportant d'une part la définition d'une vision stratégique des déplacements (modes actifs, circulation, stationnement) dans le secteur d'étude, en lien avec les études menées précédemment et les projets déjà décidés, et d'autre part sa déclinaison en programme d'aménagement des espaces publics.	70 000 €	70 000 €	Établir le programme Réaliser l'étude	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider le programme
HDB Dir dév et amén - Ouest	MART-Résorption d'une discontinuité cyclable Av J Moulin	Afin d'assurer une continuité entre le centre ville de Martignas et les quartiers sud et la piste cyclable de St Jean d'Illac, cette fiche action prévoit l'étude et les travaux d'aménagement d'une continuité cyclable sur les avenues République et Jean Moulin. L'objet de la présente fiche est de poursuivre les études techniques, acquérir le foncier nécessaire à l'opération élaborer les éventuels dossiers réglementaires afférents et et réaliser les travaux.	1 900 000 €	1 900 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Céder ou acheter le foncier Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HDB Dir dév et amén - Ouest	MULTI - Barreau Marchegay-Crabemorte	Le barreau Marchegay-Crabemorte est une voie nouvelle en continuité de la déviation de Martignas depuis le giratoire Marchegay (ex RD213) jusqu'à l'avenue du Maréchal Leclerc (ex RD211). L'intérêt général de ce barreau est recherché selon différents scénarios d'aménagement des voiries à l'ouest de la Métropole. La présente fiche action permettra d'élaborer des études complémentaires dans cet objectif et d'amorcer le cas échéant les dossiers réglementaires.	75 000 €	75 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif
HDB Dir dév et amén - Ouest	MULTI - Piste cyclable Martignas - St Médard	Élaboration des dossiers techniques et réglementaires pour la création d'une voie verte entre Martignas-sur-Jalle et Saint-Médard-en-Jalles. Continuer les acquisitions foncières en lien avec les emplacements réservés inscrits au PLUI sur les deux communes, à l'amiable puis par voie d'expropriation. Réaliser les travaux.	2 040 000 €	2 040 000 €	Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Céder ou acheter le foncier Réaliser les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAF Dir foncier DGA	MART - Stratégie foncière : co-construction et co-mise en oeuvre	L'objet de la fiche action est d'organiser et mettre en œuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics, etc. L'objectif est de partager avec les élus et services communaux, en continu, la connaissance : - des enjeux fonciers du territoire communal et métropolitain (ZAN, ressources foncières, marchés fonciers et immo, etc.) - des besoins fonciers pour les politiques publiques (aménagement, nature, équipements, etc.) Dans le but de déterminer et anticiper des actions opérationnelles et réglementaires d'encadrement, de négociation, d'étude de faisabilité (fiche de lot, etc.), ou de maîtrise du foncier en accord avec le PPI foncier de BM et de l'EPF. En fonction du contexte communal, une attention particulière pourra être portée sur les enjeux liés au ZAN, à la mobilisation des périmètres de convention avec l'EPF, à l'établissement de fiches de faisabilités (fiche de lot) sur des secteurs ciblés, etc.	0 €	0 €	Assurer une veille foncière Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAH Dir de la nature DGA	MART - Acquisition foncière parcelles boisées	Cette action concerne un soutien aux acquisitions foncières dans les ZPENS, au titre du règlement d'intervention Nature et suivant les opportunités d'acquisition qui se présentent.	0 €	0 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération
LAH Dir de la nature DGA	MART - Parc naturel et agricole métropolitain - Parc des Jalles - Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain	cf préambule pour le descriptif complet Spécifiquement sur le périmètre Parc des Jalles de la commune de Martignas : projets en MOA BM études écologiques structurantes : - étude faune flore 4 saisons Moulin Bidon + Plaine Colette Besson (livrable mars 2024), rédaction du plan de gestion écologique (2024-2028) projets en MOA BM Maisons Portes Chemins prioritaires : Porte Moulin Bidon (MOE + travaux) projets d'investissement en MOA villes fonds de concours BM RI nature : aménagement de la plaine colette besson (22 hectares) en parc naturel et de loisirs. Stade EP actuellement	1 400 000 €	0 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Assurer une veille foncière Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers Réaliser les travaux Mener la concertation Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Établir le programme Établir le bilan financier de l'opération Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Accompagner techniquement une démarche/une étude Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Formaliser la demande de financement Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié. Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financés hors FIC par l'opération. Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.	35 000 000 €	30 000 000 €	Réaliser la prestation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement
LAI Dir urbanisme DGA	MART - Etude urbaine et programmatique place Corps Franc Pommiers	Etude portant sur le foncier communal de 2,2ha situé place Corps Franc Pommiers (ancien plateau sportif des années 70) et permettant d'accueillir une programmation mixte composée d'une résidence autonomie et de logements sociaux, ainsi que la création d'un équipement public de type parc (à définir au regard de l'étude). L'objectif étant de valoriser ce foncier au regard de l'aménagement du centre-bourg.	0 €	0 €		
LAI Dir urbanisme DGA	MART - Réalisation des travaux d'aménagement du centre-bourg	Suite à la réalisation du plan guide et au travail de concertation règlementaire concernant l'aménagement du centre-bourg de Martignas sur Jalle, une poursuite opérationnelle est souhaitée pour mettre en œuvre le projet validé par la commune. Ce programme comprend l'aménagement des espaces publics, la création d'une halle, la mise en place de venelles, places publiques et voies circulatoires, d'implantation d'espaces verts, de mobiliers urbains.... Adossé à la réalisation de 2 programmes de logements (total de 28 logements créés), de commerces en RDC et d'un restaurant/bistro communal.	8 167 066 €	0 €		
LAI Dir urbanisme DGA	MART - RI écoles hors OAIM : école Jean Castagnet	Participation métropolitaine à l'agrandissement des écoles communales hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, dans le cadre du règlement d'intervention. En 2022, le projet de la commune était une démolition-reconstruction à capacité constante : pas subventionnable. début 2023, éventualité de nouveau projet avec agrandissement par création de classe supplémentaire. Projet en attente de précisions de la part de la commune. Seuls les travaux d'extension seront subventionnables, à affiner lorsque nous aurons les éléments.	1 690 800 €	586 692 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Signer une convention Formaliser la demande de financement
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre	Définition d'un schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole. 1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole, GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boucles locales existantes sur Parempuyre, Artigues, Bouliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc - Des boucles urbaines existent sur certaines communes, Lormont, Pessac, Gradignan... (vérifier les sites internet des communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boucles dans le parc des Jalles - Boucles les randos sur l'eau - ... 2) Proposer des boucles de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boucles ainsi créées - Toutes ces boucles seront à faire valider par les communes - Proposer les boucles idéales, en faisant apparaître les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies ferrées, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boucles alternatives pour une mise en œuvre rapide 3) Valoriser les boucles - Les boucles devront un avoir intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BBA Direction multimodalité	MERI - Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Révision	Par délibération de juillet 2010, la CUB, devenue Bordeaux Métropole, a engagé la mise en œuvre des Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) des 28 communes pour leur permettre de prioriser des actions en faveur des déplacements des piétons, personnes à mobilité réduite (P.M.R), personnes âgées... La Métropole engage maintenant la révision des PAVE car tous sont réalisés ou en cours de finalisation. Les communes participent activement à ces études et les validant. Les plannings seront à affiner en fonction de l'avancement des dossiers.	18 800 €	18 800 €	Réaliser la prestation Accompagner financièrement le programme Initier la démarche Réaliser l'étude	Mener la concertation Participer aux études Valider les suites opérationnelles de l'étude
BBA Direction multimodalité	MERI - ReVE 11 - Avenue de la Marne (section 4 Chemins)	Le projet porte sur la résorption d'une discontinuité cyclable au Nord et au Sud de l'arrêt de tram 4 Chemins. Le projet doit permettre l'intégration de l'itinéraire 11 du REVE et la connexion avec les aménagements réalisés par la FAB et la mission tram. Sur le contrat : AVP/PRO, préalables réglementaires et fonciers, travaux.	250 000 €	250 000 €	Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables fonciers Mener la concertation Établir le bilan financier de l'opération Réaliser les études d'avant projet (AVP) Initier la démarche Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Établir le programme Lancer la DUP	Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider le programme Participer aux études Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner techniquement une démarche/une étude Mener la concertation
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaiteront dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambitieux de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plans déplacements employeurs	Accompagnement des communes du territoire métropolitain dans l'élaboration de leur plan de mobilité employeurs.	325 000 €	325 000 €	Participer à l'étude	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Réseau Vélo Express	Le Réseau Vélo Express (ReVE) est un projet phare du 3ème plan vélo métropolitain. Il consiste en la création de 14 itinéraires répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagements cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.	25 000 000 €	25 000 000 €	Initier la démarche Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études
BBA Direction multimodalité	MULTI - ReVE 11 - Rue Judaïque, avenue de la République, avenue d'Arès, rue Georges Bonnac	Ligne 11 du Réseau Vélo Express (Bordeaux - Martignas-sur-Jalles) Poursuite des études préliminaires initiées dans le cadre du codev 5 pour créer des aménagements cyclables sur la rue Judaïque, l'avenue de la République, l'avenue d'Arès et la rue G. Bonnac Le présent contrat inscrit la poursuite des études techniques (AVP, PRO), les acquisitions foncières éventuelles, l'élaboration des dossiers réglementaires et les travaux.	3 800 000 €	3 800 000 €	Réaliser les travaux Céder ou acheter le foncier Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lancer des consultations Lever les préalables fonciers	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	<p>Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux. - des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment. <p>Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes.</p> <p>En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.</p>	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BEB Dir Circulation Stat	MERI - Création d'une passerelle piétons vélos au niveau de l'échangeur 12 (Monnet - Europe)	Projet de passerelle envisagé sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat dans l'hypothèse de reliquats de crédit suite à la mise à 2x3voies de la rocade, la réalisation de la passerelle du pont Mitterrand et de la voie d'entrecroisement entre les échangeurs 17 et 18 de la rocade. Les reliquats de crédit dépendront du coût des projets mentionnés non connu précisément à ce stade.	5 000 000 €	0 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	<p>Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité. La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022. Ce plan prévoit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". <p>La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-618 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune. En pratique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: Olivier Westeel 0611911402 - La DG Mobilité ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin exprimé dans le cadre de projets d'aménagements / de voirie demandant l'installation de bornes de recharge, et en cas de prise en charge de l'investissement par le porteur du projet (compter environ 25000€ht par station), la DG Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). <p>Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire. Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE.</p> <p>2 types de configurations possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4;6;8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11kW). 	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Aide au déploiement du stationnement résident sur voirie	Bordeaux Métropole encourage la mise en œuvre du stationnement résident (payant) sur voirie afin de favoriser le report modal vers d'autres solutions que l'automobile et dégager de l'espace public pour d'autres affectations que le stationnement des véhicules légers. Bordeaux Métropole prend en charge 50% du coût de fourniture et de pose des horodateurs et 100% de la signalisation.	400 000 €	400 000 €	Accompagner financièrement le programme	Réaliser l'opération Mener la concertation Accompagner financièrement le programme
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Ensemble des 7 lignes de bus express	Présentation générale des 7 lignes de bus express prévues par le schéma des mobilités	0 €	0 €	Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif
		<p>Ligne Bordeaux Saint Jean - Saint Aubin de Médoc et Saint Médard en Jalles - Issac : pas de fiche dédiée, mise en service prévue en 2024</p> <p>Ligne Pellegrin Thouars Mallartic : fiche dédiée</p> <p>Circulaire entre rocade et boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Circulaire des boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Liaison Gare Saint Jean - Artigues : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Liaison Presqu'île - Campus : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Technobus extrarocade : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p>				

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - LIANE 11 - Amélioration de la vitesse commerciale	LIANES 11 - Amélioration de la vitesse commerciale Réalisation de travaux de réaménagement de voirie à Mérignac avenue Marcel Dassault entre les giratoires de Marchegay et des Girondins : Aménagement en faveur des TC (VR2+) et des vélos (ReVE 11). Etudes PRO en cours de finalisation. Procédures réglementaires à partir du 2nd semestre 2023 (DUP, MECPLU, enquête publique,.....). Travaux à partir de fin 2024 et mise en service horizon 2027.	0 €	0 €	Réceptionner les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les études préalables Réaliser les travaux Lever les préalables fonciers Réaliser l'étude Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Mener la concertation Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude préliminaire Lancer des consultations Lancer la DUP Réaliser l'étude pré opérationnelle Réaliser l'étude de faisabilité	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CAB Dir bâtiments	MERI - Création de l'équipement mutualisé Groupe scolaire Soleil, crèche et salle sportive	Création d'un groupe scolaire de 17 classes pour l'opération d'aménagement Marne Soleil, d'une crèche de 30 berceaux et d'une salle sportive de 500 m² et de son parking de 20 places.	19 600 000 €	10 200 000 €	Réaliser les travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
CAE Dir de l'eau	MERI - Secteur Féau - Coty : lutte contre les inondations	Le projet consiste à réaliser un bassin de stockage de 2000 m3 sur le secteur de Féau et le renforcement de réseaux sur deux axes structurants du quartier. Compte tenu de l'impact sur le secteur des travaux envisagées, les études seront reprises pour définir le juste dimensionnement.	5 000 000 €	5 000 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser l'étude de faisabilité Réaliser les études préalables Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Lever les préalables fonciers Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
CAE Dir de l'eau	MULTI - Etude du bassin La Morandière	L'action consiste en une étude de faisabilité et des études de maîtrise d'œuvre du bassin "Morandière", en amont de l'emplacement réservé Bâche de l'Eau. Le Bassin Morandière protégera les riverains de la rue du Haillan - située sur la commune de Mérignac.	3 000 000 €	3 000 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lancer des consultations Lever les préalables fonciers Réaliser les études préalables Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider les suites opérationnelles de l'étude
CAE Dir de l'eau	MULTI - Réalisation du Champ Captant des Landes du Médoc	Le projet de Champ Captant des Landes du Médoc répond à une problématique de la pérennité de la ressource en eau sur le territoire girondin. Face au constat de surexploitation de certaines nappes, ce projet de substitution vise à déplacer les prélèvements vers des ressources non déficitaires (la nappe Oligocène littoral) afin de diminuer la pression exercée sur la nappe déficitaire (Eocène centre). Ce projet s'inscrit dans un principe de solidarité d'accès à l'eau de l'ensemble de la population girondine. Le projet consiste à réaliser 14 forages sur les communes de Saumos et Le Temple et une station de pompage/traitement sur la commune du Temple, puis les réseaux d'interconnexions des forages jusqu'à la station (20 km) et le réseau d'adduction jusqu'au réseau métropolitain sur Mérignac (30 km).	92 000 000 €	92 000 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers Valider l'étude Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lancer des consultations Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lancer la DUP Mener la concertation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions.</p> <p>La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <p>Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire Action 18 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable Action 34 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer Action 20 : Frigo anti-gaspi installés Action 30 : Déployer des boîtes à dons dans l'espace public</p>	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écogestes au jardin. Il se décline notamment par la mise en place d'opérations gratuites de broyage des végétaux dans certains centres de recyclage (Bassens, Bordeaux Surcouf, Pessac Bourgaill, St Médard en Jalles) et sur les communes volontaires.	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Point d'apport volontaire et compostage	<p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 3 actions déclinées comme suit sur votre commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 23 - Développer le compostage individuel en habitat individuel en maison ; - Action 24 - Développer le compostage partagé en participant à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités ; - Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade. 	4 000 000 €	4 000 000 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBC Dir exploitation PPGD	MERI - Construction d'un centre de ressources nouvelle génération	Construction d'un centre de ressources nouvelle génération	7 000 000 €	2 200 000 €	Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CCB Dir strat et MOA PVB	MERI - Mérignac perméable - désimpermeabilisation des sols	La désimpermeabilisation des sols sur l'espace public en milieu urbain est un enjeu pour l'eau/les sols/la biodiversité/ l'adaptation au changement climatique (ICU).	800 000 €	50 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Participer à l'étude Signer une convention	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Participer aux études Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention Réaliser l'opération Réaliser l'étude
CCB Dir strat et MOA PVB	MERI - Végétalisation du cimetière	<p>La ville de Mérignac souhaite entreprendre des démarches visant à végétaliser le cimetière et mettre fin à l'usage des pesticides (obligation été 2022), et demande un accompagnement en terme d'ingénierie. La commune envisage de faire appel à un bureau d'étude pour la conception des aménagements paysagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagements et verdissage du cimetière communal dans le cadre de l'interdiction de l'usage de produits phytosanitaires. - Extension au sud par l'aménagement d'un site cinéraire paysagé. <p>La commune doit préciser la nature des travaux pour valider les postes qui pourront être financés jusqu'à 50 % via le RI Nature. La participation financière de BM sera calculée au vu des RI qui seront en vigueur au moment de la demande de fonds de concours de la commune. Le planning du projet sera à préciser par la ville.</p>	800 000 €	400 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation	Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération Réaliser l'étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CCD Dir funéraire PVB	MERI - Extension du cimetière communal (étude, aménagement, végétalisation)	Extension consacrée à réalisation site cinéraire (cavernes, colombariums, puits dispersion, jardin du souvenir) : aménagement et végétalisation. Ce projet est estimé par la ville à 1000 000€, la ville sollicite le versement de fonds de concours au titre des RI cimetière et Nature agriculture. La participation financière de BM sera calculée au vu des RI qui seront en vigueur au moment de la demande de fonds de concours de la commune. Le planning du projet sera à préciser par la ville.	800 000 €	450 000 €	Accompagner financièrement le programme Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
CCD Dir funéraire PVB	MERI - RI cimetière- Reprise de concessions et emplacements	Exhumations administratives La participation financière de BM sera calculée au vu du RI en vigueur au moment de la demande de fonds de concours de la commune.	192 000 €	96 000 €	Accompagner financièrement le programme Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Développement des réseaux de chaleur	<p>Bordeaux Métropole est compétente en matière de réseaux de chaleur publics. Ils permettent de développer les énergies renouvelables et leur bilan carbone est excellent. Ces réseaux nécessitent des investissements élevés. Ils ne peuvent se développer que dans les îlots urbains ou dans les quartiers présentant une densité de besoins de chaleur suffisante.</p> <p>A partir des données de consommation de gaz et des projets de développement urbain, les services métropolitains ont identifié tous les secteurs présentant des besoins de chaleur suffisants pour qu'un réseau de chaleur de plus de 1 GWh soit envisageable.</p> <p>Bordeaux Métropole s'est engagée à étudier l'ensemble des secteurs identifiés puis à conduire jusqu'à leur terme les projets qui s'avèreraient réalisables.</p> <p>La présente action Codev consiste à lister et à suivre l'ensemble des projets en cours ou à engager.</p> <p>I- RESEAUX EN SERVICE</p> <p>1- Hauts de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Artigues - poursuite des importants travaux de reconstruction des 16 km de réseaux "historiques" - divers développement du réseau, en densification (raccordement de bâtiments existants) et vers des projets urbains neufs - étude de développement vers Artigues Perspective de moyen terme : Intégrer le réseau de chaleur aux réflexions concernant le devenir de l'usine d'incinération des déchets de Cenon</p> <p>2- Plaine de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Bordeaux - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (Lormont Lissandre et Cascades, Bordeaux Brazza, Bordeaux Niel, EPA Garonne Eiffel, bas-Floirac, plaine sud Garonne)</p> <p>3- Bordeaux Bègles énergie : Bordeaux, Bègles - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (EPA) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Bègles Dorat et Bègles Thorez</p> <p>4- Mériadeck énergie : Bordeaux - Renouvellement de l'autorisation d'exploiter le forage géothermique et réflexions associées sur la valorisation de l'eau - Développement du réseau</p> <p>5- Grand parc énergies : Bordeaux, Le Bouscat - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau, construction de la chaufferie bois et mise en service de la géothermie</p> <p>6- Saint Médard Hastignan : Saint Médard en Jalles - Suivre l'exploitation du réseau et un développement éventuel vers le collège</p> <p>II - RESEAUX EN COURS</p> <p>7- Mérignac centre énergie - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>8- Le Haillan : Le Haillan, Eysines - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>9- Métropole sud : Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan - Passation de la concession - Etudes opérationnelles - Développement commercial du réseau et partenariat avec l'Université, le CHU et Domofrance - Travaux de construction (réseau, géothermie, chaufferie bois) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Mérignac/Pessac Le Burck, Bègles Vaclav Havel, Villenave d'Ornon Chambéry</p> <p>10- Blanquefort - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>11- Eysines, Bruges, Le Bouscat - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>12- Mérignac Aéroparc - Suivre les études amont</p>	67 400 000 €	67 400 000 €		

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Métropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal	<p>Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal.</p> <p>Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes.</p> <p>4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; le suivi et l'assistance pendant la phase travaux.</p> <p>Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.</p>	2 000 000 €	2 000 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal	<p>Bordeaux Métropole accompagne les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal.</p> <p>Cet accompagnement se décline dans un parcours, en plusieurs phases. Une commune pourra solliciter des accompagnements sur les phases opérationnelles 2 et/ou 3, si elle peut justifier d'avoir déjà réalisé la phase stratégique 1.</p> <p>- 0. Animation territoriale, via le club tertiaire de BM : réunions présentielles ou webinaires, communication d'informations techniques et réglementaires, partages d'expériences</p> <p>- 1. Définition d'une stratégie globale « énergie – climat » sur le patrimoine communal</p> <p>- 1.1 Bilan énergétique patrimonial (avec l'ALEC BM) : permet à la commune d'avoir un bilan global de ses consommations énergétiques par fluide, en ratio spécifique et par profil de bâtiment</p> <p>- 1.2 Aide à la saisie des données du « décret tertiaire » sur l'outil OPERAT (avec l'ALEC BM) : la commune bénéficie d'un accompagnement à la saisie des données sur la plateforme Operat et d'une assistance en cas d'anomalie(s) rencontrée(s) pendant la déclaration Operat</p> <p>- 1.3 Définition d'un plan d'action global pour la rénovation du patrimoine et la décarbonation des équipements de production (avec l'ALEC BM) : il s'agit de définir un plan d'action énergétique et financier par l'élaboration d'une trajectoire générale de la performance énergétique et d'appréhender les solutions à la décarbonation des équipements de production</p> <p>- 1.4 Elaboration d'une politique patrimoniale : conseille la commune (choix de scénarios, calendrier, moyens humains et financiers, scénario d'exploitation, etc.)</p> <p>- 2. Aide à la conduite d'opération par projet de rénovation de bâtiments</p> <p>- 2.1 Audit énergétique programmatique : permet à la commune de définir un budget et un programme de travaux sur les postes liés à la performance énergétique (avec l'ALEC BM ou prestataire externe)</p> <p>- 2.2 Assistance à la passation de contrats de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux de rénovation énergétique (BM) : mise à disposition de la commune de clausiers types</p> <p>- 2.3. Délégation de conduite d'opération de rénovation énergétique de bâtiments (sous réserve d'un accompagnement spécifique désigné – de type SPL ou équivalent)</p> <p>- 2.4. Accompagnement à la valorisation des travaux d'économies d'énergies par l'obtention de certificats d'économies d'énergie - sous réserve d'acquisition des ressources nécessaires à BM</p> <p>- 3. Accompagnement à l'exploitation – maintenance des équipements techniques</p> <p>- 3.1. Assistance à la passation de contrats d'exploitation – maintenance</p> <p>- 3.2. Etude d'opportunité pour la décarbonation des équipements de production (faisabilité de production d'énergie renouvelable : bois, géothermie, pompes à chaleurs, etc.)</p> <p>- 3.3. Bâtiment numérique, mission d'assistance pour la mise en place d'un système d'automatismes de supervision des installations, en collaboration avec la DGNSI dans le cadre du schéma directeur du bâtiment numérique</p> <p>Notes : il faut considérer les coups partis du Codev 5 sur les phases 0, 1.1 et 2.1, décrit ci-dessus, pour les communes de Ambarès, Artigues, Cenon, Eysines, Parempuyre, St Médard, Talence, Villenave, Pessac, Bouliac, Floirac, Le Haillan, Lormont</p>	4 000 000 €	4 000 000 €	Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider les études réalisées par le délégataire Participer à l'étude	Valider le programme Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	<p>Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». A cet effet, il comprend notamment des actions destinées à encourager la formation et l'information, développer les pratiques de coopérations, et accompagner au changement tous les publics, au premier rang desquels, les habitants, avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées et les plus fragiles.</p> <p>L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole en ce sens s'illustre par trois dispositifs majeurs de sensibilisation, de mobilisation et d'actions en faveur des enjeux de transition écologique.</p> <p>Ces dispositifs sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention.</p> <p>Les dispositifs qui seront détaillés en pièce-jointe sont :</p> <p>- Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire ainsi que des structures du péri et de l'extra-scolaire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable, par la formation d'animateurs ou encore par l'accompagnement de projets type labellisation E3D ou définition projets transition écologique d'établissement péri-extrascolaire.</p> <p>- Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier)</p> <p>- Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole : mise à disposition des communes de dispositifs d'accompagnement au changement de comportements dédiés à la transition écologique (type les Super Défis) et propose des collaborations sur ces thématiques (recensement, évaluation et partage des bonnes pratiques, d'outils d'exposition, communication, ...).</p>	4 869 000 €	1 880 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens. Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codev : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis).</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.</p>	0 €	0 €	<p>Initier la démarche</p> <p>Réaliser l'étude</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p>	<p>Participer à la démarche/au dispositif</p> <p>Valider le programme</p> <p>Signer une convention</p>
FBA Dir inno amén numérique	MULTI - Projet Wifi social : Installation de bornes d'accès Wifi gratuit	<p>Dans le cadre de ses actions en matière d'inclusion numérique et d'aménagement numérique du territoire, Bordeaux Métropole souhaite déployer des points d'accès Wifi gratuits au service des plus démunis sur son territoire.</p> <p>Dans un premier temps, les quartiers prioritaires de la politique de la Ville sont ciblés dans la mesure où ils concentrent les zones défavorisées et leurs habitants.</p> <p>Il s'agira d'installer des points d'accès Wifi, disposant dans la mesure du possible de prises de recharge de téléphones / tablettes, d'un abri et de panneaux solaires d'alimentation électrique. Une réflexion sera menée pour proposer des animations et des aides régulières sur ces points dans le cadre de la politique d'inclusion numérique. Afin de maximiser le nombre de sites installés, l'installation des bornes, quand cela sera possible, se fera au niveau de mobiliers urbains déjà existants (abris bus, lieux de convivialité, ...).</p> <p>La Métropole dispose d'un budget de 350 K€ sur la période 2024/2026 pour mettre en place ces lieux d'accès Wifi avec leurs mobiliers urbains afin de desservir quelques zones dans certains QPV.</p> <p>Les communes qui souhaiteraient de tels points d'accès Wifi, mais situées hors périmètre des quartiers prioritaires de la politique de ville, pourront conventionner avec la Métropole pour financer l'installation de points d'accès homogènes et en cohérence avec ceux installés dans le cadre des contrats de Codev.</p>	300 000 €	300 000 €	<p>Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)</p> <p>Réaliser les études préalables</p> <p>Réaliser les travaux</p> <p>Réaliser la prestation</p> <p>Réaliser l'étude de faisabilité</p> <p>Lancer des consultations</p> <p>Réceptionner les travaux</p> <p>Initier la démarche</p> <p>Réaliser le projet (phase PRO/DCE)</p> <p>Réaliser les études d'avant projet (AVP)</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Réaliser l'étude</p> <p>Établir le bilan financier de l'opération</p>	<p>Participer à la démarche/au dispositif</p>
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	<p>Assistance à maitrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.</p>	200 000 €	70 000 €	<p>Initier la démarche</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p> <p>Participer à l'étude</p> <p>Réaliser le projet (phase PRO/DCE)</p>	<p>Valider les suites opérationnelles de l'étude</p> <p>Participer à la démarche/au dispositif</p> <p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p> <p>Valider le programme</p> <p>Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p>
HDB Dir dev et amén - Ouest	MERI - Aménagement Avenue de la Somme	<p>Traitement apaisé du cœur de quartier Chemin Long. Réaménagement de l'avenue de la Somme entre le giratoire Gutenberg et le carrefour Somme/Vigneau.</p> <p>Poursuivre les études techniques. Lever les préalables, lancer le cas échéant, une mission d'AMO concertation. Si le foncier est maîtrisé, les travaux seront réalisés. Cette section sera donc à coordonner avec les aménagements à prévoir par La Fab.</p>	1 800 000 €	1 800 000 €	<p>Réaliser le projet (phase PRO/DCE)</p> <p>Céder ou acheter le foncier</p> <p>Lever les préalables fonciers</p> <p>Mener la concertation</p> <p>Réaliser les travaux</p>	<p>Valider les suites opérationnelles de l'étude</p> <p>Mener la concertation</p>
HDB Dir dev et amén - Ouest	MERI - Avenue de la Libération (entre l'avenue du truc et la place Jean Jaurès) : levée des préalables fonciers et aménagement	<p>Poursuite des acquisitions foncières pour libérer les emprises nécessaires au projet. Sur la durée du contrat, Bordeaux Métropole s'engage à procéder, par voie d'expropriation si nécessaire, aux acquisitions qui ne pourront pas se faire à l'amiable. Les reculs de clôtures et compteurs seront réalisés à l'avancement des négociations. Les travaux de voirie seront réalisés en suivant.</p>	3 000 000 €	3 000 000 €	<p>Prendre la confirmation de décision de faire</p> <p>Réaliser le projet (phase PRO/DCE)</p> <p>Réaliser les études d'avant projet (AVP)</p> <p>Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)</p> <p>Réaliser les travaux</p> <p>Réceptionner les travaux</p> <p>Lever les préalables fonciers</p>	<p>Participer à la démarche/au dispositif</p> <p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p> <p>Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)</p>

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HDB Dir dev et amén - Ouest	MERI - Avenue de Verdun (section Leclerc - Mendès France)	Réaménagement complet : requalification de l'avenue, porte d'entrée du centre-ville. Elargissement des trottoirs pour mise aux normes, effacement des réseaux et désencombrement des circulations piétonnes, résorption de la discontinuité cyclable, création de places de stationnement, végétalisation. Linéaire 540 ml. Etudes, levée des préalables dont préalables fonciers, DUP nécessaire ? Concertation réglementaire ?	100 000 €	100 000 €	Lever les préalables fonciers Établir le programme Mener la concertation Réaliser l'étude préliminaire	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner techniquement une démarche/une étude Mener la concertation Participer aux études Valider le programme
HDB Dir dev et amén - Ouest	MERI - Avenue du Truc (section centrale) - Travaux de requalification	Réaménagement de la section centrale de l'avenue du Truc en lien avec l'ouverture du Stade Nautique Métropolitain et la réorganisation des équipements sportifs du stade Robert Brette.	800 000 €	800 000 €	Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser les travaux Réceptionner les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Participer aux études
HDB Dir dev et amén - Ouest	MERI - Avenue Henri Vigneau (section Kennedy - Yser)	Requalification de la voie structurante N/S entre le quartier Chemin Long et le secteur de Pichey. Création de cheminements piétons aux normes, recalibrage de la voie afin d'apaiser la circulation, création de places de stationnement et confortement du cheminement cyclable. Linéaire 950 m.	300 000 €	300 000 €	Lancer des consultations Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables fonciers Établir le programme Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Mener la concertation Réaliser l'étude préliminaire	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer aux études Valider le programme Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)
HDB Dir dev et amén - Ouest	MERI - Centre ville/Avenue de l'Yser : étude de circulation et de stationnement	De nombreux îlots sont en cours de mutation dans le centre-ville de Mérignac et le long de l'avenue de l'Yser. Il apparaît nécessaire de réaliser une étude de stationnement et de circulations qui permettra à la fois : - d'analyser l'évolution des déplacements le long de l'avenue de l'Yser et le centre-ville et proposer des actions d'accompagnement des projets - d'appuyer la commune dans ses échanges avec les porteurs de projets immobiliers	65 000 €	40 000 €	Réaliser l'étude	Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HDB Dir dev et amén - Ouest	MERI - OIM Bordeaux Aéroport : Accès collège Beutre	Dans le cadre du plan Collèges du Département, un nouveau collège est prévu sur la commune de Mérignac dans le quartier de Beutre, cet équipement est prévu à horizon 2024. Le projet prévoit : - la création d'un accès est depuis l'avenue de Roland Garros et son raccordement sur le parvis du collège - la création d'un accès Nord depuis l'avenue de l'Argonne - le raccordement du parvis au réseau viarie à l'ouest Le démarrage des travaux est prévu fin 2023 pour une mise en service prévisionnelle en septembre 2025	7 000 000 €	5 700 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers Céder ou acheter le foncier Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux	Céder ou acheter le foncier Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Participer aux études Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer aux négociations
HDB Dir dev et amén - Ouest	MERI - OIM Bordeaux Aéroport : allée des acacias	Requalification de la zone de Kennedy : requalification de l'allée des acacias. Assurer un lien sécurisé entre le secteur d'habitat de Beaudésert, le secteur tertiaire d'Innolin et la station de tramway la plus proche. En poursuite des travaux réalisés sur Magret. création d'une voie verte et d'un trottoir, et paysagement de la voie. Sur la durée du contrat élaborer les dossiers techniques et réglementaires, achever les négociations foncières et réaliser les travaux.	1 900 000 €	1 900 000 €	Lever les préalables fonciers Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HDB Dir dev et amén - Ouest	MERI - OIM Bordeaux Aéroport : Avenue Marcel Dassault / Echangeur 10	Enjeux de déplacements des modes actifs, de vitesse commerciale pour les transports en commun. Etude menée par BM sur le réaménagement de la voie Marcel Dassault avec franchissement piéton-cyclo de la rocade par une passerelle – Etude soumise à la DIRA – Remarques de la DIRA sur l'étude qui nécessite des études complémentaires – Etudes complémentaires à réaliser dans le codev 6 pour tenir compte du retour de la DIRA et en vue d'arbitrer un programme/son éventuel phasage et une décision de faire ultérieure - A noter que le projet étudié ne comportera plus de passerelle – Priorité à regarder le moyen de sécuriser les cycles et piétons au débouché du franchissement au niveau de la bretelle d'accès.	3 000 000 €	150 000 €	Établir le programme Lever les préalables fonciers Réaliser les études préalables Mener la concertation	Participer aux études Mener la concertation
HDB Dir dev et amén - Ouest	MERI - OIM Bordeaux Aéroport - Création d'aires de covoiturage	Création d'aires de stationnement sur le territoire de la commune de Mérignac (secteur des circuits) et de Martignas-sur-Jalle en sortie de la commune de Martignas et sur St Médard en Jalles à proximité de l'Intermarché. La présente fiche concerne la réalisation de l'aire de covoiturage située au droit du giratoire de Marchegay sur Mérignac et en entrée de ville de Martignas-sur-Jalles.	655 500 €	655 500 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les travaux	Participer à la démarche/au dispositif Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HDB Dir dev et amén - Ouest	MERI - OIM Bordeaux Aéroparc - Création de voies réservées au transport en commun et covoiturage et création d'une voie cyclable - route de Bordeaux	Le projet prévoit la création de voies dédiées au transport en commun et au covoiturage et d'une voie cyclable le long de la RD 106 (avenue de Bordeaux) entre l'avenue de l'Argonne et la rue de la Poudrière. Il s'inscrit dans l'objectif de fluidifier la circulation sur les pénétrantes métropolitaines, fortement saturées, en favorisant le report modal vers les transports en commun, le covoiturage et le vélo.	15 840 000 €	2 462 000 €	Lancer la DUP Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	Participer à la démarche/au dispositif Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HDB Dir dev et amén - Ouest	MERI - OIM Bordeaux Aéroparc : Création prolongement rue A Dousse	Ce projet consiste à créer une voie nouvelle entre la rue des Genets et l'avenue de Beaudésert (prolongement de la rue A Dousse actuelle). Le Pôle territorial ouest réalisera sur ce contrat les études AVP ainsi que la levée des préalables environnementaux et fonciers. Les travaux seront réalisés seulement si tous les préalables sont levés.	1 700 000 €	1 700 000 €	Lever les préalables fonciers Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Accompagner techniquement une démarche/une étude
HDB Dir dev et amén - Ouest	MERI - OIM Bordeaux Aéroparc - Liaison Cassin-Pythagore	L'objet de cette fiche est la création d'une liaison entre l'avenue R.Cassin et l'avenue Pythagore à Mérignac (création d'une voie nouvelle pour les véhicules et d'un itinéraire mode doux), dans la continuité de l'aménagement créer dans le cadre de l'extension du tram entre la rue Kennedy et l'avenue R.Cassin. L'opération consiste également à créer un bouclage cyclable entre la voie nouvelle Cassin/Pythagore et l'avenue R.Garros. Les études préliminaires ont été réalisées en 2019, des reconnaissances ont également été menées. En 2019, un diagnostic 4 saisons a été réalisé, démontrant la présence d'espèces, une mise à jour a été réalisée en 2022/2023. Une campagne de reconnaissance géotechnique doit être lancée pour démarrer l'AVP mais cette campagne doit s'accompagner d'un diagnostic pyrotechnique. Un accord-cadre a été notifié début 2023. Des discussions sont à mener avec les propriétaires des parcelles concernées pour déterminer s'il est possible de mener cette campagne. Un cas-par-cas doit être déposé, mais ce dépôt doit attendre la fin des procédures réglementaires globales sur l'OIM Bordeaux Aéroparc. Un dossier de DUP est également envisagé au vu du nombre de parcelles impactées. Le projet Cassin/Pythagore a été intégré à la concertation globale sur l'OIM. Sur le CODEV 6, il est proposé de poursuivre les études et la levée des préalables techniques, fonciers et réglementaires. A noter: ce projet est en interaction forte avec le projet OIM de redressement de l'avenue R.Cassin, le planning de l'opération Cassin/Pythagore peut en être impacté.	4 500 000 €	410 000 €	Réaliser l'étude préliminaire Prendre la confirmation de décision de faire Lancer la DUP Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études préalables Céder ou acheter le foncier Valider l'étude	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HDB Dir dev et amén - Ouest	MERI - OIM Bordeaux-Aéroparc - Liaison Marie Curie/rue Volta	En lien avec la création de la voie nouvelle Marcel/Dassault/Marie Curie, il est nécessaire de poursuivre l'aménagement par la création d'un barreau entre la rue des 29 aviateurs et la rue Volta, permettant ainsi de rejoindre le centre ville de Mérignac par le pont du Chut. Cette voie nouvelle d'une largeur de 20 m a deux voies de circulation, assurera une liaison piétons/zroues, la gestion des eaux pluviales en aérien. Cette nouvelle infrastructure sera à penser avec la gestion hydraulique du Morandière et la création future d'un espace naturel.	2 024 020 €	380 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Mener la concertation Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables fonciers Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HDB Dir dev et amén - Ouest	MERI - OIM Bordeaux Aéroparc : Redressement de l'avenue Cassin (de l'entrée de l'Aéroport au giratoire Ariane/Pythagore)	Réaménagement de l'avenue Cassin au droit de l'entrée de l'Aéroport avec l'objectifs suivants : - améliorer le fonctionnement des accès à l'Aéroport ainsi que l'exploitation du système tramway au droit du giratoire Kennedy - accompagner les opérations de développement urbains au droit de l'Aéroport - améliorer l'insertion paysagère des infrastructures de desserte de l'Aéroport - développer les aménagements pour les mobilités douces et les transports en commun	14 000 000 €	1 050 000 €	Établir le programme Mener la concertation	Participer à la démarche/au dispositif
HDB Dir dev et amén - Ouest	MERI - OIM Bordeaux Aéroparc : Requalification de la rue des Genets	Requalification de la rue des Genets entre l'avenue des Marronniers et la rue A. Dousse. Il est prévu sur ce contrat la levée de tous les préalables fonciers et environnementaux ainsi que la réalisation des travaux.	1 850 000 €	1 850 000 €	Lever les préalables fonciers Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HDB Dir dév et amén - Ouest	MERI - PAE de la Glacière	Approbation du PAE par la délibération 2008/0068 du 18 janvier 2008. L'ensemble des équipements publics ont été réalisés et les îlots maîtrisés par la Métropole ont été commercialisés. Bordeaux Métropole s'engage sur la durée du contrat à suivre les études menées par l'opérateur pour l'îlot 4 et à accompagner l'éventuelle mutation des îlots 5 et 6. Elle clôturera cette opération dès que les participations attendues au regard des équipements publics réalisés auront été perçues, a priori fin 2025.	0 €	0 €	Aider à la commercialisation des lots Établir le bilan financier de l'opération Suivre ou clôturer le PAE	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la démarche/au dispositif
HDB Dir dév et amén - Ouest	MERI - PRU Yser - Aménagement des espaces publics dont création d'une voie nouvelle	Dans le cadre du futur PRU Yser (OAIM), il s'agit de recomposer le quartier en reconfigurant complètement les espaces publics. L'objectif est d'ouvrir le quartier et le rendre plus perméable, mais également de travailler sur une véritable composition urbaine et paysagère. Dans ce cadre, sont envisagés : - la création d'une voie nouvelle "diagonale", - l'aménagement de cheminements, - l'aménagement d'espaces publics paysagés, de compétence communale, dans le cadre d'une co-maîtrise d'ouvrage (à confirmer) Le programme global de renouvellement urbain devra être arrêté et conventionné en préalable au lancement des études sur les espaces publics.	5 760 000 €	200 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Mener la concertation Établir le programme Céder ou acheter le foncier	Accompagner techniquement une démarche/une étude Céder ou acheter le foncier Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux études Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Mener la concertation Valider le programme Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HDB Dir dév et amén - Ouest	MERI - Requalification du secteur Pichey (îlot D) - aménagement des espaces publics	Le site de Mérignac Pichey constitue une entrée de la zone habitée du centre-ville depuis la zone aéroportuaire et la rocade, via l'avenue de l'Yser vers le centre-ville. Au regard de ce positionnement stratégique, Bordeaux Métropole et la Ville ont inscrit le quartier dans les secteurs «50 000 logements autour des axes de transports ». A ce titre, les collectivités ont confié à La Fabrique de Bordeaux Métropole une mission de coordination architecturale et urbaine de l'opération Mérignac-Pichey, et d'accompagnement à la mise en œuvre de chacun des îlots opérationnels. Sur le CODEV 5, une étude urbaine a été confiée à l'agence Tandem+. Le parti-pris est : • de constituer une entrée de ville urbaine comprenant une zone d'habitat privilégiant de petites échelles de voisinage ; • de favoriser un resserrement progressif de la trame viaire afin d'accompagner l'intensification urbaine du quartier et la création d'une offre commerciale renouvelée et étendue, intégrant une crèche. L'objectif principal est de permettre la création d'un quartier ouvert et accueillant, favorisant la préservation et le développement des zones végétalisées, la gestion apaisée du stationnement au sein des îlots, la création de placettes, le développement d'une trame douce permettant la mutation à long terme de parcelles isolées. La réalisation des espaces circulés destinés à être ouverts au publics restera à la charge des opérateurs privés qui se positionneront sur les îlots à aménager, à l'exception des espaces publics de l'îlot D (place et circulation(s) publique(s)) qui seront à la charge de Bordeaux Métropole. La présente fiche porte sur l'aménagement des espaces publics de l'îlot D. Bordeaux Métropole, pour les espaces publics de l'îlot D, confiera des missions d'étude, puis de travaux, via une convention, à la SRIA qui les réalisera en son nom et pour son compte. Le financement de cette action sera pris à 50% sur l'enveloppe codev et à 50% sur le FIC de la ville de Mérignac.	1 000 000 €	1 000 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Valider les études réalisées par le délégataire Établir le programme Céder ou acheter le foncier Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les travaux	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux études Valider le programme

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HDB Dir dév et amén - Ouest	MERI - Requalification du secteur Pichey (îlot D) - suivi du projet urbain	<p>Le site de Mérignac Pichey constitue une entrée de la zone habitée du centre-ville depuis la zone aéroportuaire et la rocade, via l'avenue de l'Yser vers le centre-ville. Au regard de ce positionnement stratégique, Bordeaux Métropole et la Ville ont inscrit le quartier dans les secteurs «50 000 logements autour des axes de transports ». A ce titre, les collectivités ont confié à La Fabrique de Bordeaux Métropole une mission de coordination architecturale et urbaine de l'opération Mérignac-Pichey, et d'accompagnement à la mise en œuvre de chacun des îlots opérationnels.</p> <p>Sur le CODEV 5, une étude urbaine a été confiée à l'agence Tandem+.</p> <p>Le parti-pris est :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de constituer une entrée de ville urbaine comprenant une zone d'habitat privilégiant de petites échelles de voisinage ; • de favoriser un resserrement progressif de la trame viaire afin d'accompagner l'intensification urbaine du quartier et la création d'une offre commerciale renouvelée et étendue, intégrant une crèche. <p>L'objectif principal est de permettre la création d'un quartier ouvert et accueillant, favorisant la préservation et le développement des zones végétalisées, la gestion apaisée du stationnement au sein des îlots, la création de placettes, le développement d'une trame douce permettant la mutation à long terme de parcelles isolées.</p> <p>La réalisation des espaces circulés destinés à être ouverts au publics restera à la charge des opérateurs privés qui se positionneront sur les îlots à aménager, à l'exception des espaces publics de l'îlot D (place et circulation(s) publique(s)) qui seront à la charge de Bordeaux Métropole.</p> <p>La présente fiche porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le suivi global de l'aménagement de l'îlot D, et du secteur Pichey plus généralement - le suivi du projet urbain pour les négociations et acquisitions/cessions foncières en cours par la Fab en accompagnement de la ville avec les opérateurs <p>Bordeaux Métropole, pour les espaces publics de l'îlot D, confiera des missions d'étude, puis de travaux, via une convention, à la SRIA qui les réalisera en son nom et pour son compte.</p>	0 €	0 €	Participer à l'étude Céder ou acheter le foncier Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer aux négociations
HDB Dir dév et amén - Ouest	MERI - RI 1 million d'arbres - Plantation d'une forêt urbaine en centre-ville	<p>Le groupe La poste a souhaité développer un projet urbain sur sa propriété en centre-ville de Mérignac. En effet, l'activité de tri du courrier présente actuellement sur le site va être transférée. Aussi, seul restera le bureau de poste. A ce titre un projet urbain mixte, comprenant le bureau de poste, du coworking, des logements et des commerces en rdc a été travaillé en collaboration en centre-ville. La ville a souhaité se porter acquéreur d'une partie du foncier de La Poste dans le but de pouvoir planter une forêt urbaine. 1 500m² de foncier vont être achetés par la ville à ce titre. La ville sollicite le versement d'un fonds de concours pour ce projet.</p>	400 000 €	200 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Céder ou acheter le foncier Réaliser l'étude Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HDB Dir dév et amén - Ouest	MERI - RI Nature - parc Bourran	<p>En 2019-20, la Ville a conduit une étude historique et paysagère du parc de Bourran destinée à dégager des orientations pour la rénovation, la mise en valeur comme l'entretien courant du site. Outre les espaces verts, ce parc comporte de nombreux éléments architecturaux et présente la particularité de comporter un bassin de stockage des eaux pluviales qui vont nécessiter des travaux à court terme. Un COPIL associant le PTO, le service de l'architecture et la direction de l'eau de Bordeaux Métropole a été mis en place afin de coordonner les interventions.</p> <p>La ville de Mérignac sollicite un fonds de concours au titre du règlement d'intervention Nature agriculture dans le cadre des travaux de rénovation du parc Bourran qui seront menés par le centre réseau et paysages du pôle territorial ouest.</p>	1 300 000 €	500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération Accompagner financièrement le programme
HDB Dir dév et amén - Ouest	MERI - RI Nature - parc de la Maison Carrée	<p>La ville de Mérignac souhaite réaménager le parc de la Maison Carrée, en lien avec la rénovation du bâtiment, qui est inscrit, à l'instar du parc, à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Le réaménagement du parc devra respecter et mettre en valeur les éléments patrimoniaux : le bâtiment, les alignements de platanes, les escaliers de pierre, la géographie du parc et les perspectives.</p> <p>La ville a lancé une consultation pour un mandataire. Le projet fera l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre. Le démarrage prévisionnel des travaux est prévu pour la mi-2025.</p> <p>La ville demande un financement dans le cadre du RI Nature, pour le réaménagement du parc.</p>	330 000 €	175 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération
HDB Dir dév et amén - Ouest	MERI - RI Nature - parc du Renard phase 2	<p>Le parc du Renard, au sein de la ville de Mérignac, d'une surface de 1,6ha, a été ouvert en 2020 au public. Le présent projet porte sur l'extension dudit parc (phase 2) pour atteindre 7 ha ainsi que l'intégration de la voie Charles Despiou dans le domaine public (parcelle d'environ 2600 m²).</p> <p>Pour la réalisation de ce projet il est nécessaire de procéder à l'acquisition foncière des parcelles privées qui composent le parc du Renard et la voie Charles Despiou. Afin de sécuriser les acquisitions et de ne pas bloquer le projet si des propriétaires n'étaient pas vendeurs un dossier de Déclaration d'utilité publique a été constitué et va passer en enquête publique courant 2023.</p> <p>Il est aujourd'hui en phase de pré instruction au sein des service de la préfecture.</p>	3 842 000 €	100 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Formaliser la demande de financement Céder ou acheter le foncier Réaliser l'opération
HDB Dir dév et amén - Ouest	MERI - ZAC du centre-ville	<p>Dans le cadre du renouvellement urbain, Bordeaux Métropole a engagé un projet de réaménagement du centre ville, en partenariat avec la ville de Mérignac, lié notamment à l'arrivée du tramway : reconfiguration complète des espaces publics et valorisation du paysage architectural urbain et paysager. Une ZAC a ainsi été créée en 2006 et son aménagement a été confié en 2007 à BMA. Les opérations de logements et de commerces ont été livrées par les opérateurs. Les espaces publics ont été réalisés et réceptionnés.</p> <p>Bordeaux Métropole s'engage à clôturer cette opération.</p>	0 €	0 €	Créer, suivre ou clôturer une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Établir le bilan financier de l'opération	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HDB Dir dev et amén - Ouest	MULTI - Barreau Marchegay-Crabemorte	Le barreau Marchegay-Crabemorte est une voie nouvelle en continuité de la déviation de Martignas depuis le giratoire Marchegay (ex RD213) jusqu'à l'avenue du Maréchal Leclerc (ex RD211). L'intérêt général de ce barreau est recherché selon différents scénarios d'aménagement des voiries à l'ouest de la Métropole. La présente fiche action permettra d'élaborer des études complémentaires dans cet objectif et d'amorcer le cas échéant les dossiers réglementaires.	75 000 €	75 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif
HDB Dir dev et amén - Ouest	MULTI - OIM Bordeaux Aéroport : Boulevard Technologique	Le projet d'aménagement dit du "boulevard technologique" allant depuis le terminus du tramway A Haillan-Rostand, en passant par le rond point des 5 chemins, la rue Toussaint Catros, le Chemin du Phare et les avenues de Beaudésert, Roland Garros et François Mitterrand pour rejoindre la sortie 12 de la rocade est une composante majeure du volet mobilité de l'opération de l'OIM Bordeaux Aéroport. Cet aménagement doit permettre : - d'accompagner les opérations d'aménagement publiques et privées envisagées de part et d'autre, - de créer un véritable lien entre les différents lieux de vie et d'emploi existants et à venir, - de réaliser un aménagement pouvant offrir des espaces publics utiles et porteurs d'une ambiance et d'une qualité renouvelées, - d'offrir une meilleure cohabitation des différents modes de déplacements en trouvant le meilleur équilibre possible entre la gestion du trafic et la qualité d'usage attendue, - de favoriser le développement du covoiturage en développant des emprises réservées à ce mode de déplacement ainsi qu'aux transports en commun, - d'intégrer l'exemplarité en matière de performance environnementale, et de rechercher des solutions innovantes favorisant le partage de la voirie.	55 000 000 €	12 050 000 €	Lancer la DUP Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers	Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer aux études Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HDB Dir dev et amén - Ouest	MULTI - OIM Bordeaux Aéroport - Chemin des boucheries	L'OIM Bordeaux Aéroport situé sur les communes de Mérignac, Le Haillan et Saint-Médard-en-Jalles présente une opération d'aménagement, Bordeaux Aéroport-Aéroport qui se donne pour objectifs de réaliser un aménagement articulant l'accompagnement des entreprises, le développement urbain, des infrastructures de desserte et de communication, sans oublier la valorisation du patrimoine environnemental. Le projet d'aménagement du chemin des Boucheries s'inscrit dans l'optique de proposer des solutions alternatives à l'usage de l'automobile par le déploiement d'un réseau de chemins nature. Il consiste en l'aménagement de 3,2 km d'un chemin dédié aux mobilités douces, à l'écart de la voirie, dans des espaces au paysage qualitatif, dans la diagonale Est/Ouest suivant la limite communale entre Le Haillan et Mérignac. Les communes de Mérignac, du Haillan et Bordeaux Métropole souhaitent engager le projet d'aménagement de ce chemin nature entre l'avenue de Magudas et l'avenue Marcel Dassault.	3 198 354 €	3 198 354 €	Réceptionner les travaux Lancer la DUP Mener la concertation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lever les préalables fonciers Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Céder ou acheter le foncier Lancer des consultations Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HDB Dir dev et amén - Ouest	MULTI - OIM Bordeaux Aéroport : création de chemins "nature"	Création de cheminements piétons permettant de faciliter les déplacements domicile-travail ou de rabattement vers les transports en commun. Cela concerne un chemin le long de la Devèze entre l'année des Acacias et Beaudésert. Le second concerne un chemin à l'arrière du domaine de Rocquevielle entre le chemin des Boucheries et les chemins natures du secteur Drolin permettant un lin entre l'avenue de Capeyron et l'avenue Marcel Dassault au sud.	500 000 €	500 000 €	Réaliser les travaux	Participer à la démarche/au dispositif
HDB Dir dev et amén - Ouest	MULTI - OIM Bordeaux Aéroport - requalification de la liaison Capeyron/ Marcel Dassault	A l'Ouest du Boulevard Technologique, les avenues Mazeau/Touban/Pagnot (entre l'avenue de Capeyron et l'avenue Marcel Dassault) sont des voies dont les caractéristiques actuelles (tracé en plan et profil en travers) ne permettent pas un écoulement de trafic important (env. 8 000 véh./jour). Ainsi, le plan guide des espaces publics de l'OIM Bordeaux Aéroport prévoit la requalification de cet axe permettant une desserte de l'opération par l'ouest. L'aménagement de ce barreau routier nord-sud permettra de mieux répartir les flux de circulation à l'échelle de l'OIM et de diminuer les phénomènes de congestion.	18 355 000 €	17 798 120 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lancer la DUP	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HDB Dir dev et amén - Ouest	MULTI - Place Mondésir - Réaménagement	Coup parti : les études de programme visant le réaménagement de la place Mondésir ont abouti à l'établissement de scénarios d'aménagement. Il importe de valider la pertinence d'un de ces scénarios au regard des contraintes de circulations de la place ; les études préliminaires sont été lancées à l'automne 2023, ainsi que la concertation réglementaire. Les études d'AVP sont lancées en suivant et s'achèveront courant 2024. Objet de la négociation : La suite des études, les levées de préalables et les éventuelles levées de préalables fonciers, les appels d'offres de travaux et la réalisation des travaux. Le projet doit permettre l'intégration de l'itinéraire REVE 10 (axes avenue de la République, avenue d'Arès est, avenue de la Marne), ainsi que de l'itinéraire vélo structurant en direction du centre-ville de Mérignac (avenue d'Arès ouest), la prise en compte de cheminements piétons confortables et sécurisés. Les arbres existants seront préservés autant que possible. La désimpermeabilisation et la renaturation des espaces, et l'aménagement d'espaces publics favorisant la vie de quartier, constituent des objectifs.	3 570 000 €	2 470 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réceptionner les travaux Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Établir le bilan financier de l'opération Prendre la confirmation de décision de faire Mener la concertation Céder ou acheter le foncier Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables fonciers	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Mener la concertation Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux études Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HEB Dir dev et amén - Sud	MERI - OIM BIC - Aménagement des espaces publics BIC Extra Rocade	Aménagement des espaces publics inscrits au plan guide de l'opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus Extra Rocade. Il s'agira de : Conduire les études, lever les préalables fonciers et de réaliser les travaux des voies suivantes, sous réserve des libérations foncière : • Voie verte Bioparc nord • Allée de la Princesse et voie de secours du CRA Les détails et planning de chaque opération constituant la fiche seront précisés au fil de l'exécution du contrat, en fonction des priorités opérationnelles, des opportunités de projet et des ressources mobilisées par Bordeaux Métropole.	1 500 000 €	0 €	Réaliser les études préalables Réaliser les travaux Réaliser l'étude	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la démarche/au dispositif
LAF Dir foncier DGA	MERI - Etude et prospective foncières dans les secteurs d'Arlac (gare RER), Chemin Long, et Hippodrome, en lien avec les démarches d'études urbaines	Etude et prospective foncières dans les secteurs d'Arlac (gare RER), Chemin Long et Hippodrome, en lien avec les démarches d'études urbaines. Identifier les fonciers stratégiques, identifier les points de dureté foncière, identifier les conditions de mutation foncière et les outils fonciers à mettre en place, assurer une veille foncière.	0 €	0 €	Assurer une veille foncière Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif
LAF Dir foncier DGA	MERI - Stratégie foncière : co-construction et co-mise en oeuvre	L'objet de la fiche action est d'organiser et mettre en œuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics, etc. L'objectif est de partager avec les élus et services communaux, en continu, la connaissance : - des enjeux fonciers du territoire communal et métropolitain (ZAN, ressources foncières, marchés fonciers et immo, etc.) - des besoins fonciers pour les politiques publiques (aménagement, nature, équipements, etc.) Dans le but de déterminer et anticiper des actions opérationnelles et réglementaires d'encadrement, de négociation, d'étude de faisabilité (fiche de lot, etc.), ou de maîtrise du foncier en accord avec le PPI foncier de BM et de l'EPF. En fonction du contexte communal, une attention particulière pourra être portée sur les enjeux liés au ZAN, à la mobilisation des périmètres de convention avec l'EPF, à l'établissement de fiches de faisabilités (fiche de lot) sur des secteurs ciblés, etc.	0 €	0 €	Assurer une veille foncière Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
LAG Dir habitat DGA	MERI - Aménagement du secteur Bellevue/ sédentarisation Gens du Voyage	Suite à la mission d'accompagnement social et technique des ménages réalisée en 2021/2022, les conclusions ont été présentées en COPIL en juin 2022. Ce diagnostic n'a pu être communiqué aux familles. Aujourd'hui, différentes difficultés se présentent: le coût élevé des raccordements individuels eau – électricité, la question de l'assainissement non prise en compte dans le projet initial, la question de l'étalement foncier, etc. COTECH du 30/09/22 a posé la nécessité d'une restitution de cette étude aux habitants avant la fin de l'année, cependant des arbitrages préalables sont nécessaires sur les points de blocages notamment juridiques, réglementaires, et financiers.	0 €	0 €	Valider les études réalisées par le délégataire Initier la démarche	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
LAG Dir habitat DGA	MERI - Colocations sociales	La Ville de Mérignac souhaite poursuivre le développement de son offre d'urgence en colocation avec le soutien de BM. Pour les nouveaux projets, la DH pourra apporter une aide sur le financement à l'investissement, exclusivement dans le cadre du RI habitat, dont le RI structure si besoin. La direction sera aux côtés du porteur de projet (bailleur ou structure associative) pour l'aiguiller dans le montage de l'opération. La DH n'assure pas d'étude de faisabilité et BM n'octroie pas de financement au fonctionnement des logements d'urgence ou structure sociale.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Accompagner financièrement le programme	Réaliser l'opération Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAG Dir habitat DGA	MERI - Logement temporaire d'insertion	Dans le cadre de la stratégie départementale de résorption des squats, conduite en partenariat avec l'Etat, Bordeaux Métropole s'engage à mettre en oeuvre des solutions d'hébergement à destination des publics vivant en squats ou bidonvilles, en complément des dispositifs de droit commun existants. La commune de Mérignac souhaite accueillir un LTI et prendre sa part dans la résorption des squats installés sur son territoire dans une logique de solidarité métropolitaine.	386 664 €	386 664 €	Réaliser la prestation Accompagner financièrement le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAG Dir habitat DGA	MERI - Pôle territorial de coopération jeunesse (PTCJ) pour le quartier Yser Pont de Madame	Il s'agit d'un projet de construction d'un Pôle Jeunesse poursuivant l'objectif d'offrir aux jeunes du bassin de vie mérignacais un lieu de vie (logements sociaux dédiés aux jeunes), d'information, d'accompagnement à l'autonomie et d'accès aux droits, des espaces de « co-working notamment pour les jeunes du QPV Yser Pont de Madame. Elle s'est associée à douze partenaires institutionnels et associatifs œuvrant dans le domaine de la jeunesse dans le cadre d'un Groupement de Coopération social et Médico-Social intitulé « Convergence Habitat Jeunes » (CHJ), afin de porter un projet de « Pôles Territoriaux de Coopération jeunesse » (PTCJ) sur les villes de Mérignac, Lormont et Bordeaux.	3 658 400 €	330 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement Accompagner financièrement le programme

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAG Dir habitat DGA	MERI - PRU Yser - Coordination du projet, études et ingénierie, volet logement, volet foncier et fonds de concours	<p>Le projet de renouvellement urbain est composé de plusieurs axes d'interventions : habitat, équipements, espaces publics, commerces et activités économiques. La présente fiche concerne les interventions liées à la coordination du projet, à l'ingénierie, aux volets logement et foncier, et aux fonds de concours. Elle est complétée par d'autres fiches concernant des interventions sous maîtrise d'ouvrage directe de Bordeaux Métropole.</p> <p>Volet ingénierie :</p> <p>Ce volet comprend les missions de l'accord cadre d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi du projet, ainsi que des études complémentaires nécessaires au projet. Le coût global de ce volet a été estimé à 820 000 € sur la période du CODEV 6 (2024-2027).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mission de conseil pour le suivi et la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain (mission d'architecte-urbaniste coordinateur) - Mission d'élaboration des études programmes pour les espaces publics - Appui à l'élaboration des procédures opérationnelles - Appui aux démarches de concertation - Procédures environnementales - Mission d'OPCU et d'OPCIC - Mission d'évaluation in itinere du PRU. <p>Un cofinancement de la ville de Mérignac sera demandé sur certaines de ces études selon le règlement d'intervention en vigueur.</p> <p>Equipements publics et/ou commerciaux : Bordeaux Métropole participera à une réflexion sur la requalification du marché de l'Avenir en un lieu multi-fonctions.</p> <p>Formalisation et volet habitat : Une convention de renouvellement urbain actant le partenariat entre Bordeaux Métropole, la Ville et Domofrance devra être mise en place. Cette convention fera apparaître les investissements de chaque partie, et notamment l'investissement de Bordeaux Métropole en tant que maître d'ouvrage et tant que partenaire financier. A ce titre, l'intervention de la Métropole sur son volet habitat pourra être mobilisée, notamment sur le financement des réhabilitations. Dans l'attente de la formalisation de cette convention, l'investissement global et financier de Bordeaux Métropole n'est pas encore connu. Il devra faire l'objet d'une inscription au PPI.</p>	820 000 €	820 000 €	<p>Céder ou acheter le foncier</p> <p>Mener la concertation</p> <p>Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p> <p>Lever les préalables fonciers</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p> <p>Réaliser l'étude</p> <p>Signer une convention</p>	<p>Formaliser la demande de financement</p> <p>Accompagner techniquement une démarche/une étude</p> <p>Participer aux études</p> <p>Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune</p> <p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p> <p>Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain</p> <p>Signer une convention</p> <p>Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement</p> <p>Participer à la démarche/au dispositif</p>
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Expérimentation Espaces Temporaires d'Insertion et Logements Temporaires d'Insertion sur le territoire métropolitain	<p>Dans le cadre de la stratégie départementale de résorption des squats, conduite en partenariat avec l'Etat, Bordeaux Métropole s'engage à mettre en œuvre des solutions d'hébergement à destination des publics vivant en squats ou bidonvilles, en complément des dispositifs de droit commun existants.</p> <p>Les communes qui le souhaitent peuvent ainsi accueillir un ETI et/ou un LTI et prendre leur part dans la résorption des squats installés sur leur territoire, dans une logique de solidarité métropolitaine.</p>	9 123 977 €	9 123 977 €	<p>Réaliser les travaux</p> <p>Réaliser les études préalables</p>	<p>Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain</p> <p>Valider le programme</p> <p>Participer aux négociations</p> <p>Faire de la réserve foncière</p> <p>Participer à la démarche/au dispositif</p>
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Mise en oeuvre du Permis de louer/diviser/déclaration de mise en location	<p>Mobilisation d'un service d'instruction des permis de louer/diviser/déclarations de mise en location, sur des périmètres identifiés afin de lutter efficacement contre le mal logement et améliorer la qualité du parc locatif privé. A ce jour, les communes ayant manifesté leur intérêt pour ces outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne sont : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Bègles, Carbon Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Haillan, Lormont, Mérignac, Parempuyre, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave d'Ornon.</p> <p>Des ateliers seront organisés entre mai et septembre 2023 afin de déterminer les nouveaux périmètres d'intervention, intégrer éventuellement de nouvelles communes et préciser les moyens RH nécessaires à l'instruction des dossiers concernés par les nouveaux périmètres définis.</p>	255 000 €	255 000 €	<p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p>	<p>Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune</p> <p>Participer à la démarche/au dispositif</p>
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Réhabilitation résidences du Burck	<p>Le quartier du Burck est composé d'une dizaine de copropriétés (plus de 1 000 logements). L'état de dégradation plus ou moins avancé du bâti et la composition sociale des propriétaires nécessite une action volontariste pour inciter les propriétaires à voter des travaux ambitieux afin de répondre aux problématiques de vétusté de manière pérenne. Le montant global des travaux était de 15,9 millions d'euros pour les 3 copropriétés</p> <p>Ainsi, depuis 2016, les résidences Eglantines (205 logements), Dahlias (160 logements) et Fougères (120 logements), sont accompagnées techniquement et financièrement dans le cadre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat. Bordeaux Métropole a ainsi réservé près de 750 000 € d'aides aux travaux et mobiliser une ingénierie spécifique durant 5 années. Les travaux arriveront à leur terme en 2022.</p> <p>Suite à la mise en place d'un Programme opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) en 2019, sensibilisant les copropriétaires aux problématiques de leur copropriété (fragilité sociale, bâti, ou encore de gestion), les trois autres copropriétés verticales du quartier, résidences Héliotropes (165 logements), Géraniums (160 logements) et Iris (165 logements) apparaissent aujourd'hui mûres pour s'inscrire dans un projet de travaux aussi qualitatif que nécessaire.</p> <p>Pour accompagner ces nouvelles copropriétés dans une démarche de travaux, la Métropole mobilise un partenariat élargi (Agence Nationale de l'Habitat, Ville de Mérignac, Ville de Pessac, Proquivis NA, Fondation Abbé Pierre, CAF de la Gironde...) et réserve elle-même une enveloppe dédiée aux travaux d'un montant de 250 000 € par copropriété (soit 750 000 € durant 5 ans) dès 2022. Bordeaux Métropole financera le suivi animation en tant que maître d'ouvrage de ces 3 nouvelles OPAH, qui permettront d'achever la rénovation de cet ensemble bâti, à cheval sur Mérignac et Pessac (360 000€TTC/an).</p> <p>Le centre commercial, exclu des financements de l'OPAH, nécessite une action spécifique. Un projet de redynamisation voire d'aménagement plus global pourrait être creusé.</p> <p>Au-delà de l'amélioration de l'habitat, une réflexion est à mener sur le cadre de vie des habitants et des usagers du quartier. Les questions liées aux problématiques de stationnement, de mise aux normes des cheminements piétons, des réseaux, des modalités de collecte des déchets, des équipements dédiés aux mobilités douces seront à étudier par la Métropole dans le cadre d'une réflexion plus globale sur le traitement des espaces extérieurs participant à la requalification du quartier du Burck.</p>	2 040 000 €	2 040 000 €	<p>Lever les préalables fonciers</p> <p>Réaliser l'étude pré opérationnelle</p> <p>Signer une convention</p> <p>Lancer des consultations</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Initier la démarche</p>	<p>Participer à la démarche/au dispositif</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)</p>

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAH Dir de la nature DGA	MERI - Aménagement paysager du stade du Jard	Le stade du Jard est un équipement sportif de 7 hectares dédié au football (+ skatepark et terrain de boules) en milieu urbain dense. Dédié essentiellement au sport, cet équipement à l'aménagement très ancien, présente un grand potentiel d'usages de détente et récréatifs (hors football) pour le quartier mais aussi un potentiel écologique important en termes d'îlot de fraîcheur et de biodiversité. Ce stade pourrait devenir un véritable parc sportif écologique urbain grâce à un projet d'aménagement paysager d'ensemble (compatibles avec les usages sportifs qui restent majoritaires et centraux) concerté avec les habitants, avec plantation d'arbres, haies, mise en place d'une gestion différenciée, ajout de mobilier pour la détente, réflexion sur l'accessibilité en mode actifs (vélo) et mise en place d'un jardin partagé porté par les habitants du quartier en 2024. Ce projet doit s'accompagner d'une réflexion sur l'évolution des moyens de gestions dédié à cet équipement. La Ville souhaite être accompagnée par Bordeaux Métropole sur le pilotage des études et travaux. Une sensibilisation des usagers et des services intervenants sur le site pourra être organisée (signalétique, formation).	340 000 €	340 000 €	Signer une convention Participer à l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Signer une convention Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser l'opération Réaliser l'étude Formaliser la demande de financement
LAH Dir de la nature DGA	MERI - Ferme Urbaine	Une ferme urbaine est en cours de création sur la Ville de Mérignac afin d'approvisionner en fruits et légumes labellisés « agriculture biologique » le territoire et notamment les crèches municipales. Le terrain a été acheté, l'étude de faisabilité réalisée et le porteur de projet sélectionné. Les travaux d'aménagement du terrain (aujourd'hui une prairie) commenceront début 2024. Des actions de communication et de sensibilisation sur l'agriculture urbaine et l'alimentation durable sont prévues en 2023, 2024 et 2025 auprès des habitants. La commune de Mérignac a bénéficié du versement d'un fonds de concours de Bordeaux Métropole pour l'acquisition du foncier ainsi que pour les études de maîtrise d'œuvre. Un appui en terme d'ingénierie de la Direction de la Nature a également été apporté. Dans le cadre du contrat de codev 6, la ville sollicite également une aide pour la réalisation des travaux d'aménagement.	400 000 €	100 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement
LAH Dir de la nature DGA	MERI - LIFE BiodiverCité - pollution lumineuse et biodiversité	Dans le cadre du plan d'action BiodiverCité, Bordeaux Métropole porte des actions de préservation de la biodiversité vis à vis de la pollution lumineuse. Des sites d'importance écologique ont été déterminés et des actions seront mises en oeuvre en maîtrise d'ouvrage déléguée sur les communes concernées.	150 000 €	120 000 €	Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude Réaliser les travaux	Accompagner financièrement le programme Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - 1 million d'arbres - Liaison organique de l'Ouest	Issue d'une proposition du plan guide paysage "1 Million d'arbres", étude d'un parc linéaire continu densément arboré s'appuyant sur les rues contournant le centre de la métropole en rive gauche au-delà des boulevards.	1 500 000 €	1 500 000 €	Établir le programme Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - 2ème campagne de résorption du bruit	Bordeaux métropole lance une deuxième campagne de résorption du bruit. Il s'agit de réaliser des audits acoustiques gratuits et de financer des travaux d'isolation acoustique dans les logements identifiés comme points noirs du bruit routier métropolitain sur 7 secteurs répartis sur 8 communes : 1/ Bd Roosevelt -Albert 1er : Bordeaux, Bègles, Talence ; 2/ Route de Toulouse Nord : Bordeaux, Bègles, Talence, Villenave d'Ornon ; 3/ Cours Portal - Verdun : Bordeaux ; 4/ Av de Bordeaux Austin Comte : Carbon, Blanc ; 5/ Av de la Mame : Bordeaux, Mérignac ; 6/ Av de Lattre de Tassigny : Bordeaux, Mérignac, Eysines ; 7/ Cours Joliot Curie Nord : Bordeaux, Cenon. Au total, ce sont environ 1 000 logements qui potentiellement éligibles au dispositif. 1M€ de travaux sont prévus, en estimant un taux de passage à l'acte d'environ 10% et une animation de la démarche par un prestataire acousticien.	1 500 000 €	1 500 000 €	Réaliser l'étude Accompagner financièrement le programme	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Études "1 Million d'arbres" sur des sites d'activation	6 sites font l'objet d'une étude de préprogrammation par l'agence d'urbanisme en 2023 dans le cadre de l'opération "Plantons 1 million d'arbres". Ces différentes propositions sont à étudier et à préciser dans le cadre du contrat, et à réaliser pour partie si possible. Ces sites sont: Bordeaux Nord, la zone d'activité d'Eysines rue Mermoz, le secteur du Burk commun à Pessac et Mérignac le long du Peugeot, les aménagements de ripisylves le long du Gua en rive droite, le secteur Morlette/Jean Zay à Cenon et le tissu périurbain entre Blanquefort et Le Taillan-Médoc.	2 000 000 €	2 000 000 €	Établir le programme	
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Identification et préservation de Zones de ressourcement	Dans le cadre du programme européen life biodiversité et résilience, il est prévu de "créer" et de préserver 5 zones de ressourcement sur la métropole. Cette mesure s'inscrit également dans le programme d'action du PPBE "Identifier et préserver des zones clames". La dimension sonore occupe donc une part centrale dans la caractérisation du ressourcement. 1/ caractériser le ressourcement à travers la production d'un outil simple d'évaluation du caractère ressourçant d'un parc public. 2/ tester cet outil sur 1 parc en 2023 et 4 parcs en 2024 et élaborer des plans d'action pour améliorer le ressourcement et préserver les 5 parcs. 3/déploiement des plans d'action et de leurs outils et process. 4/ diffusion de la démarche d'évaluation et des outils d'aide à l'amélioration et à la préservation du ressourcement. au delà de Bordeaux métropole et des communes porteuses des parcs identifiés comme secteurs d'expérimentation, 2 partenaires : l'Agence d'urbanisme et le laboratoire de recherche CNRS Passages. 215 000 € pour évaluer, améliorer et préserver le ressourcement de 5 parcs d'ici 2027. Les parcs pressentis : le bois du Burck, les sources du Peugeot et/ou le forêt du Bourgaill, la forêt du Taillan, la réserve écologique des Barails, le delta vert de Bègles.	140 000 €	140 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	<p>Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié.</p> <p>Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financés hors FIC par l'opération.</p> <p>Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.</p>	35 000 000 €	30 000 000 €	Réaliser la prestation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement
LAI Dir urbanisme DGA	MERI - Etude de faisabilité et de capacité urbaine - secteur Chemin-long	<p>A terme, c'est un secteur de près de 14,5ha qui pourrait être amené à muter. Compte tenu de son positionnement à proximité immédiate du périmètre Hippodrome Château Rouquey / et de l'opération d'aménagement Soleil il est indispensable de lancer une étude urbaine permettant d'évaluer les modalités de développement du secteur dans la continuité de l'opération Soleil avec l'introduction d'une mixité programmatique et de faire émerger des orientations d'aménagement.</p> <p>Une étude est à mener sur ce périmètre de 14,5 ha, compris entre Hippodrome/Château-Rouquey et Mérignac Soleil, qui connaît des mutations importantes en cours et à venir (fonciers privés, libération de l'actuelle l'école A. Lafon). Il s'agit d'évaluer les modalités de développement du secteur et de faire émerger des premières orientations d'aménagement.</p>	50 000 €	50 000 €	Établir le programme Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la démarche/au dispositif
LAI Dir urbanisme DGA	MERI - Etude hippodrome Nord/Château Rouquey	Définition des orientations d'aménagement de ce foncier économique	50 000 €	50 000 €	Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider le programme
LAI Dir urbanisme DGA	MERI - Opération d'aménagement Mérignac Marne	<p>Cette opération est conjointement menée avec celle de Mérignac Soleil / Chemin long, où des objectifs architecturaux, urbains et paysagers communs ont été trouvés. Elle bénéficie également d'une partie de l'extension de la ligne A du tramway (livré fin avril 2023).</p> <p>Les études stratégiques et pré-opérationnelles développées sur le site de Marne s'appuie sur plusieurs objectifs en vue de renouveler la perception de ce quartier, mais également ses usages :</p> <ul style="list-style-type: none"> o l'émergence d'une identité urbaine attractive propre à ce site, qu'il s'agisse de son attractivité commerciale et résidentielle ou encore de la qualité d'usage des espaces publics o une intensification urbaine de part et d'autre du fuseau du tramway, sur l'axe aéroport-Bordeaux centre ; o le développement d'une offre nouvelle de logements, soit un potentiel estimé d'environ 1 200 logements sur le secteur dans le cadre de l'étude réalisée par l'agence d'urbanisme ; o le renouvellement et l'évolution de l'offre commerciale, en cohérence avec le secteur Soleil / Chemin long ; o le développement d'un "poumon vert" et la renaturation dans la continuité du secteur Mérignac Soleil / Chemin Long, sur la base de l'étude réalisée dans le cadre de la démarche 55 000 ha de nature. <p>Le programme prévisionnel de constructions nouvelles de l'opération d'aménagement est estimé à environ 93700 m² de Surface de plancher (SDP) dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 71 100 m² SDP de logements, - 22 600 m² SDP de commerces et d'activités. <p>L'opération d'aménagement a été créée le 27 janvier 2017 et s'étend sur un périmètre de 27,4 ha où s'applique une TAM de 17% (votée le 21 octobre 2016). En outre, un traité de concession de 8 ans entre La Fab et Bordeaux Métropole a été approuvé au Conseil Métropolitain courant juillet 2017. Une prolongation du traité de concession d'une durée d'environ 5 ans est à prévoir.</p>	22 263 384 €	225 769 €	<p>Aider à la commercialisation des lots</p> <p>Réceptionner les travaux</p> <p>Réaliser le projet (phase PRO/DCE)</p> <p>Réaliser la prestation</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Réaliser les études préalables</p> <p>Faire de la réserve foncière</p> <p>Réaliser les études d'avant projet (AVP)</p> <p>Établir le bilan financier de l'opération</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p> <p>Réaliser les travaux</p> <p>Lancer la DUP</p> <p>Établir le programme</p> <p>Lancer des consultations</p> <p>Lever les préalables fonciers</p> <p>Assurer une veille foncière</p> <p>Céder ou acheter le foncier</p> <p>Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)</p>	<p>Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement</p> <p>Participer à la démarche/au dispositif</p> <p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p> <p>Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune</p> <p>Valider les suites opérationnelles de l'étude</p> <p>Participer aux négociations</p> <p>Accompagner techniquement une démarche/une étude</p> <p>Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC MEC : transfert automatique de l'école à la ville à la fin des travaux</p> <p>Valider le programme</p>

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAI Dir urbanisme DGA	MERI - Opération d'aménagement Mérignac Soleil	<p>Depuis septembre 2014, La Fab a engagé l'approfondissement du plan stratégique issu de l'appel à projets en y intégrant les nouvelles réflexions et études engagées sur ce territoire de projet depuis 2012 (prolongement d'un TCSP vers l'aéroport, étude de stratégie commerciale menée par Objectif Ville).</p> <p>Ce projet urbain consiste également à saisir l'opportunité et l'effet de levier du prolongement de la ligne A du tramway jusqu'à l'aéroport, dont la mise en service est active depuis fin avril 2023.</p> <p>Les grandes orientations urbaines et le programme général sur ce territoire de mutation ont été validés en mars 2015 par la Ville de Mérignac et la métropole (projet inscrit sur la liste des sites d'intervention annexée au contrat que Bordeaux Métropole passe avec La Fab).</p> <p>Cet approfondissement et l'actualisation du plan stratégique en cours d'élaboration a pour objectif de préfigurer une mise en œuvre opérationnelle. Ce plan guide a été achevé en 2017. Il est conçu comme un plan dynamique s'articulant autour de grandes thématiques et composé de pièces urbaines opérationnellement autonomes, afin de s'inscrire dans un schéma cohérent de mutation d'ensemble.</p> <p>Le périmètre des études urbaines s'étend sur 69 ha environ et correspond à un Périmètre de Prise en Considération (PPC), mis en place fin 2017, afin de préserver les intentions programmatiques de la zone et limiter autant que possible les éventuels surcoûts. Une TAM à 20% a également été actée par délibération le 21 octobre 2016, en vue de contribuer au financement des équipements publics rendus nécessaires par les programmes immobiliers en cours.</p> <p>L'opération Mérignac Soleil est lauréate du programme France 2030 depuis Mai 2022, comme territoire démonstrateur de la ville durable et bénéficie d'un soutien de l'Etat sur la phase incubation (2022-2025) de 500 000 € pour accompagner l'expérimentation des projets et actions complémentaires œuvrant en ce sens.</p> <p>Une enquête publique sur la DUP va être menée du 03 mai au 05 juin 2023, suite à l'approbation du dossier de DUP valant MECDU en Conseil Métropolitain du 28 janvier 2023.</p> <p>Le programme prévisionnel de construction est établi à environ 300 000 m² de Surfaces de plancher (SdP), dont la répartition prévisionnelle est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 210 000 m² SdP environ de logements, soit environ 2800 logements ; - 90 000 m² SdP environ de commerces, bureaux, activités et équipements. <p>Cette programmation correspond à un rythme de production d'environ 14 000 m² SDP de logements par an sur environ 15 ans. Elle correspond également à une production d'environ 185 logements par an, dont les typologies sont conformes au Plan local de l'habitat (PLH) pour la commune de Mérignac.</p> <p>Un groupe scolaire de 17 classes est prévu sur le secteur (il est financé via une autre fiche CODEV spécifique). Une participation est également prévue pour le financement de 3 classes supplémentaires dans le cadre de l'agrandissement du groupe scolaire Arnaud LAFON.</p>	65 923 692 €	38 191 060 €	<p>Établir le bilan financier de l'opération</p> <p>Réceptionner les travaux</p> <p>Aider à la commercialisation des lots</p> <p>Lancer des consultations</p> <p>Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)</p> <p>Assurer une veille foncière</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p> <p>Céder ou acheter le foncier</p> <p>Participer à l'étude</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Réaliser les travaux</p> <p>Prendre la confirmation de décision de faire</p> <p>Réaliser le projet (phase PRO/DCE)</p> <p>Faire de la réserve foncière</p> <p>Réaliser la prestation</p>	<p>Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)</p> <p>Accompagner techniquement une démarche/une étude</p> <p>Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC</p> <p>Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune</p> <p>Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement</p> <p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p> <p>MEC : transfert automatique de l'école à la ville à la fin des travaux</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Participer aux négociations</p> <p>Participer aux études</p> <p>Participer à la démarche/au dispositif</p> <p>Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain</p>
LAI Dir urbanisme DGA	MERI - RI écoles hors OAIM : école Ferdinand Buisson	<p>Participation métropolitaine à l'agrandissement des écoles communales hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, dans le cadre du règlement d'intervention.</p> <p>Les futurs travaux concernent la création d'une salle de classe à l'étage de l'élémentaire, libérer de l'espace au rez-de-chaussée pour le périscolaire et réaliser une redistribution des locaux avec des travaux d'aménagement. Un programme plus détaillé des travaux sera communiqué ultérieurement.</p>	585 000 €	243 500 €	<p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p> <p>Signer une convention</p>	<p>Signer une convention</p> <p>Formaliser la demande de financement</p> <p>Réaliser l'opération</p>
LAI Dir urbanisme DGA	MERI - RI écoles hors OAIM : école Jules Ferry	<p>Participation métropolitaine à l'agrandissement des écoles communales hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, dans le cadre du règlement d'intervention. En attente dossier de demande de la part de la ville</p>	600 000 €	600 000 €	<p>Signer une convention</p> <p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p>	<p>Signer une convention</p> <p>Formaliser la demande de financement</p> <p>Réaliser l'opération</p>
LAI Dir urbanisme DGA	MERI - RI écoles hors OAIM : GS Jean Macé	<p>Participation métropolitaine à l'agrandissement des écoles communales hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, dans le cadre du règlement d'intervention.</p>	4 608 000 €	1 600 000 €	<p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p> <p>Signer une convention</p>	<p>Formaliser la demande de financement</p> <p>Signer une convention</p>
LAI Dir urbanisme DGA	MERI - RI écoles hors OAIM : GS Oscar Auriac	<p>Participation métropolitaine à l'agrandissement des écoles communales hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, dans le cadre du règlement d'intervention.</p>	1 728 000 €	600 000 €	<p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p> <p>Signer une convention</p>	<p>Formaliser la demande de financement</p> <p>Signer une convention</p>

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAI Dir urbanisme DGA	MERI - Secteur Gare d'Arlac	Accompagnement de la commune pour la mutation du secteur de la gare d'Arlac impactée par le projet de RER métropolitain, lots en mutation dont le foncier du siège de Bouygues. Définition de programmes, fiches de lots, outil de financement des équipements publics.	50 000 €	50 000 €	Établir le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité	Valider le programme Participer aux études Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
MAE Dir dev éco DGDE	MERI - Construction d'un bâtiment à vocation économique intégrant un hôtel d'entreprises à destination des entreprises de l'ESS	Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre urbaine pour le projet « Marne », la Ville de Mérignac, Bordeaux Métropole et La Fab ont engagé en mai 2020 une étude exploratoire destinée à poser les bases d'un projet immobilier pour l'ilot A9, situé à l'articulation des futurs quartiers Marne et Soleil, qui a permis d'affiner la vocation programmatique de l'ilot comme un lieu dont la destination serait économique, pour l'accueil d'entreprises de l'ESS en phase de développement (sortie de pépinière ou incubateur par exemple), * un rayonnement métropolitain et un fort ancrage local (services à la population, emploi local), * jouant un rôle d'articulation urbaine entre les quartiers (Marne, Soleil, Centre-Ville et Eyquems), * et offrant une grande visibilité aux ambitions économiques et sociales de la Ville et de la Métropole.	0 €	0 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MERI - Festival Hypermondes	Manifestation mise en œuvre par l'association Les Hypermondes. La ville sollicite le versement d'une subvention annuelle au titre du RI manifestations culturelles pour le festival du même nom. Au codév précédent, cette manifestation était subventionnée par la direction du développement économique. « Les Hypermondes » est un festival annuel de littérature, Sciences, Bande dessinée, cinéma, jeux vidéo, série. La thématique change chaque année mais le fil rouge demeure la Science-Fiction, le Fantastique et la Fantasy. Le festival propose des rencontres avec les auteurs, des conférences, tables-rondes, dédicaces, expositions mais aussi des ateliers et des journées scolaires.	40 000 €	20 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MERI - Merignac Photo	La Ville a engagé dès 2012 un programme volontaire et dynamique en vue de l'affirmation et de la confirmation de son lieu de référence métropolitaine, la Vieille Église, autour de la photographie. En proposant des expositions de grande qualité, la Ville a su créer l'adhésion du plus grand nombre. Les expositions proposées rencontrent un vif succès et démontrent l'intérêt du public pour ce champ artistique. Mérignac a poursuivi ce rayonnement par la mise en œuvre du Mérignac Photographic Festival, projet établi en biennale, dont la première édition a eu lieu en 2015. Temps fort réunissant le grand public et des artistes, cet événement a multiplié des points de rencontres dans toute la ville, favorisé les rencontres et les pratiques tout en soutenant une filière professionnelle. Au regard du succès rencontré par les éditions précédentes, la Ville de Mérignac a souhaité renforcer en 2019 cet axe culturel en mettant en œuvre une saison photographique annuelle plutôt qu'une biennale. Cette saison - Mérignac Photo - a pour vocation de répondre à plusieurs objectifs : promouvoir la création photographique des talents internationaux, ancrer la notion de parcours artistiques, mobiliser les professionnels de l'image, sensibiliser aux métiers liés aux arts visuels, encourager une émulation entre les différents publics et développer un plan d'actions de médiation culturelle. Ce projet majeur pour la Ville est le point d'orgue d'une ambition plus large de « pôle métropolitain de la photographie », portée par la Ville et proposée aux habitants de Mérignac et plus largement de la métropole bordelaise. Au carrefour de la création et de la médiation, le projet se décline par étapes, autour d'enjeux, d'objectifs et d'actions fédératrices permettant d'offrir aux publics comme aux professionnels de découvrir, d'échanger et de pratiquer. Ce projet photographique entend répondre à plusieurs objectifs : promouvoir la création photographique des talents internationaux / ancrer la notion de parcours dans la ville / mobiliser les professionnels de l'image / sensibiliser aux métiers liés aux arts visuels / encourager une émulation entre les différents publics / mettre en œuvre un plan d'actions de médiation culturelle renforcé. Expositions-temps fort, rencontres avec des professionnels, ateliers de pratique artistique et programme d'actions pédagogiques et d'accompagnement de tous les publics rythment le projet.	588 000 €	40 000 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Formaliser la demande de financement Signer une convention Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
MAG Mis OIM OIN DGDE	MERI - OIM Bordeaux Aéroparc - Aménagement quartier des Circuits	Actualisation du plan guide Circuits Lancement des études préalables	80 000 €	80 000 €	Réaliser l'étude de faisabilité Mener la concertation Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Établir le programme	Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement Participer aux études opérationnelles de l'étude Valider le programme Participer à la démarche/au dispositif
MAG Mis OIM OIN DGDE	MERI - OIM Bordeaux Aéroparc Château Rouquey : arbitrage montage opérationnel et pré-programme espaces publics	Arbitrage sur le montage opérationnel en régie ou mandat de travaux. Préprogramme d'espaces publics de la zone centrale chateau rouquey Lancement d'un mandat de travaux	1 700 000 €	1 700 000 €	Valider l'étude Prendre la confirmation de décision de faire Accompagner financièrement le programme Établir le programme Initier la démarche	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Valider les suites opérationnelles de l'étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAG Mis OIM OIN DGDE	MERI - OIM Bordeaux Aéroparc : Hippodrome/Château Rouquey - Etudes	Continuité des études transverses sur l'extension intra-rocade de l'OIM bA : particulièrement les études urbaines avec des note de cadrage localisées et animation des ateliers afin d'accompagner chaque porteurs de projet privés (marché urbanistes conseils) puis toutes autres études de montage opérationnel, juridique, technique ou autre cas par cas au besoin.	500 000 €	160 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation Prendre la confirmation de décision de faire Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études préalables Valider l'étude Réceptionner les travaux Mener la concertation Établir le programme	Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Participer aux négociations Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Valider le programme
MAG Mis OIM OIN DGDE	MERI - OIM Bordeaux Aéroparc - Roland Garros	Réalisation d'études pré opérationnelles urbaines: définition d'une programmation, définition d'un programme des équipements publics et détermination des modalités de sa faisabilité technique et financière. réflexions sur le choix de l'outil opérationnel et financier en adéquation. Etude et programmation	90 000 €	90 000 €	Établir le bilan financier de l'opération Réaliser l'étude pré opérationnelle Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Faire de la réserve foncière Céder ou acheter le foncier Lever les préalables fonciers Prendre la confirmation de décision de faire Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer aux études Valider le programme Participer à la mise au point de l'opération Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Mener la concertation
MAG Mis OIM OIN DGDE	MERI - OIM Bordeaux Aéroparc - ZAE du Phare	LA ZAE du Phare est inscrite dans le périmètre de l'OIM Bordeaux Aéroparc sur la commune de Mérignac. C'est une zone d'activité dynamique, qui a bénéficié de travaux sur certaines voies, et qui est principalement tournée vers le BTP. L'immobilier d'entreprise est vieillissant et la zone est très imperméabiliser. Des projets de renouvellement ou rénovations commencent à émerger. Il y a un fort besoin d'accompagner le renouvellement de la zone et sa requalification. Plusieurs actions sont prévues afin d'accompagner l'évolution de la zone : étude foncière, accompagnement des projets immobiliers, mise en place d'outils et d'expérimentation...	300 000 €	300 000 €	Réaliser l'étude Assurer une veille foncière Initier la démarche Céder ou acheter le foncier Lever les préalables fonciers Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer aux études
MAG Mis OIM OIN DGDE	MULTI - OIM Bordeaux Aéroparc - Missions urbanistes-conseil	Bordeaux Métropole s'est fait accompagner pour la réalisation de l'OIM Aéroparc d'un groupement d'urbaniste-conseil. Les missions détaillées ci-dessous correspondent aux prestations demandées à l'AMO retenu dans le cadre d'un marché Mission 1 : actualisation du plan guide global et du programme des espaces publics en fonction de l'avancement du projet Mission 2 : Poursuite de la réalisation des plans guides de quartiers Mission 3 : Avis sur les projets immobiliers et espaces publics et animation du projet (ateliers) Mission 4 : Dossiers réglementaires du projet d'aménagement d'ensemble en cours de finalisation Mission 5 : Missions ponctuelles complémentaires (diagnostic écologique complémentaire, notes de cadrage et d'orientation paysagères, architecturales et urbaines)	3 600 000 €	600 000 €	Réaliser la prestation Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation	Participer à la démarche/au dispositif
MAG Mis OIM OIN DGDE	MULTI - OIM Bordeaux Aéroparc - Stratégie de Transition écologique et énergétique	Dans le cadre d'une première mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée entre mi 2018 et fin 2021, une feuille de route stratégique en faveur pour un développement durable du territoire de l'OIM Bordeaux Aéroparc a été élaborée. Il en est ressorti une feuille de route stratégique pour un territoire sobre, décarboné, inclusif et productif, traduction opérationnelle et territorialisée des enjeux de transition écologique et énergétique de Bordeaux Métropole pour la mandature 2020-2026. Cette feuille de route et son plan d'actions se structurent au final autour de quelques enjeux majeurs : - La préservation de la biodiversité pour un accompagnement du territoire de l'OIM au Zéro Artificialisation Nette et à la lutte contre les îlots de chaleur urbain. - La prise en compte de l'eau et des zones humides pour une meilleure gestion des 4 bassins versants sur lesquels se situe le territoire de l'OIM. - La gestion des déchets sur le territoire et le développement des matériaux bio et géo sourcés, dans une logique d'économie circulaire - L'amélioration de la mobilité pour un développement des mobilités alternatives à la voiture - La promotion des énergies renouvelables et la maîtrise des consommations énergétiques - L'animation territoriale de proximité de démarches d'écologie industrielle par la promotion de filières dédiées comme l'Aéronautique Spatial Défense ou la Haute Valeur Ajoutée et le soutien à une économie de proximité vertueuse 3 axes d'intervention pragmatiques et opérationnels sont d'ores et déjà en cours de réalisation et devront être poursuivis dans les années à venir : - Un effort d'innovation et d'exemplarité de la collectivité au travers du programme des espaces publics de l'OIM (ex : piste cyclable avec des matériaux fluorescents, voie de covoiturage av. Marcel Dassault, micro-forêt Miyawaki...) - Une démarche d'animation des acteurs et partenaires industriels et économiques du territoire au travers d'ateliers de réflexion thématiques et d'accompagnement à la mise en œuvre d'actions innovantes - Des outils d'accompagnement des projets neufs à l'attention des opérateurs et porteurs de projet pour une meilleure prise en compte des enjeux évoqués ci-dessus.	250 000 €	250 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation Lancer des consultations Accompagner financièrement le programme	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre	<p>Définition d'un schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole.</p> <p>1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir</p> <ul style="list-style-type: none"> - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole, GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boucles locales existantes sur Parempuyre, Artigues, Bouliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc - Des boucles urbaines existent sur certaines communes, Lormont, Pessac, Gradignan... (vérifier les sites internet des communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boucles dans le parc des Jalles - Boucles les randos sur l'eau - ... <p>2) Proposer des boucles de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boucles ainsi créées - Toutes ces boucles seront à faire valider par les communes - Proposer les boucles idéales, en faisant apparaître les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies ferrées, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boucles alternatives pour une mise en œuvre rapide <p>3) Valoriser les boucles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les boucles devront un avoir intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes 	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaiteront dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambitieux de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Réseau Vélo Express	Le Réseau Vélo Express (ReVe) est un projet phare du 3ème plan vélo métropolitain. Il consiste en la création de 14 itinéraires répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagements cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.	25 000 000 €	25 000 000 €	Initier la démarche Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types : - des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux. - des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment. Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes. En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité. La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022. Ce plan prévoit: - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-618 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune. En pratique: - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: Olivier Westeel 0611911402 - La DG Mobilité ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin exprimé dans le cadre de projets d'aménagements / de voirie demandant l'installation de bornes de recharge, et en cas de prise en charge de l'investissement par le porteur du projet (compter environ 25000€ht par station), la DG Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire. Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE. 2 types de configurations possibles : - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4;6;8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11kW).	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BEB Dir Circulation Stat	PARE - Pérennisation et extension aire de covoiturage Palus / Labarde "Grattequina"	Une aire de co voiturage a été crée en 2021 au Nord de la rue des Palus, à proximité de l'avenue de Labarde, pour 5 places avec un revêtement provisoire de type Bi couche. En lien avec la ville il est prévu de pérenniser cette aire. Cette aire de covoiturage pourra ainsi dès cette année 2023 être agrandie à 10 places et un enrobé sera réalisé sur le budget DG Mobilité 2024, sur toute la largeur des 10 places, Nous pourrons alors marquer les 10 places au sol. Cette aire pourrait être nommée « Grattequina », en cohérence avec l'arrêt de bus 76 et avec le projet d'amélioration des TC sur l'avenue de Labarde.	40 000 €	40 000 €	Réaliser les travaux	Valider le programme Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Aménagement du ReVE 3	Aménagement du ReVE 3 entre Blanquefort et Parempuyre: Amélioration des aménagements cyclables existant et mise en place de la signalétique et des équipements ReVE. Cette fiche ne prend pas en compte la résorption de la discontinuité cyclable.	1 500 000 €	0 €	Réceptionner les travaux Réaliser l'étude Réaliser les travaux	Participer aux études Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI- Ligne 76 - Amélioration de la vitesse commerciale	Insertion de couloir bus pour l'amélioration de la vitesse commerciale de la Ligne 76 Ligne 76 (Parempuyre / Blanquefort / Bordeaux) : Expérimentation à partir de l'été 2023 pour l'insertion d'un couloir bus sur l'avenue de Labarde entre le giratoire de la rue des Palus et le giratoire de l'avenue de Roy. Eude préliminaire et AVP en cours pour insertion de couloirs bus à l'approche des carrefours sur la rue des Palus et l'avenue de Labarde entre la rue des Palus et le giratoire des 3 Cardinaux.	0 €	0 €	Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les études préalables Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude de faisabilité Réceptionner les travaux Réaliser l'étude pré opérationnelle Lancer des consultations Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser l'étude Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CAE Dir de l'eau	PARE - Diagnostic des réseaux assainissement sur voirie structurante	La demande est d'inspecter le réseau assainissement sur la commune afin d'anticiper les casses qui sont très pénalisantes notamment sur les itinéraires bus. Ne pouvant réaliser ces inspections sur l'ensemble du réseau de la commune, il est proposé de commencer par les axes structurants de la commune notamment ceux circulés par des transports en commun.	100 000 €	100 000 €	Établir le programme Réaliser l'étude Réaliser la prestation	Valider le programme
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écocgestes en faveur de la réduction des déchets	L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'usager. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment : Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire Action 18 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable Action 34 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer Action 20 : Frigo anti-gaspi installés Action 30 : Déployer des boites à dons dans l'espace public	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écocgestes au jardin. Il se décline notamment par la mise en place d'opérations gratuites de broyage des végétaux dans certains centres de recyclage (Bassens, Bordeaux Surcouf, Pessac Bourgaill, St Médard en Jalles) et sur les communes volontaires.	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Compostage de proximité	Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource. Le plan stratégique Déchets a adopté 2 actions déclinées comme suit sur votre commune : - Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison; - Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé.	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CCB Dir strat et MOA PVB	PARE - Végétalisation des cours d'école	La ville souhaite végétaliser les cours de ses 3 écoles afin de créer des îlots de fraîcheur et de biodiversité. Le RI Nature agriculture peut accompagner la végétalisation des cours d'école. L'aide est de 50 % des coûts d'étude et de travaux. Les postes financés sont la désimperméabilisation, les travaux de terrassement (apport de terre, compost, paillage) et les plantations (3 strates obligatoires). Il peut aussi y avoir les petits équipements pour la faune (abris à chauve souris, nichoirs) à la condition que l'objectif est bien l'accueil de la biodiversité et non pas le green washing ou la décoration comme on a pu le voir. Les sols perméables peuvent aussi être financé ainsi que les clôtures (qui doivent être transparentes à la faune au sol). Pour la cours d'école qui est sur le toit, la végétalisation de tout ou partie peut être possible. Il faut vérifier en amont le dimensionnement de la structure. L'épaisseur du substrat doit être à minima de 30 cm. Le substrat peut être végétalisé par des vivaces, des semis voir des arbustes. Tout cela est finançable par le RI nature agriculture.	1 €	0 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Participer à l'étude	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal	Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal. Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes. 4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilités sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; le suivi et l'assistance pendant la phase travaux. Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.	2 000 000 €	2 000 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal	Bordeaux Métropole accompagne les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal. Cet accompagnement se décline dans un parcours, en plusieurs phases. Une commune pourra solliciter des accompagnements sur les phases opérationnelles 2 et/ou 3, si elle peut justifier d'avoir déjà réalisé la phase stratégique 1. - 0. Animation territoriale, via le club tertiaire de BM : réunions présentielles ou webinaires, communication d'informations techniques et réglementaires, partages d'expériences - 1. Définition d'une stratégie globale « énergie – climat » sur le patrimoine communal - 1.1 Bilan énergétique patrimonial (avec l'ALEC BM) : permet à la commune d'avoir un bilan global de ses consommations énergétiques par fluide, en ratio spécifique et par profil de bâtiment - 1.2 Aide à la saisie des données du « décret tertiaire » sur l'outil OPERAT (avec l'ALEC BM) : la commune bénéficie d'un accompagnement à la saisie des données sur la plateforme Operat et d'une assistance en cas d'anomalie(s) rencontrée(s) pendant la déclaration Operat - 1.3 Définition d'un plan d'action global pour la rénovation du patrimoine et la décarbonation des équipements de production (avec l'ALEC BM) : il s'agit de définir un plan d'action énergétique et financier par l'élaboration d'une trajectoire générale de la performance énergétique et d'appréhender les solutions à la décarbonation des équipements de production - 1.4 Elaboration d'une politique patrimoniale : conseille la commune (choix de scénarios, calendrier, moyens humains et financiers, scénario d'exploitation, etc.) - 2. Aide à la conduite d'opération par projet de rénovation de bâtiments - 2.1 Audit énergétique programmatique : permet à la commune de définir un budget et un programme de travaux sur les postes liés à la performance énergétique (avec l'ALEC BM ou prestataire externe) - 2.2 Assistance à la passation de contrats de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux de rénovation énergétique (BM) : mise à disposition de la commune de clausiers types - 2.3. Délégation de conduite d'opération de rénovation énergétique de bâtiments (sous réserve d'un accompagnement spécifique désigné – de type SPL ou équivalent) - 2.4. Accompagnement à la valorisation des travaux d'économies d'énergies par l'obtention de certificats d'économies d'énergie - sous réserve d'acquisition des ressources nécessaires à BM - 3. Accompagnement à l'exploitation – maintenance des équipements techniques - 3.1. Assistance à la passation de contrats d'exploitation – maintenance - 3.2. Etude d'opportunité pour la décarbonation des équipements de production (faisabilité de production d'énergie renouvelable : bois, géothermie, pompes à chaleurs, etc.) - 3.3. Bâtiment numérique; mission d'assistance pour la mise en place d'un système d'automatismes de supervision des installations, en collaboration avec la DGNSI dans le cadre du schéma directeur du bâtiment numérique Notes : il faut considérer les coups partis du Codev 5 sur les phases 0, 1, 1 et 2.1, décrit ci-dessus, pour les communes de Ambarès, Artigues, Cenon, Eysines, Parempuyre, St Médard, Talence, Villenave, Pessac, Bouliac, Floirac, Le Haillan, Lormont	4 000 000 €	4 000 000 €	Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider les études réalisées par le délégataire Participer à l'étude	Valider le programme Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	<p>Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». A cet effet, il comprend notamment des actions destinées à encourager la formation et l'information, développer les pratiques de coopérations, et accompagner au changement tous les publics, au premier rang desquels, les habitants, avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées et les plus fragiles.</p> <p>L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole en ce sens s'illustre par trois dispositifs majeurs de sensibilisation, de mobilisation et d'actions en faveur des enjeux de transition écologique.</p> <p>Ces dispositifs sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention.</p> <p>Les dispositifs qui seront détaillés en pièce-jointe sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire ainsi que des structures du péri et de l'extra-scolaire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable, par la formation d'animateurs ou encore par l'accompagnement de projets type labellisation E3D ou définition projets transition écologique d'établissement péri-extrascolaire. - Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier) - Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole : mise à disposition des communes de dispositifs d'accompagnement au changement de comportements dédiés à la transition écologique (type les Super Défis) et propose des collaborations sur ces thématiques (recensement, évaluation et partage des bonnes pratiques, d'outils d'exposition, communication, ...). 	4 869 000 €	1 880 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codev : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis).</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.</p>	0 €	0 €	Initier la démarche Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Signer une convention
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.	200 000 €	70 000 €	Initier la démarche Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner financièrement le programme
HDB Dir dev et amén - Ouest	PARE - Aménagement du passage à niveau rue de Landegrand (PN 18)	Aménagement du passage à niveau 18 à Parempuyre en adéquation avec la requalification de la rue de Landegrand : création d'une piste cyclable et d'un cheminement piéton au nord du PN et agrandissement à 6m de la largeur de la chaussée. L'étude de faisabilité et le dossier d'initialisation ont été réalisés par SNCF Réseau sous le CODEV 4. La SNCF Réseau propose la réalisation des travaux en 2024. Bordeaux Métropole s'engage à financer la totalité des travaux sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF et à réaliser les travaux de voirie de raccordement pour un montant de 1 M€.	1 250 000 €	1 000 000 €	Participer à l'étude Accompagner financièrement le programme	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HDB Dir dev et amén - Ouest	PARE - Réaménagement de la rue de Landegrand	Aménagement de la rue, en accompagnement de l'urbanisation du secteur, en vue de créer des cheminements doux, apaiser la circulation et gérer les eaux pluviales. Le tronçon 1 entre la route de Pauillac et la voie SNCF est terminé. Sur la durée du contrat les acquisitions foncières s'achèveront à l'amiable ou par voie d'expropriation. Les études techniques se poursuivent et les travaux de voirie seront coordonnés aux travaux d'enfouissement des réseaux aériens. Au vu des capacités d'enfouissement, le tronçon 2 sera réalisé en 2 sous phases d'abord entre la voie SNCF et la rue Bensac (24-25) puis de la rue Bensac à la rue de Macau (26-27).	6 000 000 €	6 000 000 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les travaux Lever les préalables fonciers	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

Parempuyre

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HDB Dir dev et amén - Ouest	PARE - Recalibrage de l'avenue de Labarde (ex RD 209)	Le projet de réaménagement de la rue de Labarde consiste en son recalibrage entre le giratoire de la rue des Palus et la limite nord de la commune. La commune a confirmé son accord pour la mise en œuvre du projet initié par le département (sans aménagement cyclable). Sur ce contrat, Bordeaux Métropole s'engage au transfert des autorisations obtenues par le département et des fonciers acquis pour l'opération. Les travaux ne seront réalisés qu'au Codev 7. Sur le présent contrat, le PTO et le service ouvrage d'art avanceront les études et la mise en œuvre du projet dans la mesure des possibilités. NB : Coût prévisionnel total de l'opération selon le projet du département : 4 M€	4 000 000 €	450 000 €		
HDB Dir dev et amén - Ouest	PARE - Rue de Macau : continuité de la piste cyclable, Bordeaux/Parempuyre (ReVE 3) , jusqu'à la limite de Ludon-Médoc, avec restructuration de l'espace public pour apaiser la circulation.a voie.	Dans la continuité du réseau ReVE, il est prévu le réaménagement de la rue de Macau, du centre de la commune à la limite avec Ludon-Médoc. Outre la liaison cyclable, le projet devra prévoir un cheminement piéton et des aménagements pour modérer la vitesse dans la partie en agglomération. Sur le Codev 6, Bordeaux Métropole s'engage à lancer les préalables, environnementaux et fonciers, à réaliser les études de voirie et d'assainissement au stade AVP et PRO.	6 000 000 €	1 000 000 €	Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser les travaux Lever les préalables fonciers Lancer la DUP Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Participer aux études
HDB Dir dev et amén - Ouest	PARE - Rue du Général de Gaulle	Réaménagement général de la rue du Général de Gaulle. Sur ce contrat, sont prévues les études jusqu'à l'AVP et la levée des préalables (fonciers notamment).	100 000 €	100 000 €	Lever les préalables fonciers Réaliser l'étude Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Participer aux études
HDB Dir dev et amén - Ouest	PARE - Secteur Fontanieu aménagement de voiries connexes	Sur la durée du contrat sont programmés la fin des acquisitions foncières (dossiers en cours de procédure d'expropriation), les études au stade projet et les travaux de la rue Marcel Bensac, entre la rue Fontanieu et la rue Maurice Fillon. Cela correspond aux engagements de Bordeaux Métropole selon la convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) signée par le Président de BM en décembre 2015. Le financement est réparti à hauteur de 20% sur le FIC et 80% sur le contrat de codéveloppement.	2 200 000 €	1 000 000 €	Lever les préalables fonciers Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Créer, suivre ou clôturer un Projet Urbain Partenarial (PUP)	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC
LAF Dir foncier DGA	PARE - Etude et prospective foncières autour de la gare RER	Etude et prospective foncières autour de la gare RER. Identifier les fonciers stratégiques, identifier les points de dureté foncière, identifier les conditions de mutation foncière et les outils fonciers à mettre en place, assurer une veille foncière.	0 €	0 €	Assurer une veille foncière Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif
LAF Dir foncier DGA	PARE - Stratégie foncière : co-construction et co-mise en oeuvre	L'objet de la fiche action est d'organiser et mettre en œuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics, etc. L'objectif est de partager avec les élus et services communaux, en continu, la connaissance : - des enjeux fonciers du territoire communal et métropolitain (ZAN, ressources foncières, marchés fonciers et immo, etc.) - des besoins fonciers pour les politiques publiques (aménagement, nature, équipements, etc.) Dans le but de déterminer et anticiper des actions opérationnelles et réglementaires d'encadrement, de négociation, d'étude de faisabilité (fiche de lot, etc.), ou de maîtrise du foncier en accord avec le PPI foncier de BM et de l'EPF. En fonction du contexte communal, une attention particulière pourra être portée sur les enjeux liés au ZAN, à la mobilisation des périmètres de convention avec l'EPF, à l'établissement de fiches de faisabilités (fiche de lot) sur des secteurs ciblés, etc.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Assurer une veille foncière	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Mise en oeuvre du Permis de louer/diviser/déclaration de mise en location	Mobilisation d'un service d'instruction des permis de louer/diviser/déclarations de mise en location, sur des périmètres identifiés afin de lutter efficacement contre le mal logement et améliorer la qualité du parc locatif privé. A ce jour, les communes ayant manifesté leur intérêt pour ces outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne sont : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Bègles, Carbon Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Haillan, Lormont, Mérignac, Parempuyre, Saint-Louis-de-Montferand, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave d'Ornon. Des ateliers seront organisés entre mai et septembre 2023 afin de déterminer les nouveaux périmètres d'intervention, intégrer éventuellement de nouvelles communes et préciser les moyens RH nécessaires à l'instruction des dossiers concernés par les nouveaux périmètres définis.	255 000 €	255 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié. Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financés hors FIC par l'opération. Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.	35 000 000 €	30 000 000 €	Réaliser la prestation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAH Dir de la nature DGA	PARE - Ilot des Genets : valorisation maraîchère et préservation de la zone humide	Une zone humide a été identifiée lors de l'étude de l'ilot des genêts. Le projet consiste en sa préservation et éventuellement valorisation maraîchère. Le projet sous maîtrise communale pourra faire l'objet d'un accompagnement au titre du RI Nature et d'une assistance en ingénierie des services de Bordeaux Métropole.	0 €	0 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Formaliser la demande de financement Réaliser l'étude Réaliser l'opération
LAH Dir de la nature DGA	PARE - Parc naturel et agricole métropolitain - Parc des Jalles - Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain	cf préambule pour le descriptif de l'action métropolitaine à l'échelle de l'OAIM Parc des Jalles Spécifiquement sur le périmètre Parc des Jalles de la commune de Parempuyre : 1/ acquisitions foncières : fonciers pour Défilé de Bordes 2/ projets en MOA BM études écologiques structurantes : - Bois Arboudeau + plan d'eau : étude faune flore 4 saisons et rédaction du plan de gestion écologique - Marais d'Olives : étude faune flore 4 saisons et rédaction du plan de gestion écologique 3/ projets en MOA BM concertation pour la mise en œuvre des projets de chemins : concertation pour le défilé de Bordes 4/ projets en MOA BM Maisons Portes Chemins prioritaires : Porte du Médoc (MOE + travaux), Défilé de Bordes (MOE) 5/ menée des discussions avec le GPMB pour le projet d'aménagement piéton sur le site de Grattequina.	1 400 000 €	1 400 000 €	Mener la concertation Lever les préalables fonciers Réaliser les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Établir le bilan financier de l'opération Établir le programme Réaliser les études préalables Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Assurer une veille foncière Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Valider les suites opérationnelles de l'étude Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Formaliser la demande de financement
LAH Dir de la nature DGA	PARE - Soutien aux acquisitions dans les espaces boisés classés	Cette action concerne un soutien aux acquisitions foncières des espaces boisés classés, au titre du règlement d'intervention Nature et suivant les opportunités d'acquisition qui se présentent. L'objectif pour la commune est de préserver les boisements existants en s'en rendant propriétaire, de manière systématique en exerçant sont droit de préférence. A ce stade, il n'y a pas de projet d'ouverture au public. Bordeaux Métropole s'engage à soutenir la commune dans le cadre du Règlement d'Intervention Nature. Le montant maximum prévu par le règlement est de 200 000€/an. Compte tenu du caractère imprévisible du besoin, le montant inscrit dans la fiche action est de 20 000€/an, soit une subvention de 10 000 €/an.	80 000 €	40 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Céder ou acheter le foncier Formaliser la demande de financement
LAI Dir urbanisme DGA	PARE - Aménagement tactique ilot des Genêts	Suite à la démarche de co-construction avec les habitants de l'ilot des Genêts, il a été proposé de préfigurer les futurs aménagements paysagers des fonciers métropolitains identifiés ; un marché sera lancé pour sélectionner une équipe de médiateurs paysagistes.	50 000 €	50 000 €	Réaliser l'étude Réaliser les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAI Dir urbanisme DGA	PARE - Réalisation d'une charte architecturale et paysagère	Accompagnement de la commune pour la rédaction des contenus destinés à traduire les orientations architecturales, urbaines et paysagères inscrites dans le PLUi en lien avec les qualités patrimoniales du territoire.	15 000 €	0 €	Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
LAI Dir urbanisme DGA	PARE - RI écoles hors OAIM : agrandissement d'une école existante	Participation métropolitaine à l'agrandissement des écoles communales hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, dans le cadre du règlement d'intervention. La commune a un besoin d'agrandissement d'école, qui se concrétisera soit sur l'école Jean Jaurès, soit sur l'école Libération, a priori via la transformation d'un logement de fonction en classe.	240 000 €	71 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Formaliser la demande de financement Signer une convention

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAE Dir dév éco DGDE	PARE - Soutien à l'économie de proximité : diagnostic et accompagnement de la commune	La commune de Parempuyre souhaite travailler sur un projet de redynamisation du commerce de son centre-ville, en lien avec un projet d'aménagement global. Afin d'anticiper la création de nouvelles cellules commerciales, la commune prévoit de faire réaliser une étude/diagnostic et de programmation de l'activité commerciale de son territoire (en y intégrant une partie enquête consommation des ménages et programmation commerciale). Subvention de BM plafonnée à 4 000 € pour la réalisation de cette d'étude sous maîtrise d'ouvrage communale, sur la base d'un montant prévisionnel de dépenses de 8 000 € TTC.	8 000 €	4 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Réaliser l'étude Formaliser la demande de financement
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	PARE - Au fil des arts	Créé en 2012 et organisé le temps d'un week-end lors de ses premières éditions, le festival Au Fil des Arts de l'Ecole Municipale d'art de Parempuyre est devenu un véritable festival artistique. Au vu du nombre de participants et du succès rencontré, il se déroule désormais sur une dizaine de jours et propose ainsi un festival/parcours à la découverte des arts. Les objectifs du festival sont de permettre à tous ceux qui pratiquent un art, amateurs ou confirmés, de participer à une représentation publique devant des spectateurs, de faire de la pratique artistique un moment de plaisir, d'échanges, d'ouverture aux autres et au monde, dénuée de tout esprit de compétition et de faire découvrir à un public le plus large possible, et notamment aux personnes chez qui la pratique artistique ne relève pas du quotidien, le plus grand nombre de disciplines. Ainsi, avec des spectacles associant différentes techniques (musique sous toutes ses formes, danse et expression corporelle, théâtre, arts plastiques) Au Fil des Arts choisit de s'appuyer et de mettre particulièrement l'accent sur la transdisciplinarité.	60 000 €	10 000 €	Signer une convention Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Signer une convention Accompagner financièrement le programme
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Refonte de la signalétique "pontons" publique et privée	Concevoir une charte graphique et une signalétique commune pour tous les pontons de Bordeaux Métropole.	120 000 €	120 000 €	Accompagner financièrement le programme Initier la démarche Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre	Définition d'un schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole. 1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole, GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boucles locales existantes sur Parempuyre, Artigues, Bouliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc - Des boucles urbaines existent sur certaines communes, Lormont, Pessac, Gradignan... (vérifier les sites internet des communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boucles dans le parc des Jalles - Boucles les randos sur l'eau - ... 2) Proposer des boucles de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boucles ainsi créées - Toutes ces boucles seront à faire valider par les communes - Proposer les boucles idéales, en faisant apparaître les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies ferrées, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boucles alternatives pour une mise en œuvre rapide 3) Valoriser les boucles - Les boucles devront un avoir intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Valorisation du site Natura 2000 Garonne : Parcours éducatif et d'interprétation du milieu naturel	Création d'une signalétique informative auprès des pontons de Bordeaux Métropole en vue de valoriser et d'interpréter le milieu naturel de la Garonne.	120 000 €	120 000 €	Accompagner financièrement le programme Établir le programme Réaliser les travaux Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif
MAI Dir Tourisme DGDE	PARE - Création d'un ponton à Parempuyre	Création d'un ponton BATCUB à Parempuyre.	864 000 €	864 000 €	Établir le programme Réaliser les études d'avant projet (AVP) Établir le bilan financier de l'opération Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Accompagner financièrement le programme Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude de faisabilité Réceptionner les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les travaux	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaitent dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambitieux de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Réseau Vélo Express	Le Réseau Vélo Express (ReVe) est un projet phare du 3ème plan vélo métropolitain. Il consiste en la création de 14 itinéraires répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagements cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.	25 000 000 €	25 000 000 €	Initier la démarche Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types : - des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux. - des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment. Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes. En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	PESS - Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Révision	Par délibération de juillet 2010, la CUB, devenue Bordeaux Métropole, a engagé la mise en œuvre des Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) des 28 communes pour leur permettre de prioriser des actions en faveur des déplacements des piétons, personnes à mobilité réduite (P.M.R), personnes âgées... La Métropole engage maintenant la révision des PAVE car tous sont réalisés ou en cours de finalisation. Les communes participent activement à ces études et les validant. Les plannings seront à affiner en fonction de l'avancement des dossiers.	0 €	0 €	Réaliser l'étude Accompagner financièrement le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Participer aux études Valider les suites opérationnelles de l'étude Mener la concertation

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	<p>Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité. La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022.</p> <p>Ce plan prévoit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". <p>La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-618 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune.</p> <p>En pratique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: Olivier Westeel 0611911402 - La DG Mobilité ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin exprimé dans le cadre de projets d'aménagements / de voirie demandant l'installation de bornes de recharge, et en cas de prise en charge de l'investissement par le porteur du projet (compter environ 25000€ par station), la DG Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). <p>Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire.</p> <p>Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE.</p> <p>2 types de configurations possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4;6;8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11kW). 	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Aide au déploiement du stationnement résident sur voirie	Bordeaux Métropole encourage la mise en œuvre du stationnement résident (payant) sur voirie afin de favoriser le report modal vers d'autres solutions que l'automobile et dégager de l'espace public pour d'autres affectations que le stationnement des véhicules légers. Bordeaux Métropole prend en charge 50% du coût de fourniture et de pose des horodateurs et 100% de la signalisation.	400 000 €	400 000 €	Accompagner financièrement le programme	Réaliser l'opération Mener la concertation Accompagner financièrement le programme
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Amélioration de la desserte du campus et du centre-ville de Gradignan	<ul style="list-style-type: none"> - Reprise des études sur le prolongement de la ligne B du tramway sur la base du tracé issu de la concertation (cf délibération BM de janvier 2020) en les actualisant compte tenu de l'évolution du contexte global depuis 2020 (coûts, réseau de bus en référence, PLU, étude d'impact, bilan socio-économique ...) - Début 2024, désignation d'un chef de projet au sein de la DG Mobilité - D'ici la fin de l'année 2024, rédaction et lancement du marché de maîtrise d'œuvre en vue de la rédaction du dossier de DUP <p>Le coût des phases postérieures à l'étude préliminaire sera estimé à partir des conclusions de cette étude.</p>	1 000 000 €	1 000 000 €	Réaliser l'étude préliminaire	Participer à la démarche/au dispositif
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Amélioration de la desserte du campus et du centre-ville de Gradignan - bus express	<p>Mise en œuvre d'alternatives multimodales complémentaires permettant d'améliorer la desserte du campus et du centre-ville de Gradignan :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Extension de la ligne bus express technobus extra-rocade jusqu'au centre-ville - Extension de la ligne bus express Presqu'île/Campus jusqu'à Gradignan Beausoleil - Etude d'une ceinture emplois de car express - Autres lignes proposées par le délégataire - Etude sur la création de 2 P+R sur le long de la ligne structurante de desserte de Gradignan en intra rocade et en extra rocade 	0 €	0 €	Réaliser l'étude de faisabilité	Participer à la démarche/au dispositif
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - COROL31 (future liaison Bus Express Presqu'île Campus)	<p>COROL31 (future liaison Bus Express Presqu'île Campus).</p> <p>Bassens :</p> <p>Requalification du quai Français entre le giratoire de l'avenue Puy Pla et le giratoire dit de "la GT": AVP en cours, insertion de couloirs bus dans les deux sens et aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle (ReVE 4) + trottoirs.</p> <p>Bassens/Lormont :</p> <p>Contournement du giratoire dit de "la GT". Travaux en cours pour le contournement du giratoire dit de "la GT" par les bus. Mise en service programmée pour automne 2023.</p> <p>Lormont :</p> <p>Aménagement du carrefour Ricard / Banlin : Concertation prévue pour été 2023. Bilan de concertation attendue pour fin 2023.</p> <p>Bordeaux :</p> <p>Terres de Borde : requalification de la rue Terres de Borde en vue de la mise en service de la voie bus bidirectionnelle. Travaux en cours. Mise en service septembre 2023.</p>	0 €	0 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude pré opérationnelle Réaliser l'étude Mener la concertation Réceptionner les travaux Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Ensemble des 7 lignes de bus express	Présentation générale des 7 lignes de bus express prévues par le schéma des mobilités Ligne Bordeaux Saint Jean - Saint Aubin de Médoc et Saint Médard en Jalles - Issac : pas de fiche dédiée, mise en service prévue en 2024 Ligne Pellegrin Thouars Mallartic : fiche dédiée Circulaire entre rocade et boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Circulaire des boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Liaison Gare Saint Jean - Artigues : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Liaison Presqu'île - Campus : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Technobus extrarocade : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra	0 €	0 €	Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - LIANE 4 - Amélioration de la vitesse commerciale	LIANES 4 - Amélioration de la vitesse commerciale Avenue Jean Jaurès : Insertion d'un couloir bus en approche du giratoire Tauzin (sens ouest -> est) et sécuriser les traversées cycles et piétonnes. AVP/PRO en cours. Mise en service à l'horizon 2026.	0 €	0 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers Réaliser l'étude préliminaire Réceptionner les travaux Réaliser les travaux Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude pré opérationnelle Réaliser les études préalables Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser la prestation Lancer des consultations Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CAB Dir bâtiments	PESS - Mise en état correct de l'élémentaire Cap de Bos et réalisation de 2 classes pour le projet urbain du secteur Chappement	Mise en état correct du groupe scolaire de 14 classes, et extension à 16 classes pour la prise en compte des besoins liés au secteur Chappement.	8 780 000 €	6 000 000 €	Créer, suivre ou clôturer un Projet Urbain Partenarial (PUP) Mise en état correct des écoles : Transfert automatique à la ville à la fin des travaux	MEC : transfert automatique de l'école à la ville à la fin des travaux Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
CAE Dir de l'eau	PESS - Etude de faisabilité d'un collecteur pluvial - avenue de Roul	Compte tenu des fortes contraintes du secteur, les études de faisabilité doivent être reprises. L'objectif de ce CODEV est de finaliser la faisabilité pour lever tous les préalables et lancer les études de maîtrise d'oeuvre.	100 000 €	100 000 €	Lever les préalables fonciers Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude de faisabilité	Participer à la démarche/au dispositif Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
CAE Dir de l'eau	PESS - Travaux assainissement avenue Gustave Eiffel	Réalisation des études de MOE et des travaux des réseaux d'eaux pluviales (en lien avec aménagement de voirie projetée), renouvellement du réseau eaux usées en cours de diagnostic.	2 200 000 €	2 200 000 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Réceptionner les travaux	Participer à la démarche/au dispositif
CAE Dir de l'eau	PESS - Travaux d'aménagement hydraulique rue de la Paix	Une faisabilité a été établie afin de résoudre les inondations du secteur. Le projet consiste à créer un bassin sur un délaissé d'un terrain de Pape Clément. Des échanges sont en cours avec le propriétaire afin de pouvoir réaliser ce remodelage de terrain pour faire un stockage tampon.	300 000 €	300 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables fonciers Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écocistes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'usager. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions.</p> <p>La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <p>Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire Action 18 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable Action 34 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer Action 20 : Frigo anti-gaspi installés Action 30 : Déployer des boîtes à dons dans l'espace public</p>	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écocistes au jardin. Il se décline notamment par la mise en place d'opérations gratuites de broyage des végétaux dans certains centres de recyclage (Bassens, Bordeaux Surcouf, Pessac Bourgaill, St Médard en Jalles) et sur les communes volontaires.	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Point d'apport volontaire et compostage	<p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 3 actions déclinées comme suit sur votre commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 23 - Développer le compostage individuel en habitat individuel en maison ; - Action 24 - Développer le compostage partagé en participant à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités ; - Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade. 	4 000 000 €	4 000 000 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBC Dir exploitation PPGD	PESS - Modernisation du centre de recyclage en centre de ressources	Modernisation du centre de recyclage du Bourgaill en centre de ressources	2 000 000 €	350 000 €	Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude
CCB Dir strat et MOA PVB	PESS - Développement des jardins existants collectifs et partagés sur le territoire communal	<p>Accompagnement de la ville au développement de jardins collectifs ou partagés existants.</p> <p>En investissement, la ville demande un soutien au titre du RI nature en ville sur le volet des jardins partagés pour 2 jardins : Alouette et Saige (100 000 euros de coût total)</p> <p>La ville demandera également à Bordeaux Métropole au titre de son marché (prise en charge à 100% par BM) un accompagnement à la création et l'animation de nouveaux jardins ou jardins existants, dont celui du Pontet.</p>	100 000 €	50 000 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Participer à l'étude	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention
CCB Dir strat et MOA PVB	PESS - Végétalisation du cimetière existant et création d'un cimetière naturel	<p>La Ville souhaite poursuivre la végétalisation de son cimetière. Bordeaux Métropole apportera un fonds de concours selon les termes du règlement d'intervention Nature et agriculture pour les études et les travaux.</p> <p>La Ville souhaite aussi créer un cimetière naturel. L'identité recherchée du jardin du souvenir est:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une gestion écologique dont la charte est signée par les familles avant chaque inhumation. - Un lieu d'expression artistique - Des tombes végétalisées avec plantes vivaces en pleine terre. - Uniquement des matériaux naturels. - Un lieu de mémoire qui préserve le futur <p>La Ville pourra bénéficier d'un fonds de concours selon les termes des RI Cimetière et RI Nature Agriculture, avec une aide maximale possible de 50% du coût des études et des travaux.</p>	715 000 €	375 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention Participer à l'étude	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Signer une convention

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CCD Dir funéraire PVB	PESS - RI cimetière- Reprise de concessions et emplacements	Reprise de concessions et emplacements - objectif: exhumation de 40 emplacements par an	267 840 €	133 920 €	Accompagner financièrement le programme Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Signer une convention Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Développement des réseaux de chaleur	<p>Bordeaux Métropole est compétente en matière de réseaux de chaleur publics. Ils permettent de développer les énergies renouvelables et leur bilan carbone est excellent. Ces réseaux nécessitent des investissements élevés. Ils ne peuvent se développer que dans les îlots urbains ou dans les quartiers présentant une densité de besoins de chaleur suffisante.</p> <p>A partir des données de consommation de gaz et des projets de développement urbain, les services métropolitains ont identifié tous les secteurs présentant des besoins de chaleur suffisants pour qu'un réseau de chaleur de plus de 1 GWh soit envisageable.</p> <p>Bordeaux Métropole s'est engagée à étudier l'ensemble des secteurs identifiés puis à conduire jusqu'à leur terme les projets qui s'avèreraient réalisables.</p> <p>La présente action Codev consiste à lister et à suivre l'ensemble des projets en cours ou à engager.</p> <p>I- RESEAUX EN SERVICE</p> <p>1- Hauts de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Artigues - poursuite des importants travaux de reconstruction des 16 km de réseaux "historiques" - divers développement du réseau, en densification (raccordement de bâtiments existants) et vers des projets urbains neufs - étude de développement vers Artigues Perspective de moyen terme : Intégrer le réseau de chaleur aux réflexions concernant le devenir de l'usine d'incinération des déchets de Cenon</p> <p>2- Plaine de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Bordeaux - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (Lormont Lissandre et Cascades, Bordeaux Brazza, Bordeaux Niel, EPA Garonne Eiffel, bas-Floirac, plaine sud Garonne)</p> <p>3- Bordeaux Bègles énergie : Bordeaux, Bègles - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (EPA) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Bègles Dorat et Bègles Thorez</p> <p>4- Mériadeck énergie : Bordeaux - Renouveau de l'autorisation d'exploiter le forage géothermique et réflexions associées sur la valorisation de l'eau - Développement du réseau</p> <p>5- Grand parc énergies : Bordeaux, Le Bouscat - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau, construction de la chaufferie bois et mise en service de la géothermie</p> <p>6- Saint Médard Hastignan : Saint Médard en Jalles - Suivre l'exploitation du réseau et un développement éventuel vers le collège</p> <p>II - RESEAUX EN COURS</p> <p>7- Mérignac centre énergie - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>8- Le Haillan : Le Haillan, Eysines - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>9- Métropole sud : Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan - Passation de la concession - Etudes opérationnelles - Développement commercial du réseau et partenariat avec l'Université, le CHU et Domofrance - Travaux de construction (réseau, géothermie, chaufferie bois) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Mérignac/Pessac Le Burck, Bègles Vaclav Havel, Villenave d'Ornon Chambéry</p> <p>10- Blanquefort - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>11- Eysines, Bruges, Le Bouscat - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>12- Mérignac Aéroparc - Suivre les études amont</p>	67 400 000 €	67 400 000 €		

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Métropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal	<p>Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal.</p> <p>Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes.</p> <p>4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; le suivi et l'assistance pendant la phase travaux.</p> <p>Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.</p>	2 000 000 €	2 000 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal	<p>Bordeaux Métropole accompagne les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal.</p> <p>Cet accompagnement se décline dans un parcours, en plusieurs phases. Une commune pourra solliciter des accompagnements sur les phases opérationnelles 2 et/ou 3, si elle peut justifier d'avoir déjà réalisé la phase stratégique 1.</p> <p>- 0. Animation territoriale, via le club tertiaire de BM : réunions présentielles ou webinaires, communication d'informations techniques et réglementaires, partages d'expériences</p> <p>- 1. Définition d'une stratégie globale « énergie – climat » sur le patrimoine communal</p> <p>- 1.1 Bilan énergétique patrimonial (avec l'ALEC BM) : permet à la commune d'avoir un bilan global de ses consommations énergétiques par fluide, en ratio spécifique et par profil de bâtiment</p> <p>- 1.2 Aide à la saisie des données du « décret tertiaire » sur l'outil OPERAT (avec l'ALEC BM) : la commune bénéficie d'un accompagnement à la saisie des données sur la plateforme Operat et d'une assistance en cas d'anomalie(s) rencontrée(s) pendant la déclaration Operat</p> <p>- 1.3 Définition d'un plan d'action global pour la rénovation du patrimoine et la décarbonation des équipements de production (avec l'ALEC BM) : il s'agit de définir un plan d'action énergétique et financier par l'élaboration d'une trajectoire générale de la performance énergétique et d'appréhender les solutions à la décarbonation des équipements de production</p> <p>- 1.4 Elaboration d'une politique patrimoniale : conseille la commune (choix de scénarios, calendrier, moyens humains et financiers, scénario d'exploitation, etc.)</p> <p>- 2. Aide à la conduite d'opération par projet de rénovation de bâtiments</p> <p>- 2.1 Audit énergétique programmatique : permet à la commune de définir un budget et un programme de travaux sur les postes liés à la performance énergétique (avec l'ALEC BM ou prestataire externe)</p> <p>- 2.2 Assistance à la passation de contrats de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux de rénovation énergétique (BM) : mise à disposition de la commune de clausiers types</p> <p>- 2.3. Délégation de conduite d'opération de rénovation énergétique de bâtiments (sous réserve d'un accompagnement spécifique désigné – de type SPL ou équivalent)</p> <p>- 2.4. Accompagnement à la valorisation des travaux d'économies d'énergies par l'obtention de certificats d'économies d'énergie - sous réserve d'acquisition des ressources nécessaires à BM</p> <p>- 3. Accompagnement à l'exploitation – maintenance des équipements techniques</p> <p>- 3.1. Assistance à la passation de contrats d'exploitation – maintenance</p> <p>- 3.2. Etude d'opportunité pour la décarbonation des équipements de production (faisabilité de production d'énergie renouvelable : bois, géothermie, pompes à chaleurs, etc.)</p> <p>- 3.3. Bâtiment numérique, mission d'assistance pour la mise en place d'un système d'automatismes de supervision des installations, en collaboration avec la DGNSI dans le cadre du schéma directeur du bâtiment numérique</p> <p>Notes : il faut considérer les coups partis du Codev 5 sur les phases 0, 1.1 et 2.1, décrit ci-dessus, pour les communes de Ambarès, Artigues, Cenon, Eysines, Parempuyre, St Médard, Talence, Villenave, Pessac, Bouliac, Floirac, Le Haillan, Lormont</p>	4 000 000 €	4 000 000 €	Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider les études réalisées par le délégataire Participer à l'étude	Valider le programme Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	<p>Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». A cet effet, il comprend notamment des actions destinées à encourager la formation et l'information, développer les pratiques de coopérations, et accompagner au changement tous les publics, au premier rang desquels, les habitants, avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées et les plus fragiles.</p> <p>L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole en ce sens s'illustre par trois dispositifs majeurs de sensibilisation, de mobilisation et d'actions en faveur des enjeux de transition écologique.</p> <p>Ces dispositifs sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention.</p> <p>Les dispositifs qui seront détaillés en pièce-jointe sont :</p> <p>- Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire ainsi que des structures du péri et de l'extra-scolaire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable, par la formation d'animateurs ou encore par l'accompagnement de projets type labellisation E3D ou définition projets transition écologique d'établissement péri-extrascolaire.</p> <p>- Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier)</p> <p>- Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole : mise à disposition des communes de dispositifs d'accompagnement au changement de comportements dédiés à la transition écologique (type les Super Défis) et propose des collaborations sur ces thématiques (recensement, évaluation et partage des bonnes pratiques, d'outils d'exposition, communication, ...).</p>	4 869 000 €	1 880 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens. Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codev : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis).</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.</p>	0 €	0 €	<p>Initier la démarche</p> <p>Réaliser l'étude</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p>	<p>Participer à la démarche/au dispositif</p> <p>Valider le programme</p> <p>Signer une convention</p>
FBA Dir inno amén numérique	MULTI - Projet Wifi social : Installation de bornes d'accès Wifi gratuit	<p>Dans le cadre de ses actions en matière d'inclusion numérique et d'aménagement numérique du territoire, Bordeaux Métropole souhaite déployer des points d'accès Wifi gratuits au service des plus démunis sur son territoire.</p> <p>Dans un premier temps, les quartiers prioritaires de la politique de la Ville sont ciblés dans la mesure où ils concentrent les zones défavorisées et leurs habitants.</p> <p>Il s'agira d'installer des points d'accès Wifi, disposant dans la mesure du possible de prises de recharge de téléphones / tablettes, d'un abri et de panneaux solaires d'alimentation électrique. Une réflexion sera menée pour proposer des animations et des aides régulières sur ces points dans le cadre de la politique d'inclusion numérique. Afin de maximiser le nombre de sites installés, l'installation des bornes, quand cela sera possible, se fera au niveau de mobiliers urbains déjà existants (abris bus, lieux de convivialité, ...).</p> <p>La Métropole dispose d'un budget de 350 K€ sur la période 2024/2026 pour mettre en place ces lieux d'accès Wifi avec leurs mobiliers urbains afin de desservir quelques zones dans certains QPV.</p> <p>Les communes qui souhaiteraient de tels points d'accès Wifi, mais situées hors périmètre des quartiers prioritaires de la politique de ville, pourront conventionner avec la Métropole pour financer l'installation de points d'accès homogènes et en cohérence avec ceux installés dans le cadre des contrats de Codev.</p>	300 000 €	300 000 €	<p>Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)</p> <p>Réaliser les études préalables</p> <p>Réaliser les travaux</p> <p>Réaliser la prestation</p> <p>Réaliser l'étude de faisabilité</p> <p>Lancer des consultations</p> <p>Réceptionner les travaux</p> <p>Initier la démarche</p> <p>Réaliser le projet (phase PRO/DCE)</p> <p>Réaliser les études d'avant projet (AVP)</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Réaliser l'étude</p> <p>Établir le bilan financier de l'opération</p>	<p>Participer à la démarche/au dispositif</p>
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	<p>Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.</p>	200 000 €	70 000 €	<p>Initier la démarche</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p> <p>Participer à l'étude</p> <p>Réaliser le projet (phase PRO/DCE)</p>	<p>Valider les suites opérationnelles de l'étude</p> <p>Participer à la démarche/au dispositif</p> <p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p> <p>Valider le programme</p> <p>Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p>
HEB Dir dev et amén - Sud	PESS - Aménagement de la plaine du Haut Livrac (2ème phase) - RI Nature	Volet paysager de l'aménagement de la plaine sportive du Haut Livrac	100 000 €	30 000 €	<p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p>	<p>Réaliser l'opération</p> <p>Formaliser la demande de financement</p>
HEB Dir dev et amén - Sud	PESS - Aménagement du Parc Thomasson	<p>La ville de Pessac a pour volonté d'aménager un poumon vert sur le carrefour de l'Alouette et alentours. Quartier en mutation avec des programmes immobiliers importants, création de voie nouvelle et requalification de l'espace public. De fortes interactions sont présentes avec ces projets portés par le SAU et OIM. La dynamique des études et la temporalité de réalisation vont influencer sur les contours du projet, que ce soit en termes de géométrie et de contenu, du fait de la présence d'un patrimoine arboré de qualité à préserver.</p>	65 000 €	32 500 €	<p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p>	<p>Formaliser la demande de financement</p> <p>Céder ou acheter le foncier</p> <p>Mener la concertation</p> <p>Réaliser l'étude</p> <p>Signer une convention</p> <p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p>

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HEB Dir dev et amén - Sud	PESS - Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny - Voie verte de Lesticaire à Petit Gazinet	Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny (rue de Lesticaire à rue du Petit Gazinet) : Création d'une voie verte côté Pessac, en lien avec le Département et la commune de Cestas. Bordeaux Métropole s'engage à finaliser les études de conception et à réaliser une première tranche de travaux suite à l'obtention de l'arrêté de DUP et à l'aboutissement de négociations amiables. Cet axe fait partie du réseau structurant (REVE) de la politique vélo métropolitaine.	3 825 930 €	3 825 930 €	Lancer la DUP Céder ou acheter le foncier Lever les préalables fonciers Valider l'étude Réaliser les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réceptionner les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HEB Dir dev et amén - Sud	PESS - Avenue Jean Cordier - Requalification et résorption des discontinuités douces	BM s'engage à mener les études nécessaires pour la réalisation et l'évaluation d'une expérimentation de sens uniques sur l'avenue dans l'objectif de sécuriser les circulations à vélo tout en maintenant une circulation bus à double sens dans des emprises très réduites et à mener la concertation. La ville s'engage à lever les préalables des réseaux secs.	400 000 €	400 000 €	Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HEB Dir dev et amén - Sud	PESS - Avenue Marc Desbats - de Jasmins à Schweitzer - requalification de voirie - réseau REVE	BM s'engage à finaliser les études de conception et à lever les préalables fonciers pour réaliser les travaux de requalification intégrant des aménagements piétons et cyclistes sécurisés. Cet axe fait partie du réseau REVE de la politique vélo métropolitaine et c'est un itinéraire envisagé pour le futur Bex.	1 276 000 €	1 276 000 €	Lever les préalables fonciers Réaliser les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HEB Dir dev et amén - Sud	PESS - Giratoire Pasteur - Création d'un retournement sur l'avenue Pasteur	L'objectif est de réaliser un aménagement permettant le retournement des véhicules issus des constructions prévues dans le quartier.	550 000 €	550 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude préliminaire Établir le programme Mener la concertation Lever les préalables fonciers Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Valider le programme Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HEB Dir dev et amén - Sud	PESS - OIM BIC – Aménagement des espaces publics BIC Extra Rocade	<p>Aménagement des espaces publics inscrits au plan guide de l'opération d'aménagement Bordeaux Inno Campus Extra Rocade.</p> <p>Il s'agira de :</p> <p>Conduire les études, lever les préalables fonciers et de réaliser les travaux des voies suivantes, sous réserve des libérations foncières (hors expropriation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Voie verte Bioparc sud • Voie nouvelle de desserte ancien site Thalès (section Edison - Eiffel) • Parvis ancien site Thalès • Rue Jean Perrin (tronçon 1 et 2) • Rue Dassault (tronçon 3) • Voie verte Canéjan sud • Voie verte Magellan • Avenue Louis De Broglie • Jalonnement modes actifs • Mise en œuvre des compensations environnementales conformément au plan de gestion, sur les sites du Bioparc, Bois St Médart, Jean Bart Nord <p>Démarrer ou poursuivre les études des voies suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avenue Gustave Eiffel Est (Haut Leveque-Becquerel) • Avenue Gustave Eiffel Est (Becquerel –Av de Saige) • Avenue Tuileranne (Saige - Canteranne) • Voie nouvelle pointe sud (tronçon Vinci – Canejan) • Voie nouvelle alouette • Echangeur 14 + Accès A630 (Giratoire) • Echangeur 14 + Accès A630 (Becquerel nord) • Avenue Becquerel (tronçon sud) • Avenue Gutenberg Voie nouvelle Alouette • Echangeur n°26 sur l'A63 • Avenue Haut Leveque sud • Voie nouvelle Thalès (section Edison - Haut Lévêque) • Voie Romaine (Haut Lévêque – de Broglie) • Aire de multimodalité Haut Lévêque • Avenue du Bourgaillh secteur de l'Alouette • Carrefour de l'Alouette <p>Opérations non démarrées au titre de ce Codev:</p> <p>Avenue Gaspard Monge Avenue Gustave Eiffel Ouest Voie Romaine (Broglie - Tuileranne) Voie pointe sud (Canejan - Magellan) Voie nouvelle Chateau bersol Voie desserte Cite des métiers (Becquerel - H Galienne) Voie desserte Cite des métiers (H Galienne - Canejan) Voie nouvelle Gutenberg Aires de Multimodalités</p> <p>Les détails et planning de chaque opération constituant la fiche seront précisés au fil de l'exécution du contrat, en fonction des priorités opérationnelles, des opportunités de projet et des ressources mobilisées par Bordeaux Métropole.</p>	16 000 000 €	16 000 000 €	Réaliser l'étude Réaliser les études préalables Réaliser les travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la démarche/au dispositif
HEB Dir dev et amén - Sud	PESS - OIM BIC – PRU Saige : Aménagements des espaces publics	<p>Aménagement des espaces publics inscrits au plan guide de l'opération d'aménagement du Projet de Renouveau Urbain Pessac-Saige.</p> <p>En fonction des ressources mobilisées par Bordeaux Métropole, il s'agira de porter la conduite d'opération en interne ou bien de l'externaliser en ayant recours à un mandat de maîtrise d'ouvrage.</p> <p>Les principales tâches consisteront en:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduire les études de programmes, - Passation d'un marché public de mandat de MOA et/ou de maîtrise d'œuvre, - Suivre les études de niveau EP et AVP en accompagnement des opérations de réhabilitation et démolition des bâtiments, - Participer au protocole foncier et à la levée des préalables fonciers, - Participer à la concertation sur les espaces publics. <p>Le détail, les modalités et les plannings de chaque élément constituant ces actions seront précisés au fil de l'exécution du contrat, en fonction des priorités opérationnelles, des opportunités de projet et des ressources mobilisées par Bordeaux Métropole.</p>	1 200 000 €	1 200 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables fonciers	Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HEB Dir dev et amén - Sud	PESS - Opération d'aménagement Le Pontet Sud (FAB) - Programme habiter s'épanouir	Dans le cadre du programme 50 000 logements le long des axes de transports en commun, la Fabrique métropolitaine est missionnée sur la partie sud du PAE du Pontet afin de revoir le projet urbain puis réaliser les équipements publics et la cession des îlots. Les évolutions du projet urbain, dont le programme des équipements publics et le montage de l'opération d'aménagement, ont été validées en Comité de projet au premier trimestre 2018. La concession pour cette opération d'aménagement a été établie au deuxième trimestre 2018. Le pilotage Bordeaux Métropole est assuré par le pôle territorial sud, avec la direction de l'urbanisme en accompagnement. Au titre de la concession, la Fab pilote l'opération d'aménagement. Elle s'assure de la levée des préalables environnementaux (étude d'impact au cas par cas en 2018), fonciers (Déclaration d'utilité publique, 2018-2019), techniques (2018) et de la concertation (1er trimestre 2018). Les travaux de la phase 1 des espaces publics doivent se terminer en 2023. En 2023, les PC des îlots D, E et F seront délivrés. Début 2025, le PAE devra être clôturé et un PUP prendra le relais pour financer la phase 2 des espaces publics proches des îlots concernés (A, B et C). La même année ces 3 îlots seront attribués à des promoteurs. Au total, phase 1 (PAE) et phase 2 (PUP) cumulées, se sont 330 logements environ qui seront livrés.	7 077 377 €	7 077 377 €	Établir le bilan financier de l'opération Valider les études réalisées par le délégataire Suivre ou clôturer le PAE Céder ou acheter le foncier Réceptionner les travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif
HEB Dir dev et amén - Sud	PESS - PAE du Pontet - Pilotage du projet urbain	Le PAE du Pontet a pour objectif de développer une offre d'habitat diversifié le long du tram B entre le centre ville et le quartier de Saige, en renforçant les équipements publics, le maillage de voies douces et de dessertes locales. Bordeaux Métropole pilote le PAE en assurant notamment le suivi des projets de construction, le pilotage des participations d'urbanisme. Des cessions foncières seront étudiées par consultation ou remise sur le marché des notaires. La clôture du PAE devra se faire début 2025. A noter que la Fabrique métropolitaine est missionnée sur la partie sud du PAE (fiche Codev spécifique) afin de revoir le projet urbain, réaliser les équipements publics et la cession des îlots. Une modification du PAE a été réalisée pour entériner le nouveau programme.	0 €	0 €	Établir le bilan financier de l'opération Suivre ou clôturer le PAE Aider à la commercialisation des lots	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Participer à la démarche/au dispositif
HEB Dir dev et amén - Sud	PESS - Parc Camponac	Le Parc Camponac, est situé à l'interface du centre-ville de Pessac et du quartier prioritaire "Châtaigneraie-Arago". Sa rénovation doit permettre de mettre à niveau ce patrimoine pour répondre aux enjeux actuels, environnementaux et sociétaux. Le patrimoine arboré est vieillissant et nécessite un renouvellement (diversité d'essences et de classes d'âges) appuyé sur un plan de gestion adapté permettant de protéger et renforcer la biodiversité. Les allées et l'aire de jeux ne permettent plus d'accueillir les familles dans de bonnes conditions d'accessibilités ou d'usages. La médiathèque et sa connexion sur le parc doit guider sa rénovation afin de prolonger l'équipements publics sur l'extérieur et accroître la qualité de service à l'usager.	150 000 €	75 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement
HEB Dir dev et amén - Sud	PESS - Programme Habiter s'épanouir - Opération d'aménagement Haut Lévêque Gare Alouette	Mise en oeuvre opérationnelle du projet sous maîtrise conduite d'opération FAB. - Ilot Chanoine Lilet (Vealis): Phase logements : en travaux / Livraison : T4 2024 Phase Résidence hôtelière : PC : délivré / Début travaux : Juin 2023 / Livraison : T1 2025 - Ilot Martin Luther King (Domofrance) PC : délivré / Début travaux : Juin 2023 / Livraison : T1 2025 - Ilot Habitat Participatif : PC : délivré / Début travaux : Juin 2023 / Livraison : T4 2024 - Ilot Pointe Haut Lévêque : Une consultation à prévoir pour que le démarrage des travaux intervienne après la livraison des 3 autres îlots et après échéances électorales soit T2 2026	0 €	0 €	Aider à la commercialisation des lots	Accompagner techniquement une démarche/une étude
HEB Dir dev et amén - Sud	PESS - Projet Urbain Partenarial (PUP) du Pontet Sud	Suite à la clôture du PAE du Pontet, début 2025, un PUP devra être créé par la FAB et le PTS dans le but de financer les équipements publics de la phase 2 du Pontet Sud en conventionnant avec les futurs promoteurs immobiliers des îlot A, B et C.	571 998 €	571 998 €	Réceptionner les travaux Signer une convention Accompagner financièrement le programme Aider à la commercialisation des lots	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la démarche/au dispositif Signer une convention
HEB Dir dev et amén - Sud	PESS - Propriété « Desbons » - études préliminaires pour concertation	La commune souhaite que soit mener une concertation sur le devenir de ce secteur et en particulier sur une parcelle d'environ 4 ha en portage foncier par Bordeaux Métropole.	0 €	0 €	Mener la concertation	Mener la concertation
HEB Dir dev et amén - Sud	PESS - Rénovation des belvédères du Bourgaillh	Les belvédères du Bourgaillh construits en 2004, sont devenus de véritables marqueurs de la forêt et contribuent à son rayonnement à l'échelle du territoire métropolitain. Des travaux curatifs permettant de garantir la sécurité des usagers sont réalisés par la ville de Pessac. Un diagnostic établi par un bureau de contrôle a mis en évidence la nécessité de réaliser une rénovation permettant de pérenniser la structure des ouvrages. Une mission AVP a été confiée à un groupement d'architectes expérimentés dans les ouvrages bois, monumentaux. Un fonds de concours au titre du RI Nature Agriculture pourra être engagé.	350 000 €	175 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Formaliser la demande de financement

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HEB Dir dév et amén - Sud	PESS - Requalification de l'avenue de Noès	L'objectif de cette action est la requalification de l'avenue de NOES, entre l'avenue du pont de l'Orient et l'avenue Roger Cohé, dans le but de sécuriser la circulation des modes doux au niveau du parvis du collège.	1 150 000 €	1 150 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les travaux	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HEB Dir dév et amén - Sud	PESS - Requalification de l'avenue du pont de l'Orient	Cette fiche a pour objectif la requalification de l'avenue du pont de l'Orient entre l'avenue de Madran et la limite de commune de Mérignac, afin de sécuriser la circulation des modes actifs.	100 000 €	100 000 €	Établir le programme Mener la concertation Réaliser l'étude préliminaire	Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider le programme Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HEB Dir dév et amén - Sud	PESS - Requalification générale de la rue Louis Laugaa	Requalification générale de l'avenue Louis Laugaa (y compris la voie de la place de la 5 ^e république entre le passage inférieur Bourrec et le lycée), qui est un équipement public de la ZAC de Pessac Centre-Ville. Opération requalification avenue Louis Laugaa financée à 80% par crédits CODEV ZAC Pessac Centre-Ville et 20% FIC. + prévoir réparation réfection chaussée pavée place 5 ^e Rép financée à 100% par crédits spécifiques contentieux pavés.	800 000 €	800 000 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réceptionner les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HEB Dir dév et amén - Sud	PESS - Requalification générale de l'avenue Jean Jaurès (Vallon/Planté)	L'objectif de ce projet est de requalifier de l'avenue Jean Jaurès entre la rue du Vallon et la rue Francis Planté.	3 000 000 €	3 000 000 €	Réceptionner les travaux Lever les préalables fonciers Mener la concertation Réaliser les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HEB Dir dév et amén - Sud	PESS - Requalification générale du carrefour Poudrière/Leclerc/Tassigny/Allende dit du "Pacha"	Etude et levée préalables fonciers pour requalification générale du carrefour Pacha (avenue De Lattre de Tassigny-Maréchal Leclerc, rue Poudrière, RD Salvador Allende Cestas)	100 000 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif
HEB Dir dév et amén - Sud	PESS - Requalification / Végétalisation des places du centre-ville	Enjeux : Végétaliser les quatre places du centre-ville afin d'adapter le coeur de Pessac aux changements climatiques et renforcer sa résilience face aux périodes de canicules. Objectifs : Végétaliser en plantant toutes les strates, privilégier les arbres, rafraîchir et lutter contre l'érosion de la biodiversité. Désartificialiser les sols pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie, installer du mobilier urbain varié et aménager des espaces de rencontre et de convivialité. Proposer aux usagers un espace public apaisé et accueillant pour favoriser le lien social et l'organisation d'évènements culturels et économiques. Transformer un lieu de passage en un espace partagé et dynamique favorisant le commerce de proximité.	1 300 000 €	1 300 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser les travaux	Accompagner financièrement le programme Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HEB Dir dév et amén - Sud	PESS - ZAC du Centre ville	Suite et fin de la ZAC Centre-Ville : achèvement du programme des équipements publics (requalification générale de la rue Louis Laugaa) et clôture comptable de l'opération d'aménagement.	0 €	0 €	Réaliser les équipements du PEP sous sa maîtrise d'ouvrage Créer, suivre ou clôturer une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
LAF Dir foncier DGA	PESS - Stratégie foncière : co-construction et co-mise en oeuvre	L'objet de la fiche action est d'organiser et mettre en œuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics, etc. L'objectif est de partager avec les élus et services communaux, en continu, la connaissance : - des enjeux fonciers du territoire communal et métropolitain (ZAN, ressources foncières, marchés fonciers et immo, etc.) - des besoins fonciers pour les politiques publiques (aménagement, nature, équipements, etc.) Dans le but de déterminer et anticiper des actions opérationnelles et réglementaires d'encadrement, de négociation, d'étude de faisabilité (fiche de lot, etc.), ou de maîtrise du foncier en accord avec le PPI foncier de BM et de l'EPF. En fonction du contexte communal, une attention particulière pourra être portée sur les enjeux liés au ZAN, à la mobilisation des périmètres de convention avec l'EPF, à l'établissement de fiches de faisabilités (fiche de lot) sur des secteurs ciblés, etc.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Assurer une veille foncière	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Expérimentation Espaces Temporaires d'Insertion et Logements Temporaires d'Insertion sur le territoire métropolitain	Dans le cadre de la stratégie départementale de résorption des squats, conduite en partenariat avec l'Etat, Bordeaux Métropole s'engage à mettre en oeuvre des solutions d'hébergement à destination des publics vivant en squats ou bidonvilles, en complément des dispositifs de droit commun existants. Les communes qui le souhaitent peuvent ainsi accueillir un ETI et/ou un LTI et prendre leur part dans la résorption des squats installés sur leur territoire, dans une logique de solidarité métropolitaine.	9 123 977 €	9 123 977 €	Réaliser les travaux Réaliser les études préalables	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider le programme Participer aux négociations Faire de la réserve foncière Participer à la démarche/au dispositif
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Réhabilitation résidences du Burck	Le quartier du Burck est composé d'une dizaine de copropriétés (plus de 1 000 logements). L'état de dégradation plus ou moins avancé du bâti et la composition sociale des propriétaires nécessite une action volontariste pour inciter les propriétaires à voter des travaux ambitieux afin de répondre aux problématiques de vétusté de manière pérenne. Le montant global des travaux était de 15,9 millions d'euros pour les 3 copropriétés Ainsi, depuis 2016, les résidences Eglantines (205 logements), Dahlias (160 logements) et Fougères (120 logements), sont accompagnées techniquement et financièrement dans le cadre d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat. Bordeaux Métropole a ainsi réservé près de 750 000 € d'aides aux travaux et mobiliser une ingénierie spécifique durant 5 années. Les travaux arriveront à leur terme en 2022. Suite à la mise en place d'un Programme opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) en 2019, sensibilisant les copropriétaires aux problématiques de leur copropriété (fragilité sociale, bâti, ou encore de gestion), les trois autres copropriétés verticales du quartier, résidences Héliotropes (165 logements), Géraniums (160 logements) et Iris (165 logements) apparaissent aujourd'hui matures pour s'inscrire dans un projet de travaux aussi qualitatif que nécessaire. Pour accompagner ces nouvelles copropriétés dans une démarche de travaux, la Métropole mobilise un partenariat élargi (Agence Nationale de l'Habitat, Ville de Mérignac, Ville de Pessac, Pro Civis NA, Fondation Abbé Pierre, CAF de la Gironde...) et réserve elle même une enveloppe dédiée aux travaux d'un montant de 250 000 € par copropriété (soit 750 000 € durant 5 ans) dès 2022. Bordeaux Métropole financera le suivi animation en tant que maître d'ouvrage de ces 3 nouvelles OPAH, qui permettront d'achever la rénovation de cet ensemble bâti, à cheval sur Mérignac et Pessac (360 000€TTC/an). Le centre commercial, exclu des financements de l'OPAH, nécessite une action spécifique. Un projet de redynamisation voire d'aménagement plus global pourrait être creusé. Au-delà de l'amélioration de l'habitat, une réflexion est à mener sur le cadre de vie des habitants et des usagers du quartier. Les questions liées aux problématiques de stationnement, de mise aux normes des cheminements piétons, des réseaux, des modalités de collecte des déchets, des équipements dédiés aux mobilités douces seront à étudier par la Métropole dans le cadre d'une réflexion plus globale sur le traitement des espaces extérieurs participant à la requalification du quartier du Burck.	2 040 000 €	2 040 000 €	Lever les préalables fonciers Réaliser l'étude pré opérationnelle Signer une convention Lancer des consultations Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner financièrement le programme Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
LAG Dir habitat DGA	PESS - Aire d'accueil des gens du voyage	Au titre de la mise en conformité avec le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, une aire d'accueil de 10 emplacements (soit 20 places) doit être réalisée sur la commune de Pessac. Un emplacement réservé existe dans le secteur de Haut Lévêque.	3 350 000 €	3 350 000 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Participer à la démarche/au dispositif
LAG Dir habitat DGA	PESS - Aménagement de la plaine des sports et d'activités du Haut Livrac	La commune souhaite bénéficier du RI politique de la ville l'engagement de la phase 2 de la plaine des sports, situé dans le quartier "Alouette" qui pourrait potentiellement intégrer la nouvelle géographie prioritaire. Le nouveau contrat de ville intégrera les évolutions de la géographie des quartiers prioritaires et des territoires de veille et entrainera des adaptations du règlement d'intervention au titre de la politique de la ville de Bordeaux Métropole. Aussi, les demandes de financement seront étudiées dans le cadre de ces nouveaux dispositifs.	100 000 €	20 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement
LAG Dir habitat DGA	PESS - Création des locaux définitifs des associations AJC et Oued Beth	La commune souhaite bénéficier du RI politique de la ville pour ce lieu d'accueil pour adultes en grande difficulté situé dans le quartier "Châtaigneraie-Arago" qui demeurerait dans la géographie prioritaire. Le nouveau contrat de ville intégrera les évolutions de la géographie des quartiers prioritaires et des territoires de veille et entrainera des adaptations du règlement d'intervention au titre de la politique de la ville de Bordeaux Métropole. Aussi, les demandes de financement seront étudiées dans le cadre de ces nouveaux dispositifs.	388 666 €	77 733 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement
LAG Dir habitat DGA	PESS - Ecole George Leygues (RI politique de la ville)	La commune souhaite bénéficier du RI politique de la ville pour l'école George Leygues (en complément du RI école hors OAIM) car l'école est située dans le quartier "La Châtaigneraie" qui demeurerait dans la géographie prioritaire. Le nouveau contrat de ville intégrera les évolutions de la géographie des quartiers prioritaires et des territoires de veille et entrainera des adaptations du règlement d'intervention au titre de la politique de la ville de Bordeaux Métropole. Aussi, les demandes de financement seront étudiées dans le cadre de ces nouveaux dispositifs.	15 433 333 €	500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Accompagner financièrement le programme Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAG Dir habitat DGA	PESS - OIM BIC - PRU Saige : Coordination, partenariat, volet logement et fonds de concours	<p>La présente fiche concerne les interventions liées à la coordination du projet, à l'ingénierie, ainsi qu'à la maison du projet. Elle est complétée par d'autres fiches concernant des interventions sous maîtrise d'ouvrage directe de Bordeaux Métropole. Afin de relier facilement ces dernières au projet global, le titre de chacune est précédé de la mention « OIM BIC - PRU Saige ».</p> <p>1. Volet habitat : Bordeaux Métropole intervient à plusieurs niveaux dans le cadre de son règlement d'intervention au titre de la politique de la ville et du renouvellement urbain. Tout d'abord, elle peut intervenir sur les programmes de réhabilitation des logements sociaux, dans les conditions définies dans le cadre du règlement. Ce volet inscrit dans le règlement d'intervention étant lié à l'éligibilité et au niveau d'ambition des projets des bailleurs, un chiffrage n'est pour l'instant pas possible.</p> <p>2. Volet ingénierie et coordination A travers ce volet, Bordeaux Métropole prévoit différentes actions : - Nouveau marché d'AMO Architecte coordinateur pour 4 ans à compter de 2021 - Marché d'OPCU – OPCIC pour 4 ans à compter de 2021 - Démarche d'évaluation du PRU - Etude de sûreté de prévention situationnelle - Etude complémentaire sur le stationnement et les déplacements - Etude complémentaire pour la réhabilitation du centre commercial Le coût global est estimé sur ce volet à 809 837 € TTC sur 3 ans et 200 000 € TTC pour la 4ème année. A cela s'ajoute la provision pour l'achat de foncier nécessaire aux espaces publics. La Ville de Pessac participe au cofinancement des études d'AMO dans le cadre du suivi pré-opérationnel et opérationnel du PRU : mission d'AMO architecte coordinateur, concertation et démarche d'évaluation. Pour l'OPCU, un cofinancement sera demandé à l'ensemble des maîtres d'ouvrage au prorata du montant de leurs propres travaux.</p> <p>3. Volet Maison du projet La maison du projet de Saige sera mise en œuvre en 2023 (livraison nov.23). Elle a la particularité de faire l'objet d'un financement de Bordeaux Métropole au titre Bordeaux Inno Campus pour son animation et pour l'investissement au titre de la Direction de l'habitat. Il s'agit de travaux de conversion d'un logement en pied d'immeuble (appartement de la tour 4). Cette maison du projet sera le lieu d'une collaboration avec l'Université Bordeaux Montaigne sous l'intitulé de « BIC Box ». Pour rappel, la Maison du Projet est un lieu d'animation, dédié aux habitants et usagers du quartier pour : - informer et communiquer sur le PRU global et les opérations ; - proposer des temps de rencontre et d'échanges pédagogiques ; - réunir les conditions pour une meilleure appropriation du projet. C'est également un lieu dans lequel des permanences sont organisées (élus, médiateurs, bailleur etc.) Des supports de la concertation sont à réaliser de manière régulière (maquette, panneaux, supports numériques etc.).</p>	1 944 908 €	1 944 908 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Lever les préalables fonciers Lancer des consultations Réaliser l'étude pré opérationnelle Céder ou acheter le foncier Assurer une veille foncière Lancer la DUP Mener la concertation Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Valider les suites opérationnelles de l'étude Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider le programme Accompagner financièrement le programme Participer aux études Participer à la démarche/au dispositif Céder ou acheter le foncier Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
LAG Dir habitat DGA	PESS - Piscine Cazalet (RI politique de la ville)	La commune souhaite bénéficier du RI politique de la ville pour la piscine Cazalet (en complément du RI piscine) car la piscine est située dans le quartier "Alouette" qui pourrait potentiellement intégrer la nouvelle géographie prioritaire. Le nouveau contrat de ville intégrera les évolutions de la géographie des quartiers prioritaires et des territoires de veille et entraînera des adaptations du règlement d'intervention au titre de la politique de la ville de Bordeaux Métropole. Aussi, les demandes de financement seront étudiées dans le cadre de ces nouveaux dispositifs.	23 991 666 €	500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération
LAG Dir habitat DGA	PESS - Réaffectation des locaux de la crèche des Petits Poucets à des services au public	La commune souhaite bénéficier du RI politique de la ville pour la réaffectation de locaux de l'ancienne crèche à des services au public car le local est situé dans le quartier "Châtaigneraie-Arago" qui demeurerait dans la géographie prioritaire. Le nouveau contrat de ville intégrera les évolutions de la géographie des quartiers prioritaires et des territoires de veille et entraînera des adaptations du règlement d'intervention au titre de la politique de la ville de Bordeaux Métropole. Aussi, les demandes de financement seront étudiées dans le cadre de ces nouveaux dispositifs.	1 237 346 €	247 469 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - 1 million d'arbres - Liaison organique de l'Ouest	Issue d'une proposition du plan guide paysage "1 Million d'arbres", étude d'un parc linéaire continu densément arboré s'appuyant sur les rues contournant le centre de la métropole en rive gauche au-delà des boulevards.	1 500 000 €	1 500 000 €	Établir le programme Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Études "1 Million d'arbres" sur des sites d'activation	6 sites font l'objet d'une étude de préprogrammation par l'agence d'urbanisme en 2023 dans le cadre de l'opération "Plantons 1 million d'arbres". Ces différentes propositions sont à étudier et à préciser dans le cadre du contrat, et à réaliser pour partie si possible. Ces sites sont: Bordeaux Nord, la zone d'activité d'Eysines rue Mermoz, le secteur du Burk commun à Pessac et Mérignac le long du Peugue, les aménagements de ripisylves le long du Gua en rive droite, le secteur Morlette/Jean Zay à Cenon et le tissu périurbain entre Blanquefort et Le Taillan-Médoc.	2 000 000 €	2 000 000 €	Établir le programme	
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Identification et préservation de Zones de ressourcement	Dans le cadre du programme européen life biodiversité et résilience, il est prévu de "créer" et de préserver 5 zones de ressourcement sur la métropole. Cette mesure s'inscrit également dans le programme d'action du PPBE "Identifier et préserver des zones clames". La dimension sonore occupe donc une part centrale dans la caractérisation du ressourcement. 1/ caractériser le ressourcement à travers la production d'un outil simple d'évaluation du caractère ressourçant d'un parc public. 2/ tester cet outil sur 1 parc en 2023 et 4 parcs en 2024 et élaborer des plans d'action pour améliorer le ressourcement et préserver les 5 parcs. 3/déploiement des plans d'action et de leurs outils et process, 4/ diffusion de la démarche d'évaluation et des outils d'aide à l'amélioration et à la préservation du ressourcement. au delà de Bordeaux métropole et des communes porteuses des parcs identifiés comme secteurs d'expérimentation, 2 partenaires : l'Agence d'urbanisme et le laboratoire de recherche CNRS Passages. 215 000 € pour évaluer, améliorer et préserver le ressourcement de 5 parcs d'ici 2027. Les parcs pressentis : le bois du Burck, les sources du Peugue et/ou le forêt du Bourgaill, la forêt du Taillan, la réserve écologique des Barails, le delta vert de Bègles.	140 000 €	140 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié. Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financés hors FIC par l'opération. Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.	35 000 000 €	30 000 000 €	Réaliser la prestation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement
LAH Dir de la nature DGA	PESS - Dynamique d'agriculture urbaine - projet de ferme urbaine et paysanne - Ferme du Peugue	La commune souhaite disposer d'un appui en ingénierie ciblée sur le montage d'opération (outil support, évaluation économique) et d'un appui en investissement pour le financement des études préalables notamment l'analyse des sols, de l'eau... afin de pouvoir lancer un appel à manifestation d'intérêt en 2024. Puis d'équiper et d'aménager le site pour l'installation du fermier : reprise des clôtures...	50 000 €	25 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Formaliser la demande de financement
LAH Dir de la nature DGA	PESS - Forêt du Bourgaillh - plan de gestion	La commune projette de réaliser des actions dans le cadre de son plan de gestion dont celles prévues au codev 5 : restauration et gestion raisonnée des landes ; restauration de la mare de l'Ecosite et entretien ; gestion raisonnée des milieux de friches (enlèvement invasives et entretien en milieux ouverts); création de mares; entretien des boisements du site	250 000 €	125 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Accompagner financièrement le programme Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAH Dir de la nature DGA	PESS - LIFE Biodiver'Cité - pollution lumineuse et biodiversité	Dans le cadre du plan d'action Biodiver'cité, Bordeaux Métropole porte des actions de préservation de la biodiversité vis à vis de la pollution lumineuse. Des sites d'importance écologique ont été déterminés et des actions seront mises en oeuvre en maîtrise d'ouvrage déléguée sur les communes concernées.	120 000 €	96 000 €	Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude Accompagner financièrement le programme
LAH Dir de la nature DGA	PESS - Soutien à la manifestation Printemps du Bourgaillh	Soutien financier à la manifestation Printemps du Bourgaillh, qui comporte un marché aux plantes, un marché de producteurs locaux et un village associatif dédié aux thèmes du développement durable. Chaque année elle accueille environ 15 000 visiteurs au cours du troisième week-end d'avril. Bordeaux Métropole peut y participer en animant un stand si les moyens humains le permettent (directions de la nature, des espaces verts, des déchets...). Bordeaux Métropole souhaite une manifestation éco-responsable et participant à la sensibilisation du public aux enjeux de nature.	120 000 €	20 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement
LAI Dir urbanisme DGA	PESS - Etude urbaine pour la mise en valeur du quartier Frugès	L' étude urbaine, placée sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole, en lien avec les services déconcentrés de l'État et la Ville de Pessac, poursuit l'objectif principal de mettre en valeur les quartiers Frugès avec quatre attendus : - 1. Un plan guide d'aménagement cohérent avec l'expertise d'usages du site ; - 2. Des scénarii de mise en valeur des quartiers modernes Frugès comme composante de l'œuvre de Le Corbusier inscrite sur la Liste du patrimoine mondial ; - 3. La transformation de la ZPPAUP en plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) afin de garantir la protection et la mise en valeur du patrimoine et de réglementer les travaux sur les constructions non protégées, les nouvelles constructions et les espaces publics et paysagers dans le périmètre du SPR actuel ; cette mission comprendra aussi l'élaboration d'un périmètre délimité des abords (PDA) ; - 4. Une animation et une participation citoyenne attendue pour accompagner la mise en œuvre des scénarii de mise en valeur ainsi que la concertation réglementaire liée à la procédure de PVAP.	150 000 €	150 000 €	Valider l'étude Participer à l'étude Établir le programme Lancer des consultations Accompagner financièrement le programme	Participer à la démarche/au dispositif Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Participer aux études
LAI Dir urbanisme DGA	PESS - RI Ecole Hors OAIM école Georges Leygues	Participation métropolitaine à l'agrandissement des écoles communales hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, dans le cadre du règlement d'intervention.	17 750 900 €	2 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Signer une convention Formaliser la demande de financement
LAI Dir urbanisme DGA	PESS - Secteur Bacalan	La commune souhaite le lancement d'études préalables d'aménagement permettant de définir un scénario programmatique mélangeant préservation et solutions de développement fondées sur la nature (la méthode SFN a été appliquée dans le cadre des études préalables), densité raisonnable et aménagement/offre de services (y compris agriculture urbaine) aux habitants. La Direction de l'Urbanisme accompagnera la commune dans sa réflexion. Cet accompagnement pourra se faire en régie ou par le biais d'un prestataire.	50 000 €	50 000 €	Réaliser l'étude pré opérationnelle	Participer aux études Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MULTI - Les campulsations	<p>Les Campulsations, festival de rentrée des campus universitaires, se déroule chaque année au mois de septembre depuis 2008. Il fédère une quarantaine de partenaires : universités de Bordeaux et Bordeaux Montaigne, collectivités territoriales (Bordeaux, Pessac, Talence, Gradignan) ainsi que de nombreuses structures et associations culturelles de la métropole (opéra, théâtre national de Bordeaux en Aquitaine, scène de musiques actuelles d'agglomération (Smac d'agglo), Cap Sciences, la Cité du Vin, Allez les filles...).</p> <p>Sur les campus et les villes de la métropole bordelaise, ainsi qu'en région Nouvelle Aquitaine, l'objectif de ce festival est de participer à réduire les frontières entre campus et ville, et ce afin de donner l'image d'une meilleure cohésion aux territoires et aux acteurs culturels des communes partenaires. Il est également la fête de rentrée et d'accueil des étudiants, qui entament une nouvelle année universitaire.</p>	947 200 €	32 000 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	PESS - Artothèque - évènementiels	<p>Depuis sa création en 2002, l'artothèque de Pessac est devenue un établissement majeur du territoire régional pour la création, la diffusion et la médiation dans le domaine des arts visuels et plastiques. Elle bénéficie d'une reconnaissance régionale et nationale de ses nombreux partenaires institutionnels et culturels.</p> <p>Autour d'un projet artistique exigeant et reconnu, l'artothèque a développé en concertation avec plus de 120 partenaires, un programme innovant de sensibilisation, qui anime le territoire par la participation de tous.</p> <p>Ses actions s'articulent autour de trois axes : le soutien à la production et à la création contemporaine par la constitution d'une collection (1030 œuvres aujourd'hui), d'un programme d'expositions, de résidences artistiques, de projets sur le territoire avec des artistes... ; la médiation par le biais d'une programmation culturelle et événementielle tout public ; la diffusion sur le territoire aquitain par le prêt d'œuvres à des publics diversifiés.</p> <p>L'artothèque attire des publics de toute la Métropole (85% de ses publics) et d'Aquitaine autour de ses différents projets.</p> <p>Plus d'une centaine d'expositions ont été présentées depuis 2002 dont de nombreuses créations et des co-productions avec d'autres structures artistiques. Chaque année 5 expositions avec vernissages et événements sont organisées dans ses murs.</p> <p>Pôle d'excellence dans le domaine des Arts visuels, l'artothèque a fêté ses 20 ans en novembre 2022.</p> <p>Convivialité, curiosité, échanges et mixité sociale et culturelle sont au cœur de son projet et des événements qu'elle organise tout au long de l'année.</p>	972 000 €	60 000 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	PESS - Festival International du Film d'Histoire	<p>Depuis sa création en 1990, le Festival du film d'histoire de Pessac est un festival de cinéma organisé chaque année autour d'une sélection de films et de débats pour une meilleure compréhension des grandes questions historiques et d'actualité. Il propose dans sa programmation une sélection de près de cinquante fictions cinéma et de documentaires, une trentaine de débats et conférences, mais aussi plusieurs compétitions documentaires ouvertes aux films récents traitant d'histoire au sens large.</p> <p>En 1993, le festival crée le Prix Pape Clément qui récompense l'œuvre d'un cinéaste.</p> <p>Deux ans plus tard, le Prix du documentaire historique est créé et récompense le meilleur film de l'année.</p> <p>En 2004, le festival remet pour la première fois le Prix du film d'histoire attribué à un long métrage.</p> <p>2005 est l'année où sont créées les deux récompenses suivantes : Prix du public et Prix étudiant du film d'histoire.</p> <p>En 2010, le festival crée le Prix du livre d'histoire du cinéma pour récompenser les essais de cinéma dans une thématique historique.</p> <p>Plus d'une centaine d'invités (historiens, journalistes, réalisateurs, auteurs, producteurs...) participent chaque automne durant 8 jours aux débats, projections, conférences, faisant de ce festival l'un des rendez-vous majeurs consacrés à l'histoire et à l'image, enregistrant chaque année plus de 35 000 entrées.</p>	2 320 000 €	200 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention Accompagner financièrement le programme	Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	PESS - Festival Les Vibrations Urbaines VU	<p>Créé en 1999, le festival des Vibrations urbaines, plus communément appelé VU, soutient les cultures urbaines au sens large en proposant une programmation de qualité mêlant spectacles, concerts, expositions, initiations et ateliers.</p> <p>Dès sa première édition en 1997, les VU proposent une programmation autour des cultures urbaines. Contests de skate, de Bmx, élargi il y a quelques années à la trottinette freestyle, grandes soirées concert, performances et expositions street art rythment les 6 jours de manifestation. Les compétitions de skate et bmx internationales sont suivies par plus de 1000 festivaliers chaque jour. Côté compétition, le niveau grimpe chaque année avec la présence des meilleurs riders français et internationaux.</p> <p>Placée au cœur du festival, la programmation musicale des VU se veut éclectique. Reggae, rap, hip hop, rock, funk, dub, dubstep ou encore électro, toutes les cultures musicales urbaines sont aux VU.</p> <p>La danse est également l'une des disciplines phare de la culture hip hop. Plusieurs styles de danse existent et les VU tentent de les rassembler. On peut citer le break et les danses debout. D'autres disciplines sont bien évidemment concernées comme le rap, le DJ'ing et le beatboxing.</p> <p>Les meilleures équipes mondiales s'affrontent lors des battles de break devant des jurys prestigieux, des intervenants internationaux qui animent les ateliers, des démonstrations époustouflantes de beatbox, des battles MC ou des créations artistiques de haut niveau... les VU revendiquent haut et fort le hip hop !</p> <p>S'il est un moment emblématique des VU, c'est bien le Pessac Battle Arena ! Le battle de Breakdance fait chaque année salle comble et s'avère être l'un des meilleurs ambassadeurs du hip hop, mélangeant compétitivité, tension et respect. Des danseurs venus du monde entier s'affrontent et assurent un spectacle incroyable. De véritables prouesses techniques et des figures toujours plus audacieuses sont au rendez-vous.</p> <p>Autre discipline emblématique des cultures urbaines, la pratique du street art est l'un des courants les plus créatifs du moment. À l'intérieur de ce mouvement, on trouve le graffiti, le tag, le collage, la peinture, la craie, l'affichage, le collage, le pochoir... Autant de techniques que l'on peut admirer aux VU durant les expositions.</p> <p>A partir de 2021, face à l'envergure qu'atteint désormais la manifestation, le festival se déroule désormais début juillet afin de s'adresser à un public encore plus grand public et se teindra principalement sur le site de la Salle Bellegrave, rénovée.</p>	1 800 000 €	100 000 €	Accompagner financièrement le programme Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Accompagner financièrement le programme

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	PESS - Opération campus / OIM BIC - aménagement des espaces publics Doyen Brus	Le projet d'aménagement des espaces publics du secteur Doyen Brus est réalisé au titre de l'Opération campus Bordeaux. Il a pour objet de créer un espace public qualitatif et paysager, avec requalification de voiries, pour faire le lien entre la station de tramway Doyen Brus, les établissements d'enseignement supérieur, les services aux étudiants (RU 2 du CROUS, Espace Santé Etudiants) et le parc.	1 900 000 €	1 900 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser les travaux Accompagner financièrement le programme Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études préalables Réaliser les études d'avant projet (AVP) Établir le programme	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	PESS - RI Plan piscines - Construction piscine du Cazalet	Cet équipement sportif devra proposer une offre complémentaire à celle du Stade Nautique de Pessac, dont la vocation actuelle est fortement tournée vers les activités ludiques de plein air. Le futur projet se donne pour objectifs prioritaires de répondre : - aux attentes des familles pessacaises, par une offre ludique de proximité, mais également aux nageurs confirmés - aux exigences éducatives et sportives de la Ville, en garantissant la qualité de l'apprentissage scolaire et le développement de l'école de natation, - aux besoins associatifs pour le temps libre, l'entraînement et la compétition. Cet établissement proposera un bassin principal de 8 lignes d'eau sur 25 mètres et un bassin d'apprentissage de 200 m2, ce qui permettra de proposer 700 m2 d'espace éducatif et sportif, (alors que la piscine Caneton n'en compte actuellement que 250 m2). Cette offre, permettant de garantir le maintien de l'apprentissage d'un savoir nager de qualité et de développer l'offre sportive dans ses dimensions éducatives et compétitives, sera complétée d'un bassin ludique et d'une patageoire permettant aux familles d'accéder à une offre aquatique moderne. Ce projet s'inscrit dans une démarche de très haute qualité environnementale en respectant un cahier des charges strict lié à la gestion de l'énergie et la maîtrise des coûts d'exploitations, à l'impact sanitaire et environnemental des ouvrages, au confort thermique, visuel et acoustique des usagers. Situé au sein du parc de Cazalet, ce projet devra porter une attention spécifique à l'insertion de l'équipement dans le paysage du parc et dans l'espace urbain environnant. Le montant prévisionnel des travaux (HT) est estimé à hauteur de 16,3 millions d'euros. La réalisation de cette opération fera l'objet de recherche de cofinancements et s'inscrit notamment dans le cadre du plan piscine de Bordeaux Métropole. Les montants indiqués (à valider lors de l'instruction du dossier par les services métropolitains) feront l'objet de plusieurs versements au titre du RI piscine: une partie au codev 5 (50% en 2023) et l'autre partie au codev 6.	2 500 000 €	2 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Signer une convention Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement
MAG Mis OIM OIN DGDE	MULTI - OIM BIC - Développement des territoires du secteur extra-rocade	Sur les territoires du secteur extra-rocade, en plus des actions portées à la fiche générale "OIM BIC - Pilotage, animation, coordination", Bordeaux Métropole s'engage notamment : - à poursuivre l'opération d'aménagement BIC extra-rocade : avancement de la réalisation du programme des équipements publics (voir fiches dédiées aux espaces publics), suivi de la fiscalité dédiée et versements aux Communes, acquisitions foncières prévues à la DUP (à l'amiable ou par voie d'expropriation), mise en projet des fonciers métropolitains sur la base de consultations (Bioparc et terrains acquis grâce à la DUP), mise en œuvre des obligations environnementales (mise en œuvre des compensations écologiques - sites : Bioparc, Jean Bart, Bois St Médard, CENBG/Coqs rouges/CCVBSO, Crabette - et de leur plan de gestion sur la longue durée, accompagnement des porteurs de projets, mise à jour de l'étude d'impact...); - à accompagner la Commune de Gradignan sur le devenir de ses zones d'activités (stratégie, positionnement, études urbaines...); - à accompagner les projets du CHU pour les intégrer à la vie du territoire. Le détail, les modalités et les plannings de chaque élément constituant ces actions seront précisés au fil de l'exécution du contrat, en fonction des priorités opérationnelles, des opportunités de projet et des ressources mobilisées par Bordeaux Métropole. Les Communes s'engagent à participer activement aux actions listées, à les faciliter, et à y contribuer selon leurs compétences.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Accompagner financièrement le programme Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAG Mis OIM OIN DGDE	MULTI - OIM BIC - Développement des territoires du secteur intra-rocade	<p>Sur les territoires du secteur intra-rocade, en plus des actions portées à la fiche générale "OIM BIC - Pilotage, animation, coordination", Bordeaux Métropole s'engage notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à décliner le schéma de déplacements tous modes en plan d'actions, à en assurer le financement et à en animer le suivi; - plus particulièrement, en matière de déplacements et d'aménagement de l'espace public : * à lever les préalables pour la mise en œuvre de l'étude Arts et Métiers selon validations intervenues en 2023; à réaliser le terminal bus à Arts et Métiers ainsi que les aménagements cyclables; * à réaliser le parking relais Libération; * à lancer les études pour l'aménagement des espaces publics et réaliser les travaux consécutivement aux études, en lien avec les plannings des opérations immobilières et avec la conclusion des accords nécessaires avec les partenaires : esplanade des Antilles, rue Lucie Aubrac, résorption des discontinuités cyclables, accès au campus depuis l'échangeur 16 et en coordination avec la DSP transports, étude d'un tourne-à-gauche vélo sur le cours de la Libération au niveau de Peixotto ... (liste non exhaustive); * à travailler sur une politique de stationnement coordonnée et raisonnée pour gérer les effets de bords des opérations; * à établir un schéma de référence avec les Universités et le SIGDU sur les interventions métropolitaines à prévoir sur le domaine universitaire; * à travailler sur les impacts de la ZFE en matière de déplacements sur le territoire; * à développer une communication dédiée au territoire en matière de mobilité. - à poursuivre la définition de la stratégie environnementale intra-rocade et de ses déclinaisons opérationnelles; - à poursuivre l'intégration du PRU de Saige à la stratégie globale de l'OIM, à travers les espaces publics (voir fiche dédiée) et la création de liens (médiation, communication, création d'interfaces); - à poursuivre le pilotage du secteur Saige-Montaigne-Compostelle et son passage à l'opérationnel; - à conduire les études urbaines Libération et Médoquine prévues au PPA ainsi qu'amorcer leurs déclinaisons opérationnelles; - à valoriser le bois de Thouars par : l'étude d'une liaison avec la coulée verte du campus pour créer une continuité, la mise en place d'une "zone de ressourcement" pilote; - à accompagner les projets du CHU et des Universités pour les arrimer à la vie du territoire. <p>Le détail, les modalités et les plannings de chaque élément constituant ces actions seront précisés au fil de l'exécution du contrat, en fonction des priorités opérationnelles, des opportunités de projet et des ressources mobilisées par Bordeaux Métropole. La fiche sera ainsi affinée et actualisée en cours d'exécution à l'occasion d'avenants, pour tenir compte des validations et délibérations à intervenir. Les actions de la fiche seront abordées avec souplesse en fonction des validations et priorités entérinées par le comité de pilotage de l'OIM BIC et du PPA. Les Communes s'engagent à participer activement aux actions listées, à les faciliter, et à y contribuer selon leurs compétences.</p>	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation Accompagner financièrement le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
MAG Mis OIM OIN DGDE	MULTI - OIM BIC - Pilotage, animation, coordination	<p>L'OIM Bordeaux Inno Campus s'étend sur le territoire de 4 communes : Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan. Elle vise l'accompagnement et la mise en cohérence du développement du territoire : valorisation, innovation, aménagement urbain, mobilités, programmation, économie, paysage, résilience, nature. A ce titre, Bordeaux Métropole mène des actions transverses de portée générale afin de piloter, coordonner et animer l'OIM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diffuser et alimenter une culture commune du projet, animer la communauté de projet; - conduire des actions de communication, de médiation et de valorisation; - co-animer avec l'Etat le projet partenarial d'aménagement; - organiser et conduire la gouvernance de l'OIM; - assurer le suivi de l'opération et produire de la donnée; - accompagner les porteurs de projets, propriétaires fonciers, acteurs économiques... dans une démarche de coordination et de facilitation; - mettre en place les outils opérationnels nécessaires à l'opération; - porter les stratégies environnementales; - promouvoir et développer les mobilités douces; - encourager et promouvoir les démarches d'innovation et d'expérimentation; - coordonner les interfaces avec les autres projets structurants du territoire : déploiement des bus express, réseau de chaleur... <p>Plus particulièrement, Bordeaux Métropole s'engage sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place et animation des ateliers de projets à l'échelle de l'OIM, - mobilisation des équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et architectes-urbanistes-coordonnateurs sur l'ensemble des projets, - développement du réseau des BIC BOX avec les partenaires du PPA, animation et développement des outils de communication, présence sur les salons... - poursuite des PMIE engagés (Bersol et campus), - conduite des études urbaines et réalisation de faisabilités pour encadrer les secteurs mutables, - poursuite de la démarche engagée avec Nobatek sur la qualité environnementale des projets, - mise en place d'un observatoire de l'OIM. <p>Les Communes s'engagent à participer activement aux dispositifs de pilotage, d'animation et de coordination mis en place, et à les alimenter.</p>	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation Accompagner financièrement le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre	<p>Définition d'un schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole.</p> <p>1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir</p> <ul style="list-style-type: none"> - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole, GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boucles locales existantes sur Parempuyre, Artigues, Bouliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc - Des boucles urbaines existent sur certaines communes, Lormont, Pessac, Gradignan... (vérifier les sites internet des communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boucles dans le parc des Jalles - Boucles les randos sur l'eau - ... <p>2) Proposer des boucles de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boucles ainsi créées - Toutes ces boucles seront à faire valider par les communes - Proposer les boucles idéales, en faisant apparaître les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies ferrées, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boucles alternatives pour une mise en œuvre rapide <p>3) Valoriser les boucles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les boucles devront un avoir intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes 	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaitent dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambitieux de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Réseau Vélo Express	Le Réseau Vélo Express (ReVe) est un projet phare du 3ème plan vélo métropolitain. Il consiste en la création de 14 itinéraires répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagements cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.	25 000 000 €	25 000 000 €	Initier la démarche Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types : - des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux. - des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment. Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes. En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	SADM - Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Révision	Par délibération de juillet 2010, la CUB, devenue Bordeaux Métropole, a engagé la mise en œuvre des Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) des 28 communes pour leur permettre de prioriser des actions en faveur des déplacements des piétons, personnes à mobilité réduite (P.M.R), personnes âgées... La Métropole engage maintenant la révision des PAVE car tous sont réalisés ou en cours de finalisation. Les communes participent activement à ces études et les validant. Les plannings seront à affiner en fonction de l'avancement des dossiers.	10 310 €	10 310 €	Réaliser l'étude Réaliser la prestation Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Mener la concertation Participer aux études Valider les suites opérationnelles de l'étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	<p>Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité.</p> <p>La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022.</p> <p>Ce plan prévoit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". <p>La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-618 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune.</p> <p>En pratique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: Olivier Westeel 0611911402 - La DG Mobilité ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin exprimé dans le cadre de projets d'aménagements / de voirie demandant l'installation de bornes de recharge, et en cas de prise en charge de l'investissement par le porteur du projet (compter environ 25000€ par station), la DG Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). <p>Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire.</p> <p>Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE.</p> <p>2 types de configurations possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4;6;8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11kW). 	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Ensemble des 7 lignes de bus express	<p>Présentation générale des 7 lignes de bus express prévues par le schéma des mobilités</p> <p>Ligne Bordeaux Saint Jean - Saint Aubin de Médoc et Saint Médard en Jalles - Issac : pas de fiche dédiée, mise en service prévue en 2024</p> <p>Ligne Pellegrin Thouars Mallartic : fiche dédiée</p> <p>Circulaire entre rocade et boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Circulaire des boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Liaison Gare Saint Jean - Artigues : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Liaison Presqu'île - Campus : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Technobus extrarocade : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p>	0 €	0 €	Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions.</p> <p>La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <p>Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants</p> <p>Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire</p> <p>Action 18 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable</p> <p>Action 34 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer</p> <p>Action 20 : Frigo anti-gaspi installés</p> <p>Action 30 : Déployer des boîtes à dons dans l'espace public</p>	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	<p>Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écogestes au jardin. Il se décline notamment par la mise en place d'opérations gratuites de broyage des végétaux dans certains centres de recyclage (Bassens, Bordeaux Surcouf, Pessac Bourgaill, St Médard en Jalles) et sur les communes volontaires.</p>	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Compostage de proximité	<p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 2 actions déclinées comme suit sur votre commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison; - Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé. 	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Saint-Aubin de Médoc

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CCB Dir strat et MOA PVB	SADM - Fête des Jardins	La Ville souhaite organiser régulièrement la Fête des jardins	10 000 €	5 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention Participer à l'étude	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Signer une convention Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
CCB Dir strat et MOA PVB	SADM - Gestion des espaces verts et de nature par l'éco pâturage	La commune souhaite développer la gestion des ses espaces par l'écopâturage. la Métropole pourra accompagner ce projet selon les termes du RI nature agriculture.	1 €	0 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention Participer à l'étude	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Signer une convention
CCB Dir strat et MOA PVB	SADM - Recensement des arbres à protéger	Recensement des arbres à protéger. Les livrables sont attendus selon un certain format afin d'être intégrés à la base métropolitaine de recensement. Soutien financier (à hauteur de 50% maximum) possible de Bordeaux Métropole ainsi qu'une aide à l'ingénierie : aide méthodologique et à la rédaction des cahiers des charges, à l'analyse des offres. En fonction des projets, le RI Nature et/ou le RI million d'arbres pourra être sollicité.	24 000 €	12 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Réaliser l'étude Réaliser l'opération
CCD Dir funéraire PVB	MULTI - Extension de cimetière - étude, aménagements, végétalisation	extension de cimetière : étude, aménagements, végétalisation. Peut-être sur un terrain de Saint Aubin du Médoc	2 400 000 €	1 200 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Signer une convention Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal	Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal. Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes. 4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilités sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; le suivi et l'assistance pendant la phase travaux. Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.	2 000 000 €	2 000 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal	<p>Bordeaux Métropole accompagne les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal.</p> <p>Cet accompagnement se décline dans un parcours, en plusieurs phases. Une commune pourra solliciter des accompagnements sur les phases opérationnelles 2 et/ou 3, si elle peut justifier d'avoir déjà réalisé la phase stratégique 1.</p> <p>- 0. Animation territoriale, via le club tertiaire de BM : réunions présentielle ou webinaires, communication d'informations techniques et réglementaires, partages d'expériences</p> <p>- 1. Définition d'une stratégie globale « énergie – climat » sur le patrimoine communal</p> <p>- 1.1 Bilan énergétique patrimonial (avec l'ALEC BM) : permet à la commune d'avoir un bilan global de ses consommations énergétiques par fluide, en ratio spécifique et par profil de bâtiment</p> <p>- 1.2 Aide à la saisie des données du « décret tertiaire » sur l'outil OPERAT (avec l'ALEC BM) : la commune bénéficie d'un accompagnement à la saisie des données sur la plateforme Operat et d'une assistance en cas d'anomalie(s) rencontrée(s) pendant la déclaration Operat</p> <p>- 1.3 Définition d'un plan d'action global pour la rénovation du patrimoine et la décarbonation des équipements de production (avec l'ALEC BM) : il s'agit de définir un plan d'action énergétique et financier par l'élaboration d'une trajectoire générale de la performance énergétique et d'appréhender les solutions à la décarbonation des équipements de production</p> <p>- 1.4 Elaboration d'une politique patrimoniale : conseille la commune (choix de scénarios, calendrier, moyens humains et financiers, scénario d'exploitation, etc.)</p> <p>- 2. Aide à la conduite d'opération par projet de rénovation de bâtiments</p> <p>- 2.1 Audit énergétique programmatique : permet à la commune de définir un budget et un programme de travaux sur les postes liés à la performance énergétique (avec l'ALEC BM ou prestataire externe)</p> <p>- 2.2 Assistance à la passation de contrats de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux de rénovation énergétique (BM) : mise à disposition de la commune de clauses types</p> <p>- 2.3. Délégation de conduite d'opération de rénovation énergétique de bâtiments (sous réserve d'un accompagnement spécifique désigné – de type SPL ou équivalent)</p> <p>- 2.4. Accompagnement à la valorisation des travaux d'économies d'énergies par l'obtention de certificats d'économies d'énergie - sous réserve d'acquisition des ressources nécessaires à BM</p> <p>- 3. Accompagnement à l'exploitation – maintenance des équipements techniques</p> <p>- 3.1. Assistance à la passation de contrats d'exploitation – maintenance</p> <p>- 3.2. Etude d'opportunité pour la décarbonation des équipements de production (faisabilité de production d'énergie renouvelable : bois, géothermie, pompes à chaleurs, etc.)</p> <p>- 3.3. Bâtiment numérique : mission d'assistance pour la mise en place d'un système d'automatismes de supervision des installations, en collaboration avec la DGNSI dans le cadre du schéma directeur du bâtiment numérique</p> <p>Notes : il faut considérer les coups partis du Codev 5 sur les phases 0, 1.1 et 2.1, décrit ci-dessus, pour les communes de Ambarès, Artigues, Cenon, Eysines, Parempuyre, St Médard, Talence, Villenave, Pessac, Bouliac, Floirac, Le Haillan, Lormont</p>	4 000 000 €	4 000 000 €	<p>Valider l'étude</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p> <p>Valider les études réalisées par le délégataire</p> <p>Participer à l'étude</p>	<p>Valider le programme</p> <p>Participer aux études</p> <p>Accompagner techniquement une démarche/une étude</p> <p>Valider les suites opérationnelles de l'étude</p> <p>Participer à la démarche/au dispositif</p>
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	<p>Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». A cet effet, il comprend notamment des actions destinées à encourager la formation et l'information, développer les pratiques de coopérations, et accompagner au changement tous les publics, au premier rang desquels, les habitants, avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées et les plus fragiles.</p> <p>L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole en ce sens s'illustre par trois dispositifs majeurs de sensibilisation, de mobilisation et d'actions en faveur des enjeux de transition écologique.</p> <p>Ces dispositifs sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention.</p> <p>Les dispositifs qui seront détaillés en pièce-jointe sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire ainsi que des structures du péri et de l'extra-scolaire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable, par la formation d'animateurs ou encore par l'accompagnement de projets type labellisation E3D ou définition projets transition écologique d'établissement péri-extrascolaire. - Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier) - Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole : mise à disposition des communes de dispositifs d'accompagnement au changement de comportements dédiés à la transition écologique (type les Super Défis) et propose des collaborations sur ces thématiques (recensement, évaluation et partage des bonnes pratiques, d'outils d'exposition, communication, ...). 	4 869 000 €	1 880 000 €	<p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p>	<p>Participer à la démarche/au dispositif</p>
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codev : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis).</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.</p>	0 €	0 €	<p>Initier la démarche</p> <p>Réaliser l'étude</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p>	<p>Participer à la démarche/au dispositif</p> <p>Valider le programme</p> <p>Signer une convention</p>

Saint-Aubin de Médoc

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.	200 000 €	70 000 €	Initier la démarche Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner financièrement le programme
HDB Dir dév et amén - Ouest	MULTI - Etude d'adaptation de la route de Lacanau au trafic futur	Réalisation d'études préalables permettant de préciser le projet au stade études préliminaires selon plusieurs scénarios et d'établir le dossier d'autorisation environnementale, pouvant servir de support au débat public (concertation...) et permettant de consolider les arbitrages métropolitains. Une articulation avec les réseaux de transport en commun (TBM + cars express) et la stratégie des mobilités est à prévoir. Section concernée : suite aux études des Codev 4 et 5, la section concernée est celle de la rocade à la déviation.	400 000 €	400 000 €	Réaliser l'étude	Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude
HDB Dir dév et amén - Ouest	SADM - Aménagement d'une voie verte vers le collège du Pian-Médoc.	Travaux de création d'une voie verte en direction du collège du Pain-médoc ainsi que ses équipements sportifs, en passant par le chemin du foin, en longeant la route de Taillan-Médoc par une voie de désenclavement ayant servie au chantier, puis en empruntant la route de Louens.	800 000 €	500 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HDB Dir dév et amén - Ouest	SADM - PAE des Vignes	Le programme d'aménagement d'ensemble (PAE) des Vignes a été instauré par délibération du conseil de communauté de mars 2010. Le programme d'équipements publics est achevé. Sur ce contrat, Bordeaux Métropole s'engage sur le suivi financier de l'opération, le suivi de la réalisation du programme de constructions et la clôture de l'opération (selon l'avancement du recouvrement des participations). La commune s'engage à poursuivre la mise en œuvre du programme de constructions.	7 682 363 €	0 €	Suivre ou clôturer le PAE	Réaliser l'opération
HDB Dir dév et amén - Ouest	SADM - Route de Castelnaud (ex RD212) - Aménagement cyclable, entre le hameau de Ségonnes et la route de Ségonnes.	L'objectif est de permettre au cycliste venant du hameau de Ségonnes de rejoindre en sécurité le réseau ReVE de la route de Hourton. L'aménagement de la route de Castelnaud jusqu'à la route de Ségonnes permettra de refoindre, la route de Ségonnes qui est en sens unique avec contre sens cyclable, puis la route de barreau, l'allée des Pinsoles et l'allée des bécasses qui sont aménagées en CVCB, jusqu'à la route de Hourton.	400 000 €	100 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser l'étude préliminaire Établir le programme Réaliser les travaux Réceptionner les travaux Lever les préalables fonciers Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lancer la DUP	Valider le programme Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HDB Dir dév et amén - Ouest	SADM - Route de Castelnaud (exRD212) - Aménagement de sécurisation du hameau de Ségonnes et traitement de la discontinuité cyclable vers la route de Ségonnes.	Etudes de sécurisation du hameau de Ségonnes en vue d'aménager des cheminements piétons sécurisés et favoriser des transports en commun, et de traitement de la discontinuité cyclable jusqu'à la route de Ségonnes. Projet évolutif pour accueillir la continuité du réseau Reve (1). Travaux anticipés d'aménagement d'une aire de retournement des bus et camions des ordures ménagères.	850 000 €	290 000 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables fonciers Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HDB Dir dév et amén - Ouest	SADM - Route de Hourton - Aménagement cyclable, entre allée de Pinsoles et la route de Salaunes. Aménagement du carrefour Salaunes/Hourton/Castelnaud	Travaux de création d'une voie verte sur la route de Hourton entre l'allée des Pinsoles et la route de Salaunes, dans le cadre de la prolongation de la réseau Vélo Express (ReVE) n°1, Bordeaux - Saint Aubin de Médoc. L'opération comprend l'aménagement de traversées sécurisées pour les vélos avec ralentisseurs de vitesse pour les véhicules.	400 000 €	350 000 €	Lever les préalables fonciers Réaliser les travaux Réceptionner les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HDB Dir dév et amén - Ouest	SADM - Route de Jolibois - Aménagement en faveur des piétons et vélos, entre l'allée de Cagaraou et le chemin des vignes.	Sur la durée du contrat, réalisation des études et travaux, d'aménagement de la route de jolibois, en faveur des piétons et vélos, conformément au PAVE, en améliorant la qualité paysagère de la voie. Emprises foncières maîtrisées.	600 000 €	600 000 €	Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HDB Dir dev et amén - Ouest	SADM - Route de Picot - Aménagement d'un giratoire, pour desservir la zone d'activité économique	Un projet de création d'une zone d'activités est porté par un opérateur privé dans le secteur route de Picot / Route de Lacanau. Le programme proposé répond aux besoins des entreprises notamment artisanales locales et permet de proposer une offre en locaux d'activités en entrée de Métropole. Ce projet nécessite la création d'un giratoire pour sécuriser les deux accès à ce projet qui sera développé de part et d'autre de la route de Picot. La commune sollicite l'accompagnement de la Métropole sur les différentes phases du projet de la zone d'activité : de la conception à la commercialisation.	350 000 €	350 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les travaux Lever les préalables fonciers Réceptionner les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
LAF Dir foncier DGA	SADM - Stratégie foncière : co-construction et co-mise en oeuvre	L'objet de la fiche action est d'organiser et mettre en œuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics, etc. L'objectif est de partager avec les élus et services communaux, en continu, la connaissance : - des enjeux fonciers du territoire communal et métropolitain (ZAN, ressources foncières, marchés fonciers et immo, etc.) - des besoins fonciers pour les politiques publiques (aménagement, nature, équipements, etc.) Dans le but de déterminer et anticiper des actions opérationnelles et réglementaires d'encadrement, de négociation, d'étude de faisabilité (fiche de lot, etc.), ou de maîtrise du foncier en accord avec le PPI foncier de BM et de l'EPF. En fonction du contexte communal, une attention particulière pourra être portée sur les enjeux liés au ZAN, à la mobilisation des périmètres de convention avec l'EPF, à l'établissement de fiches de faisabilités (fiche de lot) sur des secteurs ciblés, etc.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Assurer une veille foncière	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié. Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financés hors FIC par l'opération. Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.	35 000 000 €	30 000 000 €	Réaliser la prestation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement
LAH Dir de la nature DGA	SADM - Maison de la nature et de la forêt	Projet communal de la Maison de la Nature et de la Forêt : depuis une dizaine d'années, la commune a mis à disposition un terrain au profit du Conservatoire des Races d'Aquitaine pour favoriser la conservation des races anciennes de notre région. Une Bergerie appelée localement « Courtiou » a été reconstruite sur ce site devenant le point d'accroche de cette opération. Compte-tenu du caractère naturel et préservé de ce site, il est adéquat d'étudier l'opportunité de créer un lieu d'accueil du public autour des thématiques Nature/Agriculture/Forêt. D'autres partenaires seront également sollicités (Conservatoire des Races d'Aquitaine/ONF/Parc Régional du médoc/Conseil Régional/Conseil Départemental). La ville bénéficiait d'une aide de la part de Bordeaux Métropole en matière d'ingénierie pour l'évaluation et la faisabilité technique de ce projet. La commune ambitionne de créer un lieu ressource pour informer et sensibiliser tous les publics à la gestion et la protection de la forêt. Le site choisi, sur le canton forestier des Matruques, à proximité du Courtiou des Matruques géré par le Conservatoire des Races d'Aquitaine, permettra de faire découvrir toutes les thématiques liées à la Forêt : biodiversité, types de peuplements (forêts cultivées, régénération naturelle, lagunes, ...), risques incendies, métiers de la forêt. Ce lieu abritera des expositions (permanentes ou temporaires) et pourra accueillir des groupes (prioritairement des classes). Une évolution du RI Nature est à l'étude afin de pouvoir accompagner financièrement les travaux. Il est rappelé que la ville doit également chercher le co-financement d'autres partenaires. En termes de calendrier, la commune prévoit des études en 2024 et 2025 et des travaux à partir de 2026	1 800 000 €	800 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Réaliser l'opération
LAH Dir de la nature DGA	SADM - Protections acoustiques au droit du lotissement Chagneau	Faisant suite à l'étude acoustique de l'impact de la déviation du Taillan sur la route de Lacanau, la commune souhaite prévoir des études de MOE et des travaux de réalisation de protections acoustiques sur la route de lacanau au droit du lotissement Chagneau. La décision de faire devra tenir compte du calendrier et de la nature du projet de réaménagement de la route de Lacanau. Ce projet entrainera en effet l'obsolescence des recommandations issues de l'étude acoustique "impact déviation du taillan".	0 €	0 €		
LAI Dir urbanisme DGA	MULTI - Etude mutation des axes et tissus du Bus Express Gare St Jean-St Aubin	La Métropole souhaite porter une réflexion afin d'accompagner les mutations des axes et des tissus de l'axe du Bus Express Gare St-Jean-St Aubin, du point de vue urbain, architectural et paysager. L'étude, portée par l'A-urba a pour double objectif : 1- évaluer la mutabilité des rives des axes pour proposer des orientations et des outils au service de la qualité paysagère et résidentielle des secteurs urbains traversés ; 2- assurer l'articulation des avenues avec les quartiers qui les bordent. Identifier les opportunités de transformation en faveur des trames verte et bleue. Revalorisation/création des aménités. Mise en réseau d'espace public et/ou de polarités.	0 €	0 €	Initier la démarche Valider l'étude Participer à l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme

Saint-Aubin de Médoc

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	SADM - Les noctambules	<p>Depuis 2002, la ville de Saint-Aubin de Médoc organise chaque année en mai les "Noctambules", festival musical mélangeant rock, reggae, afro/jazz, folk festif, à destination d'un large public (jeunes, familles...) dans une ambiance familiale et conviviale. Les objectifs du festival sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - susciter l'implication des jeunes dans l'élaboration d'un projet : impulser une dynamique participative ; - favoriser l'intergénérationnel autour d'un événement culturel ; - favoriser la mixité sociale ; - favoriser le rayonnement de la commune au-delà de son propre territoire ; - proposer un événement culturel sur le territoire de la métropole en cohérence avec l'offre existante. <p>Le public des Noctambules, fidèle et nombreux (6000 personnes environ), assiste à des concerts d'artistes de renommée nationale ainsi que des talents locaux grâce à l'organisation d'un tremplin musical. Le gagnant de ce tremplin ouvre sur la grande scène la programmation du festival.</p>	340 000 €	30 000 €	Signer une convention Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention Accompagner financièrement le programme Formaliser la demande de financement
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	SADM - RI Sport - création de deux tribunes	<p>Travaux visiblement réalisés en 2018/début 2019 et la commune devait adresser à Bordeaux Métropole les factures. Pour autant, ce projet a été mené en dehors de la procédure puisqu'à date, aucune délibération n'a été réalisée. Reprendre contact avec la commune pour finaliser la procédure et envisager une présentation en conseil métropolitain sur ce projet ou un nouveau.</p>	112 240 €	112 240 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération Signer une convention
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre	<p>Définition d'un schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole.</p> <p>1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir</p> <ul style="list-style-type: none"> - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole, GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boucles locales existantes sur Parempuyre, Artigues, Bouliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc - Des boucles urbaines existent sur certaines communes, Lormont, Pessac, Gradignan... (vérifier les sites internet des communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boucles dans le parc des Jalles - Boucles les randos sur l'eau - ... <p>2) Proposer des boucles de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boucles ainsi créées - Toutes ces boucles seront à faire valider par les communes - Proposer les boucles idéales, en faisant apparaître les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies ferrées, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boucles alternatives pour une mise en œuvre rapide <p>3) Valoriser les boucles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les boucles devront un avoir intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes 	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaiteront dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambitieux de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Réseau Vélo Express	Le Réseau Vélo Express (ReVe) est un projet phare du 3ème plan vélo métropolitain. Il consiste en la création de 14 itinéraires répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagements cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.	25 000 000 €	25 000 000 €	Initier la démarche Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types : - des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux. - des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment. Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes. En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité. La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022. Ce plan prévoit: - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-618 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune. En pratique: - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: Olivier Westeel 0611911402 - La DG Mobilité ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin exprimé dans le cadre de projets d'aménagements / de voirie demandant l'installation de bornes de recharge, et en cas de prise en charge de l'investissement par le porteur du projet (compter environ 25000€ht par station), la DG Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire. Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE. 2 types de configurations possibles : - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4;6;8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11kW).	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement

Saint-Louis-de-Montferrand

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - COROL31 (future liaison Bus Express Presqu'île Campus)	<p>COROL31 (future liaison Bus Express Presqu'île Campus).</p> <p>Bassens : Requalification du quai Français entre le giratoire de l'avenue Puy Pla et le giratoire dit de "la GT": AVP en cours, insertion de couloirs bus dans les deux sens et aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle (ReVe 4) + trottoirs.</p> <p>Bassens/Lormont : Contournement du giratoire dit de "la GT". Travaux en cours pour le contournement du giratoire dit de "la GT" par les bus. Mise en service programmée pour automne 2023.</p> <p>Lormont : Aménagement du carrefour Ricard / Banlin : Concertation prévue pour été 2023. Bilan de concertation attendue pour fin 2023.</p> <p>Bordeaux : Terres de Borde : requalification de la rue Terres de Borde en vue de la mise en service de la voie bus bidirectionnelle. Travaux en cours. Mise en service septembre 2023.</p>	0 €	0 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude pré opérationnelle Réaliser l'étude Mener la concertation Réceptionner les travaux Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CAE Dir de l'eau	MULTI - Réhabilitation de la digue de la presqu'île d'Ambès	Maîtrise d'œuvre et réalisation des travaux (y compris secteur du port) pour les protections de lutte contre les inondations dans le cadre du PAPI sur le secteur de la presqu'île d'Ambès.	33 600 000 €	31 800 000 €	Lancer des consultations Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Prendre la confirmation de décision de faire	Participer à la démarche/au dispositif
CAE Dir de l'eau	MULTI - Transfert des effluents traités de la station d'épuration de Sabarèges en Garonne	Afin de protéger le Guà et d'accompagner le développement du territoire du Bassin Versant de la STEP Sabarèges, il est prévu de déplacer le point de rejet de la STEP en Garonne au lieu du ruisseau du Guà. L'opération consiste à réaliser les travaux de 6km de réseaux entre la station et la Garonne.	11 500 000 €	11 500 000 €	Réaliser les travaux	Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets	<p>L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions.</p> <p>La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment :</p> <p>Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire Action 18 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable Action 34 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer Action 20 : Frigo anti-gaspi installés Action 30 : Déployer des boîtes à dons dans l'espace public</p>	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écogestes au jardin. Il se décline notamment par la mise en place d'opérations gratuites de broyage des végétaux dans certains centres de recyclage (Bassens, Bordeaux Surcouf, Pessac Bourgaill, St Médard en Jalles) et sur les communes volontaires.	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Compostage de proximité	<p>Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource.</p> <p>Le plan stratégique Déchets a adopté 2 actions déclinées comme suit sur votre commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison; - Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé. 	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CCD Dir funéraire PVB	SLDM - Reprises de concessions et emplacements et accompagnement au titre du réseau funéraire	Bordeaux Métropole accompagne la ville dans la reprise de 20 concessions et des emplacements sur les 4 ans et aide à l'ingénierie au titre du réseau funéraire. La participation financière de Bordeaux Métropole sera calculée au vu du règlement d'intervention qui sera en vigueur au moment de la demande de fonds de concours de la commune.	20 000 €	10 000 €	Accompagner financièrement le programme Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal	Bordeaux Métropole accompagne les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal. Cet accompagnement se décline dans un parcours, en plusieurs phases. Une commune pourra solliciter des accompagnements sur les phases opérationnelles 2 et/ou 3, si elle peut justifier d'avoir déjà réalisé la phase stratégique 1. - 0. Animation territoriale, via le club tertiaire de BM : réunions présentielle ou webinaires, communication d'informations techniques et réglementaires, partages d'expériences - 1. Définition d'une stratégie globale « énergie – climat » sur le patrimoine communal - 1.1 Bilan énergétique patrimonial (avec l'ALEC BM) : permet à la commune d'avoir un bilan global de ses consommations énergétiques par fluide, en ratio spécifique et par profil de bâtiment - 1.2 Aide à la saisie des données du « décret tertiaire » sur l'outil OPERAT (avec l'ALEC BM) : la commune bénéficie d'un accompagnement à la saisie des données sur la plateforme Operat et d'une assistance en cas d'anomalie(s) rencontrée(s) pendant la déclaration Operat - 1.3 Définition d'un plan d'action global pour la rénovation du patrimoine et la décarbonation des équipements de production (avec l'ALEC BM) : il s'agit de définir un plan d'action énergétique et financier par l'élaboration d'une trajectoire générale de la performance énergétique et d'appréhender les solutions à la décarbonation des équipements de production - 1.4 Elaboration d'une politique patrimoniale : conseille la commune (choix de scénarios, calendrier, moyens humains et financiers, scénario d'exploitation, etc.) - 2. Aide à la conduite d'opération par projet de rénovation de bâtiments - 2.1 Audit énergétique programmatique : permet à la commune de définir un budget et un programme de travaux sur les postes liés à la performance énergétique (avec l'ALEC BM ou prestataire externe) - 2.2 Assistance à la passation de contrats de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux de rénovation énergétique (BM) : mise à disposition de la commune de clauses types - 2.3. Délégation de conduite d'opération de rénovation énergétique de bâtiments (sous réserve d'un accompagnement spécifique désigné – de type SPL ou équivalent) - 2.4. Accompagnement à la valorisation des travaux d'économies d'énergies par l'obtention de certificats d'économies d'énergie - sous réserve d'acquisition des ressources nécessaires à BM - 3. Accompagnement à l'exploitation – maintenance des équipements techniques - 3.1. Assistance à la passation de contrats d'exploitation – maintenance - 3.2. Etude d'opportunité pour la décarbonation des équipements de production (faisabilité de production d'énergie renouvelable : bois, géothermie, pompes à chaleurs, etc.) - 3.3. Bâtiment numérique : mission d'assistance pour la mise en place d'un système d'automatismes de supervision des installations, en collaboration avec la DGNSI dans le cadre du schéma directeur du bâtiment numérique Notes : il faut considérer les coups partis du Codev 5 sur les phases 0, 1.1 et 2.1, décrit ci-dessus, pour les communes de Ambarès, Artigues, Cenon, Eysines, Parempuyre, St Médard, Talence, Villenave, Pessac, Bouliac, Floirac, Le Haillan, Lormont	4 000 000 €	4 000 000 €	Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider les études réalisées par le délégataire Participer à l'étude	Valider le programme Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». A cet effet, il comprend notamment des actions destinées à encourager la formation et l'information, développer les pratiques de coopérations, et accompagner au changement tous les publics, au premier rang desquels, les habitants, avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées et les plus fragiles. L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole en ce sens s'illustre par trois dispositifs majeurs de sensibilisation, de mobilisation et d'actions en faveur des enjeux de transition écologique. Ces dispositifs sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention. Les dispositifs qui seront détaillés en pièce-jointe sont : - Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire ainsi que des structures du péri et de l'extra-scolaire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable, par la formation d'animateurs ou encore par l'accompagnement de projets type labellisation E3D ou définition projets transition écologique d'établissement péri-extrascolaire. - Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier) - Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole : mise à disposition des communes de dispositifs d'accompagnement au changement de comportements dédiés à la transition écologique (type les Super Défis) et propose des collaborations sur ces thématiques (recensement, évaluation et partage des bonnes pratiques, d'outils d'exposition, communication, ...).	4 869 000 €	1 880 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens. Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions. Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codev : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis). En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires. Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.	0 €	0 €	Initier la démarche Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Signer une convention
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Assistance à maitrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.	200 000 €	70 000 €	Initier la démarche Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner financièrement le programme
HAB Dir prévention	SLDM - Réflexion et sensibilisation autour de l'usage des équipements refuges	Production de supports de communication, événements de sensibilisation et d'accouturation au risque inondation. Réflexion collective sur l'identification d'une zone refuge en dehors de la commune, pour évacuer la population en cas de sinistre.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif
HCB Dir dév amén - R droite	MULTI - Mise à jour plan de Gestion des jalles	Mise à jour du plan de gestion des jalles de la presqu'île d'Ambès. Suite à un refus des autorités administratives (manquement de prescription concernant la préservation de la biodiversité), une consultation pour la mise à jour du plan de gestion est prévue. Actuellement la rédaction du CCTP se fait en concertation avec l'Agence de l'eau, le Forum des Marais Atlantiques et la CATERZH33.	250 000 €	250 000 €	Réaliser la prestation Initier la démarche	Participer à la démarche/au dispositif
HCB Dir dév amén - R droite	MULTI - Travaux Phase 2 PAPI Jalles (Programme d'Action et de Prévention des Inondations)	L'objectif est d'adapter le réseau afin de rendre fonctionnel le système pour le stockage et l'évacuation aussi bien en période normale qu'en période d'inondation. L'amélioration de l'évacuation des eaux et le drainage de la nappe par les principales jalles doivent permettre de raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés et d'en réduire leur vulnérabilité. Ce projet consiste à adapter le réseau de ressuyage de la Presqu'île d'Ambès pour améliorer la vidange en cas d'inondations, mettre en place un réseau hydraulique cohérent et réduire la vulnérabilité des secteurs à enjeux les plus exposés. Projet financé à 40% par l'Etat.	18 000 000 €	18 000 000 €	Réaliser les travaux Réaliser les études préalables	Participer à la démarche/au dispositif
HCB Dir dév amén - R droite	SLDM - Esplanade des berges de la Garonne	Aménagement de la parcelle située aux abords de l'école primaire, dans la continuité des projets menés sur les Parenthèses. Pistes: redynamisation, désartificialisation, révision de l'accessibilité, pose de mobilier urbain... A définir de manière plus concrète au sein d'un programme. En option, en fonction de la décision prise par le propriétaire actuel, possibilité d'aménager et de sécuriser un carrelé pédagogique attenant.	300 000 €	300 000 €	Réaliser les études préalables Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les travaux Lever les préalables fonciers Établir le programme	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Céder ou acheter le foncier Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
HCB Dir dév amén - R droite	SLDM - Itinéraire doux communal	Création de deux boucles: - une boucle pédestre et cycliste permettant de relier le centre-bourg aux autres zones emblématiques de la commune (gravières, marais...) en proposant une alternative à l'Avenue de la Garonne. - une boucle pédestre sous la forme d'une balade dans les marais de Montferrand.	1 200 000 €	1 200 000 €	Réaliser les travaux Réaliser l'étude pré opérationnelle Lancer des consultations Réaliser l'étude de faisabilité Initier la démarche Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune

Saint-Louis-de-Montferrand

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HCB Dir dev amén - R droite	SLDM - Les parenthèses de Saint-Louis	<p>Bordeaux Métropole poursuit son accompagnement pour l'aménagement des Parenthèses (valorisation des zones d'extrême danger), représentant 11 parcelles sur la commune.</p> <p>Tranche 1 (CODEV 3): Mise en place de panneaux pédagogiques et aménagement de 3 parcelles (Verger secret, Verger de Belle Rive et le Rucher).</p> <p>Tranche 2 (CODEV 4) : Aménagement de 5 nouvelles parcelles (Mémoires paysannes, Escale, Jardin des expos, Observatoire à oiseaux et Jardin partagé).</p> <p>Tranche 3 (CODEV 5 et 6) : Etudes préliminaires, AVP et travaux pour 2 parcelles: Grand angle et Mémoires de crues, et aménagement d'une passerelle au-dessus de l'estey au niveau du Jardin partagé.</p> <p>Une parcelle, dédiée à la culture, est gérée par la Direction de la Nature et le service rayonnement métropolitain.</p>	1 300 000 €	1 300 000 €	Réaliser les études préalables Établir le programme Réceptionner les travaux Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les travaux	Valider le programme Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer aux études
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Mise en oeuvre du Permis de louer/diviser/déclaration de mise en location	<p>Mobilisation d'un service d'instruction des permis de louer/diviser/déclarations de mise en location, sur des périmètres identifiés afin de lutter efficacement contre le mal logement et améliorer la qualité du parc locatif privé. A ce jour, les communes ayant manifesté leur intérêt pour ces outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne sont : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Bègles, Carbon Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Haillan, Lormont, Mérignac, Parempuyre, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave d'Ornon.</p> <p>Des ateliers seront organisés entre mai et septembre 2023 afin de déterminer les nouveaux périmètres d'intervention, intégrer éventuellement de nouvelles communes et préciser les moyens RH nécessaires à l'instruction des dossiers concernés par les nouveaux périmètres définis.</p>	255 000 €	255 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Études "1 Million d'arbres" sur des sites d'activation	<p>6 sites font l'objet d'une étude de préprogrammation par l'agence d'urbanisme en 2023 dans le cadre de l'opération "Plantons 1 million d'arbres". Ces différentes propositions sont à étudier et à préciser dans le cadre du contrat, et à réaliser pour partie si possible.</p> <p>Ces sites sont: Bordeaux Nord, la zone d'activité d'Eysines rue Mermoz, le secteur du Burk commun à Pessac et Mérignac le long du Peugue, les aménagements de ripisylves le long du Gua en rive droite, le secteur Morlette/Jean Zay à Cenon et le tissu périurbain entre Blanquefort et Le Taillan-Médoc.</p>	2 000 000 €	2 000 000 €	Établir le programme	
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	<p>Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié.</p> <p>Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financés hors FIC par l'opération.</p> <p>Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.</p>	35 000 000 €	30 000 000 €	Réaliser la prestation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement
MAE Dir dev éco DGDE	MULTI - Etude de diagnostic et de préconisation sur la création et le développement de tiers-lieux	<p>Il est proposé de réaliser une étude globale de diagnostic et de préconisations pour la création de lieux socialement innovants (de type tiers lieux) sur la Rive Droite.</p>	30 000 €	30 000 €	Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer aux études Formaliser la demande de financement
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	SLDM - Festy Saint Louis	<p>Festy/St Louis est la manifestation majeure de l'année sur la commune. Chaque année au mois de mars, elle propose une dizaine de concerts, du théâtre, des animations de rue et des expositions ainsi qu'un festy'kids avec des ateliers jeune public. La manifestation attire un public de tout âge nombreux (2 000 personnes en 2020). Elle connaît également une reconnaissance professionnelle de plus en plus importante, un nombre croissant d'artistes du territoire souhaitant y être programmés.</p> <p>Le tissu associatif et économique est investi au côté de la municipalité dans la manifestation. Avec l'ouverture de la médiathèque en 2020 et la mise en place d'animations sur les « parenthèses » (zone d'extrême danger), de nouveaux points forts permettront de dynamiser la manifestation et d'élargir le public.</p>	35 000 €	8 000 €	Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	SLDM - Le printemps des parenthèses	<p>La commune de Saint-Louis-de-Montferrand a développé une nouvelle manifestation culturelle, afin de mettre en valeur les Parenthèses autour des thématiques de la culture et de l'environnement depuis 2022. A ce titre, elle est accompagnée par un soutien de Bordeaux Métropole à travers le règlement d'intervention.</p>	32 000 €	8 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Refonte de la signalétique "pontons" publique et privée	<p>Concevoir une charte graphique et une signalétique commune pour tous les pontons de Bordeaux Métropole.</p>	120 000 €	120 000 €	Accompagner financièrement le programme Initier la démarche Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Saint-Louis-de-Montferrand

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre	<p>Définition d'un schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole.</p> <p>1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir</p> <ul style="list-style-type: none"> - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole, GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boucles locales existantes sur Parempuyre, Artigues, Bouliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc - Des boucles urbaines existent sur certaines communes, Lormont, Pessac, Gradignan... (vérifier les sites internet des communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boucles dans le parc des Jalles - Boucles les randos sur l'eau - ... <p>2) Proposer des boucles de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boucles ainsi créées - Toutes ces boucles seront à faire valider par les communes - Proposer les boucles idéales, en faisant apparaître les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies ferrées, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boucles alternatives pour une mise en œuvre rapide <p>3) Valoriser les boucles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les boucles devront un avoir intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes 	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Valorisation du site Natura 2000 Garonne : Parcours éducatif et d'interprétation du milieu naturel	Création d'une signalétique informative auprès des pontons de Bordeaux Métropole en vue de valoriser et d'interpréter le milieu naturel de la Garonne.	120 000 €	120 000 €	Accompagner financièrement le programme Établir le programme Réaliser les travaux Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif
MAI Dir Tourisme DGDE	SLDM - Appui à la promotion du tourisme de proximité	Appui technique pour valoriser les lieux culturels communaux (Les Parenthèses, espaces naturels...).	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Réaliser l'opération Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
MAI Dir Tourisme DGDE	SLDM - Création d'un ponton plaisance sur corps mort	Reconstitution d'une offre de linéaire de ponton plaisance à Saint-Louis-de-Montferrand suite à la perte de la ligne de mouillage. Cette opération sera réalisée dans la mesure du possible avec des pontons de récupération en provenance de Port Garonne et ceci dans le but d'économiser les ressources et les matières premières.	280 000 €	280 000 €	Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Accompagner financièrement le programme Réaliser les travaux Réceptionner les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude de faisabilité	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaitent dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambitieux de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plans déplacements employeurs	Accompagnement des communes du territoire métropolitain dans l'élaboration de leur plan de mobilité employeurs.	325 000 €	325 000 €	Participer à l'étude	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Réseau Vélo Express	Le Réseau Vélo Express (ReVE) est un projet phare du 3ème plan vélo métropolitain. Il consiste en la création de 14 itinéraires répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagements cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.	25 000 000 €	25 000 000 €	Initier la démarche Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types : - des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux. - des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment. Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes. En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	<p>Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité.</p> <p>La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022.</p> <p>Ce plan prévoit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". <p>La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-618 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune.</p> <p>En pratique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: Olivier Westeel 0611911402 - La DG Mobilité ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin exprimé dans le cadre de projets d'aménagements / de voirie demandant l'installation de bornes de recharge, et en cas de prise en charge de l'investissement par le porteur du projet (compter environ 25000€ht par station), la DG Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). <p>Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire.</p> <p>Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE.</p> <p>2 types de configurations possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4;6;8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11kW). 	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Amélioration de la desserte des communes de Saint-Médard-en-Jalles, Le Haillan, Eysines et le Taillan-Médoc	Le dossier de DUP du projet de tramway d'extension de la ligne D dans sa configuration initiale prévue en 2020 vient d'être déposé à la DDTM pour instruction dans un premier temps de l'autorité environnementale uniquement. En parallèle, une mise à jour du dossier est lancée par les services compte tenu de l'évolution du contexte global depuis 2020 (coûts, réseau de bus en référence, PLU, Etude d'impact, Bilan socio-économique, ...). Le dossier modifié sera transmis à la DDTM conjointement avec les réponses aux éventuelles remarques de l'autorité environnementale en vue d'une enquête publique (décision du Préfet).	150 000 €	150 000 €	Lancer la DUP	
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Ensemble des 7 lignes de bus express	<p>Présentation générale des 7 lignes de bus express prévues par le schéma des mobilités</p> <p>Ligne Bordeaux Saint Jean - Saint Aubin de Médoc et Saint Médard en Jalles - Issac : pas de fiche dédiée, mise en service prévue en 2024</p> <p>Ligne Pellegrin Thouars Mallartic : fiche dédiée</p> <p>Circulaire entre rocade et boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Circulaire des boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Liaison Gare Saint Jean - Artigues : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Liaison Presqu'île - Campus : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p> <p>Technobus extrarocade : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra</p>	0 €	0 €	Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif
BED Dir Grands Projets Mob	SMEJ - Terminus ZA Picot	Aménagement d'un terminus (phase 1) et d'une aire de covoiturage (phase 2). EP en cours. Mise en service phase 1 pour septembre 2023.	0 €	0 €	Réceptionner les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser l'étude pré opérationnelle Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les travaux Réaliser les études préalables Lever les préalables fonciers Réaliser l'étude de faisabilité Réaliser l'étude préliminaire Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CAE Dir de l'eau	MULTI - Réalisation du Champ Captant des Landes du Médoc	Le projet de Champ Captant des Landes du Médoc répond à une problématique de la pérennité de la ressource en eau sur le territoire girondin. Face au constat de surexploitation de certaines nappes, ce projet de substitution vise à déplacer les prélèvements vers des ressources non déficitaires (la nappe Oligocène littoral) afin de diminuer la pression exercée sur la nappe déficitaire (Eocène centre). Ce projet s'inscrit dans un principe de solidarité d'accès à l'eau de l'ensemble de la population girondine. Le projet consiste à réaliser 14 forages sur les communes de Saumos et Le Temple et une station de pompage/traitement sur la commune du Temple, puis les réseaux d'interconnexions des forages jusqu'à la station (20 km) et le réseau d'adduction jusqu'au réseau métropolitain sur Mérignac (30 km).	92 000 000 €	92 000 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers Valider l'étude Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lancer des consultations Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lancer la DUP Mener la concertation	Participer à la démarche/au dispositif
CAE Dir de l'eau	SMEJ - Bassin de Touban	L'action consiste à finaliser l'étude de faisabilité, des études de maîtrise d'œuvre et les travaux du bassin "Touban", qui consiste en la création d'une digue pour une expansion de crue du cours d'eau " Magudas " sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles.	900 000 €	900 000 €	Lancer des consultations Lever les préalables fonciers Établir le programme Réaliser les études préalables Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les travaux	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif
CAE Dir de l'eau	SMEJ - Etude hydraulique EU Camp des Lanciers	Le SD des Eaux Usées s'intègre dans une étude plus large qui s'appelle le Schéma directeur de Cantinolle qui comprend l'ensemble du bassin de collecte de la station. Les résultats seront disponibles en 2025. A l'issue des études de faisabilité et des études de MOE pourront être lancées. Nous ne pouvons dire à ce jour les travaux envisageables tant que les premières études ne sont pas faites.	500 000 €	500 000 €	Réaliser l'étude de faisabilité Réaliser les études préalables Établir le programme Réaliser les études d'avant projet (AVP)	
CAE Dir de l'eau	SMEJ - Schéma directeur des Eaux Pluviales	A l'issue du schéma directeur qui se termine début 2024, un programme d'actions sera établi. Ensuite des études de faisabilité seront faites et des opérations de travaux si certaines ne nécessitent pas de marchés spécifiques	2 000 000 €	2 000 000 €	Réaliser l'étude de faisabilité Réaliser les études préalables Lever les préalables fonciers Lancer des consultations Établir le programme	
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets	L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment : Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire Action 18 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable Action 34 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer Action 20 : Frigo anti-gaspi installés Action 30 : Déployer des boîtes à dons dans l'espace public	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écogestes au jardin. Il se décline notamment par la mise en place d'opérations gratuites de broyage des végétaux dans certains centres de recyclage (Bassens, Bordeaux Surcouf, Pessac Bourgaill, St Médard en Jalles) et sur les communes volontaires.	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Compostage de proximité	Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource. Le plan stratégique Déchets a adopté 2 actions déclinées comme suit sur votre commune : - Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison; - Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé.	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Saint-Médard-en-Jalles

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBC Dir exploitation PPGD	SMEJ - Modernisation du centre de recyclage en centre de ressources	Modernisation du centre actuel en centre de ressources.	2 000 000 €	350 000 €	Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude
CCB Dir strat et MOA PVB	SMEJ - Développement de l'écopâturage	La ville souhaite développer la gestion écologique de ses espaces avec l'écopâturage. Elle travaille en collaboration avec le Conservatoire des Races d'Aquitaine et a identifié plusieurs sites (1 parcelle en zone humide, 1 parcelle de prairie et 1 parcelle en centre ville). Elle souhaite donc installer des parcs fixes et des parcs mobiles, acquérir du matériel adapté et développer des outils de communication (information, animation). L' action se déroulera à partir de 2024. Bordeaux Métropole peut accompagner la commune financièrement selon le règlement d'intervention Nature et Agriculture.	1 €	0 €	Participer à l'étude Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Signer une convention
CCB Dir strat et MOA PVB	SMEJ - Nature en ville - végétalisation des trottoirs	La préservation et la valorisation de la biodiversité sont des actions que Bordeaux Métropole soutient techniquement et financièrement avec le règlement d'intervention Nature Agriculture (délibération 2018-154 du 23 mars 2018). Bordeaux Métropole subventionne selon les termes du RI Nature agriculture les études, travaux, acquisitions foncières, sensibilisation, communication et formation des projets Nature en ville. La commune de St Médard en Jalles souhaite s'inscrire dans le développement de la végétalisation des rues par les habitants (trottoirs vivants).	1 €	0 €	Participer à l'étude Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser l'opération Signer une convention
CCD Dir funéraire PVB	MULTI - Extension de cimetière - étude, aménagements, végétalisation	extension de cimetière : étude, aménagements, végétalisation. Peut-être sur un terrain de Saint Aubin du Médoc	2 400 000 €	1 200 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Signer une convention Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)
CCD Dir funéraire PVB	SMEJ - Reprise de concessions et emplacements et aménagement cinéraire	exhumations administratives de concessions/emplacements arrivés à échéance ou en état d'abandon et aménagement cinéraire de type colombarium (attente montant du projet). La participation financière de BM sera calculée au vu du RI en vigueur au moment de la demande de fonds de concours de la commune.	86 040 €	43 020 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention Accompagner financièrement le programme	Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Développement des réseaux de chaleur	<p>Bordeaux Métropole est compétente en matière de réseaux de chaleur publics. Ils permettent de développer les énergies renouvelables et leur bilan carbone est excellent. Ces réseaux nécessitent des investissements élevés. Ils ne peuvent se développer que dans les îlots urbains ou dans les quartiers présentant une densité de besoins de chaleur suffisante.</p> <p>A partir des données de consommation de gaz et des projets de développement urbain, les services métropolitains ont identifié tous les secteurs présentant des besoins de chaleur suffisants pour qu'un réseau de chaleur de plus de 1 GWh soit envisageable.</p> <p>Bordeaux Métropole s'est engagée à étudier l'ensemble des secteurs identifiés puis à conduire jusqu'à leur terme les projets qui s'avèreraient réalisables.</p> <p>La présente action Codev consiste à lister et à suivre l'ensemble des projets en cours ou à engager.</p> <p>I- RESEAUX EN SERVICE</p> <p>1- Hauts de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Artigues - poursuite des importants travaux de reconstruction des 16 km de réseaux "historiques" - divers développement du réseau, en densification (raccordement de bâtiments existants) et vers des projets urbains neufs - étude de développement vers Artigues Perspective de moyen terme : Intégrer le réseau de chaleur aux réflexions concernant le devenir de l'usine d'incinération des déchets de Cenon</p> <p>2- Plaine de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Bordeaux - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (Lormont Lissandre et Cascades, Bordeaux Brazza, Bordeaux Niel, EPA Garonne Eiffel, bas-Floirac, plaine sud Garonne)</p> <p>3- Bordeaux Bègles énergie : Bordeaux, Bègles - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (EPA) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Bègles Dorat et Bègles Thorez</p> <p>4- Mériadeck énergie : Bordeaux - Renouvellement de l'autorisation d'exploiter le forage géothermique et réflexions associées sur la valorisation de l'eau - Développement du réseau</p> <p>5- Grand parc énergies : Bordeaux, Le Bouscat - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau, construction de la chaufferie bois et mise en service de la géothermie</p> <p>6- Saint Médard Hastignan : Saint Médard en Jalles - Suivre l'exploitation du réseau et un développement éventuel vers le collège</p> <p>II - RESEAUX EN COURS</p> <p>7- Mérignac centre énergie - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>8- Le Haillan : Le Haillan, Eysines - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>9- Métropole sud : Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan - Passation de la concession - Etudes opérationnelles - Développement commercial du réseau et partenariat avec l'Université, le CHU et Domofrance - Travaux de construction (réseau, géothermie, chaufferie bois) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Mérignac/Pessac Le Burck, Bègles Vaclav Havel, Villenave d'Ornon Chambéry</p> <p>10- Blanquefort - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>11- Eysines, Bruges, Le Bouscat - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>12- Mérignac Aéroparc - Suivre les études amont</p>	67 400 000 €	67 400 000 €		

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Métropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal	<p>Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal.</p> <p>Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes.</p> <p>4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; le suivi et l'assistance pendant la phase travaux.</p> <p>Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.</p>	2 000 000 €	2 000 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal	<p>Bordeaux Métropole accompagne les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal.</p> <p>Cet accompagnement se décline dans un parcours, en plusieurs phases. Une commune pourra solliciter des accompagnements sur les phases opérationnelles 2 et/ou 3, si elle peut justifier d'avoir déjà réalisé la phase stratégique 1.</p> <p>- 0. Animation territoriale, via le club tertiaire de BM : réunions présentielles ou webinaires, communication d'informations techniques et réglementaires, partages d'expériences</p> <p>- 1. Définition d'une stratégie globale « énergie – climat » sur le patrimoine communal</p> <p>- 1.1 Bilan énergétique patrimonial (avec l'ALEC BM) : permet à la commune d'avoir un bilan global de ses consommations énergétiques par fluide, en ratio spécifique et par profil de bâtiment</p> <p>- 1.2 Aide à la saisie des données du « décret tertiaire » sur l'outil OPERAT (avec l'ALEC BM) : la commune bénéficie d'un accompagnement à la saisie des données sur la plateforme Operat et d'une assistance en cas d'anomalie(s) rencontrée(s) pendant la déclaration Operat</p> <p>- 1.3 Définition d'un plan d'action global pour la rénovation du patrimoine et la décarbonation des équipements de production (avec l'ALEC BM) : il s'agit de définir un plan d'action énergétique et financier par l'élaboration d'une trajectoire générale de la performance énergétique et d'appréhender les solutions à la décarbonation des équipements de production</p> <p>- 1.4 Elaboration d'une politique patrimoniale : conseille la commune (choix de scénarios, calendrier, moyens humains et financiers, scénario d'exploitation, etc.)</p> <p>- 2. Aide à la conduite d'opération par projet de rénovation de bâtiments</p> <p>- 2.1 Audit énergétique programmatique : permet à la commune de définir un budget et un programme de travaux sur les postes liés à la performance énergétique (avec l'ALEC BM ou prestataire externe)</p> <p>- 2.2 Assistance à la passation de contrats de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux de rénovation énergétique (BM) : mise à disposition de la commune de clausiers types</p> <p>- 2.3. Délégation de conduite d'opération de rénovation énergétique de bâtiments (sous réserve d'un accompagnement spécifique désigné – de type SPL ou équivalent)</p> <p>- 2.4. Accompagnement à la valorisation des travaux d'économies d'énergies par l'obtention de certificats d'économies d'énergie - sous réserve d'acquisition des ressources nécessaires à BM</p> <p>- 3. Accompagnement à l'exploitation – maintenance des équipements techniques</p> <p>- 3.1. Assistance à la passation de contrats d'exploitation – maintenance</p> <p>- 3.2. Etude d'opportunité pour la décarbonation des équipements de production (faisabilité de production d'énergie renouvelable : bois, géothermie, pompes à chaleurs, etc.)</p> <p>- 3.3. Bâtiment numérique, mission d'assistance pour la mise en place d'un système d'automatismes de supervision des installations, en collaboration avec la DGNSI dans le cadre du schéma directeur du bâtiment numérique</p> <p>Notes : il faut considérer les coups partis du Codev 5 sur les phases 0, 1.1 et 2.1, décrit ci-dessus, pour les communes de Ambarès, Artigues, Cenon, Eysines, Parempuyre, St Médard, Talence, Villenave, Pessac, Bouliac, Floirac, Le Haillan, Lormont</p>	4 000 000 €	4 000 000 €	Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider les études réalisées par le délégataire Participer à l'étude	Valider le programme Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	<p>Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». A cet effet, il comprend notamment des actions destinées à encourager la formation et l'information, développer les pratiques de coopérations, et accompagner au changement tous les publics, au premier rang desquels, les habitants, avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées et les plus fragiles.</p> <p>L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole en ce sens s'illustre par trois dispositifs majeurs de sensibilisation, de mobilisation et d'actions en faveur des enjeux de transition écologique.</p> <p>Ces dispositifs sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention.</p> <p>Les dispositifs qui seront détaillés en pièce-jointe sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire ainsi que des structures du péri et de l'extra-scolaire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable, par la formation d'animateurs ou encore par l'accompagnement de projets type labellisation E3D ou définition projets transition écologique d'établissement péri-extrascolaire. - Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier) - Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole : mise à disposition des communes de dispositifs d'accompagnement au changement de comportements dédiés à la transition écologique (type les Super Défis) et propose des collaborations sur ces thématiques (recensement, évaluation et partage des bonnes pratiques, d'outils d'exposition, communication, ...). 	4 869 000 €	1 880 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens. Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions. Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codev : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis). En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires. Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.	0 €	0 €	Initier la démarche Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Signer une convention
GAB Dir conseil et org	SMEJ - Accompagnement à la méthodologie sur les questions de diversité et d'égalité	Bordeaux Métropole a adopté un plan triennal de lutte contre les discriminations en octobre 2018 et un plan d'action égalité femmes-hommes en janvier 2020. Ils prévoient un accompagnement des communes sur la méthodologie, l'organisation d'événements communs avec les communes (par exemple la quinzaine de l'égalité, colloques, animation d'un réseau local, organisation de formations, partage de formations, partage de documentation...). De l'aide à l'ingénierie et des outils peuvent également être proposés aux communes. Sur ce contrat, Bordeaux Métropole propose d'accompagner la commune dans la mise en place de son plan d'action afin d'impulser une dynamique de territoire sur ces thématiques. Bordeaux Métropole a également lancé un appel à projet en direction des communes souhaitant participer à la quinzaine de l'égalité qui a lieu chaque mois de Novembre. L'appel à projet est annuel. Les lauréats de l'appel à projet sont proposés par un comité de sélection composé d'élus métropolitains dont la validation est proposée en conseil métropolitain chaque été. Le montant de la subvention totale de Bordeaux Métropole est à répartir entre les communes est de 50 000€. La répartition entre les communes est à voir en fonction du nombre de postulants et du nombre d'habitants de la commune.	200 000 €	200 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.	200 000 €	70 000 €	Initier la démarche Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner financièrement le programme
HDB Dir dév et amén - Ouest	MULTI - Etude d'adaptation de la route de Lacanau au trafic futur	Réalisation d'études préalables permettant de préciser le projet au stade études préliminaires selon plusieurs scénarios et d'établir le dossier d'autorisation environnementale, pouvant servir de support au débat public (concertation...) et permettant de consolider les arbitrages métropolitains. Une articulation avec les réseaux de transport en commun (TBM + cars express) et la stratégie des mobilités est à prévoir. Section concernée : suite aux études des Codev 4 et 5, la section concernée est celle de la rocade à la déviation.	400 000 €	400 000 €	Réaliser l'étude	Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude
HDB Dir dév et amén - Ouest	MULTI - OIM Bordeaux Aéroport : Boulevard Technologique	Le projet d'aménagement dit du "boulevard technologique" allant depuis le terminus du tramway A Haillan-Rostand, en passant par le rond point des 5 chemins, la rue Toussaint Catros, le Chemin du Phare et les avenues de Beaudésert, Roland Garros et François Mitterrand pour rejoindre la sortie 12 de la rocade est une composante majeure du volet mobilité de l'opération de l'OIM Bordeaux Aéroport. Cet aménagement doit permettre : - d'accompagner les opérations d'aménagement publiques et privées envisagées de part et d'autre, - de créer un véritable lien entre les différents lieux de vie et d'emploi existants et à venir, - de réaliser un aménagement pouvant offrir des espaces publics utiles et porteurs d'une ambiance et d'une qualité renouvelées, - d'offrir une meilleure cohabitation des différents modes de déplacements en trouvant le meilleur équilibre possible entre la gestion du trafic et la qualité d'usage attendue, - de favoriser le développement du covoiturage en développant des emprises réservées à ce mode de déplacement ainsi qu'aux transports en commun, - d'intégrer l'exemplarité en matière de performance environnementale, et de rechercher des solutions innovantes favorisant le partage de la voirie.	55 000 000 €	12 050 000 €	Lancer la DUP Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers	Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer aux études Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

Saint-Médard-en-Jalles

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HDB Dir dév et amén - Ouest	MULTI - OIM Bordeaux Aéroport - requalification de la liaison Capeyron/ Marcel Dassault	A l'Ouest du Boulevard Technologique, les avenues Mazeau/Touban/Pagnot (entre l'avenue de Capeyron et l'avenue Marcel Dassault) sont des voies dont les caractéristiques actuelles (tracé en plan et profil en travers) ne permettent pas un écoulement de trafic important (env. 8 000 véh./jour). Ainsi, le plan guide des espaces publics de l'OIM Bordeaux Aéroport prévoit la requalification de cet axe permettant une desserte de l'opération par l'ouest. L'aménagement de ce barreau routier nord-sud permettra de mieux répartir les flux de circulation à l'échelle de l'OIM et de diminuer les phénomènes de congestion.	18 355 000 €	17 798 120 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lancer la DUP	Participer à la démarche/au dispositif
HDB Dir dév et amén - Ouest	MULTI - Piste cyclable Martignas - St Médard	Élaboration des dossiers techniques et réglementaires pour la création d'une voie verte entre Martignas-sur-Jalle et Saint-Médard-en-Jalles. Continuer les acquisitions foncières en lien avec les emplacements réservés inscrits au PLUI sur les deux communes, à l'amiable puis par voie d'expropriation. Réaliser les travaux.	2 040 000 €	2 040 000 €	Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Céder ou acheter le foncier Réaliser les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Accompagner techniquement une démarche/une étude
HDB Dir dév et amén - Ouest	SMEJ - Avenue de la Boétie (Dethomas / Montaigne) - Etudes de requalification	Etudes de requalification de la section de l'avenue de la Boétie comprise entre les rues Dethomas et Montaigne.	75 000 €	75 000 €	Établir le programme Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Mener la concertation Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les études préalables Lancer la DUP	Participer aux études
HDB Dir dév et amén - Ouest	SMEJ - Avenue de Martignas (Hugon / Gay Lussac) - Etudes de requalification	Etudes de requalification de la section de l'avenue de Martignas comprise entre l'avenue Gay Lussac et la rue Hugon.	150 000 €	150 000 €	Établir le programme Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Mener la concertation Lever les préalables fonciers Réaliser les études préalables Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Participer aux études Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)
HDB Dir dév et amén - Ouest	SMEJ - Avenue Dupérier - Etudes de requalification	Etudes de requalification de l'avenue (programme général et AVP sur secteurs clés identifiés à l'issue du programme + levé des préalables fonciers et réglementaires).	225 000 €	225 000 €	Lever les préalables fonciers Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les études préalables Lancer la DUP Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Mener la concertation Réaliser l'étude préliminaire Établir le programme	Participer aux études
HDB Dir dév et amén - Ouest	SMEJ - Etude de capacité urbaine pour la requalification de la zone d'activités Les Artigons	La zone d'activités économiques des Artigons est située dans le quartier d'Issac à l'ouest de la commune et aux confins de la métropole. Vieillissante et peu aménagée, elle se compose d'unités foncières importantes sous occupées. Des travaux conséquents de requalification de la voirie de l'avenue Blaise Pascal à l'horizon 2024/2025 avec notamment la création d'un giratoire et l'arrivée du Bus Express sont programmés. C'est une opportunité pour s'interroger sur le devenir de cette zone située en entrée de Saint-Médard-en-Jalles : quelles sont les capacités de densification, pour accueillir quels types d'activités, comment redessiner ce secteur à vocation économique pour améliorer sa qualité, son fonctionnement et ses relations aux quartiers pavillonnaires et espaces forestiers périphériques ?	80 000 €	80 000 €	Réaliser l'étude	Participer aux études Mener la concertation Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HDB Dir dev et amén - Ouest	SMEJ - OIM Bordeaux Aéroport - Etudes d'aménagement avenue Blaise Pascal entre la place d' Issac et la rue Rol Tanguy	Il s'agit de réaliser les études de requalification de l'avenue Blaise pascal, depuis la place d'Issac jusqu'à la rue Rol Tanguy, dans le prolongement de la première phase entre le carrefour du Lignan et la place d'Issac, en intégrant les stations du bus express.	150 000 €	150 000 €	Mener la concertation Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables fonciers	Participer aux études Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HDB Dir dev et amén - Ouest	SMEJ - OIM Bordeaux Aéroport - Travaux d'aménagement avenue Blaise Pascal entre la place d' Issac et la rue Rol Tanguy	Dans la continuité des études réalisées sur le CODEV5 (stade AVP) il est proposé de réaliser les travaux d'aménagement de voirie.	3 500 000 €	3 500 000 €	Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réceptionner les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HDB Dir dev et amén - Ouest	SMEJ - Parc d'activités Berlincan : Réaménagement des espaces publics	Réaménagement de l'Avenue de Berlincan et des rues Jean-Baptiste Greuze et des Augustins selon le programme proposé par l'étude de requalification réalisée au Codev 5 et validé par Bordeaux Métropole et la ville. Mener les études de maîtrise d'œuvre et lever les préalables fonciers éventuels.	130 000 €	130 000 €	Réaliser l'étude	Participer aux études Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Mener la concertation
HDB Dir dev et amén - Ouest	SMEJ - Suites et déclinaisons opérationnelles des schémas de déplacement	Accompagnement auprès de la commune pour donner suite aux schémas des déplacements réalisés au CODEV précédent. En fonction des priorités de la mandature et de la nouvelle stratégie des mobilités, il s'agit d'appuyer la commune dans l'appropriation, la mise à jour et la déclinaison opérationnelle par quartier et par thématique. En fonction des sujets, la prestation pourra être sous-traitée à un bureau d'études spécialisé pour des analyses complémentaires.	60 000 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer aux études
HDB Dir dev et amén - Ouest	SMEJ - Travaux d'aménagement avenue Blaise Pascal entre le carrefour du Lignan et la place d' Issac	Les travaux préalables d'assainissement pluvial et d'enfouissement des réseaux secs étant réalisés, il est proposé de réaliser les travaux d'aménagement de voirie. Le cas échéant, si les dernières acquisitions foncières ne pouvaient se faire à l'amiable, un dossier de DUP sera monté (carrefour giratoire). A ce stade des études environnementales, il est également possible qu'un dossier CNPN soit nécessaire pour l'aménagement de ce même carrefour giratoire.	3 000 000 €	3 000 000 €	Lancer des consultations Lever les préalables fonciers Réaliser les travaux Lancer la DUP Réceptionner les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAF Dir foncier DGA	SMEJ - Etude et prospective foncières autour de l'axe du bus express, en lien avec les démarches d'études urbaines	Etude et prospective foncières autour de l'axe du bus express, en lien avec les démarches d'études urbaines. Identifier les fonciers stratégiques, identifier les points de dureté foncière, identifier les conditions de mutation foncière et les outils fonciers à mettre en place, assurer une veille foncière.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude Assurer une veille foncière	Participer à la démarche/au dispositif
LAF Dir foncier DGA	SMEJ - Opération Cassy-Vigney / Le Bourdieu (FA50 Codev5)	Volonté de la ville de réaliser un parc urbain, avec une chartreuse dont la vocation reste à définir. Sur la durée du contrat, il est prévu que Bordeaux Métropole achève l'acquisition du foncier à des fins communales, à savoir la chartreuse et les terrains attenants cadastrés HD 8-241-242-243, AY 514-515, HD 17, HD 18, HD 1, HD 10 et HD 11 formant le parc urbain. Poursuite de la D.U.P. portée par Bordeaux Métropole sur l'ensemble de l'opération	0 €	0 €	Céder ou acheter le foncier Lancer la DUP Lever les préalables fonciers	Céder ou acheter le foncier Participer à la démarche/au dispositif
LAF Dir foncier DGA	SMEJ - Stratégie foncière : co-construction et co-mise en oeuvre	L'objet de la fiche action est d'organiser et mettre en oeuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics, etc. L'objectif est de partager avec les élus et services communaux, en continu, la connaissance : - des enjeux fonciers du territoire communal et métropolitain (ZAN, ressources foncières, marchés fonciers et immo, etc.) - des besoins fonciers pour les politiques publiques (aménagement, nature, équipements, etc.) Dans le but de déterminer et anticiper des actions opérationnelles et réglementaires d'encadrement, de négociation, d'étude de faisabilité (fiche de lot, etc.), ou de maîtrise du foncier en accord avec le PPI foncier de BM et de l'EPF. En fonction du contexte communal, une attention particulière pourra être portée sur les enjeux liés au ZAN, à la mobilisation des périmètres de convention avec l'EPF, à l'établissement de fiches de faisabilités (fiche de lot) sur des secteurs ciblés, etc.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Assurer une veille foncière	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif

Saint-Médard-en-Jalles

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Expérimentation Espaces Temporaires d'Insertion et Logements Temporaires d'Insertion sur le territoire métropolitain	Dans le cadre de la stratégie départementale de résorption des squats, conduite en partenariat avec l'Etat, Bordeaux Métropole s'engage à mettre en oeuvre des solutions d'hébergement à destination des publics vivant en squats ou bidonvilles, en complément des dispositifs de droit commun existants. Les communes qui le souhaitent peuvent ainsi accueillir un ETI et/ou un LTI et prendre leur part dans la résorption des squats installés sur leur territoire, dans une logique de solidarité métropolitaine.	9 123 977 €	9 123 977 €	Réaliser les travaux Réaliser les études préalables	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider le programme Participer aux négociations Faire de la réserve foncière Participer à la démarche/au dispositif
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Mise en oeuvre du Permis de louer/diviser/déclaration de mise en location	Mobilisation d'un service d'instruction des permis de louer/diviser/déclarations de mise en location, sur des périmètres identifiés afin de lutter efficacement contre le mal logement et améliorer la qualité du parc locatif privé. A ce jour, les communes ayant manifesté leur intérêt pour ces outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne sont : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Bègles, Carbon Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Haillan, Lormont, Mérignac, Parempuyre, Saint-Louis-de-Montferrand, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave d'Ornon. Des ateliers seront organisés entre mai et septembre 2023 afin de déterminer les nouveaux périmètres d'intervention, intégrer éventuellement de nouvelles communes et préciser les moyens RH nécessaires à l'instruction des dossiers concernés par les nouveaux périmètres définis.	255 000 €	255 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
LAG Dir habitat DGA	SMEJ- Production logements adaptés	La ville de Saint Médard souhaite développer une offre de logements d'urgence sur son territoire afin de répondre notamment aux problématiques de violences faites aux femmes.	0 €	0 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié. Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financés hors FIC par l'opération. Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.	35 000 000 €	30 000 000 €	Réaliser la prestation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement
LAH Dir de la nature DGA	SMEJ - Espace public du quartier Georges Brassens - Aménagement	Projet d'aménagement du parc Georges Brassens	700 000 €	350 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser l'opération Accompagner financièrement le programme Formaliser la demande de financement
LAH Dir de la nature DGA	SMEJ - Parc naturel et agricole métropolitain - Parc des Jalles - Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain	Cf. préambule pour le descriptif complet. Spécifiquement sur le périmètre Parc des Jalles de la commune de St Médard-en-Jalles : - projets en MOA BM Maisons Portes Chemins prioritaires : Porte de Gajac (MOE + travaux) - projets d'investissement en MOA villes avec fonds de concours BM RI Nature : ZPENS Jalles dont Dupérier : aide via RI nature (acquisitions, études environnementales, aménagements) (non chiffré) - projets de fonctionnement en MOA ville avec fonds de concours BM RI Nature : animations nature (non chiffré)	1 400 000 €	0 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Établir le programme Établir le bilan financier de l'opération Assurer une veille foncière Mener la concertation Réaliser les travaux Lever les préalables fonciers Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Formaliser la demande de financement Valider les suites opérationnelles de l'étude Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
LAH Dir de la nature DGA	SMEJ - Plan d'amélioration de la biodiversité	Accompagnement de la commune dans son élaboration d'une stratégie en faveur de la biodiversité à l'échelle communale : - soutien financier dans le cadre du RI et accompagnement technique, - réalisation d'études complémentaires venant enrichir la base de données collectées lors de la réalisation de l'Atlas de la Biodiversité de la métropole, - appui à la mise en oeuvre d'une stratégie en faveur de la biodiversité.	160 000 €	160 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Valider les suites opérationnelles de l'étude Réaliser l'étude Valider le programme Signer une convention

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAH Dir de la nature DGA	SMEJ - Transition Ecologique - Soutien à la stratégie de résilience agricole et alimentaire - Co-financement création d'un restaurant solidaire	Création d'un restaurant solidaire sur la commune en partenariat avec les associations du territoire et un groupe de citoyens. La création de ce « Resto solidaire » vient compléter une offre et répondre à des objectifs de la mandature (dont l'un des piliers est la Solidarité) d'œuvrer en matière de soutien alimentaire, de lien social et de prévention santé de façon large. Le soutien financier de la Métropole portera sur : - le soutien à l'ingénierie de mise en place du projet - le soutien aux événements culturels, fêtes - les actions de sensibilisation autour notamment de la prévention et de la santé - la formation du personnel et des bénévoles - le financement de petits équipements (conditionné à son intégration au RI nature-agriculture-alimentation)	491 750 €	91 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Accompagner financièrement le programme	Réaliser l'opération Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
LAI Dir urbanisme DGA	MULTI - Etude mutation des axes et tissus du Bus Express Gare St Jean-St Aubin	La Métropole souhaite porter une réflexion afin d'accompagner les mutations des axes et des tissus de l'axe du Bus Express Gare St-Jean-St Aubin, du point de vue urbain, architectural et paysager. L'étude, portée par l'A-urba a pour double objectif : 1- évaluer la mutabilité des rives des axes pour proposer des orientations et des outils au service de la qualité paysagère et résidentielle des secteurs urbains traversés ; 2- assurer l'articulation des avenues avec les quartiers qui les bordent. Identifier les opportunités de transformation en faveur des trames verte et bleue. Revalorisation/création des aménités. Mise en réseau d'espace public et/ou de polarités.	0 €	0 €	Initier la démarche Valider l'étude Participer à l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme
LAI Dir urbanisme DGA	SMEJ - Berlincan	Le secteur de Berlincan est composé de deux sites : le patrimoine Clairsienne, sur lequel une opération lourde de requalification est prévue par l'opérateur, le secteur économique, compris entre le patrimoine de logements sociaux et la route principale. Des études sont en cours par La Fab, aboutissant potentiellement à la définition d'une opération d'aménagement. La Fab poursuit les études opérationnelles permettant d'exposer le montage de l'opération et les impacts financiers qui seront supportés par la métropole.	0 €	0 €	Établir le bilan financier de l'opération Prendre la confirmation de décision de faire	Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer aux négociations Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement
LAI Dir urbanisme DGA	SMEJ - Cassy-Vigney Le Bourdieu réflexions d'ensemble sur le devenir du secteur	La DUP sur le secteur de Cassy-Vigney de réserve foncière, engagée par la direction du foncier de BM va arriver à son terme. La maîtrise de l'ensemble de ce foncier approche. L'ensemble foncier de ces deux secteurs attenants, est conséquent. Aussi il est proposé d'engager une étude globale pour anticiper les mutations possibles sur ce patrimoine métropolitain en devenir.	200 000 €	200 000 €	Établir le programme Initier la démarche Mener la concertation Réaliser l'étude Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Valider l'étude	Valider le programme Valider les suites opérationnelles de l'étude
LAI Dir urbanisme DGA	SMEJ - Etude urbaine centre-ville	Les études relatives aux espaces publics et aux réseaux engagées par le PTO nécessitent d'être complétées et compilées au sein d'une étude urbaine globale permettant ainsi d'anticiper les mutations à venir et de décliner un plan guide comme aide à la décision.	120 000 €	120 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Mener la concertation Réaliser l'étude Établir le programme Initier la démarche	Participer aux études Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider les suites opérationnelles de l'étude
LAI Dir urbanisme DGA	SMEJ - RI écoles hors OAIM : école La Garenne	Participation métropolitaine à l'agrandissement des écoles communales hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, dans le cadre du règlement d'intervention.	1 200 000 €	600 000 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Signer une convention Formaliser la demande de financement
LAI Dir urbanisme DGA	SMEJ - RI écoles hors OAIM : école Montaigne	Participation métropolitaine à l'agrandissement des écoles communales hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, dans le cadre du règlement d'intervention.	1 200 000 €	600 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Formaliser la demande de financement Signer une convention

Saint-Médard-en-Jalles

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAE Dir dév éco DGDE	SMEJ - Diagnostic de l'écosystème économique et accompagnement à la transformation territoriale, RSE, innovation sociale	Accompagnement, mise en réseau, activation de leviers pour la transition écologique des entreprises. Pour cela, nécessité de réaliser un diagnostic de l'écosystème et des entreprises dans leur pratique (politique RH, gouvernance, sous traitement locale etc...)	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Initier la démarche	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
MAE Dir dév éco DGDE	SMEJ - Elaboration de la stratégie foncière immobilière et économique	Accompagner la commune dans la définition d'une stratégie foncière économique hors de l'OIM. Il s'agira d'analyser les fonciers susceptibles de muter dans le diffus, sur Berlingan et les Artignons. Cette analyse permettra de définir les orientations, priorisations et portages de parcelles ou ilots. Des études flash de capacité foncière permettront de voir la nécessité de modifier le règlement du PLU et définir l'accompagnement du projet (acquisition, suivi des propriétaires...).	0 €	0 €	Lancer des consultations Assurer une veille foncière Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	
MAE Dir dév éco DGDE	SMEJ - Extension et développement du Fab Lab Copernic	Extension des locaux du Fab Lab Copernic en vue de l'accueil de nouveaux porteurs de projets et du développement de l'accès aux technologies	25 000 €	0 €		
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MULTI - FAB Festival international des Arts de Bordeaux Métropole	Le FAB - Festival international des Arts de Bordeaux Métropole fera vibrer le territoire métropolitain de sa programmation innovante et ambitieuse dédiée aux créations de spectacles vivants régionales et internationales. Festival pluridisciplinaire coconstruit avec les acteurs culturels et institutionnels du territoire, le FAB allie temps forts dans l'espace public et performances en salle. Il accueille chaque année une trentaine de compagnies internationales, nationales et régionales dont les créations permettent 150 rencontres artistiques. L'édition 2022 a réuni 100 000 spectateurs en très grande majorité hors les murs, un pari réussi pour le festival qui souhaite aller davantage à la rencontre du public. L'espace public, présent dès les premières années du festival (Dominoes en 2016, Carabosse en 2017, le QG sur les quais Saint Michel en 2018 et 2019) sera ainsi renforcé en 2023 et offrira de nouvelles explorations. Le travail initié sur le fleuve Garonne, ses affluents, les plans d'eau, les zones humides... devient un axe fort de la manifestation dont la ligne éditoriale s'articulera autour de propositions artistiques le long du fleuve Garonne, sur les deux rives du Sud au Nord de la ville, et des traversées d'Est en Ouest pour les sources et ses affluents.	4 000 000 €	640 000 €	Accompagner financièrement le programme Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	SMEJ - Carré des Jalles - Equipement d'intérêt métropolitain - opération de réhabilitation de l'équipement	Dans le cadre du transfert de cet équipement à Bordeaux Métropole au 1er janvier 2017, une politique de rénovation et de valorisation du bâtiment est en cours de planification avec la commune de Saint-Médard-en-Jalles Les études de programmation sont toujours en cours suite à la mission complémentaire initiée en mai 2021 par Bordeaux Métropole afin de tenir compte des nouvelles demandes de la ville sur le programme. Le montant total définitif de l'opération, réévalué à 20,55 M€ HT (études et travaux) en valeur juin 2021, n'est pas encore totalement stabilisé. Par courriers en date du 10 février et 2 mars 2022 entre la Métropole et la commune, le principe d'une procédure en conception/réalisation a été retenu pour un démarrage des travaux en avril 2026 sur une durée de 2 ans. Pour se faire, la désignation d'un lauréat est attendu d'ici la fin 2024-début 2025. La provision des dépenses faites dans la fiche action permet de poursuivre les études de réhabilitation du Carré et les travaux de GER.	25 000 000 €	25 000 000 €	Lancer des consultations Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Valider les suites opérationnelles de l'étude Accompagner financièrement le programme Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	SMEJ - Jalles House Rock	Co-organisé par la ville de Saint-Médard-en-Jalles et l'association l'Estran, Jalles House Rock a été créé en 2010. La manifestation met à l'honneur la culture et les musiques rock dans toute leur diversité, et accueille plus de 5000 festivaliers autour de concerts, tremplin, soirée ciné-débat et village d'exposants (disquaires, labels, créateurs). Après avoir reçu des artistes de renom comme The Inspector Cluzo, Circa Wave, Tahiti 80, Dewolff, Sweat like an Ape, Lysistrata, JC Satan, Kap Bambino ou Naïve new Beaters, chaque édition invite sur scène plus d'une dizaine de groupes en juillet.	288 000 €	40 000 €	Signer une convention Accompagner financièrement le programme	Signer une convention Accompagner financièrement le programme Formaliser la demande de financement
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	SMEJ - RI Plan piscines - Projet sur la piscine communale	Etudes d'ingénierie pour la création d'un bassin extérieur avec équipements complémentaires.	0 €	0 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération
MAG Mis OIM OIN DGDE	MULTI - OIM Bordeaux Aéroparc - Missions urbanistes-conseil	Bordeaux Métropole s'est fait accompagner pour la réalisation de l'OIM Aéroparc d'un groupement d'urbaniste-conseil. Les missions détaillées ci-dessous correspondent aux prestations demandées à l'AMO retenu dans le cadre d'un marché Mission 1 : actualisation du plan guide global et du programme des espaces publics en fonction de l'avancement du projet Mission 2 : Poursuite de la réalisation des plans guides de quartiers Mission 3 : Avis sur les projets immobiliers et espaces publics et animation du projet (ateliers) Mission 4 : Dossiers réglementaires du projet d'aménagement d'ensemble en cours de finalisation Mission 5 : Missions ponctuelles complémentaires (diagnostic écologique complémentaire, notes de cadrage et d'orientation paysagères, architecturales et urbaines)	3 600 000 €	600 000 €	Réaliser la prestation Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAG Mis OIM OIN DGDE	MULTI - OIM Bordeaux Aéroport - Stratégie de Transition écologique et énergétique	Dans le cadre d'une première mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage réalisée entre mi 2018 et fin 2021, une feuille de route stratégique en faveur pour un développement durable du territoire de l'OIM Bordeaux Aéroport a été élaborée. Il en est ressorti une feuille de route stratégique pour un territoire sobre, décarboné, inclusif et productif, traduction opérationnelle et territorialisée des enjeux de transition écologique et énergétique de Bordeaux Métropole pour la mandature 2020-2026. Cette feuille de route et son plan d'actions se structurent au final autour de quelques enjeux majeurs : - La préservation de la biodiversité pour un accompagnement du territoire de l'OIM au Zéro Artificialisation Nette et à la lutte contre les îlots de chaleur urbain. - La prise en compte de l'eau et des zones humides pour une meilleure gestion des 4 bassins versants sur lesquels se situe le territoire de l'OIM. - La gestion des déchets sur le territoire et le développement des matériaux bio et géo sourcés, dans une logique d'économie circulaire - L'amélioration de la mobilité pour un développement des mobilités alternatives à la voiture - La promotion des énergies renouvelables et la maîtrise des consommations énergétiques - L'animation territoriale de proximité de démarches d'écologie industrielle par la promotion de filières dédiées comme l'Aéronautique Spatial Défense ou la Haute Valeur Ajoutée et le soutien à une économie de proximité vertueuse 3 axes d'intervention pragmatiques et opérationnels sont d'ores et déjà en cours de réalisation et devront être poursuivis dans les années à venir : - Un effort d'innovation et d'exemplarité de la collectivité au travers du programme des espaces publics de l'OIM (ex : piste cyclable avec des matériaux fluorescents, voie de covoiturage av. Marcel Dassault, micro-forêt Miyawaki...) - Une démarche d'animation des acteurs et partenaires industriels et économiques du territoire au travers d'ateliers de réflexion thématiques et d'accompagnement à la mise en œuvre d'actions innovantes - Des outils d'accompagnement des projets neufs à l'attention des opérateurs et porteurs de projet pour une meilleure prise en compte des enjeux évoqués ci-dessus.	250 000 €	250 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Lancer des consultations Accompagner financièrement le programme	Participer à la démarche/au dispositif
MAG Mis OIM OIN DGDE	SMEJ - OIM Bordeaux Aéroport - Aménagement Drolin	Etude sur l'aménagement des clairières sud Drolin et du futur pôle déchets.	100 000 €	100 000 €	Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Initier la démarche Lancer des consultations Réaliser l'étude pré opérationnelle Mener la concertation Réaliser l'étude de faisabilité Établir le programme Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
MAG Mis OIM OIN DGDE	SMEJ- OIM Bordeaux Aéroport- Galaxie 4	Par délibération n° 2018/198 du 27 avril 2018, le Conseil de Bordeaux Métropole a approuvé le traité de concession de la zone d'aménagement économique dite « Galaxie 4 » située à Saint Médard en Jalles, en confiant son aménagement à la Société Publique Locale (SPL) La Fabrique de Bordeaux Métropole. D'une superficie de 6 hectares, le site de projet « Galaxie 4 » se situe au nord du périmètre de l'Opération d'Intérêt Métropolitain (OIM) Bordeaux Aéroport. Les objectifs définis consistent au développement d'un programme qui prévoit la cession de terrains aménagés à vocation économique d'une surface d'environ 30500 m2 permettant la construction d'environ 13000 m2 de surface de plancher de locaux d'activités. Toutes les procédures administratives et les études ont été finalisées en 2019 et 2020. En 2021, la Fabrique de Bordeaux Métropole a piloté la réalisation de travaux d'aménagement de voirie et réseaux. Ces travaux se sont finalisés à la fin du premier trimestre 2021 et la remise d'ouvrage des voiries et réseaux est effective en 2022. Il demeure 6 lots à commercialiser dont 3 sont d'ores et déjà réservés pour le projet du W4Space, et la remise des ouvrages écologiques à réaliser.	1 275 000 €	0 €	Céder ou acheter le foncier Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Aider à la commercialisation des lots Créer, suivre ou clôturer une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Accompagner financièrement le programme	Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre	Définition d'un schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole. 1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole, GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boucles locales existantes sur Parempuyre, Artigues, Bouliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc - Des boucles urbaines existent sur certaines communes, Lormont, Pessac, Gradignan... (vérifier les sites internet des communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boucles dans le parc des Jalles - Boucles les randos sur l'eau - ... 2) Proposer des boucles de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boucles ainsi créées - Toutes ces boucles seront à faire valider par les communes - Proposer les boucles idéales, en faisant apparaître les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies ferrées, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boucles alternatives pour une mise en œuvre rapide 3) Valoriser les boucles - Les boucles devront un avoir intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Saint-Médard-en-Jalles

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAI Dir Tourisme DGDE	SMEJ - Etude de faisabilité pour la création d'un camping / AMI pour création d'un camping en lien avec modification / révision du PLU	Etude d'opportunité pour la création d'un camping / AMI pour création d'un camping en lien avec modification - révision du PLU.	30 000 €	30 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser l'étude de faisabilité	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer aux études Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
MAI Dir Tourisme DGDE	SMEJ - Etude pour mise en tourisme du moulin du thil	Le Moulin du Thil récemment acquis par la Métropole doit faire l'objet d'une valorisation à déterminer, un étude de mise en tourisme doit être lancée.	50 000 €	50 000 €	Réaliser l'étude	Accompagner techniquement une démarche/une étude
MAI Dir Tourisme DGDE	SMEJ - Parcours artistique	Création d'un itinéraire doux axé sur une valeur artistique	15 000 €	15 000 €	Réaliser l'étude de faisabilité	Participer aux études

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaiteront dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambitieux de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Réseau Vélo Express	Le Réseau Vélo Express (ReVe) est un projet phare du 3ème plan vélo métropolitain. Il consiste en la création de 14 itinéraires répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagements cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.	25 000 000 €	25 000 000 €	Initier la démarche Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types : - des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux. - des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment. Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes. En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/ animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité. La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022. Ce plan prévoit: - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-618 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune. En pratique: - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: Olivier Westeel 0611911402 - La DG Mobilité ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin exprimé dans le cadre de projets d'aménagements / de voirie demandant l'installation de bornes de recharge, et en cas de prise en charge de l'investissement par le porteur du projet (compter environ 25000€ht par station), la DG Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire. Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE. 2 types de configurations possibles : - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4;6;8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11kW).	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Ensemble des 7 lignes de bus express	Présentation générale des 7 lignes de bus express prévues par le schéma des mobilités Ligne Bordeaux Saint Jean - Saint Aubin de Médoc et Saint Médard en Jalles - Issac : pas de fiche dédiée, mise en service prévue en 2024 Ligne Pellegrin Thouars Mallartic : fiche dédiée Circulaire entre rocade et boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Circulaire des boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Liaison Gare Saint Jean - Artigues : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Liaison Presqu'île - Campus : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Technobus extrarocade : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra	0 €	0 €	Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - LIANE 7 - Amélioration de la vitesse commerciale	LIANE 7 - Amélioration de la vitesse commerciale Bassens : Requalification du quai Français entre le giratoire de l'avenue Puy Pla et le giratoire dit de "la GT": AVP en cours, insertion de couloirs bus dans les deux sens et aménagement d'une piste cyclable bidirectionnelle (ReVE 4) + trottoirs. Bassens/Lormont : Contournement du giratoire dit de "la GT": travaux en cours pour le contournement du giratoire dit de "la GT" par les bus. La mise en service est programmée pour automne 2023. Lormont : Aménagement du carrefour Ricard / Banlin : concertation prévue pour été 2023. Le bilan de la concertation est attendue pour fin 2023. Cenon : Requalification du carrefour giratoire dit de "La Souricière" : AVP en cours. L'OA de franchissement sous la voie ferrée pour piétons et vélo (ReVE 4) en cours d'études par la SNCF.	0 €	0 €	Réaliser l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude pré opérationnelle Réceptionner les travaux Réaliser les études préalables Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les travaux Mener la concertation Lever les préalables fonciers Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude de faisabilité	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CAE Dir de l'eau	MULTI - Réhabilitation de la digue de la presqu'île d'Ambès	Maîtrise d'œuvre et réalisation des travaux (y compris secteur du port) pour les protections de lutte contre les inondations dans le cadre du PAPI sur le secteur de la presqu'île d'Ambès.	33 600 000 €	31 800 000 €	Lancer des consultations Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Prendre la confirmation de décision de faire	Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets	L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'utilisateur. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment : Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire Action 18 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable Action 34 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer Action 20 : Frigo anti-gaspi installés Action 30 : Déployer des boîtes à dons dans l'espace public	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écogestes au jardin. Il se décline notamment par la mise en place d'opérations gratuites de broyage des végétaux dans certains centres de recyclage (Bassens, Bordeaux Surcouf, Pessac Bourgaill, St Médard en Jalles) et sur les communes volontaires.	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Compostage de proximité	Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource. Le plan stratégique Déchets a adopté 2 actions déclinées comme suit sur votre commune : - Action 23 - Développer le compostage individuel avec pour objectif d'atteindre un taux de distribution de 95% de composteurs en habitat individuel en maison; - Action 24 - Développer le compostage partagé avec pour objectif de couvrir la totalité de l'habitat collectif par une solution de gestion des biodéchets par compostage partagé.	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CCB Dir strat et MOA PVB	SVDP - Extension et végétalisation du cimetière autour de l'église du centre-bourg	La commune porte un projet de végétalisation de son cimetière dans le cadre de la Loi Labbé et l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires. Bordeaux Métropole apportera un fonds de concours selon les termes du RI Nature Agriculture et une participation du RI cimetières sur les éventuels études et l'aménagement funéraire. La participation financière de Bordeaux Métropole sera calculée au vu du règlement d'intervention qui sera en vigueur au moment de la demande de fonds de concours de la commune.	200 000 €	100 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention Participer à l'étude	Signer une convention Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal	Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal. Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes. 4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilités sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; le suivi et l'assistance pendant la phase travaux. Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.	2 000 000 €	2 000 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal	Bordeaux Métropole accompagne les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal. Cet accompagnement se décline dans un parcours, en plusieurs phases. Une commune pourra solliciter des accompagnements sur les phases opérationnelles 2 et/ou 3, si elle peut justifier d'avoir déjà réalisé la phase stratégique 1. - 0. Animation territoriale, via le club tertiaire de BM : réunions présentielles ou webinaires, communication d'informations techniques et réglementaires, partages d'expériences - 1. Définition d'une stratégie globale « énergie – climat » sur le patrimoine communal - 1.1 Bilan énergétique patrimonial (avec l'ALEC BM) : permet à la commune d'avoir un bilan global de ses consommations énergétiques par fluide, en ratio spécifique et par profil de bâtiment - 1.2 Aide à la saisie des données du « décret tertiaire » sur l'outil OPERAT (avec l'ALEC BM) : la commune bénéficie d'un accompagnement à la saisie des données sur la plateforme Operat et d'une assistance en cas d'anomalie(s) rencontrée(s) pendant la déclaration Operat - 1.3 Définition d'un plan d'action global pour la rénovation du patrimoine et la décarbonation des équipements de production (avec l'ALEC BM) : il s'agit de définir un plan d'action énergétique et financier par l'élaboration d'une trajectoire générale de la performance énergétique et d'appréhender les solutions à la décarbonation des équipements de production - 1.4 Elaboration d'une politique patrimoniale : conseille la commune (choix de scénarios, calendrier, moyens humains et financiers, scénario d'exploitation, etc.) - 2. Aide à la conduite d'opération par projet de rénovation de bâtiments - 2.1 Audit énergétique programmatique : permet à la commune de définir un budget et un programme de travaux sur les postes liés à la performance énergétique) (avec l'ALEC BM ou prestataire externe) - 2.2 Assistance à la passation de contrats de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux de rénovation énergétique (BM) : mise à disposition de la commune de clausiers types - 2.3. Délégation de conduite d'opération de rénovation énergétique de bâtiments (sous réserve d'un accompagnement spécifique désigné – de type SPL ou équivalent) - 2.4. Accompagnement à la valorisation des travaux d'économies d'énergies par l'obtention de certificats d'économies d'énergie - sous réserve d'acquisition des ressources nécessaires à BM - 3. Accompagnement à l'exploitation – maintenance des équipements techniques - 3.1. Assistance à la passation de contrats d'exploitation – maintenance - 3.2. Etude d'opportunité pour la décarbonation des équipements de production (faisabilité de production d'énergie renouvelable : bois, géothermie, pompes à chaleurs, etc.) - 3.3. Bâtiment numérique ; mission d'assistance pour la mise en place d'un système d'automatismes de supervision des installations, en collaboration avec la DGNSI dans le cadre du schéma directeur du bâtiment numérique Notes : il faut considérer les coups partis du Codev 5 sur les phases 0, 1.1 et 2.1, décrit ci-dessus, pour les communes de Ambarès, Artigues, Cenon, Eysines, Parempuyre, St Médard, Talence, Villenave, Pessac, Bouliac, Floirac, Le Haillan, Lormont	4 000 000 €	4 000 000 €	Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider les études réalisées par le délégataire Participer à l'étude	Valider le programme Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	<p>Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». A cet effet, il comprend notamment des actions destinées à encourager la formation et l'information, développer les pratiques de coopérations, et accompagner au changement tous les publics, au premier rang desquels, les habitants, avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées et les plus fragiles.</p> <p>L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole en ce sens s'illustre par trois dispositifs majeurs de sensibilisation, de mobilisation et d'actions en faveur des enjeux de transition écologique.</p> <p>Ces dispositifs sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention.</p> <p>Les dispositifs qui seront détaillés en pièce-jointe sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire ainsi que des structures du péri et de l'extra-scolaire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable, par la formation d'animateurs ou encore par l'accompagnement de projets type labellisation E3D ou définition projets transition écologique d'établissement péri-extrascolaire. - Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier) - Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole : mise à disposition des communes de dispositifs d'accompagnement au changement de comportements dédiés à la transition écologique (type les Super Défis) et propose des collaborations sur ces thématiques (recensement, évaluation et partage des bonnes pratiques, d'outils d'exposition, communication, ...). 	4 869 000 €	1 880 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens.</p> <p>Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codev : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis).</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.</p>	0 €	0 €	Initier la démarche Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Signer une convention
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	<p>Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.</p>	200 000 €	70 000 €	Initier la démarche Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner financièrement le programme
HCB Dir dév amén - R droite	MULTI - Mise à jour plan de Gestion des jalles	<p>Mise à jour du plan de gestion des jalles de la presqu'île d'Ambarès. Suite à un refus des autorités administratives (manquement de prescription concernant la préservation de la biodiversité), une consultation pour la mise à jour du plan de gestion est prévue. Actuellement la rédaction du CCTP se fait en concertation avec l'Agence de l'eau, le Forum des Marais Atlantiques et la CATERZH33.</p>	250 000 €	250 000 €	Réaliser la prestation Initier la démarche	Participer à la démarche/au dispositif
HCB Dir dév amén - R droite	MULTI - Réalisation d'un itinéraire doux pour relier la sortie du centre bourg de Saint-Vincent-de-Paul à la gare de Lagrave d'Ambarès - 1ère phase	<p>Le projet porte sur la réalisation d'un itinéraire modes doux sur la presqu'île, pour permettre de relier à terme la sortie du centre bourg de Saint Vincent de Paul à la gare de Lagrave d'Ambarès, au regard des nouveaux besoins à venir. Cet itinéraire structurant sera déployé sur le principe d'une voie verte dans un souci d'améliorer la sécurité et la vitesse de déplacement en modes doux mais également de requalification du paysage, en lien avec les territoires limitrophes.</p> <p>Les travaux seront pris en charge pour partie par le CODEV - plan vélo avec une participation FIC. En effet, l'itinéraire s'inscrit dans la politique métropolitaine d'amélioration des modes doux au titre des itinéraires vélos REVE et Structurants. Une partie des travaux est engagée sur le Codev 5 et l'autre sur le Codev 6.</p> <p>Les travaux d'éclairage public et les espaces verts sont à la charge de la ville (et non comptabilisés dans le coût de cette fiche-action). Il convient de prévoir une participation FIC à hauteur de 430 000€ et 155 000€ sur le budget de la ville pour l'ensemble du projet.</p> <p>Cette première phase de travaux démarre à la fin du 2ème semestre 2023 après les dévoiements de réseaux réalisés pour se poursuivre sur 2024. Pour une optimisation de ceux-ci, les travaux démarreront depuis le giratoire du côté d'Ambarès et à revenir vers les Jauges ou selon les contraintes de co-activités.</p>	2 239 700 €	1 137 000 €	Réaliser les travaux Prendre la confirmation de décision de faire Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables fonciers	Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Valider les suites opérationnelles de l'étude Mener la concertation Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement

Saint-Vincent-de-Paul

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HCB Dir dév amén - R droite	MULTI - Travaux Phase 2 PAPI Jalles (Programme d'Action et de Prévention des Inondations)	L'objectif est d'adapter le réseau afin de rendre fonctionnel le système pour le stockage et l'évacuation aussi bien en période normale qu'en période d'inondation. L'amélioration de l'évacuation des eaux et le drainage de la nappe par les principales jalles doivent permettre de raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés et d'en réduire leur vulnérabilité. Ce projet consiste à adapter le réseau de ressuyage de la Presqu'île d'Ambès pour améliorer la vidange en cas d'inondations, mettre en place un réseau hydraulique cohérent et réduire la vulnérabilité des secteurs à enjeux les plus exposés. Projet financé à 40% par l'Etat.	18 000 000 €	18 000 000 €	Réaliser les travaux Réaliser les études préalables	Participer à la démarche/au dispositif
HCB Dir dév amén - R droite	SDVP - Réalisation d'un itinéraire doux pour relier la sortie du centre bourg à la gare de Lagrave d'Ambarès - 2ème phase du projet	Réalisation de la 2ème tranche sur Saint-Vincent-de-Paul de la voie verte des Jaugues jusqu'à l'entrée du Centre Bourg.	1 311 700 €	1 169 635 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les travaux Réceptionner les travaux Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Accompagner techniquement une démarche/une étude Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Accompagner financièrement le programme Formaliser la demande de financement Signer une convention Valider les suites opérationnelles de l'étude Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Mener la concertation
HCB Dir dév amén - R droite	SVDP - Fonciers Malville : accompagnement d'un projet économique	Les terrains Malville situés rue de Canteranne, d'une superficie de 3 ha environ sont en capacité d'accueillir un projet à vocation économique d'environ 4 000 m² de surface de plancher, qui devra se conformer aux forts aléas environnementaux dus au risque inondation et aux zones humides présentes. Ainsi, la Mission Animation Economique va accompagner un opérateur souhaitant développer des locaux d'activités ciblant des activités artisanales, PME/PMI pour s'assurer de lever tous les préalables nécessaires avant la bonne mise en œuvre de son projet et sera également en appui pendant toute la durée de son implantation. La MAE accompagnera également le promoteur à la commercialisation du site.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Aider à la commercialisation des lots	Participer à la démarche/au dispositif
HCB Dir dév amén - R droite	SVDP - Les Jaugues - desserte site Vertige/Demonchy	Afin de permettre l'installation d'entreprises sur le site des Jaugues (projets VERTIGE / DEMONCHY / CASSIA, etc.), les services métropolitains ont réalisé les études nécessaires à la desserte du site et ont élaboré un PUP (projet urbain partenarial). Le Pôle territorial a également rempli le rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de la commune pour la cession des fonciers communaux (acte signé mai 2020). La mise en œuvre du réaménagement des espaces publics et du PUP est conditionné au lancement des travaux de construction du siège du groupe Demonchy qui doit faire l'objet d'un permis de construire complémentaire. Le secteur des Jaugues étant considéré comme zonage constructible sous condition à vocation économique, il pourrait être décidé de lancer la réalisation des premiers travaux de réseaux en anticipation de la mise en œuvre du PUP (assainissement eaux usées non concerné par le PUP).	800 000 €	800 000 €	Lever les préalables fonciers Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réceptionner les travaux Créer, suivre ou clôturer un Projet Urbain Partenarial (PUP)	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HCB Dir dév amén - R droite	SVDP - OIM ARD - Centre de ressources « Ancien restaurant Anatole »	L'objectif est de faire du site métropolitain « ancien restaurant Anatole », un espace multifonctionnel destiné à compléter l'offre en commerces et services à la population. Ce projet passe par une nécessaire réhabilitation du site et donc trouver un investisseur adapté qui saura accompagner de futurs exploitants. L'équilibre économique d'une telle opération étant fragile, il convient de mener un travail plus fin avec l'opérateur incité.	20 000 €	20 000 €	Valider les études réalisées par le délégataire Céder ou acheter le foncier Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Valider les suites opérationnelles de l'étude
HCB Dir dév amén - R droite	SVDP - OIM Rive Droite- Projet de redéploiement des conciergeries solidaires	La Conciergerie Solidaire propose aux entreprises et à leurs collaborateurs ainsi qu'aux habitants des quartiers, un service de conciergerie de proximité. Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire; la conciergerie solidaire favorise également l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. Ainsi, son activité de Conciergerie sert de support à l'insertion et à l'action sociale. Ce modèle d'activité et d'animation proposée par la Conciergerie Solidaire intervient également dans le cadre du renouvellement du centre-bourg de Saint-Vincent-de-Paul, ainsi que dans l'animation du projet de résidence intergénérationnelle souhaitée par la commune. La MAE accompagne en ingénierie cette action de déploiement du modèle de la Conciergerie Solidaire sur les communes de la Rive Droite (5 communes en expérimentation). Ce projet d'implantation a vu le jour le 12-10 sur la commune de Saint-Vincent-de-Paul	10 000 €	10 000 €	Initier la démarche Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
HCB Dir dév amén - R droite	SVDP - Recalibrage du fossé Massé (Hermès 1) - fin des travaux	Afin de permettre la mise en œuvre opérationnelle du projet centre-bourg, les services métropolitains réaliseront, pour le compte de la commune, la levée des préalables et la finalisation du recalibrage du fossé Massé.	800 000 €	650 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser les travaux	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

Saint-Vincent-de-Paul

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HCB Dir dev amén - R droite	SVDP - Requalification de l'avenue Gustave Eiffel (Centre-Bourg)	En 2015, le projet d'aménagement du centre bourg a fait l'objet une étude pré-opérationnelle de laquelle est ressorti notamment le confortement et la requalification de l'axe structurant Gustave Eiffel avec un apport de services à la population. Pour financer la réalisation de ce projet de requalification, une taxe d'aménagement majorée (TAM) a été instaurée à hauteur de 15 % dès l'automne 2016, au titre de l'Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain (OAIM). Le projet consiste à poursuivre les études préliminaires et d'avant projet de cet axe entre l'av. de l'étang et le chemin des Tourelles pour faire le lien avec l'itinéraire doux en direction de la gare de Lagrave. Les crédits sont affectés notamment pour la poursuite de certains préalables (Amiante/HAP, ITV, levés topo, sondages, etc.), ainsi que la phase travaux sur la fin du codev 6.	1 090 000 €	1 090 000 €	Céder ou acheter le foncier Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude préliminaire Réceptionner les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Céder ou acheter le foncier Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer aux études Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Mener la concertation
HCB Dir dev amén - R droite	SVDP - Rue Mozart - fin des travaux d'aménagement de la rue (Hermès 2)	Dans la continuité de l'installation de la maroquinerie Hermès à St Vincent de Paul, les aménagements initiés sous le précédent contrat doivent être finalisés et particulièrement le prolongement de l'avenue Mozart, permettant la desserte d'une crèche ouverte en juin 2022 et deux programmes de logements locatifs sociaux et d'accession sociale sous la MOA d'Enéal et de Domofrance. La fiche porte spécifiquement sur la fin des aménagements à la fin des travaux immobiliers.	700 000 €	200 000 €	Réceptionner les travaux Réaliser les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
LAF Dir foncier DGA	SVDP - Stratégie foncière : co-construction et co-mise en oeuvre	L'objet de la fiche action est d'organiser et mettre en œuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics, etc. L'objectif est de partager avec les élus et services communaux, en continu, la connaissance : - des enjeux fonciers du territoire communal et métropolitain (ZAN, ressources foncières, marchés fonciers et immo, etc.) - des besoins fonciers pour les politiques publiques (aménagement, nature, équipements, etc.) Dans le but de déterminer et anticiper des actions opérationnelles et réglementaires d'encadrement, de négociation, d'étude de faisabilité (fiche de lot, etc.), ou de maîtrise du foncier en accord avec le PPI foncier de BM et de l'EPF. En fonction du contexte communal, une attention particulière pourra être portée sur les enjeux liés au ZAN, à la mobilisation des périmètres de convention avec l'EPF, à l'établissement de fiches de faisabilités (fiche de lot) sur des secteurs ciblés, etc.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Assurer une veille foncière	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié. Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financés hors FIC par l'opération. Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.	35 000 000 €	30 000 000 €	Réaliser la prestation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement
LAH Dir de la nature DGA	SVDP - Valorisation végétale et découverte de la commune et des abords du lac	La commune souhaite créer des parcours de promenade en renforçant son patrimoine végétal. Ces parcours relient les abords de la commune pour rejoindre la place du Port en passant par le Lac, très fréquenté par les habitants de la presqu'île, via la création d'un petit jardin botanique aux abords de l'école. Une liaison végétale et piétonne permettra de créer du sens et du lien au projet, tout en rajoutant de la fonctionnalité et de la valeur ajoutée à la commune, sur laquelle la possibilité de développer la marche à pieds est peu développée. Pour mener à bien le projet, la ville pourra solliciter de subventions au titre du RI Nature (plafond de 350 000 euros par an).	150 000 €	75 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Mener la concertation Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
MAE Dir dev éco DGDE	MULTI - Etude de diagnostic et de préconisation sur la création et le développement de tiers-lieux	Il est proposé de réaliser une étude globale de diagnostic et de préconisations pour la création de lieux socialement innovants (de type tiers lieux) sur la Rive Droite.	30 000 €	30 000 €	Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer aux études Formaliser la demande de financement

Saint-Vincent-de-Paul

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	SVDP - Soutien au titre du RI Sport	Dans le cadre du RI équipements sportifs, la commune avait initialement prévu de solliciter un fonds de concours RI Sport sur un projet de city stade. Fonds de concours de 6 360 € adopté par délibération du 10/07/15 approuvant un ensemble de 16 premiers fonds de concours. La commune doit préciser le lieu d'implantation du projet et signer les conventions d'attribution de subvention.	6 360 €	6 360 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Signer une convention Réaliser l'opération Formaliser la demande de financement
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Refonte de la signalétique "pontons" publique et privée	Concevoir une charte graphique et une signalétique commune pour tous les pontons de Bordeaux Métropole.	120 000 €	120 000 €	Accompagner financièrement le programme Initier la démarche Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre	Définition d'un schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole. 1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole, GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boucles locales existantes sur Parempuyre, Artigues, Bouliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc - Des boucles urbaines existent sur certaines communes, Lormont, Pessac, Gradignan... (vérifier les sites internet des communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boucles dans le parc des Jalles - Boucles les randos sur l'eau - ... 2) Proposer des boucles de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boucles ainsi créées - Toutes ces boucles seront à faire valider par les communes - Proposer les boucles idéales, en faisant apparaître les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies ferrées, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boucles alternatives pour une mise en œuvre rapide 3) Valoriser les boucles - Les boucles devront un avoir intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Valorisation du site Natura 2000 Garonne : Parcours éducatif et d'interprétation du milieu naturel	Création d'une signalétique informative auprès des pontons de Bordeaux Métropole en vue de valoriser et d'interpréter le milieu naturel de la Garonne.	120 000 €	120 000 €	Accompagner financièrement le programme Établir le programme Réaliser les travaux Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif
MAI Dir Tourisme DGDE	SVDP - Création d'une halte nautique à Saint Vincent de Paul	Création d'une halte nautique à Saint Vincent de Paul en lien avec les aménagements de la place du port et des projets d'itinérances douce.	1 008 000 €	1 008 000 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réceptionner les travaux Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser l'étude de faisabilité Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Accompagner financièrement le programme	Participer à la démarche/au dispositif
MAI Dir Tourisme DGDE	SVDP - Prolongement GR Bordeaux Métropole	Il s'agit de prolonger le GR Bordeaux Métropole pour rejoindre le centre de Saint-Louis-de-Montferland, en passant par le petit marais. Des négociations foncières à prévoir pour la commune pour signer des conventions de passages.	5 000 €	5 000 €	Réaliser l'étude	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
2AA Dir Terr Avenir en coop	MULTI - Inventons le.s Boulevard.s du XXIe siècle	<p>Depuis septembre 2022, le projet des boulevards et des barrières est entré dans une phase plus opérationnelle. Pour rappel, l'enjeu est de parvenir, en moins d'une décennie, à apaiser et transformer durablement l'ambiance des boulevards en misant sur le confort, le design et la diversité des usages.</p> <p>Pour relever ce défi, Bordeaux Métropole et les villes partenaires (Bègles, Bordeaux, Cenon, Floirac, Le Bouscat & Talence) misent sur la réalisation d'un projet urbain innovant en faisant la part belle aux expérimentations.</p> <p>L'objectif est d'assurer un pilotage d'ensemble:</p> <p>1/ unissant rive droite et rive gauche</p> <p>2/ multi-thématique et dans l'épaisseur des quartiers (espace public, mobilités, habitat, économie, biodiversité, foncier etc.)</p> <p>3/ articulant court, moyen et long terme</p> <p>L'ambition est de développer à partir de cet axe de 19 km un programme de type « Inventons le.s Boulevard.s du XXIe siècle » autour de trois modalités d'action aux échelles et objectifs variés :</p> <p>> des sites de projet supports d'aménagements provisoires, d'occupation temporaires et/ou de micro-aménagements potentiellement reproductibles pour tester (exp. aménagement Boulevard Antoine Gautier - Chartreuse, site Beaulieu ...),</p> <p>> des interfaces pour accompagner ce qui est engagé en intégrant sous des formats à déterminer et en fonction de la pertinence et des enjeux pour les boulevards, les équipes projet constituées (exp. Pont Simone Veil ...).</p> <p>> cinq séquences pour impulser, fabriquer, transformer (cf. cartographie des séquences).</p> <p>La gouvernance du programme se structure autour d'une équipe projet restreinte et inter-services, d'un collège des élus (réunissant les maires dont les communes sont traversées en limite des boulevards et d'Andréa Kiss en sa qualité de Vice-Présidente en charge des espaces publics, de la voirie et du Fonds) et d'un collège des parties prenantes.</p> <p>Chaque étape structurante du programme fait l'objet d'un comité de pilotage, d'un rapport au bureau et en conseil. Les réalisations suite à l'élaboration du plan-guide seront examinées dans le cadre de l'avenant.</p>	0 €	0 €	Réaliser l'étude Mener la concertation	Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaitent dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambitieux de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plans déplacements employeurs	Accompagnement des communes du territoire métropolitain dans l'élaboration de leur plan de mobilité employeurs.	325 000 €	325 000 €	Participer à l'étude	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Réseau Vélo Express	Le Réseau Vélo Express (ReVe) est un projet phare du 3ème plan vélo métropolitain. Il consiste en la création de 14 itinéraires répondant à des critères de qualité d'aménagement élevée (aménagements cyclables en site propre, priorité vélo) afin de proposer des itinéraires sécurisés, continus avec une signalétique dédiée.	25 000 000 €	25 000 000 €	Initier la démarche Établir le programme	Participer à la démarche/au dispositif Participer aux études
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	<p>Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types :</p> <p>- des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux.</p> <p>- des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment.</p> <p>Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes.</p> <p>En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.</p>	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BBA Direction multimodalité	TALE - Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Révision	Par délibération de juillet 2010, la CUB, devenue Bordeaux Métropole, a engagé la mise en œuvre des Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) des 28 communes pour leur permettre de prioriser des actions en faveur des déplacements des piétons, personnes à mobilité réduite (P.M.R), personnes âgées... La Métropole engage maintenant la révision des PAVE car tous sont réalisés ou en cours de finalisation. Les communes participent activement à ces études et les validant. Les plannings seront à affiner en fonction de l'avancement des dossiers.	8 870 €	8 870 €	Initier la démarche Réaliser l'étude Réaliser la prestation Accompagner financièrement le programme	Mener la concertation Participer aux études Valider les suites opérationnelles de l'étude
BDA Dir Voirie Ouvrages d'Art	TALE - Passerelle Fontan	La passerelle Fontan, propriété Bordeaux Métropole, au regard de la jurisprudence et en l'absence de convention avec la SNCF. En conséquence, il est prévu la réalisation de cet IDI puis l'étude des travaux à réaliser. Aussi, une étude détaillée de l'état de celle-ci sera réalisée par le service ouvrages d'art (SOA) dans le cadre de la fiche CODEV, avant tout lancement de projet particulier.	20 000 €	20 000 €	Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité. La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022. Ce plan prévoit: - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-618 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune. En pratique: - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: Olivier Westeel 0611911402 - La DG Mobilité ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin exprimé dans le cadre de projets d'aménagements / de voirie demandant l'installation de bornes de recharge, et en cas de prise en charge de l'investissement par le porteur du projet (compter environ 25000€ par station), la DG Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire. Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE. 2 types de configurations possibles : - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4,6;8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11kW).	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Aide au déploiement du stationnement résident sur voirie	Bordeaux Métropole encourage la mise en œuvre du stationnement résident (payant) sur voirie afin de favoriser le report modal vers d'autres solutions que l'automobile et dégager de l'espace public pour d'autres affectations que le stationnement des véhicules légers. Bordeaux Métropole prend en charge 50% du coût de fourniture et de pose des horodateurs et 100% de la signalisation.	400 000 €	400 000 €	Accompagner financièrement le programme	Réaliser l'opération Mener la concertation Accompagner financièrement le programme
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Amélioration de la desserte du campus et du centre-ville de Gradignan	- Reprise des études sur le prolongement de la ligne B du tramway sur la base du tracé issu de la concertation (cf délibération BM de janvier 2020) en les actualisant compte tenu de l'évolution du contexte global depuis 2020 (coûts, réseau de bus en référence, PLU, étude d'impact, bilan socio-économique ...) - Début 2024, désignation d'un chef de projet au sein de la DG Mobilité - D'ici la fin de l'année 2024, rédaction et lancement du marché de maîtrise d'œuvre en vue de la rédaction du dossier de DUP Le coût des phases postérieures à l'étude préliminaire sera estimé à partir des conclusions de cette étude.	1 000 000 €	1 000 000 €	Réaliser l'étude préliminaire	Participer à la démarche/au dispositif
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Amélioration de la desserte du campus et du centre-ville de Gradignan - bus express	Mise en œuvre d'alternatives multimodales complémentaires permettant d'améliorer la desserte du campus et du centre-ville de Gradignan : - Extension de la ligne bus express technobus extra-rocade jusqu'au centre-ville - Extension de la ligne bus express Presqu'île/Campus jusqu'à Gradignan Beausoleil - Etude d'une ceinture emplois de car express - Autres lignes proposées par le délégataire - Etude sur la création de 2 P+R sur le long de la ligne structurante de desserte de Gradignan en intra rocade et en extra rocade	0 €	0 €	Réaliser l'étude de faisabilité	Participer à la démarche/au dispositif
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Aménagement de la Route de Toulouse	Il est prévu de réaliser les études et les travaux pour l'aménagement de la route de Toulouse en faveur des modes actifs et des transports en commun entre les boulevards et le Pont de la Maye. Conformément à la délibération qui a dressé le bilan de la concertation, des emprises foncières sont recherchées afin de compenser le stationnement impacté par les aménagements projetés. Pour cela, Bordeaux Métropole mobilise une enveloppe financière complémentaire. Le carrefour giratoire avec la rue Robespierre fera l'objet d'un cofinancement avec le "Projet BAHIA" dans le cadre d'un PUP.	9 000 000 €	9 000 000 €	Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lancer des consultations	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Bus express Pellegrin-Thouars-Malartic	Bordeaux Métropole souhaite améliorer la desserte du quartier Thouars à Talence et du quartier Malartic à Gradignan par la création d'un Bus express (type BHNS). Le projet Bus Express Pellegrin-Thouars-Malartic vise à améliorer les performances du réseau de bus et les conditions de déplacements des voyageurs, par des aménagements adaptés au territoire. Il renforcera la régularité des lignes et réduira les temps de trajets. Il permettra ainsi d'améliorer les conditions de rabattement vers le réseau structurant (Tramway, RER Métropolitain). Ce projet court jusqu'en 2028 (codev 7), où il restera des travaux à réaliser en fonction de la réalisation des acquisitions foncières et de leur mise à disposition, ainsi que des travaux de finitions...	95 000 000 €	95 000 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études préalables	Accompagner techniquement une démarche/une étude
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Ensemble des 7 lignes de bus express	Présentation générale des 7 lignes de bus express prévues par le schéma des mobilités Ligne Bordeaux Saint Jean - Saint Aubin de Médoc et Saint Médard en Jalles - Issac : pas de fiche dédiée, mise en service prévue en 2024 Ligne Pellegrin Thouars Mallartic : fiche dédiée Circulaire entre rocade et boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Circulaire des boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Liaison Gare Saint Jean - Artigues : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Liaison Presqu'île - Campus : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Technobus extrarocade : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra	0 €	0 €	Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - LIANE 4 - Amélioration de la vitesse commerciale	LIANES 4 - Amélioration de la vitesse commerciale Avenue Jean Jaurès : Insertion d'un couloir bus en approche du giratoire Tausin (sens ouest -> est) et sécuriser les traversées cycles et piétonnes. AVP/PRO en cours. Mise en service à l'horizon 2026.	0 €	0 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers Réaliser l'étude préliminaire Réceptionner les travaux Réaliser les travaux Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude pré opérationnelle Réaliser les études préalables Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser la prestation Lancer des consultations Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Accompagner techniquement une démarche/une étude
BED Dir Grands Projets Mob	TALE - Pôle d'échanges Multimodal Talence-Médoquine : aménagements des espaces publics	La création du Pôle d'échanges Multimodal Talence-Médoquine est l'un des éléments structurants de la feuille de route commune de la Région Nouvelle-Aquitaine et de Bordeaux Métropole pour la réalisation d'un Réseau Express Métropolitain. Cette nouvelle halte permettra la création d'une nouvelle connexion entre les trains régionaux (Ligne Bordeaux-Pointe-de-Grave/Ligne Libourne-Arcachon) et l'offre de transport urbain (à l'horizon 2027, le bus express Pellegrin – Thouars – Malartic), donnant une meilleure accessibilité à certains pôles majeurs de l'agglomération bordelaise à proximité tels que le Domaine Universitaire et le CHU de Pellegrin.	5 220 773 €	2 355 587 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
BED Dir Grands Projets Mob	TALE - Travaux sur l'aiguillage St Genès	Les travaux sur l'aiguillage Saint Genès sont prévus à l'été 2024.	0 €	0 €	Réaliser les travaux	Participer à la démarche/au dispositif
CAB Dir bâtiments	TALE - Mise en Etat Correct de la maternelle Pablo Picasso (2 classes)	Mise en Etat correct de la maternelle Pablo Picasso de 2 classes. Réflexion conjointe avec la MEC du GS St Exupéry.	1 430 000 €	1 430 000 €	Mise en état correct des écoles : Transfert automatique à la ville à la fin des travaux	MEC : transfert automatique de l'école à la ville à la fin des travaux Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
CAB Dir bâtiments	TALE - Mise en Etat Correct du groupe scolaire RAVEL (12 classes)	Mise en Etat correct du groupe scolaire RAVEL comprenant 4 classes de maternelle et 8 classes élémentaires. Réaménagements et végétalisation de la cour à la charge de la ville.	5 200 000 €	4 750 000 €	Mise en état correct des écoles : Transfert automatique à la ville à la fin des travaux	MEC : transfert automatique de l'école à la ville à la fin des travaux Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CAB Dir bâtiments	TALE - Mise en Etat Correct du groupe scolaire Saint Exupéry (8 classes)	Mise en Etat correct du groupe scolaire St Exupéry comprenant 3 classes de maternelle et 5 classes élémentaires. Réflexion conjointe avec la MEC de la maternelle Pablo Picasso.	3 500 000 €	3 500 000 €	Mise en état correct des écoles : Transfert automatique à la ville à la fin des travaux	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales MEC : transfert automatique de l'école à la ville à la fin des travaux
CAE Dir de l'eau	TALE - Bassin de rétention des eaux pluviales Monadey	L'objectif principal de l'opération est la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales afin de lutter contre les inondations d'eaux pluviales sur l'avenue Clémenceau à Talence (secteur du Ruisseau d'Ars). Cette opération est liée à une étude hydraulique générale pour la mise à jour du schéma directeur du bassin versant urbain du ruisseau de l'Ars réalisée par PROLOG en 2015. PROLOG a ensuite conduit une étude préliminaire spécifique "étude technique et réglementaire de faisabilité du bassin Monadey" en juin 2018. L'objectif secondaire de l'opération est d'éviter le risque d'inondation de l'institut d'optique par la ZH existante qui la jouxte en écrétant les PHE et en les raccordant au bassin ou au réseau d'eaux pluviales.	5 200 000 €	5 200 000 €	Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lever les préalables fonciers Réaliser les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets	L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'usager. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment : Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire Action 18 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable Action 34 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer Action 20 : Frigo anti-gaspi installés Action 30 : Déployer des boîtes à dons dans l'espace public	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écogestes au jardin. Il se décline notamment par la mise en place d'opérations gratuites de broyage des végétaux dans certains centres de recyclage (Bassens, Bordeaux Surcouf, Pessac Bourgaillh, St Médard en Jalles) et sur les communes volontaires.	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Point d'apport volontaire et compostage	Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource. Le plan stratégique Déchets a adopté 3 actions déclinées comme suit sur votre commune : - Action 23 - Développer le compostage individuel en habitat individuel en maison ; - Action 24 - Développer le compostage partagé en participant à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités ; - Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade.	4 000 000 €	4 000 000 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CBB Dir strat et MOA PPGD	TALE - Plan stratégique Déchets 2026 - Création d'un centre de ressources urbain à TALENCE	<p>La réduction des quantités de déchets est la priorité absolue du Plan stratégique de prévention et de gestion des déchets 2026, avec une priorité au « réemploi » ou une « deuxième vie des objets » avant la valorisation matière ou énergétique des déchets; Dans ce cadre, de nouveaux équipements et de nouvelles activités (Prévention, biodéchets...) doivent être déployés. Ce secteur répond totalement aux besoins en termes de zones blanches, d'accès et de fréquentation (parc relais, rocade, etc...) pour un nouvel équipement avec comme objectifs:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer un centre de ressources urbain (réemploi); - Assurer le développement d'éventuelles antennes de prévention, d'animation ; - Mutualiser les espaces pour des lieux d'animation, de stockage et autres ; <p>(Préemption parcelle 522BH174, 4944 M²)</p> <p>Les besoins devront être affinés, mais le Pôle Prévention et Gestion des Déchets souhaite réaliser:</p> <p>1) Un centre de réemploi pérenne dont les objectifs principaux sont : <ul style="list-style-type: none"> - Construire une infrastructure bâtie d'env 800 m² ou aménager l'existant (sous réserve de diagnostics) ; - Apporter une offre ciblée au milieu urbain où le foncier est inaccessible ; - Participer à la réduction des déchets et développer le réemploi ; - Contribuer à la réduction de certains dépôts sauvages ; - Offrir aux habitants une proximité de service en voiture, à vélo ou à pied ; - Créer des points de sensibilisation des habitants à la gestion des déchets ; - Garantir à la collectivité et aux agents des installations conformes. </p> <p>2) Une surface de bureaux à définir selon l'accroissement des activités et des effectifs (Gestion Biodéchets, prévention...);</p> <p>3) Des espaces bâtis ou existants pour des zones de stockage (composteurs, etc...) et des lieux d'animation ou de sensibilisation.</p>	5 000 000 €	50 000 €	Établir le programme Réaliser l'étude Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Céder ou acheter le foncier	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CCB Dir strat et MOA PVB	TALE - Plan de végétalisation - Vert chez vous	<p>La Ville de Talence souhaite poursuivre les actions engagées dans le plan de végétalisation autour de trois grands axes pour les années à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour les oiseaux, insectes et la petite faune, • embellir la ville, • apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants. <p>À terme, le projet « Vert chez Vous » proposera également à chaque Talençais(e) un espace vert public à 10 minutes à pied de son domicile, qu'il s'agisse d'une place végétalisée, d'un parc aménagé, d'un espace vert de proximité ou d'un lieu emblématique comme le bois de Thouars ou le parc Peixotto.</p> <p>La Ville pourra mobiliser le RI Nature Agriculture ou RI 1 million d'arbres selon les projets et les conditions d'accompagnement fixées dans les RI (350 000€ par an).</p>	2 920 000 €	600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser l'opération
CCD Dir funéraire PVB	TALE - RI Cimetières - reprise de concessions et emplacements	Bordeaux Métropole accompagne la ville dans les exhumations administratives. La participation financière de Bordeaux Métropole sera calculée au vu du règlement d'intervention qui sera en vigueur au moment de la demande de fonds de concours de la commune.	25 200 €	25 200 €	Signer une convention Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Signer une convention Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Développement des réseaux de chaleur	<p>Bordeaux Métropole est compétente en matière de réseaux de chaleur publics. Ils permettent de développer les énergies renouvelables et leur bilan carbone est excellent. Ces réseaux nécessitent des investissements élevés. Ils ne peuvent se développer que dans les îlots urbains ou dans les quartiers présentant une densité de besoins de chaleur suffisante.</p> <p>A partir des données de consommation de gaz et des projets de développement urbain, les services métropolitains ont identifié tous les secteurs présentant des besoins de chaleur suffisants pour qu'un réseau de chaleur de plus de 1 GWh soit envisageable.</p> <p>Bordeaux Métropole s'est engagée à étudier l'ensemble des secteurs identifiés puis à conduire jusqu'à leur terme les projets qui s'avèreraient réalisables.</p> <p>La présente action Codev consiste à lister et à suivre l'ensemble des projets en cours ou à engager.</p> <p>I- RESEAUX EN SERVICE</p> <p>1- Hauts de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Artigues - poursuite des importants travaux de reconstruction des 16 km de réseaux "historiques" - divers développement du réseau, en densification (raccordement de bâtiments existants) et vers des projets urbains neufs - étude de développement vers Artigues Perspective de moyen terme : Intégrer le réseau de chaleur aux réflexions concernant le devenir de l'usine d'incinération des déchets de Cenon</p> <p>2- Plaine de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Bordeaux - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (Lormont Lissandre et Cascades, Bordeaux Brazza, Bordeaux Niel, EPA Garonne Eiffel, bas-Floirac, plaine sud Garonne)</p> <p>3- Bordeaux Bègles énergie : Bordeaux, Bègles - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (EPA) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Bègles Dorat et Bègles Thorez</p> <p>4- Mériadeck énergie : Bordeaux - Renouvellement de l'autorisation d'exploiter le forage géothermique et réflexions associées sur la valorisation de l'eau - Développement du réseau</p> <p>5- Grand parc énergies : Bordeaux, Le Bouscat - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau, construction de la chaufferie bois et mise en service de la géothermie</p> <p>6- Saint Médard Hastignan : Saint Médard en Jalles - Suivre l'exploitation du réseau et un développement éventuel vers le collège</p> <p>II - RESEAUX EN COURS</p> <p>7- Mérignac centre énergie - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>8- Le Haillan : Le Haillan, Eysines - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>9- Métropole sud : Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan - Passation de la concession - Etudes opérationnelles - Développement commercial du réseau et partenariat avec l'Université, le CHU et Domofrance - Travaux de construction (réseau, géothermie, chaufferie bois) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Mérignac/Pessac Le Burck, Bègles Vaclav Havel, Villenave d'Ornon Chambéry</p> <p>10- Blanquefort - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>11- Eysines, Bruges, Le Bouscat - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>12- Mérignac Aéroparc - Suivre les études amont</p>	67 400 000 €	67 400 000 €		

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Métropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal	<p>Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal.</p> <p>Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes.</p> <p>4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; le suivi et l'assistance pendant la phase travaux.</p> <p>Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.</p>	2 000 000 €	2 000 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal	<p>Bordeaux Métropole accompagne les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal.</p> <p>Cet accompagnement se décline dans un parcours, en plusieurs phases. Une commune pourra solliciter des accompagnements sur les phases opérationnelles 2 et/ou 3, si elle peut justifier d'avoir déjà réalisé la phase stratégique 1.</p> <p>- 0. Animation territoriale, via le club tertiaire de BM : réunions présentielles ou webinaires, communication d'informations techniques et réglementaires, partages d'expériences</p> <p>- 1. Définition d'une stratégie globale « énergie – climat » sur le patrimoine communal</p> <p>- 1.1 Bilan énergétique patrimonial (avec l'ALEC BM) : permet à la commune d'avoir un bilan global de ses consommations énergétiques par fluide, en ratio spécifique et par profil de bâtiment</p> <p>- 1.2 Aide à la saisie des données du « décret tertiaire » sur l'outil OPERAT (avec l'ALEC BM) : la commune bénéficie d'un accompagnement à la saisie des données sur la plateforme Operat et d'une assistance en cas d'anomalie(s) rencontrée(s) pendant la déclaration Operat</p> <p>- 1.3 Définition d'un plan d'action global pour la rénovation du patrimoine et la décarbonation des équipements de production (avec l'ALEC BM) : il s'agit de définir un plan d'action énergétique et financier par l'élaboration d'une trajectoire générale de la performance énergétique et d'appréhender les solutions à la décarbonation des équipements de production</p> <p>- 1.4 Elaboration d'une politique patrimoniale : conseille la commune (choix de scénarios, calendrier, moyens humains et financiers, scénario d'exploitation, etc.)</p> <p>- 2. Aide à la conduite d'opération par projet de rénovation de bâtiments</p> <p>- 2.1 Audit énergétique programmatique : permet à la commune de définir un budget et un programme de travaux sur les postes liés à la performance énergétique (avec l'ALEC BM ou prestataire externe)</p> <p>- 2.2 Assistance à la passation de contrats de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux de rénovation énergétique (BM) : mise à disposition de la commune de clausiers types</p> <p>- 2.3. Délégation de conduite d'opération de rénovation énergétique de bâtiments (sous réserve d'un accompagnement spécifique désigné – de type SPL ou équivalent)</p> <p>- 2.4. Accompagnement à la valorisation des travaux d'économies d'énergies par l'obtention de certificats d'économies d'énergie - sous réserve d'acquisition des ressources nécessaires à BM</p> <p>- 3. Accompagnement à l'exploitation – maintenance des équipements techniques</p> <p>- 3.1. Assistance à la passation de contrats d'exploitation – maintenance</p> <p>- 3.2. Etude d'opportunité pour la décarbonation des équipements de production (faisabilité de production d'énergie renouvelable : bois, géothermie, pompes à chaleurs, etc.)</p> <p>- 3.3. Bâtiment numérique, mission d'assistance pour la mise en place d'un système d'automatismes de supervision des installations, en collaboration avec la DGNSI dans le cadre du schéma directeur du bâtiment numérique</p> <p>Notes : il faut considérer les coups partis du Codev 5 sur les phases 0, 1.1 et 2.1, décrit ci-dessus, pour les communes de Ambarès, Artigues, Cenon, Eysines, Parempuyre, St Médard, Talence, Villenave, Pessac, Bouliac, Floirac, Le Haillan, Lormont</p>	4 000 000 €	4 000 000 €	Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider les études réalisées par le délégataire Participer à l'étude	Valider le programme Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	<p>Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». A cet effet, il comprend notamment des actions destinées à encourager la formation et l'information, développer les pratiques de coopérations, et accompagner au changement tous les publics, au premier rang desquels, les habitants, avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées et les plus fragiles.</p> <p>L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole en ce sens s'illustre par trois dispositifs majeurs de sensibilisation, de mobilisation et d'actions en faveur des enjeux de transition écologique.</p> <p>Ces dispositifs sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention.</p> <p>Les dispositifs qui seront détaillés en pièce-jointe sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire ainsi que des structures du péri et de l'extra-scolaire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable, par la formation d'animateurs ou encore par l'accompagnement de projets type labellisation E3D ou définition projets transition écologique d'établissement péri-extrascolaire. - Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier) - Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole : mise à disposition des communes de dispositifs d'accompagnement au changement de comportements dédiés à la transition écologique (type les Super Défis) et propose des collaborations sur ces thématiques (recensement, évaluation et partage des bonnes pratiques, d'outils d'exposition, communication, ...). 	4 869 000 €	1 880 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens. Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codev : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis).</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.</p>	0 €	0 €	Initier la démarche Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Signer une convention
FBA Dir inno amén numérique	MULTI - Projet Wifi social : Installation de bornes d'accès Wifi gratuit	<p>Dans le cadre de ses actions en matière d'inclusion numérique et d'aménagement numérique du territoire, Bordeaux Métropole souhaite déployer des points d'accès Wifi gratuits au service des plus démunis sur son territoire. Dans un premier temps, les quartiers prioritaires de la politique de la Ville sont ciblés dans la mesure où ils concentrent les zones défavorisées et leurs habitants.</p> <p>Il s'agira d'installer des points d'accès Wifi, disposant dans la mesure du possible de prises de recharge de téléphones / tablettes, d'un abri et de panneaux solaires d'alimentation électrique. Une réflexion sera menée pour proposer des animations et des aides régulières sur ces points dans le cadre de la politique d'inclusion numérique. Afin de maximiser le nombre de sites installés, l'installation des bornes, quand cela sera possible, se fera au niveau de mobiliers urbains déjà existants (abris bus, lieux de convivialité, ...).</p> <p>La Métropole dispose d'un budget de 350 K€ sur la période 2024/2026 pour mettre en place ces lieux d'accès Wifi avec leurs mobiliers urbains afin de desservir quelques zones dans certains QPV.</p> <p>Les communes qui souhaiteraient de tels points d'accès Wifi, mais situées hors périmètre des quartiers prioritaires de la politique de ville, pourront conventionner avec la Métropole pour financer l'installation de points d'accès homogènes et en cohérence avec ceux installés dans le cadre des contrats de Codev.</p>	300 000 €	300 000 €	Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les études préalables Réaliser les travaux Réaliser la prestation Réaliser l'étude de faisabilité Lancer des consultations Réceptionner les travaux Initier la démarche Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Accompagner financièrement le programme Réaliser l'étude Établir le bilan financier de l'opération	Participer à la démarche/au dispositif
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	<p>Assistance à maitrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.</p>	200 000 €	70 000 €	Initier la démarche Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner financièrement le programme
HEB Dir dev et amén - Sud	MULTI - Aménagement cyclable chemin de Leysotte-Etudes	<p>Etudes pour la création d'un aménagement cyclable sur le chemin de Leysotte entre le Chemin des Orphelins et la route de Toulouse.</p>	50 000 €	50 000 €	Lever les préalables fonciers Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Mener la concertation Réaliser les études d'avant projet (AVP) Établir le programme	Valider le programme Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider les suites opérationnelles de l'étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HEB Dir dev et amén - Sud	TALE - Avenue du Mal Leclerc - désimperméabilisation de la voie	Etude globale de désimperméabilisation, suppression et décrouitage d'une partie de la voie centrale de l'avenue de Maréchal Leclerc pour la neutraliser à des fins de plantations.	100 000 €	100 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Établir le programme	Participer aux études Mener la concertation Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider le programme Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HEB Dir dev et amén - Sud	TALE - Création d'un aménagement cyclable sur l'avenue Roul	Réalisation des études préalables et des travaux pour créer une liaison cyclable sur l'avenue Roul entre les giratoires du cours de la Libération et de l'avenue de l'Université.	750 000 €	750 000 €	Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Lever les préalables fonciers Mener la concertation Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude préliminaire	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HEB Dir dev et amén - Sud	TALE - Création d'un cheminement cyclable sur le cours de la Libération	Suite à des évolutions de programme et de périmètre, la fiche action est retravaillée selon 3 périmètres projets identifiés: - Tronçon Rcade/Rond point Macdo : MOA Signalisation (étude et travaux) pour un renouvellement de la matérialisation du cheminement cyclable existant - Tronçon Macdo/Av. Thouars : MOA PTS (étude) pour repenser l'intégralité de l'aménagement en vue de redistribuer l'espace entre les modes doux, VL, stationnement et végétalisation - Tronçon Av. Thouars/Av. G. Lasserre: MOA PTS étude et travaux pour dissocier les piétons des vélos en cohérence avec les tronçons précédents et avec les bandes cyclables existantes du giratoire Libération. Uniquement dans le sens rocade => Bordeaux. Le tronçon entre l'av. Thouars et la rue Tremeuge (devant le lycée Victor Louis) est un coup parti du codev 5. Néanmoins, si le stationnement central peut être questionné et que le tracé BEX sur le Crs de la Libération est confirmé alors un profil de façade à façade serait probablement opportun.	1 500 000 €	1 500 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude Établir le programme	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Participer à la démarche/au dispositif Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune
HEB Dir dev et amén - Sud	TALE - Etude de mobilité Vieille Tour	Bordeaux Métropole propose de réaliser une étude mobilité rue vieille Tour entre Médoquine et Arts et Métiers. Des comptages de vitesse, flux et directions seront réalisés. Des modélisations de circulation pourront permettre d'émettre des préconisations sur le fonctionnement de cet axe, en fonction des objectifs définis par la commune.	50 000 €	50 000 €	Réaliser l'étude	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HEB Dir dev et amén - Sud	TALE - Parking - Angle Frédéric Sévène / Zubiéta	Etude de faisabilité et le cas échéant travaux pour la réalisation d'un parking public sur la parcelle qui fait l'angle entre la rue F. Sévène et la rue Zubiéta (522AW472). Cette étude comprendra des propositions de végétalisation et des zones de rafraichissement.	650 000 €	650 000 €	Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Réaliser les études préalables Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude préliminaire Réaliser l'étude de faisabilité Prendre la confirmation de décision de faire	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer aux études Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Mener la concertation Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HEB Dir dev et amén - Sud	TALE - Requalification du carrefour nord à Thouars (Racine-Delacroix-Boucher)	amélioration du fonctionnement du carrefour en terme de sécurité et paysage, meilleure intégration du parvis de l'école pacifié, création d'une porte de quartier, végétalisation et réorganisation du stationnement sur parvis scolaire côté rue Delacroix	400 000 €	400 000 €	Réaliser les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réceptionner les travaux Lever les préalables fonciers	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider les suites opérationnelles de l'étude Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Mener la concertation Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HEB Dir dev et amén - Sud	TALE - Requalification générale de la place Gauguin à Thouars	Travaux de requalification (voiries, assainissement, stationnement, cheminements piétons) de la place Gauguin dans le quartier de Thouars, une fois les préalables de libération du foncier seront intégralement levés par la ville de Talence (achat, démolition bâtiments et réseaux, purges des fondations, dépollution éventuelle).	600 000 €	600 000 €	Réaliser les travaux Mener la concertation Réceptionner les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Céder ou acheter le foncier Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Participer à la démarche/au dispositif
HEB Dir dev et amén - Sud	TALE - Rue Frédéric Sévène : études et travaux	Poursuite de l'étude de requalification générale de la rue Frédéric Sévène entre la route de Toulouse et le giratoire Crespy. L'objectif principal de cet aménagement est la création d'un aménagement dédié aux vélos en site propre pour une liaison Est-Ouest entre la Route de Toulouse et le giratoire Crespy. Linéaire concerné : 1,2 km avec des emprises variables (entre 8 et 11,5m). Sur la durée du contrat, Bordeaux Métropole propose la réalisation du PRO, le lancement du marché travaux, la levée des préalables fonciers (poursuite des négociations amiables et procédure de DUP), la réalisation des travaux d'enfouissement (SDEEG), la coordination des travaux de renouvellement Régaz, le dévoiement des réseaux nécessaire aux plantations et la réalisation des travaux de voirie. Sous réserve de la levée des préalables précédemment cités les tranches s'enchaîneront en phase travaux. Les travaux d'une 1ère tranche sont du coup parti du CODEV 5 (1,5M€ négociés - mise à jour montant 1,7M€).	6 300 000 €	6 300 000 €	Lancer des consultations Mener la concertation Réaliser les travaux Lever les préalables fonciers Céder ou acheter le foncier Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)	Mener la concertation Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Accompagner techniquement une démarche/une étude Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HEB Dir dev et amén - Sud	TALE - Rue pierre Curie, recomposition de l'espace public en accompagnement de la salle de spectacle et du planétarium	étude pour un requalification de la rue Pierre Curie avec percée de voie nouvelle pour accompagner l'arrivée de nouveaux aménagements culturels sur la commune (Planétarium, salle de spectacle) et réorganiser le schéma de circulation.	50 000 €	50 000 €	Réaliser l'étude préliminaire Établir le programme Mener la concertation	Mener la concertation Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider le programme
LAF Dir foncier DGA	TALE - Stratégie foncière : co-construction et co-mise en oeuvre	L'objet de la fiche action est d'organiser et mettre en œuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics, etc. L'objectif est de partager avec les élus et services communaux, en continu, la connaissance : - des enjeux fonciers du territoire communal et métropolitain (ZAN, ressources foncières, marchés fonciers et immo, etc.) - des besoins fonciers pour les politiques publiques (aménagement, nature, équipements, etc.) Dans le but de déterminer et anticiper des actions opérationnelles et réglementaires d'encadrement, de négociation, d'étude de faisabilité (fiche de lot, etc.), ou de maîtrise du foncier en accord avec le PPI foncier de BM et de l'EPF. En fonction du contexte communal, une attention particulière pourra être portée sur les enjeux liés au ZAN, à la mobilisation des périmètres de convention avec l'EPF, à l'établissement de fiches de faisabilités (fiche de lot) sur des secteurs ciblés, etc.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Assurer une veille foncière	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Expérimentation Espaces Temporaires d'Insertion et Logements Temporaires d'Insertion sur le territoire métropolitain	Dans le cadre de la stratégie départementale de résorption des squats, conduite en partenariat avec l'Etat, Bordeaux Métropole s'engage à mettre en œuvre des solutions d'hébergement à destination des publics vivant en squats ou bidonvilles, en complément des dispositifs de droit commun existants. Les communes qui le souhaitent peuvent ainsi accueillir un ETI et/ou un LTI et prendre leur part dans la résorption des squats installés sur leur territoire, dans une logique de solidarité métropolitaine.	9 123 977 €	9 123 977 €	Réaliser les travaux Réaliser les études préalables	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider le programme Participer aux négociations Faire de la réserve foncière Participer à la démarche/au dispositif
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Mise en oeuvre du Permis de louer/diviser/déclaration de mise en location	Mobilisation d'un service d'instruction des permis de louer/diviser/déclarations de mise en location, sur des périmètres identifiés afin de lutter efficacement contre le mal logement et améliorer la qualité du parc locatif privé. A ce jour, les communes ayant manifesté leur intérêt pour ces outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne sont : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Bègles, Carbon Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Haillan, Lormont, Mérignac, Parempuyre, Saint-Louis-de-Montferand, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave d'Ornon. Des ateliers seront organisés entre mai et septembre 2023 afin de déterminer les nouveaux périmètres d'intervention, intégrer éventuellement de nouvelles communes et préciser les moyens RH nécessaires à l'instruction des dossiers concernés par les nouveaux périmètres définis.	255 000 €	255 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAG Dir habitat DGA	TALE - PRU Thouars : Coordination du projet, études et ingénierie, volet logement, volet foncier et fonds de concours	<p>Le projet de renouvellement urbain de Talence Thouars est composé de plusieurs axes d'interventions : habitat, équipements, espaces publics, mobilités, commerces et activités économiques. La présente fiche concerne les interventions liées à la coordination du projet, à l'ingénierie, aux volets logement et foncier, et aux fonds de concours. Elle est complétée par d'autres fiches concernant des interventions sous maîtrise d'ouvrage directe de Bordeaux Métropole.</p> <p>Volet ingénierie :</p> <p>Ce volet comprend les missions de l'accord cadre d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le suivi du projet, ainsi que des études complémentaires nécessaires au projet. Le coût global de ce volet a été estimé à 883 200 € sur la période du CODEV 6 (2024-2027).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mission de conseil pour le suivi et la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain (mission d'architecte-urbaniste coordinateur) et mission d'appui en termes de développement économique - Mission d'élaboration des études programmes pour les espaces publics - Appui à l'élaboration des procédures opérationnelles - Appui aux démarches de concertation - Procédures environnementales - Mission d'OPCU et d'OPCIC - mission d'évaluation in itinere du PRU. <p>Un cofinancement de la ville de Talence sera demandé sur certaines de ces études selon le règlement d'intervention en vigueur.</p> <p>Equipements publics :</p> <p>Pour mémoire, Bordeaux Métropole est intervenu en tant que financeur sur le stade nautique et tant que maître d'ouvrage sur le stade Pierre Paul Bernard, et la mise en état correct des écoles métropolitaines.</p> <p>Formalisation et volet habitat :</p> <p>Une convention de renouvellement urbain actant le partenariat entre Bordeaux Métropole, la Ville et Domofrance est mise en place. Cette convention fait apparaître les investissements de chaque partie, et notamment l'investissement de Bordeaux Métropole en tant que maître d'ouvrage et tant que partenaire financier. A ce titre, l'intervention de la Métropole sur son volet habitat pourra être mobilisée, notamment sur le financement des réhabilitations. Cette convention, formalisée en mai 2023 doit faire l'objet d'un passage en conseil au cours de l'été 2023. L'investissement global et financier de Bordeaux Métropole devra être complété au niveau du PPI. Des recettes sont à prévoir concernant le volet ingénierie : participation de la Ville et de Domofrance.</p>	1 100 000 €	1 100 000 €	<p>Céder ou acheter le foncier</p> <p>Mener la concertation</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p> <p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p> <p>Signer une convention</p> <p>Lever les préalables fonciers</p> <p>Réaliser l'étude</p> <p>Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p>	<p>Formaliser la demande de financement</p> <p>Accompagner techniquement une démarche/une étude</p> <p>Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune</p> <p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p> <p>Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement</p> <p>Participer aux études</p> <p>Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain</p> <p>Participer à la démarche/au dispositif</p> <p>Signer une convention</p>
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - 2ème campagne de résorption du bruit	<p>Bordeaux métropole lance une deuxième campagne de résorption du bruit. Il s'agit de réaliser des audits acoustiques gratuits et de financer des travaux d'isolation acoustique dans les logements identifiés comme points noirs du bruit routier métropolitain sur 7 secteurs répartis sur 8 communes :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1/ Bd Roosevelt - Albert 1er : Bordeaux, Bègles, Talence ; 2/ Route de Toulouse Nord : Bordeaux, Bègles, Talence, Villenave d'Ornon ; 3/ Cours Portal - Verdun : Bordeaux ; 4/ Av de Bordeaux Austin Comte : Carbon, Blanc ; 5/ Av de la Mame : Bordeaux, Mérignac ; 6/ Av de Lattre de Tassigny : Bordeaux, Mérignac, Eysines ; 7/ Cours Joliot Curie Nord : Bordeaux, Cenon. <p>Au total, ce sont environ 1 000 logements qui potentiellement éligibles au dispositif. 1M€ de travaux sont prévus, en estimant un taux de passage à l'acte d'environ 10% et une animation de la démarche par un prestataire acousticien.</p>	1 500 000 €	1 500 000 €	<p>Réaliser l'étude</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p>	<p>Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain</p>
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	<p>Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié. Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financés hors FIC par l'opération.</p> <p>Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.</p>	35 000 000 €	30 000 000 €	<p>Réaliser la prestation</p> <p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p>	<p>Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)</p> <p>Participer à la démarche/au dispositif</p> <p>Formaliser la demande de financement</p>
LAH Dir de la nature DGA	TALE - Château des Arts	<p>Dans le cadre de la réhabilitation complète de cet espace, prévu pour un montant de 6,5 M€, une attention particulière sera portée sur les espaces extérieurs (reconfiguration, plantation, forêt urbaine, biodiversité, préservation des sols vivants, régulation de la qualité de l'air et du bruit par la végétalisation, ...). Pour ce projet, la commune de Talence sollicite un accompagnement financier de la part de Bordeaux Métropole au titre du règlement d'intervention Nature.</p>	6 500 000 €	155 500 €	<p>Signer une convention</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p>	<p>Réaliser l'opération</p> <p>Réaliser l'étude</p> <p>Formaliser la demande de financement</p> <p>Signer une convention</p>
LAH Dir de la nature DGA	TALE - Ferme urbaine solidaire	<p>La commune souhaite créer une ferme urbaine, soutenu par le RI Nature. L'objectif est d'aménager une ferme urbaine pédagogique pour encourager la participation citoyenne en support pédagogique stimulant pour l'éducation à l'environnement.</p>	150 000 €	75 000 €	<p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p>	<p>Formaliser la demande de financement</p> <p>Accompagner techniquement une démarche/une étude</p>

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAH Dir de la nature DGA	TALE - Grand Peixotto Margaut	La commune a pour projet de réunir les 2 parcs et réaménager complètement des espaces extérieurs. Pour ce projet, elle sollicite un accompagnement financier de la part de Bordeaux Métropole, via le règlement d'intervention Nature.	500 000 €	155 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Signer une convention	Signer une convention Réaliser l'étude Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération
LAH Dir de la nature DGA	TALE - Prise en compte de la zone humide du parc Triaire	Accompagnement technique et financier pour la préservation et la valorisation de la zone humide du Parc triaire	250 000 €	125 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Réaliser l'opération Réaliser l'étude
LAH Dir de la nature DGA	TALE - Trame verte et Biodiversité	Plan d'investissement de la commune sur le prochain contrat de CODEV consacré à toutes dépenses portant sur les actions de la ville visant à définir et restaurer la trame verte communale, ou visant à connaître, protéger ou restaurer la biodiversité. Une réunion sera organisée avec la direction de la nature et celle des espaces verts pour identifier les projets, les coûts et les délais de réalisation afin de préparer, annuellement, la délibération qui sera présentée chaque début d'années pour présenter les projets faisant l'objet d'une programmation budgétaire et sur lesquels la commune demandera un co-financement. Dans tous les cas, le montant demandé ne pourra pas excéder le plafond annuel des aides prévues au RI, et ce tout projet confondu et toutes fiches codev confondues.	350 000 €	175 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude Accompagner financièrement le programme Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Réaliser l'opération Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser l'étude
LAI Dir urbanisme DGA	MULTI - Accompagnement de la mutation de la route de Toulouse	Accompagnement de la mutation sous les angles urbains, architecturaux et paysagers en lien avec le projet de requalification de la Route de Toulouse (traité en parallèle par la DG Mobilité): Etude menée conjointement par l'A'urba et la Fab En repartant de la précédente étude menée par l'A'Urba (2004/2005), et d'un état des lieux des mutations opérées et des coups-partis, la présente étude vise à identifier les fonciers mutables, faire état des règles d'urbanisme (PLU) et outils d'aménagement (PPC) actuellement en vigueur. L'étude vise ainsi à proposer une lecture et une programmation communes à l'échelle des façades des 4 villes desservies par la Route de Toulouse : Bègles, Bordeaux, Talence et Villenave-d'Ormon. Cette approche devra se faire en coordination avec la DG Mobilité afin de gérer les interfaces espaces publics du projet de requalification de la Route de Toulouse. Sur la base d'un diagnostic partagé, il s'agira de proposer une vision prospective sur les perspectives d'évolution du secteur, présentée en plusieurs scénarii à horizon de 10-20 ans, pour mettre en évidence les atouts et les contraintes de ce territoire, déterminer les éventuels freins qu'il conviendrait de lever, les potentialités et les spécificités sur lesquelles s'appuyer pour élaborer un schéma d'intentions.	0 €	0 €	Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Valider les suites opérationnelles de l'étude
LAI Dir urbanisme DGA	MULTI - Définition & mise en œuvre du projet urbain Robert Picqué	Le regroupement sur le site de Bagatelle, des activités de soins de la Maison de Santé Protestante Bagatelle (MSPB) et de l'Hôpital d'Instruction des Armées (HIA) Robert Picqué, permet la libération fin 2025 d'une emprise foncière d'environ 16 hectares, propriété de l'Etat en secteur dense de la rive gauche de l'agglomération bordelaise, à l'intersection des communes de Bègles, Talence et Villenave-d'Ormon. Dans un objectif volontariste d'anticipation de la libération du site et de sa sécurisation, la Métropole avec l'accord de Villenave d'Ormon a réalisé un schéma d'intentions programmatiques présenté fin 2019 en Préfecture. Tous les partenaires ont manifesté leur intérêt pour ce travail prospectif partenarial, piloté par la Métropole depuis 2018, visant à préserver le patrimoine paysager et bâti remarquable, en développant une opération d'aménagement métropolitaine ambitieuse dont l'offre programmatique en faveur de l'emploi serait à dominante d'activités, d'équipements et de formation. Bordeaux Métropole s'est engagé courant 2019 dans le processus d'acquisition de l'emprise cessible du site de Robert Picqué. A cet effet, la Métropole a désigné la Fab pour mener les études urbaines et programmatiques, les expertises de sols, les études environnementales et le plan guide a été approuvé en juin 2023. Le présent accord cadre portant sur la définition et la mise en œuvre du projet urbain, permettra en lien avec la Fab et les services de l'Etat (MRAI/DRFIP) de préciser le coût de ce foncier ainsi que le bilan financier de l'opération d'aménagement d'ici la fin 2023. Il conviendra par la suite de solliciter une intégration de ces montants au PPI métropolitain. La ville de Villenave d'Ormon est associée à la programmation du site. Sur la durée du contrat, il est prévu de créer une ZAC début 2025. Le projet nécessiterait une modification du PLU qui pourrait avoir lieu à partir de 2026. La cession des lots aux acquéreurs pourrait débuter 2026.	0 €	0 €	Établir le bilan financier de l'opération Lever les préalables fonciers Prendre la confirmation de décision de faire Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Établir le programme Céder ou acheter le foncier Créer, suivre ou clôturer une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Réaliser l'étude pré opérationnelle Réaliser les études préalables Mener la concertation Accompagner financièrement le programme	Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Participer aux négociations Accompagner techniquement une démarche/une étude Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement Valider les suites opérationnelles de l'étude
LAI Dir urbanisme DGA	TALE - Etude urbaine Peixotto	La ville sollicite Bordeaux Métropole pour une étude préalable d'aménagement sur le périmètre Libération/Suzon/Lamartine/ Maréchal Leclerc. Elle portera notamment sur les thématiques suivantes : o Stationnements, o Equipements publics, o Espaces publics, o Gestion du ruisseau d'Ars, o Nature en ville, o Constructibilités Cette étude sera conditionnée à la définition d'un programme précis par la ville de Talence.	50 000 €	50 000 €	Réaliser l'étude	Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider le programme

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAI Dir urbanisme DGA	TALE - RI écoles hors OAIM : Ecole Gambetta	Participation métropolitaine à l'agrandissement des écoles communales hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, dans le cadre du règlement d'intervention.	0 €	0 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Signer une convention
LAI Dir urbanisme DGA	TALE - RI écoles hors OAIM : GS Camus	Participation métropolitaine à l'agrandissement des écoles communales hors opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, dans le cadre du règlement d'intervention.	7 000 000 €	2 500 000 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Signer une convention
MAE Dir dév éco DGDE	TALE - Création d'une charte « les entreprises vers l'ESS » - soutien ingénierie	Demande de la Ville de Talence d'être accompagnée sur la rédaction d'une charte engageant les entreprises talençaises vers l'ESS.	0 €	0 €	Participer à l'étude	Mener la concertation Réaliser l'étude
MAE Dir dév éco DGDE	TALE - Soutien à la création d'un incubateur ESS - étude d'opportunité	Bordeaux Métropole accompagne la ville de Talence dans la réalisation dans l'installation d'un incubateur ESS. Une aide pourrait être apportée sur l'investissement en fonction du montant et de la destination du bâtiment, le montant reste à définir.	0 €	0 €	Valider l'étude Accompagner financièrement le programme Participer à l'étude	Accompagner financièrement le programme Accompagner techniquement une démarche/une étude Formaliser la demande de financement Participer aux études
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MULTI - Démon	<p>Initié par la Philharmonie de Paris en 2010, Démon est un dispositif d'enseignement musical collectif d'une durée de 3 ans, destiné à des enfants de 7 à 12 ans éloignés des lieux de pratique culturelle, vivant dans des quartiers relevant de la politique de la ville ou des territoires ruraux et n'ayant jamais pratiqué la musique. Le projet s'appuie sur un partenariat éducatif fort entre des musiciens professionnels et des travailleurs et animateurs sociaux (centres sociaux, centres de loisirs, associations...).</p> <p>Dès 2016, Bordeaux Métropole s'est associée à la démarche aux côtés du Département de la Gironde, avec pour villes métropolitaines Bouliac (première promotion 2016-2019), Bordeaux, Gradignan et Floirac (première et deuxième promotions 2019-2023 exceptionnellement allongée d'une année à la suite de la pandémie de Covid-19).</p> <p>A l'issue de la seconde promotion en juin 2023, plus de 200 enfants de la Métropole et de la Gironde ont ainsi pris part à l'aventure musicale et citoyenne Démon.</p> <p>Les objectifs du programme Démon sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lever les freins sociaux et culturels liés à l'image de la musique classique par la pratique artistique et la fréquentation des institutions culturelles (répétitions ouvertes, etc.), - stimuler le développement personnel de chaque enfant en renforçant sa capacité de concentration et d'attention à l'autre par la pratique collective, - initier un travail pédagogique innovant par l'association de compétences éducatives complémentaires, - encourager les actions de diffusion en lien avec les acteurs culturels de proximité et créer un ancrage musical avec le territoire de vie des enfants et un développement sur le long terme, - soutenir la fonction parentale d'apprentissage en renforçant les liens parents-enfants. 	1 200 000 €	80 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	MULTI - Les campulsations	<p>Les Campulsations, festival de rentrée des campus universitaires, se déroule chaque année au mois de septembre depuis 2008. Il fédère une quarantaine de partenaires : universités de Bordeaux et Bordeaux Montaigne, collectivités territoriales (Bordeaux, Pessac, Talence, Gradignan) ainsi que de nombreuses structures et associations culturelles de la métropole (opéra, théâtre national de Bordeaux en Aquitaine, scène de musiques actuelles d'agglomération (Smac d'agglomération), Cap Sciences, la Cité du Vin, Allez les filles...).</p> <p>Sur les campus et les villes de la métropole bordelaise, ainsi qu'en région Nouvelle Aquitaine, l'objectif de ce festival est de participer à réduire les frontières entre campus et ville, et ce afin de donner l'image d'une meilleure cohésion aux territoires et aux acteurs culturels des communes partenaires. Il est également la fête de rentrée et d'accueil des étudiants, qui entament une nouvelle année universitaire.</p>	947 200 €	32 000 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Accompagner financièrement le programme
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	TALE - Accompagnement à l'implantation d'un planétarium	<p>La commune de Talence travaille à l'implantation d'un planétarium sur son territoire.</p> <p>La création de cet équipement, conçu pour être un outil de diffusion des sciences, peut être accompagnée par la Métropole au titre de sa compétence en matière d'enseignement supérieur et scientifique.</p> <p>Compte tenu de l'avancement du projet, Bordeaux Métropole accompagnera en ingénierie la commune sur la définition de son programme, ce qui permettra de déterminer le montage de l'opération ainsi que le futur cadre d'intervention de la Métropole. A ce titre, le fonds de concours versé par Bordeaux Métropole participera à hauteur de 25% maximum du coût du l'équipement Planétarium dans un montant maximum de 1,5M d'euros.</p>	8 000 000 €	1 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Accompagner financièrement le programme	Valider le programme Réaliser l'étude

Talence

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	TALE - FACTS arts et sciences - biennale	<p>Depuis 2015, l'Université de Bordeaux et la ville de Talence ont mis en œuvre sur la métropole un festival mêlant art et sciences, mobilisateur de tous les acteurs des sciences et des arts afin que le public le plus large puisse aborder cette question qui peut sembler complexe.</p> <p>FACTS est une manifestation inédite à l'échelle nationale, pluridisciplinaire mêlant théâtre, écriture, arts visuels, arts numériques, arts plastiques et les sciences et technologies.</p> <p>Elle répond à trois objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le soutien à des propositions artistiques innovantes, - La participation à de nouvelles formes de médiation artistique d'une part et de la recherche d'autre part, - La constitution d'un écosystème créatif et participatif, grâce aux opérateurs culturels partenaires de l'évènement. <p>Évènement proposé en biennale.</p>	580 000 €	40 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	TALE - Festival ODP	<p>L'association Festival ODP Talence et Olympia Production organisent chaque année depuis 2016 le festival de musique ODP dans l'enceinte du Parc Peixotto de Talence.</p> <p>Le vecteur principal est la programmation d'artistes nationaux reconnus. Catherine Ringer, Izia, Pascal Obispo, Véronique Sanson se partagent par exemple l'affiche du festival 2021.</p> <p>Festival payant (pass 1 jour : 53€ / 2 jours : 83€ / 3 jours : 117€), il attire près de 16000 personnes sur les 3 jours de manifestation.</p> <p>L'objectif secondaire de la manifestation est de profiter de l'affluence pour mettre en avant l'Œuvre Des Pupilles et fond d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France et réaliser la promotion du volontariat chez les Sapeurs-Pompiers.</p> <p>Durant le Festival ODP Kid's, un espace important sera dédié à la prévention des risques domestiques, à l'initiation aux gestes qui sauvent pour un public de 4 à 77 ans et en accès gratuit.</p>	4 000 000 €	160 000 €	Accompagner financièrement le programme Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Accompagner financièrement le programme Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	TALE - Soutien au Décastar	<p>L'Association pour le développement des épreuves combinées et du meeting de Talence (ADEM) organise depuis 1976 le Décastar, une compétition internationale d'épreuves combinées d'athlétisme inscrite au challenge mondial de la World Athletics (fédération internationale d'athlétisme).</p> <p>Cette manifestation est programmée généralement en septembre à Talence dans l'enceinte du stade d'athlétisme métropolitain Pierre Paul Bernard.</p> <p>Bordeaux Métropole, partenaire de cet évènement d'intérêt métropolitain depuis 1997, est sollicitée pour un accompagnement annuel à hauteur de 60 000 € sur un budget prévisionnel d'environ 450 000 €.</p>	240 000 €	240 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Signer une convention Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération
MAF Dir Ens sup rayon DGDE	TALE - Stade Pierre-Paul Bernard	<p>Etude d'aménagement sur les abords du stade, afin d'identifier les travaux à réaliser en fonction des compétences Ville/ Bordeaux Métropole. L'objectif est de lancer l'étude avant la fin d'année 2023 pour une finalisation des travaux en prévision des championnats de France Elite (2025) qui se dérouleront au stade PPB.</p>	50 000 €	50 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Réaliser l'étude	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer aux études

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAG Mis OIM OIN DGDE	MULTI - OIM BIC - Développement des territoires du secteur intra-rocade	<p>Sur les territoires du secteur intra-rocade, en plus des actions portées à la fiche générale "OIM BIC - Pilotage, animation, coordination", Bordeaux Métropole s'engage notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à décliner le schéma de déplacements tous modes en plan d'actions, à en assurer le financement et à en animer le suivi; - plus particulièrement, en matière de déplacements et d'aménagement de l'espace public : * à lever les préalables pour la mise en œuvre de l'étude Arts et Métiers selon validations intervenues en 2023; à réaliser le terminal bus à Arts et Métiers ainsi que les aménagements cyclables; * à réaliser le parking relais Libération; * à lancer les études pour l'aménagement des espaces publics et réaliser les travaux consécutivement aux études, en lien avec les plannings des opérations immobilières et avec la conclusion des accords nécessaires avec les partenaires : esplanade des Antilles, rue Lucie Aubrac, résorption des discontinuités cyclables, accès au campus depuis l'échangeur 16 et en coordination avec la DSP transports, étude d'un tourne-à-gauche vélo sur le cours de la Libération au niveau de Peixotto ... (liste non exhaustive); * à travailler sur une politique de stationnement coordonnée et raisonnée pour gérer les effets de bords des opérations; * à établir un schéma de référence avec les Universités et le SIGDU sur les interventions métropolitaines à prévoir sur le domaine universitaire; * à travailler sur les impacts de la ZFE en matière de déplacements sur le territoire; * à développer une communication dédiée au territoire en matière de mobilité. - à poursuivre la définition de la stratégie environnementale intra-rocade et de ses déclinaisons opérationnelles; - à poursuivre l'intégration du PRU de Saige à la stratégie globale de l'OIM, à travers les espaces publics (voir fiche dédiée) et la création de liens (médiation, communication, création d'interfaces); - à poursuivre le pilotage du secteur Saige-Montaigne-Compostelle et son passage à l'opérationnel; - à conduire les études urbaines Libération et Médoquine prévues au PPA ainsi qu'amorcer leurs déclinaisons opérationnelles; - à valoriser le bois de Thouars par : l'étude d'une liaison avec la coulée verte du campus pour créer une continuité, la mise en place d'une "zone de ressourcement" pilote; - à accompagner les projets du CHU et des Universités pour les arrimer à la vie du territoire. <p>Le détail, les modalités et les plannings de chaque élément constituant ces actions seront précisés au fil de l'exécution du contrat, en fonction des priorités opérationnelles, des opportunités de projet et des ressources mobilisées par Bordeaux Métropole. La fiche sera ainsi affinée et actualisée en cours d'exécution à l'occasion d'avenants, pour tenir compte des validations et délibérations à intervenir. Les actions de la fiche seront abordées avec souplesse en fonction des validations et priorités entérinées par le comité de pilotage de l'OIM BIC et du PPA. Les Communes s'engagent à participer activement aux actions listées, à les faciliter, et à y contribuer selon leurs compétences.</p>	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation Accompagner financièrement le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
MAG Mis OIM OIN DGDE	MULTI - OIM BIC - Pilotage, animation, coordination	<p>L'OIM Bordeaux Inno Campus s'étend sur le territoire de 4 communes : Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan. Elle vise l'accompagnement et la mise en cohérence du développement du territoire : valorisation, innovation, aménagement urbain, mobilités, programmation, économie, paysage, résilience, nature. A ce titre, Bordeaux Métropole mène des actions transverses de portée générale afin de piloter, coordonner et animer l'OIM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diffuser et alimenter une culture commune du projet, animer la communauté de projet; - conduire des actions de communication, de médiation et de valorisation; - co-animer avec l'Etat le projet partenarial d'aménagement; - organiser et conduire la gouvernance de l'OIM; - assurer le suivi de l'opération et produire de la donnée; - accompagner les porteurs de projets, propriétaires fonciers, acteurs économiques... dans une démarche de coordination et de facilitation; - mettre en place les outils opérationnels nécessaires à l'opération; - porter les stratégies environnementales; - promouvoir et développer les mobilités douces; - encourager et promouvoir les démarches d'innovation et d'expérimentation; - coordonner les interfaces avec les autres projets structurants du territoire : déploiement des bus express, réseau de chaleur... <p>Plus particulièrement, Bordeaux Métropole s'engage sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en place et animation des ateliers de projets à l'échelle de l'OIM, - mobilisation des équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et architectes-urbanistes-coordonnateurs sur l'ensemble des projets, - développement du réseau des BIC BOX avec les partenaires du PPA, animation et développement des outils de communication, présence sur les salons... - poursuite des PMIE engagés (Bersol et campus), - conduite des études urbaines et réalisation de faisabilités pour encadrer les secteurs mutables, - poursuite de la démarche engagée avec Nobatek sur la qualité environnementale des projets, - mise en place d'un observatoire de l'OIM. <p>Les Communes s'engagent à participer activement aux dispositifs de pilotage, d'animation et de coordination mis en place, et à les alimenter.</p>	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation Accompagner financièrement le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre	<p>Définition d'un schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole.</p> <p>1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir</p> <ul style="list-style-type: none"> - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole, GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boucles locales existantes sur Parempuyre, Artigues, Bouliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc - Des boucles urbaines existent sur certaines communes, Lormont, Pessac, Gradignan... (vérifier les sites internet des communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boucles dans le parc des Jalles - Boucles les randos sur l'eau - ... <p>2) Proposer des boucles de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boucles ainsi créées - Toutes ces boucles seront à faire valider par les communes - Proposer les boucles idéales, en faisant apparaître les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies ferrées, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boucles alternatives pour une mise en œuvre rapide <p>3) Valoriser les boucles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les boucles devront un avoir intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes 	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude Lever les préalables fonciers	Accompagner techniquement une démarche/une étude
MAI Dir Tourisme DGDE	TALE - Tourisme urbain - balade	Création d'un itinéraire patrimonial sur la commune de Talence.	10 000 €	10 000 €	Réaliser l'étude	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Apaisement et écomobilité scolaire	Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Marche Métropolitain, la Direction de la Multimodalité accompagne les pôles territoriaux et les communes qui le souhaiteront dans la mise en œuvre de plusieurs actions pour apaiser les circulations et améliorer les déplacements à pied : aménagements de trottoirs, sécurisation de traversées piéton, jalonnement pour une meilleure information des itinéraires, fermetures temporaires de rues, signalisation d'animation aux abords des écoles... Les propositions seront affinées avec chaque commune.	10 500 000 €	10 500 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude
BBA Direction multimodalité	MULTI - Plan Marche : Désencombrement des trottoirs	Le 25 novembre 2021 a été adopté le premier Plan Marche métropolitain. Il prévoit un plan ambitieux de 19 actions dont l'axe 1 est : concevoir un espace public plus marchable. Ainsi, un fonds de désencombrement des trottoirs a été mis en place pour un montant de 19M€ répartis entre les 28 communes de la Métropole.	19 000 000 €	14 500 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	MULTI - Stationnements vélo, pompes et stations de réparation	Dans le cadre de sa politique en faveur du développement de l'usage du vélo, Bordeaux Métropole propose de déployer des offres de stationnement vélo de 2 types : - des véloboxs : modules de stationnement sécurisé de 5 places de la taille d'une automobile et prenant la place d'une place de stationnement. 5 riverains, habitants à moins de 250m de chaque vélobox, peuvent ainsi être abonnés à une place qui leur est dédiée. Cette solution s'adresse en priorité aux quartiers résidentiels denses où les habitants n'ont pas de garage ou d'autre solution pour stationner leur vélo chez eux. - des abris-vélos : parcs collectifs modulables et sécurisés de 20 à 100 places pouvant être installés sur une place ou un parking public. Cette solution s'adresse davantage aux secteurs périurbains, d'emploi notamment. Bordeaux Métropole propose également le déploiement de pompes à vélo et de stations de réparations qui peuvent être installées dans l'espace public, à la disposition des cyclistes. En fonction du budget voté chaque année, une commune souhaitant retenir cette action pourrait bénéficier dans le courant du présent contrat de co-développement d'environ 5 véloboxs OU 1 abri OU 10 pompes/stations de réparation.	1 600 000 €	1 600 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser la prestation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	VILL - Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics - Révision	Par délibération de juillet 2010, la CUB, devenue Bordeaux Métropole, a engagé la mise en œuvre des Plans d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE) des 28 communes pour leur permettre de prioriser des actions en faveur des déplacements des piétons, personnes à mobilité réduite (P.M.R), personnes âgées... La Métropole engage maintenant la révision des PAVE car tous sont réalisés ou en cours de finalisation. Les communes participent activement à ces études et les validant. Les plannings seront à affiner en fonction de l'avancement des dossiers.	11 320 €	11 320 €	Réaliser l'étude Accompagner financièrement le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Participer aux études Mener la concertation Valider les suites opérationnelles de l'étude
BBA Direction multimodalité	VILL - ReVE 4 - aménagement cyclable rue Lino Ventura et avenue du 7ème art	ReVE 4 - Villenave d'Ornon - Saint Louis de Montferrand Aménagement de la rue Lino Ventura et de l'avenue du 7ème art pour créer un aménagement cyclable conforme aux standards du Réseau Vélo Express Poursuite de l'étude préliminaire commencé au CODEV 5, levées de préalables fonciers et réglementaires, études AVP et PRO, travaux	2 500 000 €	2 500 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les travaux	Participer à la démarche/au dispositif
BBA Direction multimodalité	VILL - ReVE 4 - Avenue Mirieu de Labarre	ReVE 4 - Villenave d'Ornon - Saint Louis de Montferrand Amélioration des aménagements cyclables existant sur l'avenue Mirieu de Labarre pour les rendre conformes aux standards du Réseau Vélo Express. Poursuite de l'AVP commencé au CODEV 5, levées de préalables fonciers et réglementaires, PRO, travaux.	550 000 €	550 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études préalables Lever les préalables fonciers Réaliser les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BEB Dir Circulation Stat	MULTI - Bornes de recharge - déploiement du schéma de développement métropolitain	<p>Bordeaux Métropole exploite début 2023 87 stations (245 points de recharge) sur le territoire métropolitain, ce qui en fait un des principaux réseaux urbains de France géré par une collectivité. La Métropole a validé son schéma de développement des infrastructures de recharge en novembre 2022.</p> <p>Ce plan prévoit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - De suivre et valoriser le développement de l'offre privée accessible au public - De maintenir et moderniser le parc de bornes actuelles - L'équipement des parcs relais - De déployer une offre de recharge complémentaire aux réseaux privés axé sur les équipements publics, la couverture des "zones blanches résiduelles". <p>La présente fiche CODEV vise donc à accompagner ce développement métropolitain, avec une liste arrêtée par délibération 2022-618 du 24 novembre 2022. Cette liste précise une proposition d'implantation sur les 3 ans à venir pour chaque commune.</p> <p>En pratique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les communes peuvent tout à fait proposer des emplacements alternatifs à ceux proposés, ainsi que d'inverser les dates prévisionnelles d'installations. La prise de contact se déroule sur l'année 2023 pour figer les programmations. Contact: Olivier Westeel 0611911402 - La DG Mobilité ne pourra pas assumer des déploiements autres que ceux prévus au SDIRVE. En revanche, en cas de besoin exprimé dans le cadre de projets d'aménagements / de voirie demandant l'installation de bornes de recharge, et en cas de prise en charge de l'investissement par le porteur du projet (compter environ 25000€ht par station), la DG Mobilité pourra accompagner le projet, gérer l'implantation et assurer l'exploitation (à la condition que l'emplacement proposé soit pertinent, qu'une offre existante publique ou privée n'existe pas à proximité). <p>Il est attendu des communes de définir avec la Métropole et de proposer des implantations (avec places identifiées) aux endroits souhaités. La Métropole se charge d'étudier la faisabilité technique du raccordement nécessaire.</p> <p>Tenir compte de la contrainte technique de besoin de places au gabarit et accessibilité PMR, soit la transformation de 3 à 4 places "normales" pour 2 places IRVE.</p> <p>2 types de configurations possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Station accélérée (2 points de charge) : Une borne double (servant 2 places) de charge accélérée (charge en courant continu d'environ 24kW) - Station lente (4;6;8 points de charge) : Des bornes doubles (servant chacune 2 places) ou des bornes simples par place de charge lente (charge lente en courant alternatif d'environ 11kW). 	1 800 000 €	1 800 000 €	Réaliser les travaux Établir le programme Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement
BEB Dir Circulation Stat	VILL - Aménagement de l'intersection du chemin du Pas de la Côte avec le chemin Galgon	L'intersection entre le chemin Galgon et le chemin du Pas de la côte est actuellement géré par un carrefour à feux provisoire. Au codev 5, il était prévu de le remplacer par un carrefour giratoire mais la complexité de la réalisation de cet aménagement encourage actuellement à étudier la pérennisation d'un carrefour à feux. Cette intersection desservant la déchetterie, il conviendra de prévoir la gestion des flux à destination de cet équipement.	650 000 €	650 000 €	Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude préliminaire Réaliser les travaux	Participer à la démarche/au dispositif Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
BEB Dir Circulation Stat	VILL - Création d'un demi échangeur au sud de l'échangeur 20	<p>Bordeaux Métropole sollicitera l'Etat pour que soit testée la création du ½ échangeur d'Hourcade dans le Schéma Directeur Aménagement et Gestion du Trafic (modèle numérique Rocado) et que soit étudié l'opportunité de créer cet équipement dans le cadre du développement du projet SNCF à Hourcade.</p> <p>Dans l'hypothèse d'un refus de l'Etat de porter la maîtrise d'ouvrage du projet. La fiche projet (pilotee par la DGMob) prendra fin.</p> <p>Il conviendra de redéfinir les objectifs et engagements de BdxM en lien avec l'aménagement de voirie du secteur (PTSud) et le développement économique du site d'Hourcade (DevEco)</p>	19 000 000 €	0 €	Participer à l'étude	Accompagner techniquement une démarche/une étude
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Aménagement de la Route de Toulouse	Il est prévu de réaliser les études et les travaux pour l'aménagement de la route de Toulouse en faveur des modes actifs et des transports en commun entre les boulevards et le Pont de la Maye. Conformément à la délibération qui a dressé le bilan de la concertation, des emprises foncières sont recherchées afin de compenser le stationnement impacté par les aménagements projetés. Pour cela, Bordeaux Métropole mobilise une enveloppe financière complémentaire. Le carrefour giratoire avec la rue Robespierre fera l'objet d'un cofinancement avec le "Projet BAHIA" dans le cadre d'un PUP.	9 000 000 €	9 000 000 €	Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lancer des consultations	Accompagner techniquement une démarche/une étude
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Bus express Pellegrin-Thouars-Malartic	<p>Bordeaux Métropole souhaite améliorer la desserte du quartier Thouars à Talence et du quartier Malartic à Gradignan par la création d'un Bus express (type BHNS).</p> <p>Le projet Bus Express Pellegrin-Thouars-Malartic vise à améliorer les performances du réseau de bus et les conditions de déplacements des voyageurs, par des aménagements adaptés au territoire. Il renforcera la régularité des lignes et réduira les temps de trajets. Il permettra ainsi d'améliorer les conditions de rabattement vers le réseau structurant (Tramway, RER Métropolitain).</p> <p>Ce projet court jusqu'en 2028 (codev 7), où il restera des travaux à réaliser en fonction de la réalisation des acquisitions foncières et de leur mise à disposition, ainsi que des travaux de finitions...</p>	95 000 000 €	95 000 000 €	Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études préalables	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
BED Dir Grands Projets Mob	MULTI - Ensemble des 7 lignes de bus express	Présentation générale des 7 lignes de bus express prévues par le schéma des mobilités Ligne Bordeaux Saint Jean - Saint Aubin de Médoc et Saint Médard en Jalles - Issac : pas de fiche dédiée, mise en service prévue en 2024 Ligne Pellegrin Thouars Mallartic : fiche dédiée Circulaire entre rocade et boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Circulaire des boulevards : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Liaison Gare Saint Jean - Artigues : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Liaison Presqu'île - Campus : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra Technobus extrarocade : étude de faisabilité en cours, fiche dédiée à venir quand l'avancement le permettra	0 €	0 €	Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif
BED Dir Grands Projets Mob	VILL - Etude d'aménagement du Pole d'échange intermodal de la halte	Suivi des études et travaux portés par la SCNF (espaces publics) du pôle d'échange multimodal de Villenave d'Ornon. NOTA : ces études sont soumises aux avancées des études concernant le RER Métropolitain. L'avancée et le contenu de ces études tiendra compte des informations de la SNCF sur le projet AFSB très impactant sur l'aménagement des abords par la libération d'emprises nécessaires au projet définitif (temporalité des deux projets, afin de préserver une cohérence dans les projets d'aménagements). Une convention de financement multi partenariale pourrait être envisagée pour cette phase des études. L'aménagements des voies adjacentes sont en cours d'études au FIC (allée de Sallegourde, avenue de Castelnaud, route de Cadaujac).	3 100 000 €	0 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CAE Dir de l'eau	VILL - Bassins Finance et Mousson	Le projet consiste à réaliser 2 bassins de lutte contre les inondations et les réseaux attenants. L'emplacement des bassins est situé sur des parcelles privées.	8 000 000 €	8 000 000 €	Réceptionner les travaux Céder ou acheter le foncier Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lever les préalables fonciers Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les études d'avant projet (AVP) Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets 2026 – promotion des écogestes en faveur de la réduction des déchets	L'enjeu désormais est de réduire la production des déchets (prévention) tout en maintenant la nécessaire qualité de service pour l'usager. Les objectifs réglementaires de réduction des tonnages et de valorisation matière sont ambitieux : - 10 % de Déchets Ménagers et Assimilés en kg/habitant/an à l'horizon 2020, - 15 % à l'horizon 2030 et 65 % de valorisation matière à l'horizon 2025. Le plan stratégique Déchets a défini plusieurs axes, déclinés en actions. La commune facilite et relaye la mise en place de ces axes et actions et notamment : Action 5 : Action de sensibilisation dans le quotidien des habitants Action 19 : Lutte contre le gaspillage en établissement scolaire Action 18 : Commerçants engagés dans une démarche de promotion d'une consommation responsable Action 34 : Professionnels sur leurs obligations réglementaires liées aux déchets et les moyens de s'y conformer Action 20 : Frigo anti-gaspi installés Action 30 : Déployer des boites à dons dans l'espace public	0 €	0 €	Établir le programme Réaliser la prestation Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 - Réduire et valoriser in situ les végétaux	Ce projet a pour objectif de réduire la production de végétaux à traiter par le service public de gestion des déchets en faisant adopter des écogestes au jardin. Il se décline notamment par la mise en place d'opérations gratuites de broyage des végétaux dans certains centres de recyclage (Bassens, Bordeaux Surcouf, Pessac Bourgaillh, St Médard en Jalles) et sur les communes volontaires.	631 813 €	631 813 €	Réaliser la prestation	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBB Dir strat et MOA PPGD	MULTI - Plan stratégique Déchets - Déployer la gestion de proximité des déchets de cuisine - Point d'apport volontaire et compostage	Le plan stratégique Déchets a acté le déploiement de la gestion de proximité des déchets de cuisine qui, selon la réglementation, doivent être valorisés et sortir de la poubelle des ordures ménagères résiduelles : le principe arrêté consiste, en cohérence avec les politiques métropolitaines, au déploiement du compostage individuel ou collectif et à une solution d'apport des déchets de cuisine en points d'apport volontaire à proximité des habitations. L'un des objectifs de cette action est de promouvoir le tri à la source des déchets de cuisine en les considérant non plus comme des déchets mais comme une ressource. Le plan stratégique Déchets a adopté 3 actions déclinées comme suit sur votre commune : - Action 23 - Développer le compostage individuel en habitat individuel en maison ; - Action 24 - Développer le compostage partagé en participant à son extension sur l'intra rocade en fonction des opportunités ; - Action 25 - Mettre en œuvre une collecte séparée des restes de cuisine en points d'apport volontaire avec pour objectif de le déployer sur la totalité de l'intra rocade.	4 000 000 €	4 000 000 €	Établir le programme Réaliser les travaux	Accompagner techniquement une démarche/une étude
CBC Dir exploitation PPGD	MULTI - Plan stratégique déchets 2026 : Mise en place de 6 centres de ressources mobiles	Mise en place de 6 centres de ressources mobiles sur la zone dite blanche telle que prévue dans le Plan Stratégique Déchets.	800 000 €	800 000 €	Réaliser la prestation Réaliser le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) Lancer des consultations Initier la démarche Réceptionner les travaux Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif

Villeneuve d'Ornon

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CBC Dir exploitation PPGD	VILL - Modernisation du centre de recyclage existant en centre de ressources ou Création d'un centre de ressources nouvelle génération	Modernisation du centre de recyclage existant en centre de ressources ou Création d'un centre de ressources nouvelle génération.	7 000 000 €	4 200 000 €	Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la démarche/au dispositif
CCB Dir strat et MOA PVB	VILL - Expérimentation d'ouverture de la digue du golf aux piétons	L'ouverture de la digue du golf aux piétons appelle plusieurs points de vigilance qui doivent être pris en compte et analysés ensemble dès les prémices du projet. Il y a un notamment un préalable important qui consiste en la mise en sécurité et le nettoyage du site au nord. L'objectif est que cela soit réalisé en 2023, cependant ce préalable ne dépend pas de Bordeaux Métropole mais du propriétaire privé (Crédit Mutuel). Ainsi, à ce sujet, Bordeaux Métropole ne maîtrise pas le calendrier. Le site connaît également de forts enjeux écologiques. Il est ainsi proposé dans un premier temps, d'expérimenter l'ouverture de la servitude de marche-pied, en ouvrant le portail nord avec restriction d'accès aux piétons uniquement. Cette expérimentation, sous réserve de la mise en sécurité du site au préalable, pourra débiter par une ouverture sur une période de 6 mois au printemps et à l'été 2024, suivie d'une analyse des impacts via notamment la mise à jour des inventaires écologiques (été / automne 2024). En cas d'impacts avérés sur la digue ou la biodiversité, Bordeaux Métropole se réserve le droit de refermer l'accès au nord.	20 000 €	20 000 €	Réaliser l'étude de faisabilité	Participer à la démarche/au dispositif
CCD Dir funéraire PVB	VILL - Reprise de concessions et emplacements	La ville souhaite faire des exhumations administratives. Bordeaux Métropole accompagne la ville au titre du règlement d'intervention Cimetière. La participation financière de Bordeaux Métropole sera calculée au vu du règlement d'intervention qui sera en vigueur au moment de la demande de fonds de concours de la commune.	80 000 €	40 000 €	Accompagner financièrement le programme Signer une convention	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Signer une convention Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Développement des réseaux de chaleur	<p>Bordeaux Métropole est compétente en matière de réseaux de chaleur publics. Ils permettent de développer les énergies renouvelables et leur bilan carbone est excellent. Ces réseaux nécessitent des investissements élevés. Ils ne peuvent se développer que dans les îlots urbains ou dans les quartiers présentant une densité de besoins de chaleur suffisante.</p> <p>A partir des données de consommation de gaz et des projets de développement urbain, les services métropolitains ont identifié tous les secteurs présentant des besoins de chaleur suffisants pour qu'un réseau de chaleur de plus de 1 GWh soit envisageable.</p> <p>Bordeaux Métropole s'est engagée à étudier l'ensemble des secteurs identifiés puis à conduire jusqu'à leur terme les projets qui s'avèreraient réalisables.</p> <p>La présente action Codev consiste à lister et à suivre l'ensemble des projets en cours ou à engager.</p> <p>I- RESEAUX EN SERVICE</p> <p>1- Hauts de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Artigues - poursuite des importants travaux de reconstruction des 16 km de réseaux "historiques" - divers développement du réseau, en densification (raccordement de bâtiments existants) et vers des projets urbains neufs - étude de développement vers Artigues Perspective de moyen terme : Intégrer le réseau de chaleur aux réflexions concernant le devenir de l'usine d'incinération des déchets de Cenon</p> <p>2- Plaine de Garonne énergies : Lormont, Cenon, Floirac, Bordeaux - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (Lormont Lissandre et Cascades, Bordeaux Brazza, Bordeaux Niel, EPA Garonne Eiffel, bas-Floirac, plaine sud Garonne)</p> <p>3- Bordeaux Bègles énergie : Bordeaux, Bègles - Poursuite de la construction et du développement de ce réseau récemment créé, en particulier dans les zones de projets urbains (EPA) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Bègles Dorat et Bègles Thorez</p> <p>4- Mériadeck énergie : Bordeaux - Renouvellement de l'autorisation d'exploiter le forage géothermique et réflexions associées sur la valorisation de l'eau - Développement du réseau</p> <p>5- Grand parc énergies : Bordeaux, Le Bouscat - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau, construction de la chaufferie bois et mise en service de la géothermie</p> <p>6- Saint Médard Hastignan : Saint Médard en Jalles - Suivre l'exploitation du réseau et un développement éventuel vers le collège</p> <p>II - RESEAUX EN COURS</p> <p>7- Mérignac centre énergie - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>8- Le Haillan : Le Haillan, Eysines - Développement commercial de ce nouveau réseau - Travaux de construction du réseau et de la chaufferie bois</p> <p>9- Métropole sud : Bordeaux, Talence, Pessac, Gradignan - Passation de la concession - Etudes opérationnelles - Développement commercial du réseau et partenariat avec l'Université, le CHU et Domofrance - Travaux de construction (réseau, géothermie, chaufferie bois) - Opportunité et faisabilité de l'extension du réseau vers les quartiers Mérignac/Pessac Le Burck, Bègles Vaclav Havel, Villeneuve d'Ornon Chambéry</p> <p>10- Blanquefort - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>11- Eysines, Bruges, Le Bouscat - Suivre les études amont et la poursuite du projet en cas d'issue favorable</p> <p>12- Mérignac Aéroparc - Suivre les études amont</p>	67 400 000 €	67 400 000 €		

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Métropole	Engagement Commune
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Installer des panneaux photovoltaïques sur le foncier communal	<p>Accompagnement en ingénierie et montage juridico-financier pour le déploiement du photovoltaïque sur le patrimoine communal.</p> <p>Etudes de projet et montage juridico-financier proposé par Bordeaux Métropole, en phase amont sur des sites pré-identifiés par les communes.</p> <p>4 phases structurent cette fiche-action : la proposition des sites par les communes ; l'avis « à dire d'expert » par Bordeaux Métropole ; études de faisabilités sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole avec ou sans l'assistance d'AMO ; études de faisabilité sous maîtrise d'ouvrage de Bordeaux Métropole et confié à un AMO ; le suivi et l'assistance pendant la phase travaux.</p> <p>Entre la phase 2 et la phase 3, les sites dont le potentiel est confirmé conduisent la commune et Bordeaux Métropole à s'engager pour la suite.</p>	2 000 000 €	2 000 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Réaliser l'étude de faisabilité Accompagner financièrement le programme Initier la démarche	Accompagner techniquement une démarche/une étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider les suites opérationnelles de l'étude
CDB Dir strat et MOA ACTE	MULTI - Performance énergie-climat du patrimoine communal	<p>Bordeaux Métropole accompagne les communes dans la définition et dans le déploiement de leur stratégie de performance énergétique et de décarbonation du patrimoine communal.</p> <p>Cet accompagnement se décline dans un parcours, en plusieurs phases. Une commune pourra solliciter des accompagnements sur les phases opérationnelles 2 et/ou 3, si elle peut justifier d'avoir déjà réalisé la phase stratégique 1.</p> <p>- 0. Animation territoriale, via le club tertiaire de BM : réunions présentielles ou webinaires, communication d'informations techniques et réglementaires, partages d'expériences</p> <p>- 1. Définition d'une stratégie globale « énergie – climat » sur le patrimoine communal</p> <p>- 1.1 Bilan énergétique patrimonial (avec l'ALEC BM) : permet à la commune d'avoir un bilan global de ses consommations énergétiques par fluide, en ratio spécifique et par profil de bâtiment</p> <p>- 1.2 Aide à la saisie des données du « décret tertiaire » sur l'outil OPERAT (avec l'ALEC BM) : la commune bénéficie d'un accompagnement à la saisie des données sur la plateforme Operat et d'une assistance en cas d'anomalie(s) rencontrée(s) pendant la déclaration Operat</p> <p>- 1.3 Définition d'un plan d'action global pour la rénovation du patrimoine et la décarbonation des équipements de production (avec l'ALEC BM) : il s'agit de définir un plan d'action énergétique et financier par l'élaboration d'une trajectoire générale de la performance énergétique et d'appréhender les solutions à la décarbonation des équipements de production</p> <p>- 1.4 Elaboration d'une politique patrimoniale : conseille la commune (choix de scénarios, calendrier, moyens humains et financiers, scénario d'exploitation, etc.)</p> <p>- 2. Aide à la conduite d'opération par projet de rénovation de bâtiments</p> <p>- 2.1 Audit énergétique programmatique : permet à la commune de définir un budget et un programme de travaux sur les postes liés à la performance énergétique (avec l'ALEC BM ou prestataire externe)</p> <p>- 2.2 Assistance à la passation de contrats de maîtrise d'œuvre et/ou de travaux de rénovation énergétique (BM) : mise à disposition de la commune de clausiers types</p> <p>- 2.3. Délégation de conduite d'opération de rénovation énergétique de bâtiments (sous réserve d'un accompagnement spécifique désigné – de type SPL ou équivalent)</p> <p>- 2.4. Accompagnement à la valorisation des travaux d'économies d'énergies par l'obtention de certificats d'économies d'énergie - sous réserve d'acquisition des ressources nécessaires à BM</p> <p>- 3. Accompagnement à l'exploitation – maintenance des équipements techniques</p> <p>- 3.1. Assistance à la passation de contrats d'exploitation – maintenance</p> <p>- 3.2. Etude d'opportunité pour la décarbonation des équipements de production (faisabilité de production d'énergie renouvelable : bois, géothermie, pompes à chaleurs, etc.)</p> <p>- 3.3. Bâtiment numérique, mission d'assistance pour la mise en place d'un système d'automatismes de supervision des installations, en collaboration avec la DGNSI dans le cadre du schéma directeur du bâtiment numérique</p> <p>Notes : il faut considérer les coups partis du Codev 5 sur les phases 0, 1.1 et 2.1, décrit ci-dessus, pour les communes de Ambarès, Artigues, Cenon, Eysines, Parempuyre, St Médard, Talence, Villenave, Pessac, Bouliac, Floirac, Le Haillan, Lormont</p>	4 000 000 €	4 000 000 €	Valider l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Valider les études réalisées par le délégataire Participer à l'étude	Valider le programme Participer aux études Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Mobilisation écocitoyenne en faveur des transitions	<p>Dans le cadre de son Plan climat air énergie territorial, Bordeaux Métropole souhaite accompagner les acteurs du territoire à « Penser autrement : se transformer pour accompagner les transitions ». A cet effet, il comprend notamment des actions destinées à encourager la formation et l'information, développer les pratiques de coopérations, et accompagner au changement tous les publics, au premier rang desquels, les habitants, avec une attention particulière aux populations les plus défavorisées et les plus fragiles.</p> <p>L'accompagnement proposé par Bordeaux Métropole en ce sens s'illustre par trois dispositifs majeurs de sensibilisation, de mobilisation et d'actions en faveur des enjeux de transition écologique.</p> <p>Ces dispositifs sont portés par la Métropole, ils ne pourront donc pas faire l'objet d'une demande de subvention.</p> <p>Les dispositifs qui seront détaillés en pièce-jointe sont :</p> <p>- Juniors du développement durable (JDD) : dispositif à destination des écoles du territoire ainsi que des structures du péri et de l'extra-scolaire, par le financement d'interventions en classe ou hors les murs sur l'éducation au développement durable, par la formation d'animateurs ou encore par l'accompagnement de projets type labellisation E3D ou définition projets transition écologique d'établissement péri-extrascolaire.</p> <p>- Ma Rénov : accompagnement des habitants dans leur projet de rénovation énergétique de leur logement et mise en place de « permanences conseillers rénovation Ma Rénov » (conseil de proximité technique et financier)</p> <p>- Maison Ecocitoyenne de Bordeaux Métropole : mise à disposition des communes de dispositifs d'accompagnement au changement de comportements dédiés à la transition écologique (type les Super Défis) et propose des collaborations sur ces thématiques (recensement, évaluation et partage des bonnes pratiques, d'outils d'exposition, communication, ...).</p>	4 869 000 €	1 880 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
CDC Dir anim trans ACTE	MULTI - Plan climat métropolitain	<p>Bordeaux Métropole a approuvé son plan climat le 30 septembre 2022. Cette nouvelle ambition fixe le cap d'une métropole neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, chaque acteur du territoire doit pouvoir être mobilisé et impliqué pour co-construire un territoire résilient, inclusif, préservant les ressources naturelles et proche des citoyens. Le plan climat comprend 3 axes, 12 objectifs déclinés en 55 actions.</p> <p>Pour permettre aux communes de s'inscrire dans l'ambition métropolitaine, plusieurs outils sont proposés aux communes. Certains ont été intégrés aux contrats de codev : apport d'une ingénierie pour la rénovation énergétique du patrimoine communal, pour le développement du photovoltaïque et pour la sensibilisation et l'accompagnement des habitants (rénovation de l'habitat, juniors du développement durable, supers défis).</p> <p>En complément, Bordeaux Métropole propose de partager un outil de comptabilité carbone, des formations à destination des élus et des agents telle que la fresque du Climat et celles à créer avec le Labo des transitions, la coopérative carbone (outil de développement de projets locaux financés par des crédits carbone), de réaliser avec le soutien de l'ALEC des bilans énergétiques, également de co-construire une bibliothèque des initiatives qui permettra de valoriser les initiatives locales à des fins de répliquabilité, d'élaborer des programmes d'animations partagés avec les associations... Ces dispositifs seront construits en 2023 et 2024 avec le soutien des communes volontaires.</p> <p>Un état des lieux des besoins des communes sera réalisé pour déterminer avec chacune un programme de travail pour identifier les actions portées par les communes qui permettent d'atteindre les objectifs du Plan climat métropolitain. Les communes seront invitées à participer au forum annuel des partenaires du Plan climat.</p>	0 €	0 €	Initier la démarche Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer à la démarche/au dispositif Valider le programme Signer une convention
HAB Dir prévention	MULTI - Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise à jour et l'harmonisation des Plans Communaux de Sauvegarde pour la gestion de tout événement de risques majeurs auxquels sont soumises les communes métropolitaines. Conformément au rapport en bureau du 5 mai 2022, cette action est co-financée par Bordeaux Métropole et des crédits FEDER, le reste à charge étant financé par une participation forfaitaire de 2 500 € par commune.	200 000 €	70 000 €	Initier la démarche Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Participer à l'étude Réaliser le projet (phase PRO/DCE)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Participer à la démarche/au dispositif Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner financièrement le programme
HEB Dir dev et amén - Sud	MULTI - Aménagement cyclable chemin de Leysotte-Etudes	Etudes pour la création d'un aménagement cyclable sur le chemin de Leysotte entre le Chemin des Orphelins et la route de Toulouse.	50 000 €	50 000 €	Lever les préalables fonciers Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Mener la concertation Réaliser les études d'avant projet (AVP) Établir le programme	Valider le programme Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider les suites opérationnelles de l'étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HEB Dir dev et amén - Sud	MULTI - ZAC Route de Toulouse	<p>Par délibération n° 2016/156 du 25 mars 2016, le Conseil métropolitain a approuvé le dossier de réalisation de cette opération d'aménagement et a confié son aménagement à la Société publique locale (SPL) La Fab par un traité de concession.</p> <p>Il s'agit d'une ZAC de 15,1 ha qui vise à anticiper, accompagner et impulser la mutation urbaine de cet axe d'agglomération, inhérente à sa future desserte par l'extension de la ligne C du tramway, de la station Vaclav Havel jusqu'au terminus au sud de la rocade</p> <p>Le programme des équipements publics du dossier de réalisation de la ZAC s'insère dans un schéma de déplacements métropolitains par la création de liens piétons et cyclables entre les différents secteurs de projet (connexion à la boucle verte, continuité voie verte au nord) et la création d'espaces publics nouveaux s'appuyant sur 3 séquences différentes, du nord au sud, de Bègles à Villeneuve d'Ornon :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'espace public Terre Sud, • l'avenue Promenade, • la place Aristide Briand. <p>Le programme de construction demeure essentiellement consacré à l'habitat. Au regard de la programmation des premiers permis de construire, le nombre de logement est porté à 1 191 pour environ 84 131 m² de SP En synthèse, 34% des surfaces sont dédiées aux logements sociaux, 23% des surfaces à l'accession sociale/abordable et 43% des surfaces à l'accession libre.</p> <p>ETAPES 2024-2027</p> <ul style="list-style-type: none"> - COPRO et modification du PEP - Phase 2 des travaux de la place Aristide Briand: finalisation des travaux en lien avec la livraison de l'îlot L1 et réalisation d'une partie de la place Aurélie Ducros - Travaux de réalisation des espaces publics de l'avenue promenade en accompagnement des livraisons d'îlots (CA1', CA1...) - Ilot L1 : poursuite des travaux et livraison - Ilot CA1' : démarrage des travaux au premier trimestre 2024 - Ilot CA1 : Obtention du PC et démarrage des travaux en 2024 - Ilot CA3 : PC en 2024 - Ilot CA3' : PC en 2025 - Ilots CA4-CA5 : possible PC en 2024 - Labro : démarrage des travaux fin 2024 - Labro Simply, Simply, Bourloux Méliés, L4/L5 en 2025-2026 	45 187 032 €	4 109 864 €	Créer, suivre ou clôturer une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)	Accompagner techniquement une démarche/une étude Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HEB Dir dev et amén - Sud	VILL - Aménagement rue Jean Pagès	Travaux de réaménagement de la rue Jean Pagès de la Route de Toulouse à l'avenue Georges Clémenceau.	3 700 000 €	3 700 000 €	Réaliser les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HEB Dir dev et amén - Sud	VILL - Création d'un aménagement du croisement sur l'Avenue Mirieu de Labarre	Dans le cadre du permis d'aménager porté par l'opérateur Nhood, il avait été acté la création d'un aménagement pour assurer la desserte de ce projet, financé par l'opérateur dans le cadre d'une convention de participation financière aux équipements publics exceptionnels. Cet ouvrage se situe sur l'avenue Mirieu de la Barre au droit de l'Estey du Lugan. Dans le cadre du contrat de codéveloppement, Bordeaux Métropole s'est engagé à réaliser les travaux. Le projet d'aménagement est en cours de travail avec la ville.	890 000 €	890 000 €	Réaliser les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
HEB Dir dev et amén - Sud	VILL - Etudes d'aménagement du Chemin du Pas de la Côte en faveur des modes actifs	Etudes d'aménagement du Chemin du Pas de la Côte en faveur des modes actifs. Les études concernent l'ensemble du tronçon, depuis l'avenue Georges Clémenceau jusque l'avenue Mirieu de Labarre.	160 000 €	160 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Mener la concertation Établir le programme	Accompagner techniquement une démarche/une étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider le programme
HEB Dir dev et amén - Sud	VILL - Etudes de requalification de l'avenue Fernand Coin avec création d'un aménagement cyclable, de Fernand Granet à avenue des Pyrénées	Etudes de requalification de l'avenue Fernand Coin avec création d'un aménagement cyclable, de Fernand Granet à avenue des Pyrénées. Il convient de lever les préalables fonciers.	330 000 €	330 000 €	Lever les préalables fonciers Lancer la DUP Réaliser les études d'avant projet (AVP) Mener la concertation Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

Villenave d'Ornon

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HEB Dir dev et amén - Sud	VILL - Place de centralité de Chambéry (Place du marché)	Un plan guide relatif au réaménagement du quartier de Chambéry, autour de la route de Léognan, a été livré en 2019. Ce plan guide prévoit notamment la requalification du parking du marché en vue d'aménager une place publique au cœur du quartier. Le programme d'aménagement de la place a été réalisé dans le cadre du CODEV5 : place du marché, stationnement, oasis urbaine, végétalisation, etc. Sur la durée de ce contrat, il est prévu de réaliser l'étude préliminaire, les études d'avant-projet, de lever les préalables réglementaires et fonciers et de réaliser les travaux.	1 250 000 €	1 250 000 €	Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Lever les préalables fonciers Mener la concertation Réaliser les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge tout ou partie des travaux sur le FIC Céder ou acheter le foncier Accompagner techniquement une démarche/une étude
HEB Dir dev et amén - Sud	VILL - Quartier Chambéry - Création d'une piste cyclable sur la route de Léognan entre les rues de la Paix et Bonnardel	L'action consistera à finaliser les négociations foncières et à réaliser les travaux. Les travaux proposent un réaménagement de la chaussée route de Léognan avec création d'une piste cyclable côté Est.	1 800 000 €	1 800 000 €	Lever les préalables fonciers Mener la concertation Réaliser les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)
HEB Dir dev et amén - Sud	VILL - Réaménagement de l'îlot "Reinitas" à Villenave d'Ornon	Réaliser une étude de faisabilité à l'échelle de l'îlot prenant en compte les besoins d'un parc de stationnement et la constructibilité du foncier résiduel (logements, commerces, etc.).	60 000 €	60 000 €	Réaliser l'étude pré opérationnelle	Valider les suites opérationnelles de l'étude Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
HEB Dir dev et amén - Sud	VILL - Réaménagement du Chemin des Orphelins	Après la requalification du tronçon compris entre le chemin de Leysotte et l'avenue de l'Orée du Bois, Bordeaux Métropole prévoit le réaménagement du Chemin des Orphelins jusqu'à la route de Toulouse afin d'équiper la voie en faveur des modes actifs, d'accueillir un itinéraire de bus express et de desservir le pôle Sud du projet urbain Robert Picqué. Au Codev 5, Bordeaux Métropole s'était engagé à poursuivre le programme, à mener l'étude préliminaire et la levée des préalables fonciers, sous réserve de l'avancement et contenu de l'étude urbaine Robert Picqué (340 000 € TTC prévus dont 75 000 € pour les acquisitions foncières) Au Codev 6, Bordeaux Métropole prévoit en complément la finalisation des études ainsi que la réalisation des travaux en coordination avec le projet de bus express et le développement du projet urbain Robert Picqué (3,2M€ TTC)	3 540 000 €	3 540 000 €	Mener la concertation Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser les travaux Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser l'étude préliminaire Lever les préalables fonciers Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Réaliser les études préalables	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
HEB Dir dev et amén - Sud	VILL - Requalification de l'avenue du Maréchal Leclerc entre le giratoire Seeheim-Jugenheim et la place Aristide Briand	Requalification de l'avenue du maréchal Leclerc . Il s'agit de réorganiser le stationnement et de résorber les discontinuités cyclables entre entre le giratoire Seeheim-Jugenheim et la place Aristide Briand pour desservir de nombreux équipements publics.	100 000 €	100 000 €	Réaliser l'étude préliminaire Établir le programme Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc) Mener la concertation Lever les préalables fonciers	Valider le programme Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Valider les suites opérationnelles de l'étude
HEB Dir dev et amén - Sud	VILL - Requalification de l'avenue Fernand Coin avec création d'un aménagement cyclable, entre giratoire Foch/Castelnau et rue Fernand Granet	Requalification générale de l'avenue Fernand Coin avec création d'un aménagement cyclable, entre giratoire Foch/Castelnau et rue Fernand Granet	2 000 000 €	2 000 000 €	Lever les préalables fonciers Réaliser les travaux	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)
HEB Dir dev et amén - Sud	VILL - Rue Mansencal - Accessibilité cheminements piétons - Etudes et travaux	Dans le cadre de la refonte du réseau hiérarchisé de voirie, la rue Mansencal devient un itinéraire de catégorie 2 qui nécessite des aménagements. Les études devront permettre d'établir un programme, de réaliser une étude préliminaire et de définir une estimation du coût des travaux. L'identification des préalables fonciers sera également réalisée. Bordeaux Métropole s'engage à réaliser les travaux consécutifs à ces études. Suite au diagnostic, l'étude porte sur la création d'un cheminement piéton aux normes PMR sur la totalité du linéaire ainsi que l'étude d'un aménagement cyclable sur la séquence République-Bourloux. Cette séquence a fait l'objet d'un diagnostic sur le secteur de l'hôtel de ville pour la recherche de liaisons cyclables alternatives. Sur ce contrat, il est prévu de réaliser les travaux du cheminement piéton PMR, ainsi que de définir un emplacement réservé sur la séquence République-Bourloux, pour identifier une liaison cyclable Nord-Sud vers la mairie.	800 000 €	800 000 €	Lever les préalables fonciers Réaliser les études préalables Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Réaliser les études d'avant projet (AVP)	Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...)

Villenave d'Ornon

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
HEB Dir dev et amén - Sud	VILL - Voie nouvelle Ramadier	Dans le cadre des travaux AFSB et du RER métropolitain, il est nécessaire de restituer un accès riverains de la rue Ramadier mais également à l'entreprise Le Bihan qui souhaite se restructurer et s'agrandir sans quitter son implantation actuelle. Bordeaux Métropole accompagne l'opération ferroviaire mais également l'entreprise dans son projet par la création d'une amorce de voirie pour relier le giratoire existant (rue Fernand Coin) à la rue Ramadier. Dans le cadre du CODEV 5, Bordeaux Métropole réalise les études réglementaires (loi sur l'eau, études d'impact), l'étude préliminaire (voirie et assainissement) les travaux assainissements, l'étude d'avant-projet et PRO assainissement, de la levée des préalables, et des travaux pour la réalisation du dévoiement de l'assainissement EP et pour réalisation de l'EU (2,5 M€ TTC) Au CODEV 6, il est proposé de réaliser les travaux de voirie et autres réseaux pour un montant évalué à 1, 7M€ TTC.	4 300 000 €	4 300 000 €	Réaliser les études d'avant projet (AVP) Réaliser le projet (phase PRO/DCE) Réaliser les travaux Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Participer à la démarche/au dispositif Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..)
LAF Dir foncier DGA	VILL - Stratégie foncière : co-construction et co-mise en oeuvre	L'objet de la fiche action est d'organiser et mettre en œuvre de façon partenariale (Commune/BM) la stratégie foncière dans le territoire, en fonction des spécificités et enjeux propres à la commune, et en accord avec les objectifs métropolitains en matière d'aménagement urbain et économique, d'habitat, de nature, d'équipements publics, etc. L'objectif est de partager avec les élus et services communaux, en continu, la connaissance : - des enjeux fonciers du territoire communal et métropolitain (ZAN, ressources foncières, marchés fonciers et immo, etc.) - des besoins fonciers pour les politiques publiques (aménagement, nature, équipements, etc.) Dans le but de déterminer et anticiper des actions opérationnelles et réglementaires d'encadrement, de négociation, d'étude de faisabilité (fiche de lot, etc.), ou de maîtrise du foncier en accord avec le PPI foncier de BM et de l'EPF. En fonction du contexte communal, une attention particulière pourra être portée sur les enjeux liés au ZAN, à la mobilisation des périmètres de convention avec l'EPF, à l'établissement de fiches de faisabilités (fiche de lot) sur des secteurs ciblés, etc.	0 €	0 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Assurer une veille foncière	Participer à la démarche/au dispositif Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAG Dir habitat DGA	MULTI - Mise en œuvre du Permis de louer/diviser/déclaration de mise en location	Mobilisation d'un service d'instruction des permis de louer/diviser/déclarations de mise en location, sur des périmètres identifiés afin de lutter efficacement contre le mal logement et améliorer la qualité du parc locatif privé. A ce jour, les communes ayant manifesté leur intérêt pour ces outils préventifs de lutte contre l'habitat indigne sont : Ambarès-et-Lagrave, Ambès, Bassens, Blanquefort, Bordeaux, Bruges, Bègles, Carbon Blanc, Cenon, Eysines, Floirac, Gradignan, Le Haillan, Lormont, Mérignac, Parempuyre, Saint-Louis-de-Montferand, Saint-Médard-en-Jalles, Talence et Villenave d'Ornon. Des ateliers seront organisés entre mai et septembre 2023 afin de déterminer les nouveaux périmètres d'intervention, intégrer éventuellement de nouvelles communes et préciser les moyens RH nécessaires à l'instruction des dossiers concernés par les nouveaux périmètres définis.	255 000 €	255 000 €	Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - 1 million d'arbres - Liaison organique de l'Ouest	Issue d'une proposition du plan guide paysage "1 Million d'arbres", étude d'un parc linéaire continu densément arboré s'appuyant sur les rues contournant le centre de la métropole en rive gauche au-delà des boulevards.	1 500 000 €	1 500 000 €	Établir le programme Prendre la confirmation de décision de faire Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - 2ème campagne de résorption du bruit	Bordeaux métropole lance une deuxième campagne de résorption du bruit. Il s'agit de réaliser des audits acoustiques gratuits et de financer des travaux d'isolation acoustique dans les logements identifiés comme points noirs du bruit routier métropolitain sur 7 secteurs répartis sur 8 communes : 1/ Bd Roosevelt -Albert 1er : Bordeaux, Bègles, Talence ; 2/ Route de Toulouse Nord : Bordeaux, Bègles, Talence, Villenave d'Ornon ; 3/ Cours Portal - Verdun : Bordeaux ; 4/ Av de Bordeaux Austin Comte : Carbon, Blanc ; 5/ Av de la Mame : Bordeaux, Mérignac ; 6/ Av de Lattre de Tassigny : Bordeaux, Mérignac, Eysines ; 7/ Cours Joliot Curie Nord : Bordeaux, Cenon. Au total, ce sont environ 1 000 logements qui potentiellement éligibles au dispositif. 1M€ de travaux sont prévus, en estimant un taux de passage à l'acte d'environ 10% et une animation de la démarche par un prestataire acousticien.	1 500 000 €	1 500 000 €	Réaliser l'étude Accompagner financièrement le programme	Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain
LAH Dir de la nature DGA	MULTI - Plantons 1 Million d'arbres	Le programme "Plantons 1 million d'arbres" a débuté en 2020 pour une durée de 10 ans. Il vise à végétaliser massivement la métropole pour l'adapter au dérèglement climatique, renforcer sa biodiversité et embellir ses paysages. Les communes, sur leur foncier, sont aidées financièrement par Bordeaux Métropole via un règlement d'intervention dédié. Les opérations spécifiques de végétalisation sur le domaine public et foncier métropolitain sont par ailleurs financés hors FIC par l'opération. Afin de rendre compte de l'avancée du programme les communes qui n'ont pas mutualisé leurs services espaces verts sont invitées à renseigner le nombre d'arbres et arbustes plantés via la plateforme numérique dédiée. La mobilisation des communes aux côtés des services métropolitains est également attendue pour préparer et animer la semaine de "l'arbre en fête", au début de chaque saison de plantation.	35 000 000 €	30 000 000 €	Réaliser la prestation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts..) Participer à la démarche/au dispositif Formaliser la demande de financement
LAH Dir de la nature DGA	VILL - Acquisitions foncières sur l'espace naturel sensible (ENS) de la Vallée de l'Eau Blanche	L'objet de cette fiche est le soutien financier de Bordeaux Métropole dans l'acquisition par la commune de Villenave d'Ornon de terrains agricoles et naturels situés dans l'ENS de la Vallée de l'Eau blanche, et plus précisément dans la Zone de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS). En plus de la commune et de Bordeaux Métropole, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Département de la Gironde cofinancent ces actions. Plusieurs parcelles, qui feront l'objet de plusieurs demandes de cofinancement, pourront ainsi être acquises dans le cadre de cette fiche. Ces acquisitions foncières seront soutenues financièrement par Bordeaux Métropole au regard des critères du règlement d'intervention Nature-Agriculture. L'ENS de la Vallée de l'Eau Blanche contribue à la matrice paysagère du sud de la Métropole et à la préservation de la biodiversité remarquable de ces espaces bocagers patrimoniaux. Ce cofinancement devra respecter les règles du RI nature-agriculture modifié.	150 000 €	30 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Signer une convention Accompagner financièrement le programme	Céder ou acheter le foncier Formaliser la demande de financement Accompagner techniquement une démarche/une étude Accompagner financièrement le programme Signer une convention Faire de la réserve foncière

Villenave d'Ornon

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAH Dir de la nature DGA	VILL - Création d'une deuxième ferme urbaine	Après avoir inauguré la première ferme urbaine sous maîtrise d'ouvrage communale en 2014 (la ferme de Baugé, élevage caprin), la Ville souhaite créer une deuxième ferme urbaine sur l'Espace Naturel Sensible de la Vallée de l'Eau Blanche. La Ville ayant développé une maîtrise foncière sur la ZPENS ces dernières années, elle envisage dorénavant de permettre l'installation d'un éleveur en ovin viande, en tant qu'outil de gestion du site. Ce projet agricole alliera ainsi gestion écologique des espaces naturels et viabilité économique de l'exploitation. Ce projet nécessite l'aménagement d'un logement et d'un bâti agricole (stabulation et hangar de stockage). La commune prévoit sur la durée du contrat : - étude de faisabilité du projet - étude d'impact sur les tiers - rénovation du logement existant - construction du bâti agricole - conclusion du bail avec un éleveur Des préalables fonciers pourront être nécessaires selon la constructibilité du terrain visé.	450 000 €	120 000 €	Accompagner financièrement le programme Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention Participer à l'étude	Signer une convention Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la démarche/au dispositif Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Formaliser la demande de financement Accompagner financièrement le programme Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Accompagner techniquement une démarche/une étude
LAH Dir de la nature DGA	VILL - Création d'un parc paysager dans le quartier est	La Ville de Villenave d'Ornon projette de faire l'acquisition de la parcelle AR 471, située Petit Chemin de Leyran, d'une superficie de 12 196 m². La Ville souhaite restituer cet espace aux habitants du quartier en y aménageant un parc paysager : végétalisation pour constituer une forêt urbaine, cheminements, implantation de mobilier, de jeux, etc. Le château présent sur la parcelle, d'une surface de 300m², sera conservé. Cette parcelle ayant fait l'objet d'une occupation ces dernières années, elle nécessitera au préalable un nettoyage, voire une dépollution des sols. La nature des dépenses pour la Ville seront l'acquisition foncière (estimation fin juin) et l'aménagement du parc. Ce cofinancement devra respecter les règles du RI nature-agriculture modifié.	1 500 000 €	750 000 €	Accompagner financièrement le programme Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Signer une convention	Céder ou acheter le foncier Accompagner financièrement le programme Signer une convention Formaliser la demande de financement
LAH Dir de la nature DGA	VILL - Etude de faisabilité pour la continuité piétonne le long de l'Eau Bourde	La ville de Villenave d'Ornon souhaite mener une étude de faisabilité sur une continuité piétonne le long de l'Eau Bourde.	30 000 €	15 000 €	Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme Signer une convention Participer à l'étude	Accompagner financièrement le programme Participer aux études Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Valider les suites opérationnelles de l'étude Accompagner techniquement une démarche/une étude Signer une convention Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Formaliser la demande de financement
LAH Dir de la nature DGA	VILL - Faire vivre les territoires inondables : accompagnement du projet de ferme communale en zone inondable	La commune a un projet d'installation d'une ferme en zone inondable. La direction de la nature met à sa disposition une expertise croisée hydraulique - aménagement pour l'accompagner dans la formalisation du projet, depuis la programmation jusqu'au dépôt des AOS.	30 000 €	30 000 €	Réaliser l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation	Participer aux études Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Participer à la démarche/au dispositif Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain

Villeneuve d'Ornon

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAH Dir de la nature DGA	VILL - Plan de gestion et valorisation de l'espace naturel sensible de la Vallée de l'Eau Blanche	L'objectif de cette action est de continuer à soutenir et à accompagner la gestion ainsi que les investissements effectués pour l'espace naturel sensible (ENS) de la Vallée de l'Eau Blanche. En plus de la commune et de Bordeaux Métropole, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Département de la Gironde cofinancent ces actions. L'ENS de la Vallée de l'Eau Blanche contribue à la matrice paysagère du sud de la Métropole, et à la préservation de la biodiversité remarquable de ces espaces bocagers patrimoniaux. Ces actions seront soutenues financièrement par Bordeaux Métropole au regard des critères du règlement d'intervention Nature-Agriculture. Cette action s'inscrit dans la continuité des précédentes générations de codev.	500 000 €	100 000 €	Participer à l'étude Assurer une assistance technique/ingénierie/animation Signer une convention Accompagner financièrement le programme Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur	Signer une convention Réaliser l'opération Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain Accompagner financièrement le programme Participer aux études Valider les suites opérationnelles de l'étude Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales Participer à la démarche/au dispositif Réaliser les travaux dans son domaine de compétences (éclairage public, espaces verts...) Accompagner techniquement une démarche/une étude Participer à la mise au point de l'opération d'aménagement Valider le programme Formaliser la demande de financement Réaliser l'étude
LAH Dir de la nature DGA	VILL - Soutien à la manifestation "Transhumance urbaine"	La "Transhumance urbaine" est une manifestation alliant préoccupation environnementale et fête populaire. La ville organise chaque année, le premier dimanche d'octobre, sa transhumance urbaine : 350 moutons traversent la commune et de nombreuses animations « pastorales » sont prévues. Très inhabituel en plein secteur urbain, le spectacle connaît un grand succès. Cette fête est aussi l'occasion de faire connaître l'entretien pastoral de certains secteurs de la commune par les moutons. Critères de la manifestation : - Contribution au développement économique: valorisation du secteur agricole et notamment la filière élevage (caprins et ovins) ; - Contribution à la cohésion territoriale et à l'identité métropolitaine au développement économique: articulation et complémentarité entre espaces urbains et espaces naturels ; - Rayonnement de la Métropole: jusqu'à 1000 marcheurs sur la transhumance proprement dite et de 2000 à 3000 visiteurs sur la fête qui la clôture sur le site utilisé pour la fête de l'humanité.	80 000 €	20 000 €	Signer une convention Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur Accompagner financièrement le programme	Signer une convention Formaliser la demande de financement Réaliser l'opération Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales
LAI Dir urbanisme DGA	MULTI - Accompagnement de la mutation de la route de Toulouse	Accompagnement de la mutation sous les angles urbains, architecturaux et paysagers en lien avec le projet de requalification de la Route de Toulouse (traité en parallèle par la DG Mobilité): Etude menée conjointement par l'A'urba et la Fab En repartant de la précédente étude menée par l'A'Urba (2004/2005), et d'un état des lieux des mutations opérées et des coups-partis, la présente étude vise à identifier les fonciers mutables, faire état des règles d'urbanisme (PLU) et outils d'aménagement (PPC) actuellement en vigueur. L'étude vise ainsi à proposer une lecture et une programmation communes à l'échelle des façades des 4 villes desservies par la Route de Toulouse : Bègles, Bordeaux, Talence et Villeneuve-d'Ornon. Cette approche devra se faire en coordination avec la DG Mobilité afin de gérer les interfaces espaces publics du projet de requalification de la Route de Toulouse. Sur la base d'un diagnostic partagé, il s'agira de proposer une vision prospective sur les perspectives d'évolution du secteur, présentée en plusieurs scénarii à horizon de 10-20 ans, pour mettre en évidence les atouts et les contraintes de ce territoire, déterminer les éventuels freins qu'il conviendrait de lever, les potentialités et les spécificités sur lesquelles s'appuyer pour élaborer un schéma d'intentions.	0 €	0 €	Réaliser l'étude	Participer à la démarche/au dispositif Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune Valider les suites opérationnelles de l'étude

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
LAI Dir urbanisme DGA	MULTI - Définition & mise en œuvre du projet urbain Robert Picqué	<p>Le regroupement sur le site de Bagatelle, des activités de soins de la Maison de Santé Protestante Bagatelle (MSPB) et de l'Hôpital d'Instruction des Armées (HIA) Robert Picqué, permet la libération fin 2025 d'une emprise foncière d'environ 16 hectares, propriété de l'Etat en secteur dense de la rive gauche de l'agglomération bordelaise, à l'intersection des communes de Bègles, Talence et Villenave-d'Ornon.</p> <p>Dans un objectif volontariste d'anticipation de la libération du site et de sa sécurisation, la Métropole avec l'accord de Villenave d'Ornon a réalisé un schéma d'intentions programmatiques présenté fin 2019 en Préfecture. Tous les partenaires ont manifesté leur intérêt pour ce travail prospectif partenarial, piloté par la Métropole depuis 2018, visant à préserver le patrimoine paysager et bâti remarquable, en développant une opération d'aménagement métropolitaine ambitieuse dont l'offre programmatique en faveur de l'emploi serait à dominante d'activités, d'équipements et de formation.</p> <p>Bordeaux Métropole s'est engagé courant 2019 dans le processus d'acquisition de l'emprise cessible du site de Robert Picqué. A cet effet, la Métropole a désigné la Fab pour mener les études urbaines et programmatiques, les expertises de sols, les études environnementales et le plan guide a été approuvé en juin 2023. Le présent accord cadre portant sur la définition et la mise en œuvre du projet urbain, permettra en lien avec la Fab et les services de l'Etat (MRAI/DRFIP) de préciser le coût de ce foncier ainsi que le bilan financier de l'opération d'aménagement d'ici la fin 2023. Il conviendra par la suite de solliciter une intégration de ces montants au PPI métropolitain.</p> <p>La ville de Villenave d'Ornon est associée à la programmation du site.</p> <p>Sur la durée du contrat, il est prévu de créer une ZAC début 2025. Le projet nécessiterait une modification du PLU qui pourrait avoir lieu à partir de 2026. La cession des lots aux acquéreurs pourrait débuter 2026.</p>	0 €	0 €	<p>Établir le bilan financier de l'opération</p> <p>Lever les préalables fonciers</p> <p>Prendre la confirmation de décision de faire</p> <p>Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)</p> <p>Établir le programme</p> <p>Céder ou acheter le foncier</p> <p>Créer, suivre ou clôturer une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC)</p> <p>Réaliser l'étude pré opérationnelle</p> <p>Réaliser les études préalables</p> <p>Mener la concertation</p> <p>Accompagner financièrement le programme</p>	<p>Participer à la démarche/au dispositif</p> <p>Valider le programme</p> <p>Valider l'étude en fonction du niveau d'engagement métropolitain</p> <p>Participer aux négociations</p> <p>Accompagner techniquement une démarche/une étude</p> <p>Prendre en charge des dépenses et/ou équipements relevant de compétences communales</p> <p>Participer à la mise au point de l'opération</p> <p>Valider les suites opérationnelles de l'étude</p>
MAE Dir dév éco DGDE	VILL - Accompagnement à la revitalisation et la dynamisation des polarités commerciales de proximité	<p>La commune observe des problèmes de vacance commerciale sur certaines polarités de son territoire et souhaite redynamiser son commerce de proximité. Pour cela, elle prévoit de lancer une étude de diagnostic et de programmation commerciale, étude qui permettra d'identifier les forces et les faiblesses de chaque polarité.</p> <p>Subvention de BM plafonnée à 4 000 € pour la réalisation de cette étude sous maîtrise d'ouvrage communale, sur la base d'un montant prévisionnel de dépenses de 8 000 € TTC.</p>	10 000 €	4 000 €	<p>Attribuer une aide fonds de concours ou subvention, conformément aux règlements métropolitains en vigueur</p> <p>Assurer une assistance technique/ingénierie/animation</p>	<p>Réaliser l'étude</p> <p>Préciser et clarifier la commande et les orientations de la commune</p> <p>Formaliser la demande de financement</p> <p>Valider les suites opérationnelles de l'étude</p>
MAE Dir dév éco DGDE	VILL - Etude pour l'aménagement économique d'Hourcade	<p>Le site d'Hourcade est un site ferroviaire situé à cheval sur les communes de Bègles et Villenave d'Ornon, entre la gare de triage et la rocade. Il appartient en quasi-totalité à la SNCF (36 ha). Ce site est à vocation économique. Le site présente de forts enjeux environnementaux : 3 esteyes, un espace boisé classé, des zones humides et 34ha sur 36ha considérés comme espace naturel, agricole et forestier (ENAF) au sens du ZAN (zéro artificialisation nette).</p> <p>En 2018, Bordeaux Métropole a signé avec la SNCF un protocole partenarial visant à travailler conjointement le plus en amont possible les réflexions sur le devenir des sites ferroviaires, dont fait partie Hourcade. D'ici fin 2023, la SNCF doit définir, en lien avec les orientations stratégiques nationales, les besoins fonciers et leurs usages sur le site d'Hourcade.</p> <p>Suite à cela, Bordeaux Métropole propose de porter de façon partenariale une étude de faisabilité et de capacité urbaine visant à réaliser un diagnostic urbain transversal, pour définir la faisabilité des aménagements et leur emprise. Sur la base du potentiel identifié, il s'agira de définir un plan d'aménagement sur la base de plusieurs scenarii et un pré-programme. Il s'agit également de réaliser des modélisations de circulation pour voir l'insertion des projets dans le secteur environnant.</p>	40 000 €	31 500 €	<p>Réaliser l'étude de faisabilité</p> <p>Établir le programme</p> <p>Établir le bilan financier de l'opération</p>	Participer aux études
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Refonte de la signalétique "pontons" publique et privée	Concevoir une charte graphique et une signalétique commune pour tous les pontons de Bordeaux Métropole.	120 000 €	120 000 €	<p>Accompagner financièrement le programme</p> <p>Initier la démarche</p> <p>Établir le programme</p> <p>Réaliser les travaux</p>	Accompagner techniquement une démarche/une étude
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Schéma directeur de la randonnée pédestre	<p>Définition d'un schéma directeur de la randonnée pédestre sur le territoire de Bordeaux Métropole.</p> <p>1) Réaliser un diagnostic de l'existant et des projets à venir</p> <ul style="list-style-type: none"> - GR81, GR89, extension du GR Bordeaux Métropole, GRP Bordeaux-Libourne-Saint Emilion - Boucles locales existantes sur Parempuyre, Artigues, Bouliac, Le Haillan... et d'autres à venir Carbon-Blanc - Des boucles urbaines existent sur certaines communes, Lormont, Pessac, Gradignan... (vérifier les sites internet des communes) - Se rapprocher de la direction de la nature pour les projets de boucles dans le parc des Jalles - Boucles les randos sur l'eau - ... <p>2) Proposer des boucles de randonnées, connectées entre elles, au GR Bordeaux Métropole, et aux itinéraires proches de la métropole</p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les communes de la Métropole seront traversées par une des boucles ainsi créées - Toutes ces boucles seront à faire valider par les communes - Proposer les boucles idéales, en faisant apparaître les contraintes physiques ou foncières (création de passerelles, voies ferrées, voies routières à grand trafic, convention de passage à mettre en œuvre...) - Proposer des boucles alternatives pour une mise en œuvre rapide <p>3) Valoriser les boucles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les boucles devront un avoir intérêt patrimonial, urbain ou naturel, avec des points d'intérêts - Définir celles qui pourront être jalonnées, à valider avec les communes 	100 000 €	100 000 €	<p>Réaliser l'étude</p> <p>Lever les préalables fonciers</p>	Accompagner techniquement une démarche/une étude

Villenave d'Ornon

Direction	Titre de la fiche	Descriptif de la fiche	Evaluation totale de l'action	Dépenses BM sur la durée du contrat	Engagement Metropole	Engagement Commune
MAI Dir Tourisme DGDE	MULTI - Valorisation du site Natura 2000 Garonne : Parcours éducatif et d'interprétation du milieu naturel	Création d'une signalétique informative auprès des pontons de Bordeaux Métropole en vue de valoriser et d'interpréter le milieu naturel de la Garonne.	120 000 €	120 000 €	Accompagner financièrement le programme Établir le programme Réaliser les travaux Réaliser la prestation	Participer à la démarche/au dispositif
MAI Dir Tourisme DGDE	VILL - Etudes pour la création d'un ponton domaine de Geneste	Etude d'opportunité de création d'un ponton mixte plaisance bateau taxi daycruise BAT3. Dans le cadre où l'étude d'opportunité montrerait la faisabilité et la pertinence de l'installation du ponton des travaux seront envisagés sur le codev 7.	864 000 €	53 460 €	Établir le programme Participer à l'étude Lever les préalables fonciers Prendre la confirmation de décision de faire Initier la démarche Accompagner financièrement le programme Lever les préalables réglementaires (étude d'impact, dossier loi sur l'eau, évolutions PLU, etc)	Participer à la démarche/au dispositif